This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse http://books.google.com

Digitized by Google

MENTEM ALIT ET EXCOLIT

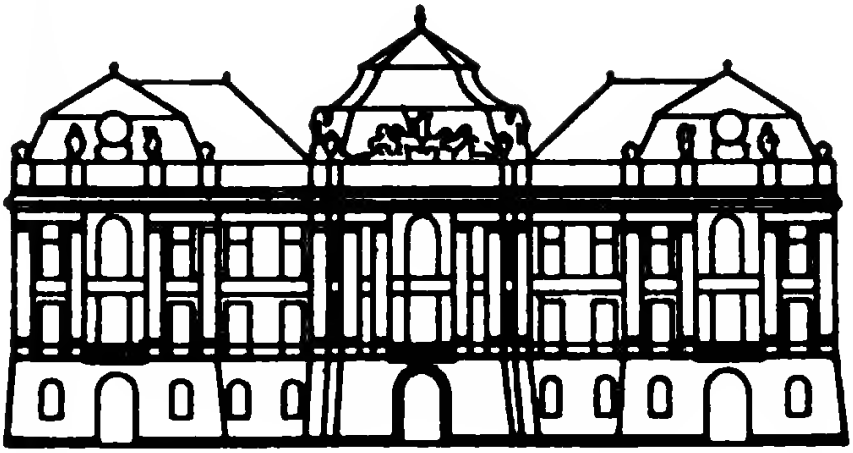

K.K. HOFBIBLIOTHEK
ÖSTERR. NATIONALBIBLIOTHEK

1.K.42.6.Vol.

Digitized by Google

Digitized by Google

I. K. 42.
6. Vol.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

LA

BIBLE,

QVI EST

TOVTE LA SAINCTE ESCRITVRE:

contenãt le Vieil & Nouueau Testament.

OV,

La Vieille & Nouuelle Alliãce.

Auec argumens sur chacun liure.

A GENEVE.

Pour Sebastien Honorati.

M. D. LXX.

Digitized by Google

LES NOMS DES LIVRES du Vieil Teſtament, contenus en ce premier Tome.

1. Moyſe, ou Geneſe, chap. l
2. Moyſe, ou Exode xl
3. Moyſe, ou Leuitique xxvij
4. Moyſe, ou Nombres xxxvj
5. Moyſe, ou Deutero. xxxiiij
Ioſué xxiiij
Iuges xxj
Ruth iiij
1. Samuel xxxj
2. Samuel xxiiij
1. Roi s xxij
2. Rois xxv
1. Chroniques, ou Paralipomenon xxix
2. Chroniques, ou Paralipomenon xxxvj
1. Eſdras x
Nehemie, ou Eſdras xiij
Eſther x
Iob xlij

BIBLIOTHECA PALAT. VIENNENSIS.

Digitized by Google

LE PREMIER LIVRE DE MOYSE, DICT Geneſe.

ARGUMENT.

¶ *CE premier liure comprend l'origine & cauſe de toutes choſes, principalement la creation de l'homme, quel il a eſté du cõmencement, ſa cheute & releuemẽt: comment d'vn tous ont eſté procreez, & pour leurs enormes pechez Dieu les a conſumez par le deluge, reſerué huit, dont la ſemence a rempli toute la terre. Puis il deſcrit les vies, faits, religion, & lignees des ſainctz Patriarches, qui ont veſcu deuant la Loy: les benedictions, promeſſes & alliances du Seigneur faites auec iceux: & comment de la terre de Chanaan ſont deſcendus en Egypte. Aucuns ont appelé ce liure, Le liure des Iuſtes. Toutesfois ceci a obtenu entre nos predeceſſeurs & nous, qu'il eſt appelé Geneſe, qui eſt vn mot Grec ſignifiant generation & origine: d'autant qu'en iceluy eſt deſcrite l'origine & procreation de toutes choſes: & nommément des Peres anciens, qui ont eſté tant deuãt que apres le deluge, & en eſgard à Ieſus Chriſt deſcendu d'iceux ſelon la chair.*

CHAP. I.

¶ *Dieu cree & met en ordre toutes choſes en ſix iours: & meſmement ſon chef d'œuure l'homme.*

DIEV crea au commencement le ciel & la terre. 2 Et la terre eſtoit ſans forme & vuide: & les tenebres eſtoyent ſur les abyſmes: & l'Eſprit de Dieu eſtoit eſpãdu par deſſus les eaux. 3 Et Dieu dit, Qu'il y ait lumiere: & la lumiere fut. 4 Et Dieu vid que la lumiere eſtoit bonne: & Dieu ſepara la lumiere des tenebres. 5 Et Dieu appela la lumiere,

Actes 14.15, & 17. 24, pſe. 33.6, & 136. 5, eccle. 18.1. Hebr. 11.

Digitized by Google

Iour: & les tenebres, il les appela Nuict. Lors fut fait du ſoir & du matin le premior iour. 6 De rechef Dieu dit, *Qu'il y ait vne eſtendue entre les eaux, & qu'elle ſepare les eaux d'auec les eaux. 7 Dieu donc fit l'eſtendue, & diuiſa les eaux qui eſtoyent ſous l'eſtendue, *d'auec celles qui eſtoyēt ſur l'eſtendue: & fut ainſi fait. 8 Et Dieu appela l'eſtendue, Ciel. Lors fut fait du ſoir & du matin le ſecond iour. 9 Puis Dieu dit, * Que les eaux qui ſont ſous le ciel ſoyent aſſemblees en vn lieu, & que le ſec apparoiſſe: & fut ainſi fait. 10 Et Dieu appela le ſec, Terre: il appela auſsi l'aſſemblee des eaux, Mers: & Dieu vid que cela eſtoit bon. 11 Et Dieu dit, Que la terre produiſe verdure, herbe procreant ſemence, & arbre fructifiant, faiſant fruict ſelon ſon eſpece, lequel ait ſa ſemence en ſoy-meſme ſur la terre: & fut ainſi fait. 12 La terre donc produiſit verdure, herbe procreant ſemence ſelon ſon eſpece, & arbre faiſant fruict, lequel auoit ſa ſemence en ſoy-meſme ſelon ſon eſpece: & Dieu vid que cela eſtoit bon. 13 Lors fut fait du ſoir & du matin, le troiſieme iour. 14 Apres Dieu dit, *Qu'il y ait luminaires en l'eſtendue du ciel, pour ſeparer la nuict du iour; & ſoyent en ſignes, en ſaiſons, en iours, & en ans. 15 Et ſoyent pour luminaires au firmamēt du ciel: afin de dōner lumiere ſur la terre: & fut ainſi fait. 16 Dieu donc fit deux grans luminaires: le plus grand luminaire, pour gouuerner le iour: & le moindre pour gouuerner la nuict & les eſtoilles. 17 Et Dieu les mit en l'eſtendue du ciel, pour luire ſur la terre. 18 Et auoir gouuernemēt ſur le iour & ſur la nuict, & pour ſeparer la lumiere des tenebres: & Dieu vid que cela eſtoit bon. 19 Lors fut fait du ſoir & du matin, le quatrieme iour. 20 En apres Dieu dit, Que les eaux *produiſent reptile ayant ame viuante: & que volaille voltige ſur la terre enuers l'eſtēdue du ciel. 21 Dieu donc crea les grandes balaines, & toute creature viuante ſe mouuant que les eaux auoyēt produites ſelon leur eſpece, & toute volaille ayāt ailes, *chacune* ſelō ſon eſpece: & Dieu vid que cela eſtoit bon. 22 Adonc il les

Pſe. 33. 6, & 136.5, *Ier.* 10. 12, & 51.15. *Pſeau.* 148.4. *Pſe.* 33. 7, & 136.6, *Iob* 38. 2.

Pſeau. 136.7.

**ou, facent rā per.*

Digitized by Google

ſſ les benit, diſant, Fructifiez & multipliez, & rẽpliſſez les eaux en la mer: & que la volaille ſe multiplie en la terre. 23 Lors fut fait du ſoir & du matin le cinquieme iour. 24 Outre, Dieu dit, Que la terre produiſe creature viuante ſelon ſon eſpece, beſtail & reptile, & animaux de la terre ſelõ leur eſpece: & fut ainſi fait. 25 Dieu dõc fit l'animau de la terre ſelõ ſon eſpece, & le beſtail ſelõ ſon eſpece, & tout reptile de la terre ſelõ ſon eſpece, & Dieu vid que cela eſtoit bõ. 26 Outreplus, Dieu dit, Faiſons l'hõme *à noſtre image & ſelõ noſtre ſemblãce, & q̃ il ait dominatiõ ſur les poiſſons de la mer, & ſur les oiſeaux du ciel, & ſur les beſtes, & ſur toute la terre, & ſur tout reptile qui 'bouge ſur la terre. 27 *Dieu dõc crea l'hõme à ſon image, il les crea, *di-ie*, à l'image de Dieu: *il les crea maſle & femelle. 28 Et Dieu les benit, & leur dit, *Fructifiez, & multipliez, & rẽpliſſez la terre, & l'aſſubietiſſez: & ayez ſeigneurie ſur les poiſſons de la mer, & ſur les oiſeaux du ciel, & ſur tous animaux qui ſe 'bougent ſur la terre. 29 Et Dieu dit, Voici, ie vous ay dõné toute herbe portant ſemence qui eſt ſur toute la terre, & tout arbre qui a en ſoy fruict d'arbre portãt ſemẽce: *afin qu'ils vous ſoyẽt pour viãde. 30 Meſme auſsi à tous animaux de la terre, & à tous oiſeaux du ciel, & à toute choſe mouuante ſur la terre, qui a en ſoy ame viuante: *i'ay donné* toute verdure d'herbe pour manger: & fut ainſi fait. 31 *Et Dieu vid tout ce qu'il auoit fait: & voila, il eſtoit mout bon. *Lors fut fait du ſoir & du matin le ſixieme iour.

Sous 5. 1, & 9. 6, colo. 3.10.15 1.cor. 11.7. 'om, rãdi-ie, pe. Sap. 2. 23, eccleſiaſtiq. 17.1. Matth. 19.4. Sous 8. 17, & 9.1. 'om rãpent Sous 9. 3. Eccleſi. 39.22, marc 7.37.

CHAP. II.

¶ Dieu ſe repoſe, & ſanctifie le ſeptieme iour: met l'hõme au iardin. Cree la femme, & inſtitue le Mariage.

LEs cieux donc & la terre furent parfaits, & tout l'exercite d'iceux. 2 Et Dieu auoit accõpli au ſeptieme iour ſon œuure qu'il auoit faite, & ſe repoſa au ſeptieme iour de toute ſon œuure qu'il auoit faite. 3 Et Dieu benit le ſeptieme iour, & le ſanctifia: pource qu'en iceluy il auoit ceſſé de toute œuure qu'il auoit creée pour eſtre faite. 4 Telles ſont les generations du ciel & de la terre, quand ils furẽt creez, au iour que le Seigneur Dieu fit le ciel

Exode 31.17. Exode 20.11, & 31. 17, dent.5. 14, he. 3.4.

Digitized by Google

ou, toute plante

& la terre, 5 Et toute ietton du champ deuãt qu'il fuſt en la terre, & tout herbage du chãp deuãt qu'il germaſt: car le Seigneur Dieu n'auoit point fait pleuuoir ſur la terre, & n'y auoit hõme pour labourer la terre. 6 Mais vne vapeur montoit de la terre qui arrouſoit tout le deſſus de la terre. 7 Et le Seigneur Dieu auoit formé l'hõme de la poudre de la terre, & ſouffla en la face d'iceluy reſpiratiõ de vie, & l'homme fut fait en ame viuante. 8 Auſsi le Seigneur Dieu auoit planté vn iardin en Eden, vers Orient, & mit là l'homme qu'il auoit formé. 9 Et le Seigneur Dieu fit germer de la terre tout arbre plaiſant à voir, & bon à manger, & l'arbre de vie au milieu du iardin, & l'arbre de ſcience de bien & de mal. 10 Et vn fleuue ſortoit d'Eden, pour arrouſer le iardin: & de là ſe ſeparoit en quatre chefs. 11 L'vn eſt nõmé Phiſon: c'eſt celuy qui enuirõne toute la terre d'Heuilath, là où croiſt l'or: 12 Et l'or de ceſte terre eſt bon: là auſsi ſe trouue Bdeliõ, & la pierre Onix. 13 Et le nom du ſecond fleuue eſt Gehon: c'eſt celuy qui circuit toute la terre d'Ethiopie. 14 Et le nom du troiſieme fleuue eſt Hiddekel: c'eſtuy-la va vers l'Oriẽt d'Aſſyrie. Et le quatrieme fleuue eſt Euphrates. 15 Or le Seigneur Dieu print l'homme, & le colloqua au iardin d'Edẽ, pour le cultiuer & le garder. 16 Adonc le Seigneur Dieu commanda à l'homme, diſant, De tout arbre du iardin tu en mangeras: 17 Mais de l'arbre de ſcience de bien & de mal, tu n'en mangeras point: car dés le iour q̃ tu mangeras d'iceluy, tu mourras de mort. 18 Apres le Seigneur Dieu dit, Il n'eſt pas bõ q̃ l'hõme ſoit ſeul: ie luy feray vne aide pour luy aſsiſter. 19 Ainſi le Seigneur Dieu auoit formé de la terre tous animaux des chãps, & tous oiſeaux du ciel: puis les auoit amenez à Adã, afin qu'il viſt cõment il les appeleroit: & toute choſe ayãt ame viuãte qu'Adã nõma, ce fut ſon nom. 20 Adã donc impoſa les nõs à toutes beſtes & oiſeaux du ciel, & à tous les animaux des champs: mais à Adam il ne trouua point d'aide pour luy aſsiſter. 21 Le Seigneur Dieu dõc fit tomber vn ſomne ſur Adã: & quand il fut endormi, il print vne des coſtes d'iceluy, & reſerra la chair

Digitized by Google

au lieu

au lieu d'icelle. 22 Et le Seigneur Dieu, de la coſte qu'il auoit prinſe d'Adam, *edifia vne femme, & l'amena à Adam. 23 Lors Adam dit, *A ceſte fois il y a os de mes os, & chair de ma chair. On appelera icelle Hommace: car elle a eſté prinſe de l'hõme. 24 *Et pourtant l'homme delaissera son pere & sa mere, & s'adioindra à sa femme, & seront vne chair. 25 Et eſtoyent eux deux nuds, aſſauoir Adam & ſa femme, & n'en auoyent point de honte.

Eccleſ. 17.5. 1.Cor. 11.9. Matth 19.5, marc 10.7, ephe.5. 31, 1.co. 6.16.

CHAP. III.

¶ L'hõme ſolicité par le ſerpent, & par la femme, peche tous trois ſont punis, le Redempteur promis.

OR le ſerpẽt eſtoit cauteleux par deſſus tous animaux des chãps q̃ le Seigñr Dieu auoit faits: ice luy dit à la femme, Voire, q̃ Dieu ait dit, Vo⁹ ne mãgerez point de tout arbre du iardin? 2 Adõc la fẽme reſpõdit au ſerpẽt, Nous mãgeõs du fruict des arbres du iardin. 3 Mais du fruict de l'arbre qui eſt au milieu du iardin, Dieu a dit, Vous n'en mãgerez point: & ne le toucherez point, de peur que ne mouriez. 4 Adõc le ſerpẽt dit à la femme, *Vous ne mourrez nullemẽt. 5 Car Dieu ſait qu'au iour auquel vous en mãgerez, vos yeux ſerõt ouuerts, & ſerez cõme ⁹dieux, cognoiſſans le bien & le mal. 6 La femme dõc voyãt q̃ l'arbre eſtoit bõ à mãger, & qu'il eſtoit plaiſant aux yeux, & arbre deſirable pour acquerir ſciẽce, print du fruict d'iceluy, *& en mangea, & en dõna auſsi à ſon mari q̃ eſtoit auec elle, lequel en mãgea. 7 Lors les yeux d'eux-deux furẽt ouuerts, & cogneurẽt qu'ils eſtoyẽt nuds: ſi couſirẽt enſemble des fueilles de figuier, & ſe firẽt des ceintures. 8 En apres ils ouirẽt la voix du Seigñr Dieu, qui ſe pourmenoit par le iardin, au vẽt du iour: lors Adã & ſa femme ſe cacherẽt de la face du Seigneur Dieu entre les arbres du iardin. 9 Mais le Seigneur Dieu appela Adã, & luy dit, Où es-tu? 10 Lequel reſpõdit, I'ay ouy ta voix au iardin, & ay craint, pource q̃ i'eſtoye nud: dõc me ſuis caché. 11 Derechef il dit, Qui t'a demõſtré q̃ tu eſtois nud? n'as-tu pas mãgé de l'arbre que ie t'auois cõmandé de n'en manger point? 12 Adonc Adã dit, La fẽme q̃ tu m'as dõnee pour eſtre auec moy, m'a baillé de l'arbre, dõc en ay

⁹ou, Dieu, 1. Tim. 2.14.

Digitized by Google

mangé. 13 Puis le Seigneur Dieu dit à la femme, Pourquoy as-tu fait cela? Et la femme dit, Le ſerpẽt m'a ſeduite, dont i'en ay mangé. 14 Alors le Seigneur Dieu dit au ſerpent, Pourtãt que tu as fait ce la, tu ſeras maudit ſur toutes beſtes, & ſur tous animaux des champs: tu chemineras ſur ta poictrine, & mangeras la pouſsiere tous les iours de ta vie. 15 Ie mettray inimitié entre toy & la femme, entre ta ſemẽce & la ſemẽce d'icelle: ceſte *ſemence te briſera* la teſte, & tu luy briſeras le talõ. 16 Il dit *auſsi* à la femme, Ie multiplieray fort ton trauail & conception: tu enfenteras en trauail les enfans: & ta volonté ſera ſubiette à ton mari, * & iceluy aura domina- 1. *Cor.* 14. 34. tion ſur toy. 17 Puis il dit à Adam, Pource que tu as obei à la voix de ta femme, & as mãgé de l'arbre duquel ie t'auois commandé, diſant, Tu ne mangeras point d'iceluy: la terre ſera maudite à l'occaſion de toy: tu mãgeras d'icelle en trauail tous les iours de ta vie. 18 Et elle te produira eſpines & chardons: & mangeras l'herbe des champs. 19 En la ſueur de ta face tu mangeras le pain, iuſqu'à ce que tu retournes en la terre: entant que d'icelle tu es prins: car tu es poudre, & retourneras en poudre. 20 Et Adã appela le nom de ſa femme Heue: pource qu'elle eſt la mere de tous les viuans. 21 Or le Seigneur Dieu fit à Adam & à ſa femme des habillemens de peaux, & les en veſtit. 22 Adõc le Seigneur dit, Voila, Adam eſt deuenu cõme vn de nous, pour ſauoir le bien & le mal. Mais maintenãt, de peur qu'il n'aduance ſa main, & prenne auſsi de l'arbre de vie, & en mange, & viue à touſiours-mais, *iettons-le hors.* 23 Le Seigneur Dieu dõc l'ennuoya hors du iardin d'Eden, pour labourer la terre, de laquelle il auoit eſté prins. 24 Ainſi il chaſſa l'homme: & colloqua des Cherubins vers l'Orient dudit iardin d'Eden, & vn glaiue flamboyant & voltigeant çà & là, pour garder la voye de l'arbre de vie.

CHAP. IIII.

¶ *Le cõmencement du genre humain. Cain tue ſon frere Abel. Enos reſtaurateur de la vraye religion.*

APres Adam cogneut Heue ſa femme, laquelle cõceut, & enfanta Cain: & dit, I'ay acquis vn homme de

Digitized by Google

me de par l'Eternel. 2 Et derechef elle enfanta Abel ſon frere, lequel fut paſteur de brebis, & Cain laboureur de terre. 3 Or long temps apres il aduint que Cain offroit au Seigneur oblation des fruits de la terre: 4 Et qu'Abel auſsi offroit des premiers nais de ſes brebis, & de la graiſſe d'icelles, *& le Seigneur regarda à Abel, & à ſon oblation. 5 Mais il ne regarda point à Cain, ni à ſon oblation, dõt Cain fut fort courroucé, & ſon viſage fut abbatu. 6 Adonc le Seigneur dit à Cain, Pourquoy es-tu courroucé? & pourquoy eſt ton viſage abbatu? 7 Si tu as bien fait, ne ſeras-tu pas exalté? mais ſi tu ne fais bien, le peché gist à la porte: toutesfois ſa volonté eſt ſubiette à toy, & as le gouuernemẽt ſur luy. 8 Et Cain deuiſa auec Abel ſon frere. Et cõme ils eſtoyẽt aux chãps, *Cain s'eſleua cõtre ſon frere Abel, & le occit. 9 Et le Seigneur dit à Cain, Où eſt Abel tõ frere? Lequel reſpondit, Ie ne ſay: ſuis-ie moy la garde de mõ frere? 10 Et il dit, Qu'as-tu fait? La voix du ſang de ton frere crie de la terre apres moy. 11 Maintenãt donc tu ſeras maudit ſur la terre, laquelle a ouuert ſa bouche pour receuoir de ta main le ſang de ton frere. 12 Quãd tu laboureras la terre, elle ne te rendra plus ſa vertu: tu ſeras *auſsi* vagabond & fugitif ſur la terre. 13 Lors Cain dit au Seigneur, Ma peine eſt plus grande que ie ne puis porter. 14 Voici, tu m'as dechaſſé auiourd'huy hors de la terre, & me cacheray de deuãt ta face: ſi ſeray vagabõd & fugitif ſur la terre: & aduiẽdra q̃ quiconque me trouuera, me tuera. 15 Et le Seigneur luy dit, Certes quicõque occira Cain, ſera ſept fois plus puny. Or le Seigneur mit vn ſigne en Cain, afin que quicõque le trouueroit, ne l'occit point. 16 Adõc Cain ſe retira de la preſence du Seigneur, & habita en la terre de Nod, vers l'Orient d'Edẽ, 17 Apres Cain cognut ſa femme, laquelle conceut & enfanta Henoch, & edifia vne cité: & appela le nom de la cité cõme le nom de ſon fils, Henoch. 18 Puis Henoch engendra Irad, & Irad engendra Mauiael, & Mauiael engendra Mathuſael, & Mathuſael engẽdra Lamech. 19 Et Lamech print deux femmes, le nom de l'vne eſtoit Ada, & le nom de l'autre eſtoit Sella.

Hebr. 11.4.

Sapiẽ. 10.3, matth. 23.35, iean 3. 12, iude 1.11.

Digitized by Google

20 Et Ada engendra Iabel, lequel fut pere des habitans és tētes, & des paſteurs. 21 Et le nom de ſon frere, Iubal, lequel fut pere de ceux qui touchent la harpe & les orgues. 22 Et Sella auſsi engēdra Thubal-cain, forgeur de tous engins d'airain & de fer, & la ſœur de Thubal-cain fut Noema. 23 Et Lamech dit à ſes femmes, aſſauoir Ada & Sella, Fēmes de Lamech, oyez ma voix, eſcoutez ma parole: car ie tueray vn homme en ma playe, & vn iouuenceau en ma bleſſeure. 24 Parquoy Cain ſera ſept fois vengé: mais Lamech ſeptante ſept fois 25 Et Adā cognut encore ſa femme, laquelle enfanta vn fils, & appela ſon nom Seth. Car Dieu m'a, *dit-elle*, donné vne autre ſemence pour Abel que Cain occit. 26 Et à Seth auſsi naſquit vn fils, & appela ſon nom Enos. alors on commença à inuoquer le nom de l'Eternel.

CHAP. V.

¶ La genealogie, l'aage & la mort d'Adam & de ſes ſucceſſeurs, iuſques à Noé & ſes fils

C'Eſt-ci le regiſtre des generatiōs d'Adam, depuis le temps que Dieu crea l'homme, & le fit à la ſimilitude de Dieu. 2 Tant maſle que femelle il les *crea, & les benit, & appela leur nom Hōme, au iour de leur creation. 3 Adā donc veſquit cēt trēte ans: & engēdra *vn fils* à ſa ſemblance, ſelon ſon image, & appela ſon nom Seth. 4 *Et les iours d'Adā apres qu'il eut engendré Seth, furent huit cens ans: & engendra fils & filles. 5 Tout le temps donc qu'Adā veſquit fut neuf cens trente ans, puis mourut. 6 Item, Seth veſquit cent cinq ans, & engendra Enos. 7 Et Seth veſquit, apres qu'il eut engendré Enos, huit cēs ſept ans, & engēdra fils & filles. 8 Tout le tēps donc que Seth veſquit, fut neuf cēs douze ans, puis mourut. 9 Ité Enos veſquit nonāte ans, & engēdra Cainan. 10 Et Enos apres qu'il eut engēdré Cainā, veſquit huit cēs quinze ans: & engēdra fils & filles. 11 Tout le tēps dōc d'Enos fut neuf cēs cinq ans, puis mourut. 12 Ité, Cainā veſquit ſeptāte cinq ans, & engēdra Malaleel. 13 Cainā apres qu'il eut engēdré Malaleel, veſquit huit cēs quarāte ans, & engendra fils & filles. 14 Tout le tēps dōc de Cainā, fut neuf cēs dix ans, puis mourut. 15 Ité Malaleel veſ

Sapi. 2. 23, ſus 1. 26. ſous 9. 6. Eccleſi. 17. 1. 1. Chro. 1. 1.

Digitized by Google

veſquit ſoixãte cinq ans, & engẽdra Iared. 16 Et Malaleel apres qu'il eut engendré Iared, veſquit huit cens trẽte ans: & engẽdra fils & filles. 17 Tout le temps dõc de Malaleel fut huit cens nonãte cinq ans, puis mourut, 18 Item, Iared veſquit cent ſoixante deux ans, & engendra Henoch. 19 Et Iared apres auoir engendré Henoch, veſquit huit cens ans, & engẽdra fils & filles. 20 Tout le temps donc de Iared, fut neuf cens ſoixante deux ans, puis mourut. 21 *Item Henoch veſquit ſoixante & cinq ans, & engendra Mathuſala. 22 Et Henoch apres qu'il eut engendré Mathuſala, chemina ſelon Dieu, trois cens ans: & engendra fils & filles. 23 Tout le temps donc d'Henoch, fut trois cens ſoixante cinq ans. 24 Ainſi * Henoch chemina ſelon Dieu, & n'apparut plus: car Dieu le tranſporta. 25 Item, Mathuſala veſquit cent octante ſept ans, & engendra Lamech. 26 Et Mathuſala apres auoir engendré Lamech, veſquit ſept cens octante deux ans: & engendra fils & filles. 27 Tout le temps donc de Mathuſala, fut neuf cens ſoixante neuf ans, puis mourut. 28 Item, Lamech veſquit cent octante deux ans: & engendra vn fils. 29 Et appela ſon nom Noé, diſant, Ceſtuy-ci nous conſolera de noſtre œuure, & du trauail de nos mains en la terre que le Seigneur a maudite. 30 Et Lamech, apres qu'il eut engendré Noé, veſquit cinq cens nonantecinq ans: & engendra fils & filles. 31 Tout le temps donc de Lamech, fut ſept cens ſeptante ſept ans, puis mourut. 32 Item, Noé fut de l'aage de cinq cens ans, & engendra Sem, Cham, & Iapheth.

Eccle. 44. 16, heb. 11. 5.

Hebr. 11. 5.

CHAP. VI.

¶ Dieu menace du deluge, les hommes du tout peruertis, preſeruant Noé par vne arche qu'il luy depeint & commande de faire & garnir.

OR aduint que quand les hommes commencerent à multiplier ſur la terre, & qu'ils eurent engendré des filles: 2 Lors les fils de Dieu voyãs que les filles des hommes eſtoyent belles, ils en prindrent à femmes pour eux, de toutes celles qu'ils auoyent choſies. 3 Adonc le Seigneur dit, Mon

* qu'il auoit ſeparez des autres cõme ſon heritage

eſprit ne debatra point à touſiours auec l'homme, pour autant qu'il eſt auſsi bien chair : & ſeront les iours d'iceluy cent & vingt ans. 4 En ce temps-là furent les geãs ſur la terre, meſmes apres que les fils de dieu couindrent auec les filles des hommes, & quelles leur eurent engendré *lignee :* iceux ſont les puiſſans qui de tout temps ont eſté gens de renom. 5 Lors dieu voyant la malice de l'homme eſtre mout grande ſur la terre, & toute l'imaginatiõ des pẽſees de ſon cœur n'eſtre autre choſe que mal en tout temps: 6 Adonc il ſe repentit d'auoir fait l'homme en la terre, & fut dolent en ſon cœur. 7 Et le Seigneur dit, Ie raſeray de deſſus la terre l'homme que i'ay creé, depuis l'homme iuſqu'au beſtail, iuſqu'au reptile, & iuſqu'à la volaille du ciel : car il me deſplait de les auoir faits. 8 Mais Noé trouua grace deuant le Seigneur. 9 Ce ſont-ci les generations de Noé. *Noé fut homme iuſte & entier en ſon temps, cheminant ſelon Dieu: 10 Lequel engendra trois fils, Sem, Cham, & Iapheth. 11 Et la terre fut corrompue deuant Dieu, & remplie d'extorſion. 12 Lors Dieu regarda la terre, & voici elle eſtoit corrompue : car toute chair auoit corrompu ſa voye deſſus la terre. 13 Adonc Dieu dit à Noé, La fin de toute chair eſt venue deuant moy : car la terre eſt remplie d'outrage par iceux: & voici ie les deſtruiray auec la terre. 14 Fay-toy vne arche de bois de ſapin : tu feras des loges en l'arche, & la poiſſeras de poix par dedans & par dehors. 15 Et la feras en ceſte *maniere*, La longueur de l'arche ſera de trois cens coudees: ſa largeur de cinquante coudees, & ſa hauteur de trente coudees. 16 Tu feras vne feneſtre en l'arche, & la feras d'vne coudee de haut, & mettras la porte de ladite arche au coſté d'icelle, ſi la feras auec le bas, le ſecond, & le troiſieme eſtage. 17 Et moy ie feray venir vn deluge d'eau ſur la terre, pour deſtruire toute chair, en laquelle il y a eſprit de vie ſous le ciel: & tout ce qui eſt en la terre perira. 18 Mais i'eſtabliray mon alliance auec toy, ſi entreras en l'arche toy & tes fils & ta femme, & les femmes de

Eccleſiaſtiq. 44.17.

Digitized by Google

tes fils auec toy. 19 Et de chacune choſe ayant vie de toute chair, en ameneras vne paire en l'arche, pour les garder en vie auec toy: aſſauoir, le maſle & la femelle: 20 De la volaille ſelon ſon eſpece, du beſtail ſelon ſon eſpece, & de tout reptile de la terre ſelon ſon eſpece: il y en entrera de tous par paires auec toy, afin que tu les conſerues en vie. 21 Tu prendras auſsi auec toy de toute viande qu'on mange, & l'amaſſeras chez toy: afin qu'elle ſoit pour manger tant à toy qu'à iceux. 22 Et *Noé fit ainſi, ſelon toutes les choſes que Dieu luy auoit commandees: Ainſi fit-il. *Hebr. 11.7.

CHAP. VII.

¶ *Noé & les ſiens entrez, le deluge deſtruit tout.*

ET le Seigneur dit à Noé, Entre toy & toute ta maiſon en l'arche: car ie t'ay veu iuſte deuant moy en ce temps. 2 Tu prendras de toutes beſtes nettes ſept & ſept, le maſle & la femelle: mais des beſtes non nettes, deux paires, le maſle & ſa femelle: 3 Auſsi des oiſeaux du ciel ſept & ſept, le maſle & ſa femelle: à fin que l'engeance en ſoit conſeruee ſur la terre vniuerſelle. 4 Car apres ſept iours ie feray pleuuoir ſur la terre, par quarante iours & quarante nuicts: & raſeray de deſſus la terre toute ſubſtance que i'ay faite. 5 *Et Noé fit ſelon toutes les choſes que Dieu luy auoit commandees: 6 Et eſtoit Noé aagé de ſix cens ans quand le deluge des eaux fut ſur la terre. 7 Noé donc entra, & ſes fils, ſa femme, & les femmes de ſes fils auec luy en l'arche, pour les eaux du deluge. 8 Des beſtes nettes & des beſtes qui ne ſont point nettes, & des oiſeaux, & de tout ce qui ſe meut ſur la terre: 9 Elles entrerent deux à deux à Noé en l'arche, aſſauoir maſle & femelle, cõme Dieu luy auoit commandé. 10 Et quand les ſept iours furent paſſez, lors les eaux du deluge furent ſur la terre. 11 En l'an ſix cens de la vie de Noé, au ſecond mois, au dixſeptieme iour dudit mois, en ce iour-la meſme toutes les fontaines des grãs gouffres furent rompues, & les ventailles du ciel furent ouuertes. 12 Et la pluye fut ſur la terre quarante iours & quarante nuicts. 13 En ce iour-la *Matth. 24.38, luc 17. 26, 1. pier. 3. 20.

Digitized by Google

meſme, Noé entra auec Sem, Cham, & Iapheth ſes fils, & ſa femme, & les trois femmes de ſes fils auec iceux, en l'arche. 14 Iceux & tous animaux ſelon leur eſpece, & toutes beſtes ſelon leur eſpece, & tous reptiles rampans ſur la terre ſelon leur eſpece, & toutes volailles ſelon leur eſpece, & tous oiſeaux, & toute choſe ayant plumes. 15 Ils vindrent donc de toute chair qui a en ſoy eſprit de vie, par couples en l'arche à Noé. 16 Et entrans le maſle & la femelle de toute chair, vindrent, ainſi que Dieu luy auoit commandé: puis le Seigneur l'enferma. 17 Alors fut fait le deluge par quarante iours ſur la terre: & les eaux creurent, & eſleuerent l'arche, & fut eſleuee de deſſus la terre. 18 Et les eaux ſe renforcerent, & accreurent mout ſur la terre: & l'arche flottoit au deſſus des eaux. 19 Et les eaux ſe renforcerent treſfort ſur la terre, & couurirent les hautes montagnes qui ſont ſous le ciel vniuerſel. 20 Les eaux ſe renforcerent de quinze coudees par deſſus: ſi furent les montagnes couuertes. 21 Adonc perit toute chair qui ſe mouuoit ſur la terre, tant de volailles que des beſtes, des animaux, de tous reptiles rampans ſur la terre & de tous hommes. 22 Toutes choſes qui eſtoyent ſur le ſec, ayans reſpiration de vie en leurs narines, moururent. 23 Toute la ſubſtance donc qui eſtoit ſur la terre fut deſtruite, depuis l'homme iuſqu'au beſtail, iuſqu'au reptile & iuſqu'à la volaille du ciel. Ainſi furent deffaits de la terre: * mais Noé ſeulement reſta, & ceux qui eſtoyent auec luy en l'arche. 24 Et les eaux couurirent la terre par cent cinquante iours.

2. Pier. 2.5.

CHAP. VIII.

¶ Le deluge paſſé, Noé auec les ſiens ſort de l'arche, ſacrifie au Seigneur, & reçoit de luy promeſſe de ne plus punir le monde par deluge vniuerſel, ains de le maintenir en ſon premier ordre.

OR Dieu eut ſouuenance de Noé & de tous les animaux, & de toutes les beſtes qui eſtoyent auec luy en l'arche, ſi fit paſſer vn vent ſur la terre, & les eaux s'arreſterent. 2 Et les fontaines des gouffres,

Digitized by Google

gouffres, & les ventailles du ciel furent reſertees, & la pluys fut retenue du ciel. 3 Et les eaux allant & venant ſe retirerent de deſſus la terre. Et en la fin de cent cinquante iours s'abbaiſſerent. 4 Et au dixſeptieme iour du ſeptieme mois l'arche s'arreſta ſur les montagnes d'Armenie. 5 Et les eaux couloyent & s'abbaiſſoyent iuſqu'au dixieme mois au premier dudit dixieme mois: les ſommets des montagnes apparurent. 6 Puis en la fin de quarãte iours, Noé ouurit la feneſtre de l'arche, laquelle il auoit faite: 7 Si enuoya vn corbeau, lequel ſortit: & alloit & venoit iuſques à ce que les eaux ſeichaſſent ſur la terre. 8 Et en apres, il mit hors d'auec ſoy vne colombe, pour voir ſi les eaux ſe ſeroyent retirees de deſſus la terre. 9 Mais la colombe ne trouuant point ſur quoy aſſeoir la plante de ſon pied, retourna à luy en l'arche: car les eaux eſtoyent ſur toute la terre. Et luy auançãt ſa main, la reprint, & la retira à ſoy en l'arche. 10 Et quand il eut attendu encore ſept autres iours, derechef il enuoya la colombe hors de l'arche. 11 Et au temps de veſpre la colombe reuint à luy: & voici en ſon bec vne fueille d'oliue qu'elle auoit arrachee: lors Noé cognut que les eaux s'eſtoyent retirees de deſſus la terre. 12 Si attendit encores ſept autres iours, puis enuoya la colombe: mais elle ne retourna plus à luy. 13 Or aduint donc qu'en l'an ſix cens & vn de l'aage de Noé, au premier iour du premier mois, les eaux furent ſeichees de deſſus la terre: & Noé oſtant la couuerture de l'arche, regarda, & voici le deſſus de la terre eſtoit deſſeiché. 14 Et au vingtſeptieme iour du ſecond mois la terre fut ſeiche. 15 Puis Dieu parla à Noé, diſant, 16 Sors hors de l'arche, toy, ta femme, tes fils, & les femmes de tes fils auec toy. 17 Fay ſortir auec toy tous les animaux qui ſont auec toy de toute chair, tant des oiſeaux que des beſtes, & tous reptiles rampans ſur la teere & qu'ils produiſent en la terre, & fructifient & multiplient ſur la terre. 18 Ainſi donc Noé ſortit, ſes fils, ſa femme, & les femmes de ſes fils auec luy: 19 Tous animaux, tous reptiles, toutes volailles, tout ce

Digitized by Google

qui ſe mouuoit ſur la terre ſelon leurs generations ſortirent hors de l'arche. 20 Et Noé edifia vn autel au Seigneur, & print de tout beſtail net, & de toute volaille nette, ſi offrit holocauſte ſur l'autel. 21 Et le Seigneur * ſentit vne odeur de repos: & dit en ſon cœur, Ie ne maudiray plus d'oreſenauant la terre, pour l'occaſion de l'homme: *car la conception du cœur de l'homme eſt mauuaiſe dés ſa ieuneſſe. Et ſi ne frapperay plus toute choſe viuante comme i'ay fait. 22 Mais tant que la terre ſera, les ſemailles & les moiſſons, le froid & le chaud, l'eſté & l'hyuer, le iour & la nuict ne ceſſeront point.

e. il eut agreable.

Sus 6. 5, mat. 15.19.

CHAP. IX.

¶ Dieu renouuelle à Noé & à ſes fils la premiere donnation de toutes choſes, conferme le mariage. Sous le commandement de non manger ſang, defend toute cruauté, fait & conferme par ſigne ſon alliance auec Noé & toutes creatures. Noé planta la vigne, s'enyure, eſt mocqué de l'vn de ſes enfans, lequel il maudit, & benit les autres. L'aage & la mort de Noé.

ET Dieu benit Noé & ſes fils, & leur dit, * Fructifiez, multipliez, & remplilſez la terre. 2 Et la crainte & frayeur de vous ſera ſur tous animaux de la terre, & ſur toutes volailles du ciel, auec tout ce qui ſe meut ſur la terre, & tous poiſſons de la mer, leſquels vous ſont baillez entre vos mains. 3 * Tout ce qui ſe meut ayant vie, vous ſera pour viande: ie vous ay donné le tout comme l'herbe verde. 4 * Toutesfois vous ne mangerez point la chair auec ſon ame, qui eſt le ſang d'icelle. 5 Et de faict, ie requerray voſtre ſang, le ſang, *di-ie*, de vos ames: de la main de tous animaux ie le requerray: & de la main de l'homme, ie redemanderay l'ame de l'homme: de la main, *di-ie*, de chacun ſien frere. 6 * Qui aura eſpandu le ſang de l'homme en l'homme; ſon ſang ſera eſpandu: *car Dieu a fait l'homme à ſon image. 7 * Et vous, fructifiez, croiſſez, engendrez en la terre, & multipliez en icelle. 8 Semblablement Dieu parla à Noé, & à ſes fils qui eſtoyent auec luy, diſant, 9 Or voici, i'eſtabli mon alliance

Sus 1. 28, & 8.17.

Sus 1. 29.

Leuit. 17,14.

Matth. 26.52, apoc. 13.10.

Sus 1. 27.

Sus 1. 28, & 7.

Digitized by Google

alliance auec vous, & auec voſtre ſemence apres vous: 10 Et auec toute creature viuante qui eſt auec vous, tant des volailles que des beſtes, & de tous animaux de la terre qui ſont auec vous, de toutes celles qui ſont ſorties de l'arche, iuſques à toute beſte de la terre. 11 *Ie confirme donc mon pact auec vous: afin que toute chair ne ſoit plus exterminee par les eaux du deluge, & qu'il n'y ait d'orefenauant nul deluge pour degaſter la terre. 12 Puis Dieu dit, C'eſt le ſigne de l'accord que ie donne entre moy & vous, & entre toute creature viuante qui eſt auec vous, à touſiourſmais. 13 I'ay mis mon arc en la nuee, lequel ſera pour ſigne de l'alliance entre moy & la terre. 14 Et quand il aduiendra que i'auray couuert de nuees le deſſus de la terre, l'arc apparoiſtra és nuees. 15 Si ſeray recors de mon pact, qui eſt entre moy & vous, & entre toute ame qui vit en toute chair. Et n'aduiendra plus que les eaux ſoyent en deluge, pour exterminer toute chair. 16 L'arc donc ſera és nuees, & le regarderay pour auoir memoire de l'alliance perpetuelle entre Dieu & toute ame viuante, en quelque chair qui ſoit ſur la terre. 17 Ainſi Dieu dit à Noé, C'eſt le ſigne de l'alliance que i'ay eſtablie entre moy & toute chair qui eſt ſur la terre. 18 Or les fils de Noé qui ſortirent de l'arche, furent Sem, Cham, & Iapheth. Et Cham fut le pere de Chanaan. 19 Ces trois ſont les fils de Noé, deſquels la terre vniuerſelle fut peuplée. 20 Et Noé commença à eſtre laboureur de terre, & planta la vigne. 21 Puis beut du vin, ſi s'enyura, & ſe deſcouurit au milieu de ſon tabernacle. 22 Et Cham le pere de Chanaan, voyant les parties honteuſes de ſon pere, l'annonça dehors à ſes deux freres. 23 Adonc Sem & Iapheth prindrent vn veſtement, & le mirent ſur leurs deux eſpaules, & en cheminant en arriere, couurirent la vergongne de leur pere, & leurs faces eſtoyent deſtournees, ſi qu'ils ne virent point les parties honteuſes de leurdit pere. 24 Puis Noé s'eſueilla de ſon vin, & quand il ſent ce que ſon fils moindre luy auoit fait,

Iſaïe 54. 9.

Aſſau. derechef.

Digitized by Google

25 Lors il dit, Maudit ſoit Chanaan : il ſera ſeruiteur des ſeruiteurs de ſes freres. 26 En apres il dit, L'Eternel le Dieu de Sem ſoit benit : & luy ſoit fait Chanaan ſeruiteur. 27 Dieu perſuade en douceur Iapheth, & habite és tabernacles de Sem : & leur ſoit fait Chanaan ſeruiteur. 28 Et Noé veſquit apres le deluge, trois cens cinquante ans. 29 Tout le temps donc de Noé fut neuf cens cinquante ans, puis mourut.

CHAP. X.

¶ De la multiplication du genre humain par Noé & ſes fils, & des commencemens des royaumes.

SEnſuiuent les genealogies des enfans de Noé, Sem, Cham, & Iapheth : auſquels naſquirent des enfans apres le deluge. 2 *Les enfans de Iapheth, ſont, Gomer, Magog, Madai, Iauan, Thubal, Moſoch, & Thiras. 3 Et les enfans de Gomer, Aſcenez, Riphath & Thiogorma. 4 Et les enfans de Iauan, Eliſa, Tharſis, Cethim, & Dodanim. 5 D'iceux furent diuiſees les iſles des nations, par leurs territoires; vn chacun en ſa langue, ſelon leurs familles entre leurs gens. 6 Item, les enfans de Cham, ſont Chus, Meſraim, Phut, & Chanaan. 7 Et les enfans de Chus, Ceba, Heuilah, Sabatha, Regma, & Sabathacha. Et les enfans de Regma, Saba, & Dadam. 8 Et Chus engendra Nemrod : lequel deuint puiſſant en la terre. 9 Iceluy eſtoit puiſſant veneur deuant le Seigneur. A raiſon dequoy on dira, Comme Nemrod, le fort veneur deuant le Seigneur. 10 Et le commencement de ſon regne fut Babel, Arach, Achad, Chalanne, en la terre de Sennaar. 11 De ceſte terre là iſsit Aſſur, & edifia Niniue, & & les rues de la cité, & Chalé, 12 Et Reſen entre Niniue & Chalé : qui eſt grande cité. 13 Et Meſraim engẽdra Ludim, Anamim, Laabim, Nephthuim, 14 Phetruſim, Chaſluim: deſquels ſont iſſus les Philiſtins & Caphthorins. 15 Et Chanaan engendra Sidon ſon premier nay, & Heth, 16 Et Iebuſi, Amorrhi, Gergaſi, 17 Heui, Archi, Sini, 18 Aradi, Samari, Hamathi. Et apres ſe ſont eſparſes les familles des Chananeens. 19 Et furent les termes deſdits Chananeẽs depuis Sidon, quãd tu viens vers Gerar,*

1. Chro. 1. 5.

Digitized by Google

Gerar, iuſqu'en Gaza, en tirant à Sodome & Gomorrhe, Adama, Seboim, iuſqu'à Laſa. 20 Iceux ſont les fils de Cham ſelõ leurs familles, lãgues, terres & nations. 21 Item à Sem pere de tous les enfans d'Heber, & frere aiſné de Iapheth, naſquirent des enfans. 22 *Les enfans donc de Sem, ſont, Elam, Aſſur, Arphaxad, Lud, & Aram. 23 Et les enfans d'Arã, Hus, Hul, Gether & Mes. 24 Et Arphaxad engẽdra Salé, & Salé engendra Heber. 25 Et à Heber naſquirent deux fils, le nom de l'vn Phaleg. car en ſon temps la terre fut diuiſee: & le nom de ſon frere Iectã. 26 Et Iectan engendra Elmodad, Saleph, Aſarmoth, Iaré, 27 Adorã, Vzal, Decla, 28 Et Hebel, Abimeal, Saba, 29 Ophir, Heuilah, & Iobab. Tous ceux-ci ſont les enfans de Iectan. 30 Et leur habitatiõ eſtoit depuis Meſſa, en venãt en Sephar mõtagne d'Orient. 31 Iceux ſont les enfans de Sẽ ſelõ leurs familles, lãgues, terres, & natiõs. 32 Telles dõc ſont les familles des enfans de Noé, ſelõ leurs lignees & gẽs: & d'iceux ont eſté diuiſees les nations en la terre apres le deluge. *1. Chro. 1.17.

CHAP. XI.

¶ Le baſtiment de Babel cauſe de la confuſion des langages, l'aage & genealogie de Sem, iuſques à Abram: l'iſſue d'iceluy auec ſon pere Tharé, Sarai & Lot: & la mort d'iceluy Tharé.

ALors toute la terre eſtoit d'vn meſme langage & parole. 2 Et aduint comme ils ſe departirent d'Orient, qu'ils trouuerent vne cãpagne en la terre de Sennaar, où ils habiterent. 3 Et dirẽt l'vn à l'autre, Or çà, faiſons des briques, & les cuiſons au feu. Si eurent des briques au lieu de pierres, & eurẽt de l'argile au lieu de ciment. 4 Puis dirent, Or auãt, edifiõs-nous vne cité, & vne tour, de laquelle le ſommet ſoit iuſqu'au ciel: faiſons que nous ayõs renommee, ſi d'auẽture no⁹ ſommes diſperſez ſur toute la terre. 5 Aõdc le Seigneur deſcẽdit pour voir la cité & la tour, qu'edifioyẽt les fils des hõmes. 6 Et le Seigneur dit, Voici, ce peuple eſt vn, & y a vn meſme lãgage entr'eux to⁹: Et c'eſt leur cõmẽcemẽt de faire: & maintenãt riẽ de tout ce qu'ils ont entreprins ne ſera deſtourbé. 7 Or ſuſ, deſcẽdõs & cõfondõs illec leur lãgage, afin qu'ils n'entendent le lãgage l'vn de

l'autre. 8 Ainſi le Seigneur les diſperſa de là, parmi toute la terre, & ceſſerét d'edifier la cité. 9 Partant ſon nom fut appelé Babel : car le Seigneur confondit illec le langage de toute la terre : & de là les eſpandit ſur la terre vniuerſelle 10 * Senſuyuent les generations de Sem. Sem aagé de cent ans engendra Arphaxad, deux ans apres le deluge. 11 Et Sem apres qu'il eut engendré Arphaxad, veſquit cinq cens ans: & engendra fils & filles. 12 Item, Arphaxad veſquit trente cinq ans, & engendra Salé. 13 Et Arphaxad apres qu'il eut engendré Salé, veſquit quatre cens trois ans : & engendra fils & filles. 14 Item, Salé veſquit trente ans, & engendra Heber. 15 Et Salé apres qu'il eut engendré Heber, veſquit quatre cens trois ans, & engendra fils & filles. 16 *Item Heber veſquit trente quatre ans, & engendra Phaleg. 17 Et Heber apres qu'il eut engendré Phaleg, veſquit quatre cẽs trente ans : & engendra fils & filles. 18 Item Phaleg veſquit trente ans, & engendra Reu. 19 Et Phaleg apres qu'il eut engendré Reu, veſquit deux cens neuf ans : & engendra fils & filles. 20 Item Reu veſquit trente deux ans, & engendra Sarug. 21 Et Reu apres qu'il eut engendré Sarug, veſquit deux cens ſept ans: & engẽdra fils & filles. 22 Item Sarug veſquit trente ans, & engendra Nachor. 23 Et Sarug, apres qu'il eut engendré Nachor, veſquit deux cens ans, & engendra fils & filles. 24 Item, Nachor veſquit vingt neuf ans, & engendra Tharé. 25 Et Nachor, apres qu'il eut engendré Tharé, veſquit cent dixneuf ans: & engendra fils & filles. 26 *Item, Tharé veſquit ſeptante ans, & engendra Abram, Nachor, & Aran. 27 Et voici les genealogies de Tharé. Tharé engendra Abram, Nachor & Aran : & Aran engendra Lot. 28 Et Aran mourut auant ſon pere en la terre de ſa natiuité, en Vr des Chaldeens. 29 Et Abram & Nachor prindrent femmes. Le nom de la femme d'Abram fut Sarai: & le nom de la femme de Nachor fut Melcha fille d'Aran, lequel eſtoit pere tant de Melcha que de Ieſcha. 30 Mais Sarai eſtoit ſterile, & n'auoit point d'enfant. 31 Or Tharé print ſon fils

1. Chro. 1.17.

1. Chro. 1.19.

1. Chro. 1.20, Ioſué 24. 2.

Abram

Digitized by Google

Abram, & Lot fils de ſon fils, le fils d'Aran, & Sarai ſa belle-fille, femme d'Abram: & ſortirent enſemble de Vr des Chaldeens * pour aller en la terre de Chanaan. Si vindrent iuſques en Charan: & demeurerẽt là. 32 Et les iours de Tharé furent deux cens cinq ans, puis mourut en Charan. *Ioſué 24.2, nehem. 9.7, iu. 5.6, act. 7.4*

CHAP. XII.

¶ La cauſe de ceſte iſſue volontaire, ſauoir eſt le commandement de Dieu fait à Abram, & la promeſſe de benediction par Chriſt. Abram edifie çà & là des autels pour exercice & confeſſion de ſa foy au milieu des infideles: deſcend en Egypte pour la famine.

OR le Seigneur auoit dit à Abram, *Va t'en de ta terre & de ton parentage, & de la maiſon de ton pere en la terre que ie te monſtreray. 2 Et ie te feray *croiſtre* en grande gent, & te beniray, & magnifieray tõ nom: afin que tu ſois benediction. 3 Ie beniray ceux qui te beniront, & maudiray ceux qui te maudiront: * & ſi en toy ſeront benites toutes les familles de la terre. 4 Abram donc s'en alla ainſi que le Seigneur luy auoit dit: & Lot alla auec luy. Adonc Abram eſtoit aagé de ſeptante cinq ans quand il ſortit hors de Charan. 5 Abram donc print Sarai ſa femme, & Lot fils de ſon frere, & toute leur cheuance qu'ils auoyent acquiſe, & les ames qu'ils auoyent euës en Charan: ſi ſortirent pour venir en la terre de Chanaan, puis paruindrent en icelle meſme terre. 6 Et Abram paſſa parmi la terre iuſqu'au lieu de Sichem, & iuſqu'en la plaine de More: & lors les Chananeens eſtoyent en la terre. 7 Et le Seigneur apparut à Abram, & dit, Ie donneray ceſte terre à ta ſemence. Et Abram edifia illec vn autel au Seigneur, qui luy eſtoit apparu. 8 Apres ſe tranſporta d'illec en la montagne vers l'Orient de Bethel, & tendit ſon pauillon, ayant Beth-el pour Occident, & Hai pour Orient: & edifia là vn autel au Seigneur, & inuoqua le Nom du Seigneur. 9 Puis Abram s'en alla, cheminant & s'auançant vers le Midi. 10 Adonc ſuruint vne famine en la terre: & Abram deſcendit en Egypte, pour habiter là vn temps. Car il y auoit grieue famine en la* *Act. 7.3. Sous 18 18, & 22.18.*

Digitized by Google

la terre. 11 Et comme il approchoit pour venir en Egypte, il dit à Sarai ſa femme, Voici, ie cognoy que tu es belle femme à voir: 12 Et pourtant quād les Egyptiens te verront, ils diront, Ceſte femme eſt ſa femme, & m'occiront: mais ils te laiſſeront viure. 13 Di donc, ie te prie, que tu es ma ſœur, afin qu'à l'occaſion de toy il me ſoit bien fait, & que par ton moyen ma vie ſoit preſeruee. 14 Or aduint comme Abram fut venu en Egypte, que les Egyptiens virent ceſte femme qui eſtoit mout belle. 15 Les princes auſsi de Pharao la virent, & la louerent enuers luy: ſi fut tranſportee en la maiſon de Pharao. 16 Lequel fit du bien à Abram à raiſon d'elle, & eut brebis, bœufs, aſnes, ſeruiteurs, chambrieres, aſneſſes & chameaux. 17 Mais le Seigneur flagella Pharao de grandes playes, & ſa maiſon, à cauſe de Sarai femme d'Abram. 18 Adonc Pharao appela Abram, & luy dit, Pourquoy m'as-tu fait ceci? que ne m'as-tu aduerti que c'eſtoit ta femme? 19 Pourquoy as-tu dit, C'eſt ma ſœur? Et ie l'auoye prinſe pour moy à femme: mais maintenant, voici ta femme, pren-la, & t'en va. 20 Et il le recommanda à ſes hommes: ſi le menerēt hors, & ſa femme, & tout ce qui luy appartenoit.

CHAP. XIII.

¶ La ſortie d'Egypte: la ſeparation d'Abram & Lot, & l'occaſion d'icelle: La meſchanceté des Sodomites. Renouuellement de la promeſſe faite à Abram.

ABram donc monta d'Egypte vers Midy, luy, ſa femme, & toutes les choſes qu'il auoit: auſsi Lot auec luy. 2 Et Abram eſtoit treſpuiſſant en cheuance, & en argent, & en or. 3 Et s'en retourna par ſon chemin de Midi en Beth-el, iuſqu'au lieu ou parauant il auoit dreſſé ſon tabernacle, entre Beth-el & Hai. 4 *Au lieu de l'autel que premieremēt il auoit là fait: & inuoqua le Nom du Seigneur. 5 Lot auſsi qui cheminoit auec Abram, auoit brebis, bœufs, & tentes. 6 Et la terre ne les pouuoit contenir pour demeurer enſemble: * car leur cheuance eſtoit abondante, tellement qu'ils ne pouuoyent habiter enſemble. 7 Ainſi il s'eſmeut eſtrif entre les paſteurs des troupeaux d'Abram, & entre

Sus 11.7

Sous 36

Digitized by Google

entre les paſteurs des troupeaux de Lot:& alors les Chananeens & les Phereziens habitoyent en la terre. 8 Et Abram dit à Lot, Ie te prie qu'il n'y ait point de noiſe entre moy & toy, ni entre mes paſteurs & les tiens:car nous ſommes freres. 9 Toute la terre n'eſt-elle point à ton commandement? Depars-toy,ie te ſupplie,d'auec moy. Si tu vas à la ſeneſtre,i'iray à la dextre:& ſi tu eſlis la dextre, ie prendray la ſeneſtre. 10 Adonc Lot eſleuant ſes yeux,vid toute la plaine delordain,qui eſtoit(auãt que le Seigneur eut deſtruit Sodome & Gomorrhe) par tout abbruuee comme le iardin du Seigneur,& comme la terre d'Egypte quand tu entres en Zoar. 11 Et Lot eſleut pour ſoy toute laplaine de Iordain, & s'en alla d'Orient:ainſi furent ſeparez l'vn de l'autre. 12 Abrã donc habita en la terre de Chanaan: & Lot demeura aux villes de la plaine, & y dreſſa ſon tabernacle, iuſques vers Sodome. 13 Or les gens de Sodome eſtoyent mauuais & pecheurs grandement contre le Seigneur. 14 Alors le Seigneur dit à Abram(apres que Lot fut ſeparé d'auec luy,) Leue tes yeux, & regarde du lieu où tu es, vers Aquilon,Midi,Orient, & Occident. 15 *Car toute la terre que tu vois, ie te la donneray, & à ta ſemence à iamais. 16 Si feray ta ſemence comme la poudre de la terre. Que ſi aucun peut nombrer la poudre de la terre, auſsi pourra-il nombrer ta ſemence. 17 Leue-toy donc, & te pourmene parmi la terre, en ſa longueur, & en ſa largeur: car ie te la donneray. 18 Abram donc remuant ſon tabernacle, vint & habita en la plaine de Mamré, qui eſt en Hebron: & edifia là vn autel au Seigneur.

Sus 12. 7.ſous 15.18, & 26.4 deutr. 34.4.

CHAP. XIIII.

¶ En la deffaite de Sodome & Gomorrhe faite par le Roy Chodor-lahomor & ſes alliez, Lot eſtant prins, eſt reconx auec les autres captifs par Abram. Melchiſedec luy vient au deuant, auſsi fait le Roy de Sodome, duquel ne ſe veut en rien enrichir.

DEpuis il aduint, qu'en ce temps-la que Amraphel roy de Sennaar,Arioch roy d'Elaſar, Chodor-lahomor roy d'Elam, Thadal roy des Gentils,

Digitized by Google

2 Firent guerre contre Bara roy de Sodome,& contre Berſa roy de Gomorrhe, & contre Senaab roy d'Adama,& contre Semeber roy de Seboim, & contre le roy de Balé,laquelle fut *dite* Segor. 3 Tous ceux-la s'aſſemblerent en la plaine de Sidim, en laquelle *pour lors* eſtoit la mer ſalee. 4 Ils auoyent ſerui douze ans à Chodor-lahomor,mais au trezieme ils s'eſtoyent reuoltez. 5 Au quatorzieme an donc Chodor-lahomor vint,& les rois qui eſtoyent auec luy:& deſconfirent les Raphains en Aſtaroth, les Carnains & les Zuzins en Ham,& les Emins en la plaine de Cariathaim, 6 Et les Horiens és montagnes de Seir, iuſqu'à la plaine de Pharan, qui eſt aupres du deſert. 7 Puis retournerent,& vindrẽt à En de Miſphat,laquelle eſt Cades,& batirent toute la region des Amaleciẽs,& auſsi les Amorrheens qui habitoyent en Aſaſon-thamar 8 Lors iſsirent le roy de Sodome,le roy de Gomorrhe, le roy d'Adama,le roy de Seboim, & le roy de Balé, laquelle eſt Segor, ſi ordonnerent la bataille en la plaine de Sidim, 9 Contre Chodor-lahomor roy d'Elam, & contre Thadal roy des Gentils, & contre Amraphel roy de Sennaar,contre Arioth roy d'Elaſar:aſſauoir quatre rois à l'encontre de cinq. 10 Et la plaine de Sidim eſtoit pleine de pluſieurs puits d'argille. Mais les rois de Sodome,& Gomorrhe prindrent la fuite,ſi furent là desfaits : & ceux qui eſtoyent demeurez,s'enfuirent en la montagne. 11 Or ils prindrent toute la cheuance de Sodome & Gomorrhe & toute leur victuaille, puis s'en allerent 12 Ils prindrẽt auſsi Lot fils du frere d'Abram & toute ſa ſubſtãce,& s'en allerent:car il habitoit en Sodome. 13 Quelqu'vn qui en eſtoit eſchappé,ſuruint,& l'aſſonça à Abram Hebrieu, qui habitoit en la plaine de Mamré,Amorrheẽ,frere d'Eſcol & frere d'Aner, leſquels eſtoyent alliez auec Abram. 14 Quand donc Abram eut ouy que ſon frere eſtoit captif, il equippa trois cens & dixhuit de ſes ſeruiteurs nais en ſa maiſon: ſi les pourſuiuit iuſqu'en Dan. 15 Et la nuict ſe diuiſa par bandes contr'eux, luy & ſes ſeruiteurs:& les deſcõfit,& les pourſuiuit iuſqu'en Hobah, qui eſt à la ſeneſtre de Damas 16 Et rame-

na

Digitized by Google

na toute la cheuance, & auſsi Lot ſon frere, & ſa ſubſtance, & auſsi les femmes & le peuple. 17 Et le roy de Sodome s'en alla au deuant de luy, apres ſon retour de la deſconfiture de Chodor-lahomor, & des rois qui eſtoyent auec luy en la grãde vallee laquelle eſt la vallee royale. 18 Melchiſedec auſsi roy de Salem apporta pain & vin, & iceluy eſtoit Sacrificateur du Dieu ſouuerain. 19 Et le benit, diſant, Benit ſoit Abram par le treshaut Dieu, poſſeſſeur du ciel & de la tere. 20 Et loué ſoit le Dieu ſouuerain qui a liuré tes enuemis entre tes mains. Et Abram luy donna decimes de toutes choſes. *Heb. 7. 1.*
21 Or le roy de Sodome dit à Abram, Donne-moy les perſonnes, & pren les biens pour toy. 22 Et Abram dit au roy de Sodome, I'ay leué ma main au Seigneur le Dieu ſouuerain, poſſeſſeur du ciel & de la terre, 23 Que de toutes choſes qui ſont à toy, (voire depuis vn fil iuſqu'à la courroye du ſoulier) ie ne prendray rien de toy: afin que tu ne dies, I'ay enrichi Abram: 24 Fors ſeulement ce que les compagnons ont mangé, & la part des perſonnages qui ſont auec moy: aſſauoir Aner, Eſcol, & Mamré: leſquels prendront leur part.

CHAP. XV.

¶ Abram iuſtifié par foy en Dieu, luy promettant ſa faueur, vn heritier, grande lignee, la terre de Chanaan pour la tierce fois: la ſeruitude d'Egypte, & la deliurance d'icelle luy eſt predite, & la promeſſe de Chanaan reiteree.

APres ces choſes, la parolle du Seigneur fut *donnee* à Abram en viſion diſant, Abram, ne crain point: ie ſuis ton eſcuſſon, & ton loyer treſabondant. 2 Et Abram dit, Seigneur Eternel, que me donneras-tu? ie m'en vay ſans hoirs, & celuy qui a le gouuernement de ma maiſon eſt ce Damaſec Eliezer. 3 Derechef Abram dit, Or voici, tu ne m'as point donné ſemence, & pourtant le ſeruiteur de ma maiſon ſera mõ heritier. 4 Et voici la parole du Seigneur luy fut donnee, diſant, Iceluy n'aura point ton heritage: mais celuy qui ſortira de tes entraſſes, ſera tõ heritier. 5 Puis il le mena hors: & luy dit, *Contemple maintenant le ciel, & con- *Rom. 4. 1.*

Digitized by Google

te les estoilles, si tu les peux conter. ainsi, dit-il, sera
Rom.4 ta semence. 6 *Et Abram creut au Seigneur, &
3.gala. il luy reputa cela pour iustice. 7 Dauantage il
3.6, iaq luy dit, Ie suis le Seigneur qui t'ay fait sortir de Vr
2.23. des Chaldeens, afin de te donner ceste terre en heritage. 8 Et il dit, Seigneur Eternel, en quoy cognoistray-ie que ie l'heriteray? 9 Et il luy respondit, Pren-moy vne genice de trois ans, & vne cheure de trois ans, & vn mouton de trois ans, & vne tourterelle, & vn pigeon. 10 Et il print toutes ces choses, *& les partit par le milieu, & mit chacune partie l'vne à l'oppositе de l'autre: mais il ne
Ierem. 34.18. diuisa point les oiseaux. 11 Lors descendit vne volee *d'oiseaux* sur les corps, & Abram les effaroucha. 12 Or aduint quand le soleil se couchoit, que le sommeil saisit Abram: & voici vne frayeur de grande obscurité qui tomba sur luy. 13 Adone
Actes 7.6. fut dit à Abram, * Sache pour certain que ta semence conuersera en terre non sienne: & seruira aux habitans d'icelle, & sera affligee d'eux par quatre cens ans. 14 Toutesfois ie iugeray les gens ausquelles ils seruiront. Et apres ce ils sortiront auec grans biens. 15 Et toy, tu t'en iras auec tes peres en paix, si seras ensepueli en bonne vieillesse. 16 Et au quatrieme aage ils retourneront ici. Car l'iniquité des Amorrheens n'est pas accomplie encore. 17 Or apres le soleil couché il y eut vne obscurité. Et voici vn four fumant, & vne lampe de feu passant entre ces choses diuisees. 18 *En
Sus 12. 7, & 13. 15. sous 26.4, den.24. 2.Chro. 9.26, 1.rois 4. 21. ce iour-la le Seigneur fit alliance auec Abram, disant, Ie donneray ceste terre à ta semence, * depuis le fleuue d'Egypte iusqu'au grãd fleuue d'Euphrates. 19 Les Ceniens, les Ceniziens, Cedmoniens. 20 Les Hethiens, les Phereziens, les Raphaims, 21 Les Amorrheens, les Chananeẽs, les Gergesiens, & les Iebusiens.

CHAP. XVI.

¶ Sarai sterile, donne Agar à Abram, laquelle ayant conceu, mesprise sa maistresse: & pource estant malmenee s'enfuit: l'Ange la console, admonneste, & luy predit la multiplication de sa lignee, & les mœurs de son fils.

Lors

Digitized by Google

LOrs Sarai femme d'Abram ne luy auoit enfanté nul enfant, mais icelle ayant vne chambriere Egyptienne nommee Agar, 2 Dit à Abram, Voici, maintenant le Seigneur m'a empeſchee d'enfanter. Va, ie te prie, à ma chambriere, ſi à l'aduenture ie ſeray 'edifiee par elle. 3 Et Abram obeit à la voix de Sarai. Adonc Sarai femme d'Abram print Agar ſa chambriere Egyptienne, & la donna à femme à Abram ſon mari, apres qu'il eut habité dix ans en la terre de Chanaam. 4 Il entra donc à Agar, laquelle conceut. Or voyant qu'elle auoit conceu, elle deſpriſa en ſoy-meſme ſa dame. 5 Alors Sarai dit à Abram. Le tort qu'on me fait eſt par toy: moy-meſme ie t'ay donné ma chambriere en ton ſein: mais elle voyant qu'elle eſtoit enceinte m'a meſpriſee en ſoy-meſme. Que l'Eternel iuge entre moy & toy. 6 Lors Abram reſpõdit à Sarai, Voici ta chambriere eſt en tes mains, fay d'icelle comme bon te ſemblera. Et comme Sarai l'affligeoit, elle s'enfuit de ſa preſence. 7 Mais l'Ange du Seigneur la trouua aupres d'vne fontaine d'eau au deſert, laquelle eſt au chemin de Sur. 8 Si luy dit, O Agar, chambriere de Sarai d'où viens-tu? & où vas-tu? Et elle reſpondit, Ie m'en fui de la preſence de Sarai ma dame. 9 Et l'Auge du Seigneur luy dit, Retourne à ta dame, & humilie-toy ſous ſa main. 10 Ie multiplieray (dit-il) ta ſemence tellement qu'elle ne ſe pourra nombrer pour la multitude. 11 En apres il luy dit, Voici, tu as conceu, & enfanteras vn fils, le nom duquel tu appeleras Iſmael: car le Seigneur a ouy tõ affliction. 12 Et celuy ſera hõme 'ruſtaut, la main duquel ſera cõtre vn chacun, & les mains d'vn chacun contre luy: ſi habitera à l'endroit de tous ſes freres. 13 Adonc elle appela le nom du Seigneur qui parloit à elle, Toy Dieu qui me vois: Car elle dit, Ay-ie-pas auſsi veu ici apres celuy qui me voit? 14 *Parquoy elle appela ce puits de 'Lahai-roi. Iceluy eſt entre Cades & Barad. 15 Agar donc enfanta vn fils à Abram. Et Abrã appela le nom de ſon fils (que luy auoit enfanté Agar) Iſmael. 16 Lors Abrã eſtoit aagé d'octãte & ſix ans, quand Agar luy enfanta Iſmael.

'c'eſt, auoir lignee.

'c. fier, terrible

Sous 24 62, & 25.10.

'c. du viuant qui me voit.

Digitized by Google

CHAP. XVII.

¶ Dieu renouuelle & cõferme par la circonciſion ſon alliance auec Abram, & change ſon nom en Abraham, & de Sarai en Sara: luy promet Iſaac. Abraham s'en ſouſrit, obeit au commandement de Circonciſion.

ET Abram eſtant aagé de nonante neuf ans le Seigneur s'apparut à luy: ſi luy dit, Ie ſuis le Dieu tout-puiſſant. Fay que tu chemines deuant moy, & ſois entier. 2 Et ie mettray mon alliance entre moy & toy, & ſi te multiplieray treſamplement. 3 Lors Abram ſe proſterna ſur ſa face: puis Dieu parla à luy, diſant, 4 Me voici, & mon alliance ſera auec toy, & tu ſeras pere de maintes gens. 5 Et ton nom ne ſera plus appelé Abram, mais tõ nom ſera appelé Abraham: *car ie t'ay conſtitué pere de maintes gens. 6 Si te feray fructifier treſabondamment, & te feray *croiſtre* en peuples: & des rois procederont de toy. 7 I'eſtabliray donc mon alliance entre moy & toy, & entre ta ſemẽce apres toy, en leurs generations par alliance perpetuelle, afin que ie ſoye le Dieu de toy & de ta lignee apres toy. 8 Et ie donneray à toy & à tes ſucceſſeurs apres toy, la terre où tu es eſtranger: aſſauoir, toute la terre de Chanaan en poſſeſsion perpetuelle: ſi feray leur Dieu. 9 Plus Dieu dit à Abraham, Tu garderas donc mon alliance, toy & ta ſemence apres toy en leurs aages. 10 Voici mon pact que vous garderez entre moy & vous, & entre ta race apres toy, *Tout maſle d'entre vous ſera circonci: 11 Et circoncirez la chair de voſtre prepuce, *& ſera en ſigne de mon alliance entre moy & vous. 12 *Tout enfant maſle de huit iours ſera circonci entre vous & vos generations, tant le ſeruiteur natif de la maiſon, que le ſeruiteur acheté par argent de tout homme forain, qui n'eſt point de ta ſemẽce. 13 Celuy donc qui eſt nay en ta maiſon, & celuy qui eſt acheté de ton argent, ſera circonci: ſi ſera mon alliance en voſtre chair pour confederation perpetuelle. 14 Mais le maſle incirconcis, duquel la chair de ſon prepuce ne ſera point taillee, ceſte perſonne-la ſera exterminee d'entre ſon peuple: pourtant qu'il a enfreint mon pact. 15 En apres Dieu

Rom.4 17.

Actes 7.8. Rom.4 11. Leu.12. 3.luc 2. 21.

Digitized by Google

Dieu dit à Abraham, Tu n'appeleras plus le nom de ta femme Sarai: mais ſon nom ſera Sara. 16 Et la beniray: & auſsi d'icelle ie te donneray vn fils. Ie la beniray, di-ie, & elle ſera pour croiſtre en nations: auſsi rois des peuples procederont d'icelle. 17 Adonc Abraham ſe proſterna ſur ſa face, & ſe ſouſrit, diſant en ſon cœur, Aſſauoir-mon, ſi à vn homme aagé de cent ans peut aduenir generation? & que Sara aagee de nonante ans engendre? 18 Puis dit à Dieu, A la mienne volonté qu'Iſmael viue deuant toy. 19 Et Dieu dit, * Certainement Sara ta femme t'enfantera vn fils, & appeleras ſon nom Iſaac: & eſtabliray mon pact auec luy en alliance perpetuelle, & à ſa ſemence apres luy. 20 Et quant eſt d'Iſmael, ie t'en ay exaucé. Voici, ie l'ay benit, & le feray fructifier, & multiplier treſgrandement. Il engendrera douze princes: ſi le conſtitueray pour croiſtre en grande gent. 21 Au reſte, ie confermeray mon accord auec Iſaac, lequel Sara t'enfantera l'an qui vient en ceſte ſaiſon. 22 Et acheua de parler à luy: & Dieu remonta de deuant Abraham. 23 Or Abraham print ſon fils Iſmael, & tous les ſeruiteurs natifs de ſa maiſon, & tous ceux qu'il auoit achetez de ſon argent: aſſauoir, tous maſles qui eſtoyent des gens de ſa maiſon: ſi trencha la chair de leur prepuce en ce meſme iour-la, comme Dieu luy auoit dit. 24 Or Abraham eſtoit aagé de nonanteneuf ans, quand il circõcit la chair de ſon prepuce. 25 Mais Iſmael ſon fils eſtoit en l'aage de treze ans, lors que la chair de ſon prepuce fut tranchee. 26 En ce iour-la meſme Abraham fut circonci, & Iſmael ſon fils. 27 Auſsi tous les maſles de ſa maiſon, tant les ſeruiteurs natifs de ſa maiſon, que ceux qui auoyẽt eſté achetez des eſtrangers par argent, furent circoncis auec luy.

Sonſ 18 10. & 21.2

CHAP. XVIII.

¶ Abraham reçoit les Anges en ſa maiſon, Il laue les pieds de ſes hoſtes. La diligence d'Abraham à bien traitter ſes hoſtes. Iſaac eſt promis à Abraham. Chriſt eſt promis à Abraham. Abraham enſeigne ſa famille à garder la voye du Seigneur, la ſubuerſion de Sodome luy eſt predite, il prie pour les Sodomites, la grande hu-

Digitized by Google

milité d'Abraham.

DErechef le Seigneur s'apparut à luy en la plaine de Mamré, & iceluy eſtoit aſsis à l'entree de ſon pauillon en la chaleur du iour.. 2 *Lors en iettãt ſa veuë, regarda: & voici trois perſonnages ſe preſenterent deuant luy: & luy les ayant apperceus, courut au deuant d'eux dés l'huis de ſon pauillon, & s'enclina en terre: 3 Puis dit, Seigneur, ie te prie ſi i'ay trouué grace enuers toy, ne paſſe point maintenãt outre ton ſeruiteur. 4 Ie requier qu'on prẽne vn peu d'eau, & que vous lauiez vos pieds: puis vous repoſez ſous vn arbre, 5 Et i'apporteray vn morceau de pain, afin que vous ſubſtenticz vos cœurs, puis apres vous paſſerez: car pour ce eſtes vous paſſez vers voſtre ſeruiteur. Et ils dirent, Fay ainſi comme tu l'as dit. 6 Et Abraham s'en alla haſtiuement en ſon pauillon vers Sara, à laquelle il dit, Deſpeche-toy, empaſte trois meſures de fleur de farine, ſi en fay des gaſteaux au fouyer. 7 Puis Abraham courut au troupeau, & print vn veau tendre & bon: ſi le donna au vallet, qu'il ſe haſtaſt de l'appareiller. 8 Et print du beurre & du laict, & le veau qu'il auoit accouſtré, ſi le mit deuant eux. Lequel auſsi ſe tenoit aupres d'eux ſous l'arbre, quand ils mãgeoyent. 9 Adonc ils luy dirent, Où eſt Sara ta femme? Et il reſpondit, La voila au pauillon. 10 Lors Dieu dit, * Ie retourneray à toy ſelon le temps de la vie. Et voici, Sara ta femme aura vn fils. Et Sara l'ouit de l'huis de ſon pauillõ, qui eſtoit derriere iceluy. 11 Or Abrahã & Sara eſtoyẽt deuenus vieux, & en grand aage, ſi que les fleurs (qu'ont cõmunément les femmes) eſtoyẽt ceſſees à Sara. 12 Lors Sara ſe ſouſrit en ſoy-meſme, diſant, Apres que ie ſuis enuieillie, * & que monſieur eſt vieil, aurois-ie delectation? 13 Et le Seigneur dit à Abraham, Pour quelle cauſe a ri Sara, diſant, Aſſauoir-mon s'il eſt certain que i'enfanteray, veu que ie ſuis ancienne? 14 Eſt-il quelque choſe difficile au Seigneur? Ie retourneray à toy en ceſte ſaiſon ſelon le temps de la vie, & Sara aura vn fils. 15 Mais Sara le nia, diſant, Ie n'ay point ri: car elle eut crainte. Et il dit, Il n'eſt point ainſi, mais tu as ri. 16 Apres

Heb. 13. 2.

Sus 17. 19, ſous 21. 2, rom. 9. 9.

1. Pier. 3. 6.

ces

Digitized by Google

ces perſonnages ſe leuerẽt de là & regarderent contre Sodome: & Abrahã cheminoit auec eux les conduiſant. 17 Et le Seigneur dit, Celeray-ie à Abraham ce que ie fay? 18 Veu que de luy doit venir vn peuple grãd & fort,* & qu'en luy ſerõt benites toutes les nations de la terre. 19 Car ie ſay qu'il commandera à ſes enfans & à ſa maiſon apres ſoy, qu'ils gardent la voye du Seigneur, pour faire iuſtice & iugemẽt, afin que le Seigneur face venir à Abrahã tout ce qu'il luy a dit. 20 Le Seigneur dõc dit, Le cri de Sodome & Gomorrhe eſt multiplié, & leur peché eſt mout grief. 21 Ie deſcendray maintenãt, & verray, aſſauoir s'ils ont accõpli par faict ſelon le cri qui eſt paruenu à moy: & s'il n'eſt ainſi q̃ ie le ſache. 22 Ces perſonnages dõc ſe retournãs d'illec, cheminerent vers Sodome: mais Abrahã eſtoit encore deuãt le Seigneur. 23 Leq̃l s'approchãt dit, voire, mais deſtruiras-tu le iuſte auec le meſchãt? 24 S'il y a cinquãte iuſtes dedãs la cité, les deſconfiras-tu? Ne pardõneras-tu point à la ville pour les cinquante iuſtes, qui ſont en icelle? 25, Ia ne t'aduienne que tu faces ceſte choſe-la ainſi, de mettre à mort le iuſte auec le meſchant: & que le iuſte ſoit comme le meſchant: ia (di-ie) ne t'aduienne. Celuy qui iuge toute la terre, ne fera-il point iugemẽt? 26 Et le Seigneur reſpõdit, Si ie trouue en Sodome cinquãte iuſtes dedãs la cité, ie pardonneray à tout le lieu pour l'amour d'eux. 27 Adonc Abraham reſpondit, diſant, Voici maintenant i'oſe parler à mõ Seigneur, cõbien que ie ſoye poudre & cẽdre: 28 Que s'il en defaut cinq de cinquãte iuſtes, deſtruiras-tu toute la cité pour cinq? Et il luy reſpondit, Ie ne la deſtruiray point, ſi i'en trouue là quarantecinq. 29 Itẽ derechief parla à luy, diſant, Que s'il s'en trouue là quarãte? Et il luy reſpondit, Ie ne le feray, pour l'amour des quarante. 30 Outreplus il dit, Ie requier que mõ Seigneur ne ſe courrouce point, & ie parleray, Que ſi là en ſont trouuez trente? Auquel il reſpondit, Ie ne le feray point ſi i'en trouue là trẽte. 31 Encore dit, Voici maintenant i'oſe parler à mõ Seigneur, Que ſi là en ſont trouuez vingt? Et il luy reſpõdit, Ie ne l'abyſmeray poĩt pour l'amour des vingt. 32 Itẽ il dit,

*Sup. 12. 3, ſupra 22. 18, & 26. 4.

Digitized by Google

Ie requier que mõ Seigneur ne ſe courrouce point, & ie parleray encore ceſte fois : Que ſi là en ſont trouuez dix? Auquel il reſpondit, Ie ne l'abyſmeray point pour l'amour des dix. 33 Et le Seigneur s'en alla quand il eut fini de parler à Abraham. Et Abraham retourna en ſon lieu.

CHAP. XIX.

¶ *Lot va au deuãt des deux Anges, enuoyez pour ruiner Sodome, il les prie de venir loger en ſa maiſon, il leur prepare le ſoupper, les Sodomites veulent contraindre Lot à leur bailler les deux Anges pour en abuſer, la reſponſe de Lot aux Sodomites, ils ſont frappez d'aueuglement, les Anges declarent à Lot la cauſe de leur venue, & l'admonneſtent de ſortir. Lot aduertit ſes deux gendres, les Anges contraignent Lot de ſortir : la ville de Segor eſt ſauuee à la priere de Lot. La ſubuerſion de Sodome, la femme de Lot muee en ſtatue de ſel. Lot commet inceſte auec ſes filles, les deux filles de Lot conçoiuent de leur pere, Moab, & Ammon.*

ET ſur le veſpre vindrent deux anges en Sodome. Et Lot eſtoit aſsis à la porte de Sodome : & les voyant, il ſe leua pour aller au deuant d'eux, & enclina ſa face en terre: puis dit, 2 Voici, ie vous prie meſsieurs, retirez-vous maintenant en la maiſon de voſtre ſeruiteur, logez-vous, lauez-vos pieds: & de matin vous-vous leuerez : ſi vous en irez voſtre chemin. Leſquels reſpondirent, Non: mais nous paſſerons ceſte nuict en la rue. 3 Et tant les contraignit, qu'ils ſe retirerent chez luy. Or quand iceux furent venus en ſa maiſon, il fit vn banquet, & *cuiſit* des pains ſans leuain, & mangerent. 4 Mais auant qu'ils s'en allaſſent coucher, les hommes de la cité de Sodome enuironnerent la maiſon, depuis le ieune iuſqu'au vieil : & tout le peuple depuis vn bout iuſqu'à l'autre. 5 Et appelans Lot, luy dirẽt Où ſont les perſonnages qui ſont venus de nuict vers toy? Amene-les nous hors, afin que nous les cognoiſsions. 6 Adonc Lot iſsit dehors à eux à la porte: & ayant fermé l'huis apres ſoy, 7 Il dit, Ie vous prie, mes freres, ne leur faites point de mal. 8 Voici i'ay deux filles, leſquelles n'ont point encores cognu d'hõme: ie les vous ameneray, ſi ferez d'elles

d'elles comme bon vous ſemblera, moyennant que ne faciez aucune choſe à ſes perſonnages: car à ceſte condition ils ſont venus ſous l'ombre de mon toict. 9 Et ils luy dirét, Approche-toy en ça. Puis dirét, Ceſtuy-ci eſt venu ſeul pour demeurer cõme eſtranger, & il iugera? Maintenant nous te ferõs plus de mal qu'à eux: *ſi faiſoyent grãd effort audit Lot, tãt qu'ils s'approcherét pour rõpre l'huis. 10 Mais les perſonnages aduãcerent leurs mains, & retirerét Lot à eux en la maiſon, ſi fermerent l'huis. 11 *Et frapperent d'aueuglemẽt les hõmes qui eſtoyent à la porte de la maiſon, depuis le petit iuſqu'au grãd, tellement qu'ils ſe laſſerét à cercher la porte. 12 Alors les perſonnages dirent à Lot, Qui as-tu encore ici, ſoit gẽdre, ou fils, ou filles, ou quelque choſe qui ſoit en la cité? Retire les du lieu. 13 Car nous deſtruirons ce lieu-ci, à cauſe que leur cri s'eſt eſleué deuãt le Seigneur: & il nous a enuoyez pour le deſtruire. 14 Lot donc ſortit, & parla à ſes gẽdres, qui deuoyent prendre ſes filles: ſi leur dit, Leuez-vous, vuidez de ce lieu, car le Seigneur deſtruira la ville: mais il ſembloit à ſes gẽdres qu'il ſe iouoit. 15 Puis quãd l'aube du iour fut venue, les Anges haſterent Lot, diſans, Leue-toy, pren ta femme & tes deux filles qui ſe trouuent ici: afin que tu ne periſſes en la punition de la cité. 16 Et comme il tardoit, * les perſonnages luy prindrent ſa main, & la main de ſa femme, & de ſes deux filles: pource que Dieu l'eſpargnoit: ſi l'emmenerét, & le mirét hors de la cité. 17 Or quãd ils les eurent mis dehors, l'vn dit, Saue ta vie: ne regarde point derriere toy, & ne t'arreſte point en toute la plaine. Saue-toy en la montagne, afin que tu ne periſſes. 18 Et Lot reſpondit, Non, mõ Seigneur, ie te prie, 19 Voici, tõ ſeruiteur a maintenant trouué grace deuant toy, & a magnifié ta miſericorde, laquelle tu m'as faite: afin que tu preſerues ma vie. Or ie ne me puis pas ſauuer en la montagne, que mal ne me ſurprenne, & que ie ne meure. 20 Voici, ceſte cité prochaine pour m'enfuir, laquelle eſt petite: ie m'y ſauueray maintenãt. N'eſt-elle point petite, & mon ame viura? 21 Lors il luy dit, Voici, ie t'ay auſsi exaucé en ceſte choſe-

2. *Pier.* 2.8.

Sapiẽce 19.16

Sapiẽce 10.6.

Digitized by Google

la: que ie ne ſubuertiray point la cité, de laquelle tu as parlé. 22 Haſte-toy: ſauue-toy là: car ie ne pourray rien faire iuſqu'à ce que tu ſois paruenu là. Parquant fut appelé le nom de ceſte cité, Segor. 23 Comme le ſoleil ſe leuoit ſur la terre, Lot paruint en Segor. 24 * Adonc le Seigneur fit pleuuoir du ciel ſur Sodome & Gomorrhe, ſoulfre & feu de par le Seigneur: 25 Et ſubuertit icelles citez, & toute la plaine, & tous les habitans des villes, & le germe de la terre. 26 * Mais la femme de Lot regarda derriere ſoy, dont deuint ſtatue de ſel. 27 Et Abraham ſe leuãt du matin, vint vers le lieu où il s'eſtoit arreſté auec le Seigneur. 28 Et regarda contre Sodome & Gomorrhe, & ſur toute la terre de ceſte plaine: & lors vid vne fumee mõter de la terre comme la fumee d'vne fournaiſe. 29 Et aduint que quãd le Seigneur deſtruiſoit les citez de la plaine, il eut ſouuenance d'Abraham: & enuoya Lot de la deſtruction, quand il ſubuertiſſoit les citez, eſquelles Lot habitoit. 30 Or Lot monta de Segor, & habita en la mõtagne, & ſes deux filles auec luy: car il craignoit de demeurer en Segor, mais il habita en vne cauerne luy & ſes deux filles. 31 Et l'aiſnee dit à la plus ieune, Noſtre pere eſt ancien: & ſi n'y a nul en la terre pour entrer à nous, ſelõ la couſtume de toute la terre. 32 Viẽ, & baillons du vin à boire à noſtre pere, & couchõs auec luy: afin que de noſtre dit pere nous conſeruions ſemẽce. 33 Elles donnerẽt donc à leur pere du vin à boire ceſte nuict-là: & l'aiſnee vint & coucha auec ſon pere, mais il ne s'apperceut point quãd elle ſe coucha, ne quãd elle ſe leua. 34 Et le lẽdemain venu, l'aiſnee dit à la plus ieune, Voici ie couchay hier auec mon pere, baillons-luy encore ceſte nuict du vin à boire: puis va & couche auec luy, afin que de noſtre pere reſeruions ſemẽce. 35 En ceſte nuict-là donc elles donnerent encore à boire du vin à leur pere, & la plus ieune ſe leua & coucha auec luy: mais il ne s'apperceut point quãd elle ſe coucha, ne quand elle ſe leua. 36 Ainſi les deux filles de Lot conceurent de leur pere. 37 Deſquelles l'aiſnee enfanta vn fils, & appela ſon nom Moab. Iceluy eſt pere des Moabites iuſqu'auiourd'huy

Deut. 29.23. iſaie 13. 19, ierem. 50.40. exec. 16 49, oſee 11.8, amos 4. 11, luc 17.19, iude 7. Luc 17. 32.

Digitized by Google

d'huy, 38 Et la plus ieune auſsi enfanta vn fils, & appela le nom d'iceluy, Ben-ami. Iceluy eſt le pere des enfans des Ammoniens iuſqu'auiourd'huy.

CHAP. XX.

¶ *Abimelech enleue Sara deſauouee pour femme par Abraham. Preſerué & chaſtié du Seigneur, la luy rend entiere, leur fait grãs dõs. A la priere d'Abrahã, ſanté luy eſt rendue, & fecondité aux femmes de ſa maiſon.*

ET Abraham s'en alla de la en la terre de Midi: & demeura entre Cades & Sur, & fut eſtranger en Gerar. 2 Et dit de ſa femme, C'eſt ma ſœur. Abimelech donc roy de Gerar enuoya, & print Sara. 3 Mais Dieu vint à Abimelech de nuict par ſonge: ſi luy dit, Voici, tu mourras pour la femme que tu as prinſe: car elle a eſpouſé vn mari. 4 Toutesfois Abimelech ne s'eſtoit point approché d'elle. Il reſpondit donc, Seigneur, occiras-tu ainſi la gẽt iuſte? 5 Iceluy ne m'a-il point dit, C'eſt ma ſœur? Et elle auſsi a dit, C'eſt mon frere. En ſimplicité de mon cœur, & en pureté de mes mains i'ay fait ceci. 6 Et Dieu luy dit par ſonge, Voire ie cognoy que tu as ce fait en ſimplicité de ton cœur: mais auſsi ie t'en ay eſpargné, afin que tu ne pechaſſes contre moy. Au moyen dequoy ie ne t'ay point permis de la toucher. 7 Maintenant donc, rẽd la femme à ceſt homme: car il eſt prophete, & priera pour toy, afin que tu viues. Mais ſi tu ne la rends, ſache que tu mourras de mort, & tout ce qui eſt à toy. 8 Adonc Abimelech, ſe leua de matin, ſi appela tous ſes ſeruiteurs, & dit toutes ces choſes, (eux eſcoutans) dont ils eurent grande crainte. 9 Puis Abimelech appela Abraham, & luy dit, Que nous as tu fait? & en quoy t'ay-ie offenſé, que tu as fait venir ſur moy, & mon royaume grand peché? Tu m'as fait choſes qui ne ſont point de faire. 10 Derechef Abimelech dit à Abraham, Qu'eſt-ce que tu as veu, au moyen dequoy tu ayes fait ceſte choſe-ci? 11 Auquel Abraham reſpondit, Pource que ie penſoye, Il n'y a point de crainte de Dieu en ce lieu-ci, & ils me tuerõt à cauſe de ma femme. 12 Mais auſsi de faict elle eſt ma ſœur, fille de mon pere: cõbien qu'elle ne ſoit point fille de ma mere, & ſi m'a eſté *baillee* à femme.

13 Or quand Dieu me fit departir de la maiſon de mon pere, ie di à icelle, Tu me feras ceſte grace-ci: en tout lieu là où nous irons, di de moy, C'eſt mon frere. 14 Alors Abimelech print ouailles, bœufs, ſeruiteurs & ſeruantes: ſi les donna à Abraham, & luy reſtitua Sara ſa femme. 15 Puis dit, Voici mon pays à ton commandement: habite là où il te plaira. 16 Et à Sara il dit, Voici, i'ay dõné à ton frere mille pieces d'argẽt: iceluy t'eſt vne couuerture des yeux enuers tous ceux qui ſont auec toy, & enuers tous autres: & fut ainſi repriſe. 17 Et Abraham fit priere à Dieu. Et Dieu guerit Abimelech, ſa femme & ſes chambrieres: puis enfanterent. 18 Car le Seigneur auoit ſerré toute matrice de l'hoſtel d'Abimelech, à l'occaſion de Sara femme d'Abraham.

CHAP. XXI.

¶ Iſaac nay, circonci, & ſeuré. Agar auec ſon fils deſertee, & par le Seigneur conſolee. Alliance traittee & confirmee entre Abimelech & Abraham.

Sus 17. 19, & 18. 10 OR le Seigneur viſita Sara * comme il auoit predit: & luy fit ainſi qu'il auoit parlé. 2 *Et Sara conceut, & enfanta vn fils à Abraham en ſa vieilleſſe, en la ſaiſon que Dieu luy auoit dit. 3 Et Abraham appela le nom de ſon fils (qui luy eſtoit nay & que luy auoit enfanté Sara) Iſaac. 4 Puis Abrahã circoncit ſon fils Iſaac aagé de huit iours, * comme Dieu luy auoit commãdé. 5 Or Abrahã eſtoit en l'aage de cẽt ans quãd Iſaac ſon fils luy naſquit. 6 Lors Sara dit, Dieu m'a fait rire: to⁹ ceux qui l'orront, ſe riront auec moy. 7 Derechef dit, Qui euſt dit à Abrahã que Sara alleçteroit enfans? Car ie luy ay enfanté vn fils en ſa vieilleſſe. 8 Et l'enfant creut, & fut ſeuré: & Abraham fit vn grand conuiue au iour qu'Iſaac fut ſeuré. 9 Et Sara vid le fils d'Agar Egyptienne (lequel elle auoit enfanté à Abrahã) x ſe moquer. 10 Doue dit à Abrahã, *Chaſſe ceſte ſeruante & ſon fils. Car le fils de ceſte ſeruante n'heritera point auec mõ fils Iſaac. 11 Et ceſte choſe depleut grandement deuant les yeux d'Abraham pour l'amour de ſon fils. 12 Mais Dieu dit à Abrahã, N'aye deſplaiſance en toy-meſme pour l'enfant & pour ta ſeruãte. En toutes choſes que te dira Sara,

Act. 4. 8, gal. 4. 23. heb. 11. 12.

Sus 17. 30.

Gal. 4. 29.

Gal. 4. 30.

Digitized by Google

obei

obei à ſa voix. Car en Iſaac te ſera appelee ſẽmẽce. *Rom. 9*
13 Ie feray auſsi que le fils de la ſeruãte croiſtra en *7. hebr.*
peuple, pource que c'eſt ta ſemence. 14 Adõc A- *11. 18*
brahã ſe leua de matin, & print du pain & vne bou-
teille d'eau, ſi les bailla à Agar: & les mettãt ſur l'eſ
paule d'elle auec l'enfant, luy dõna congé. Puis elle
ſe mit en chemin, & fut errãte au deſert de Berſabé.
15 Or quãd l'eau de la bouteille faillit, elle ietta l'en
fant ſous vn arbriſſeau. 16 Si s'en alla, & s'aſsit à
l'endroit loin d'vn traict d'arc: car elle dit, Ie ne ver-
ray point la mort de l'enfant. Et elle eſtãt aſsiſe vis
à vis, eſleua ſa voix, & pleura. 17 Lors Dieu ouit la
voix de l'enfant, & l'Ange de Dieu appela du ciel
Agar: ſi luy dit, Qu'as-tu, Agar? Ne crain point, car
Dieu a ouy la voix de l'ẽfant *du lieu* où il eſt. 18 Le
ue-toy, pren l'enfant, & le reçoy en ta main, car ie le
multiplieray en grand peuple. 19 Et Dieu ouurit
les yeux d'icelle, laquelle voyãt vne fontaine d'eau
s'en alla, & emplit la bouteille d'eau, ſi donna à boi
re à l'enfant. 20 Or Dieu fut auec l'enfant, lequel
deuint grãd, & habita au deſert: il fut auſsi excellẽt
archier. 21 Et demeura au deſert de Parã. Et ſa me
re luy print vne femme de la terre d'Egypte. 22 Or
aduint en ce tẽps-la qu'Abimelech, & Phicol prince
de ſon armee parla à Abrahã, diſant, Dieu eſt auec
toy en toutes les choſes que tu fais. 23 Maintenãt
dõc, iure moy par Dieu ici, q̃ tu ne me nuiras point,
ni à mes enfans, ni à mes neueux. Selõ la courtoiſie
que ie t'ay faite, tu me feras, & à la terre en laquelle
tu as cõuerſé. 24 Lors Abrahã reſpondit, Ie iure-
ray. 25 Et Abrahã reprint Abimelech à l'occaſion
du puits d'eau, q̃luy auoyent oſté les ſeruiteurs du
dit Abimelech. 26 Auquel Abimelech dit, Ie n'ay
point ſeu qui a fait ceſte choſe: mais auſsi tu ne m'ẽ
as point aduerti, & encore ne l'ay-ie point ouy ſinõ
auiourd'huy. 27 Adonc Abrahã print des ouailles,
& des bœufs, & les dõna à Abimelech, & firẽt entre
eux-deux alliãce. 28 Et Abrahã mit à part ſept a-
gneaux du troupeau. 29 Lors Abimelech dit à A-
brahã, Que veulẽt dire ces ſept agneaux-la, leſquels
tu as fait mettre à part? 30 Et il reſpõdit, C'eſt que
tu prendras les ſept agneaux de ma main: à celle fin

Google

qu'ils me ſoyent en teſmoignage que i'ay cauć ce
a. puits de iurement. puits-ci. 31 Et pource fut appelé ce lieu-la *Berſa-
bé, car illec tous deux iurerent. 32 Ils traitterent
donc alliance en Berſabé. Alors ſe leua Abimelech
& Phicol prince de ſon armee, & retournerēt en la
terre des Philiſthins. 33 Et Abraham planta des
arbres en Berſabé: & là inuoqua le Nō du Seigneur
Dieu Eternel. 34 Et habita en la terre des Phili-
ſthins long temps.

CHAP. XXII.

¶ Les promeſſes ſont refaites à Abrahā, & cōfermees par ſerment, apres auoir eſté eſprouué par le commādement du ſacrifice de ſon fils, il eſt conſolé par le meſſage, du nombre des enfans de Nachor ſon frere.

ET apres ces choſes Dieu tenta Abraham, & luy
dit, Abraham, & il reſpondit, Me voici. Puis il dit,
2 Pren maintenant ton fils vnique, lequel tu ai-
Heb.11. 17. mes, Iſaac, di-ie, & t'en va au pays de Moria, & *l'of-
fre là en holocauſte ſur vne des montagnes la-
quelle ie te diray. 3 Abraham donc ſe leuant de
matin embaſta ſon aſne, & print deux ſeruiteurs a-
uec luy, & Iſaac ſon fils. Et ayāt coupé le bois pour
l'holocauſte, ſe mit en chemin, & s'en alla au lieu
que Dieu luy auoit dit. 4 Au troiſieme iour Abra
ham leuant ſes yeux, vid le lieu de loin. 5 Et dit à
ſes ſeruiteurs, Arreſtez-vous ici auec l'aſne. Moy
& l'enfant cheminerons iuſques là: & quand au-
rons adoré, nous retournerons à vous. 6 Et Abra-
ham print le bois de l'holocauſte, & le mit ſur Iſaac
ſon fils. Et luy il print le feu en ſa main & vn glai-
ue, & s'en allerent eux deux enſemble. 7 Adonc
Iſaac dit à Abraham ſon pere, Mon pere. Abraham
reſpondit, Me voici, mon fils. Et il dit, Voici le feu
& le bois: mais où eſt l'agneau pour l'holocauſte?
8 Et Abraham reſpondit, Mon fils, Dieu ſe pour-
uoira d'agneau pour l'holocauſte. Et cheminoyent
eux deux enſemble. 9 Et eux eſtans venus au
lieu que Dieu luy auoit dit, il edifia vn autel, & or-
14. 2.21 donna le bois: * ſi lia Iſaac ſon fils, & le mit ſur
l'autel par deſſus le bois. 10 Et auançant ſa
main, empoigna le glaiue pour decoller ſon fils.
11 Lors l'Ange du Seigneur luy cria du ciel, diſant,

Abra-

Digitized by Google

Abraham, Abraham. Lequel reſpondit, Me voici.
12 Et il luy dit, Tu ne mettras point la main ſur l'enfant, & ne luy feras aucune choſe. Car maintenant i'ay cognu que tu crains Dieu, veu que tu n'as eſpargné ton fils ton vnique pour l'amour de moy.
13 Et Abraham leua ſes yeux, & regarda: Et voici derriere luy vn mouton retenu en vn buiſſon par ſes cornes. Adonc Abraham s'en va, & print le mouton, & l'offrit en holocauſte en lieu de ſon fils.
14 Et Abraham appela le nom de ce lieu-la, Le Seigneur verra. Dont on dit auiourd'huy de la montagne, Le Seigneur ſera veu. 15 Et l'Ange du Seigneur appela Abrahã du ciel pour la ſeconde fois,
16 Diſant, I'ay iuré par moy-meſme, dit le Seigneur, Pourtant que tu as fait ceſte choſe, & que tu n'as point eſpargné ~~ton fils~~ ton vnique: 17 Ie te beniray & multiplieray ta ſemẽce cõme les eſtoilles du ciel, & comme le ſablon qui eſt ſur le riuage de la mer: & ta ſemence poſſedera la porte de ſes ennemis.
18 *Et toutes nations de la terre ſeront benites en ta ſemẽce, pource que tu as obei à ma voix. 19 Ainſi Abraham retourna à ſes ſeruiteurs, leſquels ſe leuerent, & s'en allerent enſemble: & Abraham habita audit Ber-ſabé. 20 Et apres ces choſes, il fut annoncé à Abraham, en diſant, Voici, Melcha a auſſi enfanté des enfans à Nachor tõ frere, 21 Aſſauoir Hus ſon premier nay, & Buz ſon frere, & Camuel pere d'Aram, 22 Et Caſed, & Azau, & Pheldas, & & Iedlaph, 23 Et Bathuel. Et Bathuel a engendré Rebecca. Melcha enfanta iceux huit à Nachor frere d'Abraham. 24 Et la concubine d'iceluy, nommee Roma, enfanta auſsi, aſſauoir, Tabee, Gaham, Thaas, & Maacha.

Sus 12 3, & 18. 18, ſous 26.4, eccl.44. 22. act. 3.25. gal.3.8.

CHAP. XXIII.

¶ *Abraham pleure la mort de Sara, & l'enſenelit au champ acheté d'Ephron & des Hethiens, leur ciuilité.*

OR Sara veſquit cent vingtſept ans: c'eſt le temps de ſa vie. 2 Puis mourut en Ciriath-arba: qui eſt Hebron, en la terre de Chanaan. Lors Abraham vint pour la plaindre & pleurer. 3 Et s'eſtãt leué de deuant ſon mort, il parla aux enfans de Heth, diſant,

Digitized by Google

4 Ie ſuis forain & eſtranger entre vous : donnez-moy appartenãce de ſepulchre auec vous, afin que i'enſeueliſſe mon mort, *l'oſtant* de deuãt moy. 5 Les enfans de Heth reſpondirẽt à Abrahã, en luy diſant, 6 Seigneur eſcoute nous, Tu es entre nous vn prince de Dieu, enſeueli ton mort en nos plus exquis ſepulchres. Nul de nous ne te refuſera ſon ſepulchre, que tu n'y enſeueliſſes ton mort. 7 Adonc Abraham ſe leua, & s'enclina deuant le peuple du pays des Hethiens. 8 Et parla auec eux diſant, S'il vous plaiſt que i'enſeueliſſe mon mort de deuant moy, eſcoutez moy: ſoyez interceſſeurs pour moy enuers Ephron fils de Zoar. 9 Afin qu'il me donne la cauerne double qu'il a au bout de ſon champ. Qu'il me la baille à prix ſuffiſant entre vous, en poſſeſſion de ſepulchre. 10 Et Ephron reſidoit au milieu des Hethiẽs: Ephron donc Hethiẽ reſpondit à Abrahã (oyans tous les Hethiẽs qui entroyent par la porte de la cité) diſant, 11 Non, mon ſeigneur, eſcoute moy, ie te donne le chãp & la cauerne qui eſt en iceluy: ie te le baille en la preſence des fils de mõ peuple: puis que ie le te donne, enſeueli-y ton mort. 12 Et Abraham s'enclina deuãt le peuple du pays: 13 Et parla à Ephron, oyãt tout le peuple du pays, diſant, Mais s'il te plaiſt, ie te prie eſcoute-moy: ie bailleray l'argent du champ, reçoy-le de moy: puis i'enſeueliray mon mort. 14 Et Ephron reſpondit à Abraham, en luy diſant, 15 Mon ſeigneur, eſcoute-moy: la terre *vaut* quatre cens ſicles d'argẽt, mais qu'eſt-ce entre moy & toy? enſeueli donc ton mort. 16 Et Abraham obeit à Ephron, & luy paya l'argent dont il auoit parlé, oyans les Hethiẽs, c'eſt aſſauoir quatre cens ſicles d'argẽt, ayãs cours entre les marchans. 17 Et le champ d'Ephron qui eſtoit en la cauerne double, regardant vers Mamré, tant le champ que la cauerne, & tous les arbres qui eſtoyent au chãp, & en tous les limites à l'enuiron, 18 Fut liuré en poſſeſſion à Abraham en la preſence de tous les Hethiens, entrãs par la porte de la cité. 19 Et apres ce, Abrahã enſeuelit ſa femme Sara, en la double cauerne du chãp vers Mamré, qui eſt Hebron, en la terre de Chanaan. 20 Le champ donc

&

Digitized by Google

& la foſſe qui eſtoit en iceluy, fut liuré par les Hethiens à Abraham, en poſſeſsion de ſepulchre.

CHAP. XXIIII.

¶ *La fidelité du ſeruiteur d'Abraham, tant enuers Dieu qu'enuers ſon maiſtre, & ſa bonne rencontre au pourchas d'vne femme pour Iſaac. L'honneſteté de luy, de Rebecca & Laban. Le mariage de luy auec Rebecca, de ſa conſolation.*

ET Abraham deuint ancien, & plein de iours. Et le Seigneur l'auoit benit en toutes choſes. 2 Or Abraham dit au plus ancien ſeruiteur de ſa maiſon qui auoit le gouuernement de tout ce qui luy appartenoit, *Mets, ie te prie, ta main ſous ma cuiſſe, *Sous 47 29*
3 Et te feray iurer par le Seigneur Dieu du ciel & de la terre, que tu ne prennes point femme pour mon fils, des filles des Chananeens, entre leſquels i'habite: 4 Mais tu iras en mon pays, & à mon parentage, pour prendre femme à mon fils Iſaac. 5 Et le ſeruiteur luy dit, Si parauenture la femme ne veut point venir auec moy en ce pays-ci, doy-ie remener ton fils au pays dont tu es ſorti? 6 Abraham luy dit, Garde que tu ne remenes là mon fils. 7 Le Seigneur du ciel, qui m'a retiré de la maiſon de mõ pere, & de la terre de ma naiſſance, & qui a parlé à moy: qui m'a iuré en diſant, *Ie donneray *Sus 11. à ta ſemence ceſte terre: iceluy enuoyera ſon Ange 7. & 13 deuant toy, & d'illec prendras femme à mon fils. 15, & 15 8 Mais ſi la femme ne veut venir auec toy, tu ſeras 18, *ſous* quitte de ce iurement-ci: tant ſeulement ne remene 26. 4. point là mon fils. 9 Adonc le ſeruiteur mit la main ſous la cuiſſe d'Abraham ſon ſeigneur, & luy iura pour ceſte choſe-la. 10 Ainſi le ſeruiteur prenãt dix chameaux d'entre les chameaux de ſon maiſtre, s'en alla, car il auoit tous les biens de ſon maiſtre en ſa main. Il partit donc & s'en alla en Aram Narahaim, en la cité de Nachor. 11 Et fit coucher les chameaux hors de la cité, pres du puits d'eau, vers le ſoir, au tẽps qu'on ſort pour puiſer *de l'eau*. 12 Et dit, O Seigneur Dieu de mon maiſtre Abraham, donne-moy rencontre auiourd'huy, & fay grace à mon maiſtre Abraham. 13 Voici, ie me tiendray aupres de la fontaine d'eau, pendant que les filles

Digitized by Google

des gens de ceſte cité ſortent pour puiſer de l'eau. 14 La iuuencelle donc à laquelle ie diray, Abbaiſſe maintenant ta cruche, afin que ie boiue: & qui dira, Boy, & auſsi ie dõneray à boire à tes chameaux, ſoit celle que tu as preparee à ton ſeruiteur Iſaac. Par icelle donc cognoiſtray-ie que tu as fait grace auec mon maiſtre. 15 Et aduint qu'auãt qu'il eut acheué de parler, voici Rebecca fille de Bathuel, fils de Melcha, femme de Nachor, frere d'Abraham, ſortoit ayant ſa cruche ſur ſon eſpaule. 16 Et la iuuencelle eſtoit tresbelle de regard, vierge, ſi qu'homme ne l'auoit cognue. Et deſcendit à la fontaine, & emplit ſa cruche, & remontoit. 17 Adonc le ſeruiteur courut au deuant d'elle, & dit, Donne-moy maintenant vn petit d'eau de ta cruche à boire. 18 Et elle dit, Mon ſeigneur, boy. Et incontinent deſcendit ſa cruche ſur ſa main, & luy donna à boire. 19 Et apres luy auoir donné à boire, elle dit, Auſsi i'en tireray pour tes chameaux, tant qu'ils auront beu à ſuffiſance. 20 Et legerement elle verſa ſa cruche és auges, & courut encore au puits pour y puiſer, & puiſa pour to⁹ ſes chameaux. 21 Et ceſt hõme s'eſmerueilloit d'elle, conſiderant ſans ſonner mot, pour ſauoir ſi le Seigneur auoit dõné bõ-heur à ſon voyage, ou non. 22 Et quand les chameaux eurent acheué de boire, ceſt homme tira des oreillettes d'or, peſant demi ſicle, & deux bracelets ſur ſes mains peſãs dix ſicles d'or. 23 Puis luy dit, A qui eſt-tu fille? ie te prie fay le moy ſauoir: & y a-il point lieu en la maiſon de tõ pere pour nous loger? 24 Et elle luy reſpondit, Ie ſuis la fille de Bathuel fils de Melcha, qu'elle enfanta à Nachor. 25 Puis luy dit, Il y a chez nous beaucoup de paille & de fourrage, & auſsi lieu pour loger. 26 Et ceſt hõme s agenouilla & adora le Seigneur. 27 Et dit, Benit ſoit le Seigneur Dieu de mõ maiſtre Abrahã, qui n'a point deſtitué de ſa grace & fidelité mõ maiſtre. Mais eſtant en la voye, le Seigneur m'a conduit en la maiſon du frere de mon maiſtre 28 Et la iuuencelle courut, & annonça en la maiſon de ſa mere ſelon ce propos. 29 Or Rebecca auoit vn frere, nommé Laban. Lors Laban courut dehors

Digitized by Google

à ceſt hõme vers la fontaine. 30 Et quãd il vid les oreillettes, & les bracelets és mains de ſa ſœur, & qu'il eut entẽdu les paroles de Rebecca ſa ſœur, diſant, C'eſt hõme a ainſi parlé à moy, il vint à iceluy, lequel eſtoit aupres des chameaux, vers la fontaine. 31 Et dit, Benit de Dieu, entre: pourquoy te tiens-tu dehors? i'ay preparé la maiſon & le lieu pour tes chameaux. 32 Alors l'homme vint en ſa maiſon, & Laban desharnacha les chameaux, & leur donna de la paille & du fourrage, & de l'eau pour lauer, tant les pieds d'iceluy, que les pieds des perſonnages qui eſtoyent auec luy, 33 Et luy preſenta à mãger. Mais il dit, Ie ne mãgeray point, iuſqu'à ce que i'auray recité mõ cas. Et iceluy dit, Parle. 34 Il dit dõc, Ie ſuis le ſeruiteur d'Abraham. 35 Et le Seigneur a benit grandement mon maiſtre, & magnifié, & luy a donné brebis, bœufs, argent, or, ſeruiteurs, chambrieres, chameaux & aſnes 36 Et Sara femme de mon maiſtre a engendré vn fils à mon maiſtre, en la fin de ſa vieilleſſe, auquel il a donné tout ce qu'il a. 37 Et mon maiſtre m'a fait iurer, diſant, Tu ne prendras point femme à mon fils des filles des Chananeens, en la terre deſquels i'habite: 38 Ains tu iras en la maiſon de mõ pere, & à ma famille, & prendras femme pour mon fils. 39 Lors ie di à mõ maiſtre, Que ſi d'auenture la femme ne venoit auec moy? 40 Et il me reſpondit, Le Seigneur deuant lequel i'ay cheminé, enuoyera ſon Ange auec toy, & fera proſperer ta voye, & prendras femme à mon fils de ma famille, & de la maiſon de mon pere, 41 Adonc ſeras exempt de mon adiuration, ſi tu paruiés à ma famille: & ſi on ne te la donne, tu ſeras quitte de mon adiuration. 42 Ie ſuis donc venu auiourd'huy à la fontaine, & ay dit, O Seigneur Dieu de mon maiſtre Abraham, s'il te plaiſt maintenant que tu faces proſperer ma voye par laquelle ie chemine. 43 Voici, ie m'arreſte pres la fontaine d'eau: que ſi vne pucelle ſort pour y puiſer & que ie luy die, Donne-moy maintenant à boire vn peu d'eau de ta cruche: 44 Et qu'elle me die, Boy, toy, & auſsi i'en puiſeray pour tes chameaux: icelle ſoit la femme que le Seigneur a preparee au fils

Digitized by Google

de mon ſeigneur. 45 Auant que i'euſſe accõpli de parler en mon cœur, lors voici Rebecca eſt ſortie, ayant la cruche ſur ſon eſpaule, & eſt deſcẽdue à la fontaine, & a puiſé. Puis ie luy ay dit, Donne-moy maintenant à boire. 46 Et ſoudainement a abbaiſſé ſa cruche de deſſus ſon eſpaule, & a dit, Boy: & pareillement ie donneray à tes chameaux à boire. Et i'ay beu, & auſsi elle a donné à boire aux chameaux. 47 Puis ie l'ay interroguee, diſant, De qui es-tu fille? Et elle a reſpondu, Fille de Bathuel, le fils de Nachor, que Melcha luy a enfanté. Lors luy ay mis les oreillettes ſur ſa face, & les bracelets ſur ſes mains. 48 Apres ie me ſuis agenouillé, & ay adoré le Seigneur, & ay benit le Seigneur Dieu de mon maiſtre Abraham, lequel m'a conduit droitement, afin que ie prinſſe la fille du frere de mon maiſtre pour ſon fils. 49 Or maintenant s'il vous vient à plaiſir de faire grace à mon maiſtre, ſignifiez-le moy: ou autrement dites-le moy, afin que ie m'en retire à dextre ou à ſeneſtre 50 Et Laban & Bathuel reſpondirent, diſans, Ceſt affaire eſt procedé du Seigneur: nous ne pouuons dire cõtre toy ne bien ne mal. 51 Voici Rebecca à ton commandement, pren-la, & t'en va, & qu'elle ſoit femme du fils de ton maiſtre, comme Dieu l'a dit. 52 Et quand le ſerniteur d'Abraham eut ouy leurs paroles, il s'enclina en terre, adorant le Seigneur. 53 En apres, le ſeruiteur tira des bagues d'argent, & d'or, & des veſtemens, & les donna à Rebecca. Et fit auſsi des preſens à ſon frere & à ſa mere. 54 Puis mangerent & beurent, luy & les hommes qui eſtoyent auec luy, & logerent. Et quand ils furent leuez de matin, il dit, Renuoyez-moy à mon maiſtre. 55 Et le frere & la mere luy dirent, Que la fille demeure auec nous à tout le moins dix iours: puis apres elle s'en ira. 56 Et il leur dit, Ne me retardez point, puis que le Seigneur a bien adreſſé mon chemin. Renuoyez-moy, & ie m'en retourneray à mon maiſtre. 57 Lors dirent, Appelons la fille, & luy demandons ſon conſentement. Ils appelerent donc Rebecca, luy diſans, Veux-tu aller

auec

Digitized by Google

auec ceſt homme? 58 Laquelle reſpondit, I'iray. 59 Ainſi ils laiſſerent aller Rebecca leur ſœur, & ſa nourrice, auec le ſeruiteur d'Abraham & ſes gẽs. 60 Et ils benirent Rebecca, en luy diſant, Tu es noſtre ſœur, ſois fertile par mille milliers, & que ta ſemence poſſede la porte de ſes ennemis. 61 Adonc ſe leua Rebecca & ſes chambrieres, & monterẽt ſur les chameaux: & ſuiuirent l'hõme: lequel print Rebecca, & s'en alla. 62 *Or Iſaac retournoit du puits du Viuãt qui me voit: car il habitoit en la terre vers Midi. 63 Et Iſaac eſtoit iſſu, pour prier au chãp enuers le ſoir: & en eſleuant ſes yeux, il vid lors venir les chameaux. 64 Sẽblablement Rebecca iettãt ſa veuë vid Iſaac, & ſaillit ius du chameau, 65 Diſant au ſeruiteur, Qui eſt ceſt hõme-la qui chemine par le champ au deuant de nous? Et le ſeruiteur reſpondit, C'eſt mon maiſtre. Adonc elle print vn voile, & s'en couurit. 66 Et le ſeruiteur raconta à Iſaac toutes les choſes qu'il auoit faites. 67 Et puis Iſaac l'amena au tabernacle de Sara ſa mere. Si la print, & luy fut à femme, & l'aima. Ainſi Iſaac ſe cõſola apres *le treſpas* de ſa mere. *Sus 16. 14*

CHAP. XXV.

¶ La mort d'Abrahã. La benediction de Dieu ſur Iſaac. Iſaac demande à Dieu lignee. Rebecca cõçoit. Elle enfante Eſau & Iacob. Le naturel des deux. Eſau vend ſa primogeniture.

ET Abraham print vne autre femme nommee Cetura, 2 Laquelle luy enfanta Zamram, Iecſan, Madan, Madian, Ieſboc, & Sué. 3 Et Iecſan engendra Saba & Dadan. Et les enfans de Dadan furent, Aſſurim, Laruſsim, Laomin. 4 Et les enfans de Madian furent, Epha, Epher, Henoch, Abida, Eldaa. Iceux, tous ſont les enfans de Cetura. 5 Et Abrahã donna tout ce qui luy appartenoit à Iſaac. 6 Mais aux fils de ſes cõcubines il bailla dõs: & les enuoya arriere de ſon fils Iſaac, vers la region d'Oriẽt, luy encore viuãt. 7 Et les ans de la vie que veſqnit Abraham, furent cent ſeptãte cinq ans. 8 Abraham donc defaillãt mourut en bõne vieilleſſe, ia ancien, & raſſaſié, & fut mis enſemble auec ſon peuple. 9 Et Iſaac & Iſmael ſes fils l'enſeuelirẽt en la ta-

Digitized by Google

uerne double, au champ d'Ephron fils de Seor, Hethien, laquelle eſt deuant Mamré. 10 C'eſt le champ que ledit Abraham auoit acheté des Hethiens. Là donc fut enſeueli Abraham auec Sara ſa femme 11 Or aduint apres la mort d'Abraham, que Dieu benit Iſaac ſon fils. * Et Iſaac habitoit pres le puits du Viuant qui me void. 12 S'enſuiuent les generations d'Iſmael fils d'Abraham, que Agar Egyptienne, chãbriere de Sara, enfanta audit Abraham. 13 Ceux donc ſont les noms des enfans d'Iſmael, nommément, & ſelon leurs generations. *Le premier nay d'Iſmael, Nabaioth, apres Cedar, Abdeel, Mabſan, 14 Maſma, Duma, Maſſa. 15 Hadad, Thema, Iethur, Napluis, & Cedma. 16 Ceux-ci ſont les enfans d'Iſmael, & leurs noms, ſelõ leurs bourgades & chaſteaux. Aſſauoir douze princes entre leurs gens. 17 Les ans donc de la vie d'Iſmael, furent cent trente ſept ans. Ainſi defaillant mourut, & fut mis enſemble auec ſon peuple. 18 Et habitoit depuis Heuila iuſqu'à Sur, qui regarde vers Egypte, quand tu viens en Aſſur. Iceluy s'arreſta aupres de tous ſes freres 19 S'enſuiuent les generations d'Iſaac, fils d'Abraham. Abraham engendra Iſaac. 20 Et Iſaac eſtoit aagé de quarante ans, quand il print à femme Rebecca fille de Bathuel Syrien, de Meſopotamie, ſœur de Laban Syrien. 21 Et Iſaac ſupplia le Seigneur pour ſa femme, pourtant qu'elle eſtoit ſterile, & le Seigneur l'exauça. * Et Rebecca ſa femme conceut. 22 Mais les enfans s'entrepouſſoyent en ſon ventre: & elle dit, Si ainſi eſt, pourquoy ſuis-ie? Lors s'en alla reqnerir le Seigneur. 23 Et le Seigneur luy dit, Deux nations ſont en ton ventre, & deux peuples ſe departiront de tes entrailles. Et vn peuple ſurmontera l'autre peuple: * & le plus grand ſeruira au moindre. 24 Et quand ſon temps d'enfanter fut accompli: voici, il y auoit deux gemeaux en ſon ventre. 25 Dont le premier qui ſortit eſtoit roux, & tout comme vn veſtement velu: & appelerent ſon nom Eſau. 26 * Et apres iſsit ſon frere, tenant de ſa main le talon d'Eſau: & ſon nom fut appelé Iacob. Et Iſaac eſtoit aagé de ſoixante ans, quand

Sus 16. 14.

1. Chro. 1. 29.

Rom. 9. 10.

Rom. 9. 12.

Oſee 12. 3. mat. 1. 2.

Digitized by Google

quidiceux naſquirẽt. 27 Depuis les enfans deuindrẽt grans. Et Eſau eſtoit homme entendu à la chaſſe, homme des champs : mais Iacob eſtoit homme ſimple, ſe tenant és tabernacles. 28 Et Iſaac aimoit Eſau: car la venaiſon eſtoit ſa viande. Mais Rebecca aimoit Iacob. 29 Or comme Iacob cuiſoit du potage, Eſau reuint des champs, & eſtoit las. 30 Et Eſau dit à Iacob, Donne-moy à manger, ie te prie, de ce potage roux: car ie ſuis las. parquoy on appela ſon nom Edom. 31 Mais Iacob luy dit, Vendmoy auiourd'huy ta primogeniture. 32 Et Eſau reſpondit, Voici, ie m'en vay mourir: à quoy me ſeruira ma primogeniture? 33 Et Iacob dit, Iuremoy à ceſte heure. *Et il luy iura: ainſi il vendit ſa primogeniture à Iacob. 34 Et Iacob donna à Eſau du pain, & le potage de lentilles: & il mangea, & beut, & ſe leua, & s'en alla. Ainſi Eſau meſpriſa ſa primogeniture. *Hebr.* 12.16.

CHAP. XXVI.

¶ Dieu benit & nourrit Iſaac en la famine. Le grand ſoin de Dieu enuers Iſaac. Dieu conſole & cõforte Iſaac, le beniſſant. Eſau prend des femmes contre le gré de ſon pere.

ET aduint qu'il y eut famine au pays, outre la premiere famine* qui fut au temps d'Abraham. Et Iſaac s'en alla vers Abimelech roy des Philiſthins en Gerar. 2 Alors le Seigneur luy apparut, & dit, Ne deſcen point en Egypte: demeure en la terre que ie te diray. 3 Habite en ce pays-ci, & ie ſeray auec toy, & te beniray. *Car à toy, & à ta ſemence ie donneray toutes ces regions. Et ie ratifieray le iurement que i'ay iuré à Abrahã ton pere. 4 Et feray multiplier ta ſemẽce comme les eſtoilles du ciel: & donneray à tes ſucceſſeurs ces regiõs: * & toutes les gens de la terre ſe beniront en ta ſemence. 5 Pource qu'Abraham á obei à ma voix, & à gardé mes ordonnances, commandemens, ſtatuts, & loix. 6 Iſaac donc demeura en Gerar. 7 Et quand il fut interrogué touchant ſa femme par les gens du pays, il reſpondit, C'eſt ma ſœur. Car il craignoit de dire, C'eſt ma femme, de peur que paraduenture les hommes du lieu ne le tuaſſent à cauſe de Rebec- *Sus* 12. 20. *Sus* 13. 15, & 15.18, *Sus* 12. 3, & 18. 18, & 21.17.

Digitized by Google

ca, car elle eſtoit belle de face. 8 Or aduint apres pluſieurs iours, luy eſtant là, qu'Abimelech roy des Philiſthins contemploit par la fenestre, & vid lors Iſaac ſe iouant auec Rebecca ſa femme. 9 Adonc Abimelech appela Iſaac, & luy dit, Voici, certes c'eſt ta femme: & comment as tu dit, C'eſt ma ſœur? Et Iſaac luy reſpondit, Car i'ay penſé que parauenture ie mourroye à cauſe d'elle. 10 Et Abimelech dit, Pourquoy nous as-tu fait cela? Gueres ne s'en a falu que quelqu'vn du peuple n'ait couché auec ta femme, & que tu n'ayes fait venir vn crime ſur nous. 11 Abimelech donc commãda à tout le peuple, diſant, Celuy qui touchera ceſt homme ou ſa femme, il mourra de mort. 12 Et Iſaac ſema en ceſte terre là, & recueillit ceſte annee-là cent muis. Et le Seigneur le benit. 13 Lors ceſt homme accreut, & continuellement profitoit & croiſſoit, iuſques à ce qu'il fut fort grand. 14 Et eut acqueſts de bercail & de bœufs, & grande meſgnie. Dont les Philiſthins eurent enuie ſur luy. 15 Tellement qu'ils eſtouperent tous les puits qu'auoyent cauez les ſeruiteurs de ſon pere, au temps de ſondit pere Abrahã: & les remplirent de terre. 16 Auſsi Abimelech dit à Iſaac, Depars-toy arriere de nous: car tu es beaucoup plus puiſſant que nous. 17 Iſaac donc s'en al la d'illec, & s'arreſta pres du fleuue de Gerar, & l'habita là. 18 Et Iſaac derechef caua les puits d'eau, qu'on auoit cauez au temps d'Abrahã ſon pere, leſquels les Philiſthins auoyent eſtouppez apres la mort d'Abrahã: & les nõma ſelon les noms que ſon pere leur auoit impoſez 19 Les ſeruiteurs dõc d'Iſaac fouyrent pres du fleuue, & trouuerent illec vn puits d'eau viue. 20 Mais les paſteurs de Gerar prindrent noiſe contre les paſteurs d'Iſaac, diſans, L'eau eſt noſtre: dont il appela le nom du puits, [a]Eſec, parce qu'ils auoyent eu diſſenſion auec luy: 21 Apres fouyrẽt vn autre puits, pour lequel auſsi ils eſtriuerẽt: dõt appela ſon nom [b]Sit-nath. 22 Lors ſe traanſporta de là, & caua vn autre puits, pour lequel ilz n'eurẽt point de noiſe, dõt il appela ſon nom [c]Rehoboth, diſant, Pource que maintenant le Seigneur nous a eſlargis, & nous a fait fructifier en la terre.

[a] c'eſt diſſenſion, debat.
[b] inimitié, malueillãce.
[c] C'eſt eſlargiſſement.

Digitized by Google

terre. 25 Puis dẽ là monta en Berſabé. 24 Et le Seigneur luy apparut en ceſte meſme nuict, diſant, Ie ſuis le Dieu d'Abraham, tõ pere; ne crain point, car ie ſuis auec toy, & te beniray, & multiplieray ta ſemence à cauſe d'Abraham mon ſeruiteur. 25 Adõc edifia illec vn autel, & inuoqua le nom du Seigneur, & dreſſa là ſon pauillõ: & les ſeruiteurs d'Iſaac y cauerẽt vn puits. 26 Et Abimelech vint à luy de Gerar, & Ahuzat ſõ ami, & Phicol prince de ſon armee. 27 Mais Iſaac leur dit, Pour quelle raiſon venez-vous vers moy, veu que vous me hayez, & que m'auez deietté arriere de vous? 28 Et ils reſpondirent, Nous auons apperceu que le Seigneur eſtoit auec toy. Puis auons dit, Qu'il y ait maintenãt ſermẽt enſemble entre nous & toy: traittons alliãce auec toy: 29 Afin que tu ne nous faces mal, ſi cõme nous ne t'auõs point attouchè, & ainſi que ne t'auõs fait que biẽ, & t'auõs laiſſé aller en paix, entãt que tu es benit du Seigneur. 30 Adõc il leur fit vn grãd cõuiue, & mangerent & beurẽt. 31 Et ſe leuerẽt au matin, & iurerent l'vn à l'autre. Puis Iſaac les laiſſa aller, & s'en allerẽt d'auec luy en paix. 32 Or aduint en ce meſme temps que les ſeruiteurs d'Iſaac vindrẽt, & luy annoncerẽt des nouuelles du puits qu'ils auoyẽt cauć, luy diſans, No⁹ auõs trouué de l'eau. 33 Et il l'appela *Seba. Pource le nom de la ville fut *dit* Ber-ſeba iuſques au tẽps preſent. 34 Et Eſau aagé de quarãte ans print à femme Iudith fille de Beri Hethiẽ, & Beſamath fille d'Elõ Hethiẽ. 35 *Et icelles furent en faſcherie d'eſprit à Iſaac & Rebecca.

*Grec iure-mens Sous 27.46.

CHAP. XXVII.

¶ *La benediction d'Iſaac donnee à Iacob en lieu d'Eſau, dont s'enſuiuẽt haines mortelles entre les freres, la fuite de Iacob, & faſcherie à Rebecca.*

ET Iſaac deuint ancien, & ſes yeux eſtoyẽt eſblouis, tellemẽt qu'il ne voyoit goutte. Lors appela Eſau ſon fils aiſné. Et luy dit, Mõ fils. Et il luy reſpõdit, Me voici. 2 Il dit, Voici, maintenãt ie ſuis deuenu vieil, ie ne ſay point le iour de ma mort. 3 Maintenãt donc ie te prie, pren tes inſtrumẽs, ton carquois, & ton arc, & t'en va par les chãps chaſſer de venaiſon pour moy. 4 Et m'appreſte viãde appetiſſante de

Digitized by Google

comme ie l'aime: puis apporte-la moy, & que ie la mange, à celle fin que mon ame te benie deuant que ie meure. 5 Or Rebecca eſcoutoit cependãt qu'Iſaac parloit à Eſau ſon fils. Eſau donc s'en alla par les chãps chaſſer, pour apporter de la venaiſon.. 6 Adõc Rebecca parla à Iacob ſon fils, diſant, Voici, i'ay ouy tõ pere parlãt à Eſau tõ frere, diſant, 7 Apporte-moy de la venaiſon, & me fay quelque choſe ſauoureuſe, & i'en mãgeray, puis te beniray en la preſence du Seigneur deuãt que mourir. 8 Maintenãt dõc mon fils, obei à ma voix, & à ce que ie te commãde. 9 Or t'en va au bercail, & me prẽ là deux bons cheureaux, afin que i'en face quelque ſchoſe d'appetit pour tõ pere, ainſi qu'il aime. 10 Afin que quãd tu l'auras porté à tõ pere, & qu'il aura mãgé, il te benie deuãt ſa mort. 11 Adonc Iacob reſpõdit à Rebecca ſa mere, Voici, Eſau mon frere eſt hõme velu, mais moy ie ſuis ſans poil. 12 Si d'auẽture mon pere me taſte, lors ie ſeray reputé de luy cõme abuſeur, & feray venir ſur moy malediction, & non benediction. 13 Et ſa mere luy dit, Mon fils, ta malediction ſoit ſur moy: ſeulement obei à ma voix, & va, & m'en pren. 14 Parquoy il s'en alla, & en print, & l'apporta à ſa mere. Et ſa mere appreſta les viandes, telles que le pere d'iceluy les aimoit. 15 Puis elle print les precieux veſtemens d'Eſau ſon grãd fils, qu'elle auoit chez elle en la maiſon, & en veſtit Iacob ſon fils le plus ieune: 16 Et enueloppa des peaux des cheureaux ſes mains, & la partie de ſõ col qui eſtoit ſans poil. 17 Apres, elle bailla en la main de ſon fils Iacob la viande, & le pain qu'elle auoit appreſté. 18 Lors il vint à ſon pere, & luy dit, Mon pere. Lequel reſpondit, Me voici: qui es-tu mon fils? 19 Et Iacob dit à ſon pere, Ie ſuis Eſau ton premier nay, & ay fait ainſi que tu m'auois dit. Leue-toy maintenant, ſieds-toy, & mãge de ma venaiſon, afin que tu me beniſſe. 20 Adonc Iſaac dit à ſon fils, Qu'eſt-ceci? Tu en as bien toſt trouué, mon fils: Et il dit, Le Seigneur tõ Dieu me l'a fait venir au deuãt. 21 De rechef Iſaac dit à Iacob, Mõ fils approche-toy maintenant, & ie te taſteray, aſſauoir ſi tu es iceluy mon fils Eſau, ou non. 22 Iacob donc s'approcha de ſon

pere

Digitized by Google

pere Isaac, & il le tasta, puit dit, [illegible] voix de Iacob, mais les mains, sont les mains d'Esau. 23 Et il le mescognut: car ses mains estoyent velues cõme les mains de son frere Esau. Adõc il le benit, 24 Disant, Es-tu toy mõ fils Esau? Et il respondit, Ie le suis. Puis dit, 25 Approche-toy de moy, & que ie mãge de la venaison de mõ fils, afin que mõ ame te beniſſe. Et il luy presenta, & puis en mãgea. Il luy apporta aussi du vin, & il beut. 26 Apres, Isaac son pere luy dit, Approche-toy maintenant, & me baise, mon fils. 27 Et il s'approcha, & le baisa. Adonc il sentit l'odeur des vestemens, & le benit, disant, Voici l'odeur de mon fils, comme l'odeur du chãp q̃ le Seigneur a benit. 28 * Dieu dõc te doint de la rosee du ciel, & de la graisse de la terre, & abõdance de froment & de mouſt. 29 Que les peuples te seruent, & que les nations te facent reuerence. Que tu sois seigneur de tes freres, & que les fils de ta mere te portent honneur. Ceux qui te maudiront, seront maudits: & ceux qui te beniront, seront benis. 30 Et aduint quand Isaac eut accompli de benir Iacob, & que tant seulement Iacob issoit de la presence de son pere Isaac, lors son frere Esau reuint de la chasse: 31 Lequel aussi mesme appresta des viandes, & les apporta à son pere: puis il luy dit, Que mon pere se leue, & mange de la venaison de son fils, afin que ton ame me benie. 32 Et Isaac son pere luy dit, Qui es-tu? Et il respõdit, Ie suis ton fils Esau, tõ premier-nay. 33 Et Isaac fut estõné tant & plus, d'vn grãd esp[illegible]uantement: & dit, Qui est, & où est dõc celuy qui a chassé de la venaison, & m'en a apporté, & ay mangé de tout auant que tu vinsses, & l'ay benit, dont aussi il sera benit? 34 Or quand Esau eut entẽdu les paroles de son pere, il s'escria d'vn grãd cri, & fut tres fort marri. Puis dit à son pere, Beni-moy aussi biẽ, mõ pere. 35 Mais il dit, Ton frere est venu par fraude, & a soustrait ta benedictiõ. 36 Lors il dit, A bõ droict fut appelé son nom Iacob, car voici la secõde fois qu'il m'a deceu: * il a prins ma primogeniture, & voici maintenant il vsurpe ma benediction. Puis dit, Ne m'as-tu point reserué de benedictiõ? 37 Et

Hebr. 12.20.

Sus 25. 32.

Digitized by Google

Iſaac reſpõdit à Eſau, diſant, Voici, ie l'ay cõſtitué ſeigneur ſur toy, & luy ay dõné tous ſes freres pour ſeruiteurs: ſi l'ay garni de froment & de vin. Et que te feray-ie donc, mon fils? 38 Et Eſau dit à ſon pere, N'as-tu qu'vne benediction, mon pere? Beni-moy auſsi bien, mon pere. *Et Eſau eſleuãt ſa voix pleura. 39 Et Iſaac ſon pere reſpondit, luy diſant, *Voici, en la graiſſe de la terre ſera ton habitation, & en la roſee du ciel en haut. 40 Et viuras par tõ eſpee, & ſeruiras à tõ frere: mais il aduiendra que tu domineras, & eſcourras ſon ioug de deſſus ton col. 41 Et Eſau eut en haine Iacob, pour la benediction, dont l'auoit benit ſon pere, & dit en ſon cœur, *Les iours du dueil de mon pere s'approchent, adonc ie tueray Iacob mon frere. 42 On denõça à Rebecca les poroles d'Eſau ſon fils aiſnè, & elle enuoya, & appela Iacob ſon fils plus ieune: & luy dit, Voici Eſau ton frere qui ſe veut conſoler en te tuãt. 43 Maintenãt dõc, mõ fils, obei à ma voix. Leue-toy, & t'enfuy en Charan à Labã mon frere. 44 Et demeure auec luy quelques iours, iuſqu'à ce que la colere de ton frere ſoit paſſee. 45 Et que ſa fureur ſoit deſtournee de toy, & ait oublié les choſes que tu luy as faites. Puis i'enuoyeray & te retireray de là. Pourquoy ſeroy-ie priuee de vous deux en vn iour? 46 * Et Rebecca dit à Iſaac, Ie ſuis faſchee de ma vie, pour les filles de Heth. Si Iacob prẽd femme des filles de Heth, cõme ſont ceſtes-ci du pays, à quoy me ſert la vie.

Hebr. 12. 16
Hebr. 11. 20.
Abdi. 10.
Sup. 20. 35.

CHAP. XXVIII.

¶ *Iſaac defend à Iacob de prendre femme des Chananiens. Iacob allant en Aram, voit vne eſchele au ciel. Dieu promet à Iacob la terre de Chanaan. Dieu le conſole & conforte. La maiſon de Dieu. Le vœu de Iacob.*

ET Iſaac appela Iacob, & le benit, & luy cõmanda, diſant, Tu ne prendras point femme des filles de Chanaan. 2 Leue-toy, *va en Padã-Arã, en la maiſon de Bathuel pere de ta mere, & de là pren pour toy femme des filles de Labã frere de ta mere. 3 Et Dieu tout puiſſant te benie, & te face fructifier, & te multiplie, afin que tu *croiſſes* en cõgregation de peuples: 4 Et te doint la benediction d'Abraham, à toy & à ta poſterité auec toy, afin que tu obtiennes par heritage

Oſee 12. 12.

Digitized by Google

heritage la terre où tu as eſté eſtranger, laquelle Dieu a donnee à Abraham 5 Iſaac donc enuoya Iacob, lequel s'en alla en Padan-Aram, à Laban fils de Bathuel Syrien, frere de Rebecca, mere de Iacob, & d'Eſau. 6 Et Eſau vid qu'Iſaac auoit benit Iacob, & qu'il l'auoit enuoyé en Padā-Aram, afin que là il print femme pour ſoy: & qu'il luy auoit commandé, quand il le beniſſoit, diſant, Ne pren point femme des filles de Chanaā: 7 Et que Iacob auoit obei à ſon pere & ſa mere, & s'en eſtoit allé en Padā Aram. 8 Voyant donc Eſau que les filles de Chanaan deſplaiſoyent és yeux d'Iſaac ſon pere, 9 Il s'en alla à Iſmael, & print à femme (outre ſes femmes) Maheleth la fille d'Iſmael, fils d'Abrahā, ſœur de Nabaioth. 10 Or Iacob partit de Ber-ſabé, & s'en alla en Aram. 11 Et arriua en vn lieu, auquel il paſſa la nuict, pource que le ſoleil eſtoit couché. Il print donc des pierres du lieu, & les mit ſous ſa teſte, & dormit là. 12 Lors il ſongea, & voici, vne eſchele eſtoit dreſſee ſur la terre, & le ſommet d'icelle touchoit au ciel, & les Anges de Dieu mōtoyent & deſcēdoyent par icelle. 13 *Et voici, le Seigneur eſtant au deſſus d'elle, diſant, Ie ſuis le Seigneur Dieu d'Abraham ton pere, & le Dieu d'Iſaac: ie dōneray la terre ſur laquelle tu dors, à toy & à ta ſemence. 14 *Et ta ſemence ſera comme la poudre de la terre, & ſera multiplice en Occident, & Oriēt, & Septentrion, & Midi, & *toutes les lignees de la terre ſeront beniſtes en toy & en ta ſemēce. 15 Et voici, ie ſuis auec toy, & te garderay par tout où tu iras: & te feray retourner en ceſte terre. Car ie ne te delaiſſeray point, iuſqu'à ce que i'auray fait ce que ie t'ay dit. 16 Quād Iacob fut eſueillé de ſon dormir, il dit, Comment? le Seigneur eſt en ce lieu, & ie n'en ſauoye rien. 17 Et ayant peur, dit, Que ce lieu eſt eſpouuantable, ce n'eſt ici que la maiſon de Dieu, & ſi eſt la porte du ciel. 18 Et Iacob ſe leua au matin, * & print la pierre qu'il auoit miſe ſous ſa teſte; & la poſa pour enſeigne, & verſa de l'huile ſur le ſommet d'icelle. 19 Et appela le nom dudit lieu *Bethel: mais toutesfois la cité auoit nom parauant Lus. 20 Et Iacob voua vn veu, en

Sous 5. 1, & 48. 3.

Deute. 12.20, & 19.8 Sus 12. 3, & 18. 18, & 22.18, & 26.4

Sus 31. 13.

**maiſon de Dieu*

Digitized by Google

diſant, Si le Seigneur Dieu eſt auec moy, & me preſerue en la voye par laquelle ie chemine, & me dõne du pain à manger, & veſtemens pour me veſtir, 21 Et que ie retourne en paix en la maiſon de mon pere: lors le Seigneur ſera mon Dieu. 22 Et ceſte pierre que i'ay miſe en ſigne, ſera la maiſon de Dieu: & de toutes choſes que tu m'auras donnees, ie te donneray la diſme.

CHAP. XXIX.

¶ *Le moyen de l'entree de Iacob chez Laban, & ſon mariage auec Lea & Rachel. La condition de l'vne & de l'autre.*

ET Iacob ſe mit en chemin, & s'en alla vers la terre du peuple Criétal. 2 Et il regarde, & voici vn puits en vn champ, & là aupres trois troupeaux de brebis giſans: car de ce puits-la les brebis eſtoyent abbruuees, & y auoit vne groſſe pierre ſur la gueule du puits. 3 Et tous les troupeaux là reduits, ils rouloyent la pierre de la gueule du puits, & abbruuoyent les troupeaux: puis remettoyent la pierre en ſon lieu ſur la gueule du puits. 4 Et Iacob leur dit, Mes freres, d'où eſtes-vous? Et ils reſpondirent, Nous ſommes d'Haram. 5 Et il leur dit, Ne cognoiſſez-vous point Laban fils de Nachor? Et ils reſpõdirent, Nous le cognoiſſons. 6 Derechef il leur dit, Se porte-il bien? Leſquels luy dirent, Bien: & voici Rachel ſa fille, qui vient auec le troupeau. 7 Et il dit, Or eſt-il encore grãd iour, il n'eſt point temps de raſſembler le troupeau, abbruuez les brebis, & allez les repaiſtre. 8 Leſquels reſpondirent, Nous ne pouuons, iuſqu'à ce que les troupeaux ſeront aſſemblez, & qu'on oſte la pierre de la gueule du puits, pour abbruuer les brebis. 9 Luy encore parlant aue eux, Rachel ſuruint auec ſes brebis qui appartenoyent à ſon pere: car elle eſtoit bergere. 10 Or quand Iacob vid Rachel la fille de Laban frere de ſa mere, & les brebis dudit Laban frere de la ſuſdite mere: il s'approcha & reuira la pierre de deſſus la gueule du puits, puis abbruua les brebis de Laban frere de ſa mere. 11 Et Iacob baiſa Rachel, & en s'eſcriãt, pleura. 12 Adõc Iacob annõça à Rachel, qu'il eſtoit frere

Digitized by Google

frere de ſon pere, & auſsi fils de Rebecca: apres elle s'encourut, & le denonça à ſon pere. 13 Et quand Laban eut entendu les nouuelles de Iacob fils de ſa ſœur, il courut au deuant de luy, & l'embraſſa, & le baiſa, & le fit venir en ſa maiſon: & iceluy recita à Laban toutes ces choſes. 14 Et Laban luy dit, Certes tu es "mon os & ma chair: & demeura auec luy l'eſpace d'vn mois. 15 Apres Laban dit à Iacob, Me ſeruiras-tu, pourtant que tu es mon frere? Declare-moy quel ſera ton loyer. 16 Or Laban auoit deux filles: le nom de la plus grande, Lea: & le nom de la moindre, Rachel. 17 Mais Lea auoit la veuë "tendre, & Rachel eſtoit de belle forme & de beau viaire. 18 Et Iacob aimoit Rachel, dont il dit, Ie te ſeruiray ſept ans pour Rachel ta plus ieune fille. 19 Et Laban reſpondit, Il vaut mieux que ie te la donne qu'à vn autre homme: demeure auec moy. 20 Iacob donc ſeruit ſept ans pour Rachel, leſquels à ſon aduis luy furent peu de iours, pource qu'il l'aimoit. 21 Apres Iacob dit à Laban, Donne-moy ma femme, & i'entreray à elle: car le temps eſt accompli. 22 Lors Laban aſſembla tous les perſonnages du lieu, & fit vn conuiue. 23 Mais quand ce vint au ſoir, il print Lea ſa fille & la fit venir vers Iacob qui entra à elle. 24 Et Laban donna Zelpha ſa chambriere à Lea ſa fille, pour chambriere. 25 Mais le matin venu, Iacob cognut que c'eſtoit Lea: dont dit à Laban, Qu'eſt-ce que tu m'as fait? N'ay-ie point ſerui chez toy pour Rachel? & pourquoy m'as-tu trompé. 26 Laban reſpondit, Ceſte couſtume n'eſt point ainſi en noſtre pays, de donner la plus ieune deuant l'aiſnee. 27 Accompli vne ſemaine pour elle, & ie la te donneray auſsi pour le ſeruice que tu feras encores ſept autres annees. 28 Iacob donc fit ainſi, & accomplit la ſepmaine d'icelle. 29 Et Laban luy donna à femme Rachel ſa fille: & Laban bailla Bala ſa chambriere à Rachel ſa fille pour chambriere. 30 Il entra donc auſsi à Rachel, & aima plus Rachel que Lea: & ſeruit à iceluy encore ſept autres ans. 31 Et le Seigneur voyant que Lea eſtoit haye, luy ouurit la matrice: mais Rachel eſtoit ſterile.

"de mõ parentage.

"Auechaſſieuſe.

Digitized by Google

32 Et Lea conceut, & enfanta vn fils, & appela ſon nom Ruben. Car elle dit, Pource que le Seigneur a regardé mon affliction, auſsi maintenant mon mari m'aimera. 33 Derechef elle conceut, & enfanta vn fils, & dit, Pource que le Seigneur a entendu que i'eſtoye haye, il m'a auſsi donné ceſtuy-ci: & appela ſon nom Simeon. 34 Elle conceut encore, & enfanta vn fils, & dit, Or à ceſte fois mon mari s'accointera à moy: car ie luy ay enfanté trois fils: partant ſon nom fut appelé Leui. 35 Outreplus elle conceut, & enfanta vn fils, & dit, A ceſte fois confeſſeray-ie le Seigneur. *Parquoy elle appela ſon nom Iuda, puis ceſſa d'enfanter.

*Matth. 1.2.

CHAP. XXX.

¶ Rachel ſe complaind d'eſtre ſterile. Puis exaucee de Dieu enfante Ioſeph. Iacob demande congé à Laban de s'en retourner auec ſes femmes. Dieu enrichit Laban pour l'amour de Iacob. Iacob fort riche.

LOrs Rachel voyãt qu'elle n'enfantoit point à Iacob, elle eut enuie contre Lea ſa ſœur: & dit à Iacob, Donne moy des enfans, autrement ie mourray. 2 Et Iacob tout courroucé cõtre Rachel, reſpondit, Suis-ie au lieu de Dieu qui t'a empeſché le fruict du ventre? 3 Et elle dit, Voyci ma chãbriere Bala, entre à elle, & elle enfantera ſur mes genoux, & ie ſeray edifiee par elle. 4 Elle luy donna donc Bala ſa chambriere à femme, & Iacob entra à elle. 5 Laquelle conceut, & enfanta vn fils audit Iacob. 6 Lors Rachel dit, Dieu m'a iugee: & a auſsi exaucé ma voix, & m'a donné vn fils: pourtãt appela ſon nom Dan. 7 Puis Bala chambriere de Rachel conceut encore & enfanta le ſecond fils audit Iacob. 8 Lors Rachel dit i'ay iouſté d'vne iouſte excellente contre ma ſœur, dont i'ay eu victoire: & appela ſon nom Nephtbali. 9 Adonc Lea voyant qu'elle auoit ceſſé d'enfanter, print Zelpha ſa chambriere, & la donna à Iacob pour femme. 10 Et Zelpha chãbriere de Lea enfanta audit Iacob vn fils. 11 Alors Lea dit, C'eſt en bãde: & appela ſon nõ Gad. 12 Derechef Zelpha chambriere de Lea enfanta le ſecond fils audit Iacob. 13 Lors Lea dit, C'eſt pour ma beatitude. Car les filles me diront bien-heureuſe: & appela

Digitized by Google

appela ſon nom Aſer. 14 Et Ruben s'en alla au temps de la moiſſon des bleds, & trouua des *mandragores au champ : & les apporta à Lea ſa mere. Lors Rachel dit à Lea, Donne-moy, ie te prie, des mandragores de ton fils. 15 Elle luy reſpondit, Te ſemble-il peu de choſe de ce que tu as vſurpé mon mari, ſi auſsi tu ne prens les *mandragores de mon fils? Et Rachel dit, Qu'il dorme donc ceſte nuict auec toy pour les mandragores de ton fils. 16 Et quand Iacob reuint au veſpre des champs, Lea ſortant au deuant, luy dit, Tu entreras à moy : car ie t'ay loé en marchandant, pour les mandragores de mon fils: & dormit auec elle ceſte nuict-là. 17 Et Dieu exauça Lea, & elle conceut, & enfanta à Iacob le cinquieme fils. 18 Lors elle dit, Dieu m'a dõné mon loyer, pource que i'ay donné ma chambriere à mon mari: & appela ſon nom Iſſachar. 19 Puis Lea conceut, & enfanta à Iacob le ſixieme fils. 20 Lors Lea dit, Dieu m'a douee d'vn bon douaire, à ceſte fois mon mari me hantera, car ie luy ay engendré ſix enfans. Et appela ſon nom, Zabulon. 21 Puis apres engendra vne fille, & appela ſon nom Dina. 22 Et Dieu eut ſouuenance de Rachel, & l'exauça, & ouurit ſa matrice. 23 Alors elle conceut, & enfanta vn fils, & dit, Dieu m'a oſté mon opprobre. 24 Et appela ſon nom Ioſeph, diſant, Le Seigneur m'adiouſtera vn autre fils. 25 Quand donc Rachel eut enfanté Ioſeph, lors Iacob dit à Laban, Renuoye-moy, & ie m'en retourneray en mon lieu, & en mon pays. 26 Baille-moy mes femmes & mes enfans, pour leſquels ie t'ay ſerui, & ie m'en iray: car tu as cognu mon ſeruice duquel ie t'ay ſerui. 27 Et Laban luy reſpondit, Ie te prie que ie trouue grace deuant toy. I'ay apperceu que le Seigneur m'a benit au moyẽ de toy. 28 Eſtime-moy ton ſalaire, & ie te le bailleray. 29 Et il luy reſpondit, Tu cognois comment ie t'ay ſerui, & quel a eſté ton acqueſt auec moy. 30 Car tu auois peu auant que ie vinſſe, mais il eſt accreu grandement: & ſi le Seigneur t'a benit à mon entree : & maintenant quand en ſeray-ie autant pour ma maiſon? 31 Et il luy dit, Que te donneray-ie? Et Iacob reſ-

*especes d'herbe odorifeurante.

Digitized by Google

pondit, Tu ne me donneras rien ſi tu veux faire ceſte choſe-ci : encore ie paiſtray & garderay tes brebis. 32 Que ie paſſe auiourd'huy parmi tout le troupeau, ſeparant d'illec toutes les brebis picottees & tachetees: & tous les roux d'entre les agneaux: pareillement les tachetees & picottees d'entre les cheures : & ce me ſera pour ſalaire. 33 Et d'ici en là ma loyauté teſtifiera pour moy, & viendra en auant pour mon loyer en ta preſence. Ainſi tout ce qui ne ſera point *trouué* picotté ou tacheté entre les cheures, & roux entre les agneaux, le larrecin ſoit ſur moy. 34 Lors Labã dit, Voici, ie ſouhaitte qu'il ſoit fait ſelon ta parole. 35 Et en ce iour-la il ſepara les boucs marquez & tachetez, & toutes les cheures marquees & tachetees : tout ce en quoy eſtoit blancheur, & tout ce qui eſtoit roux entre les agneaux : puis les bailla en la main de ſes fils. 36 Et interpoſa chemin de trois iours entre ſoy & Iacob. Et Iacob paiſſoit le reſidu du bercail de Laban. 37 Iacob print donc des verges verdes de peuplier, de coudrier, & de chaſtagnier, & pela les eſcorces blanches, deſcouurant le blanc qui eſtoit ſur les verges. 38 Et mit les verges qu'il auoit pelees dedans les auges aux gais des eaux, auſquels venoyent les brebis pour boire, l'vne vis à vis de l'autre, afin qu'elles entraſſent en chaleur quand elles viendroyent boire. 39 Et les brebis s'eſchauffoyent pres des verges, & agneloyent des brebis marquees, picottees, & tachetees. 40 Iacob donc ſepara les agneaux, & les mit deuant les brebis marquees, & tout ce qui eſtoit roux au troupeau de Laban : & poſa ſon parc à part ſoy, & ne le mit point aupres du troupeau de Laban. 41 Et quand les brebis haſtiues venoyent en chaleur, Iacob mettoit les verges dedans les auges deuant les yeux du bercail: afin qu'elles cõceuſſent en regardant les verges. 42 Mais quand les brebis eſtoyent tardiues, il ne les mettoit point. Et les tardiues appartenoyent à Laban, & les haſtiues à Iacob. Ainſi c'eſt hõme fut enrichi treſgrandemẽt: & eut gros troupeaux, chambrieres & vallets, chameaux, & aſnes.

CHAP.

Digitized by Google

CHAP. XXXI.

¶ Les fils de Laban murmurent pour les richeſſes de Iacob. Dieu commande à Iacob de s'en retourner en ſon pays. Iacob retourne en ſon pays, ſans en aduertir Laban. Laban pourſuit Iacob. Le ſoin que Dieu à de Iacob.

OR il ouit les paroles des enfans de Laban, diſans, Iacob a emporté tout ce qui appartenoit à noſtre pere: & de ce qui eſtoit à noſtre pere, il en a fait toute ceſte gloire. 2 Et Iacob apperceut à la face de Laban qu'il n'eſtoit point enuers luy comme auparauant. 3 Et le Seigneur dit à Iacob, Retourne au pays de tes peres, & à ta nation, & ie ſeray auec toy. 4 Iacob donc enuoya, & appela Rachel & Lea au champ où il paiſſoit les brebis: auſquelles il dit, 5 Ie cognoy à la face de voſtre pere, qu'il n'eſt point enuers moy comme par cideuant: toutesfois le Dieu de mon pere a eſté auec moy. 6 Et vous ſauez que de toute ma puiſſance i'ay ſerui à voſtre pere, 7 Lequel m'a abuſé, & changé mon loyer par dix fois: mais Dieu ne luy a point permis qu'il me fiſt mal. 8 Quand il diſoit ainſi, Les picottees ſeront ton loyer: lors toutes les brebis en agneloyent de marquees. 9 Et Dieu a oſté le bien de voſtre pere, & me l'a donné. 10 Et aduint au temps que les brebis ſont en chaleur, ie leuay mes yeux, & alors vi en ſonge les boucs ſaillir ſur les cheures marquees, picottees, & rayees. 11 Et l'Ange de Dieu me dit en ſonge, Iacob. Et ie di, Me voici. 12 Et il dit, Leue maintenant tes yeux, & regarde tous les boucs ſautans ſur les cheures marquees, picottees, & rayees. Car i'ay veu tout ce que Laban t'a fait. 13 Ie ſuis Dieu de Bethel, *où tu oignis la pierre, quād tu me vouas là vn vœu. Maintenant donc leue-toy, ſors de ceſte terre, & t'en retourne au pays de ta natiuité. *Suy 28. 18.*

14 Adonc Rachel & Lea reſpondirent, luy diſans, N'auons-nous point encore noſtre portion & heritage en la maiſon de noſtre pere? 15 Ne nous a-il point reputees comme eſtrangeres? Car il nous a vendues, & a conſumé noſtre argent. 16 Puis que toutes les richeſſes que Dieu a oſtees à noſtre pere, appartenoyēt à nous & à nos enfans, maintenāt fay

Digitized by Google

tout ce que Dieu t'a dit. 17 Ainſi Iacob ſe leua, & monta ſes enfans & ſes femmes ſur les chameaux. 18 Et conduit toute ſa cheuance qu'il auoit acquiſe, & toute ſa ſubſtance qu'il auoit acquiſe en Padan-Aram, pour venir à Iſaac ſon pere, en la terre de Chanaan. 19 Or comme Laban eſtoit allé tondre ſes brebis, Rachel deſrobba les images qui eſtoyent à ſon pere. 20 Et Iacob ſe deſrobba de Laban Syrien, ſans luy ſignifier qu'il s'enfuyoit. 21 Il s'enfuit donc auec tout ce qui luy appartenoit, & tire, & paſſe la riuiere, & tourne ſa face vers la montagne de Galaad. 22 Mais le tiers iour on aduertit Laban que Iacob s'enfuyoit. 23 Lors il print ſes freres auec luy, & le pourſuyuit le chemin de ſept iournees, & l'acconſuyuit en la montagne de Galaad. 24 Et Dieu vint à Laban Syrien, au ſonge de la nuict, luy diſant, Donne-toy garde que parauanture tu ne viennes à parler auec Iacob de bien en mal. 25 Laban donc atteignit Iacob. Et Iacob auoit dreſſé ſon pauillon en la montagne de Galaad. 26 Or Laban dit à Iacob, Qu'as-tu fait? Tu t'es deſrobbé de moy: tu as emmené mes filles cõme cõque ſtees par l'eſpee. 27 Pourquoy t'es-tu caché pour fuir, & t'es deſrobbé de moy, & ne me l'as ſignifié, & ie t'euſſe donné congé auec ioye, chanſon, taborin, & harpe? 28 Et ne m'as point laiſſé baiſer mes fils & mes filles: tu as maintenant fait follement. 29 Il eſt en ma puiſſance de vous faire deſplaiſir: mais le Dieu de voſtre pere parla hier à moy, diſant Garde-toy de parler auec Iacob de bien en mal. 30 Et maintenant tu t'en es parti, Que ſi tu auois deſir d'aller en la maiſon de ton pere, pourquoy as-tu deſrobbé mes dieux? 31 Et Iacob reſpondant, dit à Laban, Pource que ie craignois, & diſois que poſsible tu ne rauiſſes tes filles d'auec moy. 32 Celuy auquel tu auras trouué tes dieux, qu'il ne viue point deuãt nos freres. Recognoy s'il y a quelque choſe du tien chez moy, & le pren. Et Iacob ignoroit que Rachel les euſt emblez. 33 Lors Laban vint au pauillon de Iacob, & au pauillon de Lea, & au pauillon des deux chambrieres, & ne les trouua point: & eſtant iſſu du pauillon de Lea, vint

au

Digitized by Google

au pauillon de Rachel. 34 Mais Rachel print les idoles, & les mit en la ᵃ licticre du chameau, puis s'aſsit deſſus. Et Laban remua tout le pauillon, & n'y trouua rien. 35 Lors elle dit à ſon pere, Que mon pere ne ſe courrouce point en ſoy-meſme, pource que ie ne me puis leuer deuant luy: car ce qui a accouſtumé de venir aux femmes, m'eſt aduenu. Et il cercha, mais il ne trouua point les idoles. 36 Et Iacob ſe courrouçant & tançant auec Laban, reſpondit, & luy dit, Quel eſt mon forfait? Quel eſt mon peché, que tu as fait pourſuite apres moy? 37 Tu as remué tout mõ meſnage: quelle choſe as-tu trouuee de toutes les vtenſiles de ta maiſon? Mets-les ici deuãt mes freres & tes freres, qu'ils iugent de nous deux. 38 I'ay eſté auec toy ces vingt ans: tes brebis & tes cheures n'ont point eſté ſteriles: ie n'ay point mangé les moutons de ton troupeau. Que s'il y en auoit de deſmembrees, ie ne te les ay point rapportees: moy-meſme en portoye le dommage. 39 *Tu requerois de ma main ce qui eſtoit deſrobbé, tant de iour que de nuict. 40 De iour le haſle me conſumoit, & de nuict la gelee: & ſi ne m'endormoye point. 41 Ie t'ay deſia ſerui vingt ans en ta maiſon, aſſauoir quatorze ans pour tes deux filles, & ſix ans pour ton bercail. Et m'as changé par dix fois mon loyer. 42 Si le Dieu de mon pere, le Dieu d'Abraham, & la ᵃ crainte d'Iſaac n'euſt eſté auec moy, à l'auenture tu m'euſſes maintenant renuoyé vuide. Mais Dieu a regardé mon affliction, & le labeur de mes mains, lequel te reprint hier. 43 Adonc Laban reſpondit à Iacob, diſant, Ces filles ſont mes filles: ces fils ſont mes fils: ce bercail, eſt mon bercail: & tout ce que tu vois eſt à moy. Et quelle choſe ſeroy-ie auiourd'huy à mes filles, ou à leurs enfans qu'elles ont enfantez? 44 Maintenant donc faiſons appointement moy & toy, lequel ſera en teſmoignage entre toy & moy. 45 Lors Iacob print vne pierre, & la dreſſa pour enſeigne. 46 Et dit à ſes freres, Aſſemblez des pierres: leſquels ayans apporté des pierre, firent vn monceau, & mangerent là ſur ledit monceau, 47 Laban l'appela ᵃ Iegarſa-adutha, Iacob l'appela Galaad.

ᵃ *baſt, ou paſſ laſſe.*

Exode 12.12.

ᵃ *Le Dieu que Iſaac a craint.*

ᵃ *Monioye de teſmoignage.*

Digitized by Google

48 Apres Laban dit, Ce monceau soit auiourd'huy tesmoin entre moy & toy : pource son nom fut appelé Galaad. 49 Et [a] Mispa : pourtant qu'il dit, Que le Seigneur contemple entre nous deux, quand nous serons retirez l'vn de l'autre. 50 Si tu affliges mes filles, & si tu prens femmes outre mes dictes filles, nul n'en est *tesmoin* entre nous : mais voici Dieu sera tesmoin entre moy & toy. 51 D'auantage, Laban dit à Iacob, Voici donc ceste mon-ioye, & voici l'enseigne que i'ay dressee entre toy & moy. 52 Ceste mon-ioye, & enseigne seront tesmoins, que moy venant à toy, ie ne passeray point ceste mon-ioye : aussi que toy venant vers moy, ne passeras point ceste mon-ioye & enseigne pour mal-faire. 53 Le Dieu d'Abraham, & le Dieu de Nachor iuge entre nous : c'est assauoir, le Dieu de leur pere. Mais Iacob iura par la crainte d'Isaac son pere. 54 Et Iacob offrit vn sacrifice en la montagne : & appela ses freres pour manger du pain. Ils mangerent donc du pain, & hebergerent en la montagne. 55 Et Laban se leuant au matin, baisa ses fils & ses filles, & les benit, & s'en alla. Ainsi ledit Laban s'en retourna en son lieu.

[a] C. lieu haut est leué.

CHAP. XXXII.

¶ La preparation de Iacob à la rencontre d'Esau, par vision d'Anges : oraison, humilité, presens, & luite auec l'Ange, de laquelle il rapporte le nom d'Israel.

ET Iacob s'en alla son chemin, * & les Anges de Dieu luy vindrent au deuant. 2 Et quand Iacob les vid, il dit, C'est-ci l'ost de Dieu. Et appela le nom de ce lieu-la, [b] Mahanaim. 3 Et Iacob enuoya des messagers au deuant d'Esau son frere, en la terre de Seir, au champ d'Edom, 4 Et leur commanda, disant, Vous direz en ce poinct à mon seigneur Esau : Ton seruiteur Iacob dit ainsi, I'ay conuersé auec Laban, & y ay esté iusqu'à present. 5 Et ay bœufs, asnes, brebis, seruiteurs & seruantes, dont ie mande pour le denoncer à mon seigneur, afin de trouuer grace vers toy. 6 Et les messagers retournerent à Iacob, disans, Nous sommes paruenus à ton frere Esau : & aussi il vient au deuant

Sous 48. 16.

[b] C. Ost, ou cãp.

Digitized by Google

deuãt de toy, ayant quatre cens hommes auec ſoy.
7 Lors Iacob craignit mout, & fut troublé, & diuiſa le peuple qui eſtoit auec luy, & les brebis, & les bœufs, & les chameaux en deux bandes: & dit,
8 Si Eſau vient à vne bande, & la frappe, la bande qui demeurera, ſera ſauuee. 9 Derechef, Iacob dit, O Dieu de mõ pere Abraham, Dieu de mõ pere Iſaac, O Seigneur, qui m'as dit, Retourne en tõ pays, & à ta parenté, & ie te feray du bien: 10 Ie ſuis inferieur à toutes les graces & à toute la fidelité que tu as faite à ton ſeruiteur: car ie ſuis paſſé auec vn baſton ce Iordain: mais maintenãt ie ſuis auec deux bandes. 11 Ie te prie deliure-moy de la main de mon frere Eſau, car ie le crain qu'il ne vienne & me frappe, & la mere auec les enfans. 12 Tu as dit, Ie te feray bien, & mettray ta ſemence comme le ſablon de la mer, qu'on ne peut conter pour la multitude. 13 Et il ſe logea illec pour ceſte nuict-la, & print de ce qu'il auoit amené, des dons pour Eſau ſon frere: 14 Aſſauoir, deux cens cheures, vingt boucs, deux cens brebis, vingt moutons, 15 Trente chameaux allaictans auec leurs poullains, quarante vaches, dix taureaux, vingt aſneſſes auec dix poullains. 16 Et les bailla entre les mains de ſes ſeruiteurs, chacun ſon troupeau à part, & leur dit: Paſſez deuant moy, & faites qu'il y ait diſtance entre vn troupeau & l'autre. 17 Et commanda au premier, diſant, Si Eſau mon frere te rencontre, & te demande, diſant, A qui es-tu? & où vas-tu? & à qui ſont ces choſes deuant toy? 18 Lors tu diras, A ton ſeruiteur Iacob, lequel enuoye ce preſent à mon ſeigneur Eſau: & le voici auſsi apres nous.
19 Et commanda pareillement au ſecond, & au troiſieme & à tous ceux auſsi qui cheminoyent apres les troupeaux, diſant, Vous parlerez ſelon ceſte parole à Eſau quãd vous l'aurez trouué: & direz auſsi: 20 Voici ton ſeruiteur Iacob derriere nous. Car il diſoit, I'appaiſeray ſa face auec le preſent qui ira deuant moy: & apres ce, ie verray ſa face: à l'aduenture qu'il me receura. 21 Ainſi le preſent paſſa deuant luy: mais il demeura ceſte nuict-la auec cõpagnie. 22 Et ſe leua ceſte nuict, & print ſes deux

Digitized by Google

femmes, & ses deux chambrieres, & ses onze enfans, & passa le passage de Iabboc. 23 Il les print donc, & les fit passer le fleuue, & tout ce qu'il auoit, & resta seulet. 24 Adonc vn homme luita auec luy, iusqu'à ce que l'aube du iour fut venue. 25 Et quand il vid qu'il ne le pouuoit veincre, il toucha le palleron de la hanche d'iceluy: ainsi le palleron de la hanche de Iacob fut desnoué quand ledit homme luitoit auec luy. 26 Et il dit, Laisse-moy: car l'aube du iour est venue. Mais il respondit, Ie ne te laisseray point, si tu ne me benis. 27 Et luy dit, Quel est ton nom? Et il respondit, Iacob. 28 Alors il dit, Ton nom ne sera plus dit Iacob, ains Israel: car tu as auec Dieu & auec les hommes domination, & les as surmontez. 29 Et Iacob demanda, disant, Ie te prie signifie-moy ton nom. Et il respondit, Pourquoy demandes-tu mon nom? Et il le benit. 30 Et Iacob appela le nom du lieu Phanuel: car i'ay veu, *dit-il*, Dieu face à face, & mon ame a esté deliuree. 31 Et le soleil luy leuoit quand il passa Phanuel, & clochoit de sa hanche. 32 Parquoy iusques au iour present les enfans d'Israel ne mangent point du nerf retiré qui est sur le palleron de la hanche, pourtant qu'il toucha le palleron de la hanche de Iacob au nerf retiré.

CHAP. XXXIII.

¶ *La rencontre, amiable reconciliation, & honneste departie des deux freres: ce que fit Iacob arriué en Sichem.*

ET Iacob leuant ses yeux, regarda, Et voici Esau venir, & quatre cens hommes auec luy. Adonc il diuisa les enfans de Lea & de Rachel, & des deux chambrieres. 2 Et mit les chambrieres, & leurs enfans au deuant, Lea & ses enfans apres: & Rachel & Ioseph au derriere. 3 Et iceluy passoit auant eux, & s'enclina en terre par sept fois, iusques à tant qu'il s'approcha de son frere. 4 Mais Esau courut au deuant de luy, & l'embrassa, & cheut sur son col, & le baisa, & pleurerent. 5 Puis leuant ses yeux, vid les femmes & les enfans, & dit, Qui sont ceux-là? sont-ils à toy? Et il respondit, Ce sont les enfans que Dieu par sa misericorde a donnez à ton seruiteur.

Digitized by Google

ſeruiteur. 6 Et les chambrieres s'approcherent, & leurs enfans, faiſans la reuerence. 7 Puis Lea auſsi s'approcha, & ſes enfans faiſans la reuerence. En apres auſsi s'approcha Ioſeph & Rachel faiſans la reuerence. 8 Et il dit, Que veux-tu auec toute ceſte bande, que i'ay rencontree? Et il reſpondit, Pour trouuer grace deuant mon ſeigneur. 9 Et Eſau dit, I'en ay aſſez, mon frere, ce qui eſt tien te demeure. 10 Et Iacob reſpondit, Non, ie te prie, ſi maintenant i'ay trouué grace deuant toy, pren mon preſent de ma main, pourtant que i'ay veu ta face, comme ſi i'euſſe veu la face de Dieu, & m'a pleu. 11 Ie te prie reçoy ma benediction qui t'a eſté apportee: car Dieu m'a fait grace, & i'en ay à ſuffiſance: dont le contreignit, & il les receut. 12 Et il dit, Partons & cheminons, & ie marcheray deuant toy. 13 Et Iacob reſpondit, Mon ſeigneur ſait que les enfans ſont tendres, & ſi ay des brebis & des vaches preignes: que ſi ie les touche d'vn iour, tout le bercail mourra. 14 Ie te prie que mon Seigneur paſſe deuant ſon ſeruiteur, & ie me conduiray à mon aiſe, ſelon le train du bagage qui eſt deuant moy, & ſelon le train des enfans, iuſques à ce que ie paruienne à mon ſeigneur en Seir. 15 Lors Eſau dit, Ie te ſupplie que ie face arreſter auec toy du peuple qui eſt auec moy. Et il reſpondit, Pourquy cela? I'ay trouué grace enuers mon ſeigneur. 16 Ainſi s'en retourna Eſau ce iour-là par ſa voye en Seir. 17 Et Iacob s'en alla à Sucoth, & baſtit vne maiſon pour ſoy, & fit des cabanes pour ſes troupeaux: pourtant appela le nom du lieu Sucoth. 18 Et Iacob paruint ſauf en la cité de Sichem, qui eſtoit au pays de Chanaan: apres qu'il fut venu de Padan-Aram, & ſe poſa deuant la cité. 19 Et acheta vne portion du champ (auquel il auoit tendu ſon pauillon) de la main des enfans d'Hemor, pere de Sichem, cent deniers. 20 Et ſitua là vn autel, qu'il appela, Le puiſſant Dieu d'Iſrael.

CHAP. XXXIIII.

¶ Dina rauie & violee, la punition du forfaict & la façon, dont grand trouble en reuient à Iacob.

Digitized by Google

ET Dina la fille que Lea auoit enfantee à Iacob, ſi ſit pour voir les filles du pays. 2 Lors la vid Sichem fils d'Hemor Heuien, prince du pays, & la rauit, & dormit auec elle, & l'humilia: 3 Et appliqua ſon courage à Dina fille de Iacob, & aima la fille, & parla cordialement à elle. 4 Pareillement Sichem parla à Hemor ſon pere, diſant, Pren pour moy ceſte fille à femme. 5 Or Iacob entendit qu'il auoit violé Dina ſa fille: & ſes fils eſtoyent auec ſon troupeau au champ. Ainſi Iacob ſe teuſt iuſques à ce qu'ils fuſſent reuenus. 6 Adonc Hemor pere de Sichem vint à Iacob pour parler auec luy. 7 Et quand les enfans de Iacob eurent entendu l'affaire, ils reuindrent des champs: & furent cõtriſtez, & mout marris à cauſe de la laſcheté qu'il auoit commis en Iſrael, en couchãt auec la fille de Iacob: ce qui ne ſe deuoit faire. 8 Or Hemor parla à eux, diſant, Sichem mon fils a mis ſon cœur en voſtre fille, donnez-luy ie vous prie à femme. 9 Contractez mariages auec nous, donnez-nous vos filles, & prenez nos filles pour vous. 10 Et habitez auec nous: la terre ſoit à voſtre commandement: demeurez, pratiquez-y, & iouiſſez d'icelle. 11 Sichem auſsi dit au pere d'elle, & à ſes freres, Que ie trouue grace deuant vous, & ce que vous me direz, ie le denonceray. 12 Augmentez grandement ſur moy le douaire & le don, & ie bailleray ainſi comme vous me direz: ſeulement donnez-moy la fille à femme. 13 Adonc les enfans de Iacob reſpondans à Sichem & à Hemor ſon pere, par dol (pourtãt qu'il auoit depucelé Dina leur ſœur,) 14 Leur dirẽt, Nous ne pouuõs faire ceſte choſe-ci, de donner noſtre ſœur à homme incirconcis: car ce nous eſt abomination. 15 Toutesfois en ce nous vous voudrions complaire, ſi vous eſtiez comme nous, en circonciſant tous les maſles d'entre vous. 16 Lors nous vous bailleron⁹ nos filles, & ſi prendrons vos filles pour nous: & habiterons auec vous, & ſerons vn peuple: 17 Mais ſi vous n'obtemperez à nous pour eſtre circoncis, nous prendrons noſtre fille, & nous en irons. 18 Ces propos furent agreables à Hemor, & à Sichem fils dudit Hemor. 19 Or le ieu-

Digitized by Google

le ieune compagnon ne differa pas à ce faire: car la fille de Iacob luy venoit à gré, & iceluy eſtoit le plus honorable de la maiſon de ſon pere. 20 Adonc vint Hemor & Sichem ſon fils à la porte de leur cité, & parlerent aux hommes de leur cité, diſans, 21 Ces gens ſont paiſibles auec nous, & veulent habiter au pays, & traffiquer en iceluy. Et voici la terre qui eſt ample d'eſtendue deuant eux: nous prendrons à femmes leurs filles pour nous, auſsi nous leur baillerõs nos filles. 22 Toutesfois ces hommes conſentiront d'habiter auec nous pour eſtre vn peuple, moyennant que tout maſle d'entre nous ſoit circonci, comme iceux ſont circoncis. 23 Leur troupeau, & leur ſubſtance, & tout leur beſtail ne ſeront-ils point à nous? Accordons-leur ſeulement ceci, & ils demeureront auec nous. 24 Et tous ceux qui entroyent par la porte de ſa cité, obeirent à Hemor, & à ſon fils Sichem, & tout maſle fut circoncis d'entre tous ceux qui entroyent par la porte de ſa cité. 25 Et aduint au troiſieme iour quand ils eſtoyent en douleur, que deux fils de Iacob, Simeon & Leui freres de Dina, prindrent chacun ſon glaiue, & vindrent hardiment en la cité, & * occirent tout maſle. 26 Auſsi tuerent au trenchant de l'eſpee Hemor & Sichem ſon fils, & reprindrent Dina de l'hoſtel de Sichem, & ſortirent. 27 Puis les enfans de Iacob vindrent ſur les deſcõfits, & pillerẽt la ville, pource qu'ils auoyent violé leur ſœur. 28 Et prindrent leurs brebis, leurs bœufs, leurs aſnes, & ce qui eſtoit en la cité & aux champs, & toute leur ſubſtance: tous leurs petis, & leurs femmes: les menerent captifs, & les pillerent auec tout ce qui eſtoit és maiſons. 29 Adonc Iacob dit à Simeon & Leui, Vous m'auez troublé, en me rendant abominable enuers les habitãs de la terre, tant Chananeens que Pherezeens. Et ie ſuis en petit nombre, & s'aſſembleront à l'encontre de moy, & me frapperont, & ſeray deſtruit moy & ma maiſon. 30 Et ils reſpondirent, Fera-il de noſtre ſœur comme d'vne paillarde?

Sous 49.6

CHAP. XXXV.

¶ Dieu commande à Iacob d'aller en Beth-el, & d'edifier vn autel. Iacob oſte toutes idoles de ſa famille.

Google

Dieu eſpouuãte les ennemis de Iacob. Rachel enfantant Ben-iamin ſe meurt. Son ſepulchre. Iſaac ſe meurt.

OR Dieu dit à Iacob, Leue-toy, monte en Beth-el, & demeure là, & fay illec vn autel à Dieu * qui
Sus 28. 13. qui t'apparut quand tu fuyois de la preſence d'Eſau ton frere. 2 Iacob donc dit à ſa famille, & à tous ceux qui eſtoyent auec luy, Oſtez les dieux eſtranges qui ſont entre vous, & vous lauez, & changez vos veſtemens: 3 Et nous leuons pour monter en Beth-el, & ie feray illec vn autel au Dieu qui m'a reſpondu au iour de ma tribulation, & a eſté auec moy en la voye par laquelle i'ay cheminé. 4 Adonc baillerent à Iacob tous les dieux eſtranges qui eſtoyent en leur main, & les oreilletes qui eſtoyent en leurs oreilles: lequel les cacha ſous vn cheſne auptes de Sichem. 5 Puis ſe partirent. Et Dieu enuoya vne frayeur ſur les villes qui eſtoyẽt à l'enuiron d'eux, tellement qu'ils ne pourſuyuirẽt point les enfans de Iacob. 6 Ainſi Iacob, luy & tout le peuple qui eſtoit auec luy, vint en Luz, qui eſt en la terre de Chanaan: laquelle eſt Beth-el. 7 Et edifia là vn autel, & appela le lieu, Dieu de
Sus 28. 19. Beth-el: car Dieu luy fut là *reuelé, quand il s'enfuyoit de deuant ſon frere. 8 Alors mourut Debora la nourrice de Rebecca, & fut enſeuelie au deſſus de Beth-el, ſous vn cheſne: le nom duquel
** cheſne de pleur.* fut appelé *Alombacutz. 9 Derechef Dieu apparut à Iacob quãd il venoit de Padan-Aram, & le benit, & luy dit, 10 Ton nom eſt Iacob: ton nom ne ſera plus appelé Iacob, ains ton nom ſera Iſrael. Il appela donc ſon nom Iſrael. 11 Puis Dieu luy dit, Ie ſuis le Dieu tout puiſſant: fructifie & multiplie: gens & amas de peuples viendront de toy, & des rois ſortiront de tes reins. 12 Et la terre que i'ay donnee à Abraham & à Iſaac, ie te la bailleray, & la donneray à ta ſemence apres toy. 13 Ainſi Dieu remonta d'auec luy du lieu auquel il auoit parlé à luy. 14 Et Iacob conſtitua vne enſeigne au lieu auquel il auoit parlé auec luy. L'enſeigne eſtoit de pierre, & fit ſur elle vne aſperſion, & verſa de l'huile ſur icelle. 15 Iacob donc appela le nom du lieu (auquel Dieu auoit parlé à luy) Beth-el. 16 En a-*

Digitized by Google

pres ils partirent de Beth-el,& y auoit encore enuiron vne demie lieuë de pays pour venir enEphrata. Lors Rachel enfanta, & eut difficulté en ſon enfantement. 17 Et comme elle eſtoit au trauail de ſon enfantement,la ſage-femme luy dit,Ne crain point: car ce te ſera encore ici vn fils. 18 Et au deſpartement de ſon ame,quand elle mouroit,elle appela ſon nom 'Beno-ni : mais ſon pere l'appela 'Ben-iamin. 19 Ainſi mourut * Rachel,& fut enſeuelie au chemin d'Ephrata,laquelle eſt Beth-lehem. 20 Et Iacob fit vn monument ſur ſon ſepulchre.C'eſt l'enſeigne du ſepulchre de Rachel iuſqu'auiourd'huy. 21 Puis Iſrael ſe partit,& tendit ſon tabernacle outre la tour d'Eder. 22 Et aduint quand Iſrael habitoit en ce pays-la, que *Ruben s'en alla, & dormit auec Bala concubine de ſon pere : ce qu'Iſrael entendit. Or les enfans de Iacob eſtoyent douze. 23 Les fils de Lea,Ruben premier-nay de Iacob, Simeon,Leui,Iuda,Iſſachar,& Zabulon. 24 Les fils de Rachel,Ioſeph,& Ben-iamin. 25 Item les fils de Bala,chãbriere de Rachel,Dan&Nephthali. 26 Itẽ les fils de Zelpha, chambriere de Lea, Gad & Aſer. Iceux ſont les enfans de Iacob,leſquels luy naſquirent en Padan-Aram. 27 Et Iacob vint à Iſaac ſon pere en Mamré Ciriath d'Arbee,c'eſt Hebron,en laquelle habita Abraham & Iſaac. 28 Et les iours d'Iſaac furent cent octante ans. 29 Ainſi Iſaac defaillit, & mourut, & fut reduit auec ſon peuple, ancien & plein de iours : & Eſau & Iacob ſes fils l'enſeuelirent.

'*Fils de ma douleur.*

'*Fils de ma dextre.*

Soue 48.7.

Soue 49,4.

CHAP. XXXVI.

¶ Les generations d'Eſau. Il habite en Seir. Eſau & Iacob ſont riches ſe ſeparent.

SEnſuyuent les generations d'Eſau , qui eſt auſsi Edom. 2 Eſau print femme des filles de Chanaan:aſſauoir,Ada fille d'Elon Hethiẽ,& Oolibama fille d'Ana,qui eſtoit fille de Sebeon Heuien: 3 Et Baſemath fille d'Iſmael,ſœur à Nabaioth. 4 *Et Ada enfanta audit Eſau , Eliphaz :& Baſemath enfanta Rahuel. 5 Item Oolibama enfanta Iehus & Ihelom & Coré. Iceux ſont les enfans d'Eſau qui luy naſquirent en la terre de Chanaan. 6 Et Eſau

1. Chro. 1.35.

print ſes femmes, & ſes fils, & ſes filles, & tous ceux de ſa maiſon, & tout ſon beſtail, & ſes troupeaux, & tout ſon acqueſt qu'il auoit acquis en la terre de Chanaan, & s'en alla en *autre* region, de deuant Iacob ſon frere. 7 Car leur cheuance eſtoit ſi grande, qu'ils ne pouuoyent habiter enſemble: & la terre où ils habitoyẽt ne les pouuoit ſouſtenir à cauſe de leurs troupeaux. 8 *Ainſi Eſau demeura en la montagne de Seir. Eſau eſt celuy-meſme qui fut nommé Edom. 9 *Or les generatiõs d'Eſau pere d'Edom en la mõtagne de Seir ſont telles. 10 Voici les noms des enfans d'Eſau, Eliphaz fils d'Ada, femme d'Eſau: Rahuel fils de Baſemath femme d'Eſau. 11 Et les enfans d'Eliphaz furent Theman, Omar, Sepho, Gatham, & Cenez. 12 Et Thamna fut concubine d'Eliphaz fils d'Eſau, laquelle enfanta audit Eliphaz, Amalec. Ceux-ci ſont les enfans d'Ada femme d'Eſau. 13 Mais les enfans de Rahuel furent, Nahath, Zara, Samma & Meza. Ceux-la ſont les fils de Baſemath femme d'Eſau. 14 Ceux-ci ont eſté les enfans d'Oolibama, femme d'Eſau, fille d'Ana, qui fut fille de Sebeon, laquelle enfanta audit Eſau, Iehus, Ihelom & Coré. 15 S'enſuyuent les ducs des enfans d'Eſau. Les enfans d'Eliphaz le premier nay d'Eſau: le duc Theman, le duc Omar, le duc Sepho, le duc Cenez, 16 Le duc Coré, le duc Gathã, & le duc Amalec. ce ſont les ducs d'Eliphaz en la terre d'Edõ: iceux ſont les enfans d'Ada. 17 Item des enfans de Rahuel fils d'Eſau, le duc Nahat, le duc Zara, le duc Samma, & le duc Meza, ce ſont les ducs ſortis de Rahuel en la terre d'Edom: iceux ſont les fils de Baſemath femme d'Eſau. Item des enfans d'Oolibama femme d'Eſau: le duc Iehus, le duc Ihelom, & le duc Coré. 18 Ceux ſont les ducs ſortis d'Oolibama femme d'Eſau, fille d'Ana. 19 Ce ſont dõc les enfans d'Eſau & leurs ducs. Iceluy eſt Edom. 20 *S'enſuyuent les enfans de Seir Horien, habitateurs de la terre, aſſauoir Lotan, Sobal, Sebeon, Ana. 21 Diſon, Aſer, & Diſan. Ceux ſont les ducs des Horiens, enfans de Seir en la terre d'Edom. 22 Les enfans de Lotan, furẽt Hori & Heman: & Thãna eſtoit ſœur de Lotan. 23 Item les enfans de Sobal ſont, aſſauoir,

Ioſué 24.4.
1. *Chro.* 1.35.
1. *Chro.* 1.38.

Digitized by Google

aſſauoir, Alua, Manahat, Ebal, Sepho, & Onan. 24 Item, les enfans de Sebeon ſont, aſſauoir, Aia & Ana. C'eſtuy eſt Ana, qui trouua les mulets au deſert, quād il paiſſoit les aſnes de Sebeon ſon pere. 25 Les enfans d'Ana, furent Diſon, & Oolibama fille dudit Ana. 26 S'enſuyuēt les enfans de Diſon, aſſauoir, Handan, Eſeban, Iethran, & Charan. 27 Item ſont les enfans d'Eſer, aſſauoir Balaam, Zauan, & Aran. 28 Item furent les enfans de Diſan, Hus & Aran. 29 Voici les ducs des Horiens, le duc Lotan, le duc Sobal, le duc Sebeon, le duc Ana. 30 Le duc Diſon, le duc Eſer, & le duc Diſan. Iceux donc ſont les ducs des Horiens ſelon leurs duchez de la terre de Seir. 31 Ce ſont les rois qui ont regné en la terre d'Edom, deuant que roy regnaſt ſur les enfans d'Iſrael. 32 Bela donc fils de Beor regna en Edom, & le nom de ſa cité eſtoit Denaba. 33 Or Bela mourut, & regna pour luy Iobab fils de Zaré de Boſra. 34 Et Iobab mourut, & regna pour luy Huſam, de la terre de Theman. 55 Et Huſam mourut, & regna pour luy Adad fils de Badad, qui deſconfit Madian au champ de Moab: & le nom de ſa cité fut Auith. 36 Et Adad mourut, & regna pour luy Semla de Maſreca: 37 Et apres la mort de Sēla, regna pour luy Saul du fleuue de Rohoboth. 38 Et Saul mourut, & regna pour luy Balanan, fils d'Achobor. 39 Et Balanan fils d'Achobor mourut, & regna pour luy Adar, & le nom de ſa cité eſtoit Phau: & le nom de ſa femme, Mectabel fille de Matred, qui eſtoit fille de Mezaab. 40 Ainſi, voila les noms des ducs d'Eſau ſelon leurs familles, leurs lieux, ſelon leurs noms: le duc Thamna, le duc Alua, le duc Ietheth, 41 Le duc Oolibama, le duc Ela, le duc Phinon. 42 Le duc Cenez, le duc Themā, le duc Mabſar, 43 Le duc Magdiel, & le duc Hiram. Iceux ſont les ducs d'Edom ſelon leurs habitations en la terre de leur heritage. C'eſt Eſau le pere des Idumeens.

CHAP. XXXVII.

¶ *La delivrance de Iacob: la haine & cruauté barbare des enfans de Iacob contre leur frere Ioſeph, à cauſe de ſes rapports & ſonges; & meſmes contre leur pere, qui en mene grand dueil.*

Digitized by Google

ET Iacob habitoit au pays où auoit conuerſé ſon pere, aſſauoir en la terre de Chanaan. 2 Voici les generations de Iacob. Ioſeph eſtant aagé de dixſept ans, paiſſoit auec ſes freres le beſtail, & eſtoit ieune garſon entre les enfans de Bala, & entre les enfans de Zelphia, femmes de ſon pere. Et Ioſeph rapporta leur mauuais bruit à leur pere. 3 Or Iſrael aimoit Ioſeph plus que tous ſes fils, pourtant qu'il l'auoit eu en ſa vieilleſſe, & luy fit vne robbe de diuerſes couleurs. 4 Et ſes freres virent que leur pere l'aimoit plus que tous ſes freres, & le hayoyent, & ne pouuoyent parler à luy paiſiblement. 5 Et Ioſeph ſongea vn ſonge, & le denonça à ſes feres, dont encore l'eurent tant plus en haine. 6 Il leur dit donques, Oyez ie vous prie ce ſonge que i'ay ſongé: 7 Voici, nous amaſsions des gerbes au milieu d'vn champ, & lors ma gerbe ſe leuoit, & ſe tenoit droite: & voici vos gerbes à l'enuiron qui faiſoyent reuerence à ma gerbe. 8 Adonc luy dirét ſes freres, Regneras-tu ſur nous? ou ſi tu auras ſeigneurie en nous? Ainſi ils le hairent encore plus pour ſon ſonge, & pour ſes paroles. 9 Derechef il ſongea vn autre ſonge, & le raconta à ſes freres, diſant, Voici, i'ay ſongé vn autre ſonge. Il me ſembloit que le ſoleil, & la lune, & onze eſtoilles me faiſoyent reuerence. 10 Et quand il le recita à ſon pere, & à ſes freres, ſon pere le reprint, & luy dit, Quel eſt ce ſonge-ci que tu as ſongé? Viendrons-nous moy & ta mere, & tes freres pour nous encliner à terre deuant toy? 11 Et ſes freres eurent enuie contre luy: mais ſon pere gardoit le propos. 12 Et ſes freres s'en allerent paiſtre le troupeau de leur pere en Sichem: & Iſrael dit à Ioſeph. 13 Tes freres ne paiſſent-ils pas en Sichem? Vien, & ie t'enuoyeray à eux. Et il luy reſpondit, Me voici. 14 Et il luy dit, Va maintenant, pren garde ſi tes freres ſe portent bien, & ſi le troupeau proſpere, & m'en rapporte des nouuelles. Ainſi il l'enuoya de la vallee d'Hebron, & vint en Sichem. 15 Lors vn homme le trouua, comme il eſtoit errant par les champs, & ledit homme luy demanda, diſant, Que cerches-tu? 16 Il reſpondit, Ie cerche

Digitized by Google

che mes freres, ie te prie enſeigne-moy où ils paiſſent. 17 Et l'homme dit, Ils ſont partis d'ici. car i'ay ouÿ qu'ils diſoyent, Allons en Dothain. Et Ioſeph s'en alla apres ſes freres, & les trouua en Dothain. 18 Et ils le virent de loin. Et auant qu'il approchaſt d'eux, ils conſpirerent contre luy pour le mettre à mort. 19 Et diſoyent l'vn à l'autre, Voici le maiſtre des ſonges qui vient. 20 Maintenant donc, venez, & le tuons, & le iettons en quelqu'vn des puits: & nous dirons, Vne mauuaiſe beſte l'a deuoré: & verrons quels ſeront ſes ſonges. 21 Ruben ouit cela, & le deliura de leurs mains diſant, * Ne frappons point l'ame. *Sous 42:22.*
22 Derechef Ruben leur dit, Ne reſpandons point le ſang: mais iettons-le en ce puits qui eſt au deſert, & ne mettez point la main ſur luy. Par ce moyen il le vouloit deliurer de leurs mains, pour le faire retourner à ſon pere. 23 Et comme Ioſeph fut venu à ſes freres, ils luy deſpouillerent ſon hocqueton, le hocqueton bigarré qui eſtoit ſur luy, 24 Et l'apprehenderent, & le ietterent en vn puits: mais le puits eſtoit vuide, auquel il n'y auoit point d'eau. 25 Puis s'aſsirent pour manger du pain. Et eſleuans leurs yeux regarderent, & voici vne compagnie d'Iſmaelites, qui venoyent de Galaad, & leurs chameaux qui portoyent des odeurs, de la reſine, & du myrrhe, cheminans pour deſcẽdre en Egypte. 26 Lors Iuda dit à ſes freres, Que profitera ce, ſi nous tuons noſtre frere, & cachons ſon ſang? 27 Venez, & le vendons aux Iſmaelites, & que noſtre main ne ſoit point contre luy: car c'eſt noſtre frere, & noſtre chair. Et ſes freres obeirent. 28 Comme aucuns Madianites marchans paſſoyent, ils retirerent & firent remonter Ioſeph du puits, & le vendirent aux Iſmaelites vingt *pieces* d'argent, *leſquels emmenerent Ioſeph en Egypte. *Sap.10. 13, pſe. 105.17, act.7.9*
29 Et Ruben retourna au puits: & voici Ioſeph n'eſtoit plus au puits: lors il deſchira ſes veſtemens, 30 Et retourna à ſes freres, diſant, L'enfant n'eſt point ici: & moy où iray-ie? 31 Et ils prindrent le hocqueton de Ioſeph, & tuerent vn cheureau d'entre les cheures, & teignirent la robbe au ſang: 32 Et

Digitized by Google

enuoyerent la robbe bigarree, & la firent porter à
Sous leur pere, & dirent, *Nous l'auons trouuee: conſi-
44.28. dere maintenant ſi c'eſt la robbe de ton fils, ou non.
33 Et il la cognut, & dit, C'eſt la robbe de mon fils:
vne mauuaiſe beſte l'a mangé: elle a deuoré Ioſeph.
34 Et Iacob deſchira ſes veſtemens, & mit vn ſac
entour ſes reins, & ſe lamentoit pour ſon fils par plu
ſieurs iours. 35 Et tous ſes fils & toutes ſes filles
ſe mirent à le conſoler: mais il ne voulut point ſe
conſoler, & dit, Ie deſcendray lamentant en la foſſe
auec mon fils. Ainſi ſon pere le pleuroit. 36 Et les
Madianites le vendirent en Egypte à Putiphar' eu-
* *offi-* nuque de Pharao, preuoſt des mareſchaux.
cier.

CHAP. XXXVIII.

¶ Her fils de Iuda prend Thamar à femme. Thamar vefue demeure chez ſon pere. Iuda dort auec Thamar. Thamar enfante deux fils.

IL aduint qu'en ce temps-la Iuda deſcendit d'auec
ſes freres, & paruint iuſques à vn homme Odolla-
mite lequel auoit nom Hira. 2 *Et Iuda vid illec
1.*Chro.* la fille d'vn hôme Chananeen, lequel auoit nom Sua,
2.3. & il la print, & entra à elle. 3 *Laquelle conceut, &
Nomb. enfanta vn fils, & appela le nom d'iceluy Her. 4 Et
26.19. elle conceut encore vn fils, & elle appela ſon nom
Onan. 5 Au ſurplus elle enfanta encore vn fils, &
appela ſon nom Sela. Et il eſtoit en Cezib quand elle
enfãta ceſtuy-ci. 6 Et Iuda print femme pour Her
Nomb. ſon premier nay, laquelle auoit nõ Thamar. 7 *Mais
26.19.* Her le premir-nay de Iuda eſtoit mauuais deuant le
Seigneur, dont le Seigneur le tua. 8 Lors Iuda dit à
Onan, Entre à la femme de ton frere, & t'allie a elle,
afin que tu ſuſcites ſemence à ton frere. 9 Et Onan
cognoiſſant que la lignee ne ſeroit pas ſienne: quand
il entroit à la femme de ſon frere, il ſe corrompoit
ſur la terre, afin qu'il ne donnaſt ſemence à ſon fre-
re 10 Et ce qu'il faiſoit deſpleut és yeux du Sei-
gneur: dont auſsi il le fit mourir. 11 Adonc Iuda
dit à Thamar ſa belle fille, Demeure vefue en la
maiſon de ton pere, iuſqu'à ce que Sela mon fils
ſoit grand: car il penſoit que poſsible il mourroit
auſsi, comme ſes freres. Ainſi Thamar s'en alla, &
demeura en la maiſon de ſon pere. 12 Et pluſieurs
iours

Digitized by Google

lours apres mourut la fille de Sua femme de Iuda. Depuis Iuda ſe reconforta, & monta aux tondeurs de ſes brebis en Thamnas, luy & Hira ſon voiſin Odollamite. 13 Adonc on le fit ſauoir à Thamar, diſant, Voici ton beau-pere qui monte en Thamnas pour tondre ſes brebis. 14 Lors elle oſta de ſoy les veſtemens de ſon vefuage, & ſe couurit d'vn voile: & ſe cacha, & s'aſsit en lieu patent au regard qui eſt ſur le chemin de Thamnas, pourtant qu'elle voyoit que Sela eſtoit grand, & elle ne luy eſtoit point donnee à femme. 15 Et quand Iuda la vid, il eſtimoit qu'elle fuſt vne paillarde: car elle auoit couuert ſa face. 16 Et s'adreſſa vers elle de la voye, & dit, Permets ie te prie que i'entre à toy: car il ne ſauoit point que ce fut ſa belle-fille. Et elle reſpondit, Que me donneras-tu, afin que tu entres à moy? 17 Et il dit, Ie t'enuoyeray vn cheureau des cheures de la bergerie. Elle reſpondit, Ouy bien ſi tu me bailles gage, iuſqu'à ce que tu me l'enuoyeras. Et il dit, 18 Quel gage veux-tu que ie te baille? Et elle reſpondit, Ton anneau, ton bracelet, & ton baſton que tu as en ta main. Adonc il luy bailla, & entra à elle, & elle conceut de luy. 19 Lors elle ſe leua & s'en va, & oſte de ſoy ſon voile, & reueſt les veſtemens de ſa viduité. 20 Apres, Iuda enuoya vn cheureau des cheures par la main de ſon cõpagnon Odollamite, afin qu'il reprint le gage de la main de la femme: mais il ne la trouua point. 21 Lors interroga les hommes de ce lieu, diſant, Où eſt ceſte putain qui eſtoit en veuë ſur le chemin? Et ils reſpondirent, Il n'y a point eu ici de putain. 22 Et il retourna à Iuda, & luy dit, Ie ne l'ay point trouuee: & auſsi les hommes du lieu m'ont dit, Il n'y a point eu ici de putain. 23 Et Iuda dit, Qu'elle retienne le gage à ſoy, afin que ne ſoyons en mocquerie: voici, i'ay enuoyé ce cheureau, mais tu ne l'as point trouuee. 24 Et enuiron trois mois apres, on aduertit Iuda, diſant, Thamar ta belle fille a paillardé, & voici auſsi elle eſt engroiſſee par fornication. Et Iuda dit, Menez-la dehors, & qu'elle ſoit bruſlee. 25 Et comme on la menoit, elle enuoya à ſon

Digitized by Google

beau-pere disant, Ie suis enceinte de l'homme auquel appartiennent ces choses. Si dit, Considere ie te prie, à qui sont l'anneau, e bracelet, & le baston. 26 Adonc Iuda les recognut, & dit, Elle est plus iuste que moy. Car ie ne l'ay point donnee à Selamon fils: & il ne la cognut plus. 27 Et au temps qu'elle deuoit enfanter, (*) deux enfans furent trouuez en son ventre. 28 Et quand elle enfantoit, l'vn bailloit la main: & la sage-feme la print, & lia sur sa main de l'escarlate, disant, Cestuy-ci sortira le premier. 29 Et quand il eut retiré sa main, lors voici son frere qui sort. Et elle dit, Pourquoy as-tu fait irruption sur toy? *Et son nom fut appelé Pharez. 30 Et apres sortit son frere qui auoit sur sa main l'escarlate, & son nom fut appelé Zara.

1. Chro. 2. 4.

Matth. 1. 3.

CHAP. XXXIX.

¶ La faueur de Phutiphar, & puis du geolier enuers Ioseph, par fausse accusation empriſonné.

QVand Ioseph fut descédu en Egypte, Phutiphar l'Eunuque de Pharao, preuost des mareschaux, homme Egyptien, l'acheta de la main des Ismaelites, lesquels l'auoyent fait là descendre. 2 Et le Seigneui estoit auec Ioseph, ainsi il fut homme prosperant, & estoit en la maison de son maistre Egyptien. 3 Et son maistre s'apperceut que le Seigneur estoit auec luy, & que toutes choses qu'il faisoit, le Seigneur les faisoit prosperer entre ses mains. 4 Et Ioseph trouua grace deuant son maistre, & il luy administroit. Et iceluy le constitua sur sa maison, & mit en sa main tout ce qu'il auoit. 5 Et depuis qu'il luy eut baillé la charge de sa maison, & de tout ce qu'il auoit, le Seigneur benit la maison de l'Egyptien au moyen de Ioseph. Et la benediction du Seigneur fut en toutes choses qui estoyent à luy, tant en la maison que aux champs. 6 Dõc il laissa tout ce qui estoit sien en la main de Ioseph: tellemẽt qu'il n'auoit cognoissance de rien, sinon du pain qu'il mangeoit. Or Ioseph estoit beau de figure, & plaisant de regard. 7 Et apres ces choses, aduint que la femme de son seigneur ietta ses yeux sur Ioseph, & dit, Couche auec moy. 8 Et il l'esconduit, & luy dit, Voici, mon maistre

Digitized by Google

maiſtre n'entre point en conte auec moy des choſes qui ſont en la maiſon, & tout ce qui luy appartenoit il me l'a baillé en ma main. 9 Il n'y en a point de plus grand en ceſte maiſon que moy, & ſi ne m'a defendu ſinon toy, entant que tu es ſa femme: & comment feray-ie ce mal ſi grand, & que ie peche contre Dieu? 10 Et combien qu'elle parloit à Ioſeph de iour en iour, toutesfois il ne luy obeiſſoit point de coucher aupres d'elle pour eſtre auec elle. 11 Et aduint vn certain iour qu'il eſtoit venu en la maiſon pour faire ſa beſongne, & n'y auoit aucūs des hommes domeſtiques en la maiſon: 12 Lors elle le print par ſa robbe, diſant, Couche auec moy: & il laiſſa ſa robbe en la main d'elle, & s'enfuit, & ſortit dehors. 13 Adonc quand elle vid qu'il auoit laiſſé ſa robbe en ſa main, & s'en eſtoit fuy, 14 Elle appela les hōmes de ſa maiſon, & parla à eux, diſant, Voyez, il nous a amené vn homme Hebrieu pour ſe mocquer de nous, lequel eſt venu à moy pour coucher auec moy: mais ie me ſuis eſcriee à haute voix. 15 Et quand il a ouy que i'ay eſleué ma voix & me ſuis eſcriee, il a laiſſé ſa robbe aupres de moy, & s'en eſt fuy, & ſorti dehors. 16 Et elle retint la robbe de Ioſeph vers ſoy, iuſques à ce que ſon maiſtre fuſt venu en la maiſon. 17 Alors elle parla à luy ſelon ces propos-la, diſant, Le ſeruiteur Hebrieu eſt venu à moy, lequel tu nous as amené, pour ſe gaudir de moy. 18 Mais comme i'ay eſleué ma voix, & me ſuis eſcriee, il a laiſſé ſa robbe aupres de moy, & s'en eſt fuy dehors. 19 Alors quand ſon maiſtre eut ouy les paroles que luy diſoit ſa femme, diſant, Ton ſeruiteur m'a fait ſelon ces propos, il fut fort courroucé. 20 Ainſi ledit maiſtre prenant Ioſeph, le mit en la priſon, au lieu auquel les priſonniers du roy eſtoyent enſerrez. Il fut donc là en la priſon. 21 Mais le Seigneur eſtoit auec luy, & eut compaſſion de luy, & luy donna grace enuers le maiſtre de la priſon. 22 Et le maiſtre de la priſon bailla en la main de Ioſeph les priſonniers qui eſtoyent en la priſon, & tout ce qu'on ſouloit là faire, il le faiſoit. 23 Et le maiſtre de la priſon ne reuoyoit rien de

Digitized by Google

tout ce qui eſtoit en ſa main, pour-autant que le Seigneur eſtoit auec luy: & ce qu'il faiſoit, le Seigneur le faiſoit proſperer.

CHAP. XL.

¶ L'eſchanſon & le panetier du roy Pharao ſont mis en priſon. Ils ſont baillez en garde à Ioſeph. Il interprete les ſonges de tous deux. L'ingratitude de l'eſchanſon.

APres ces choſes ſuruint que l'eſchanſon du roy d'Egypte, & le panetier offenſerent le roy d'Egypte leur maiſtre. 2 Et fut marri Pharao contre ſes deux Eunuques: aſſauoir contre ſon maiſtre eſchanſon, & le maiſtre panetier. 3 Et les mit en la garde de la maiſon du preuoſt des mareſchaux, en la priſon, au lieu auquel Ioſeph eſtoit priſonnier. 4 Et le preuoſt des mareſchaux bailla la charge de eux à Ioſeph, & il leur adminiſtroit, & furent aucūs iours en la priſon. 5 Et ſongerent vn ſonge tous deux, chacun ſon ſonge en vne meſme nuict, & chacun ſelon l'intelligence de ſon ſonge, tant de l'eſchanſon que du panetier, qui eſtoyent au roy d'Egypte, leſquels eſtoyent detenus en la priſon. 6 Lors Ioſeph venant à eux de matin, les regarde, & voici ils eſtoyent contriſtez: 7 Et il demanda aux Eunuques de Pharao (qui eſtoyent auec luy en la priſon de ſon maiſtre) diſant, Pour quelle raiſon auez-vous auiourd'huy ſi mauuais viſage? 8 Et ils luy reſpondirent, Nous auons ſongé des ſonges, & n'y a nul qui les interprete. Et Ioſeph leur dit, Les interpretations ne ſont elles point de Dieu? Ie vous ſupplie raconte-les moy. 9 Et le maiſtre eſchanſon raconta ſon ſonge à Ioſeph, luy diſant, Il me ſembloit en ſongeant que ie voyoye vne vigne deuant moy, 10 Et qu'en la vigne y auoit trois ſeps. Or elle eſtoit comme bourgeonnante, & ſa fleur ſortoit, & ſes grappes de raiſins deuindrent meures. 11 Et la couppe de Pharao eſtoit en ma main: & prenoye les raiſins, & les preſſoye en la couppe de Pharao, & bailloye la couppe en la main d'iceluy. 12 Et Ioſeph luy dit, L'interpretation eſt telle, Les trois ſeps, ſont trois iours. 13 D'ici à trois iours Pharao hauſſera ta teſte, & te fera retourner en ton eſtat, & donneras la couppe à Pharao en ſa main.

Digitized by Google

main, ſelon le premier office, quand tu eſtois ſon ſommeiller. 14 Mais aye en toy recordatiõ de moy quand il te ſera bien fait, & te prie que tu me faces miſericorde, & que faces mention de moy vers Pharao, & me fay ſortir de ceſte maiſon-ci. 15 Car i'ay furtiuemẽt eſté deſrobbé du pays des Hebrieux. Et auſsi n'ay-ie rien fait ici, dont on me deuſt mettre en chartre. 16 Adõc voyant le maiſtre panetier que l'interpretation eſtoit bonne, dit à Ioſeph, Tout chant moy, en mon ſonge, il m'eſtoit aduis qu'il y auoit trois corbeilles blanches ſur ma teſte. 17 Et en la plus haute corbeille y auoit de toutes viãdes pour Pharao du meſtier de boulengerie, & les oiſeaux les mangeoyent de la corbeille qui eſtoit ſur ma teſte. 18 Et Ioſeph reſpondit, diſant, Voici ſa declaration: Les trois corbeilles ſont trois iours. 19 D'ici à trois iours Pharao hauſſera ta teſte de deſſus toy, & te pendra au bois, & les oiſeaux mangeront ta chair de deſſus toy. 20 Et aduint au troiſieme iour qui eſtoit de la natiuité de Pharao, qu'il fit vn feſtin à tous ſes ſeruiteurs, & hauſſa la teſte du maiſtre eſchanſon, & la teſte du maiſtre panetier entre ſes ſeruiteurs. 21 Et fit retourner le maiſtre ſchanſon à ſon office, & preſenta la couppe en la main de Pharao. 22 Mais pendit le maiſtre des panetiers, cõme Ioſeph leur auoit declaré. 23 Toutesfois le maiſtre eſchanſon n'ayant point ſouuenance de Ioſeph, l'oublia.

CHAP. XLI.

¶ Les deux ſonges de Pharao, & les interpretations par Ioſeph, dont il eſt fait grand gouuerneur d'Egypte, & marié. L'accompliſſement deſdits ſonges.

MAis deux ans apres, Pharao ſongea, & luy ſembloit aduis qu'il eſtoit pres d'vn fleuue. 2 Et voici, ſept vaches belles à voir & graſſes de chair, montoyent du fleuue, & paiſſoyent en la prairie. 3 Apres, voici ſept autres vaches laides à regarder, & maigres de chair, montoyẽt du fleuue apres les autres, & eſtoyẽt aupres des autres vaches à la riue, du fleuue. 4 Et les vaches laides à regarder & maigres de chair, mãgerent les ſept vaches belles à regarder, & graſſes. Alors s'eſueilla Pharao. 5 Puis il ſe ren-

Digitized by Google

dormit, & ſongea pour la ſeconde fois. Et voici, ſept eſpics pleins & beaux ſailloyent d'vn tuyau. 6 Puis en vid ſept autres vuides & fletris du vent d'Orient, ſourdans apres eux: 7 Et les eſpics vuides engloutirent les ſept eſpics grenus & pleins. Alors s'eſueilla Pharao. Voila donc le ſonge. 8 Et le matin venu, ſon eſprit fut effrayé, dont manda & appela tous les deuins & ſages d'Egypte: & leur narra ſon ſonge, mais il n'y auoit nul qui luy interpretaſt. 9 Adonc le maiſtre eſchanſon parla à Pharao, diſant, Il me ſouuient auiourd'huy de mon offenſe. 10 *Quand* Pharao fut courroucé contre ſes ſeruiteurs, & me mit moy & le maiſtre panetier en la garde de la maiſon du preuoſt des mareſchaux: 11 Lors moy & luy ſongeaſmes vn ſonge en vne meſme nuict, chacun ſongeant ſelon l'intelligence de ſon ſonge. 12 Et là eſtoit auec nous vn garçon Hebrieu, ſeruiteur du preuoſt des mareſchaux, & luy recitaſmes, & nous expoſa nos ſonges à vn chacun, interpretant ſelon ſon ſonge. 13 Et aduint qu'ainſi fut fait comme il nous l'auoit declaré. C'eſt que le Roy me fit retourner en mon eſtat, & pendit l'autre. 14 * Adonc Pharao manda & appela Ioſeph, & le firent haſtiuement ſortir de la chartre, & ſe touſa, & changea ſes veſtemens, puis vint à Pharao. 15 Et Pharao dit à Ioſeph, I'ay ſongé vn ſonge, & n'y a nul qui l'explique. Or ay-ie ouy dire de toy, que tu entens le ſonge pour l'interpreter. 16 Et Ioſeph reſpondit à Pharao, diſant, Dieu ſans moy reſpondra ce qui eſt pour la proſperité de Pharao. 17 Derechef Pharao dit à Ioſeph, Quand ie ſongeoye, il me ſembloit que i'eſtoye aupres de la riue d'vn fleuue. 18 Et voici, ſept vaches graſſes de chair, & de belle façon montoyent du fleuue, & paſturoyent és marets. 19 Et voici ſept autres vaches montans apres les autres, tant minces & de ſi treſlaide façon, & maigres de chair, que ie n'en ay point veu de ſemblables en laidure en toute la terre d'Egypte. 20 Mais les vaches maigres & meſchantes, deuorerent les ſept premieres vaches graſſes. 21 Qui paruindrent aux interieures par-

Pſeau. 105. 20.

Digitized by Google

parties d'icelles, ſans qu'on s'apperceuſt qu'elles fuſſent paruenues dedans icelles. Il les faiſoit auſsi laid voir qu'au commencement: lors ie me reſueillay. 22 Outre ie vei en ſongeant: Et voici ſept eſpics, ſaillans d'vn meſme tuyau, pleins & beaux. 23 Puis vei ſept eſpics petits, & vuides, & fletris du vent d'Orient, qui ſourdoyent apres. 24 Mais les eſpics vuides tranſgloutirent les ſept beaux eſpics. Et ie l'ay dit aux deuins, mais nul ne me l'a reuelé. 25 Et Ioſeph reſpõdit à Pharao, Les ſonges de Pharaone ſont qu'vn. Dieu a reuelé à Pharao ce qu'il doit faire. 26 Les ſept belles vaches, ſont ſept ans: les ſept beaux eſpics, ſont ſept ans: qui eſt vn meſme ſonge. 27 Et les ſept vaches minces & meſchantes qui montoyent apres elles, ſont ſept ans: & les ſept eſpics minces & fletris du vent d'Orient, ſeront ſeps ans de famine. 28 Et ce que i'ay dit à Pharao, c'eſt ce que Dieu doit faire, & l'a fait apparoir à Pharao. 29 Voici, ſept ans de grãde fertilité aduiẽdrõt en toute la terre d'Egypte. 30 Puis apres ſuruiendront ſept ans de famine. Lors ſera oublice toute fertilité en la terre d'Egypte: & la famine cõſumera la terre. 31 Et on ne cognoiſtra plus abondance en la terre, pour ceſte famine-la, qui ainſi viendra apres, car elle ſera mout grieue. 32 Et quãt au ſonge vne autre fois reiteré à Pharao, c'eſt que la choſe eſt confermee de Dieu, & que Dieu ſe haſte de la parfaire. 33 Or maintenãt, que Phaaro pouruoye d'vn homme prudent & ſage, & qu'il le mette ſur le pays d'Egypte. 34 Que Pharao face & conſtitue des viſiteurs ſur le pays, & prẽne le quint de la terre d'Egypte durant les ſept ans de l'abondance. 35 Et ils amaſſeront toutes victuailles prouenantes de ces bonnes annees, & aſſembleront le froment ſous la main de Pharao, pour nourriture és villes, & le garderont. 36 Et ſera la victuaille pour la prouiſion de la terre, durant les ſept ans de famine qui ſeront en la terre d'Egypte, afin que la terre ne ſoit exterminee par la famine. 37 Et la choſe pleut deuant Pharao, & deuãt ſes ſeruiteurs. 38 Et Pharao dit à ſes ſeruiteurs, Pourrions-nous trouuer vn tel homme, auquel ſoit l'Eſprit de Dieu?

Digitized by Google

39 Puis Pharao dit à Ioſeph, Puis que Dieu t'a donné à cognoiſtre tout ceci, il n'eſt nul ſi entendu & ſi ſage comme toy. 40 *Tu ſeras ſur ma maiſon, & tout le peuple s'armera à ta parole: tant ſeulement du throne ie ſeray plus grand que toy. 41 Outreplus Pharao dit à Ioſeph, Regarde, ie te commets ſur toute la terre d'Egypte. 42 Adonc Pharao tira l'anneau de ſa main, & le mit en la main de Ioſeph, & ſe fit veſtir de robbes de fin lin, & mit vn colier d'or en ſon col. 43 Et le fit monter auec luy, au ſecond chariot qu'il auoit: & on crioit deuant luy, 'Abrec. Et il le conſtitua ſur tout le pays d'Egypte. 44 Et Pharao dit à Ioſeph, Ie ſuis Pharao, & ſans toy nul ne leuera ſa main ne ſon pied en toute la terre d'Egypte. 45 Et Pharao appela le nom de Ioſeph, 'Saphenath-Paneah: & luy donna Aſeneth fille de Phutiphar Sacrificateur de On à femme. 46 Ainſi Ioſeph alla au long du pays d'Egypte, lequel eſtoit aagé de trente ans quand il ſe preſenta deuant Pharao roy d'Egypte. 47 Et iſſant de la preſence de Pharao, paſſa parmi toute la terre d'Egypte: & la terre produit durant les ſept ans de fertilité, pour remplir les greniers. 48 Et Ioſeph amaſſa toute la victuaille de ſept ans, qui eſtoit au pays d'Egypte, & mit les viures és villes: aſſauoir en vne chacune ville la victuaille qui eſtoit à l'entour. 49 Ioſeph donc raſſembla du froment mout abondamment, comme le ſable de la mer: tellement que nombre y defailloit: car il eſtoit innumerable. 50 Or 'deuant que l'an de famine aduint, *naſquirent à Ioſeph deux enfans, leſquels luy enfanta Aſeneth fille de Phutiphar, Sacrificateur de On. 51 Et Ioſeph appela le nom du premier-nay Manaſſé, *diſant*, Car Dieu m'a fait oublier tous mes trauaux, & toute la maiſon de mon pere. 52 Et appela le nom du ſecond Ephraim: Car Dieu m'a fait fructifier en la terre de mon affliction. 53 Adonc finirent les ſept ans de fertilité qui auoit eſté au pays d'Egypte. 54 *Puis commencerent à venir les ſept ans de famine, comme Ioſeph l'auoit predit. 55 Et fut la famine

Pſe.105 21. 1. Actes. 2.53, & 7.2

'c. pere clemẽt. ou, que on s'agenouille.

'c. expoſiteur des choſes ſecrettes.

Sous 46.20. & 48.5

Pſeau. 105.16.

Digitized by Google

mine par tous pays : mais il y auoit du pain en toute la terre d'Egypte. 56 Apres, toute la terre d'Egypte fut affamee, & le peuple cria vers Pharao pour du pain. Et Pharao reſpondit à tous les Egyptiens, Allez à Ioſeph, & faites ce qu'il vous dira. 57 La famine donc eſtant ſur la terre vniuerſelle, Ioſeph ouurit tous les greniers, & vendit du bled aux Egyptiens. 58 Et la famine ſe renforçoit au pays d'Egypte. Auſsi on venoit de toute region en Egypte vers Ioſeph, pour acheter des viures, car la famine eſtoit accreuë par toute la terre.

CHAP. XLII.

¶ Iacob enuoye ſes enfans en Egypte pour acheter des viures. Ioſeph cognoit ſes freres. Il les eſprouue. Ils recognoiſſent leur peché. Ils s'en retournent par le congé de Ioſeph. Ils racontent à leur pere ce qui leur eſtoit aduenu.

ET Iacob voyant qu'il y auoit des viures en Egypte, dit à ſes fils, * Pourquoy vous regardez-vous l'vn l'autre? 2 Voici i'ay entendu qu'il y a des viures en Egypte. Deſcendez-y, & nous en achetez de là, afin que nous viuions, & ne mourions point. 3 Adonc deſcendirent dix des freres de Ioſeph, pour acheter du froment en Egypte. 4 Mais Iacob n'enuoya point Ben-iamin frere de Ioſeph auec ſes freres. Car il diſoit, Afin que la mort ne luy aduienne. 5 Et les fils d'Iſrael s'en vindrent pour acheter des viures auec ceux qui y alloyent : car la famine eſtoit en toute la terre de Chanaan. 6 Et Ioſeph eſtoit regent ſur le pays, lequel en faiſoit vente à tout le peuple de la terre. Les freres donc de Ioſeph vindrent, & enclinerent leur face en terre deuant luy. 7 Lors Ioſeph vid ſes freres, & les recognut, mais il s'eſtrangea d'eux, & parla auec eux durement, leur diſant, D'où venez-vous? Et ils reſpondirẽt, De la terre de Chanaan, pour achieter des victuailles. 8 Ioſeph dõc recognut ſes freres, mais iceux ne le recognurent point. 9 Adoncil ſouuint à Ioſeph des ſonges qu'il auoit ſongé d'eux, & leur dit, Vous eſtes eſpies venus pour regarder les lieux

Actes 7.12.

Digitized by Google

foibles du pays. 10 Et ils luy reſpondirent, Non, mon ſeigneur: mais tes ſeruiteurs ſont venus pour acheter des victuailles. 11 Nous ſommes enfans d'vn meſme homme, nous ſommes feables: tes ſeruiteurs ne ſont point eſpies. 12 Et il leur dit. Non: mais vous eſtes venus voir les lieux foibles de la terre. 13 Et ils reſpondirent, Nous ſommes douze freres tes ſeruiteurs, enfans d'vn meſme homme en la terre de Chanaan, deſquels le plus petit eſt auiourd'huy auec noſtre pere, & vn n'eſt plus. 14 Derechef Ioſeph leur dit, C'eſt ce que ie vous diſoye, Vous eſtes eſpies. 15 En ce vous ſerez eſprouuez, par la vie de Pharao: vous ne ſortirez d'ici, ſinon quand voſtre petit frere ſera ici venu. 16 Enuoyez-en l'vn de vous qui amene voſtre frere: mais vous ſerez liez, afin que vos paroles ſoyent eſprouuees, aſſauoir ſi verité eſt auec vous: & ſinon, par la vie de Pharao, vous eſtes eſpies. 17 Et ainſi il les mit en priſon par trois iours, mais au troiſieme iour Ioſeph leur dit, 18 Faites cela, & vous viurez: ie crain Dieu. 19 Si vous eſtes preud'hommes, l'vn de vos freres ſoit lié en la maiſon de voſtre garde, & vous en allez, remenans des victuailles pour la famine de voſtre maiſon. 20 *Et m'amenez voſtre petit frere, & vos paroles ſoyent verifiees: par ainſi vous ne mourrez point. Et ils firent ainſi. 21 Et ils diſoyent l'vn à l'autre, Certes nous auons forfait contre noſtre frere: car nous auons veu l'angoiſſe de ſon ame quand il nous ſupplioit, & ne l'auons point exaucé, au moyen dequoy ceſte tribulation nous eſt aduenue. 22 Et Ruben leur reſpondit, diſant, *Ne vous ay-ie point predit, diſant, Ne pechez point contre l'enfant? & vous n'obeiſtes point. Et auſsi voici ſon ſang eſt requis. 23 Et iceux ignoroyent que Ioſeph l'entendiſt: pourtant qu'il y auoit vn truchement entr'eux: 24 Luy ſe deſtourna d'eux, & pleura: puis reuint à eux, & print Simeon d'entr'eux, & le garrotta deuant leurs yeux. 25 Apres Ioſeph commanda qu'on empliſt leurs ſacs de froment, & qu'on reſtituaſt l'argent d'vn chacun d'eux en ſon ſac, &

Sous 43.5.

Sus 37. 22,22.

Digitized by Google

qu'on

qu'on leur donnaſt pouruoyance pour la voye. 26 En ainſi leur fut fait. Et mirent leur bled ſur leurs aſnes, & s'en allerent de là. 27 Et l'vn ouurit ſon ſac pour donner la prouende à ſon aſne à l'hoſtellerie: lors il vid ſon argent qui eſtoit à la gueule de ſon ſac, & dit à ſes freres, 28 Mon argent m'eſt rendu: & de faict, le voici en mon ſac. Et le cœur leur treſſaillit, & furent eſpouuantez enſemble, diſans, Qu'eſt-ce ci que Dieu nous a fait? 29 Et ils paruindrent en la terre de Chanaan à Iacob leur pere, & luy raconterent tout ce qui leur eſtoit aduenu, diſans, 30 Vn homme ſeigneur de la terre a parlé à nous rudement, & nous a reputez comme eſpies du pays. 31 Mais nous luy reſpondiſmes, Nous ſommes feables, nous ne ſommes point eſpies. 32 Nous ſommes douze freres, fils de noſtre pere en la terre de Chanaan. 33 Et ceſt homme ſeigneur de la terre nous reſpondit, En ce cognoiſtray-ie qu'eſtes preud'hommes, Laiſſez l'vn de vos freres auec moy, & prenez *du froment* contre la famine de vos maiſons, & vous en allez, 34 Et amenez-moy voſtre petit frere. Lors ie cognoiſtray que vous n'eſtes point eſpieurs, mais feables: ie vous bailleray voſtre frere, & traffiquerez en la terre. 35 Et aduint, qu'eux vuidans leurs ſacs, voici le paquet de l'argent d'vn chacun eſtoit en ſon ſac: & virent les paquets de leur argent eux & leur pere, & furent effrayez. 36 Adonc leur dit Iacob leur pere, Vous me deſtituez: Ioſeph ne reſte plus, Simeon n'y eſt point, & vous prenez Ben-iamin. Toutes ces choſes ſont contre moy. 37 Et Ruben reſpondit à ſon pere, diſant, Fay mourir mes deux enfans, ſi ie ne le te ramene: baille-le moy en ma main, & ie le te retourneray. 38 Et il reſpondit, Mon fils ne deſcendra point auec vous: car ſon frere eſt mort, & voici, ceſtuy-ci ſeulement eſt reſté: & la mort luy aduiendroit en la voye par laquelle vous irez, dont feriez deſcendre ma vieilleſſe auec douleur au ſepulchre.

CHAP. XLIII.

¶ Iacob permet que Ben-iamin aille auec ſes freres en

Digitized by Google

Egypte. Les freres de Ioſeph ſe preſentent deuant luy. Il les interrogue de leur pere. Il recognoiſt Ben-iamin, & pleure.

OR la famine fut grieue en la terre. 2 Et aduint comme ils eurent acheué de manger leurs viures qu'ils auoyent amenez d'Egypte, leur pere leur dit, Retournez, & achetez-nous vn peu de victuaille. 3 Et Iuda luy reſpondit, diſant, Ceſt homme-la nous a proteſté, diſant, Vous ne verrez point ma face, ſans que voſtre frere ſoit auec vous. 4 S'il te plaiſt d'enuoyer noſtre frere auec nous, nous deſcendrons, & t'acheterons des victuailles. 5 Mais s'il ne te plaiſt de l'enuoyer, nous n'y deſcendrons point: * car l'homme nous dit, Vous ne verrez point ma face ſans voſtre frere auec vous. 6 Et Iſrael dit, Pourquoy m'auez-vous fait ce deſplaiſir, de notifier à l'homme que vous auiez encore vn frere? 7 Et ils reſpondirent, L'homme s'en eſt enquis de nous & de noſtre parenté, diſant, Voſtre pere vit-il encore? Auez-vous point de frere? Lors nous luy racontaſmes ſelon ſes propos. Saurions-nous qu'il diroit, Faites deſcendre voſtre frere 8 Et Iuda dit à Iſrael ſon pere, Enuoye l'enfant auec moy, & nous-nous mettrons en chemin, nous en irons, & viurons, Par ainſi nous ne mourrons point, ne toy auſsi, ne noſtre meſgnie. 9 Moy-meſme le plegeray, * requier-le de ma main: ſi ie ne le te ramene, & ſi ie ne le reſtitue en ta preſence, ie t'en ſeray obligé à la peine à touſiours-mais. 10 Que ſi nous n'euſsions tardé, nous fuſsions ia de retour vne autre fois. 11 Alors Iſrael leur pere leur dit, S'il eſt donc ainſi, faites-le: prenez des plus precieux fruicts de la terre en vos vaiſſeaux, & portez à l'homme vn petit preſent de raiſine, & vn petit de miel, odeurs, myrrhe, dates & amandes. 12 Et prenez argent au double entre vos mains, & l'argent rendu en la gueule de vos ſacs, vous le rapporterez en vos mains: poſsible cela s'eſt fait par ignorãce. 13 Et prenãs voſtre frere, leuez-vous, & retournez à ceſt hõme. 14 Or le Dieu tout-puiſſant vous doint miſericor

Sus 42. 20.

Sous 44. 32.

Digitized by Google

ricorde enuers ceſt hõme, afin qu'il vo⁹ laiſſe voſtre frere & Ben-iamin: mais ie ſeray priué d'enfans, cõme i'en ſuis ia priué. 15 Adonc iceux prindrent ces dons, & l'argent au double entre leurs mains, & Ben-iamin, & ſe partirent, & deſcendirent en Egypte. Puis ſe preſenterẽt deuãt Ioſeph. 16 Adõc Ioſeph vid Ben-iamin auec eux, & dit à ſon maiſtre d'hoſtel, Amene ces perſonnages en ma maiſon, & tue quelque choſe, & l'appreſte: car ils mangerõt à midi auec moy. 17 Et l'hõme fit cõme Ioſeph luy auoit dit, & fit venir les perſonnages en la maiſon de Ioſeph: 18 Leſquels eſtans amenez en la maiſon, eurent peur, & dirent, Nous ſommes amenez à cauſe de l'argent qui fut remis premierement en nos ſacs, afin qu'apres auoir tournoyé, il ſe reuire ſur nous, & nous prenne pour ſerfs, nous & nos aſnes. 19 Puis ils vindrent à l'homme qui eſtoit *ordonné* ſur l'hoſtel de Ioſeph, & parlerent à luy à la porte de la maiſon, 20 Diſans, *Helas, mon ſeigneur, nous ſommes deſcendus au cõmencement pour acheter des victuailles. 21 Et aduint quand nous arriuaſmes à l'hoſtellerie, & euſmes ouuerts nos ſacs, voici, l'argent d'vn chacun eſtoit en la gueule de ſon ſac, voire ſelon ſon poids entier: & nous l'auons rapporté en nos mains 22 Et ſi auons apporté autre argent en nos mains pour acheter à manger, mais nous ne ſauõs qui a remis noſtre argent en nos ſacs. 23 Et il dit, Tout va bien pour vous, ne craignez point. Voſtre Dieu, & le Dieu de voſtre pere vous a donné vn threſor en vos ſacs, voſtre argent eſt paruenu à moy. Et leur amena Simeon. 24 Puis l'homme les fit venir en la maiſon de Ioſeph, & leur donna de l'eau, & lauerent leurs pieds, & bailla la prouende à leurs aſnes. 25 Cependant ils preparerent les preſens, iuſques à ce que Ioſeph reuint à midi: car ils auoyent entendu qu'ils mangeroyent là du pain. 26 Lors Ioſeph reuint *à la maiſon, & ils luy preſenterẽt les dons qu'ils auoyẽt en leur mains en la maiſon, & s'enclinerent en terre deuant luy. 27 Et il leur demanda de la proſperité, diſant, Comment va-il à voſtre pere le vieillard?

Sup 42. 3.

duquel vous m'auez parlé? vit-il encore? 28 Et ils reſpondirent, Ton ſeruiteur noſtre pere ſe porte bien, il vit encore. Et ils s'enclinerent, & firent la reuerence. 29 Et luy eſleuant ſes yeux, vid Ben-iamin ſon frere, fils de ſa mere, & dit, Eſt-ce ci voſtre petit frere, duquel vous me parliez? Puis dit, Mon fils, Dieu te ſoit miſericordieux. 30 Et Ioſeph ſe retira incontinent: car ſon cœur s'eſchauffoit par compaſsion ſur ſon frere, & cercha lieu pour pleurer, & vint en la chambre, & pleura là. 31 Puis laua ſon viſage, & iſsit hors, & ſe contint, & dit, Mettez le pain. 32 Et ils luy mirent à part, & aux Egyptiens à part, qui mangeoyent auec luy, pourtant que les Egyptiens ne pouuoyent manger du pain auec les Hebrieux: car c'eſtoit abomination aux Egyptiens. 33 Ils s'aſsirent au deuant de luy: l'aiſne ſelon ſa primogeniture, & le moindre ſelon ſa petiteſſe. Et les perſonnages s'eſmerueilloyent entr'eux. 34 Et il leur preſenta des mets de deuant ſoy: mais la portion de Ben-iamin eſtoit plus groſſe cinq fois que toutes les autres, & ils beurent, *& furent traittez en toute honneſteté & liberalité* *& s'enyurerent auec luy.*

CHAP. XLIIII.

Diuerſes eſpreuues des enfans de Iacob par Ioſeph.

ET *Ioſeph* commanda à celuy qui eſtoit *ordonné* ſur ſa maiſon, diſant, Empli les ſacs de ces perſonnages de viures, tant qu'ils en pourront porter, & remets l'argent d'vn chacun à la gueule de ſon ſac, *de ſte.* 2 Et mets ma coupe, la coupe d'argent, à la gueule du ſac du plus petit, & l'argent de ſon froment. Et il le fit cõme Ioſeph luy auoit dit. 3 Le matin donc le iour venu, on laiſſa aller ces perſonnages auec leurs aſnes. 4 Quand iceux furent ſortis de la cité, deuant qu'ils fuſſent gueres loin, Ioſeph dit à celuy qui eſtoit *conſtitué* ſur ſa maiſon, Leue-toy, & pourſuy ces perſonnages, & quand tu les auras atteints, di-leur, Pourquoy auez-vous rẽdu mal pour bien? 5 N'eſt-ce pas celle en laquelle boit mon ſeigneur, & en laquelle il deuine? C'eſt laſchement fait ce que vous auez fait. 6 Et le maiſtre d'hoſtel les acconceut, & leur dit ces paroles-la. 7 Et ils luy reſpondirent, Pourquoy mon ſeigneur dit-il telles paroles

Digitized by Google

paroles? Ia n'aduienne à tes ſeruiteurs de faire telle choſe. 8 Voici l'argent qu'auons trouué en la gueule de nos ſacs, nous l'auons rapporté de la terre de Chanaan, & comment deſrobberions-nous de la maiſon de ton maiſtre argent ou or? 9 Celuy de tes ſeruiteurs auquel ſera trouué, qu'il meure: & nous auſsi ſerons ſerfs à mon ſeigneur. 10 Et il dit, Qu'il ſoit donc maintenant ainſi fait ſelon vos paroles: que celuy auquel il ſera trouué, me ſoit ſerf, & vous ſoyez innocens. 11 Et incontinent vn chacun poſa ſon ſac en terre: & ſi chacun ouurit ſon ſac. 12 Et iceluy cercha: commençant depuis le plus grand, & finiſſant au plus petit. Et la coupe fut trouuee au ſac de Ben-iamin. 13 Lors deſchirerent leurs veſtemens, & rechargea vn chacun ſon aſne, & retournerent en la ville. 14 Et Iuda auec ſes freres vint en la maiſon de Ioſeph, lequel eſtoit encores illec, & ſe ietterent deuant luy en terre. 15 Et Ioſeph leur dit, Quel acte eſt-ce que vous auez fait? Ne ſauez-vous pas qu'vn homme tel que moy peut deuiner? 16 Et Iuda dit, Que dirons-nous à mon ſeigneur, comment parlerons-nous, & comment nous iuſtifierons-nous? Dieu a trouué l'iniquité de tes ſeruiteurs. Voici, nous ſommes ſerfs à mon ſeigneur, tãt nous qu'auſsi celuy en la main duquel a eſté trouuee la coupe. 17 Mais il dit, Ainſi ne m'aduienne de ce faire, L'homme en la main duquel a eſté trouuee la coupe, iceluy me ſera ſerf: mais vous, remontez en paix à voſtre pere. 18 Adonc Iuda s'approcha de luy, diſant, Là, mon ſeigneur, ie prie que tõ ſeruiteur parle vn mot aux oreilles de mon ſeigneur, & que tu ne te courrouces point à ton ſeruiteur: car tu es ainſi comme Pharao. 19 Mon ſeigneur interroga ſes ſeruiteurs, diſant, Auez-vous pere ou frere? 20 Adonc nous reſpondiſmes à mon ſeigneur, Nous auons noſtre pere qui eſt ancien, & vn ieune enfant nay en ſa vieilleſſe, duquel le frere eſt mort, & ceſtuy-ci eſt demeuré ſeul de ſa mere, & ſon pere l'aime. 21 Or as-tu dit à tes ſeruiteurs, Faites-le deſcendre vers moy, afin que ie le voye. 22 Et nous diſions à mõ ſeigneur, L'adoleſcent ne pourroit delaiſſer ſon pe-

Digitized by Google

Sus 43. terre: q̃ s'il laiſſe ſon pere, iceluy mourra. 23 *Lors
3, & 5. tu dis à tes ſeruiteurs, Si voſtre frere ne deſcẽd auec vous, vous ne verrez plus ma face. 24 Et quand nous fuſmes montez vers ton ſeruiteur mon pere, nous luy racontaſmes les paroles de mon ſeigneur. 25 Depuis, noſtre pere dit, Retournez, & nous achetez vn petit à mãger. 26 Lors luy diſmes, Nous ne y pouuõs deſcẽdre, ſinõ que noſtre petit frere ſoit auec nous, puis nous y deſcendrons: car nous ne pouuõs cõparoiſtre deuãt l'homme, ſinon que noſtre petit frere ſoit auec nous. 27 Et ton ſeruiteur mon pere nous reſpondit, Vous ſauez que ma femme m'a enfanté deux enfans, 28 Dont l'vn s'en eſt
Sus 37. allé de moy: & ie di, *Certainement il a eſté deuo-
33. ré, & ne l'ay point veu iuſques ici. 29 Que ſi vous prenez auſsi ceſtuy-ci de deuãt moy, & la mort luy aduient, vous ferez deſcẽdre ma vieilleſſe auec deſplaiſance en la foſſe. 30 Et maintenãt quãd ie ſeray paruenu à ton ſeruiteur mon pere, & que l'enfant ne ſera point auec nous, duquel il a l'ame liee auec la ſienne. 31 Quãd donc il ne verra point l'enfant, il mourra. Ainſi tes ſeruiteurs feront deſcendre auec douleur la vieilleſſe de ton ſeruiteur noſtre pere au ſepulchre. 32 Et de faict, ton ſeruiteur eſt ga-
Sus 43. rent pour l'enfant vers mon pere, & a dit, *Si ie ne
9. le te ramene, ie ſeray obligé à la peine à touſiours-mais à mon pere 33 Ainſi maintenant ie te prie, que tõ ſeruiteur demeure pour *l'enfant* ſerf à mon ſeigneur, & que l'enfant remonte auec ſes freres. 34 Car comment monteray-ie à mon pere, ſi l'enfant n'eſt auec moy? Que ie ne voye point la deſplaiſance qui aduiendra à mon pere.

CHAP. XLV.

¶ Ioſeph cogneu de ſes freres, les conſole par la prouidence de Dieu, conuertiſſant le mal en bien, les renuoye auec chariots & viures, par le commandement de Pharao, pour amener ſon pere en Egypte. dont Iacob eſtonné s'eſiouit grandement.

LOrs Ioſeph ne ſe pouuoit plus contenir deuant tous les aſsiſtãs. Et cria, Faites vuider chacun arriere de moy. Et nul ne demeura auec luy quand il ſe donna à cognoiſtre à ſes freres. 2 Et en pleurãt

Digitized by Google

ietta vn cri que les Egyptiens ouirent: & la maiſon de Pharao l'ouit auſsi. 3 Or Ioſeph dit à ſes freres, Ie ſuis Ioſeph, mon pere vit-il encore? Mais ſes freres ne luy pouuoyent reſpondre: car ils eſtoyent eſtonnez de ſa preſence. 4 Derechef Ioſeph dit à ſes freres, Ie vous prie, approchez-vous de moy. Et ils s'approcherẽt. Puis dit, *Ie ſuis Ioſeph voſtre frere que vous auez vẽdu en Egypte. 5 Et maintenãt ne ſoyez cõtriſtez ne marris en vous-meſmes que vous m'auez vendu ici, d'autãt que *Dieu m'a enuoyé deuãt vo⁹ pour cõſeruer *voſtre* vie. 6 Car il y a eu deux ans de famine parmi la terre, & encores reſtẽt cinq ans auſquels ne ſera labeur ne moiſſon. 7 Mais Dieu m'a enuoyé deuant vous, afin de vous conſeruer comme vn reſidu en la terre, & vous faire viure par excellẽte deliurãce. 8 Maintenãt dõc vous ne m'auez pas ici enuoyé, mais Dieu lequel m'a conſtitué pour pere à Pharao, & pour ſeigneur ſur toute ſa maiſon, & dominateur en toute la terrre d'Egypte. 9 Deſpechez-vous, & montez vers mon pere, & luy dites, Voici que dit ton fils Ioſeph, Dieu m'a commis pour ſeigneur ſur toute Egypte, deſcen donc à moy, n'arreſte point. 10 Et, tu habiteras en la terre de Geſſen: & ſeras prochain de moy, toy & tes enfans, & les enfans de tes enfans, & tes brebis, & tes bœufs, & tout ce qui t'appartient 11 Et ie te ſuſtenteray illec (car il y a encores cinq ans de famine) afin que tu ne periſſes par poureté, toy & ta maiſon, & tout ce qui eſt tien. 12 Et voici vos yeux qui voyẽt, & les yeux de mon frere Ben-iamin, que ma bouche parle à vous. 13 Annoncez donc à mon pere toute ma gloire en Egypte, & tout ce qu'auez veu. Or haſtez-vous, & faites ici deſcendre mon pere. 14 Lors ſe ietta ſur le col de Ben-iamin ſon frere, & pleura. Pareillemẽt Ben-iamin pleura ſur ſon col. 15 Puis il baiſa tous ſes freres, & pleura ſur eux. Apres cela ſes freres parlerẽt auec luy. 16 Et le bruit fut ouy à l'hoſtel de Pharao, qu'on diſoit que les freres de Ioſeph eſtoyẽt venus. Ce q pleut à Pharao, & à ſes ſeruiteurs 17 Adõc Pharao dit à Ioſeph, Di à tes freres, Faites ceci, chargez vos aſnes, & vo⁹ en allez, entrez en la

Actes 7.13.

Sous 52.20. 21.

Digitized by Google

re de Chanaan, 18 Et prenez voſtre pere, & vos meſnages, & reuenez à moy, & ie vous donneray le bien du pays d'Egypte: & ſi mangerez la graiſſe de la terre. 19 Auſsi toy, tu as commandement. Faites ceci. Prenez des chars du pays d'Egypte pour voſtre meſgnie, & pour vos femmes: & amenez voſtre pere, & vous en venez. 20 Ne laiſſez rien de vos vtenſiles: car le bien de toute la terre d'Egypte ſera voſtre. 21 Et les enfans d'Iſrael en firent ainſi: & Ioſeph leur donna les chars ſelon le mandement de Pharao, & des viandes pour le chemin. 22 Et donna à chacun d'eux tous, changement d'habits, & à Ben-iamin donna trois cens pieces d'argent, & cinq veſtemens à rechanger. 23 Il enuoya ſemblablement à ſon pere dix aſnes portans du bien d'Egypte, & dix aſneſſes portans froment, pain & viande à ſondit pere, pour le chemin. 24 Il renuoya donc ſes freres, qui ſe partirent, & leur dit, Ne tanſez point en la voye. 25 Ainſi monterent d'Egypte, & paruindrent à Iacob leur pere en la terre de Chanaan, 26 Et luy raconterent, diſans, Ioſeph vit encores, lequel domine en toute la terre d'Egypte. Et ſon cœur luy eſuanouit: car il ne leur adiouſtoit point de foy. 27 Et ils luy dirent toutes les paroles que Ioſeph leur auoit dites. Puis vid les chars que Ioſeph auoit enuoyez pour l'emporter. Et l'eſprit reuint à Iacob leur pere. 28 Adõc Iſrael dit, Il ſuffit, puis que Ioſeph mon fils vit encore. I'iray, & le verray deuant que ie meure.

CHAP. XLVI.

¶ *Le partement de Iacob pour aller en Egypte. Le Seigneur luy apparoiſt, & luy conferme les promeſſes qu'il luy auoit faites. La venue de Iacob en Egypte.*

AInſi Iſrael partit auec tout ce qui eſtoit à luy, & vint en Berſabé, & ſacrifia ſacrifice au Dieu de ſon pere Iſaac. 2 Et Dieu parla à Iſrael par viſion de nuict, diſant, Iacob, Iacob. Lequel reſpondit, Me voici. 3 Puis il dit, Ie ſuis Dieu, le Dieu de ton pere: ne cran point de deſcendre en Egypte: car ie te mettray *pour croiſtre* illec en grande gent. 4 Ie deſcendray auec toy en Egypte, & t'en feray auſsi remonter. Et Ioſeph mettra ſa main ſur tes yeux.

5* Puis

Digitized by Google

5 *Puis Iacob ſe leua de Berſabé, & les enfans d'Iſ- *Actes
rael porterẽt Iacob leur pere, & leurs petis, & leurs 7.15.
fẽmes, ſur les chars, leſquels Pharao auoit enuoyez
pour l'emporter. 6 Ils emporterent auſsi leurs
troupeaux & leur cheuance qu'ils auoyent acquiſe
en la terre de Chanaan. * Et Iacob & toute ſa li- *Ioſ.24.
gnee auec luy vindrent en Egypte. 7 Et amena 4, Pſe.
auec luy en Egypte ſes enfans, & les enfans de ſes 105.23,
enfans auec luy: ſes filles, & les filles de ſes fils, & Iſa. 52.
toute ſa ſemence. 8 S'enſuiuent les noms des en- 4.
fans d'Iſrael, leſquels vindrent en Egypte: Iacob &
ſes enfans: * le premier-nay de Iacob fut Ruben. *Exo. 1.
9 Et les enfans de Ruben, Henoch, Phallu, Heſron, 2, &
& Carmi. 10 Item les enfans de Simeon, Iamuel, 6.14.
Iamin, Ahod, Iachin, Sohar, & Saul fils d'vne femme nõ. 26.
Chananee. 11 Item les enfans de Leui, Gerſon, Ca- 5.1.
hath, & Merari. 12 *Item les enfans de Iuda, Her, chro. 5.
Onan, Sela, Phares, & Zara. Mais Her & Onan mou- 3.
rurent en la terre de Chanaan. Les enfans auſsi de Exo. 6.
Phares furent, Heſron, & Hamul. 13 * Item les en- 15.1.
fans d'Iſſachar, Thola, Phua, Iob, & Simerõ. 14 Itẽ chro. 4.
les enfans de Zabulõ, Sared, Elon, & Iahelel. 15 Ce 24.
ſont les enfans de Lea, qu'elle enfanta à Iacob en 1. Chro.
Padan-Aram, auec Dina ſa fille: toutes les perſonnes 6.1.
de ſes fils & de ſes filles, furent trente & trois. 1. Chro.
16 Et les enfans de Gad, Sephon, Aggi, Eſebon, Su- 2.3, &
ni, Heri, Arodi, & Areli. 17 *Itẽ les fils d'Aſer, Iam- 4.21.
na, Ieſua, Ieſſui, Beria, & Sara leur ſœur. Les enfans Sus 38.
de Beria, Heber, & Melchiel. 18 Ce ſont les enfans 3.
de Zelpha, laquelle Laban donna à Lea ſa fille: & el- 1. Chro.
le enfanta iceux à Iacob, aſſauoir ſeize perſonnes. 7.2.
19 Les enfans de Rachel femme de Iacob, furent Io 1. Chro.
ſeph & Ben-iamin. 20 *Et à Ioſeph naſquirent en 7.30.
la terre d'Egypte, Manaſſé & Ephraim, que luy en- Sus 41.
fanta Aſeneth fille de Phutiphar, Sacrificateur de 50.
On. 21 * Item les enfans de Ben-iamin, Bela, Be-
chor, Asbel, Gera, Naaman, Echi, Ros, Mophim, O- 1. Chro.
phim, & Ared. 22 Ce ſont les enfans de Rachel, 7.6, &
qu'elle enfanta à Iacob: toutes les perſonnes furent 8.1.
quatorze. 23 Et les enfans de Dan, Huſim. 24 Et
les enfans de Nephthali, Iaſiel, Guni, Ieſer, & Sallé.
25 Ce ſont les enfans de Bala, que Laban donna à

Digitized by Google

Rachel ſa fille, & elle enfãta iceux à Iacob: aſſauoir, ſept perſonnes. 26 Toutes les perſonnes qui vindrẽt ſous la conduite de Iacob en Egypte, leſquels eſtoyent ſortis de ſa hanche, (ſans les femmes des enfans de Iacob) ſont en tout ſoixãte ſix. 27 Et les enfans de Ioſeph, qui luy eſtoyent nais en Egypte, furent deux perſonnes. *Toutes les perſonnes de la maiſon de Iacob, qui vindrent en Egypte, furẽt ſeptante. 28 Et il enuoya Iuda deuant luy vers Ioſeph, pour ſignifier qu'il venoit en Geſſen. Puis vindrẽt en la terre de Geſſen. 29 Lors Ioſeph lia ſon chariot, & monta pour aller au deuant d'Iſrael ſon pere en Geſſen: & le voyant, il ſe ietta à ſon col, & pleura quelque temps ſur ſon col. 30 Et Iſrael dit à Ioſeph, Ie vueil mourir à ceſte fois, puis que i'ay veu ta face, & que tu vis encore. 31 Et Ioſeph dit à ſes freres, & à la famille de ſon pere, Ie remõteray, & l'annõceray à Pharao, & luy diray, Mes freres, & la famille de mõ pere qui eſtoyẽt en la terre de Chanaã, ſõt venus à moy. 32 Et ces perſonnages ſõt paſteurs: & pource qu'ils ſont gẽs de beſtail, ils ont amené leurs brebis, & leurs bœufs, & tout ce qui leur appartenoit. 33 Et quãd Pharao vous appelera, & dira, Quel eſt voſtre meſtier? 34 Lors vous direz, Tes ſeruiteurs ſont paſteurs de beſtail dés noſtre ieuneſſe iuſqu'à maintenant, & nous, & auſſi nos peres: afin que vous demeuriez en la terre de Geſſen. Car les Egyptiens ont en abomination les paſteurs de beſtail.

Deute. 10.20.

CHAP. XLVII.

¶ Ioſeph ſignifie au roy Pharao la venue de ſon pere. Il le preſente au roy. La terre de Geſſen eſt donnee à Iacob pour y habiter. L'aage de Iacob quand il mourut. Iacob fait promettre à ſon fils de l'enſeuelir au ſepulchre de ſes peres.

IOſeph donc vint, & fit ſauoir à Pharao, diſant, Mon pere & mes freres, auec leurs brebis, & leurs bœufs, & tout ce qui eſt à eux, ſont venus de la terre de Chanaan, & les voici en la terre de Geſſen. 2 Et de la compagnie de ſes freres il en print cinq, & les preſenta deuãt Pharao. 3 Et Pharao dit aux freres d'iceluy, De quel meſtier eſtes-vous? Ils reſpondi

Digitized by Google

reſpondirent à Pharao, Tes ſeruiteurs ſont paſteurs, tant nous que nos peres. 4 Derechef dirent à Pharao, Nous ſommes venus pour habiter au pays: car il n'y a point de paſture pour les brebis qui ſont à tes ſeruiteurs, & ſi a griefue famine en la terre de Chanaan. Maintenãt donc, nous te prions, que tes ſeruiteurs habitẽt en la terre de Geſſẽ. 5 Et Pharao parla à Ioſeph, diſant, Ton pere & tes freres ſont venus vers toy. 6 Le pays d'Egypte eſt à ton cõmandement: fay habiter ton pere & tes freres en la meilleure terre. Qu'ils demeurent en la terre de Geſſen. Et ſi tu cognois qu'entr'eux il y ait gens vertueux, tu les conſtitueras maiſtres des troupeaux qui ſont miens. 7 Lors Ioſeph amena Iacob ſon pere, & le preſenta deuãt Pharao. Et Iacob ſalua ledit Pharao. 8 Et Pharao dit à Iacob, Quels ſont les ans de ta vie? 9 Iacob reſpõdit à Pharao, Le tẽps de ma peregrinatiõ eſt de cent trẽte ans: les iours de ma vie ont eſté cours & mauuais: & ne ſõt point paruenus aux ans de la vie de mes peres, au tẽps de leurs peregrinatiõs. 10 Et Iacob benit Pharao, & ſortit de deuãt luy. 11 Et Ioſeph aſsigna à ſon pere & à ſes freres lieu pour habiter, & leur dõna poſſeſsion au pays d'Egypte, en la meilleure terre, aſſauoir de Rameſſes, cõme auoit cõmandé Pharao. 12 Et Ioſeph nourrit ſon pere, & ſes freres, & toute la maiſon de ſon pere, de pain, cõme petis enfans. 13 Et il n'y auoit point de pain en toute la terre: car la famine eſtoit treſgriefue. Dõc la terre d'Egypte, & la terre de Chanaã auoyẽt fort à fãire pour la famine. 14 Et Ioſeph recueillit tout l'argẽt qui fut trouué en la terre d'Egypte, & en la terre de Chanaan, pour le froment qu'on achetoit. Et Ioſeph porta l'argent à l'hoſtel de Pharao. 15 Lors defaillit l'argẽt de la terre d'Egypte, & de la terre de Chanaã. Et tous les Egyptiẽs vindrent à Ioſeph, diſans, Baille-nous du pain, & pourquoy mourrons-nous deuant toy, veu que l'argẽt eſt failli? 16 Ioſeph reſpõdit, Baillez vos troupeaux, & ie vous en dõneray pour vos troupeaux, ſi l'argent defaut. 17 Adõc ils amenerent à Ioſeph leurs troupeaux, & Ioſeph leur donna du pain pour des cheuaux, pour des trou-

Digitized by Google

peaux de brebis, pour des troupeaux de bœufs, & pour des aſnes. Ainſi les ſuſtenta de pain pour tous leurs troupeaux ceſte annee-la. 18 Ceſt an fini, ils reuindrent pour la ſeconde annee, & luy dirent, Nous ne celerons point à mon ſeigneur, que puis que l'argent eſt defailli, & les troupeaux du beſtail ſont par deuers mon ſeigneur, il ne reſte rien deuãt mõ ſeigneur, fors nos corps, & nos terres. 19 Pour quoy mourrons-nous deuant tes yeux, nous & nos terres? Achete tant nous que nos terres pour du pain, & ſerons nous & nos terres ſeruans à Pharao, afin que viuions, & ne mourions point, & que la terre ne ſoit deſolee. 20 Ainſi Ioſeph acquit à Pharao toute la terre d'Egypte: car les Egyptiens vendirent chacun ſa poſſeſsion, pourtant que la famine s'eſtoit rẽforcee ſur eux. La terre donc fut à Pharao. 21 Et fit paſſer le peuple és villes, depuis vn bout des limites d'Egypte, iuſques à ſon autre bout. 22 Reſte qu'il n'acqueſta point la terre des ſacrificateurs. Car il y auoit prouiſiõ deſtinee aux ſacrificateurs par Pharao, & mãgeoyent leur prouiſion que Pharao leur auoit donnee. Parquoy ils ne vendirẽt point leur terre. 23 Et Ioſeph dit au peuple, Voici, ie vous ay acquis auiourd'huy, vous & voſtre terre à Pharao. Vous auez ici de la ſemence, afin que vous ſemiez la terre. 24 Et quand ſe viendra à la cueillie, vo⁹ en dõnerez la cinquieme partie à Pharao. Et les quatre parts ſeront voſtres, pour ſemer les champs, & pour voſtre manger, & de ceux qui ſont en vos maiſons, & pour le mãger de vos petis. 25 Et ils dirent, Tu nous as fait viure: pourtant que nous trouuions grace és yeux de mon ſeigneur, & que ſoyons ſerfs à Pharao. 26 Et Ioſeph eſtablit vne ordonnance iuſques au temps preſent ſur la terre d'Egypte pour Pharao, de payer le quint à Pharao, excepté ſeulement la terre des ſacrificateurs, laquelle ne fut point à Pharao. 27 Et Iſrael habita au pays d'Egypte en la terre de Geſſen, & furent reſidens en icelle, & fructifierent, & multiplierent grandemẽt. 28 Et Iacob veſquit au pays d'Egypte dix ſept ans. Et les iours & ans de la vie de Iacob, furent cent & quarante ſept ans. 29 Comme le

Digitized by Google

me le temps de la mort d'Iſrael s'approchoit, il appela ſon fils Ioſeph, & luy dit, Ie te prie, ſi i'ay trouué grace enuers toy, mets preſentemẽt ta main ſous ma cuiſſe, & me feras grace & loyauté. Ie te prie ne n'enſeueli point en Egypte. 30 Mais que ie dorme auec mes peres: & me tranſporte d'Egypte, & n'enſeueli en leur ſepulchre. Et il reſpondit, Ie feray ſelon ta parole. 31 Et il dit, Iure-le moy. Et il luy iura. Et Iſrael s'enclina vers le cheuet du lict.

CHAP. XLVIII.

¶ Iacob viſité par Ioſeph, reduit en memoire la promeſſe que le Seigneur luy auoit faite. Il reçoit les enfans de Ioſeph pour ſiens. Il les benit. Il predit la deliurance de ſes enfans.

ET apres ces choſes, il fut dit à Ioſeph, Voici, ton pere eſt malade. Lors il print ſes deux fils auec luy, aſſauoir, Manaſſé & Ephraim. 2 Et il fut annoncé & dit à Iacob, Voici ton fils Ioſeph qui vient vers toy. Adõc s'efforça Iſrael, & s'aſsit ſur le lict,

Et dit à Ioſeph, Le Dieu tout-puiſſant* s'eſt apparu à moy en Luz en la terre de Chanaã, & m'a benit, *Sus 18. 13.*

4 Me diſant, Voici, ie te fay fructifier, & te feray multiplier, & te feray *croiſtre* en aſſemblee de peuples, & donneray ceſte terre à ta lignee venãt apres toy en heritage perpetuel. 5 Or maintenant tes deux enfãs* Ephraim & Manaſſé, qui te ſont nais en la terre d'Egypte deuant que ie vinſſe à toy en celle, ſeront miens, comme Ruben & Simeon. *Sus 41. 50, ioſ. 14.4.*

6 Mais la lignee qu'auras engendree apres eux, ſera à toy, & ſeront appelez ſelon le nom de leurs freres en leur heritage. 7* Or quãd ie venois de Padã, Rachel me mourut en la terre de Chanaan au chemin, enuiron vne lieuë de pays, à venir en Ephrata: & l'enſeueli là au chemin d'Ephrata, laquelle eſt Beth-lehem. 8 Puis Iſrael voyãt les fils de Ioſeph, dit, A qui ſont ceux-la? 9 Et Ioſeph reſpõdit à ſon pere, Ce ſont les fils que Dieu m'a donnez ici. Lors il dit, Iete prie amene-les moy, afin que ie les benie. *Sus 35. 19.*

10 Or les yeux d'Iſrael eſtoyent grenez de vieilleſſe, tellement qu'il ne pouuoit voir. Et les fit approcher de ſoy, & les baiſa & embraſſa. 11 Et Iſrael dit à Ioſeph, Ie ne pẽſoye point voir ta face: Dieu

Digitized by Google

m'a fait voir auſsi ta ſemẽce. 12 Et Ioſeph les retira de ſes genoux, & enclina ſa face en terre. 13 Ioſeph dõc les print tous deux, Ephraim en ſa dextre, à la ſeneſtre d'Iſrael: & Manaſſé en ſa ſeneſtre, à la dextre d'Iſrael: & les fit approcher de luy. 14 Et Iſrael auãça ſa dextre, & la mit ſur le chef d'Ephraim qui eſtoit le moindre, & ſa ſeneſtre ſur le chef de Manaſſé: tranſmuant de propos deliberé ſes mains: car Manaſſé eſtoit laiſné. 15 *Et il benit Ioſeph, diſant, Le Dieu deuãt lequel ont cheminé nos peres Abrahã & Iſaac, le Dieu qui me paiſt depuis le tẽps paſſé iuſqu'à ce iour-ci: 16 *L'Ange qui m'a garenti de tout mal, benie ces enfans. Et mon nom, & le nom de mes peres Abrahã & Iſaac ſoit reclamé ſur eux, & croiſſent cõme poiſſons, en multipliant parmi la terre. 17 Lors Ioſeph voyãt que ſon pere mettoit ſa main dextre ſur le chef d'Ephraim, il luy deſpleut, & ſouſtint la main de ſon pere, pour la retourner de deſſus le chef d'Ephraim, ſur le chef de Manaſſé. 18 Et Ioſeph dit à ſõ pere, Ce n'eſt pas ainſi, mõ pere: car ceſtuy-ci eſt l'aiſné: mets ta dextre ſur ſa teſte. 19 Mais ſon pere le refuſa diſant, Ie le ſay bien, mõ fils, ie le ſay. Ceſtuy-ci *croiſtra* auſsi en peuple, & ſera grãd: mais ſemblablemẽt ſon petit frere croiſtra plus que luy, & ſa ſemẽce ſera plenitude de gens. 20 Et en ce iour-la il les benit, diſant, Iſrael ſe benira en toy, diſant, Dieu te face ainſi qu'Ephraim & Manaſſé: & mit Ephraim deuant Manaſſé 21 Derechef Iſrael dit à Ioſeph, Voici, ie me meurs, mais Dieu ſera auec vous, & vous fera retourner en la terre de vos peres. 22 *Et ie te donne vne partie ouvre tes freres, *laquelle i'ay cõqueſtee par mon glaiue & mon arc de la main des Amorrheens.

Hebr. 11.21.

Sus 31. 39, & 32.1.

Ioſué 13.7, & 17.1

Ioſué 24.8.

CHAP. XLIX.

¶ Iacob predit à ſes enfans ce qui leur doit aduenir. Il predit que Chriſt ſortira de Iuda. Iacob veut eſtre enſeueli auec ſes peres. La mort de Iacob.

ALors Iacob appela ſes fils, & dit, Aſſemblez-vo⁹, & ie vous annonceray ce qui vous doit aduenir aux derniers iours. 2 Aſſemblez-vous, & oyez, fils de Iacob, & entendez Iſrael voſtre pere. 3 Ruben mon prẽmier nay, tu es ma vertu, & commẽcemẽt de ma vigueur: principal en excellence, & prin-

Digitized by Google

cipal en force, 4 Decoulant cõme eau: tu ne profi
teras poĩt: *car tu es mõté ſur la couche de tõ pere. *Sus 35.
*tu as ſouillé mon lict, *& la dignité* s'en eſt allee. 22.
5 Simeon & Leui freres, inſtrumens de violente par 1.Chro.
leurs deſconfitures, 6 Ma volonté ne condeſcẽde 5.1.
point à leur ſecret: ma lãgue ne ſoit vnie à leur cõ-
pagnie. *Car ils ont tué l'hõme en leur fureur, & *Sus 34.
ont demoli la muraille pour leur plaiſir. 7 Maudi- 25.
te ſoit leur fureur, car elle eſt impudẽte: & leur indi
gnatiõ, car elle eſt dure: *Ie les diuiſeray en Iacob, *Ioſ.19.
& les eſpãdray en Iſrael. 8 Toy Iuda, tes freres te 1, &
loueront: ta main ſera ſur le col de tes ennemis, les 21.6.
fils de tõ pere te ferõt reuerẽce. 9* Iuda mõ fils, tu 1.Chro.
es mõté de la proye cõme le faon de la lionneſſe: il 5.1.
ſe courbe & giſt cõme le lion, & cõme la lionneſſe.
Qui l'eſueillera? 10* Le ſceptre ne ſera point oſté de *Matth.
Iuda, ne le legiſlateur d'entre ſes pieds iuſqu'à ce q̃ 2.6.
Silo viẽne, & à luy s'aſſemblerõt les peuples. 11 Li- *ie.an 1.
ant à la vigne ſon aſnõ, & au cep le petit de ſon aſ- 45.
neſſe, il lauera en vin ſon veſtemẽt, & au ius des grap
pes ſon mãteau, 12 Ayãt les yeux vermeils de vin,
& les dents blãches de laict. 13 Zabulon habitera
au port de la mer, & ſera aux hauures des nauires, &
ſon terme iuſques en Sidõ. 14 Iſſachar cõme aſne
oſſu, giſant entre deux fardeaux: 15 Il a veu que le
repos eſtoit bon, & q̃ la terre eſtoit plaiſante, & a
enclíné ſes eſpaules pour porter, & a eſté ſeruãt au
tribut 16 Dã iugera ſon peuple cõme l'vne des li-
gnees d'Iſrael. 17 Dã ſera cõme le ſerpẽt aupres
de la voye, & cõme la couleuure au ſentier, poignãt
les paſturõs du cheual, afin q̃ le cheuaucheur tõbe
à la rẽuerſe. 18 Seigneur, i'ay attendu ton ſalut.
19 Touchãt Gad, la gẽdarmerie le choquera: mais
iceluy la rechoquera puis apres. 20 D'Aſer prouiẽ
dra le gras pain, & iceluy donnera delices royales.
21 Nephthali ſera cõme la biche laſchee, donnant
paroles plaiſantes. 22 *Ioſeph eſt cõme vn rameau *1.Chro.
croiſsãt pres de la fõtaine. Les filles ont couru ſur la 5.1.
muraille. 23 Et les archers l'õt troublé ameremẽt,
ils ont tiré cõtre luy, & l'õt hay. 24 Et ſon arc eſt
demeuré en force, & les bras de ſes mains ont eſté
corroborez par la main du puiſsãt *Dieu* de Iacob.

Digitized by Google

dont il a eſté paſteur de la pierre d'Iſrael. 25 Et cela du Dieu de ton pere, lequel t'aidera, & du tout Puiſſant qui te benira des benedictions du ciel en haut, des benedictions de l'abyſme giſant en bas, des benedictions des mãmelles & matrice. 26 Les benedictions de ton pere ſeront plus puiſſantes que les benedictions de mes anceſtres, iuſqu'à la fin des montagnes du monde, ſur la teſte de Ioſeph, & ſur le ſommet du ſeparé de ſes freres. 27 Ben-iamin rauira cõme vn loup au matin, il mãgera ſa proye, & au veſpre diuiſera la deſpouille. 28 Ce ſont les douze lignees d'Iſrael: auſsi ce ſont les choſes que leur dit leur pere: & les benit vn chacun d'eux, ſelon ſa propre benediction. 29 Et leur commanda, en leur diſant, Ie me reduy auec mon peuple, enſeueliſſez-moy auec mes peres, en la cauerne qui eſt
Sus 13. au champ d'Ephron Hethien, 30 *En la cauerne
16. qui eſt au chãp double, lequel eſt vis à vis de Mamré en la terre de Chanaan, laquelle Abraham acheta auec le champ d'Ephron Hethien, pour heritage du ſepulchre: 31 Où on a enſeueli Abraham auec Sara ſa femme: où on a enſeueli Iſaac & Rebecca ſa femme: illec auſsi i'enſeueli Lea. 32 L'acquiſition du champ, & de la cauerne qui eſt en iceluy, fut des fils de Heth. 33 Et quand Iacob eut fini de commander à ſes fils, il mit ſes iambes au lict, & expira: ainſi fut reduit auec ſes peuples.

CHAP. L.

¶ Ioſeph pleure la mort de ſon pere. Il commãde que le corps ſoit embaumé. Ioſeph monte pour enſeuelir ſon pere. La benignité de Ioſeph enuers ſes freres. L'aage de Ioſeph quand il mourut.

ADonc Ioſeph ſe ietta ſur la face de ſon pere, & pleura ſur luy, & le baiſa. 2 Et Ioſeph commãda à ſes ſeruiteurs & medecins d'embaumer ſon pere: & les medecins embaumerent Iſrael. 3 Puis les quarante iours accomplirent: car ainſi s'accõpliſſoyẽt les iours de l'embaumemẽt. Les Egyptiẽs auſsi le pleurerẽt ſeptãte iours. 4 Ainſi ſe paſſerẽt les iours de ſon dueil. Et Ioſeph parla à la maiſon de
Sus 47. Pharao, diſant, Ie vous prie, ſi i'ay trouué grace de
29. uers vous, parlez à Pharao, diſant, 5 *Mon pere

m'a

Digitized by Google

m'a fait iurer, en diſant, Voici, ie meurs, tu m'enſeueliras en mon ſepulchre que i'ay cauć en la terre de Chanaã: maintenãt donc ie te prie d'y mõter, & enſeuelir mon pere, puis ie retourneray. 6 Et Pharao reſpondit, Monte, & enſeueli ton pere comme il t'a fait iurer. 7 Adonc Ioſeph mõta pour enſeuelir ſon pere, auec lequel monterent tous les plus anciens ſeruiteurs de l'hoſtel de Pharao, & tous les anciens de la terre d'Egypte: 8 Et toute la famille de Ioſeph, & ſes freres, & la famille de ſon pere, excepté leurs petis, & leurs brebis, & leurs bœufs, que ils laiſſerent en la terre de Geſſen. 9 Et monterẽt auſsi auec luy chariots, & cheuaucheurs: & y eut tres-groſſe bande. 10 Et paruindrent iuſqu'en l'aire d'Arad, qui eſt outre le Iordain, & pleurerent là de grãd pleur & mout grief: & Ioſeph fit plaints de ſon pere par ſept iours. 11 Et les habitans du pays des Cananeẽs, voyãs les plaints en l'aire d'Arad, dirẽt, Ce plaint eſt grief aux Egyptiẽs: pource ſõ nom fut appelé Abel-Miſraim, qui eſt outre le Iordain. 12 Ses fils dõc luy firent ainſi cõme il leur auoit cõmandé. 13 *Car ſes fils le tranſporterẽt en la terre de Chanaã & l'enſeuelirẽt en la cauerne du champ double, vis à vis de Mãré, laquelle *Abrahã auoit achetee d'Ephron Hethien, auec le champ pour heritage de ſepulchre. 14 Apres que Ioſeph eut enſeueli ſon pere, il s'en retourna en Egypte, luy & ſes freres & tous ceux qui eſtoyẽt mõtez auec luy pour enſeuelir ſõ pere. 15 Et voyãs les freres de Ioſeph que leur pere eſtoit mort, ils dirent, Parauenture Ioſeph no⁹ aura en haine, & nous rẽdra tout le mal que nous luy auõs fait. 16 Parquoy ils mãderent à Ioſeph, diſans, Ton pere auoit commandé deuant qu'il mouruſt, diſant, 17 Vous direz ainſi à Ioſeph, Ie te prie pardonne maintenãt le forfait à tes freres & leur peché, en ce qu'ils t'ont rendu le mal. Or maintenant ie te ſupplie pardonne au forfait des ſeruiteurs du Dieu de ton pere. Mais Ioſeph pleura quand on parla à luy. 18 Auſsi ſes freres y allerẽt, & ſe ietterẽt deuant luy, diſans, Voici nous te ſommes ſeruiteurs. 19 *Et Ioſeph leur reſpondit, Ne craignez point, ſuis-ie au lieu de Dieu? 20 Vous

Act. 7. 16. *Sus 23. 16.* *Sus 54. 5.*

auiez proposé mal sur moy, mais Dieu l'a disposé en biẽ, pour faire selon que ce iour le mõstre, afin de faire viure vn gros peuple. 21 Ainsi n'ayez crainte: maintenãt moy-mesme ie vous nourriray, & vostre'mesgnie. Et il les cõsola, & parla à eux amiablemẽt. 22 Ioseph dõc habita en Egypte, luy & la famille de son pere, & vesquit cẽt & dix ans. 23* Et vid les enfãs d'Ephraim, iusques à la tierce generation: aussi les enfans de Machir fils de Manasse, nasquirent sur les genoux de Ioseph. 24 Or Ioseph dit à ses freres, *Ie me meurs, & Dieu vous visitera, & vous fera remonter de ceste terre en la terre qu'il a iuré à Abraham, Isaac, & Iacob. 25 Et Ioseph fit iurer les fils d'Israel, & leur dit, Dieu vous visitera. Or transportez mes os d'ici 26 Puis Ioseph aagé de cent & dix ans mourut, & l'embaumerẽt, & fut mis dans vn sarcueil en Egypte.

Nomb. 32.9.

Hebr. 11.21.

LE SECOND LIVRE DE MOYSE, DICT Exode.

ARGUMENT.

¶ EN ce liure est contenue la seruitude des Israelites sous la tyrannie de Pharao. Leur miraculeuse deliurance en la main & conduite de Moyse. L'ordõnance de la Pasque, & le triõphant passage par la mer rouge. Leur entree & mansiõs au desert, & murmures contre Dieu, qui les nourrit de mãne. La bataille & victoire cõtre les Amalechites, & constitution des magistrats. Cõmẽt la Loy a esté baillee, promulguee, & receue. L'ordonnãce & forme du Tabernacle & Arche de l'alliãce. L'Idolatrie des Israelites au veau d'or, & punitiõ d'icelle. La religion & seruice de Dieu, l'ordre des ministres, sacrifices & ceremonies d'iceluy. Or est ce liure intitulé Exode qui est vn mot Grec, signifiant issue, à cause qu'en iceluy est principalemẽt fait mẽtion de la deliurãce & issue miraculeuse de ce peuple hors d'Egypte.

CHAP.

Digitized by Google

CHAP. I.

¶ Les noms des enfans de Iacob qui entrerent en Egypte auec luy. Ils croiſſent en grand nõbre. Le roy nouueau afflige les enfans d'Iſrael en pluſieurs ſortes. La prouidence de Dieu enuers eux.

CEſont les noms des enfans*d'Iſrael, qui entrerent en Egyte auec Iacob, vnchacun auec ſa famille: c'eſt aſſauoir, 2 Rubẽ, Simeõ, Leui, Iuda, 3 Iſſachar, Zabulõ, Bẽ-iamin, 4 Dan, Nephthali, Gad, & Aſer. 5 Toutes les perſonnes dõc iſſues de la hãche de Iacob, furent ſeptãte: mais Ioſeph eſtoit en Egypte. 6*Et Ioſeph mourut, & to⁹ ſes freres, & toute ceſte generatiõ-la. 7 *Et les enfans d'Iſrael fructifierẽt, accreurẽt, multiplierẽt, & deuindrẽt puiſſans mout grandemẽt, & la terre fut rẽplie d'eux. 8 Lors s'eſleua vn nouueau Roy ſur Egypte, lequel ne cognoiſſoit point Ioſeph. 9 Et dit à ſon peuple, Voici, le peuple des enfans d'Iſrael eſt pl⁹ grãd & plus puiſſant que nous. 10 Or ſus, beſongnõs ſagement contre luy, afin q̃ parauẽture il ne multiplie, & q̃ s'il aduenoit guerre, il ne s'adioigne auſsi à nos ennemis, & qu'il ne guerroye cõtre nous, & s'é remõte du pays. 11 Ils conſtituerẽt donc par deſſus, des maiſtres des tributs, pour l'affliger en leurs charges: & edifia citez de munitions, Phitõ, & Rameſſes à Pharao. 12 Mais d'autãt qu'ils l'affligeoyẽt, d'autant plus il multiplioit, & accroiſſoit: parquoy ils ſe faſchoyẽt pour la preſence des enfans d'Iſrael. 13 Et les Egyptiẽs firẽt ſeruir en rigueur les enfans d'Iſrael. 14 Et vexerent amerement leur vie par dure ſeruitude, en mortier & en briques, & en toute ſeruitude des chãps. Et toute la ſeruitude en laquelle ils ſeruoyẽt eſtoit rigoureuſe 15 Dauãtage, le Roy d'Egypte parla aux ſages-femmes des Hebrieuës, deſquelles le nom de l'vne eſtoit Sephora, & le nom de l'autre Phua. 16 Et dit, *Quãd vous receurez les enfãs des Hebrieuës, & les verrez ſur les ſelles, ſi c'eſt vn fils, mettez-le à mort: mais ſi c'eſt vne fille, qu'elle viue. 17 Et les ſages femmes craignirent Dieu, & ne firent pas ainſi que le roy d'Egypte auoit dit: mais laiſſerent

Geneſe 46.8.

Deute. 10. 19. geneſe 50. 26.

Actes 7.17.

Sapiẽ. 18.5.

Digitized by Google

viure les fils. 18 Adonc le Roy d'Egypte appella les ſages femmes, & leur dit, A quelle occaſiõ auez-vo⁹ fait ceſte choſe, en laiſſant viure les fils? 19 Et les ſages-femmes reſpondirent à Pharao, Pource que les Hebrieuës ne ſont point comme les femmes Egyptiennes: car elles ſont ſi vigoureuſes, qu'elles ont enfanté deuant que la ſage-femme paruienne à elles. 20 Et Dieu fit bien aux ſages-femmes, & le peuple augmenta, & furent corroborez grãdement. 21 Et pourtant que les ſages-femmes craignirent Dieu, il leur edifia des familles. 22 Lors Pharao commanda à tout ſon peuple, diſant, Tout fils qui naiſtra iettez-le en la riuiere: mais reſeruez en vie toute fille.

CHAP. II.

¶ La natiuité de Moyſe. Moyſe eſt ietté dedans le fleuue. Il eſt trouué par la fille de Pharao. Elle le fait nourrir, & l'adopte pour ſon fils. Moyſe tue l'Egyptien. Eſtant decelé, s'enfuit en la terre de Madian, où il prend femme. Les enfans d'Iſrael gemiſſent au Seigneur. Le Seigneur oit leur gemiſſement, & ſouuenance de ſon alliance.

OR vn hõme de la maiſon de Leui alla, & print vne fille de *la lignee* de Leui: 2 *Laquelle cõceut & enfanta vn fils: & le voyant eſtre beau, elle le cacha par trois mois. 3 Et quãd elle ne le peut plus celer, print vn coffret fait de iones, & l'enduit d'argile & de poix: puis mit en iceluy l'enfant, & le poſa en vne rouſiere aupres de la riue du fleuue. 4 Et ſa ſœur s'arreſta de loin pour ſauoir qu'on luy feroit. 5 *Or la fille de Pharao deſcendit pour ſe lauer au fleuue, & ſes damoiſelles alloyẽt ſur la riue du fleuue, & elle vid le coffret au milieu de la rouſiere, & enuoya vne ſienne chambriere qui le print. 6 Et l'ouurãt vid l'enfant. Et voici l'ẽfant qui pleuroit. Adonc elle eut compaſsion de luy, & dit, Ceſt enfant eſt des Hebrieux. 7 Et ſa ſœur dit à la fille de Pharao, Iray-ie pour t'appeler vne femme nourice d'entre les Hebrieuës qui t'allaite l'enfant? 8 Et la fille de Pharao luy reſpondit, Va. Et la pucelle s'en alla, & appela la mere de l'enfant. 9 A laquelle la fille de Pharao dit, Emporte ceſt enfant & me

Sous 6. 20. nõb. 26. 50. 1. chro. 23. 13, act. 7. 20, heb. 21. 23. Actes 7. 21. heb. 11. 23,

Digitized by Google

& me l'allaicte, & ie te donneray ton ſalaire: & la femme receut l'enfant, & le nourrit. 10 Et quand l'enfant fut grād, elle l'amena à la fille de Pharao, & luy fut pour fils: & appela ſon nom Moyſe, diſant, Pource que ie l'ay tiré des eaux. 11 *Et aduint qu'en ce tēps-la Moyſe eſtant deuenu grand, iſsit à ſes freres: & vid leurs charges: il vid auſsi vn hōme Egyptien frappant vn homme Hebrieu d'entre ſes freres. 12 Et regardāt çà & là, il vid qu'il n'y auoit perſonne: lors frappa l'Egyptien & le muſſa dedans le ſablon. 13 Derechef iſsit le ſecond iour, & voici deux perſonnages Hebrieux qui noiſoyent, dont il dit au mal-faiteur, Pourquoy frappes-tu ton prochain? 14 Lequel reſpondit, Qui t'a conſtitué pour eſtre hōme prince & iuge ſur no⁹? Me pēſes-tu tuer (dit-il) cōme tu tuas l'Egyptien? Et Moyſe craignit, & dit, Certes le cās eſt cognu. 15 Et Pharao entēdant ce cas, cerchoit d'occir Moyſe. Mais *Moyſe s'enfuit de deuant Pharao, & habita en la terre de Madian, & s'aſsit aupres d'vn puits. 16 Or le ſacrificateur de Madiā auoit ſept filles qui vindrent puiſer, & emplir les auges pour abreuuer le bercail de leur pere. 17 Lors ſuruindrent les bergers, & les dechaſſerēt: & Moyſe ſe leua & les defendit, & abbreuua leur beſtail. Puis reuindrent à Raguel leur pere: lequel dit, 18 Pourquoy eſtes-vous ſi toſt reuenues auiourd'huy? 19 Et elles reſpondirent, Vn hōme Egyptiē nous à deliurees de la main des paſteurs, & auſsi nous à puiſé de l'eau, & abbreuué le beſtail. 20 Et il dit à ſes filles, Mais où eſt-il? Pourquoy auez-vous laiſſé ceſt homme? appelez-le, afin qu'il māge du pain. 21 Et Moyſe fut content d'habiter auec l'hōme, lequel dōna Sepbora ſa fille audit Moyſe. 22 *Elle enfanta vn fils, & il appela ſon nom Gerſam. Car il dit, I'ay eſté habitant en terre eſtrange. 23 Et aduint long tēps apres que le roy d'Egypte mourut: & les enfans d'Iſrael ſupplierent pour la ſeruitude, & crierent & leur cri mōta deuāt Dieu pour la ſeruitude. 24 Dieu donc ouit leur clameur, & luy ſouuint de ſon pact auec Abraham, Iſaac, & Iacob. 25 Ainſi Dieu regarda les enfans d'Iſrael & les recogneut.

Hebr. 11.24.

Actes 7.29.

Sous 18.2, & 3.

Digitized by Google

CHAP. III.

¶ L'enuoy ſolennel de Moyſe aux Iſraelites, & à Pharao pour leur deliurance, & par quel moyen tout cela ſe fait. Le nom du Seigneur, Ie ſuis qui ſuis.

ET Moyſe eſtoit paſteur du beſtail de Iethro ſon beau-pere, ſacrificateur de Madian: & menant le bercail derriere le deſert, paruint en la montagne de Dieu en Horeb. 2 Et l'Ange du Seigneur s'apparut à luy en vne flãme de feu au milieu d'vn buiſſon: & il regarda, & voici le buiſſon ardoit au feu, & le buiſſon ne ſe cõſumoit point. 3 Lors Moyſe dit, Ie me deſtourneray maintenant, & verray ceſte grande viſion pourquoy le buiſſon ne bruſle point. 4 Adonc le Seigneur vid qu'il ſe deſtournoit, pour regarder: & Dieu l'appela du milieu du buiſſon, diſant, Moyſe, Moyſe: & il reſpondit, Me voici. 5 Et dit, N'approche point d'ici. Deſchauſſe tes ſouliers de tes pieds: car le lieu ſur lequel tu t'arreſtes, eſt terre ſaincte. 6 Puis dit, *Ie ſuis le Dieu de ton pere, le Dieu d'Abraham, le Dieu d'Iſaac, & le Dieu de Iacob. Adonc Moyſe cacha ſa face: car il craignoit regarder vers Dieu. 7 Et le Seigneur dit, I'ay veu l'affliction de mon peuple qui eſt en Egypte, & ay ouy leur clameur à cauſe de ſes exacteurs, car i'ay cognu ſes douleurs. 8 Et ie ſuis deſcendu pour le deliurer de la main d'Egypte, & pour le faire monter de ceſte terre, en terre bonne & large, en terre ayant affluence de laict & de miel: *aſſauoir*, au lieu des Chananeens, Hethiens, Amorrheens, Pherezïens, Heuiens, & Iebuſiens. 9 Maintenant, di-ie, le cri des enfans d'Iſrael eſt paruenu à moy, & auſsi i'ay veu l'oppreſsion de laquelle les oppriment les Egyptiens. 10 Vien donc maintenãt, & ie t'enuoyeray à Pharao: afin que tu retires mon peuple, *aſſauoir* les enfans d'Iſrael hors d'Egypte. 11 Et Moyſe reſpõdit, à Dieu, Qui ſuis-ie moy, que i'aille à Pharao, & que ie retire les enfans d'Iſrael d'Egypte? 12 Et il dit, Car ie ſeray auec toy. Et ceci te ſera ſigne que ie t'ay enuoyé, Quand tu auras retiré le peuple hors d'Egypte, vous ſeruirez à Dieu ſur ceſte montagne. 13 Et Moyſe dit à Dieu, Voici, i'iray aux enfãs d'Iſrael, & leur diray, Le Dieu de vos

Matth. 22.23. marc 12.26. luc 20. 37. act. 7.31.

Digitized by Google

vos peres m'a enuoyé vers vous: & s'ils me respondent, Quel est son nom? que leur diray-ie?
14 Et Dieu dit à Moyse, Ie seray qui seray. Puis il dit, tu diras ainsi aux enfans d'Israel, Celuy qui est m'a enuoyé vers vo⁹. 15 Et Dieu dit encore à Moyse, Tu diras ainsi aux enfans d'Israel, L'Eternel le Dieu de vos peres, le Dieu d'Abrahã, le Dieu d'Isaac, & le Dieu de Iacob m'a enuoyé vers vous. Ce est mõ nom eternellement, & le memorial de moy au siecle des siecles. 16 Va, & assemble les anciẽs de Israel, & leur di, L'Eternel le Dieu de vos peres me est apparu: *assauoir*, le Dieu d'Abraham, Isaac, & Iacob, disant, I'ay pensé à vous, & à ce qui vous a esté fait en Egypte. 17 Et ay dit, Ie vous feray remõter de l'affliction d'Egypte, en la terre du Chananeen, Hethien, Amorrheen, Pherezien, Heuien, & Iebusien, terre affluente de laict & de miel. 18 Lors ils obeiront à ta voix, & tu iras toy & les Anciens d'Israel au roy d'Egypte, & luy direz, L'Eternel le Dieu des Hebrieux nous est venu au deuant, & maintenant nous cheminerons par l'espace de trois iours au desert: afin que nous sacrifions à l'Eternel nostre Dieu. 19 Mais i'ay cogneu que le Roy d'Egypte ne permettra point que vous en allicz, sinon par main forte. 20 Et i'auanceray ma main, & frapperay Egypte en toutes mes merueilles que ie feray parmi elle: & apres ce, il vous laissera. 21 Et ie mettray ce peuple en grace enuers les Egyptiens, tellement que quand vous vous en irez, vous n'irez point vuides: 22 *Mais vne chacune demãdera à sa voisine, & à l'hostesse de sa maisõ des vaisseaux d'argẽt, & vaisseaux d'or, & vestemẽs: lors les mettrez sur vos fils & sur vos filles, & pillerez les Egyptiẽs.

*ou, ce suis-ie qui suis

*Sous 11 2, & 12, 35.

CHAP. IIII.

¶ Les signes que le Seigneur donne à Moyse. Le Seigneur luy donne Aaron pour aide. Moyse retourne en Egypte. Le Seigneur dit qu'il endurcira le cœur de Pharao. Moyse & Aaron viennent aux enfans d'Israel.

PVis Moyse respondit, disant, Voici, ils ne me croiront point, & n'obeiront point à ma voix: mais ils diront, Le Seigneur ne t'est point apparu. 2 Et le Seigneur luy dit, Qu'as-tu en ta main? Et il rei-

Digitized by Google

pondit, Vne verge. 3 Et il dit, Iette-la par terre. & il la ietta par terre, & fut *conuertie* en ſerpent. Et Moyſe s'enfuit de deuant. 4 Lors le Seigneur dit à Moyſe, Eſtẽ ta main, & happe ſa queuë. Adõc il eſtẽ dit ſa main, & l'empoigna, & elle reuint en ſa main en verge: 5 Pource (dit-il) croirõt-ils q̃ le Seigneur le Dieu de leurs peres, le Dieu d'Abraham, le Dieu d'Iſaac, & le Dieu de Iacob s'eſt apparu. 6 Et le Seigneur luy dit encore, Mets maintenãt ta main en tõ ſein: & il mit ſa main en ſon ſein, puis la retira, & voici ſa main eſtoit lepreuſe comme neige. 7 Puis dit, Remets ta main en ton ſein. Et il remit ſa main en ſon ſein: puis la retira hors de ſon ſein, & voici elle fut retournee comme ſa chair. 8 S'il aduient qu'ils ne te croyent point, & n'obeiſſent à la voix du ſigne precedent, ils croiront à la voix du ſigne ſubſequent. 9 Que s'il aduiẽt qu'ils n'adiouſtent foy à ces deux ſignes-la, & n'obeiſſent à ta voix, tu prendras de l'eau du fleuue, & l'eſpandras ſur la terre: lors les eaux que tu prendras du fleuue, ſeront conuerties en ſang ſur la terre. 10 Mais Moyſe dit au Seigneur, Helas mon Seigneur, ie ne ſuis point ne d'hier, ne deuant hier homme eloquent, ne dés maintenant que tu as parlé à ton ſeruiteur: car ma langue eſt peſante & tardiue à parler. 11 Et le Seigneur luy reſpondit, *Qui a donné la bouche à l'homme, ou qui a fait le muet, ou le ſourd, ou celuy qui voit, ou l'aueugle? n'eſt-ce pas moy qui ſuis le Seigneur? 12 Or va maintenant, & ie ſeray auec ta bouche, & *t'enſeigneray ce que tu deuras parler. 13 Et il dit, Làs mõ Seigneur, ie te prie, enuoye-le par la main de *celuy* que tu dois enuoyer. 14 Et le Seigneur fut mout courroucé cõtre Moyſe, & dit, N'ay-ie point cognu Aaron ton frere de la lignee de Leui, qui parlera luy-meſme? Et auſsi le voici qui vient au deuant de toy: il te verra: & s'eſcriera en ſon cœur. 25 * Et tu parleras à luy, & luy mettras les paroles en ſa bouche: & ie ſeray auec ta bouche, & auec la ſienne, vous enſeignãt ce que vous aurez à faire. 26 Et icceluy parlera pour toy au peuple & luy-meſme te ſera pour bouche, & tu luy ſeras pour Dieu.

Pſeau. 94.9.

Mat. 10 19.

Sous 7. 2.

Sous 7.

17 Et

Digitized by Google

17 Et prendras ceſte verge en ta main, par laquelle tu feras les ſignes. 18 Et Moyſe s'en alla, & retourna à Iethro ſon beau-pere, & luy dit, Ie m'en vay maintenant, & retourneray à mes freres qui ſont en Egypte, pour voir s'ils viuent encore: & Iethro reſpondit à Moyſe, Va en paix. 19 Et le Seigneur dit à Moyſe en Madian, Va, retourne en Egypte: car tous les perſonnages qui queroyent ta vie ſont morts. 20 Lors Moyſe print ſa femme & ſes enfans & les monta ſur vn aſne, & s'en retourna en la terre d'Egypte, & print la verge de Dieu en ſa main. 21 Et le Seigneur dit à Moyſe, Quand tu ſeras retourné en Egypte, regarde de faire en la preſence de Pharao tous les miracles que i'ay mis en ta main. Mais i'endurciray ſon cœur, & ne laiſſera point aller le peuple. 22 Tu diras donc à Pharao, Ainſi dit le Seigneur, Iſrael eſt mon fils mõ premier nay. 23 Or t'ay-ie dit, Laiſſe aller mon fils, afin qu'il me ſerue, & tu as refuſé de le laiſſer aller. Voici, ie tue ton fils aiſné. 24 Et aduint quand il eſtoit ſur le chemin en l'hoſtellerie, le Seigneur le rencontra, & cercha de le mettre à mort. 25 Lors Sephora print vn caillou, & trẽcha le prepuce de ſon fils, & le ietta à ſes pieds, & dit, Car tu m'es mari de ſang. 26 Puis il ſe partit de luy. Adonc elle dit, Mari de ſang pour la Circonciſion. 27 Et le Seigneur dit à Aaron, Va au deuãt de Moyſe au deſert. Et il s'en alla & le rẽcontra en la montagne de Dieu, & le baiſa. 28 Et Moyſe recita à Aarõ toutes les paroles du Seigneur, lequel l'auoit enuoyé, & tous les ſignes qu'il luy auoit ordonnez. 29 Et Moyſe s'en alla, & Aaron, & aſſemblerẽt tous les anciens des enfans d'Iſrael. 30 Et Aaron porta toutes les paroles que le Seigneur auoit dites à Moyſe, & fit les ſignes deuant les yeux du peuple. 31 Et le peuple creut. Et entendirent que le Seigneur viſitoit les enfans d'Iſrael. & qu'il auoit veu leurs afflictions: & s'enclinerent, & adorerent.

CHAP. V.

¶ Moyſe & Aaron expoſent leur charge à Pharao. Pharao ne veut laiſſer aller le peuple d'Iſrael. Il l'afflige de tant plus. Les enfans d'Iſrael ſe complaignent de Moyſe & Aaron. Moyſe crie au Seigneur.

Digitized by Google

APres cela, Moyſe & Aaron vindrent, & dirent à Pharao, L'Eternel, le Dieu d'Iſrael dit ainſi, Laiſſe aller mon peuple, & qu'il me celebre la feſte au deſert. 2 Et Pharao reſpondit, Qui eſt l'Eternel, afin que i'obeiſſe à ſa voix pour laiſſer aller Iſrael? Ie ne cognoy point l'Eternel, auſsi ne laiſſeray-ie pas aller Iſrael. 3 Et ils dirent, Le Dieu des Hebrieux nous eſt venu au deuãt, nous-nous en irons maintenant le chemin de trois iours au deſert & ſacrifierons à l'Eternel noſtre Dieu, afin que parauenture peſte ou glaiue ne nous aduiẽne. 4 Lors le roy d'Egypte leur dit, Moyſe & Aaron, pourquoy faites-vous chommer le peuple de ſes œuures? Allez à vos charges. 5 Puis Pharao dit, Voici maintenant vn gros peuple du pays, lequel vous faites ceſſer de leurs charges. 6 Et Pharao commanda en ce iour-la aux exacteurs qui eſtoyent ſur le peuple, & commiſſaires, diſant, 7 Vous ne donnerez plus de paille au peuple pour faire des briques, comme par ci deuant, mais qu'ils voiſent, & qu'ils recueillent pour eux la paille. 8 Cependant vous leur enioindrez la quantité des briques qu'ils faiſoyent par ci deuãt ſans en rien diminuer: car ils ſont oiſeux: pourtant crient-ils, Allons, & ſacrifions à noſtre Dieu. 9 Que la ſeruitude ſoit rengrauee ſur eux, pour s'occuper en icelle, & qu'ils ne s'amuſent point aux paroles de menſonge. 10 Ainſi les exacteurs du peuple, & les ſergens ſortirent, & parlerent au peuple, diſans, Voici que dit Pharao, Ie ne vous donneray plus de paille. 11 Allez vous-en, & prenez vous-meſmes de la paille où vous en trouuerez: & rien ne ſera diminué de voſtre ſeruitude. 12 Adonc tout le peuple s'eſpãdit par toute la terre d'Egypte, pour recueillir de l'eſteule en lieu de paille. 13 Et les exacteurs les preſſoyent, diſans, Parfaites vos ouurages en chacun iour, la taſche du iour, ainſi que ſi on vous dõnoit de la paille. 14 Meſmes les cõmiſſaires des enfans d'Iſrael, que les exacteurs de Pharao auoyent commis ſur eux, furent batus, en diſant, A quelle occaſion n'auez-vous point executé voſtre mandement de faire briques, hier & auiourd'huy, comme par ci deuant? 15 Alors

les

Digitized by Google

:s commiſſaires des enfans d'Iſrael vindrent crier Pharao, en diſant, Pourquoy fais-tu ainſi à tes ſer iteurs? 16 On ne baille point de paille à tes ſeruiteurs, & ſi nous diſent, Faites des briques. Et voici, :s ſeruiteurs ſont batus: ton peuple eſt puni *comme yant* peché. Et il reſpondit, 17 Vous eſtes oiſeux, ous eſtes oiſeux: pourtant dites-vous, Allons, ſacrifions au Seigneur. 18 Or allez maintenãt en beongne: mais paille ne vous ſera baillee, & ſi rẽdrez a quantité des briques. 19 Et les commiſſaires des :nfans d'Iſrael virent qu'ils eſtoyent en mauuais poinct, puis qu'on diſoit, Vous ne diminuerez chaſque iour rien qui ſoit de vos briques. 20 Et en ſortant *de la maiſon* de Pharao, ils rencontrerent Moyſe & Aaron au deuãt d'eux: 21 Et ils dirent, Le Seigneur ait regard ſur vous, & iuge de ce que vous faites puir noſtre odeur deuant Pharao, & deuant ſes ſeruiteurs, baillans le glaiue en leur main pour nous occir. 22 Parquoy Moyſe retourna par deuers le Seigneur, & dit, Mon Seigneur, pourquoy as-tu mal traité ce peuple? pourquoy m'as-tu ici enuoyé. 23 Dés lors que ie ſuis venu à Pharao pour parler en ton nom, il a mal traitté ce peuple: mais tu n'as point deliuré ton peuple.

CHAP. VI.

¶ Nouuelle promeſſe de Dieu touchant la redemption des Iſraelites, & leur meſpris d'icelle. Moyſe s'excuſant eſt derechef auec Aaron enuoyé. Les chefs des maiſons de leurs peres.

PVis le Seigneur dit à Moyſe', Tu verras maintenant ce que ie feray à Pharao: car en main forte il les laiſſera aller, & en main forte il les dechaſſera de ſon pays. 2 Outre, Dieu parla à Moyſe, luy diſant, Ie ſuis l'Eternel, 3 Qui ſuis apparu en Dieu tout-puiſſant à Abraham, à Iſaac, & à Iacob: mais ie ne leur ay point manifeſté mon nom IEHOVA. 4 Et i'ay auſsi eſtabli mon ordonnance auec eux de leur donner la terre de Chanaan, la terre de leur habitation, en laquelle ils ont conuerſé cõme eſtrangers. 5 I'ay auſsi entendu le cri des enfans d'Iſrael, que les Egyptiẽs detiennẽt en ſeruitude, dont i'ay eu memoire de mõ pact. 6 Parquoy tu diras

Digitized by Google

aux enfans d'Iſrael, Ie ſuis l'Eternel, qui vous retireray de deſſous les fardeaux des Egyptiens, & vous deliureray de leur ſeruitude : & vous en garentiray en bras eſtendu, & en grans iugemens, 7 Et vous prendray en peuple pour moy, & ie vous ſeray pour Dieu : lors cognoiſtrez que ie ſuis l'Eternel voſtre Dieu, vous retirant de deſſous les fardeaux des Egyptiens. 8 Puis ie vous introduiray en la terre pour laquelle i'ay leué ma main, pour la donner à Abraham, Iſaac, & Iacob. Ie la vous donneray donc en poſſeſsion. Ie ſuis l'Eternel. 9 En ceſte maniere parla Moyſe aux enfans d'Iſrael : mais ils n'obeirẽt point à Moyſe, pour la deſtreſſe de leur eſprit & dure ſeruitude. 10 Item le Seigneur parla à Moyſe: diſant, 11 Va, parle à Pharao roy d'Egypte, afin qu'il laiſſe aller les enfans d'Iſrael hors de ſa terre. 12 Et Moyſe reſpondit preſent le Seigneur, diſant, Voici les enfans d'Iſrael ne m'ont point obei, comment donc m'obeira Pharao? Et meſme i'ay la parole empeſchee. 13 Item le Seigneur parla à Moyſe & à Aaron, & leur donna mãdement addreſſant aux enfans d'Iſrael, & à Pharao roy d'Egypte, afin de faire iſsir les enfans d'Iſrael hors du pays d'Egypte. 14 S'enſuyuent les chefs des maiſons de leurs peres. *Les enfans de Ruben premier-nay d'Iſrael, Henoch, Phallu, Heſron, Charmi : ce ſont les familles de Ruben. 15 *Les enfans de Simeon, Iamuel, Iamin, Ahod, Iachin, Soher, & Saul fils d'vne femme Chananee : ce ſont les familles de Simeon. 16 *Ceux-ci ſont les noms des enfans de Leui ſelon leurs generations, Gerſon, Caath, & Merari. Et les ans de la vie de Leui, furent cent trenteſept ans. 17 *Mais les enfans de Gerſon, Lobni & Semei ſelon leurs familles. 18 *Et les enfans de Caath, Amram, Iſaar, Hebron, & Oziel. Et les ans de la vie de Caath, furent cent trente & trois ans. 19 Et les enfans de Merari, Moholi, & Muſi: Voila les familles de Leui ſelon leurs generations. 20 *Or Amram print à femme Iochabed ſa tante, laquelle luy enfanta Aaron & Moyſe. Et les ans de la vie d'Amram furent cent trente ſept ans. 21 Et les enfans d'Iſaar, Coré, Nepheg, & Zechri. 22 Et les enfans d'Oziel,

Ge.46. 9, nom. 26.5, 1. chro. 5.1. 1. Chro. 4.24. 1. Chro. 6.1, & 23.6, nomb. 3.17. 1. Chro. 23.7. nom. 3. 18. Nomb. 26.57. 1. chro. 9.2. Sus 2.2, nombr. 26.59.

Digitized by Google

d'Oziel, Miſael, Eliſaphan, & Sethri. 23 Et Aaron print à femme Elizabeth fille d'Aminadab, ſœur de Nahaſſon, *laquelle luy enfanta Nadab, Abiu, Eleazar, & Ithamar. 24 Et les enfans de Coré, Aſer, Elcana & Abiaſaph. Ce ſont les familles des Coritins. 25 Mais Eleazar fils d'Aaron print pour ſoy vne femme des filles de Phutiel, laquelle luy enfanta Phinees. Ce ſont les chefs des peres des Leuites ſelon leurs familles. 26 Ceſtuy-ci donc eſt Aaron, & ceſtuy-ci eſt Moyſe, auſquels le Seigneur dit, Retirez les enfans d'Iſrael du pays d'Egypte ſelon leurs bandes. 27 Iceux parlerẽt à Pharao roy d'Egypte, pour faire ſortir les enfans d'Iſrael d'Egypte: c'eſt ce Moyſe, & c'eſt Aaron. 28 En ce temps le Seigneur parla à Moyſe en la terre d'Egypte. 29 Le Seigneur donc parla à Moyſe, diſant, Ie ſuis le Seigneur: di à Pharao roy d'Egypte toutes les paroles que ie t'ay dites. 30 Et Moyſe dit en la preſence du Seigneur, Voici, i'ay la parole empeſchee, & comment m'eſcoutera Pharao?

Nomb. 3.2.

CHAP. VII.

¶ Moyſe & Aaron ſont ennoyez à Pharao. Moyſe fait les miracles que le Seigneur luy auoit commandez. Les magiciens & enchanteurs contrefont les miracles faits par Moyſe. Le cœur de Pharao eſt endurci.

A Donc le Seigneur dit à Moyſe, Regarde, ie t'ay conſtitué Dieu à Pharao: & Aaron ton frere ſera ton Prophete. 2 Tu diras toutes les choſes que ie t'ay commandees: *mais Aaron ton frere parlera à Pharao, afin qu'il laiſſe aller les enfans d'Iſrael de ſa terre. 3 Toutesfois i'endurciray le cœur de Pharao, & multiplieray mes ſignes & mes miracles en la terre d'Egypte. 4 Et Pharao ne vous ouyra point: & mettray ma main en Egypte: & retireray mes exercites, mon peuple, les enfans d'Iſrael de la terre d'Egypte, auec grans iugemens. 5 Lors les Egyptiens cognoiſtront que ie ſuis l'Eternel, quand i'eſtendray ma main ſur les Egyptiens, & retireray les enfans d'Iſrael d'entre eux. 6 Moyſe donc & Aaron firent ainſi comme le Seigneur leur auoit commandé. 7 Et Moyſe eſtoit aagé d'octante ans, & Aaron d'octante trois, quand

Sus 4. 14.

Google

ils parlerent à Pharao. 8 Et le Seigneur parla à Moyſe & Aaron, diſant, 9 Que ſi Pharao parle à vous, diſant, Faites miracle: lors tu diras à Aaron, Pren ta verge & la iette en la preſence de Pharao, & elle ſera *conuertie* en ſerpent. 10 Et Moyſe vint auec Aaron vers Pharao, & firent ainſi comme le Seigneur auoit commandé. Aaron donc ietta ſa verge deuant Pharao, & deuant ſes ſeruiteurs, & fut *conuertie* en ſerpent. 11 Pharao auſsi appela les
2. Tim. 3. 8. ſages, & les enchanteurs. * Et auſsi les deuins d'Egypte par leurs enchantemens firent le ſemblable. 12 Ils ietterent donc vn chacun ſa verge, & furent *conuerties* en ſerpens: mais la verge d'Aaron engloutit leurs verges. 13 Ainſi le cœur de Pharao s'endurcit, & ne leur obeit point comme le Seigneur l'auoit predit. Item le Seigneur dit à Moyſe, 14 Le cœur de Pharao eſt aggraué: il ne veut point laiſſer aller le peuple. 15 Va le matin à Pharao: voici, il ſortira vers l'eau, & tu te preſenteras au deuant de luy aupres de la riue du fleuue, & prendras en ta main la verge qui fut conuertie en ſerpent. 16 Et tu luy diras, L'Eternel, le Dieu des Hebrieux m'a enuoyé vers toy, diſant, Laiſſe aller mon peuple, afin qu'il me ſerue au deſert: & voici, tu n'as point obei iuſqu'ici. 17 Le Seigneur a dit ainſi, Par ceci tu cognoiſtras que ie ſuis le Seigneur: voici, ie frappe de la verge qui eſt en ma main ſur les eaux qui ſont au fleuue, & elles ſe tourneront en ſang. 18 Et les poiſſons qui ſont au fleuue mourront, & le fleuue puira: & les Egyptiens ahaneront à boire de l'eau du fleuue. 19 Item, le Seigneur dit à Moyſe, Di à Aaron, Pren ta verge, & eſten ta main ſur les eaux des Egyptiens, ſur leurs fleuues, ſur leurs riuieres, ſur leurs eſtangs, & ſur toute l'aſſemblee de leurs eaux, & ſeront tournees en ſang, & le ſang ſera par tout le pays d'Egypte, tãt *és vaiſſeaux* de bois que de pierre. 20 Moyſe donc & Aaron firent ainſi comme le Seigneur l'auoit commandé.
Sous 17. 7. Pſeau. 78. 44. *Lors eſleua la verge, & frappa les eaux du fleuue en la preſence de Pharao, & en la preſence de ſes ſeruiteurs: * & adonc toutes les eaux qui eſtoyent au fleuue, furent cõuerties en ſang. 21 Et les poiſſons qui

qui eſtoyent au fleuue moururent : & le fleuue fut puant, tellement que les Egyptiens ne pouuoyent boire de l'eau du fleuue: ainſi il y auoit ſang par toute la terre d'Egypte. 22 *Le ſemblable firent les deuins d'Egypte par leurs enchantemens: & le cœur de Pharao fut endurci, tellement qu'il n'obeit pas à eux, comme le Seigneur l'auoit predit. 23 Et Pharao ſoy retournant vint en ſa maiſon, & ne mit point non plus ſon cœur à cela: 24 Et tous les Egyptiens fouirent l'eau à l'enuiron de toutes les riuieres pour boire : car ils ne pouuoyent boire des eaux du fleuue. 25 Ainſi les ſept iours furent accomplis, depuis que le Seigneur eut frappé le fleuue.

*Sapien. 17.7.

CHAP. VIII.

¶Moyſe & Aaron ſont enuoyez à Pharao. Le Seigneur enuoye par toute la terre d'Egypte des raines, des poux, vne meſlee de beſtioles. Pharao s'endurcit d'auantage.

EN apres, le Seigneur dit à Moyſe, Va à Pharao, & luy di, Ainſi à dit le Seigneur, Laiſſe aller mon peuple, afin qu'il me ſerue. 2 Et ſi tu refuſes de le laiſſer aller : voici, ie frapperay toutes tes contrees de raines: 3 Et le fleuue produira des raines, eſquelles monteront & viendront en ton hoſtel, & en la chambre où tu couches, & ſur ton lict, & en la maiſon de tes ſeruiteurs, & de tout ton peuple, & en tes fours, & deſpenſes. 4 Et les raines monteront ſur toy, & ſur ton peuple, & ſur tes ſeruiteurs.

Item, le Seigneur dit à Moyſe, Di à Aaron, Eſtend ta main auec ta verge ſur les fleuues, ſur les riuieres, & ſur les eſtangs: & que tu faces monter les raines ſur la terre d'Egypte. 6 Aaron donc eſtendit ſa main ſur les eaux d'Egypte, & les raines monterent, & couurirent toute la terre d'Egypte. 7 *Et les deuins en firent autant par leurs enchantemens, & firent mõter les raines ſur les terres du pays d'Egypte. 8 Adonc Pharao appela Moyſe & Aaron & dit, Suppliez le Seigneur, qu'il oſte les raines arriere de moy, & de mon peuple, & ie laiſſeray aller le peuple, afin qu'il ſacrifie au Seigneur. 9 Et Moyſe reſpondit à Pharao, Aye ceſte gloire de moy, de dire, quand ie prieray pour toy, pour tes ſeruiteurs,

*Sapien. 17.7.

Digitized by Google

& ton peuple, afin d'exterminer les raines de toy, & de ta maiſon, & que tant ſeulement elles demeurent au fleuue. 10 Iceluy dit, Demain. Et il dit, Qu'il en ſoit ſelon ta parole: afin que tu ſaches que nul n'eſt comme l'Eternel noſtre Dieu. 11 Et les raines ſe departiront tant de toy, que de tes ſeruiteurs, & ton peuple: & tant ſeulement demeureront au fleuue. 12 Moyſe donc & Aaron ſe retirerent de Pharao, puis Moyſe cria au Seigneur, à cauſe des raines qu'il auoit miſes contre Pharao. 13 Et le Seigneur fit ſelon la parole de Moyſe: dont les raines moururent des maiſons, des villes, & des champs. 14 Et s'aſſemblerent monceaux à monceaux, dont la terre puit. 15 Et Pharao voyant qu'il eſtoit en repos, rengraua ſon cœur, & n'obeit point à eux, comme le Seigneur l'auoit predit. 16 Item, le Seigneur dit à Moyſe, Di à Aaron, Eſten ta verge, & frappe la poudre de la terre, & qu'elle ſoit *conuertie* en poux par tout le pays d'Egypte. 17 Et ils firent ainſi. Aaron donc eſtendit ſa main auec ſa verge, & frappa la poudre de la terre. Lors ſuruindrent des poux és hommes & beſtes: car tout le pouſsier de la terre fut *conuerti* en poux, par tout le pays d'Egypte. 18 Autant en voulurent faire les deuins par leurs enchantemens, pour faire ſortir les poux: mais ils ne peurent. Les poux donc furent tant és hommes qu'és beſtes. 19 Alors les deuins dirent à Pharao, C'eſt le doigt de Dieu. Et le cœur de Pharao fuſt obſtiné, & n'obeit point à eux, comme Dieu auoit predit. 20 Item, le Seigneur dit à Moyſe: Leue-toy au matin, & te preſente deuant Pharao. Voici, il ſortira aux eaux: lors luy diras. Le Seigneur dit ainſi, Laiſſe aller mon peuple, afin qu'il me ſerue. 21 Car ſi tu ne laiſſes aller mon peuple, voici, i'enuoyeray contre toy, contre tes ſeruiteurs, contre ton peuple, & tes maiſons, vne meſlee de beſtes, & les maiſons des Egyptiens ſeront remplies de ladite meſlee, & la terre auſsi ſur laquelle ils ſeront. 22 Mais en ce iour-la ie ſepareray la terre de Geſſen, en laquelle ſe tient mon peuple, tellement qu'il n'y aura illec nulle meſlee

de

Digitized by Google

de beſtes : afin que tu cognoiſſes que ie ſuis le Seigneur au milieu de la terre. 23 Et donneray deliurãce à mon peuple d'entre le tien. Demain ſera ce ſigne-ci. 24 Et le Seigneur fit ainſi. Et vne griefue meſlee de beſtes vint en la maiſon de Pharao, de ſes ſeruiteurs, & en tout le pays d'Egypte, tellement que la terre eſtoit degaſtee à cauſe de ladite meſlee. *Sapien. 16. 9.*
25 Adonc Pharao appela Moyſe & Aaron, & dit, Allez, ſacrifiez à voſtre Dieu au pays. 26 Et Moyſe reſpondit. Il n'eſt point conuenable de faire ainſi: car nous ſacrifierions l'abomination d'Egypte au Seigneur noſtre Dieu. Voici, ſi nous ſacrifions ce qui eſt abomination aux Egyptiens deuant leurs yeux, ne nous lapideront-ils point? 27 Nous cheminerons la voye de trois iours au deſert, puis ſacrifierons au Seigneur noſtre Dieu, * comme il nous a dit. *Sus 3. 17.* 28 Et Pharao dit, Ie vous laiſſeray aller, afin que vous ſacrifiez au Seigneur voſtre Dieu au deſert: toutesfois vous ne vous eſlognerez point en cheminant. *Ostre*, priez pour moy. 29 Et Moyſe reſpondit, Voici, ie ſortiray d'entre ton peuple, & prieray au Seigneur, afin que toute la meſlee des beſtes ſe retire demain de Pharao, de ſes ſeruiteurs, & de ſon peuple. Toutesfois que Pharao n'abuſe plus, ne laiſſant aller le peuple pour ſacrifier au Seigneur. 30 Lors Moyſe ſe retira d'auec Pharao, puis pria le Seigneur. 31 Et le Seigneur fit ſelon la parole de Moyſe. Ladite meſlee ſe departit tant de Pharao que de ſes ſeruiteurs & de ſon peuple, tellement qu'il n'en demeura pas vne. 32 Et Pharao aggraua encore ceſte fois ſon cœur, & ne laiſſa point aller le peuple.

CHAP. IX.

¶ *Le Seigneur enuoye Moyſe & Aaron à Pharao. Il enuoye veſſies ou puſtules aux corps des Egyptiens, & de leurs beſtes. Il enuoye auſſi la greſle ſur la terre d'Egypte.*

APres, le Seigneur dit à Moyſe, Va vers Pharao, & parle à luy, Ainſi dit le Seigneur le Dieu des Hebrieux, Laiſſe aller mõ peuple, afinqu'il me ſerue. 2 Car ſi tu refuſes de le laiſſer aller, & le retiens encore, 3 Voici, la main du Seigneur, *aſſauoir*, treſgriefue peſtilence ſera ſur ton beſtail, qui eſt aux

Digitized by Google

champs, tant ſur les cheuaux que ſur aſnes, chameaux, beufs, & brebis. 4 Et le Seigneur ſeparera le beſtail d'Iſrael d'entre le beſtail d'Egypte, tellement que rien ne mourra de tout ce qui eſt aux enfans d'Iſrael. 5 Et le Seigneur y conſtitua tẽps, diſant, Le Seigneur fera demain ceſte choſe en la terre. 6 Le Seigneur dõc fit cela le lendemain, & tout le beſtail d'Egypte mourut: mais du beſtail des enfans d'Iſrael, n'en mourut pas vn. 7 Lors Pharao enuoya, & voici il n'y eſtoit point mort du beſtail d'Iſrael, iuſqu'à vn. Et le cœur de Pharao s'aggraua & ne laiſſa point aller le peuple. 8 Item, le Seigneur dit à Moyſe & Aaron, Prenez pleins vos poings de flameſches de fourneau, & que Moyſe les eſpande vers le ciel en la preſence de Pharao: 9 Et ſeront *conuerties* en pouſsiere ſur toute la terre d'Egypte: & ſera ſur les hommes, & ſur les beſtes rongne boutonnant veſsies par tout le pays d'Egypte. 10 Ils prindrent donc des flammeſches de fourneau, & aſsiſterent en la preſence de Pharao. Et Moyſe les eſpandit vers le ciel, dont il y vint rongne boutonnant veſsies, tant és hommes qu'és beſtes. 11 Ainſi les deuins ne peurent comparoir deuant Moyſe à cauſe de la rongne: car la rongne eſtoit ſur les deuins, & ſur tous les Egyptiens. 12 Et le Seigneur endurcit le cœur de Pharao, lequel n'obeit point à eux, comme le Seigneur auoit predit à Moyſe. 13 Item, le Seigneur dit à Moyſe, Leue-toy au matin, & te trouue en la preſence de Pharao: ſi luy di, Voici qu'a dit l'Eternel, le Dieu des Hebrieux, Laiſſe aller mon peuple, afin qu'il me ſerue. 14 Car à ceſte fois i'enuoyeray toutes mes playes en ton cœur: & en tes ſeruiteurs, & en ton peuple: à celle fin que tu ſaches qu'il n'y en a point de ſemblable à moy en toute la terre vniuerſelle. 15 Car maintenant i'enuoyeray ma main, & te frapperay auec ton peuple de peſte: ainſi ſeras aboli de la terre. 16 *Et de faict, pour ceſte cauſe ie t'ay conſtitué, pour te donner à cognoiſtre ma puiſſance, & afin que ie face raconter mon Nom en la terre vniuerſelle. 17 Tu mets encores empeſchement à

*Rom. 9.17.

mon

Digitized by Google

mõ peuple, ne le laiſſant point aller. 18 Mais voici ie feray pleuuoir demain à ceſte heure vne greſle mout groſſe, telle qu'il n'y en a point eu en Egypte, dés le iour qu'elle fut fondee iuſqu'à preſent. 19 Maintenant donc raſſemble ton beſtail, & tout ce qui t'appartient au champ: car tous hommes ou beſtes qui ſeront trouuez aux champs, & ne ſe ſeront retirez en la maiſon, la greſle deſcendra ſur eux, & mourrõt. 20 Celuy qui d'entre les ſeruiteurs de Pharao craignit la parole du Seigneur, fit fuir ſes ſeruiteurs & ſes beſtes aux maiſons. 21 Mais ceux qui ne mirent point leur cœur à la parole de Dieu delaiſſerẽt leurs ſeruiteurs, & leurs beſtes aux chãps. 22 Puis le Seigneur dit à Moyſe, Eſten ta main vers le ciel, lors il y aura greſle en toute la terre d'Egypte, tant ſur l'homme que ſur la beſte, & ſur tout l'herbage des chãps au pays d'Egypte. 23 *Moyſe donc eſtendit ſa verge vers le ciel, & le Seigneur fit tonner & greſler, & le feu cheminoit ſur la terre. Auſsi le Seigneur fit pleuuoir greſle ſur la terre d'Egypte. 24 Adõc fut la greſle, & le feu s'entremeſloit au milieu de la treſgroſſe greſle, telle qu'il n'a point eſté en toute la terre d'Egypte, depuis qu'elle a eſté habitee. 25 La greſle donc frappa tout le pays d'Egypte, & tout ce qui eſtoit aux champs, depuis les hommes iuſqu'aux beſtes: pareillement la greſle frappa tout l'herbage des champs, deſrompant tout arbre des chãps. 26 Excepté qu'en la terre de Geſſen (en laquelle eſtoyent les enfans d'Iſrael) il n'y eut point de greſle. 27 Adõc Pharao enuoye, & appelle Moyſe & Aarõ, auſquels il dit, I'ay peché ceſte fois: l'Eternel eſt iuſte: mais moy & mõ peuple ſommes meſchãs. 28 Priez le Seigneur qu'il face ceſſer les horribles tonnerres & la grẽſle, & ie vous laiſſeray aller, & plus ne demeurerez. 29 Et Moyſe reſpõdit, Quãd ie ſortiray de la ville, i'eſtẽdray mes mains au Seigneur, & les tõnerres ceſſeront, & ne ſera greſle d'oreſenauant, à fin que tu ſçaches que * la terre eſt au Seigneur. 30 Mais ie cognoy que toy & tes ſeruiteurs n'auez point encore de crainte de la preſence du Seigneur Dieu. 31 Or le lin & l'orge ſont frappez: car l'orge

Sapiẽ. 16.16, & 19. 19.

Pſeau. 24.1.

Digitized by Google

eſtoit auancé, & le lin eſtoit ia monté en tuyau: 32 Mais le froment & le pelte ne furent point frappez, pource qu'ils eſtoyent tardifs. 33 Moyſe dõc ſortit d'auec Pharao hors la cité, & eſtendit ſes mains au Seigneur. Lors ceſſerent les tonnerres, & la greſle: & la pluye ne coula plus ſur la terre. 34 Adonc Pharao, voyant que la pluye, & la greſle, & les tonnerres eſtoyent ceſſees, derechef il pecha & rengraua ſon cœur, luy & ſes ſeruiteurs. 35 Ainſi le cœur de Pharao fut endurci, & ne laiſſa point aller les enfans d'Iſrael, comme le Seigneur auoit predit par la main de Moyſe.

CHAP. X.

¶ Moyſe eſt derechef enuoyé à Pharao. La fin des œuures de Dieu. L'obſtination de Pharao. Le Seigneur enuoye les ſauterelles. Il enuoye tenebres par toute Egypte.

APres le Seigneur dit à Moyſe, Va à Pharao: car i'ay rengraué ſon cœur, & le cœur de ſes ſeruiteurs, afin que ie mette ces miens ſignes en luy: 2 Et afin que tu racontes oyans tes enfans & les enfans de tes enfans, les choſes que i'ay faites en Egypte, & les ſignes que i'ay mis en eux: & ſaurez que ie ſuis le Seigneur. 3 Moyſe donc & Aaron vindrent à Pharao, & luy dirent, Le Seigneur le Dieu des Hebrieux dit ainſi, Iuſqu'à quand refuſeras-tu à t'humilier deuant moy? Laiſſe aller mon peuple pour me ſeruir. 4 * Que ſi tu refuſes de laiſſer aller mon peuple, voici ie t'ameneray demain en tes contrees des ſauterelles: 5 Et couuriront le deſſus de la terre, tellement qu'on ne la pourra voir: & mangeront le reſidu de ce qui eſt eſchappé, lequel vous eſtoit demeuré de la greſle: elles mangeront auſsi tout arbre qui vous boutonne aux champs. 6 Et tes maiſons en ſeront remplies, les maiſons de tous tes ſeruiteurs, & les maiſons de tous les Egyptiens: & ſeront telles que n'ont point veu tes peres, ne les peres de tes peres, depuis le temps qu'ils furent ſur la terre, iuſqu'à ce iour. Puis ſe retira, & iſsit d'auec Pharao. 7 Alors les ſeruiteurs de Pharao luy dirent, Iuſqu'à quand ceſtuy-ci nous ſera-il mauuaiſe rencontre? Laiſſe aller ces perſonnages, afin qu'ils ſeruẽt au Seigneur leur

Sapiẽ. 16. 16. & 19. 39.

Digitized by Google

leur Dieu. Ne cognois-tu pas encores qu'Egypte perit? 8 Ainſi Moyſe fut ramené auec Aaron à Pharao, lequel leur dit, Allez, ſeruez au Seigneur voſtre Dieu. Qui ſont ceux qui y doyuent aller? 9 Et Moyſe reſpondit, Nous irons auec nos petits & nos anciens, auec nos fils & filles, auec nos brebis & nos bœufs: car ce nous eſt la ſolennité du Seigneur. 10 Puis il leur dit, Ainſi ſoit le Seigneur auec vous, comme ie vous laiſſeray aller vous & vos petits. Voyez, le mal eſt deuant voſtre face. Il ne ſera pas ainſi. 11 Maintenãt allez entre vous hommes, & ſeruez au Seigneur: car c'eſt ce que vous cerchez. Lors furent dechaſſez de la preſence de Pharao. 12 En apres, le Seigneur dit à Moyſe, Eſten ta main ſur la terre d'Egypte, pour les ſauterelles, afin qu'elles montent ſur le pays d'Egypte, & qu'elles mangent tout l'herbage de la terre, & tout ce que la greſle a delaiſſé. 13 Moyſe donc eſtendit ſa verge ſur la terre d'Egypte. Et le Seigneur amena tout ce iour-la, & toute la nuict, le vent d'Orient ſur la terre: & le matin, le vent d'Orient eſleua les ſauterelles. 14 Lors monterent treſgrieues ſauterelles ſur toute la terre d'Egypte, & ſe poſerent en tous quartiers d'Egypte, deuãt leſquelles n'y en auoit eu de telles, & n'y en aura d'oreſenauant. 15 Elles couurirent donc le deſſus de toute la terre, & la terre en fut obſcurcie, & mangerent toute l'herbe de la terre, & tout le fruict des arbres que la greſle auoit delaiſſé: tellement qu'il ne reſta choſe quelconque de verd és arbres & herbes des champs, par tout le pays d'Egypte. 16 Alors Pharao incontinent fit appeler Moyſe & Aaron, & dit, I'ay peché contre le Seigneur voſtre Dieu, & contre vous. 17 Or maintenant ie requier, pardonne mon peché tant ſeulement ceſte fois, & priez le Seigneur voſtre Dieu, afin ſeulement qu'il oſte de moy ceſte mort. 18 Moyſe donc ſe retira d'auec Pharao, & pria le Seigneur. 19 Lors le Seigneur fit tourner vn tres-fort vent de la mer qui eſleua les ſauterelles, & les pouſſa en la mer rouge, tellement qu'il ne demeura pas vne ſauterelle en tous les quartiers d'Egypte. 20 Mais le Seigneur aueit

Digitized by Google

endurci le cœur de Pharao, & ne laiſſa point aller les enfans d'Iſrael. 21 Item le Seigneur dit à Moyſe, Eſten ta main vers le ciel, & les tenebres ſeront ſur la terre d'Egypte tant qu'on touchera les tenebres. 22 Moyſe donc eſtendit ſa main vers le ciel, & furent faites tenebres obſcures en tout le pays d'Egypte par trois iours 23 *Si que l'vn ne voyoit point l'autre, nul auſsi ne ſe leua de ſon lieu par trois iours. *Mais à tous les enfans d'Iſrael fut lumiere en toutes leurs habitations. 24 Adonc Pharao appela Moyſe, & dit, Allez, ſeruez au Seigneur, tant ſeulement vos brebis & vos bœufs demeureront: vos petis meſmes iront auſsi auec vous. 25 Et Moyſe reſpondit, Tu nous bailleras auſsi en noſtre main les ſacrifices & holocauſtes que no⁹ ferõs au Seigneur noſtre Dieu. 26 Et nos troupeaux auſsi iront auec nous, ſans qu'il en demeure vn ongle: car nous en prendrons d'iceux pour ſeruir au Seigneur noſtre Dieu: auſsi ne ſauons-nous dequoy nous deuõs ſeruir au Seigneur, iuſqu'à ce que nous ſerõs paruenus illec. 27 Mais le Seigneur endurcit le cœur de Pharao, & ne les voulut point laiſſer aller. 28 Et Pharao luy dit, Va t'en arriere de moy, te donnant garde de ne plus comparoir en ma preſence: car tu mourras le iour que tu auras veu ma face. 29 Lors Moyſe reſpondit, Ainſi ſoit que tu l'as dit, ie ne verray plus ta face.

Sapiẽ. 17.2.

Sapiẽ. 18.1.

CHAP. XI.

¶ Le Seigneur menace Pharao de la derniere playe qui eſt de la mort des premiers-nais. Moyſe eſt en grande eſtime en Egypte. Le Seigneur endurcit le cœur de Pharao.

PLus, le Seigneur dit à Moyſe, I'ameneray encore vne playe ſur Pharao & ſur Egypte: apres ce il vous laiſſera aller d'ici: voire il vous dechaſſera pleinement & du tout. 2 Parle lors au peuple, afin qu'vn chacun demande de ſon voiſin, & vne chacune de ſa voiſine les vaiſſeaux d'argent, & les vaiſſeaux d'or. 3 *Et le Seigneur donnera grace au peuple enuers les Egyptiẽs. *Or Moyſe eſtoit mout grand perſonage en la terre d'Egypte, tant vers les ſeruiteurs de Pharao qu'enuers le peuple. 4 Moyſe donc

Sous 12 35.

Eccleſ. 45.1.

Digitized by Google

donc dit, Voici qu'a dit le Seigneur, Enuiron la minuict i'entreray au milieu d'Egypte. 5 Et mourra tout premier-nay au pays d'Egypte, *depuis le premier-nay de Pharao qui sied sur son throne, iusques au premier-nay de la seruante, qui est apres les meules, & au premier-nay des bestes. 6 Lors y aura grand cri en tout le pays d'Egypte, tel que ne fut onc, & ne seras plus. 7 Mais entre les enfans d'Israel ia chien ne remuera point sa langue, depuis l'homme iusqu'au bestail: afin que vous sachiez que le Seigneur a fait separation entre les Egyptiens, & les Israelites. 8 Et tous ces tiens seruiteurs descendront à moy, & s'enclineront deuant moy, disans, Sors toy & tout le peuple qui est sous toy, & apres ce ie sortiray. Or il s'estoit retiré d'auec Pharao en grand ire. 9 Et le Seigneur dit à Moyse, Pharao ne vous obeira point, afin que ie multiplie mes miracles au pays d'Egypte. 10 Moyse donc & Aaron firent tous ces miracles deuant Pharao: mais le Seigneur endurcit le cœur de Pharao, & ne laissa point aller les enfans d'Israel hors de son pays.

Sapie. 18. 11.

CHAP. XII.

¶ Instruction touchant l'agneau du passage, & des pains sans leuain: la cause & l'vsage d'icelle, & à qui elle s'adresse. La mort de tout premier-nay des Egyptiẽs & leurs cris. La sortie violente des Israelites, le prest volontaire des Egyptiẽs à iceux, le nombre des sortans. le tẽps de leur demeure en Egypte, & leur obeissance.

ITem, le Seigneur parla à Moyse & Aaron, en la terre d'Egypte, disant. 2 Ce mois ici vous sera le commencement des mois, & vous sera le premier d'entre les mois de l'annee. 3 Parlez à toute la congregatiõ d'Israel, disant, Au dixieme iour de ce mois prenez vn chacun de vous vn agneau selõ les familles des peres, vn agneau pour famille. 4 Mais si la famille est moindre qu'il ne faut pour manger l'agneau, elle prendra son voisin qui est conioint à sa maison, selon le nombre des personnages. Vous conterez chacun selon son manger, quãt à l'agneau. 5 Et vous sera l'agneau entier, masle, ayant vn an: vous le prendrez des agneaux ou des cheureaux,

Digitized by Google

6 Et l'aurez en garde iuſqu'au quatorzieme iour de ce mois, & toute l'aſſemblee de la congregation d'Iſrael l'immolera entre les veſpres, 7 Et prendront le ſang, & le mettront ſur les deux poſteaux à l'entree de la porte, és maiſons auſquelles ils le mangeront. 8 Et mãgeront ceſte nuict-la, la chair roſtie au feu: & le pain ſans leuain, auec *herbes* ameres. 9 Vous n'en mangerez rien crud, ne bouilli en l'eau, mais roſti au feu, enſemble ſa teſte auec ſes pieds, & ſes entrailles, 10 Et n'en reſeruerez rien pour le lẽdemain, & ce qui en ſera reſté iuſqu'au lendemain, vous le bruſlerez au feu. 11 Vous le mãgerez dõc ainſi, aſſauoir, vos reins ceints, vos ſouliers en vos pieds, & voſtre baſton en voſtre main, & ſi le mangerez haſtiuement: car c'eſt la Paſque du Seigneur. 12 Ie paſſeray auſsi ceſte nuict parmi la terre d'Egypte, & frapperay tous les premiers nais de ladite terre d'Egypte, depuis l'homme iuſqu'au beſtail: & ſi feray iugement ſur tous les dieux d'Egypte. Ie ſuis le Seigneur. 13 Et le ſang vous ſera pour ſigne és maiſons auſquelles vous ſerez. Car ie verray le ſang, & paſſeray par deſſus vous, & ſi n'aurez point de playe pour vous deſtruire, quand ie frapperay la terre d'Egypte. 14 Et ce iour vous ſera en memoire, & le celebrerez ſolennel au Seigneur en vos generations: vous le celebrerez donc pour ordonnance perpetuelle. 15 Vous mangerez le pain ſans leuain ſept iours, & au premier iour vous ferez ceſſer le pain leué de vos maiſons. Car quiconque mangera pain leué du premier iour iuſques au ſeptieme, la vie d'iceluy ſera exterminee d'entre Iſrael. 16 Et au premier iour il y aura ſaincte conuocation: & au ſeptieme iour pareillement conuocation ſaincte. Nulle œuure ne ſera faite en iceux, ſeulement on pourra appreſter ce qui ſera pour manger à toute perſonne. 17 Vous garderez auſsi les pains ſans leuain: car en ce meſme iour ie retireray vos bandes du pays d'Egypte: & ſi garderez ceſte iournee en vos temps par ordonnance perpetuelle. 18 * Au quatorzieme iour du premier mois dés le veſpre, vous mangerez les pains ſans leuain iuſqu'au ſoir du vingt & vnieme iour dudit

Leuit. 23. 5. nombr.

Digitized by Google

dudit mois au veſpre. 19 Sept iours durant on ne trouuera point de pain leué en vos maiſons: car quiconque mangera du pain leué en vos maiſons, la vie d'iceluy ſera exterminee de la congregation d'Iſrael, tant du forain que de celuy qui eſt nay du pays. 20 Vous ne mangerez donc nul pain leué, ains vous mangerez en toutes vos habitations du pain ſans leuain. 21 Et Moyſe appela tous les anciens d'Iſrael, & leur dit, Retirez, & prenez vn agneau ſelon vos familles, afin qu'immoliez la Paſque. 25 *Puis vous prendrez vn bouquet d'hyſſope, & le plongerez au ſang qui ſera dedans vn baſſin, & attoucherez du ſang de dedans le baſſin au ſurſueil, & aux deux poſteaux: & ne ſortirez aucun de la porte de ſa maiſon, iuſques au matin. 23 Lors le Seigneur paſſera pour naurer les Egyptiens, & verra le ſang au ſurſueil, & aux deux poſteaux: & le Seigneur paſſera par deſſus la porte, & ne permettra point venir le deſtructeur en vos maiſons pour vous naurer. 24 Et garderas ceſte choſe comme ordonnance à toy, & à tes enfans à touſiourſmais. 25 Alors que ſerez entrez en la terre que le Seigneur vous donnera, comme il a dit, vous garderez ce ſeruice. 26 Et quand vos enfans vous diront, Quel ſeruice eſt-ce que vous faites? 27 Vous direz, C'eſt le ſacrifice de la Paſque au Seigneur, lequel paſſa en Egypte outre les maiſons des enfans d'Iſrael, quand il naura les Egyptiens, & preſerua nos maiſons. Adonc le peuple s'enclina & ſe proſterna. 28 Les enfans d'Iſrael donc s'en allerent & firent comme le Seigneur auoit commandé à Moyſe & à Aaron. Ainſi, di-ie, le firent-ils. 29 Et aduint que le Seigneur frappa à minuict tous les premiers nais du pays d'Egypte, depuis le premier-nay de Pharao, qui eſtoit aſsis ſur le throne, iuſques au premier-nay du captif qui eſtoit en priſon, & tous les premiers nais du beſtail. 30 Et en ceſte nuict Pharao ſe leua, luy & ſes ſeruiteurs, & tous les Egyptiens. Et fut fait grand cri en Egypte: car il n'y auoit maiſon en laquelle il n'y euſt vn mort. 31 Et appela de nuict Moyſe & Aaron, & dit, Leuez-vous, ſortez du milieu de mon peuple, vous, & auſsi les

Heb. 28.

Digitized by Google

enfans d'Iſrael, & vous en allez, & ſeruez au Seigneur ſelon voſtre parole. 32 Prenez auſsi vos brebis, & vos bœufs, cõme vous auez dit, Allez donc & me beniſſez auſsi. 33 Et les Egyptiens preſſoyent le peuple pour les faire haſtiuement ſortir de la terre: car ils diſoyẽt, Nous ſommes tous morts. 34 Le peuple donc print ſa paſte deuãt qu'elle fuſt leuee, l'ayant liee en leurs veſtemens deſſus leurs eſpaules. 35 Et les enfans d'Iſrael firent ſelon la parole de Moyſe, & demãderent aux Egyptiens des vaiſſeaux
Exo 3. d'argent & d'or, & des veſtemens. 36 * Et le Sei-
22, & gneur donna grace au peuple enuers les Egyptiens,
11.2.. & leur preſterent: dont ils deſpouillerent les Egy-
Nomb. ptiens. 37 * Auſsi departirent les enfans d'Iſ-
33.3. rael de Rameſſes tendans en Socoth, enuiron ſix cens mille hommes de pied, ſans les petis. 38 Auſsi il monta auec eux vne groſſe aſſemblee de toutes ſortes de gens, & des brebis, & des bœufs, & des beſtes treſabondamment. 39 Et cuirent la paſte qu'ils auoyent retiree d'Egypte, par gaſteaux ſans leuain: car ils ne l'auoyent point faite leuer, pource qu'ils eſtoyent chaſſez hors d'Egypte, dont ne pouuoyent plus tarder, & ainſi ne s'eſtoyent appreſtez aucune viande. 40 * Or le
Geneſe 15. 13. temps que les enfans d'Iſrael habiterent en Egypte, fut quatre cens & trente ans. 41 Et en la fin de quatre cens & trente ans, en ce iour-la meſme, toutes les bandes du Seigneur ſortirent du pays d'Egypte. 42 Ceſte nuict ſe doit obſeruer au Seigneur, pour les auoir retirez du pays d'Egypte. Tous les enfans donc d'Iſrael doiuent obſeruer ceſte nuict au Seigneur, en leurs temps. 43 Auſsi le Seigneur dit à Moyſe & à Aaron, Telle eſt l'ordonnance du paſſage, Nul eſtranger ne mãgera d'iceluy. 44 Tu circonciras tout ſeruiteur, homme acheté par argent: & alors il mangera d'iceluy. 45 Le forain & le mercenaire n'en mangeront point. 46 Il ſe mangera en vne maiſon, & ne
Nomb. porterez point de la chair dehors de la maiſon, * &
9.12, ne caſſerez point d'os d'iceluy. 47 Toute la con-
icean 19 gregation d'Iſrael ſacrifiera iceluy, 48 Mais ſi l'e-
36. ſtranger conuerſe auec toy, & qu'il face le paſſage

au

Digitized by Google

au Seigneur, tout maſle appartenant à luy ſoit circoncis: & alors s'approchera de le faire, & ſera comme celuy qui eſt nay au pays: mais tout incirconcis n'en mangera point. 49 Il n'y aura qu'vne loy à celuy qui eſt nay au pays, & à l'eſtrãger qui cõuerſe entre vous. 50 Et tous les enfans d'Iſrael firent comme le Seigneur auoit commandé à Moyſe & à Aaron, Ils le firent, di-ie, ainſi. 51 Et ce iour meſme le Seigneur retira les enfans d'Iſrael du pays d'Egypte, ſelon leurs bandes.

CHAP. XIII.

¶ Commandemẽt de conſacrer à Dieu tous premiers nais d'Iſrael. Repetition de la ſuſdite inſtruction: le deſpartement d'Iſrael hors d'Egypte, tranſport des os de Ioſeph. En quelle façon Dieu conduit ſon peuple.

ET le Seigneur parla à Moyſe, diſant, 2 * Sanctifie-moy tout premier-nay ouurant toute matrice d'entre les enfans d'Iſrael, tant des hommes que des beſtes: car il eſt mien. 3 Moyſe donc dit au peuple, Ayez ſouuenance de ce iour, auquel vous eſtes ſortis d'Egypte, de la maiſon de ſeruitude: car le Seigneur vous a retirez d'ici par la force de ſa main: vous ne mangerez donc point de pain leué. 4 * Sortez auiourd'huy au mois des nouueaux fruicts. 5 Et quand le Seigneur t'aura introduit en la terre du Chananeen, Hethien, & Amorrheen, Heuien, & Iebuſien (pour laquelle il a iuré à tes peres, afin de la te donner: voire terre ayant affluence de laict, & de miel,) tu feras ce ſeruice en ce mois. 6 Par ſept iours tu mangeras du pain ſans leuain, & le ſeptieme ſera ſolennel au Seigneur. 7 On mangera par ſept iours du pain ſans leuain, & ſi par ſept iours on ne verra point de tournure chez toy, n'auſsi de leuain en tous tes quartiers. 8 Et en ce iour-la tu annonceras à tes enfans, diſant, C'eſt pourtant que le Seigneur m'a retiré d'Egypte. 9 Et te ſera pour ſigne ſur ta main, & pour memoire entre tes yeux, afin que la Loy du Seigneur ſoit en ta bouche: car le Seigneur t'a retiré d'Egypte, en main forte. 10 Tu garderas donc ceſte ordonnance en ſa ſaiſon, d'an en an. 11 Or quand le Seigneur t'aura introduit en la terre des Chananeens,

Sous 22. 29. & 34. 19. nomb. 3 13, & 8 16, leui. 27 26, luc 2. 23.

Sous 23. 15.

Digitized by Google

(comme il t'a iuré & à tes peres) & qu'il te l'aura
Sous 22. donnee, tu preſenteras au Seigneur tout ce qui ou-
29, & 34.19, ure la matrice. 12 * Auſsi tout premier-nay ou-
exech. urant la matrice du beſtail qui t'appartient, des pre-
44.30. miers-nais tous maſles ſeront au Seigneur. 13 Mais tu racheteras tout premier-nay de l'aſne, d'vn agneau: & ſi tu ne le rachetes point, tu le decolleras. Pareillement racheteras tout premier-nay d'homme en tes fils. 14 Et quand ton fils t'interrogueera demain, diſant, Qu'eſt-ceci? tu luy diras, Le Seigneur nous a retirez par main forte d'Egypte, de la maiſon de ſeruitude. 15 Car quand Pharao s'endurcit, ne nous laiſſant point aller, le Seigneur occit tout premier-nay de la terre d'Egypte, depuis le premier-nay de l'homme, iuſqu'au premier-nay du beſtail. Pource ie ſacrifie au Seigneur tout maſle qui ouure la matrice, & ſi rachete tout premier-nay de mes enfans. 16 Il te ſera donc pour ſigne en ta main, & pour fronteau d'eſcriture entre tes yeux, Que le Seigneur nous a retirez d'Egypte par main forte. 17 Or quand Pharao eut laiſſé aller le peuple, Dieu ne le conduit point par le chemin de la terre des Philiſthins qui eſt prochaine. Car
Geneſe Dieu diſoit, Afin que parauenture le peuple ne ſe
50. 25, repente, quand il verra la guerre, & qu'il ne s'en re-
Ioſué tourne en Egypte. 18 Mais Dieu deſtourna le peu-
24. 32. ple par la voye du deſert de la mer rouge. Et les en-
Nomb. fans d'Iſrael monterent equippez du pays d'Egy-
33.6. pte. 19 Et Moyſe print auec ſoy les os de Ioſeph
Nomb. car il auoit fait iurer les enfans d'Iſrael, diſant,
14.21. * Dieu vous viſitera: vous tranſporterez donc auec
Pſeau. vous mes os d'ici. 20 * Et ils ſe departirent de So-
78. 14, coth, & s'arreſterent en Etham, qui eſt au bout du
& 104. deſert. 21 * Et le Seigneur alloit deuant eux par
39, iour en colomne de nuee pour les conduire par la
deut. 1. voye: & de nuict en colomne de feu pour les eſclai-
33. & rer, afin qu'ils cheminaſſent iour & nuict. 22 Ainſi
4.37. la colomne de nuee par iour, ne la colomne de feu
nehem par nuict ne ſe partoit point de deuant le peuple.
9.12.19

CHAP. XIIII.

1. cor. ¶ *Le Seigneur endurcit le cœur de Pharao, lequel*
10.1. *pourſuit les enfans d'Iſrael campez aupres de la mer.*

Effrayez

Digitized by Google

Effrayez d'vne grande crainte, murmurẽt contre Moyse. Il les exhorte à auoir bonne esperance. La mer se diuise. Les enfans d'Israel passent par le milieu. Les Egyptiens les poursuyuent & perissent. Les enfans d'Israel voyant le miracle, craignent le Seigneur.

ET le Seigneur parla à Moyse, disant, 2 Parle aux enfans d'Israel, & qu'ils retournent, & qu'ils assieent leur ost deuant Phihahiroth, entre Magdal & la mer, vers Beel-zephon. A l'endroit d'iceluy vous asserrez vostre ost aupres de la mer, 3 Lors Pharao dira des enfans d'Israel. Ils sont enserrez au pays, & les a enfermez au desert. 4 Et i'endurciray le cœur de Pharao, & vous poursuyura: ainsi ie seray glorifié en Pharao, & en toute son armee. Dont sauront les Egyptiens que ie suis le Seigneur. Et ils firent ainsi. 5 Apres fut annoncé au roy d'Egypte, que le peuple s'enfuyoit. Et le cœur de Pharao & de ses seruiteurs fut changé contre le peuple, & dirent, Qu'est-ce que nous auõs fait, de laisser aller Israel, & qu'il ne nous serue plus? 6 Lors attela son char, & print son peuple auec soy. 7 Et print six cens chariots d'elite, & tous les chariots d'Egypte, & les gouuerneurs sur vn chacun. 8 Et le Seigneur endurcit le cœur de Pharao roy d'Egypte. Et poursuiuit les enfans d'Israel: mais les enfans d'Israel estoyẽt sortis en grande puissance. 9 *Les Egyptiens donques les poursuiuirent, & acconsuyuirent, ayans leur ost aupres de la mer. Tous les cheuaux & tous les chariots de Pharao, ses cheuaucheurs, & sa gendarmerie estoyent auprés de Phihahiroth, deuant Beel-zephon. 10 Et comme Pharao s'approchoit, les enfans d'Israel leuerent leurs yeux. Et voici les Egyptiens marchoyent apres eux: dont les enfans d'Israel craignans grandement, crierent vers le Seigneur. 11 Ils dirent aussi à Moyse, N'y auoit-il point de sepulchre en Egypte, que tu nous as amenez pour mourir au desert? Qu'est-ce que tu nous as fait, en nous retirant hors d'Egypte? 12 N'est-ce point ce que nous te disions en Egypte, en disant, Deporte-toy de nous, & nous seruirons aux Egyptiẽs? Car mieux nous valoit seruir à eux, que mou-

Iosué 24.6.

rir au deſert. 13 Adonc Moyſe reſpondit au peuple, Ne craignez point, perſiſtez, & voyez le ſalut du Seigneur, lequel il vous fera auiourd'huy, car les Egyptiens que vous auez veus auiourd'huy, vous ne les verrez plus iamais. 14 Le Seigneur bataillera pour vous: & vous vous tiendrez coy. 15 Et le Seigneur dit à Moyſe, Pourquoy cries-tu à moy? Di aux enfans d'Iſrael qu'ils marchent: 16 Et toy eſleue ta verge, & eſten ta main ſur la mer, & la diuiſe: puis les enfans d'Iſrael viẽdront par le milieu de la mer à ſec. 17 Et voici i'ay obſtiné le cœur des Egyptiens, & viendront apres eux, & ſeray glorifié en Pharao & en toute ſon armee, en ſes chariots, & en ſes cheuaucheurs. 18 Adonc les Egyptiens cognoiſtront que ie ſuis le Seigneur, quãd ie ſeray glorifié en Pharao, en ſes chariots, & en ſes cheuaucheurs. 19 Et l'Ange de Dieu (qui alloit deuãt l'oſt d'Iſrael) ſe partit & s'en alla derriere eux, & la colomne de nuee qui eſtoit au deuãt d'eux, fut au derriere. 20 Et venoit entre l'oſt des Egyptiẽs & l'oſt d'Iſrael, & eſtoit nuee & tenebres, & illuminoit la nuict, ſi que l'vn n'approcha point de l'autre toute la nuict. 21 Alors Moyſe eſtendit ſa main ſur la mer, & le Seigneur fit reculer la mer toute la nuict par vent impetueux d'Orient, & mit la mer à ſec, * & les eaux furent diuiſees. 22 * Et les enfans d'Iſrael marcherent par le milieu de la mer à ſec, & les eaux leur eſtoyent comme vne muraille à leur dextre & à leur feneſtre. 23 Et les Egyptiens les pourſuyuirent, & viadrent apres eux au milieu de la mer: aſſauoir tous les cheuaux de Pharao, ſes chariots & ſes cheuaucheurs. 24 Et aduint en la veille du matin, que le Seigneur eſtant en la colõne de feu & nuee, regarda ſur l'oſt des Egyptiens, & eſtonna ledit oſt des Egyptiens. 25 Et oſta les roues de ſes chariots, & les renuerſa impeſtueuſemẽt. Adonc dirent les Egyptiens, Fuyons-nous-en de deuant Iſrael: car le Seigneur bataille pour eux cõtre les Egyptiẽs. 26 Et le Seigneur dit à Moyſe, Eſten ta main ſur la mer, & les eaux retourneront ſur les Egyptiens, ſur leurs chariots, & ſur leurs cheuaucheurs. 27 Moyſe donc eſtendit ſa main ſur la mer,

Ioſué 4.23, Pſeau. 78.13, & 114. 3. 1.Cor. 10.1, Hebr.11 29.

Digitized by Google

mer, & la mer retourna deuãt le matin en ſa force. Et les Egyptiens s'enfuyoyent vers icelle: & le Seigneur les pouſſa au milieu de ladite mer. 28 Ainſi les eaux retournerent, & couurirent les chariots, & les cheuaucheurs de toute l'armee de Pharao qui eſtoit venue apres eux en la mer, tellement qu'il ne demeurera d'eux iuſques à vn ſeul. 29 Mais les enfans d'Iſrael cheminerent par le ſec, au milieu de la mer, & les eaux leur eſtoyent comme murailles à leur dextre, & à leur ſeneſtre. 34 Et en ce iour-la le Seigneur ſauua Iſrael de la main des Egyptiens. 31 Et Iſrael vid les Egyptiens morts ſur le riuage de la mer. Iſrael donc vid la grande puiſſance que le Seigneur auoit exercee contre les Egyptiens. Et le peuple craignit le Seigneur, & creut au Seigneur & à Moyſe ſon ſeruiteur.

CHAP. XV.

¶ Moyſe, & les enfans d'Iſrael rendent graces au Seigneur pour leur delivrance. Les enfans d'Iſrael ſont admonneſtez d'ouir la voix du Seigneur.

A *Lors Moyſe & les enfans d'Iſrael chanterent ce cantique au Seigneur: & dirent, Ie chanteray au Seigneur: car il eſt glorieuſement magnifié: il a ruë ius en la mer le cheual, & ſon cheuaucheur. 2 *Le Seigneur eſt ma force, & louange & m'eſt fait en ſalut. C'eſt mon Dieu, ie l'orneray. C'eſt le Dieu de mon pere, lequel i'exalteray. 3 Le Seigneur eſt vn homme de guerre, ſon nom eſt IEHOVA. 4 Il a ietté les chariots de Pharao & ſa gendarmerie en la mer: & ſes capitaines exquis ont eſté plongez en la mer rouge. 5 Les gouffres les ont couuerts, ils ſont deſcendus au profond comme vne pierre. 6 Seigneur, ta dextre a eſté magnifiee en force: Seigneur, ta dextre a briſé l'ennemi. 7 Et par la multitude de ta maieſté tu as ruiné tes aduerſaires, tu as enuoyé ton ire qui les a conſumez comme le chaume. 8 Et par le ſouffleмẽt de tes narines, les eaux ont eſté aſſemblees: les flots ſe ſont arreſtez comme vn monceau, les gouffres ont eſté gelez au cœur de la mer. 9 L'ennemi diſoit, Ie pourſuyuray, i'atteindray, ie departiray le butin, mon deſir ſera rempli d'eux, ie deſgaineray mon glaiue, ma

Sap. 10 20. *Iſaie 12.2, pſeau. 18 1, & 118, 14.*

main les destruira. 10 Tu as soufflé de ton vent, la mer les a couuerts, ils ont esté enfoncez comme le plomb és eaux vehementes. 11 Seigneur, qui est comme toy entre les dieux? qui est comme toy magnifique en saincteté & terrible en louange, faisant merueilles? 12 Tu as estendu ta dextre, la terre les a engloutis. 13 Tu as conduit par ta benignité ce peuple que tu as sauué, tu l'as mené par ta force en ta saincte habitation. 14 Les peuples l'entendront & trembleront, la douleur saisira les habitans de Palestine. 15 Alors seront espouuantez les princes d'Edom, la frayeur saisira les forts de Moab, tous les habitãs de Chanaan seront escoulez. 16 Crainte & espouuantement tomberont sur eux par la grandeur de ton bras: si qu'ils se tairont comme la pierre, iusques à ce que ton peuple, ô Seigneur, soit passé, iusqu'à ce que ce peuple que tu possedes soit passé outre. 17 Tu les ameneras, & les planteras en la montagne de ton heritage, preparation pour ta residence, laquelle tu as faite, Seigneur: le sainct lieu, Seigneur, que tes mains ont establi. 18 Le Seigneur regnera eternellement, & outre. 19 Car Pharao estoit entré à cheual à la mer auec ses chariots, & ses cheuaucheurs, & le Seigneur fit retourner sur eux les eaux de la mer, mais les enfans d'Israel cheminerent à sec par le milieu d'icelle. 20 Et Marie Propheteſſe sœur d'Aaron, print vn tabourin en sa main, & sortirent toutes les femmes apres elle auec tabourins & flageols. 21 Et Marie leur respondit, Chantez au Seigneur: car il est glorieusement magnifié, il a ietté en la mer le cheual, & son cheuaucheur. 22 Puis Moyse fit partir Israel de la mer rouge, & entrerent au desert de Sur: & cheminans trois iours par le desert, ne trouuerent point d'eau. 23 Apres vindrent en Mara, & ne peurent boire des eaux de Mara, pourtant qu'elles estoyent ameres: pource fut appelé son nom Mara. 24 Lors le peuple murmura contre Moyse, disant, Que boirons-nous? 25 Et il cria au Seigneur. Et le Seigneur luy enseigna du bois qu'il ietta és eaux, & les eaux furent adoucies, & illec luy constitua vne ordonnance & iugement. *La aussi il le

Nomb. 19.

Digitized by Google

il le tenta. 26 Et dit, Si tu eſcoutes la voix du Seigneur ton Dieu, & fais droiture en ſa preſence, & ſi tu obeis à ſes commandemens, & gardes toutes ſes ordonnances, ie ne mettray infirmité quelconque ſur toy, telle que i'ay miſe en Egypte: car ie ſuis le Seigneur qui te gueri. 27 *Et vindrent en Elim, & illec eſtoyent douze fontaines d'eau, & ſeptante palmes: & aſsirent leur oſt illec aupres des eaux.

* ou, eſprouua. *Nomb. 33.9.

CHAP. XVI.

¶ Qui murmure contre les miniſtres du Seigneur, il murmure contre luy.

APres, tous les enfans d'Iſrael partirent d'Elim, & vindrent au deſert de Sin (qui eſt entre Elim & Sinai) le quinzieme iour du ſecond mois apres leur ſortie du pays d'Egypte. 2 Et toute la congregation des enfans d'Iſrael murmura au deſert contre Moyſe & Aaron. 3 Les enfans d'Iſrael dóc leur dirent, A la noſtre volonté que fuſsions morts par la main du Seigneur au pays d'Egypte, quand nous eſtions aſsis aupres des potees de chair, quãd nous mangions noſtre ſaoul de pain: car vous nous auez retirez en ce deſert, pour faire mourir de faim toute ceſte compagnie. 4 Adonc le Seigneur dit à Moyſe, Voici, ie vous feray pleuuoir du pain du ciel, & le peuple ſortira, & le recueillera de iour en iour, afin que ie le tente, s'il chemine en ma Loy, ou non. 5 Mais le ſixieme iour, qu'ils preparent ce qu'ils emporteront, au double de ce que ils ſouloyent recueillir de iour en iour. 6 Moyſe donc & Aaron dirẽt à tous les enfans d'Iſrael, Vous cognoiſtrez au ſoir que le Seigneur vous a retirez du pays d'Egypte. 7 Et au matin vous verrez la gloire du Seigneur, d'autant qu'il a ouy voſtre murmuration contre luy. Mais que ſommes-nous, que vous murmurez contre nous? 8 Derechef Moyſe dit, Le Seigneur vous donnera au ſoir de la chair à manger, & au matin voſtre ſaoul de pain, quand il aura entendu vos murmures, par leſquels vous murmurez cõtre luy, mais nous que ſommes-nous? vos murmures ne ſont point contre nous, ains contre le Seigneur. 9 Et Moyſe dit à Aaron, Di à

Digitized by Google

toute la cõgregation des enfans d'Iſrael, Approchez vous de la preſence du Seigneur: car il a entendu vos murmures. 10 Or quand Aaron parloit à toute la congregation des enfans d'Iſrael, ils regarderent vers le deſert, & voici la gloire du Seigneur apparut en la nuee. 11 Puis le Seigneur parla à Moyſe: diſant, 12 I'ay ouy les murmures des enfans d'Iſrael. Parle à eux, diſant, Sur le veſpre vous mangerez de la chair, & au matin vous ſerez ſaoulez de pain, & ſaurez que ie ſuis le Seigneur voſtre
Nomb. Dieu. 13 * Et quand ce vint, au veſpre, les cailles
11.31. monterent, & couurirent l'oſt, & au matin la roſee eſtoit eſtendue à l'enuiron dudit oſt. 14 Et quand
Nomb. la roſee deſcendue fut eſuanouye, voici parmi le
11.7, deſert vne petite choſe ronde, cõme bruine ſubtile
pſeau. ſur la terre. 15 Ce que voyans les enfans d'Iſrael,
78.24, dirent l'vn à l'autre, C'eſt ᵃ Man: car ils ne ſauoyent
ſapien. que c'eſtoit, Et Moyſe leur dit, * C'eſt-ci le pain
16.20. que le Seigneur vous a donné à manger. 16 Voici,
ᵃ *c. don.* que le Seigneur a commandé, Recueillez d'iceluy
Aucuns, chacun pour ſon mãger vn ᵃ Omer, en ſomme ſelon
viande le nombre de vos perſonnes, chacun en prẽdra pour
preparee. ceux qui ſont en ſon tabernacle, 17 Ainſi donc en
Iean 6. firent les enfans d'Iſrael, & les vns en cueillirent
31.1. plus, & les autres moins. 18 Apres ils meſuroyẽt
cor. 10. par Omer. * Et celuy q̃ en auoit recueilli beaucoup,
3. n'en auoit point d'auantage, & celuy qui en auoit cueilli peu, n'en auoit point faute, mais vn chacun en recueilloit ſelõ ce qu'il pouuoit mãger. 19 Moyſe auſsi leur dit, Nul ne laiſſe d'iceluy iuſqu'au len
ᵃ *c. certaine eſpece de meſure.* demain. 20 Et ils n'obeirent point à Moyſe, mais aucuns en laiſſerent d'iceluy iuſqu'au lendemain, & s'y engendra des vers, & puit: dont Moyſe fut courroucé contr'eux. 21 Ainſi ils le recueilloyẽt
2.Cor. tous les matins, vn chacun ſelon ce qu'il pouuoit
8.15. manger. Et quand le ſoleil eſtoit en ſa chaleur, il fondoit. 22 Et aduint au ſixieme iour qu'ils recueillirent double pitãce, aſſauoir deux Omer pour vn chacun. Adonc tous les princes de la congregation vindrent, & l'annoncerent à Moyſe. 23 Auſquels il reſpondit, C'eſt ce que le Seigneur a dit, Demain eſt la vacatiõ du ſainct repos du Seigneur.

Ce

Digitized by Google

ce que vous deurez cuire, cuiſez-le, & ce que vous deurez bouillir, bouillez-le, & tout ce qui vous reſte, mettez-le en garde iuſqu'à demain. 24 Ils le reſeruerent donc iuſqu'au matin, cõme Moyſe leur auoit commandé, & il ne puit point, & nulle vermine n'entra dedans. 25 Lors Moyſe dit, Mangez auiourd'huy iceluy, car ce iourd'huy eſt repos au Seigneur. Auiourd'huy vous n'en trouuerez point au champ. 26 Par ſix iours le recueillirez, mais le ſeptieme iour eſt le repos, auquel il n'en ſera point. 27 Et aduint au ſeptieme iour qu'aucuns du peuple iſsirent pour en recueillir: mais ils n'en trouuerent point. 28 Et le Seigneur dit à Moyſe, Iuſques à quand refuſez-vous de garder mes cõmandemens & loix? 29 Voyez que le Seigneur vous donne le repos: pource vous donne-il au ſixieme iour puiſance pour deux iours. Demeurez vn chacun en ſon lieu, & que nul ne ſorte de ſon lieu le ſeptieme iour. 30 Ils ſe repoſerent donc le ſeptieme iour. 31 Et la maiſon d'Iſrael appela ſon nom Man, lequel eſtoit comme ſemence de coriandre, & blanc, & ſon gouſt comme bignets au miel. 32 Moyſe dit, Voici que le Seigneur a commandé, Empli vn Omer d'iceluy, pour le garder en vos aages: afin qu'on voye la viande que ie vous ay fait manger au deſert, quãd ie vous eu retirez du pays d'Egypte. 33 Puis Moyſe dit à Aaron, Pren vne phiole, & y mets vn plein Omer de Man, & le poſe deuant le Seigneur pour le garder en vos aages. 34 Comme le Seigneur l'auoit commandé à Moyſe Aaron le poſa deuant le teſmoignage en garde. 35 * Et les enfans d'Iſrael mangerent le Man par quarante ans, iuſqu'à ce qu'ils fuſſent paruenus aux fins de la terre de Chanaã. 36 Or Omer eſt la dixieme partie d'Epha. *Nehe. 9.15.*

CHAP. XVII.

¶ Les enfans d'Iſrael viennent en Raphidim. Ils murmurent contre Moyſe, à cauſe qu'ils ont faute d'eau. Moyſe prie le Seigneur. Frape le rocher, & l'eau en ſort. Moyſe edifie vn autel au Seigneur pour recognoiſſance.

ET toute l'aſſemblee des enfans d'Iſrael partit du deſert de Sin, ſelon leurs trains, ſuyuant le

Digitized by Google

mandement du Seigneur, & asſirent leur oſt en Raphidim, mais il n'y auoit poĩt d'eau à boire pour le peuple. 2 Dont le peuple print noiſe contre Moyſe, & dit, Donne-nous de l'eau, afin que nous en beuuions. Et Moyſe leur dit, Pourquoy eſtriuez-vous contre moy? Pourquoy tentez-vous le Seigneur? 3 Le peuple donc eut illec ſoif d'eau, dont le peuple murmuroit contre Moyſe, diſant, Pourquoy eſt-ce que tu nous as fait monter d'Egypte, pour faire mourir de ſoif nous & nos enfans, & noſtre beſtail? 4 Et Moyſe cria au Seigneur, diſant, Que feray-ie à ce peuple-ci? Encore vn petit, & il me lapidera. 5 Et le Seigneur reſpondit à Moyſe, Paſſe auant le peuple, & pren auec toy des anciens d'Iſrael, & pren en ta main la verge, * de laquelle tu as frappé le fleuue, & t'ẽ va. 6 *Voici, ie me tiendray deuant toy illec ſur la pierre en Horeb, & frapperas la pierre, & il ſortira eau d'icelle, afin que le peuple boiue. Et Moyſe fit ainſi en la preſence des enfans d'Iſrael. 7 Et appela le nom du lieu "Maſa, & "Meriba, pour la noiſe des enfans d'Iſrael, & pourautant qu'ils tenterent le Seigneur, en diſant, Le Seigneur eſt-il entre nous ou non? 8 *Alors vint Amalec pour liurer la guerre contre Iſrael en Raphidim. 9 Et Moyſe dit à Ioſué, Eſli nous gens, & ſors pour batailler cõtre Amalec: i'aſſiſteray demain au ſommet de la mõtagne, & la verge de Dieu ſera en ma main. 10 Et Ioſué fit comme Moyſe luy auoit dit pour guerroyer contre Amalec. Mais Moyſe & Aaron, & Hur monterent au ſommet de la montagne. 11 Et quand Moyſe eſleuoit ſa main, Iſrael veinquoit, auſsi qnand il repoſoit ſa main, Amalec veinquoit. 12 Mais les mains de Moyſe eſtoyent peſantes, dont iceux prindrent vne pierre, & la mirent ſous luy, ſur laquelle il s'aſsit. & Aaron & Hur ſouſtenoyent ſes mains l'vn deça, & l'autre delà, & furent ſes mains fermes iuſques au ſoleil couchant. 13 Et Ioſué deſconfit Amalec & ſon peuple à la pointe de l'eſpee. 14 Et le Seigneur dit à Moyſe, Eſcri ce pour memoire au liure, & le propoſe deuant Ioſué: car i'effaceray la memoire d'Amalec de deſſous le ciel. 15 Et Moyſe

Sus 7. 20. Nomb. 20.9, pſeau. 78. 15, & 106. 31, 1. cor. 10. 4.

"c. tentation.

vc. eſtrif Deut. 25.17.

edifia

Digitized by Google

edifia vn autel, & appela ſon nom ' Iehouah-Niſsi. 16 Et dit, Car la main eſt ſur le throne du Seigneur, la bataille ſera au Seigneur contre Amalec de generation en generation.

' c. le Seigneur eſt mon exaltation, ou ma baniere.

CHAP. XVIII.

¶ Quels doyuent eſtre ceux qui ſont appelez à l'office de iudicature.

QVand Iethro Sacrificateur de Madian, beau-pere de Moyſe, eut entendu toutes les choſes que Dieu auoit faites à Moyſe, & à Iſrael ſon peuple, comment le Seigneur auoit retiré Iſrael d'Egypte: 2 Lors print Sephora la femme de Moyſe, apres qu'il l'eut renuoyee. 3 Et deux des fils d'icelle, deſquels le nom de l'vn eſtoit Gerſam, car il dit, * i'ay eſté habitant en pays eſtrange: 4 Et le nom de l'autre, Eliezer: car le Dieu de mon pere, *dit-il*, a eſté en mon aide, & m'a deliuré du glaiue de Pharao. 5 Iethro donc le beau-pere de Moyſe auec ſes enfans & ſa femme, vint au deſert auquel il eſtoit, à la montagne de Dieu. 5 Et il dit à Moyſe, Moy Iethro ton beau-pere vien à toy, & ta femme, & ſes deux enfans auec elle. 7 Et Moyſe iſsit au deuãt de ſon beau-pere, & s'enclina, & le baiſa. Et demanderent l'vn à l'autre comment ils ſe portoyent: puis vindrent au pauillon. 8 Lors Moyſe raconta à ſon beau-pere toutes les choſes que le Seigneur auoit faites à Pharao & aux Egyptiens, à l'occaſion d'Iſrael, & toutes les peines qui leur eſtoyent ſuruenues par le chemin, & comment le Seigneur les auoit deliurez. 9 Et Iethro s'eſiouit de tout le bien que le Seigneur auoit fait à Iſrael, en le deliurant de la main des Egyptiens. 10 Et Iethro dit, Benit ſoit le Seigneur qui vous a deliurez de la main des Egyptiens, & de la main de Pharao, qui a auſsi deliuré le peuple de la ſubiection d'Egypte. 11 Maintenant cognoy-ie que le Seigneur eſt plus grand que tous les dieux. ' Car ſelon qu'ils les ont traittez fierement, *il leur a fait*. 12 Et Iethro beau-pere de Moyſe offrit holocauſtes & ſacrifices à Dieu. Et Aaron & les anciens d'Iſrael vindrent pour manger du pain auec le beau-pere de Moyſe, en la preſence de Dieu.

* Sur 2, 22.

' Sur 1 10.16. 22, & 5.7.18, & 14.8

Digitized by Google

13 Et aduint le lẽdemain que Moyſe tint ſiege pour iuger le peuple, & le peuple ſe preſentoit à Moyſe depuis le matin iuſqu'au veſpre. 14 Et le beau-pere de Moyſe vid tout ce qu'il faiſoit au peuple: ſi dit, Quelle choſe eſt-ce que tu fais au peuple? Pourquoy es-tu aſsis ſeul, & tout le peuple ſe tient aupres de toy depuis le matin iuſqu'au ſoir? 15 Et Moyſe reſpondit à ſon beau-pere, Pource que le peuple vient à moy pour cercher Dieu. 16 Quãd ils ont quelque cauſe, ils viennẽt à moy: lors ie iuge entre l'vn & l'autre, & notifie les ordonnances de Dieu, & les loix d'iceluy. 17 Mais le beau-pere de Moyſe luy dit, La choſe que tu fais n'eſt pas bonne. 18 Tu t'amattis toy, & ce peuple qui eſt auec toy: car l'affaire eſt trop grief pour toy, tu ne le pourrois faire tout ſeul. 19 *Eſcoute à preſent ma voix, ie te cõſeilleray, & Dieu ſera auec toy. Sois donc pour le peuple enuers Dieu, & rapporte les cauſes à Dieu. 20 Et les admonneſte des ordonnances & des loix, & leur donne à cognoiſtre la voye par laquelle ils chemineront, & l'œuure qu'ils feront. 21 Et toy, pouruoy d'entre tout le peuple d'hommes vertueux, craignans Dieu, d'hommes veritables, hayſſans auarice: & les conſtitue ſur eux Princes ſur milliers, centeniers, cinquanteniers, dixeniers. 22 Leſquels iugeront le peuple en tout temps: mais ils te rapporteront, toute grande cauſe, & iceux iugeront toute petite cauſe, ainſi te ſoulageans, ils en porteront *leur part* auec toy. 23 Si tu fais ceci, & que Dieu le te commande, tu pourras conſiſter, & auſsi tout ce peuple s'en ira paiſiblement en ſon lieu. 24 Et Moyſe obeit à la voix de ſon beau-pere, & fit tout ce qu'il auoit dit. 25 Moyſe donc eſleut de tout Iſrael hommes vertueux, & les conſtitua chefs ſur le peuple: Princes ſur milliers, centeniers, cinquanteniers, dixeniers. 26 Leſquels iugerent le peuple en tout temps: mais ils rapportoyent les choſes graues à Moyſe, & iceux iugeoyent toutes les moindres choſes. 27 Et Moyſe laiſſa aller ſon beau-pere, lequel s'en alla en ſa terre.

Deut. 1.9.

CHAP.

Digitized by Google

CHAP. XIX.

¶ *Moyse annonce au peuple les paroles du Seigneur. Le peuple promet d'obeir au Seigneur.*

EN ce temps-la au troiſieme mois, apres que les enfans d'Iſrael furent ſortis de la terre d'Egypte, ils vindrent au deſert de Sinai. 2 Et eux partis de Raphidim, paruindrent au deſert de Sinai, & aſsirent leur oſt audit deſert, Iſrael donc aſsit illec ſon oſt cõtre la montagne. 3 *Et Moyſe monta à Dieu, lequel le Seigneur appela de la mõtagne, diſant, Tu diras ainſi à la maiſon de Iacob, & annonceras aux enfans d'Iſrael. 4 * Vous auez veu ce que i'ay fait aux Egyptiens, & comment ie vous ay portez comme ſur ailes d'aigles, & vous ay amenez auec moy. 5 *Or maintenant ſi vous obeiſſez à ma voix, & gardez mon pact, vous ſerez mon propre acqueſt ſur tous peuples, *combien que toute la terre m'appartienne. 6 *Et vous me ſerez vn royaume de ſacrificateurs, & gent ſaincte. Voici les choſes que tu diras aux enfans d'Iſrael. 7 Puis Moyſe vint, & appela les anciens du peuple, & propoſa deuant eux toutes ces choſes que le Seigneur luy auoit commandees. 8 Et tout le peuple reſpondit enſemble, diſant, Nous ferons tout ce que le Seigneur a commandé. Et Moyſe relata au Seigneur les paroles du peuple. 9 Et le Seigneur reſpondit à Moyſe, Voici, ie vien à toy en obſcurité de la nuee, à celle fin que le peuple entende, pendant que ie parleray auec toy, & auſsi qu'il croye à toy perpetuellement. Ainſi Moyſe annonça les paroles du peuple au Seigneur. 10 Et le Seigneur reſpondit à Moyſe, Va-t'en au peuple, & les ſanctifie auiourd'huy & demain, & qu'ils lauent leurs veſtemens, 11 Et ſoyent preſts au troiſieme iour. Car au troiſieme iour, le Seigneur deſcendra deuant les yeux de tout le peuple en la montagne de Sinai: 12 A l'enuiron de laquelle tu aſsigneras bornes au peuple, diſant, Donnez-vous garde de monter en la montagne, & n'attouchez à ſon extremité. Quiconque touchera la montagne mourra de mort. 13 *Nulle main ne la touchera, autrement il ſera lapidé de pierres: ou tiré de ſagette: tant

Actes 7.58.

Deut. 29.2.

Deute. 5.2.

Pſeau. 24.1.

1. Pier. 2.9.

Hebr. 12.18.

Digitized by Google

l'homme que la beſte ne viura point. Quand le cornet aura longuement ſonné, lors ils monteront en la montagne. 14 Et Moyſe deſcendit de la montagne au peuple, & ſanctifia le peuple, & lauerẽt leurs veſtemens: 15 Et dit au peuple, Soyez preparez au tiers iour, & n'approchez point de vos femmes. 16 Et aduint le troiſieme iour au matin, qu'il y eut tonnerres, eſclairs, groſſes nuees ſur la montagne, & ſon impetueux de cornet, dont tout le peuple qui eſtoit en l'oſt fut eſpouuanté. 17 Lors Moyſe fit ſortir le peuple de l'oſt au deuant de Dieu, lequel s'arreſta au deſſous de la montagne.

Deut. 4.11. 18 *Et le mont de Sinai eſtoit tout en fumee, pourtant que le Seigneur deſcendoit deſſus en feu: & la fumee d'iceluy montoit comme la fumee d'vne fournaiſe, & toute la montagne trembloit fort. 11 Et comme le ſon du cornet retẽtiſſoit, & ſe renforçoit grandement, Moyſe parloit, & Dieu luy reſpondit de voix. 20 Adonc le Seigneur deſcendit ſur la montagne de Sinai, au coupeau de la montagne: & le Seigneur appela Moyſe au coupeau de la montagne, & Moyſe monta. Adonc le Seigneur parla à Moyſe, 21 Deſcen, admonneſte le peuple, afin que paraduenture il n'outrepaſſe la borne du Seigneur, pour voir, & pluſieurs d'eux ne periſſent. 22 Et auſsi que les Sacrificateurs s'approchans du Seigneur, ſoyent ſanctifiez, que paraduenture le Seigneur ne les diſsipe. 23 Et Moyſe dit au Seigneur, Le peuple ne pourra monter à la montagne de Sinai: car tu nous as admonneſtez, diſant, Mets des termes à la montagne, & la ſanctifie. 24 Auquel le Seigneur dit, Va, deſcen, & monte toy & Aaron auec toy, mais que les Sacrificateurs & le peuple ne rompent point *les limites* pour monter au Seigneur, que parauenture il ne face irruption contr'eux. 25 Moyſe donc deſcendit au peuple, & leur dit.

CHAP. XX.

Deut. 5.6, Pſeau. 81.11. ¶ *Le Seigneur donne la Loy à Moyſe en dix commandemens. Les dieux d'or & d'argent ſont defendus.*

LOrs Dieu profera toutes ces paroles, diſant; 2 *Ie ſuis le Seigneur ton Dieu qui t'ay tiré hors de la

Digitized by Google

le la terre d'Egypte, de la maiſon de ſeruitude.
3 Tu n'auras point d'autres dieux deuant moy.
4 *Tu ne te feras image taillee, ne ſemblance quel conque des choſes qui ſont là ſus au ciel, ne ça bas en la terre, ni és eaux deſſous la terre. 5 Tu ne t'enclineras point à icelles, & ne les ſeruiras: car ie ſuis e Seigneur ton Dieu, Dieu ialoux, viſitant l'iniquité des peres ſur les enfans, en la troiſieme & quatrieme *generation* de ceux q me haiſſent. 6 Et faiſant miſericorde en mille *generations* à ceux qui m'aiment & gardent mes commandemens. *Pſeau.* 97.7, *leuitiq.* 26.1. *Deut.* 5.11, *leuitiq.* 12.9, *matth.* 5.33.
7 *Tu ne prendras point le nom du Seigneur ton Dieu en vain. Car le Seigneur ne tiendra point innocent celuy qui prendra ſon nom en vain. 8 Aye ſouuenance du iour du repos, pour le ſanctifier. 9 *Six iours tu trauailleras, & feras toute ton œuure: 10 Mais le ſeptieme iour eſt le repos du Seigneur ton Dieu. Tu ne feras aucune œuure en iceluy, toy, ne ton fils, ne ta fille, ne ton ſeruiteur, ne ta ſeruante, ne ton beſtail, ne l'eſtranger qui eſt dedans tes portes. 11 *Car en ſix iours le Seigneur fit le ciel & la terre, la mer, & tout ce qui eſt en iceux, & ſe repoſa au ſeptieme iour, & pourtãt le Seigneur a benit le iour du repos, & l'a ſanctifié. 12 *Honore ton pere & ta mere, afin que tes iours ſoyent prolõgez ſur la terre, laquelle le Seigneur ton Dieu te donne. 13 *Tu n'occiras point. 14 Tu ne feras point adultere. 15 Tu ne deſroberas point. 16 Tu ne diràs point faux-teſmoignage contre ton prochain. 17 *Tu ne conuoiteras point la maiſon de ton prochain, & ne conuoiteras la femme d'iceluy, ne ſon ſeruiteur, ne ſa ſeruante, ne ſon bœuf, ne ſon aſne, n'aucune choſe qui ſoit à luy. 18 Et tout le peuple apperceuoit les tõnerres, les eſclairs, le ſon du cornet, & la montagne fumante. Le peuple donc ce voyant tremblõit, & ſe tenoit de loin. 19 Et dirẽt à Moyſe, *Parle toy auec nous & nous orrons, mais que le Seigneur ne parle point auec nous, afin que parauenture nons ne mourions. 20 Lors Moyſe reſpondit au peuple, N'ayez crainte. Car Dieu eſt venu afin de vous eſprouuer, & afin que ſa crainte fuſt deuant vos yeux, & que *Sous 23.* 12, *&* 34.21 *Gen.* 2. 2. *Deut.* 5.16, *mat.* 15 4. *eph.* 6.2. *Deut.* 5.17, *mat.* 5. 21. *Deut.* 5.21, *rom.* 7. 7. *Hebr.* 12.19, *deut.* 18.16.

Digitized by Google

ne pechiez point. 21 Le peuple donc se tint de loin, mais Moyse s'approcha de l'obscurité en laquelle Dieu estoit. 22 Et le Seigneur dit à Moyse, Tu diras ainsi aux enfans d'Israel, Vous auez veu que i'ay parlé à vous du ciel. 23 Vous ne ferez point auec moy dieux d'argẽt: & ne vous ferez point de dieux d'or. 24 *Tu me feras vn autel de terre, sur lequel tu sacrifieras tes holocaustes, & tes oblatiõs pacifiques, tes brebis, & tes bœufs en tout lieu, auquel feray faire memoire de mon nom: lors viendray à toy, & te beniray. 25 *Mais si tu me fais autel de pierre, tu ne l'edifieras point de taille: que si tu esleues le marteau sur icelle, tu la cõtamineras. 26 Ausi tu ne monteras point par degrez en mon autel, afin que ta vergongne ne soit descouuerte sur iceluy.

Sup. 17. 8, & 38 7.

Deute. 17.5, *io sué* 8.31.

CHAP. XXI.

¶ L'ordonnance du Seigneur touchant les serfs. Celuy qui aura frappé vn homme à mort. Meurtre sans aguet.

VOicj les droits que tu leur mettras au deuant. 2 *Si tu as acheté vn serf Hebrieu, il te seruira six ans, & au septieme il sortira franc pour neant. 3 S'il est venu seulet qu'il sorte seulet: s'il a femme, sa femme ausi sorte auec luy. 4 Si sõ maistre luy a donné femme, laquelle luy a enfanté fils ou filles, la femme & les enfans d'iceluy seront à son maistre: mais luy il sortira seulet. 5 Que si le seruiteur dit, I'aime mon maistre, ma femme & mes enfans, ie ne sortiray point franc: 6 Son maistre le fera cõuenir deuant les iuges, & approcher à la porte & au posteau, & percera son oreille d'vne alesne, & il luy seruira tousiours. 7 Itẽ si aucun a vẽdu sa fille en serue, elle ne sortira point cõme les serfs sortẽt. 8 Si elle desplaist à son maistre auãt qu'il l'ait fiancee, il permettra la racheter, & n'aura point pouuoir de la vendre à peuple estrange, apres qu'il l'aura mesprisee. 9 Mais s'il la fiance à son fils, il luy fera selon la coustume des filles. 10 Que s'il en prẽd vne autre pour luy, il ne retiẽdra point sa pẽsiõ, sa vesture, & son pucelage. 11 Et s'il nẽ luy fait ces trois choses, elle sortira pour neant sans argẽt.

Deute. 25.12, *ieremie* 34.14.

12 *Qui

Digitized by Google

12 *Qui aura frappé vn hõme, lequel vienne à mourir, il mourra de mort. 13 Celuy qui n'a point aguetté, mais Dieu l'a fait eſchoir entre ſes mains, *ie t'ordonneray vn lieu auquel il aura refuge: 14 Mais ſi aucun a machiné contre ſon prochain, en le tuant par dol, tu l'oſteras de mon autel, afin qu'il meure. 15 Item, qui aura frappé ſon pere ou ſa mere, il mourra de mort. 16 Item, qui aura deſrobbé vn homme, l'aura vendu, & ſera trouué entre ſes mains, il mourra de mort. 17 *Item, celuy qui maudira ſon pere ou ſa mere, mourra de mort. 18 Itẽ, ſi aucuns ont eſtriué, & que l'vn ait frappé l'autre de pierre, ou de poing, dont il ne ſoit point mort, mais ſoit giſant au lict: 19 S'il ſe leue & chemine dehors s'appuyãt ſur ſon baſtõ, celuy qui l'aura frappé en ſera exẽpt, ſeulemẽt il rẽdra *l'intereſt* de ſa vacatiõ, & le fera guerir. 20 Ité ſi aucun a frappé ſon ſerf, ou ſa ſeruante d'vn baſton, & eſt mort ſous ſa main, il en ſera puni. 21 Toutesfois s'il ſuruit par vn iour ou par deux, il n'en ſera point puni, car c'eſt ſon argent. 22 Ité, ſi aucuns en noiſant, ont pouſſé vne femme groſſe, & q̃ ſes enfans ſoyẽt ſortis, & mort ne s'enſuyue: il ſera puni cõme luy impoſera le mari de la femme: & baillera ſelon qu'en ordõnerõt les arbitres. 23 Mais ſi la mort s'enſuit, il dõnera vie pour vie, 24 *Oeil pour œil, dẽt pour dent, pié pour pié. 25 Bruſleure pour bruſleure, playe pour playe, meurtriſſeure pour meurtriſſeure. 26 Si aucun frappe l'œil de ſon ſerf, ou l'œil de ſa ſerue, & l'aura gaſté il le laiſſera aller franc pour ſon œil. 27 Et s'il fait tomber la dent de ſon ſerf, ou de ſa ſerue, il le laiſſera aller franc pour ſa dent. 28 Si vn bœuf heurte hõme ou femme, tellemẽt que il en meure, le bœuf ſera lapidé & ne mangera on point ſa chair & le maiſtre du bœuf en ſera quite. 29 Que ſi le bœuf heurtoit auparauant, & que ſon maiſtre en euſt eſté admonneſté, & ne l'ait gardé, puis ait occis hõme ou femme, ledit bœuf ſera lapidé, & auſsi ſon maiſtre mourra. 30 Mais ſi l'amẽde luy en eſt impoſee, il baillera la raçon de ſa vie ſelon tout ce qui luy ſera impoſé. 31 S'il heurte fils ou fille, il luy ſera fait ſelon ce iugement.

Leuit. 24.17. *Deut.* 19.2. *Leuit.* 20.9, *prouer.* 20.10. *matth.* 15.4. *marc* 7.10. *Matth.* 5.33, *leuiti.* 14.20. *deuter.* 19.21.

Digitized by Google

32 Si le bœuf heurte ſerf ou ſerue, trente ſicles ſeront baillez à ſon maiſtre, & le bœuf ſera lapidé.
33 Item, ſi aucun ouure vn puits, ou ſi aucun perce vn puits, & il ne le couure point, & illec chet vn bœuf ou vn aſne, 34 Le maiſtre du puits recompenſera, & rendra l'argent au maiſtre d'iceluy: mais ce qui eſt mort ſera ſien. 35 Et ſi le bœuf d'aucun bleſſe le bœuf de ſon prochain, & qu'il en meure, ils vendront le bœuf vif, & en diuiſeront l'argent & auſsi diuiſeront par moitié le mort 36 Or s'il eſt notoire que le bœuf heurtoit parauãt, & le maiſtre ne l'ait point gardé, il reſtituera bœuf pour bœuf, mais le mort ſera ſien.

CHAP. XXII.

¶ De n'affliger point l'eſtranger ne la vefue. De ne preſter à vſure au poure. Ne detracter des iuges.

SI aucun a deſrobbé vn bœuf, ou vne brebis, & qu'il l'ait tué ou vendu, il reſtituera cinq bœufs pour le bœuf, * quatre brebis pour la brebis. 2 Si le larron eſt trouué en perceure, & eſt frappé dont il meure, celuy qui l'aura frappé ne ſera point coulpable de mort. 3 Mais ſi le ſoleil eſt leué ſur luy, il ſera obligé à mort. Il ſera donc reſtitution, & s'il n'a dequoy, il ſera vendu pour ſon larrecin. 4 Si le larrecin eſt trouué vif entre ſes mains (ſoit bœuf ou aſne, ou brebis) il le rendra au double. 5 Si aucun fait paiſtre champ, ou vigne, & laiſſe aller ſon beſtail paiſtre au champ d'autruy, il le recompenſera du meilleur de ſon champ, & du meilleur de ſa vigne. 6 Si le feu ſort & trouue des eſpines, & conſume les blés qui ſont és tas, ou debout, ou au champ: celuy qui les aura bruſlez, en ſera reſtitutiõ. 7 Si aucun a baillé à ſon prochain argent ou vaiſſeaux à garder, puis eſt emblé de la maiſon d'iceluy: ſi le larron eſt trouué il rendra le double. 7 Mais ſi le larrõ n'eſt point trouué, le maiſtre de la maiſon viẽdra deuãt les iuges pour iurer s'il n'a point eſtẽdu ſa main à la ſubſtãce de ſõ prochain. 9 Et ſur tout ce *ou giſt* le forfait, tãt au bœuf qu'en laſne, en brebis, veſtemens, & ſur toute choſe perdue, laquelle il dira eſtre ſienne: la cauſe des deux paruiendra iuſques aux iuges, & celuy que

2. Sam. 12. 6.

Digitized by Google

luy que les iuges auront condáné, rendra le double à ſon prochain. 10 Si aucun baille en garde à ſon prochain, aſne, bœuf, brebis, ou beſte quelconque, & qu'elle meure, ou ſoit caſſee, ou prinſe ſans que nul l'ait veu: 11 Le iurement du Seigneur entreuiendra entr'eux deux, aſſauoir s'il a point mis ſa main en la ſubſtance de ſon prochain: & le maiſtre d'icelle receura le iurement, & l'autre ne le rendra point. 12 *Mais ſi elle luy a eſté prinſe par larrecin, il la rendra à ſon maiſtre. 13 Si elle a eſté deuoree, il produira teſmoins, & ne rendra point ce qui a eſté deuoré. 14 Si aucun a emprunté quelque choſe, & elle eſt caſſee, ou meurt, quand ſon maiſtre n'eſt point preſent, il la rendra. 15 Mais ſi le maiſtre d'icelle eſt auec luy, il ne la reſtituera point. Si elle a eſté loee, elle viendra pour ſon loyer. 16 *Si aucun a ſuborné vne vierge, qui n'eſt point eſpouſee, & a couché auec elle, il la douera l'ayant pour femme. 17 Que ſi le pere d'elle refuſe de la luy bailler, il contera argent ſelon le douaire des vierges 18 Tu ne laiſſeras point viure la ſorciere. 19 Quiconque aura eu compagnie auec la beſte, qu'il meure de mort. 20 Celuy qui ſacrifie aux dieux (fors qu'au ſeul Seigñr) ſoit occis. 21 *Tu n'outrageras & n'opprimeras point l'eſtranger: car vous auez eſté eſtrangers en la terre d'Egypte. 22 *Vous n'affligerez nulle vefue, ne nul orphelin. 23 Que ſi vous les affligez, & ils crient à moy, i'orray leur cri. 24 Lors ie me courrouceray, & vous tueray de glaiue, & vos femmes ſeront vefues, & vos enfans orphelins. 25 Si tu preſtes argent à mon poure peuple qui eſt auec toy, tu ne luy ſeras point comme vſurier: vous ne mettrez point ſur luy d'vſure. 26 Si tu prens en gage le veſtemẽt de ton prochain, tu luy rendras à ſoleil couchant. 27 Car c'eſt ſa couuerture, c'eſt ſeulemẽt le veſtemẽt de ſa peau auquel il doit dormir. Et s'il aduiẽtq̃ il crie à moy, ie l'exauceray: car ie ſuis miſericordieux. 28* Tu ne detracteras point des iuges, & ne maudiras point le prince de ton peuple. 29 Tu ne differeras point *d'offrir* de ton abondance, & ta liqueur. *Tu me donneras le premier-nay de tes fils.

Geneſe 31.39.

Deut. 22.29.

Leuit. 19.34. Zacha. 7.10.

Actes 23.5. Sus 33. 2. & 22. exec. 44.30.

k.j.

Sous. 30 Ainſi feras-tu de tõ bœuf, & de ta brebis. *Sept
34.29. iours il ſera auec ſa mere, & au huitieme iour tu le
Leuit. me dõneras. 31 Vous ſerez hommes ſaincts à moy.
22.8, *vous ne mangerez point donc de chair deſchiree
exech. au champ, mais vous la ietterez aux chiens.
44.31.

CHAP. XXIII.

¶ *Menſonge & faux teſmoignage. De n'enſuyure la multitude, & de garder equité en iugement.*

TV ne receuras point de faux blaſme, & ne mettras ta main auec le meſchant pour eſtre faux teſmoin. 2 Tu n'enſuyuras point la multitude pour mal faire, & ne conſentiras en vne cauſe pour decliner apres pluſieurs faiſans erreur. 3 Tu ne prefereras point le poure en ſa cauſe. 4 Si tu rencontres le bœuf de ton ennemi, ou ſon aſne eſgaré, tu le rameneras à luy. 5 Si tu vois l'aſne de tõ aduerſaire giſant ſous ſon fardeau, tu t'arreſteras pour le deliurer, & demeureras auec luy. 6 Tu ne peruertiras point le droit de tõ poure en ſa cauſe. 7 Tu t'eſlõgneras de fauſſe parole, & n'occiras l'innocent & le iuſte: car ie ne iuſtifieray point le meſchant.

Deut. 8 *Tu ne prẽdras point le dõ: car le don aueugle les
16.19, prudẽs, & rẽuerſe les paroles des iuſtes. 9 Tu n'op-
eccleſ. primeras point l'eſtrãger, veu q̃ vous cognoiſſez l'af-
20.31. flictiõ de l'eſtrãger: *car vous auez eſté eſtrãgers au
Geneſe pays d'Egypte. 10 *Par ſix ans tu ſemeras ta terre,
46.5. & recueilleras le reuenu d'icelle: 11 Mais au ſeptie-
Leuit. me tu la laiſſeras, & luy dõneras repos, afin que les
25.3. poures de ton peuple en mangent, & les beſtes des
chãps mangeront le demeurãt d'iceux. Ainſi feras-
Sus.20. tu de ta vigne, & de tes oliuiers. 12 *Par ſix iours
8. tu feras ta beſongne, mais au ſeptieme iour tu te
repoſeras, afin que ton bœuf, ton aſne, le fils de ta
ſerue, & l'eſtranger ſe repoſent. 13 Et prendrez gar-
de à toutes les choſes que ie vous ay dites, & ne fe-
rez mẽtion du nom des autres dieux, & ne ſera ouy
Sus 13. de ta bouche. 14 Tu me feras feſte trois fois en
8. l'an. 15 Tu garderas la ſolennité des pains ſans le-
Sous. uain, mangeant pains ſans leuain par ſept iours,
34.22. *comme ie t'ay commandé au temps du mois des
deut. nouueaux fruicts: car en iceluy tu ſortis hors d'E-
16.16. gypte, & ſi n'apparoiſtrez point vuides en ma preſence:

Digitized by Google

ſence: 16 La ſolẽnité auſsi de la moiſſon de tes premieres œuures que tu as ſemees au chãp, & la ſolẽnité de la deſpouille à l'iſſue de l'an, & quãd tu auras recueilli tes ouurages du champ. 17 Trois fois l'an tous tes maſles apparoiſtrõt en la preſence du Dominateur eternel. 18 Tu ne ſacrifieras point le ſang de mõ ſacrifice ſur le pain leué, & la graiſſe de ma ſolẽnité ne demeurera point iuſques au lendemain. 19 *Tu apporteras en la maiſon du Seigneur ton Dieu le cõmencemẽt des premiers fruicts de la terre. Tu ne cuiras point le cheureau au laict de ſa mere. 20 *Voici, i'enuoye vn Ange deuãt toy, afin qu'il te garde en la voye, & qu'il t'introduiſe au lieu que ie t'ay preparé. 21 Dõne-toy garde en ſa preſence, & eſcoute ſa voix: ne l'irrite point: car il ne pardonnera point voſtre forfait, pource que mon nom eſt en luy. 22 Car ſi tu eſcoutes ſa voix, & fais tout ce que ie diray: ie ſeray ennemi à tes ennemis, & affligeray ceux qui t'affligerõt. 23 *Auſsi mõ Ange ira deuant toy, & t'introduira à l'Amorrheen, Hethien, Pherezien, Cananeen, Heuien, & Iebuſien, leſquels i'aboliray. 24 Tu ne t'enclineras point à leurs dieux, & ne les ſeruiras, & ſi ne feras point ſelõ leurs œuures, ains les demoliras, & briſeras leurs images. 25 Mais vous ſeruirez au Seigneur voſtre Dieu, & il benira ton pain, tes eaux, & oſteray les maladies du milieu de toy. 26 *Il n'y aura point d'abortif ne ſterilité en la terre: i'accõpliray le nombre de tes iours. 27 I'enuoyeray deuant toy ma crainte, & eſtonneray tout peuple auquel tu paruiendras, & feray tourner le dos de tous tes ennemis deuãt toy. 28 Et enuoyeray des frouillõs deuant toy, afin de chaſſer l'Heuien, Chananeẽ, & Hethien de deuant toy. 29 Ie ne les chaſſeray point de toy en vn an, afin que parauenture la terre ne ſoit deſolee, & les beſtes des champs multipliees contre toy. 30 Mais petit à petit ie les deſchaſſeray de deuãt toy: iuſqu'à-ce q̃ tu fructifies, & herites la terre. 31 Et mettray tes limites depuis la mer rouge, iuſques à la mer des Philiſtins & depuis le deſert, iuſques au fleuue: car ie donneray en tes mains les habitãs du pays, & les dechaſſeray de de-

Deuter. 14.22. ſous 34. 26.

Sous 33. 2. deut. 7.12.

Sous 33. 2. ioſué 24.11. deuter. 7.21.

Deuter. 7.14.

Digitized by Google

Deut. uãt toy. 32 *Tu ne traiteras point alliãce auec eux,
7.2, ni auec leurs dieux. 33 Ils n'habiterõt point en ta ter
sous 34. re, afin que paraduenture ilz ne te facent pecher
25. contre moy: car si tu sers à leurs dieux, cela te sera en achoppement.

CHAP. XXIIII.

¶ Moyse monte derechef en la montagne. Il annonce au peuple les paroles du Seigneur, & les escrit en vn liure, il lit le liure de l'alliance au peuple. Le sang de l'alliance. Moyse est en la montagne quarante iours & quarante nuicts.

ET il dit à Moyse, Monte au Seigneur, toy & Aaron, Nadab, & Abiu, & septante des anciens d'Israel, puis vous-vous enclinerez de loin. 2 Mais Moyse s'approchera seul du Seigneur, & iceux n'approcheront point, ne le peuple ne montera auec luy. 3 Lors Moyse vint, & annonça au peuple toutes les paroles du Seigneur, & tous ses iugemens. Et tout le peuple respondit d'vne voix, & dit, Nous ferons toutes les choses que le Seigneur a dites. 4 Et Moyse escriuit toutes les paroles du Seigneur. Et luy leué au matin, edifia vn autel sous la montagne, & douze titres, selon les douze lignees d'Israel. 5 Et enuoya les ieunes des enfans d'Israel, lesquels amenerẽt holocaustes de veaux, & sacrifierent sacrifices pacifiques au Seigneur. 6 Et Moyse print la moitié du sang, & le mit dedans des bassins, & espandit l'autre moitié sur l'autel. 7 Apres, il print le liure de l'alliance, & leut le peuple oyant, lequel dit, Nous ferõs tout ce que le Seigneur a dit, & y obeirons. 8 Moyse donc print le sang, &
Hebr. l'espãdit sur le peuple, disant, *Voici le sang de l'al-
4.20. liance que le Seigneur a traittee auec vous sur toutes ces paroles. 9 Puis Moyse, Aarõ, Nadab, Abiu, & septante des anciens d'Israel mõterent, 10 Et virent le Dieu d'Israel, sous les pieds duquel estoit cõme vn ouurage de pierre de Sapphir, & cõme le regard du ciel serain. 11 Et n'estendit point sa main sur les princes des enfans d'Israel. Aussi ils virent Dieu, & mãgerent & beurẽt. 12 Et le Seigneur dit à Moyse, Mõte à moy en la mõtagne, & sois là, & ie te dõneray des tables de pierre, la Loy & cõmandemens que i'ay escrits pour les enseigner. 13 Lors Moyse

Digitized by Google

Moyſe ſe leua & Ioſué ſon miniſtre, & Moyſe monta en la montagne du Seigneur, 14 Diſant aux Anciens, Attendez-nous ici iuſques à ce que nous retournions à vous: & voici Aarõ & Hur auec vous. Quicõque aura des cõtrouerſies, qu'il ſe retire vers eux. 14 Lors Moyſe mõta en la mõtagne, & la nuee couurit la montagne. 16 Et la gloire du Seigneur repoſa ſur la mõtagne de Sinai, & la nuee le couurit par ſix iours: & au ſeptieme iour il appela Moyſe du milieu de la nuee. 17 Et le regard de la gloire du Seigneur eſtoit au ſõmet de la mõtagne cõme feu ardẽt deuãt les yeux des enfans d'Iſrael. 18 Et Moyſe entra dedãs la nuee, & mõta en la mõtagne, * & fut en la montagne quarante iours & quarante nuicts. *Sous 34.28.*

CHAP. XXV.

¶ *Le Seigneur demande oblations volontaires aux enfans d'Iſrael pour baſtir le tabernacle. Le pourtrait de l'arche de l'alliance.* *deut.9. 18.*

A Donc le Seigneur parla à Moyſe, diſant, 2 Parle aux enfans d'Iſrael, afin qu'ils reçoyuent oblation pour moy. Vous receurez mon oblation * de tout homme, duquel le cœur l'offrira franchemẽt. *Sous 35.5.* 3 Et c'eſt l'oblation que vous receurez d'eux, aſſauoir, or, argent, airain, 4 Hyacinthe, eſcarlate, vermeil, fin lin, *poils* de cheures, 5 Peaux de moutons teintes en rouge, & peaux de taiſſons, & bois de Setim, 6 Huile pour le luminaire, choſes aromatiques pour l'huile d'onction, & pour les perfums de ſouefue odeur 7 Pierre d'Onix, & pierres pour le rempliſſage de l'Ephod, & * Hoſen. 8 Ils me ferõt auſsi vn ſanctuaire, & habiteray au milieu d'eux. 9 Selon toutes les choſes que ie te monſtre, vous ferez la figure du tabernacle, & la figure de tous ſes vaiſſeaux. 10 Ils feront auſsi vne arche du bois de Setim, & ſa longueur ſera de deux coudees, & demie, & d'vne coudee & demie ſa largeur, & d'vne coudee & demie ſa hauteur. 11 Puis la reueſtiras dehors & dedãs de pur or, & feras ſur icelle vne courõne d'or à l'enuiron. 12 Et luy fondras quatre anneaux d'or, q̃ tu mettras és quatre coins d'icelle, aſſauoir, deux anneaux à l'vn de ſes coſtez, & deux autres à l'autre coſté. 13 Auſsi feras des **pectoral.*

Digitized by Google

barres du bois de Setim,& les doreras d'or. 14 Puis feras entrer les barres dedãs les anneaux des coſtez de l'arche pour porter l'arche auec icelles. 15 Dedãs les anneaux de l'arche ſerõt les barres, ſans les oſter d'icelle. 16 Puis tu mettras en l'arche le teſmoignage q̃ ie te dõneray. 17 Itẽ,tu feras vn propiciatoire de pur or,dõt la lõgueur ſera de deux coudees & demie, & ſa largeur de coudee & demie. 18 Et feras deux cherubins d'or duit au marteau, les mettãt aux deux bouts du ꝓpiciatoire. 19 Fay dõc vn cherubin au bout de deça:& l'autre cherubin au bout de delà du propiciatoire:ſi mettras les cherubins ſur les deux bouts d'iceluy. 20 Et les cherubins eſtendront les ailes en haut, couurans de leurs ailes le propiciatoire, & leurs faces ſeront l'vne vers l'autre,leſdits cherubins ayans leurs regards vers le propiciatoire 21 Et tu poſeras le propiciatoire en haut ſur l'arche, & dedans l'arche mettras le teſmoignage que ie te donneray 22 Et là ie conuiendray auec toy, & te propoſeray toutes les choſes que ie te commanderay pour les enfans d'Iſrael, de deſſus le propiciatoire qui eſt entre les deux cherubins, ſur l'arche du teſmoignage 23 Item tu feras vne table du bois de Setim, ſa longueur ſera de deux coudees : & ſa largeur d'vne coudee,& ſa hauteur de coudee & demie 24 Laquelle doreras de fin or, & luy feras vn couronnement d'or à l'entour. 25 Tu luy feras auſſi à l'enuiron vn embaſtement d'vne paume, à l'entour de ſon embaſtement, feras vn couronnement d'or 26 Puis luy feras quatre anneaux d'or,& mettras leſdits anneaux aux quatre coins qui ſont à ſes quatre pieds. 27 Les anneaux ſeront contre l'embaſtement pour y mettre les barres, pour porter la table. 28 Tu feras les barres du bois de Setim,& les doreras d'or,afin qu'on porte la table auec icelles. 29 Item tu feras ſes eſcuelles, & ſes cuilliers, ſes hanaps, & ſes gobelets, deſquels on verſera, tu les feras de fin or. 30 Et mettras ſur la table les pains de propoſition continuellement deuant moy. 31 Item,tu feras vn chandelier de fin or:chandelier, di-ie, duit au marteau : ſa iambe, ſes branches, ſes pla

Digitized by Google

es platelets, ſes pommeaux & ſes fleurs ſeront de
e meſme. 32 Or ſix branches ſortiront des co-
tez d'iceluy: aſſauoir, trois branches d'vn coſté du
handelier, & trois autres de l'autre coſté du chan-
elier. 33 En vne branche *y aura* trois platelets en
açon d'amande, vn pommeau & vne fleur: & en
autre branche, trois platelets en façon d'amande,
n pommeau & vne fleur: & ainſi aux ſix bran-
hes procedantes du chandelier. 34 Et *y aura*
u chandelier quatre platelets, en façon d'amande,
es pommeaux & ſes fleurs, 35 Et vn pommeau
ous les deux branches d'iceluy: & vn pommeau
ous les autres deux branches d'iceluy: ontre, vn
ommeau ſous les autres deux branches d'iceluy,
ainſi des ſix branches ſortans du chandelier.
6 Leurs pommeaux & leurs branches ſortans
'iceluy, ſeront tout de pur or, d'vne meſme fa-
on duite au marteau. 37 Fay auſsi les ſept lam-
es d'iceluy, & les mets ſus, afin qu'elles luyſent
hacune en ſon endroit, 38 Et les mouchettes
'iceluy, & ſes cruſeaux ſeront de fin or. 39 Tu
: feras auec tous ſes vaiſſeaux d'vn talent de pur
r. 40 *Regarde donc, & fay ſelon leur [a] patron
ue tu as veu en la montagne.

Hebr. 8,5. *actes* 7. 44.

[a] *ou, exemplaire.*

CHAP. XXVI.

¶ Le pourtrait du tabernacle. La place de l'arche. La place du propiciatoire. La table & le chandelier. Tapiſſerie, cinq piliers.

TV tre, tu feras le tabernacle de dix courtines de
lin retors, de hyacinthe, d'eſcarlate, & de ver-
eil: & y feras des Cherubins d'ouurage ſubtil.
La longueur d'vne courtine ſera de vingt & huit
udees, & la largeur d'vne courtine de quatre
udees: toutes les courtines ſeront d'vne me-
re. 3 Cinq courtines ſeront coniointes l'vne
l'autre, & autres cinq ſeront auſsi coniointes l'v-
à l'autre. 4 Fay auſsi des lacets de hyacinthe
r le bord d'vne courtine, d'vn bout en l'accou-
ement: & ainſi feras au bord de la derniere cour-
ne en l'accouplement de l'autre. 5 Tu feras cin-
ante lacets en vne courtine, & feras cinquãte la-
ts au bout de la courtine qui eſt en l'accouplemẽt

Digitized by Google

de l'autre: les lacets ſeront à l'oppoſite l'vn de l'autre. 6 Tu feras auſsi cinquante crochets d'or, & accoupleras les courtines l'vne à l'autre auec les crochets: ainſi ſera fait vn tabernacle. 7 Tu feras auſsi des courtines de poils de cheures pour le pauillon au deſſus du tabernacle. Tu y feras onze courtines. 8 La longueur d'vne courtine ſera de trente coudees, & la largeur de ladite courtine de quatre coudees: les onze courtines ſeront d'vne meſme meſure. 9 Puis tu conioindras cinq courtines à part, & ſix courtines à part: mais tu redoubleras la ſixieme courtine contre le deuant du tabernacle. 10 Auſsi feras cinquante lacets ſur le bord de l'vne des courtines de derriere en accouplement, & cinquante lacets ſur le bord de la courtine de l'autre accouplement. 11 Pareillement feras cinquante crochets d'airain, & feras entrer les crochets és lacets, & conioindras le pauillon: ainſi il ſera fait vn. 12 Mais le reſte du ſuperflu des courtines du pauillon, aſſauoir la moitié de la courtine qui eſt ſuperflue, reſtera ſur le derriere du tabernacle. 13 Et aura vne coudee deça, & vne coudee delà, de la ſuperabondance, au long des courtines du pauillon, laquelle reſtera ſur les coſtez du tabernacle, çà & là pour le couurir. 14 Outre, ſur ledit pauillon feras vne couuerture de peaux de moutons teintes en rouge, & vne couuerture de peaux de taiſſons par deſſus. 15 Item, tu feras au tabernacle des ais de bois de Setim, qui ſe tiendront debout. 16 La longueur d'vn ais ſera de dix coudees, & la largeur dudit ais de coudee & demie. 17 Deux enchaſſeures à chacun, enclauees l'vne à l'autre: & ainſi feras tous les ais du tabernacle. 18 Tu feras donc les ais du tabernacle, aſſauoir vingt ais du coſté de Midi de Theman. 19 Et au deſſous des vingt ais tu feras quarante ſoubaſſemens d'argent: deux ſoubaſſemens ſous chacun ais pour les deux enchaſſeures: & deux ſoubaſſemens ſous l'autre ais, pour ſes deux enchaſſeures. 20 Et vingt ais à l'autre coſté du tabernacle vers la partie d'Aquilon. 21 Et les quarante ſoubaſſemẽs d'iceux ſeront d'argẽt, deux ſoubaſſemens ſous vn ais, & deux ſoubaſſemẽs ſous l'autre

9 c. vne montagne.

Digitized by Google

l'autre ais. 22 Et aux coſtez du tabernacle vers Occidẽt, tu feras ſix ais. 23 Tu feras auſsi deux ais aux coins du tabernacle par les coſtez. 24 Et ſi ſeront cõioints par le bas, & pareillement ſerõt conioints par le haut, àvn anneau: ainſi ſera-il des deux autres qui ſerõt aux deux coins. 25 Il y aura auſsi huit ais à ſeize ſoubaſſemẽs d'argẽt, aſſauoir, deux ſoubaſſemẽs ſous vn ais, & deux ſoubaſſemẽs ſous l'autre ais. 26 Apres tu feras cinq verroux de bois de Setim, pour les ais d'vn des coſtez du tabernacle. 27 Pareillemẽt cinq verroux, pour les ais de l'autre coſté du tabernacle: auſsi cinq verroux, pour les ais du coſté du tabernacle, vers les coſtez d'Occident. 28 Et le verrouil du milieu, ſera au milieu des ais, courant de bout en bout. 29 Tu doreras auſsi les ais d'or: & ſi feras leurs anneaux d'or, pour mettre les verroux: & doreras les verroux d'or. 30 *Tu eſleueras donc le tabernacle ſelon la diſpoſition que tu as veuë en la montagne. 31 Item, feras vn voile de hyacinthe, d'eſcarlate, de vermeil, & de lin retors, le faiſant d'ouurage ſubtil auec des Cherubins. 32 Si le mettras ſur quatre piliers de Setim dorez d'or auec leurs crampõs d'or, leſquels ſeront ſur quatre ſoubaſſemens d'argent. 33 Apres tu mettras le voile deſſous les crochets: & illec feras entrer l'arche du teſmoignage dedans le voile, lequel voile vous ſera ſeparation entre le ſainct lieu, & le lieu treſſainct. 34 Item au lieu treſſainct tu poſeras le propiciatoire ſur l'arche du teſmoignage. 35 Item tu mettras la table dehors du voile, & le chandelier à l'encontre de la table au coſté du tabernacle vers le Midi, & poſeras la table du coſté d'Aquilon. 36 Item, à l'entree du tabernacle tu feras vne tapiſſerie de hyacinthe, d'eſcarlate, de vermeil, & de lin retors, d'ouurage de broderie, 37 Apres feras à la tapiſſerie cinq piliers de Setim, leſquels tu doreras d'or, & ſeront leurs crampons d'or: & fondras pour iceux cinq ſoubaſſemens d'airain.

*Sus 25. 40.

CHAP. XXVII.

¶ L'autel de l'holocauſte. Le paruis du tabernacle. La lampe continuellement ardente au tabernacle.

Digitized by Google

EN apres tu feras vn autel de bois de Setim, ayant cinq coudees de long, & cinq coudees de large. Lequel autel ſera quarré, & ſa hauteur de trois coudees. 2 Et feras ſes cornes & ſes quatre coins: les cornes ſortirõt d'iceluy, & le couuriras d'airain: 3 Item tu feras ſes chauderons pour oſter ſes cendres, & ſes balais, & ſes baſsins, & ſes hauets, & ſes paeles. Tu feras donc tous ſes vaiſſeaux d'airain. 4 Item tu luy feras vne grille d'airain ouurage de treillis, auſsi feras au treillis quatre anneaux d'airain ſur les quatre extremitez d'iceluy. 5 Et le mettras deſſous l'enuironnement de l'autel en bas: & le treillis ſera iuſques au milieu de l'autel. 6 Item tu feras des barres pour l'autel, leſquelles ſerõt de bois de Setim, & les couuriras d'airain. 7 Et fera-on paſſer les barres d'iceluy dedans les anneaux, leſquelles barres ſeront aux deux coſtez de l'autel pour le porter. 8 Tu le feras creux entre les tables. Ils le feront ainſi cõme il t'a eſté monſtré. Sſus 20. en la montagne. 9 *Tu feras auſsi le paruis du 24. tabernacle au coſté de Midi de Theman. Les courtines du paruis ſeront de lin retors, la longueur d'vn des coſtez ſera de cent coudees. 10 Et vingt piliers auec leurs vingt ſoubaſſemens d'airain, & les crampons des pilliers, & leurs liaiſons ſeront d'argent. 11 Et ainſi au coſté d'Aquilon les courtines ſeront de cent *coudees* de long, & ſes vingt piliers auec leurs vingt ſoubaſſemens d'airain, & les crampons des piliers, & leurs liaiſons ſeront d'argent. 12 Et la largeur du paruis du coſté Occidental aura des courtines de cinquante coudees, ayans leurs dix piliers, & leurs dix ſoubaſſemens. 13 Et la largeur du paruis du coſté vers Orient aura cinquante coudees. 14 Et à vn des coſtez ſeront des courtines de quinze coudees, ayans leurs trois piliers, & leurs trois ſoubaſſemens. 15 Et à l'autre coſté quinze courtines, ayans leurs trois piliers & leurs trois ſoubaſſemens. 15 Et à la porte du paruis ſera vne tapiſſerie de vingt coudees, faite de hyacinte, eſcarlate, de vermeil, & de lin retors d'ouurage de broderie à quatre piliers & quatre ſoubaſſemens. 17 Tous les piliers du paruis ſoyent ceincts

Digitized by Google

einctz à l'entour de liaiſon d'argent, & leurs cha-
iteaux d'argent, & leurs ſoubaſſemens d'airain.
8 La longueur du paruis ſera de cent coudees, la
argeur de cinquante par tout, & la hauteur de
inq coudees, de lin retors, & leurs ſoubaſſemens
'airain. 19 Tous les vaiſſeaux du tabernacle
our tout le ſeruice, & tous ſes cloux, & tous les
loux du paruis ſeront d'airain. 20 Et toy tu
ommanderas aux enfans d'Iſrael, qu'ils t'ap-
ortent de l'huile d'oliue pure & eſpreinte pour
e luminaire, afin de faire luire touſiours les lam-
es 21 Au tabernacle de conuenance hors du
oile, qui eſt ſur *l'arche* du teſmoignage. Aaron la
liſpoſera auec ſes fils en la preſence du Seigneur,
lepuis le veſpre iuſques au matin. Que ce ſoit
ne ordonnance perpetuelle par leurs aages d'entre
es enfans d'Iſrael.

CHAP. XXVIII.

*¶ Le Seigneur appelle Aaron & ſes enfans à l'ordre
le ſacrificature. Les accouſtremens d'iceux.*

ET toy, fay approcher de toy Aaron ton frere, &
ſes fils auec luy d'entre les enfans d'Iſrael, pour
n'exercer la ſacrificature: aſſauoir Aaron auec Na-
lab, Abiu, & Eleazar, & Ithamar fils dudit Aaron.
Puis feras à Aaron des ſainctz veſtemens en gloi-
e & ornement. 3 Et parleras à tous ceux qui
ont ſages de cœur, que i'ay remplis de l'eſprit
le ſapience, afin qu'ils facent des veſtemens à Aa-
on pour le ſanctifier: afin qu'il me ſoit Sacrifica-
eur. 4 Et tels ſeront les veſtemens qu'ils feront,
e Pectoral, l'Ephod, la robbe, la tunique froncee, la
nitre, & le baudrier. Ils feront donc les ſainctz ve-
temens à Aaron ton frere, & à ſes fils pour me faire
a ſacrificature. 5 Ils prendront de l'or, de hya-
inthe, de l'eſcarlate, de vermeil, & de fin lin.
Et feront l'Ephod d'or, de hyacinthe, d'eſcarlate,
le vermeil, & de lin retors d'ouurage ſubtil. 7 Les
leux eſpaulieres luy ſeront conioinctes par les
leux extremitez d'iceluy, afin qu'il ſoit accouplé.
Et l'artifice de ſa brodure qui ſera deſſus, ſera
neſme comme ſon ouurage, d'or, de hyacinthe,
'eſcarlate, de vermeil, & de lin retors: 9 Et prẽdras

Digitized by Google

deux pierres d'Onix, & graueras ſur icelles les noms des enfans d'Iſrael. 10 Six noms d'iceux ſur vne pierre, & les ſix noms des autres ſur l'autre pierre, ſelon leurs natiuitez. 11 Tu graueras d'ouurage de lapidaire auec engraueure de [a] ſeaux, les deux pierres ſelon les noms des enfans d'Iſrael, y faiſant à l'entour enchaſſeures d'or. 12 Et mettras les deux pierres ſur les eſpaulieres de l'Ephod, afin qu'elles ſoyent pierres memoriales des enfans d'Iſrael. Et Aarõ portera les noms d'iceux ſur ſes deux eſpaulieres deuant le Seigneur, pour memoire. 13 Auſsi feras les enchaſſeures d'or, 14 Et deux chainettes de fin or aux extremitez, le faiſant en façon de corde, & mettras les chainettes entrelaſſees ſur les enchaſſeures. 15 Item, tu feras le Pectoral de iugement d'ouurage ſubtil, le faiſant à la façon de l'Ephod, d'or, de hyacinte, d'eſcarlate, de vermeil & de lin retors. 16 Il ſera quarré, & double, & ſa longueur d'vne paume, & ſa largeur d'vne autre paume. 17 Puis le rempliras de pierrerie, de quatre rengees de pierres. A la premiere rengee, vne Sardoine, vne Topaze, & vne Emeraude. 18 Et à la ſeconde rengee, vne Eſcarboucle, vn Sapphir, & vn Iaſpe. 19 Et à la troiſieme rengee, vne Ligure, vne Agathe, & vne Amathiſte. 20 Et à la quatrieme rengee, vn Chryſolite, vn Onix, & vn Beril: leſquelles ſeront enchaſſees en or ſelon leurs remplages. 21 Et ſeront les pierres auec les noms des enfans d'Iſrael, douze, ſelon leurs noms, comme engraueures de ſeaux, chacun ſelon ſon nom, eſtans pour les douze lignees. 22 Puis tu feras ſur le Pectoral des chainettes prenantes aux bouts, de fin or, en façon de corde. 23 Et feras ſur ledit Pectoral deux anneaux d'or: & mettras les deux anneaux aux deux bouts du Pectoral. 24 Si mettras les deux chainettes d'or cordees aux deux anneaux, aux bouts du Pectoral: 25 Et mettras les deux autres bouts des deux chainettes cordees aux deux enchaſſeures: & les mettras ſur les deux eſpaulieres de l'Ephod, au deuant de luy. 26 Item, feras deux anneaux d'or, leſquels mettras aux deux bouts du Pectoral ſur ſon bord, qui eſt du coſté de l'Ephod par

[a] ou, burins.

Digitized by Google

par dedans, 27 Item, feras deux anneaux d'or, leſquels mettras aux deux eſpaulieres de l'Ephod, par le bas & au deuant contre ſon accouplement, au deſſus de la bordure de l'Ephod. 28 Et attacheront le Pectoral par les anneaux, aux anneaux de l'Ephod d'vn cordon de hyacinthe, afin qu'il tienne ſur la bordure de l'Ephod, & que le Pectoral ne bouge de deſſus l'Ephod. 29 Ainſi Aaron portera ſur ſon cœur les noms des enfans d'Iſrael au Pectoral de iugement, quand il entrera au lieu ſainct, en memoire deuant le Seigneur à touſiours. 30 Item, mettras au Pectoral de iugement, [a]Vrim, & [a]Thumim, leſquels ſeront ſur le cœur d'Aaron quand il viendra deuant le Seigneur. Et Aaron portera le iugement des enfans d'Iſrael ſur ſon cœur. deuant le Seigneur à touſiours. 31 Item, tu feras la robbe de deſſous l'Ephod, totalement de hyacinthe: 32 Et le pertuis où paſſe la teſte, ſera au milieu, & *y aura* vn orlet à ſon pertuis à l'entour, d'ouurage tiſſu, comme le pertuis d'vn haubergeon afin qu'il ne ſe deſchire point. 33 Et feras à ſes franges des grenades de hyacinthe, d'eſcarlate, & de vermeil tout à l'entour, & des ſonnettes d'or, entre icelles à l'entour: 34 Aſſauoir vne ſonnette d'or, puis vne grenade: vne ſonnette d'or, puis vne grenade, aux franges à l'entour de la robbe. 35 Et elle ſera pour Aaron quand il miniſtrera, & on orra le ſon de luy, lors qu'il entrera au Sainct lieu deuãt le Seigneur, & quand il en ſortira, afin qu'il ne meure. 36 Item, feras vne lame de fin or, ſur laquelle tu engraueras de graueure de ſeaux, LA SAINCTETE AV SEIGNEVR. 37 Laquelle tu mettras en vn cordon de hyacinthe, & ſera ſur la mittre au deuant ladite mittre: 38 Et ſi ſera ſur le front d'Aaron, afin qu'il porte l'iniquité des oblations qu'offriront les enfans d'Iſrael pour tous leurs ſaincts dons: & ſera continuellement ſur ſon front, pour les rendre agreables deuant le Seigneur, 39 Item, fronceras vne tunique de lin, & feras la mittre de lin, & feras le baudrier d'ouurage de broderie. 40 Pareillement aux enfans d'Aaron feras des tuniques, des baudriers, & des chapeaux pour

[a] *c. lamiere.*
[a] *c. perfection.*

Digitized by Google

gloire & ornement: 41 Et en veſtiras Aaron ton frere, & ſes fils auec luy, & les oindras, & conſacreras leurs mains, & les ſanctifieras: afin qu'ils me ſeruent en ſacrificature. 42 Et leurs feras des brayes de linge pour couurir la chair honteuſe, depuis les reins iuſques aux cuiſſes, 43 Deſquelles Aaron & ſes fils vſeront, quand il entreront au tabernacle de conuenance, ou quād ils approcheront de l'autel pour adminiſtrer au Sainct lieu: à ce qu'eſtans coulpables d'iniquité, ils ne meurent. Ce luy ſera ordonnance perpetuelle, & à ſa ſemence apres luy.

CHAP. XXIX.

¶ La maniere de conſacrer les Sacrificateurs du Seigneur. Les choſes qu'il faut offrir. Le Seigneur promet d'habiter au milieu des enfans d'Iſrael.

ET voici que tu leur feras, quand tu les ſanctifieras pour m'eſtre Sacrificateurs, *Tu prendras vn ieune veau, & deux moutons ſans macule, 2 Et des pains ſans leuain: pareillement des gaſteaux ſans leuain, peſtris à l'huile: & des torteaux ſans leuain, oincts d'huile: & les feras de fine farine de froment. 3 Tu mettras iceux en vne corbeille, & les preſenteras en ladite corbeille: auſsi le veau & les deux moutons. 4 Lors feras approcher Aaron & ſes fils à l'entree du tabernacle de conuenance, leſquels tu laueras d'eau. 5 Tu prendras auſsi les veſtemens, & feras veſtir Aaron de la tunique & de la robbe de l'Ephod, & d'Ephod & Pectoral, & le ceindras auec le baudrier d'Ephod. 6 Puis metras ſur ſon chef la mitre & le diademe de ſainctеté ſur ladite mitre. 7 Adonc tu prendras l'huile d'onction, & l'eſpandras ſur ſon chef en l'oignant. 8 Puis tu feras approcher ſes fils, & les feras veſtir de tuniques. 9 Et les ceindras de baudriers: aſſauoir, Aaron & ſes fils, & leur attacheras des chapeaux, & la ſacrificature leur ſera pour ordonnance perpetuelle. Tu conſacreras auſsi la main d'Aaron, & la main de ſes fils. 10 *Apres tu feras preſenter le veau deuant le tabernacle de conuenance, & Aaron & ſes fils mettront leurs mains ſur la teſte du veau. 11 Et tueras le veau deuant le Seigneur, à l'entree du tabernacle de conuenance. 12 Apres

Leuit. 9.2.

Leuit. 1.3.

prendras

Digitized by Google

prendras du ſang du veau, & le mettras de ton doigt ſur les cornes de l'autel, & eſpandras auſsi tout le ſang au ſoubaſſement dudit autel. 13 *Item, prendras toute la graiſſe qui couure les entrailles, & la taye qui eſt ſur le foye, & les deux rongnons, & la graiſſe qui eſt ſur iceux, & en feras encenſement à l'autel. 14 Mais la chair du veau, ſa peau, & ſa fiente, tu les bruſleras au feu dehors l'oſt: c'eſt ſacrifice pour le peché. 15 Item, prendras vn mouton, & Aaron & ſes fils mettront leurs mains ſur la teſte dudit mouton. 16 Puis tu tueras le monton, & prenant le ſang d'iceluy, tu arrouſeras ſur l'autel à l'entour. 17 Apres tu departiras le moutõ par pieces, & laueras ſes entrailles & ſes iambes & les poſeras ſur ſes pieces & ſur ſa teſte. 18 Et feras fumer tout le moutõ ſur l'autel: car c'eſt holocauſte au Seigneur en ſouëf odeur, & oblatiõ faite par feu au Seigneur. 19 Puis prendras l'autre mouton, & Aaron & ſes fils mettront leurs mains ſur la teſte dudit mouton. 20 Si tueras le mouton, & prendras le ſang d'iceluy, & le mettras ſur le mol de l'oreille d'Aaron, & ſur le mol de l'oreille dextre de ſes fils, ſur le pouce de leur main dextre, & ſur le pouce de leur pied dextre, & eſpandras le ſang ſur l'autel à l'entour. 21 Et prendras du ſang qui eſt ſur l'autel, & de l'huile d'onction: & arrouſeras ſur Aaron & ſur ſes veſtemens, ſur ſes fils & ſur les veſtemens de ſes fils auec luy. Ainſi ſera-il ſanctifié, & ſes veſtemens, ſes fils, & les veſtemens de ſes fils auec luy. 22 Item, prendras du mouton la graiſſe, la queuë, & la graiſſe qui couure les entrailles, la taye du foye, les deux rognons, la graiſſe qui eſt deſſus l'eſpaule dextre: (car c'eſt le mouton de conſecration.) 23 Et vne miche de pain, vn gaſteau de pain à l'huile, & vne tourte de la corbeille des choſes qui ſont ſans leuain, qui eſt deuant le Seigneur. 24 Et mettras toutes ces choſes es mains d'Aaron, & és mains de ſes fils, & les tourneras çà & là en oblation tournee deuant le Seigneur. 25 Et les receuant de leurs mains, tu les feras fumer ſur l'autel en holocauſte, pour ſouëf odeur deuant le Seigneur: car c'eſt ſacrifice fait par feu au Seigneur.

*Leuit. 3.3.

Digitized by Google

26 Item, tu prendras la poictrine du mouton, de la conſecration qui eſt pour Aaron, & la tourneras çà & là deuant le Seigneur, & elle ſera pour ta part. 27 Auſsi tu ſanctifieras la poictrine de tournement, & l'eſpaule de l'eſleuation, qui auſsi ont eſté tournees & eſleuees du mouton des conſecrations pour Aaron & ſes fils. 28 Et ceci ſera audit Aaron & à ſes fils en ordonnance perpetuelle des enfans d'Iſrael: car c'eſt offrande, & l'offrande ſera des enfans d'Iſrael, pour leurs ſacrifices pacifiques, & leur oblation au Seigneur. 29 Et les ſainctes veſtemens qui appartiennent à Aaron, ſeront à ſes enfans apres luy, pour eſtre oincts en iceux, & pour conſacrer leurs mains auec iceux. 30 Le Sacrificateur qui ſuccedera en ſon lieu d'entre les enfans d'Iſrael (lequel viendra au tabernacle de conuenance, pour miniſtrer au lieu ſainct) les veſtira par ſept iours. 31 Tu prendras donc le mouton de conſecration, & cuiras ſa chair au ſainct lieu. 32 Et Aaron & ſes fils mangeront à l'entree du tabernacle de conuenance, la chair du mouton, * & le pain qui ſera en la corbeille. 33 Iceux mangeront ces choſes, par leſquelles eſt faite la propiciation pour conſacrer leurs mains, & les ſanctifier: mais l'eſtranger n'en mangera point, pourtant qu'elles ſont ſainctes. 34 Que s'il demeure de la chair des conſerations, & du pain iuſqu'au lendemain, tu en bruſleras les reliefs au feu. On n'en mangera point, pourtant que c'eſt choſe ſaincte. 35 Tu feras donc ainſi à Aaron & à ſes enfans, ſelon toutes les choſes que ie t'ay commandees: par ſept iours tu conſacreras leurs mains. 36 Et ſacrifieras tous les iours vn veau pour le peché en propiciation, & nettoyeras l'autel, quand tu auras immolé deſſus pour la propiciation & l'oindras pour le ſanctifier. 37 Par ſept iours tu purgeras l'autel, & le ſanctifieras: ainſi ſera l'autel treſſainct, pourtant que tout ce qui attouchera à l'autel ſoit ſainct. 38 Outre, voici que tu feras ſur l'autel: aſſauoir *que tu offriras* tous les iours continuellement, deux agneaux d'vn an. 39 Au matin ſacrifieras vn agneau, & l'autre agneau vers le ſoir. 40 La dixieme partie de fine farine peſtrie en l'huile eſpreinte,

Leuit. 8 31, &c. 24. 9. mat. 12. 4.

Digitized by Google

eſpreinte, qui ſera de la quatrieme partie de Hin, & l'aſperſion de la quatrieme partie dudit Hin de vin, auec vn chacun agneau. 41 Et offriras l'autre agneau au veſpre, comme l'oblation du matin, & luy feras telle aſperſion en ſouëf odeur & ſacrifice fait par feu au Seigneur. 42 Ce ſera l'holocauſte continuel en vos aages, à l'entree du tabernacle de conuenance deuant le Seigneur, auquel ie conuiendray auec vous, pour parler illec à toy. 43 Ie conuiendray là, *di-ie*, auec les enfans d'Iſrael, & il ſera ſanctifié en ma gloire. 44 Or ie ſanctifieray le tabernacle de cõuenance auec l'autel, & ſanctifieray Aaron auec ſes fils, afin qu'ils me ſoyent ſacrificateurs. 45 Auſsi i'habiteray au milieu des enfans d'Iſrael, & ſeray leur Dieu. 46 Et cognoiſtrõt que ie ſuis le Seigneur leur Dieu, qui les ay retirez du pays d'Egypte, afin que i'habitaſſe entr'eux: ie ſuis le Seigneur leur Dieu.

CHAP. XXX.

¶La deſcriptiõ de l'autel des perfumigations. A quoy il ſeruoit. Ce que les enfans d'Iſrael deuoyẽt donner pour l'vſage du tabernacle.

DAuantage tu feras l'autel des perfumigations de bois de Setim, 2 *Ayant* vne coudee de long, & vne coudee de large en quarré, & ſa hauteur de deux coudees: & ſes cornes *iſſantes* d'iceluy. 3 Et couuriras iceluy de fin or, ſon toict, ſes parois à l'entour, & ſes cornes. Tu luy feras auſsi vn couronnement dor à l'enuiron. 4 Mais au deſſus de ſon couronnement tu luy feras deux anneaux d'or aux deux coins de ſes deux coſtez, & ce ſera à mettre les barres pour le porter auec. 5 Leſquelles barres feras de bois de Setim, & les couuriras d'or. 6 Puis le poſeras deuant le voile, qui eſt aupres de l'arche de teſmoignage: & deuant le propiciatoire qui eſt ſur le teſmoignage, auquel ie conuiendray auec toy. 7 Et tous les matins Aaron fera ſur iceluy encenſemẽs aromatiques: quand il accouſtrera ſes lampes, il y fera perfumigation 8 Et quand il allumera ſes lampes vers le veſpre, il fera perfumigation ſur iceluy continuellement deuant le Seigneur, en vos aages. 9 Vous

Digitized by Google

n'offrirez point ſur iceluy perfumigation eſtrange, n'holocauſte, ne ſacrifice: & ſi ne verſerez nulle aſperſion ſur iceluy. 10 Et Aaron vne fois l'an fera reconciliation ſur les cornes d'iceluy, du ſang offert pour la reconciliation du peché. Vne fois donc en l'an il fera la reconciliation ſur iceluy en vos aages. C'eſt ſainɛteté treſſainɛte au Seigneur. 11 En apres le Seigneur parla à Moyſe, diſant,

Nomb. 2.2. 12 *Quand tu leueras la ſomme des enfans d'Iſrael ſelon leur nombre, ils donneront vn chacun la redemption de leur perſonne au Seigneur, quand tu les auras contez. Et n'y aura point de playe en eux, quand tu les auras nombrez. 13 Tous ceux qui paſſeront par le conte, donneront ceci: aſſauoir, demi ſicle, ſelon le ſicle du ſanɛtuaire, *lequel

Nomb. 2.47. ſicle a vingt oboles: le demi ſicle donc ſera l'oblation au Seigneur. 14 Tous ceux qui paſſent par le conte depuis vingt ans & au deſſus, donneront telle oblatiõ au Seigneur. 15 Le riche n'augmẽtera rien, & le poure ne diminuera rien du demi ſicle, quand ils donneront l'oblation au Seigneur pour la redemption de leurs perſonnes. 16 Tu prendras donc l'argent des enfans d'Iſrael, l'argent de la redemption, & l'appliqueras au ſeruice du tabernacle de conuenance, lequel ſera aux enfans d'Iſrael pour memoire deuant le Seigneur, pour la redemption de leurs perſonnes. 17 Item, le Seigneur parla à Moyſe, diſant, 18 Fay vn cuueau d'airain, & ſon ſoubaſſement d'airain auec, pour laucr, lequel mettras entre le tabernacle de conuenãce & l'autel, & y mettras de l'eau. 19 Et Aaron & ſes fils en laueront leurs mains & leurs pieds. 20 Quand ils entreront au tabernacle de conuenance, ils ſe laueront d'eau, afin qu'ils ne meurent: ou quand ils approcherõt de l'autel pour miniſtrer, afin de faire perfumer l'oblation bruſlee au Seigneur. 21 Ils laueront donc leurs mains & leurs pieds, afin qu'ils ne meurent: & leur ſera ordonnance perpetuelle, tant à luy qu'à ſa poſterité en leurs aages. 22 Item, le Seigneur parla à Moyſe, diſant, 23 Tu prendras des principales choſes aromatiques de la franche myrrhe, de cinq cens *ſicles*, & de cinnamome

Digitized by Google

mome odoriferante la moitié d'icelle, qui ſont deux cens cinquante *ſicles*, & de calamus de ſouëfue odeur deux cens cinquante *ſicles*, 24 Et de caſia cinquante ſicles au poids du ſanctuaire, & vne meſure de hin d'huile d'oliue. 25 Puis feras icelle huile de ſaincte onction, vn oignement confit en artifice d'apoticaire. Ainſi ſera l'huile d'onction ſaincte: 26 De laquelle tu oindras le tabernacle de conuenance, & l'arche du teſmoignage. 27 La table auec tous ſes vaiſſeaux, le chandelier auec tous les vtenſiles d'iceluy, & l'autel des encenſemens. 28 Item, l'autel des holocauſtes auec tous ſes vaiſſeaux: pareillement le cuueau & ſon ſoubaſſement. 29 Et les ſanctifieras, afin qu'ils ſoyent ſainctetés treſſaincte. Tout ce qui les attouchera ſera ſanctifié. 30 Tu oindras Aaron & ſes fils, ſi les ſanctifieras pour me ſeruir à la ſacrificature. 31 Tu parleras auſsi aux enfans d'Iſrael, diſant, Ceſte huile de ſaincte onction me ſera gardee en vos aages. 32 On n'en oindra point la chair de l'homme, & ne ferez point de compoſition ſemblable à icelle, car elle eſt ſaincte: elle vous ſera donc ſaincte. 33 Quiconque compoſera oignement ſemblable, & qui mettra d'iceluy ſur l'eſtranger, ſera exterminé de ſon peuple. 34 Item, le Seigneur dit à Moyſe, Pren des choſes aromatiques, du Stacte, Onycha, Galbanum odoriferant, & de l'encens pur, le tout en poids egal. 35 Puis en feras perfumigation aromatique ſelon l'art d'apoticaire, mixtionnee purement: c'eſt choſe ſaincte. 36 Et quand tu l'auras moulu bien delié, tu en mettras au tabernacle de conuenance deuant *l'arche* du teſmoignage, auquel ie conuiendray auec toy. Ce vous ſera choſe treſſaincte. 37 Et l'encenſement que tu fais ſelon ceſte compoſition, vous ne le ferez point pour vous. Ce te ſera choſe ſaincte pour le Seigneur. 38 Quiconque en aura fait de ſemblable pour le flairer, ſera exterminé de ſes peuples.

CHAP. XXXI.

¶ Le Seigneur commande de garder ſon repos. Les tables de la Loy eſcrites du doigt de Dieu, & données à Moyſe.

Digitized by Google

Sous 35.30. ET le Seigneur parla à Moyſe diſant, 2 *Regarde, i'ay appelé par ſon *nom Beſeleel le fis d'Vri, *c.nommément.* fils de Hur, de la lignee de Iuda. 3 Lequel i'ay rempli de l'Eſprit de Dieu, de ſapience, d'intelligence, de ſcience & de tout artifice, 4 Pour imaginer inuention à beſongner en or, en argent, & en airain, 5 En artifice de pierrerie pour rempliſſage: & en artifice de bois, pour le diſpoſer en tout ouurage. 6 Et voici ie luy ay dõné *pour compagnon* Ooliab le fils d'Ahiſamech, de la lignee de Dã: & ſi ay mis au cœur de tout entendu l'eſprit d'intelligence: afin qu'ils facent toutes les choſes que ie tay commandees: 7 C'eſt aſſauoir, le tabernacle de conuenance, l'arche du teſmoignage, & le propiciatoire qui ſera deſſus, auec tous les vaiſſeaux du tabernacle. 8 Item, la table auec ſes vaiſſeaux, & le fin chandelier auec tous ſes vtenſiles, & l'autel des perfumigations. 9 Item, l'autel de l'holocauſte, auec tous ſes vaiſſeaux, le cuueau & ſon ſoubaſſement. 10 Item, les veſtemens ſeruans au miniſtere, les ſaincts veſtemens d'Aaron ſacrificateur, & les veſtemens de ſes fils, pour exercer la ſacrificature. 11 Item, l'huile d'onction, & la perfumigation aromatique pour le ſanctuaire. Ils feront donc ſelon toutes les choſes que ie t'ay commandees. 12 Puis le Seigneur parla à Moyſe, diſant, 13 Or toy parle aux enfans d'Iſrael, diſant, Vous garderez nonobſtant mon repos: car c'eſt vn ſigne entre moy & vous, en vos aages: afin que vous ſachiez que *Sup 20. 8, exe. 20.12.* ie ſuis le Seigneur qui vous ſanctifie: 14 *Gardez donc le repos, car il vous eſt ſainct. Qui le violera, il mourra de mort. Pource quiconque fera œuure en icelluy, tel perſonnage ſera exterminé du milieu de ſon peuple. 15 Par ſix iours on beſongnera; mais au ſeptieme iour, c'eſt la vacation du ſainct repos au Seigneur. Quiconque fera œuure le iour du repos, mourra de mort. 16 Ainſi les enfans d'Iſrael garderont le repos, pour celebrer le repos en leurs aages par alliance perpetuelle. 17 Il eſt le ſigne entre moy & les enfans d'Iſrael à perpetuité. * Car en ſix iours le Seigneur fit le ciel & la terre, & au ſeptieme il ceſſa, & ſe repoſa.

Geneſe 1.31, & 22.

Digitized by Google

se reposa. 18 Lors il donna à Moyse (quand il eut acheué de parler auec luy en la montagne de Sinai) *deux tables du tesmoignage, tables de pierre, escrites du doigt de Dieu. *Deut. 9.10.*

CHAP. XXXII.

¶ Le peuple adore le veau de fonte. Moyse descend de la montagne. Il se courrouce voyant la faute du peuple, & rompt les tables de la Loy. Brise le veau d'or. Reprend Aaron.

OR le peuple voyant que Moyse tardoit de descendre de la montagne, s'assembla à l'encontre d'Aaron, & luy dirent, Leue-toy, fay-nous des dieux qui marchent deuant nous : car quand à ceste homme Moyse (qui nous a fait monter de la terre d'Egypte) nous ne sauons qu'il luy est aduenu. 2 Et Aaron leur respondit, Destachez les oreillettes d'or qui sont aux oreilles de vos femmes, de vos fils & de vos filles, si me les apportez. 3 Lors tout le peuple destacha les oreillettes d'or qui estoyent à leurs oreilles, & les apporterent à Aaron. 4 *Lequel quand il les eut receuës de leurs mains, en forma ceste *or* en vn moule, & en fit vn veau de fonte. Puis ils dirent, Voici tes dieux, ô Israel, qui t'ont fait monter hors du pays d'Egypte. 5 Ce que voyant Aaron, il edifia vn autel deuant iceluy, & cria, disant, Demain est la solennité au Seigneur. 6 Ainsi ils se leuerent le lendemain, & offrirent holocaustes, & presenterent les oblations pacifiques : *puis le peuple s'assit pour manger & pour boire, & se leuerent pour iouër. 7 Adonc le Seigneur dit à Moyse, Va, descen: car ton peuple que tu as fait monter du pays d'Egypte, s'est corrompu. 8 Ils se sont tantost fouruoyez du chemin que ie leur auoye commandé, ils se sont fait vn veau de fonte, & se sont enclinez vers luy, & luy ont sacrifié, disans, *Voici tes dieux, ô Israel, qui t'ont fait monter du pays d'Egyte. 9 Derechef le Seigneur dit à Moyse, *I'ay veu ce peuple, & voici, c'est vn peuple de dur cerueau. 10 Et maintenant laisse moy, & ma fureur s'embrasera contre eux, si les consumeray : mais ie te feray *croistre* en grand peuple. 11 *Lors Moyse supplia

Psean. 106,19.

1. Cor. 10.7.

1. Roys 12.28.

Soue 33.3, dent.9.13.

Psean. 106,23.

Digitized by Google

le Seigneur ſon Dieu, & dit, Seigneur, pourquoy s'embraſe ta fureur contre ton peuple, lequel tu as retiré du pays d'Egypte en grande vertu, & en main forte? 12 Pourquoy diront les Egyptiens, Il les a retirez malicieuſement, pour les occir és montagnes, & pour les conſumer de deſſus la terre? Deſtourne-toy de ta fureur, & de ton ire, & te repen de ce mal que tu veux faire à ton peuple. 13 Aye memoire d'Abraham, Iſaac, & d'Iſrael tes ſeruiteurs, auquels tu as iuré par toy-meſme, & leurs as dit, Ie multiplieray voſtre ſemence comme les eſtoilles du ciel, & donneray toute ceſte terre (que i'ay dit) à voſtre ſemence, & l'heriteront à tout iamais. 14 Adonc le Seigneur ſe repentit du mal qu'il auoit dit qu'il feroit à ſon peuple. 15 Puis Moyſe ſe retourna, & deſcendit de la montagne ayant les deux tables du teſmoignage en ſa main, les tables eſcrites à leurs deux coſtez: aſſauoir eſcrites deçà & delà. 16 Et les tables eſtoyent œuure de Dieu: auſsi l'eſcriture eſtoit eſcriture de Dieu, grauee ſur les tables. 17 Lors Ioſué oyant la voix du peuple qui crioit, dit à Moyſe, Il y a voix de bataille en l'oſt: auquel il reſpondit, 18 Ce n'eſt point voix de victoire, ne voix de deſconfiture: mais i'oy la voix de chanterie. 19 Et aduint quand Moyſe approcha de l'oſt, qu'il vit le veau & les flageols, il ſe courrouça aſprement, & ietta de ſes mains les tables, & les rompit ſous la montagne. 20 Apres print le veau qu'ils auoyent fait, & le bruſla au feu, & le briſa, tant qu'il fuſt en poudre: puis l'eſpandit au deſſus de l'eau, & en fit boire aux enfans d'Iſrael, 21 Et Moyſe dit à Aaron, Que t'a fait ce peuple, que tu ayes amené ſur luy vn ſi grand peché? 22 Et Aaron luy reſpondit, Ne te courrouce pas, mon ſeigneur. Tu as cogneu le peuple qui eſt *adonné* à mal. 23 Et ils m'ont dit, Fay-nous des dieux qui cheminent deuant nous: car de ceſt homme Moyſe qui nous a fait monter hors du pays d'Egypte, nous ne ſauõs qu'il luy eſt aduenu. 24 Lors ie leur di, Qui a de l'or, ſi le deſtache. Et ils le me baillerent, & ie le iettay au feu; ce veau en eſt ſorti.

25 Or

Digitized by Google

25 Or Moyſe voyant que le peuple eſtoit deſnué (car Aaron l'auoit deſnué en vitupere entre leurs ennemis.) 26 Eſtãt à la porte de l'oſt, il dit, Qui eſt du Seigneur *vienne* à moy. Et tous les enfans de Leui s'aſſemblerent vers luy. 27 Puis il leur dit, Ainſi dit le Seigneur Dieu d'Iſrael, Mettez vn chacun ſon eſpee ſur ſa cuiſſe, paſſez & repaſſez de porte en porte au camp: & chacun de vous tue ſon frere, ſon ami, & ſon prochain. 28 Et les enfans de Leui firent ſelon la parole de Moyſe: & en ce iour-la tomberent du peuple enuiron trois mille hommes. 29 Et Moyſe dit, Conſacrez auiourd'huy vos mains au Seigneur, vn chacun ſur ſon fils, & ſur ſon frere, afin qu'auiourd'huy vous ſoit donnee benediction. 30 Le lendemain venu, Moyſe dit au peuple, Vous auez perpetré vn grand peché, mais à preſent ie monteray vers le Seigneur, ſi parauenture le pourray rappaiſer pour voſtre peché. 31 Moyſe donc retourna au Seigneur, & dit, Ie te prie, ce peuple a perpetré vn grand peché, en ſe faiſant des dieux d'or. 32 Or maintenant, ou pardonne leur peché, ou ſinon, efface-moy maintenant de ton liure que tu as eſcrit. 33 Adonc le Seigneur reſpondit à Moyſe, 34 Qui aura peché cõtre moy, ie l'effaceray de mon liure. Va-t'en maintenant, conduy le peuple au lieu duquel ie t'ay parlé. Voici, mõ Ange te precedera, & au iour de ma viſitatiõ ie viſiteray ſur eux leur peché. 35 Ainſi le Seigneur ferit le peuple, pourtant qu'il auoit fait faire le veau que fit Aaron.

CHAP. XXXIII.

¶ Moyſe tend le tabernacle hors du camp: la colomne de nuee deſcend ſur Moyſe, la priere qu'il fait à Dieu.

APres le Seigneur dit à Moyſe, Va, monte d'ici, toy & le peuple (que tu as fait monter du pays d'Egypte) en la terre pour laquelle i'ay iuré à Abraham, Iſaac, & Iacob, diſant, * Ie la donneray à ta ſemence. 2 *Or enuoyeray-ie *mon* Ange deuant toy, & dechaſſeray le Chananeen, l'Amorrheen, l'Hethien, le Phereſien, l'Heuien, & le Iebuſien, 3 *Pour entrer* en la terre ayant affluence de laict & de miel: car ie ne mõteray point parmi toy, *pource que tu es vn peuple de dur cerueau, que parauẽture

Geneſe 12.7, Sus 23. 20, ioſ. 24.11, dent. 7. 22. Sus 32. 9, dent. 9.13.

ie ne te consume au chemin. 4 Et le peuple ouit ces mauuaises nouuelles, dont il se lamenta, & nul d'eux ne mit son ornement sur soy. 5 Item, le Seigneur dit à Moyse, Di aux enfans d'Israel, Vous estes peuple de dur cerueau, ie monteray en vn moment au milieu de toy, & te consumeray: & à present oste ton ornement de dessus toy, afin que ie sache que ie te feray. 6 Les enfans d'Israel donc osterent leurs ornemens pres la montagne d'Horeb. 7 Et Moyse print le tabernacle, & l'estendit hors de l'ost, loin de l'ost, & l'appela [e] Ohel-Moed. Et tous ceux qui cerchoyent le Seigneur, entroyent au tabernacle de conuenance, qui estoit dehors l'ost. 8 Et quand Moyse venoit audit tabernacle, tout le peuple se leuoit, & vn chacun se tenoit à l'entree de son pauillon, attendant apres Moyse, iusqu'à ce qu'il entreroit au tabernacle. 9 Et quand Moyse estoit entré au tabernacle, vne colomne de nuee descendoit, & s'arrestoit à la porte du tabernacle, & parloit auec Moyse. & tout le peuple voyant la colomne de nuee s'arrestant à la porte du tabernacle, se leuoit, & vn chacun adoroit dés la porte de son pauillon. 11 Et le Seigneur parloit à Moyse face à face, comme l'homme parle auec son prochain. Et quand Moyse estoit retourné au tabernacle, son seruiteur Iosué fils de Nun ieune ne se retiroit point arriere du tabernacle. 12 Et Moyse dit au Seigneur, Voici, tu m'as dit, Fay monter ce peuple, & si ne me fais point cognoistre celuy que tu veux enuoyer auec moy. Encores as-tu dit, Ie te cognoy par nom, & aussi as trouué grace deuant moy. 13 Or maintenant, ie te prie, si i'ay trouué grace deuant toy, fay-moy cognoistre ta voye, & ie te cognoistray: afin que ie trouue grace deuant toy: aussi regarde que ceste gent est ton peuple. 14 Et il respondit, Ma face te precedera, & te donnera repos. 15 Et il luy dit, Si ta face ne *nous* precede, ne nous fay point monter d'ici. 16 En quoy donc cognoistra-on que moy & ton peuple ayons trouué grace deuant toy? ne sera-ce point quand tu cheminera auec nous? afin que moy & ton peuple soyons glorifiez

[e] c. Tabernacle de conuenance, ou de tesmoignage.

plus

Digitized by Google

plus que tous les peuples qui ſont ſur la terre?
27 Et le Seigneur dit à Moyſe, Ie feray auſsi ceſte choſe que tu dis. Car tu as trouué grace deuant moy, & t'ay cognu de nom. 18 Derechef dit, Ie te prie fay-moy apparoiſtre ta gloire. 19 Et il reſpondit, Ie feray paſſer tout mon bien par deſſus ta face, & crieray le nom du Seigneur deuant toy: & *feray grace à celuy auquel ie voudray faire grace: & auray compaſsion de celuy duquel voudray auoir compaſsion. 20 Puis dit, Tu ne pourras pas voir ma face: car l'homme ne me peut vôir, & viure. Item le Seigneur dit, 21 Voici, le lieu eſt aupres de moy, tu t'arreſteras ſur la pierre. 22 Et quand ma gloire paſſera, ie te mettray au pertuis de la pierre, & te couuriray de ma main tant que ie ſeray paſſé. 23 Puis retireray ma main, & verras mes parties de derriere: mais ma face ne ſe verra point.

Rom. 9.15.

CHAP. XXXIIII.

¶ Moyſe ayant fait deux autres tables, retourne en la montagne de Sinai: Deſcription de ce qui eſt loiſible aux hommes de cognoiſtre de Dieu.

ET le Seigneur dit à Moyſe, Applani-toy deux tables de pierre comme les premieres: & i'eſcriray ſur les tables les paroles qui eſtoyent ſur les premieres tables que tu rompis. 2 Et ſois preſt au matin, afin que tu montes le matin en la montagne de Sinai, & m'aſsiſte illec ſur le coupeau de la montagne: 3 Mais que nul ne monte auec toy, & auſsi que nul ne ſoit veu en toute la montagne: auſsi que brebis ou bœufs ne paſturent point à l'entour de la montagne. 4 Moyſe donc applanit deux tables de pierre comme les premieres, & ſe leua au matin, & monta en la montagne de Sinai, comme le Seigneur luy auoit commandé, & print en ſa main les deux tables de pierre. 5 Et le Seigneur deſcendit en la nuee, lequel s'arreſta illec auec luy, & il reclama le nom du Seigneur. 6 Quand donc le Seigneur paſſoit par deuant luy, il cria, L'Eternel, l'Eternel, Dieu pitoyable, clement, tardif à ire, abondant en douceur & verité, 7 *Gardant miſericorde à miliers, oſtant iniquité, preuarication & peché, & n'abſout nullement, * viſitant l'iniquité

Pſeau. 143.2. *Ierem.* 32.18. *deut.* 5. 59.

Digitized by Google

des peres ſur les enfans, & ſur les enfans de leurs enfans, ſur la troiſieme & quatrieme *generation*.
8 Et incontinent Moyſe s'enclina en terre, & ſe proſterna, 9 Diſant, O Seigneur, ie te prie ſi i'ay trouué grace deuant toy, que le Seigneur voiſe maintenant par le milieu de nous: (car c'eſt vn peuple de dur cerueau) & pardonneras à nos iniquitez & à nos pechez: afin que tu nous poſſedes.
Deut. 10 Et il reſpondit, *Voici, ie traitteray alliance de-
5.2. uant tout ton peuple, *faiſant merueilles qui n'ont
Ierem. point eſté creées en toute la terre, n'en toutes gens:
32.21. & tout le peuple au milieu duquel tu es, verra toute l'œuure du Seigneur: car ce ſera choſe terrible que ie feray auec toy. 11 Garde vers toy ce que ie te commande auiourd'huy. Voici, ie dechaſſe de deuant toy l'Amorrheen, Chananeen, Hethien, Pherezien, Heuien, & Iebuſien. 12 Donne-toy garde de faire alliance auec les habitans de la terre, à laquelle tu iras, afin que parauenture ils ne te ſoyét en ruine. 13 Mais vous demolirez leurs autels, & deſromprez leurs images, & coupperez leurs bois: 14 (Car tu ne t'enclineras point deuant autre dieu: pource que le Seigneur a en nom Ialoux. Dieu
Sus 23. donc eſt ialoux.) 15 *Afin que parauenture tu ne
32, *deu.* faces alliance auec les habitans de la terre: &
7.2. quand il viendront à faire fornication apres leurs dieux, & ſacrifice à leurs dieux, qu'ils t'appellent,
1. *Rois* & manges de leurs ſacrifices, 16 *Et ne prennes
11.2. de leurs filles pour tes fils: leſquelles faiſans fornication apres leurs dieux, ne facent faire fornication à tes fils apres iceux. 17 Tu ne te feras nul dieu de fonte. Tu garderas la ſolẽnité des pains ſans leuain. 18 Par ſept iours tu mangeras les pains ſans leuain (comme ie t'ay cõmandé) au temps du mois des nouueaux fruicts. Car au tẽps du mois des
Sus 13. nouueaux fruicts, tu es ſorti de la terre d'Egypte,
2.12, *&* 19 *Tout maſle ouurant la matrice, ſera mien: auſsi
22.29. le premier-nay de ton troupeau, tant des beufs que
Ezech. des brebis: 20 Mais tu racheteras le premier-nay
44.3. de l'aſne, d'vne brebis: & ſi tu ne le rachetes tu le de-
Deut. colleras. Tu racheteras auſsi le premier-nay de tes
16.16. fils, * & nuls n'apparoiſtront vuides deuant moy.

Digitized by Google

1 Six iours tu beſongneras, & au ſeptieme tu ceſſe-
as de labourer & de moiſſonner, 22 * Tu feras la *Sup 23.*
ſolennité des ſepmaines aux premices de la moiſſon 15, *den.*
du froment : la ſolennité de la deſpouille à l'iſſue 16.16.
de l'an. 23 *Trois fois en l'an comparoiſtra tout *Deut.*
maſle deuant l'Eternel dominateur, le Dieu d'Iſ- 16.16.
rael. 24 Car ie dechaſſeray les gens de deuant
toy, & eſlargiray tes fins : & nul ne deſirera ta
terre, quand tu ſeras monté pour comparoir
trois fois en l'an deuant le Seigneur ton Dieu.
25 *Tu n'immoleras point le ſang de mon ſacrifi- *Sup 23.*
ce ſur le pain leué, & ne demeurera rien pour le 18.
lendemain du ſacrifice de la ſolennité de Paſque.
26 *Tu apporteras le commencement des premiers *Sup 23.*
fruicts de ta terre en la maiſon du Seigneur tó Dieu 19.
* Tu ne cuiras point le cheureau au lict de ſa mere. *Deuter.*
27 Item, le Seigneur dit à Moyſe, Eſcri ces paro- 14.21.ſi
les : car ſur icelles i'ay fait alliance auec toy, & a-
uec Iſrael. 28 * Et fut illec auec le Seigneur par *Sup 25.*
quarante iours & quarante nuicts, ſans manger 18. *den.*
pain, & ſans boire eau. Et il eſcriuit és tables * les 9.18.
paroles de l'alliance, aſſauoir les dix paroles. *Den.4.*
29 Et lors que Moyſe deſcendoit de la montagne 13.
de Sinai, tenant en ſa main les deux tables du teſ-
moignage, & en deſcendant de la montagne il ne
cognut point que la peau de ſa face fuſt reſplen-
diſſante, quand il parloit auec Dieu. 30 Et Aaron
& les enfans d'Iſrael virent Moyſe : & voici la peau
de ſa face reſplendiſſoit, dont ils craignirét d'appro
cher de luy. 31 Mais Moyſe les appela : & Aaron, &
tous les princes de la congregation retournerent à
luy. Et Moyſe parla à eux. 32 Et apres ce tous les
enfans d'Iſrael s'approcherent, auſquels il cómanda
toutes les choſes que le Seigneur luy auoit dites en
la montagne de Sinai. 33 Ainſi Moyſe acheua de
parler auec eux, * & mit ſur ſa face vn voile. *2.Cor.*
34 Mais quand Moyſe conuenoit deuant le Sei- 3.13.
gneur pour parler auec luy, il oſtoit le voile tant
qu'il ſortiſt. Puis il ſortoit, & expoſoit aux enfans
d'Iſrael ce qui luy eſtoit enioint. 35 Les enfans
donc d'Iſrael virent la face de Moyſe : c'eſt que la
peau de ſa face eſtoit reſplendiſſante. Et Moyſe

Digitized by Google

remettoit le voile ſur ſa face, iuſques à ce qu'il r'entournaſt pour parler auec Dieu.

CHAP. XXXV.

¶ Moyſe declare au peuple les commandemens du Seigneur.

APres, Moyſe aſſembla toute la congregation des enfans d'Iſrael, & leur dit, Voici les choſes que le Seigneur vous commande de faire: 2 On beſongnera par ſix iours: mais le ſeptieme iour vous ſera ſaincte vacation du repos au Seigneur. Quiconque fera œuure en iceluy mourra. 3 Vous n'allumerez point de feu en toutes vos maiſons au iour du repos. 4 Derechef Moyſe parla à toute la congregation des enfans d'Iſrael, diſant, Voici que le Seigneur vous commande, en diſant, 5 Prenez d'entre vous oblation pour le Seigneur. * Quiconque ſera de franche volonté, apportera ceſte oblation au Seigneur: aſſauoir, or, argent & airain, 6 Hyacinthe, eſcarlate, vermeil, & fin lin, poils de cheures, 7 Peaux de moutons teintes en rouge, & peaux de taiſſons, bois de Setim, 8 De l'huile pour le luminaire, choſes aromatiques pour l'huile d'onction, & perfumigations odoriferantes, 9 Pierres d'Onix, pierres pour le réplage d'Ephod & pour le pectoral. 10 Et to⁹ les ſages de cœur d'entre vous viendrõt & feront tout ce que le Seigneur a commandé: 11 Aſſauoir le tabernacle, ſon pauillon, ſa couuerture, ſes crochets, ſes ais, ſes verroux, ſes piliers, & ſes ſoubaſſemens. 12 Item, l'arche & ſes barres, le propiciatoire, & le voile qui s'eſtendra. 13 Item, la table & ſes barres, ſes vaiſſeaux, & le pain de propoſition. 14 Item, le chandelier du luminaire, ſes vtẽſiles, ſes lampes, & l'huile pour le luminaire 15 Item, l'autel de l'encenſement, ſes barres, l'huile d'onction, la perfumigation odoriferante, & le voile de l'huis pour l'entree du tabernacle. 16 Ité, l'autel d'holocauſte, ſa grille de airain, ſes barres, & tous ſes vaiſſeaux. Item, le cueau, & ſon ſoubaſſement. 17 Item, les courtines du paruis, ſes piliers, ſes ſoubaſſemẽs, & le voile de la porte dudit paruis. 18 Item, les cloux du tabernacle, & les cloux du paruis, & leur cordage. 19 Item,

Sus 25. 2.

Digitized by Google

29 Item les veſtemẽs miniſtraux, pour adminiſtrer au ſanctuaire, les ſaincts veſtemens d'Aaron ſacrificateur, & les veſtemens de ſes enfans pour exercer la ſacrificature. 20 Lors toute la cõgregation des enfans d'Iſrael ſortit de la preſence de Moyſe. 21 Et tout chacun ſelon qu'il fut eſmeu en ſon cœur, & ſe delibera en ſon eſprit, vint & apporta l'oblation du Seigneur, pour l'œuure du tabernacle de conuenance, pour tout ſon ſeruice, & les veſtemens ſaincts. 22 Et les hommes vindrent auec les femmes, chacun ſelon qu'il fut de cœur volontaire, portans bracelets, oreillettes, anneaux tiſſus, & tous vaiſſeaux d'or, & vn chacun eſleuoit l'oblation d'or au Seigneur. 23 Tout homme auſsi qui auoit hyacinthe, eſcarlate, vermeil, & fin lin, poils de cheures, peaux de moutons teintes en rouge, & peaux de taiſſons, les apporta. 24 Tout homme eſleuant oblation d'argent & d'airain, en apporta pour l'offrande du Seigneur. Quiconque auſsi auoit du bois de Setim, l'apportoit pour les ouurages du ſeruice. 25 Et toutes femmes ſages de cœur, filantes de leurs mains, apporterent filaces, hyacinthe, eſcarlate, vermeil & fin lin. 26 Toutes femmes auſsi leſquelles furent eſmeuës en leur cœur, filerent ſubtilement du poil de cheures. 27 Pareillement les gouuerneurs apporterent pierres d'Onix, & pierres pour le remplage d'Ephod, & du Pectoral. 28 Item choſes aromatiques, de l'huile pour le luminaire, pour l'huile d'onction, & pour l'encenſement odoriferant. 29 Tout homme donc & femme des enfans d'Iſrael, qui furent eſmeus de franc courage à apporter pour tout l'ouurage que le Seigneur auoit commandé qu'on fiſt par les mains de Moyſe, offrirent volontairement au Seigneur. 30 Adonc Moyſe dit aux enfans d'Iſrael, Regardez, le Seigneur a appelé nommément *Beſeleel le fils d'Vri, fils de Hur, de la lignee de Iuda. 31 Lequel il a rempli d'eſprit diuin en ſapience, en intelligence, en ſcience & en tout ouurage, 32 Pour imaginer inuention à beſongner en or, en argent, en airain, 33 En artifice de pierrerie pour le remplage, & en artifice de bois, *Sup 31,2

Digitized by Google

pour beſongner en tout ſubtil ouurage. 34 Si luy adonné en ſon cœur pour enſeigner, & à Ooliab fils d'Ahiſamech de la lignee de Dan. 35 Et les a remplis de ſapience de cœur, à faire toute œuure d'architecture, d'art ſubtil, & broderie en hyacinthe, eſcarlate, vermeil, & fin lin, auſsi en tiſſure, faiſans tous ouurages, & imaginans les inuentions.

CHAP. XXXVI.

¶ Conſtruction du tabernacle & de ſes dependences.

ET Beſeleel, Ooliab, & tous hõmes ſages de cœur, auſquels le Seigneur auoit donné ſapience, & intelligence pour ſauoir faire tout l'ouurage du ſeruice du ſanctuaire, firent ſelon toutes les choſes que le Seigneur auoit commandees. 2 Or Moyſe appela Beſeleel, Ooliab, & tous hommes ſages de cœur (auſquels le Seigneur auoit donné ſapience de cœur,) & tous ceux qui s'eſtoyent deliberez en leur cœur de s'offrir à l'œuure pour le faire. 3 Adonc emporterent de deuant Moyſe toute l'oblation qu'auoyent apportee les enfans d'Iſrael, pour l'ouurage du ſeruice du ſanctuaire pour le faire. Et iceux luy en apportoyent encores tous les matins. 4 Et tous les ſages faiſans toute l'œuure du ſanctuaire, vn chacun ſelon l'ouurage qu'ils faiſoyent vindrent, 5 Et parlerent à Moyſe, diſans, Le peuple en offrant excede la meſure du ſeruice, pour l'œuure que le Seigneur a commãdé de faire. 6 Lors Moyſe commanda, & fit crier parmi l'oſt, diſant, Qu'homme ne femme ne face plus d'ouurage pour l'oblatiõ du ſanctuaire: & ainſi on defendit au peuple d'offrir, 7 Attendu que la ſubſtance eſtoit ſuffiſante pour parfaire tout ledit ouurage, tellement qu'elle ſuperabondoit. 8 Or tous les ſages de cœur, & ceux qui eſtoyẽt apres pour faire l'œuure, firent le tabernacle: aſſauoir, dix courtines de lin retors, de hyacinthe, d'eſcarlate, & de vermeil auec des Cherubins, les faiſans d'ingenieuſe façon. 9 Le long d'vne courtine eſtoit de vingt & huit coudees, & la largeur de ladite courtine de quatre coudees: toutes les courtines eſtoyent d'vne meſure. 10 Et accoupla cinq courtines l'vne à l'autre, & cõſequemment cinq courtines l'vne à l'autre.

11 Et

Digitized by Google

11 Et fit des lacets de hyacinthe au bord d'vne courtine, du coſté de l'accouplement. Et ainſi fit-il au bord de la derniere courtine, à l'accouplement de la ſeconde. 12 Il fit en vne courtine cinquante lacets, & cinquante lacets en l'extremité de la courtine qui eſtoit en l'accouplement de la ſeconde, les lacets eſtans oppoſites l'vn à l'autre. 13 Puis fit cinquante crochets d'or, & accoupla les courtines l'vne à l'autre auec les crochets. Ainſi fut vn tabernacle. 14 Et fit des courtines de poils de cheures pour le pauillon ſur le tabernacle. Il y fit onze courtines: 15 La longueur d'vne courtine de trente coudees, & la largeur de ladite courtine de quatre coudees. Les onze courtines d'vne meſme meſure. 16 Et accoupla cinq courtines à part, & ſix courtines à part. 17 Itẽ, fit cinquante lacets ſur le bord de l'vne des courtines, aſſauoir, la derniere, & cinquãte lacets ſur le bord de l'autre accouplemẽt. 18 Item, fit cinquãte crochets d'airain pour cõioindre le pauillõ, afin de le faire vn. 19 Et fit vne couuerture ſur le pauillon, de peaux de moutõs teintes en rouge, & vne couuerture de peaux de taiſsõs par deſſus. 20 Itẽ, il fit des ais pour le tabernacle de bois de Setim, qui ſe dreſſoyẽt. 21 La lõgueur d'vn ais, de dix coudees: & la largeur dudit ais, de coudee & demie. 22 Deux enchaſſeures à chacun ais enclauees l'vne à l'autre: ainſi faiſant à tous les ais du tabernacle 23 Il fit donc les ais pour le tabernacle. aſſauoir vingt ais au coſté du Midi Auſtral. 24 Et au deſſous des vingts ais fit quarante ſoubaſſemens d'argent: deux ſoubaſſemens ſous chacun ais pour ſes deux enchaſſeures, & deux ſoubaſſemens ſous l'autre ais pour ſes deux enchaſſeures. 25 Et fit vingt ais à l'autre coſte du tabernacle vers la partie d'Aquilon. 26 Et les quarante ſoubaſſemens d'iceux, d'argent: deux ſoubaſſemens ſous vn ais, & deux ſoubaſſemens ſous l'autre ais. 27 Et au coſté du tabernacle vers Occident, fit ſix ais. 28 Et fit deux ais aux coins du tabernacle. 29 Et eſtoyent conioints par bas, & pareillement eſtoyent conioints par haut en vn anneau. Ainſi fit-il des deux autres qui eſtoyent aux deux coins.

Digitized by Google

30 Il y auoit auſsi huit ais à ſeize ſoubaſſemens de argent : aſſauoir deux ſoubaſſemens ſous chacun ais: 31 Apres fit cinq verroux de bois de Setim, pour les ais d'vn des coſtez du tabernacle. 32 Pareillement cinq verroux pour l'autre coſté du tabernacle : auſsi cinq verroux pour les ais du tabernacle vers les coſtez d'Occident. 33 Et fit le verrouil du milieu, au milieu des ais *courant* de bout en bout. 34 Et couurit les ais d'or, & fit leurs anneaux d'or pour y mettre les verroux, & dora les verroux d'or. 35 Item, il fit le voile de hyacinthe, d'eſcarlate, de vermeil, & de lin retors, le faiſant d'ouurage ſubtil auec des Cherubins. 36 Et luy fit quatre piliers de Setim, leſquels il couurit d'or auec leurs chapiteaux d'or. Si fondit pour iceux quatre ſoubaſſemens d'argent. 37 Item, à l'entree du pauillon fit le voile de hyacinthe, eſcarlate, vermeil, & lin retors d'ouurage de broderie 38 Auſsi couurit ſes cinq piliers auec leurs chapiteaux : il couurit, di-ie, d'or leurs chapiteaux & leurs liaiſons d'or, mais leurs cinq ſoubaſſemens eſtoyent d'airain.

CHAP. XXXVII.

¶ *L'Arche. Le Propiciatoire. La table des pains de propoſition. Le chandelier. L'autel des perfumigations.*

ET Beſeleel fit l'arche du bois de Setim : ſa longueur de deux coudees & demie: ſa largeur d'vne coudee & demie : & ſa hauteur d'vne coudee & demie. 2 Puis il la couurit dedãs & dehors de pur or, & luy fit vn couronnemẽt d'or à l'entour. 3 Et luy fondit quatre anneaux d'or pour ſes quatre coins: aſſauoir, deux anneaux pour vn de ſes coſtez, & deux autres pour ſon autre coſté. 4 Auſsi fit les barres de bois de Setim, & les dora d'or. 5 Et mit les barres dedãs les anneaux aux coſtez de l'arche, pour porter l'arche. 6 Itẽ, il fit le propiciatoire de fin or, dont la lõgueur eſtoit de deux coudees & demie: & ſa largeur d'vne coudee & demie. 7 Et fit aux deux bouts du propiciatoire, deux Cherubins d'or duit au marteau. 8 Aſſauoir vn Cherubin au bout de deça, & l'autre Cherubin au bout de delà du propiciatoire, diſpoſant les Cherubins

à ſes

Digitized by Google

ſes deux bouts. 9 Et les Cherubins eſten-
oyent les ailes en haut, couurans de leurs ailes
: propiciatoire : & leurs faces eſtoyent l'vne vers
autre. Leſdits Cherubins auoyent leurs regards
ers le propiciatoire. 10 Item, il fit la table de
ois de Setim, ſa longueur de deux coudees, ſa
ırgeur d'vne coudee, & ſa hauteur de coudee &
emie. 11 Et la couurit de fin or, & luy fit vn
ouronnement d'or à l'entour. 12 Auſsi luy fit
'embaſtement d'vne paume à l'entour, & fit à l'en-
our de ſon embaſtement vn couronnement d'or.
3 Et luy fondit quatre anneaux d'or, & mit leſ-
lits anneaux aux quatre coins vers les quatre
›ieds. 14 Les anneaux eſtoyent contre l'emba-
tement, pour y mettre les barres à porter la ta-
›le. 15 Et fit leſdites barres de bois de Setim,
eſquelles il dora d'or pour porter la table. 16 I-
em, il fit les vaiſſeaux qui *deuoyent eſtre* ſur la ta-
›le, ſes eſcuelles, ſes cueillers, ſes gobelets, & ſes
hanaps, (deſquels on deuoit verſer) de pur or.
17 Item, il fit le chandelier de fin or, duit au mar-
eau, ſa iambe, ſes branches, ſes platelets, ſes pom-
meaux, & ſes fleurs de meſme. 18 Et les ſix bran-
ches ſortãtes des coſtez d'iceluy, *aſſauoir*, trois bran
ches d'vn coſté du chãdelier, & trois autres de l'au-
re coſté du chandelier: 19 En vne branche trois
platelets en façon d'amande, vn pommeau & vne
fleur: & en l'autre branche trois platelets, vn pom-
meau & vne fleur: & ainſi aux ſix branches proce-
dantes du chandelier. 20 Et au chandelier eſtoy-
ent quatre platelets en façon d'amandes, ſes pom-
meaux, & ſes fleurs: 21 Et vn pommeau ſous les
deux branches d'iceluy: & vn pommeau ſous les
autres branches d'iceluy: outre, vn pommeau ſous
les autres branches d'iceluy: & ainſi des ſix brãches
ſortantes d'iceluy. 22 Leurs pommeaux & leurs
branches *ſortantes* d'iceluy, eſtoyent tout de pur or,
d'vne meſme façon: duite au marteau. 23 Il fit auſ
ſi ſes ſept lampes, ſes mouchettes, & ſes cruſeaux
de fin or. 24 Il le fit auec tous ſes vaiſſeaux, d'vn
talent de pur or. 25 Item, il fit l'autel des perfumi-
gatiõs de bois de Setim, ayãt vne coudee en ſa lon-

m.j. Google

gneur, & vne coudee en ſa largeur, en quarré, & ſa hauteur de deux coudees, & ſes cornes *iſſantes* d'icelluy. 26 Et couurit de fin or le deſſus, & ſes parois à l'entour, & ſes cornes: il luy fit auſsi à l'entour vn couronnement d'or. 27 Mais au deſſous de ſon couronnement il luy fit deux anneaux d'or aux deux coins de ſes deux coſtez, pour y mettre les barres à le porter. 28 Et fit les barres de bois de Setim, & les dora d'or. 29 Item, il fit l'huile de la ſaincte onction, & les perfumigations de pures drogues d'ouurage d'apoticaire.

CHAP. XXXVIII.

¶ L'autel des holocauſtes auec tous ſes vaiſſeaux. Le cuueau d'airain, le paruis, la quantité de l'or employé à la conſtruction du ſanctuaire.

ITem, il fit l'autel des holocauſtes de bois de Setim, ayant cinq coudees de long, & cinq coudees de large en quarré, & ſa hauteur eſtoit de trois coudees. 2 Et fit ſes cornes à ſes quatre coins, duquel iſſoyent leſdites cornes, & les couurit d'airain. 3 Il fit auſsi d'airain tous les vaiſſeaux de l'autel, les chauderõs, les balais, les baſsins, les hauets, les paeſles & tous les vtẽſiles. 4 Et fit pour l'autel la grille d'airain, d'ouurage de treillis ſous l'enuironnement en bas iuſques au milieu. 5 Et fondit quatre anneaux d'airain aux quatre extremitez de la grille pour mettre les barres. 6 Et fit les barres de bois de Setim, leſquelles il couurit d'airain. 7 Et mit les barres dedans les anneaux aux coſtez de l'autel, pour le porter, * le faiſant creux entre les tables.

ſus 27. 8.

8 Item, il fit le cuueau d'airain, & ſon ſoubaſſemẽt d'airain, auquel la remembrance de l'aſſemblee (qui conuenoit à la porte du tabernacle de conuenãce) apparoiſſoit. 9 Itẽ, il fit vn paruis au coſté de Midi Auſtral, les courtines du paruis de lin retors, de cẽt coudees. 10 Et leurs vingt piliers auec leurs vingt ſoubaſſemens d'airain, les chapiteaux des piliers, & leurs liaiſons d'argẽt: 11 Et au coſté d'Aquilõ ayãt cent coudees, leurs vingt piliers auec leurs vingt ſoubaſſemens d'airain, les chapiteaux des piliers, & leurs liaiſons d'argent, 12 Et au coſté vers Occidẽt les courtines de cinquãte coudees, leurs dix piliers,

auec

Digitized by Google

auec leurs dix ſoubaſſemens, les chapiteaux des piliers, & leurs liaiſons d'argent. 13 Et à la partie vers Orient ayant cinquãte coudees, 14 A vn coſté les courtines de quinze coudees, leurs trois piliers auec leurs trois ſoubaſſemẽs. 15 Et à l'autre coſte deçà & delà à l'entree du paruis les courtines de quize coudees, & leurs trois piliers auec leurs trois ſoubaſſemẽs. 16 Toutes les courtines à l'entour du paruis de fin lin retors. 17 Il fit auſsi les ſoubaſſemens des piliers d'airain: les chapiteaux des piliers, & les liaiſons d'argent. Et leurs chapiteaux furent couuerts d'argẽt, & tous les piliers du paruis furent entourez d'argent. 18 Item, fit à la porte du paruis vn voile de hyacinthe, d'eſcarlate, de vermeil, & de lin retors d'ouurage de broderie, & la lõgueur eſtoit de vingt coudees, & la hauteur comme la largeur de cinq coudees, ſelon les courtines du paruis. 19 Et ſes quatre piliers auec leurs quatre ſoubaſſemẽs furẽt d'airain, & leurs chapiteaux d'argẽt. Auſsi la couuerture de ces chapiteaux & liaiſons d'argẽt. 20 Mais tous les cloux du tabernacle du paruis à l'entour, eſtoyent d'airain, 21 Voila le deuis du tabernacle: aſſauoir, du tabernacle de teſmoignage, comme il fut deuiſé par le commandemẽt à Moyſe, pour le ſeruice dee Leuites, par la main d'Ithamar fils d'Aaron Sacrificateur. 22 Beſeleel donc le fils d'Vri, fils de Hur, de la lignee de Iuda, fit toutes les choſes qu'auoit commandees le Seigneur à Moyſe. 23 Auec luy Ooliab fils d'Ahiſamech de la lignee de Dan architecte, & ouurier ſubtil, & brodeur en hyacinthe, eſcarlate, vermeil, & fin lin. 24 Tout l'or qui fut exploité pour l'ouurage en tout l'œuure du ſanctuaire, qui eſtoit or d'oblation, fut vingt & neuf talens, & ſept cens & trente ſicles, ſelon le poids du ſanctuaire. 25 Mais l'argent de ceux qui furent denombrez en la congregation, fut de cent talens, & mille ſept cens ſeptante & cinq ſicles au poids du ſanctuaire: 27 Vn demi pour teſte, demi ſicle du poids du ſanctuaire, de tous ceux qui paſſerent par le denombrement depuis l'aage de vingt ans & au deſſus, qui furent ſix cens trois mille & cinq cens cinquante.

Digitized by Google

27 Dauantage il y eut cent talens d'argent, pour fondre les ſoubaſſemens du ſanctuaire, & les ſoubaſſemens du voile. Cent ſoubaſſemens furent faits de cent talens, vn talent pour ſoubaſſement. 28 Mais il fit les chapiteaux pour les piliers de mille ſept cens & ſeptante cinq, & reueſtit le deſſus d'iceux, & les entoura de liaiſons. 29 Item, l'airain d'oblation fut de ſeptante talens, & deux mille quatre cens ſicles. 30 Deſquels il fit les ſoubaſſemens de la porte du tabernacle de conuenance, & l'autel d'airain appartenant à iceluy, & tous les vaiſſeaux de l'autel. 31 Et les ſoubaſſemens à l'entour du paruis, & les ſoubaſſemens de la porte dudit paruis, & tous les cloux du tabernacle, & les cloux du paruis à l'entour.

CHAP. XXXIX.

¶ Les accouſtremens du grand Sacrificateur, & de ſes fils.

ET firent de hyacinthe, d'eſcarlate, & de vermeil les veſtemens du miniſtere, pour adminiſtrer au ſanctuaire. Si firent les ſaincts veſtemens qui eſtoyent pour Aaron, comme le Seigneur auoit commandé à Moyſe. 2 Il fit donc l'Ephod d'or, de hyacinthe, d'eſcarlate, de vermeil, & de lin retors: 3 Et eſtendit les lames d'or, & les decoupa par filets, pour les brocher parmi le hyacinthe, parmi l'eſcarlate, parmi le vermeil, & parmi le lin, par art ſubtil: 4 Auquel firent les eſpaulieres qui s'accouployent à ſes deux extremitez. 5 Et l'artifice de la bordure qui eſtoit par deſſus, eſtoit de meſme comme l'ouurage d'iceluy, aſſauoir, d'or, de hyacinthe, d'eſcarlate, de vermeil, & de lin retors, comme le Seigneur l'auoit commandé à Moyſe. 6 Item, firent les pierres d'Onix enuironnees d'enchaſſures d'or, & entaillees auec les noms des enfans d'Iſrael, d'engraueures de ſeaux. 7 Et les mit ſur les eſpaulieres de l'Ephod, pour pierres memoriales des enfans d'Iſrael, comme le Seigneur auoit commandé à Moyſe. 8 Item, il fit le Pectoral d'ingenieuſe façon, comme l'ouurage d'Ephod, aſſauoir, d'or, de hyacinthe, d'eſcarlate, de vermeil, & de lin retors. 9 Si firent ledit

Pectoral

Digitized by Google

Pectoral quarré & double. Sa longueur d'vne paume, & ſa largeur d'vne autre paume: 10 Et le remplirent de quatre rengees de pierres. A la premiere rengee, vne Sardoine, vne Topaze, & vne Emeraude. 11 Et à la ſeconde rengee, vne Eſcarboucle, vn Sapphir, & vn Iaſpe. 12 Et à la troiſieme rengee, vn Ligure, vne Agathe, & vn Amathiſte. 13 Et à la quatrieme rengee, vn Chryſolite, vn Onix, & vn Beril, leſquelles furent enuironnees d'enchaſſures d'or, ſelon leur remplage. 14 Ainſi les pierres auec les noms des enfans d'Iſrael, eſtoyent douze, ſelon leurs noms, engrauees comme ſeaux, pour vn chacun nom, ſelon les douze lignees. 15 Puis ils firent ſur le Pectoral les chainettes des extremitez de pur or, d'ouurage cordé. 16 Ils firent auſsi deux enchaſſeures d'or, & deux anneaux d'or, & mirent les deux anneaux aux deux bouts du Pectoral. 17 Et mirent les deux chainettes d'or cordees aux deux anneaux aux bouts dudit Pectoral. 18 Et poſerent les deux autres bouts des deux chainettes cordees en deux enchaſſures, les mettãt ſur les eſpaulieres de l'Ephod, au deuant. 19 Item firent deux anneaux d'or, & les mirent à deux autres bouts du Pectoral ſur ſon bord, du coſté de l'Ephod par dedans. 20 Item, firẽt deux anneaux d'or, & les mirent ſur les deux eſpaulieres de l'Ephod, au deuant contre ſon accouplement, au deſſus de la bordure de l'Ephod. 21 Et attacherent le Pectoral par ſes anneaux, aux anneaux de l'Ephod d'vn cordon de hyacinthe: afin qu'il tint ſur la bordure de l'Ephod, & que le Pectoral ne bougeaſt de deſſus l'Ephod, comme le Seigneur auoit commandé à Moyſe. 22 Item, il fit la robbe de l'Ephod, totalement de hyacinthe, d'ouurage tiſſu: 23 De laquelle robbe la gueule eſtoit au milieu, (comme la gueule d'vn haubergeon) ayant vn orlet à l'entour de ſa gueule, afin qu'elle ne ſe deſchiraſt point. 24 Et aux franges de la robbe firent des grenades de hyacinthe, d'eſcarlate, de vermeil, & de lin retors. 25 Si firent des ſonnettes de fin or, & poſerent des ſonnettes parmi les grenades.

Digitized by Google

aux franges, à l'entour de la robbe parmi leſdites grenades: 26 Aſſauoir, vne ſonnette, puis vne grenade: vne ſonnette, puis vne grenade, aux franges à l'entour de la robbe pour adminiſtrer, cõme le Seigneur auoit commandé à Moyſe. 27 Item, ils firent à Aaron, & à ſes fils, les tuniques de lin, d'ouurage de tiſsier: 28 Et la mitre de lin, & les ornemens, des chapeaux de lin, & les brayes de lin retors: 29 Et le baudrier de lin retors, de hyacinthe, d'eſcarlate, de vermeil, d'ouurage de broderie, comme le Seigneur l'auoit commandé à Moyſe. 30 Item, la lame de la ſaincte couronne, de pur or, ſur laquelle eſcriuirent l'eſcriture comme engraueure de ſeaux, SAINCTETE AV SEIGNEVR. 31 Si mirent deſſus vn cordon de hyãcinthe, en l'appliquant à la mitre, par deſſus, comme le Seigneur auoit commandé à Moyſe. 32 Ainſi fut accomplie toute l'œuure du tabernacle de conuenance. Et les enfans d'Iſrael firent ſelon toutes les choſes que le Seigneur auoit commandees à Moyſe. Ainſi, di-ie, le firent-ils. 33 Et porterent le tabernacle à Moyſe, le pauillon, & tous ſes vaiſſeaux, ſes crochets, ſes ais, ſes verroux, ſes piliers, ſes ſoubaſſemens. 34 Et la couuerture de peaux de moutons teintes en rouge, & la couuerture de peaux de taiſſons, & le voile qui couuroit. 35 Item, l'Arche du teſmoignage, & ſes barres, le propiciatoire. 36 La table auec tous ſes vaiſſeaux, & les pains de propoſition. 37 Item, le chandelier pur auec ſes lampes en leur diſpoſition, & tous ſes vaiſſeaux, & l'huile du luminaire. 38 Item, l'autel d'or, l'huile d'onction, la perfumigation aromatique, & le voile de l'entree du tabernacle. 39 Item, l'autel d'airain, auec ſa grille d'airain, ſes barres, tous ſes vaiſſeaux, le cueueau & tous ſes ſoubaſſemẽs. 40 Item les courtines du paruis, ſes piliers, ſes ſoubaſſemẽs, le voile pour la porte du paruis, ſon cordage, ſes cloux, & tous les vaiſſeaux du ſeruice de l'habitacle pour le tabernacle de conuenance. 41 Finalement les veſtemens du miniſtere pour adminiſtrer au ſanctuaire, les ſaincts veſtemens pour Aaron Sacrificateur

Digitized by Google

crificateur, & les veſtemens pour ſes fils à ſacrifier. 42 Les enfans donc d'Iſrael firent toute l'œuure, ſelon toutes les choſes que le Seigneur auoit cõmãdees à Moyſe. 43 Et Moyſe vid tout l'ouurage Et voici, ils l'auoyent fait ainſi comme le Seigneur l'auoit commandé à Moyſe.

CHAP. XL.

¶ Le tabernacle eſt dreſſé par le commandement de Dieu. La gloire de Dieu couure le tabernacle.

EN apres, le Seigneur parla à Moyſe, diſant, 2 Au premier iour du premier mois, tu feras dreſſer l'habitacle & le tabernacle de conuenance. 3 Et poſeras illec l'arche du teſmoignage, laquelle tu couuriras du voile. 4 Item, mettras la table dedãs, la diſpoſant en ſon ordre, & mettras leans le chandelier, & allumeras ſes lampes. 5 Item, tu poſeras l'autel d'or pour les perfumigations deuant l'arche du teſmoignage, & mettras le voile à la porte du tabernacle. 6 Item, tu mettras l'autel de l'holocauſte deuant l'huis dudit habitacle du tabernacle de conuenance. 7 Item, tu poſeras le cuueau entre le tabernacle de conuenance, & entre l'autel, & y mettras de l'eau. 8 Item, tu colloqueras le paruis à l'entour, & mettras le voile à la porte du paruis. 9 Item, tu prendras l'huile d'onction, & oindras le tabernacle, & tout ce qui eſt en iceluy: & le ſanctifieras & tous ſes vaiſſeaux: & il ſera ſainct. 10 Item, tu oindras l'autel de l'holocauſte, & tous ſes vaiſſeaux, & ſanctifieras l'autel, & ſera l'autel treſ ſainct 11 Item, tu oindras le cuueau & ſon ſoubaſſement, & le ſanctifieras. 12 Tu ameneras auſsi Aarõ & ſes fils à la porte du tabernacle de cõuenance, & les laueras d'eau. 13 Puis feras veſtir à Aaron les ſaincts veſtemens, & l'oindras, & le ſanctifieras, afin qu'il me ſoit Sacrificateur. 14 Et feras venir ſes fils, auſquels tu veſtiras des tuniques. 15 Et les oindras comme tu auras oinct leur pere, afin qu'ils me facent ſacrifice. Que leur onction ſoit ainſi faite pour la ſacrificature perpetuellement en leurs generatiõs. 16 Et ainſi fit Moyſe, ſelõ toutes les choſes q̃ le Seigñr luy auoit cõmandees 17* Et au premier N. iour du premier mois, en la ſecõde annee fut leué

le tabernacle. 18 Moyſe dõc dreſſa le tabernacle, & mit ſes barres & ſes ais, & ſes verroux, & dreſſa ſes piliers. 19 Et eſtẽdit le pauillon ſur le tabernacle, & mit la couuerture du pauillon au deſſus par haut, comme le Seigneur auoit commãdé à Moyſe. 20 Item, il print & poſa le teſmoignage en l'arche, & mit les barres à l'arche: il mit auſsi le propiciatoire ſur l'arche par haut. 21 Et mit l'arche dedãs le tabernacle, & mit le voile qui s'eſtẽd ſur l'arche du teſmoignage, comme le Seigneur auoit commandé à Moyſe 22 Item, il mit la table au tabernacle de conuenance, au coſté du tabernacle vers Aquilon, dehors le voile. 23 Et diſpoſa ſur icelle preparation du pain deuãt le Seigneur, comme le Seigneur auoit commandé à Moyſe. 24 Item, il mit le chandelier au tabernacle de conuenance encontre la table, au coſté du tabernacle vers Midi 25 Puis il alluma les lampes deuant le Seigneur, comme le Seigneur auoit commandé à Moyſe. 26 Item, il poſa l'autel d'or au tabernacle de conuenance deuant le voile: 27 Et fit fumer ſur iceluy les perfums aromatiques, comme le Seigneur auoit commandé à Moyſe. 28 Item, il mit le voile à la porte du tabernacle. 29 Item, il mit l'autel de l'holocauſte, à l'entree de l'habitacle du tabernacle de conuẽnance, & offrit ſur iceluy holocauſtes & ſacrifices, cõme le Seigneur auoit cõmandé à Moyſe. 30 Item, il poſa le cuueau entre le tabernacle de conuenance, & entre l'autel, & illec mit l'eau pour lauer. 31 Et Moyſe & Aaron auec ſes fils laueret d'icelle leurs mains & leurs pieds. 32 Et quand ils entroyent au tabernacle de conuenance, & approchoyent de l'autel, ils ſe lauoyent, comme le Seigneur auoit commandé à Moyſe. 33 Item, il dreſſa le paruis à l'entour du tabernacle, & de l'autel, & mit le voile à la porte du paruis: ainſi Moyſe accõplit l'œuure. 34 Et la nuee couuroit le tabernacle de conuenance, & la gloire du Seigneur rem-
Nomb. pliſſoit le tabernacle. 35 Ainſi Moyſe ne pou-
9.12, uoit entrer au tabernacle de, conuenance: * car
1.rois la nuee ſe tenoit ſur iceluy, & la gloire du Sei-
8.10. gneur rempliſſoit le tabernacle. 39 Et quand la

nuee

nuee remontoit de dessus le tabernacle, les enfans d'Israel se partoyent en toutes leurs traittes.
37 Mais si la nuee ne remontoit, ils ne departoyent point iusqu'au iour qu'elle remontoit. 38 Car la nuee du Seigneur estoit sur le tabernacle de iour, & le feu de nuict, en iceluy, en la presence de toute la maison d'Israel par toutes leurs traittes.

LE TROISIEME LIVRE DE MOYSE, DICT Leuitique.

ARGUMENT.

¶ *CE troisieme liure contient les loix des ceremonies & droit diuin: toutes especes d'oblations, sacrifices & holocaustes. L'ordre, ornemens, ministeres, offices & pureté des Leuites: leur portiõ & droit ès choses offertes. Les purgations des pollutions, contagions de la femme & homme pollus, de ladrerie, & toutes sortes de pechez, sanctificatiõs & choses semblables. Entremeste quelques loix politiques & d'ordre ciuil, punitiõ d'aucuns fils d'Aaron: des bestes nettes ou sonillees, & des copulations illicites. Du Sabbat & autres festes: du repos de la terre, de l'an & temps de remission. En fin les benedictions aux obseruateurs de la Loy, & maledictions aux transgresseurs. Or est à noter que les ceremonies ordonnees de Dieu aux Peres, estoyent comme une predication & doctrine couuerte, pour les enseigner en quelle condamnation ils estoyent à cause de leur peché: & comment il n'y auoit aucun espoir de leur deliurance, sinon par la seule misericorde de Dieu, par le moyen du Messias duquel l'office estoit figuré & representé esdites ceremonies, auec tout le mystere de nostre redemption. Ce liure est intitulé Leuitique, à cause qu'en iceluy est plus specialement & particulieremẽt traitté des ceremonies qui concernent l'estat & office des Leuites.*

Digitized by Google

CHAP. I.

¶ Quels doiuent estre les sacrifices particuliers. La maniere d'offrir les holocaustes, tant de bœufs que d'agneaux & oiseaux.

LE Seigneur appela Moyse, & parla à luy du tabernacle de conuenance, disant. 2 Parle aux enfans d'Israel, & leur di, Quand l'hõme d'entre vous offrira oblations au Seigneur, il offrira son oblation des bestes, des bœufs & des brebis. 3 *Si son oblation est holocauste, il offrira de la vacherie vn masle sans macule, le presentant à la porte du tabernacle de conuenance à son plaisir en la presence du Seigneur. 4 Si posera la main sur la teste de l'holocauste, & sera acceptable pour luy, afin de faire reconciliation sur luy. 5 Et tuera vn bouueau en la presence du Seigneur. Et les fils d'Aaron Sacrificateurs en offriront le sang, & l'espandront sur l'autel à l'entour, lequel est à la porte du tabernacle de conuenance. 6 Il escorchera aussi l'holocauste, & le decoupera par pieces 7 Lors les fils d'Aaron Sacrificateurs mettront le feu sur l'autel, & arrengeront le bois sur le feu. 8 Si ordonneront les fils d'Aaron Sacrificateurs, les pieces, la teste, la taye sur le bois qui sera au feu sur l'autel. 9 Mais il lauera en l'eau ses entrailles, & ses iambes, & le sacrificateur fera perfum de toutes ces choses dessus l'autel. Car c'est oblation faite par feu en souëf odeur au Seigneur. 10 Que si son oblation est du bercail, il offrira en holocauste vn masle sans macule, des brebis ou des cheures. 11 Et le tuera au costé de l'autel vers Aquilon en la presence du Seigneur: & les fils d'Aaron Sacrificateurs en espãdront le sang sur l'autel à l'entour. 12 Si le coupera par ses pieces, & sa teste, & sa taye, & le Sacrificateur les arrengera sur le bois qui sera sur le feu estant sur l'autel: 13 Mais il lauera d'eau les entrailles, & les iambes: puis le Sacrificateur offrira tout, le faisant fumer sur l'autel. Car c'est l'oblation faite par feu en souëf odeur au Seigneur. 14 Et si son oblation est holocauste de volaille faite au Seigneur, il presentera

Exode 19.10.

Digitized by Google

preſentera ſon oblation de tourterelles, ou de pigeons de colombe. 15 Et le Sacrificateur l'offrira ſur l'autel, & en taillera la teſte: & fera perfumigatiõ ſur l'autel, & ſon ſang ſera preſſé ſur le coſté de l'autel. 16 Et oſtera ſa gaue auec ſa plume, & les iettera aupres de l'autel vers Orient au lieu des cendres. 17 Si le fendra auec ſes ailes, ſans le diuiſer: & lẽ Sacrificateur le fera bruſler ſur l'autel, ſur le bois qui ſera au feu. Car c'eſt l'oblation faite par feu en ſouëfue odeur au Seigneur.

CHAP. II.

¶ Les oblations de pure farine. Leuain defendu és ſacrifices, & le ſel commandé. L'oblation des premiers fruicts.

ET quand la perſonne offrira l'offerte d'oblation au Seigneur, ſon oblation ſera de fleur de farine. Et verſera ſur icelle de l'huile, & y mettra de l'encens, 2 Et l'apportera aux fils d'Aaron ſacrificateurs. Et empoignera d'illec vne poignee de fleur de farine, & d'huile auec tout l'encens, & le Sacrificateur le fera fumer en ſa commemoration ſur l'autel: car c'eſt oblation faite par feu en ſouëfue odeur au Seigneur. 3 Mais ce qui ſera de reſte de l'oblation, ſera pour Aaron & ſes fils: car c'eſt choſe treſſaincte des oblations du Seigneur faites par feu. 4 Et quand tu preſenteras l'oblation du ſacrifice cuit au four, ce ſeront gaſteaux ſans leuain de fine farine, peſtris auec de l'huile, & tourteaux oincts d'huile. 5 Mais ſi ton oblation eſt ſacrifice cuit en la paele, elle ſera de fine farine peſtrie en l'huile ſans leuain, 6 Et la departiras en pieces, & verſeras ſur icelle de l'huile: car c'eſt offerte. 7 Auſsi ſi ton oblation eſt ſacrifice de la chaudiere, tu la feras de fine farine auec l'huile. 8 Puis apporteras le ſacrifice qui eſt fait de ces choſes au Seigneur, & l'offriras au Sacrificateur, lequel le preſentera à l'autel. 9 Et le Sacrificateur oſtera de l'oblation vne memoire, & en fera perfum ſur l'autel: car c'eſt oblation faite par feu en ſouef odeur au Seigneur. 10 Mais ce qui reſte du ſacrifice, ſera pour Aarõ & ſes fils: car c'eſt choſe treſſaincte des oblations du Seigneur faites par feu

Digitized by Google

11 Quelque ſacrifice que vous offriez au Seigneur, vous ne le ferez point auec leuain. Car ſoit toute choſe leuee, ou du tout miel, vous n'en ferez point fumer oblation faite par feu au Seigneur. 12 Vous offrirez l'oblation des premices au Seigneur : mais ils ne ſeront point bruſlez ſur l'autel en ſouef odeur. 13*Item, tu ſaleras auec ſel toute oblation de tõ ſacrifice, & ne laiſſeras point defaillir le ſel de l'alliance de ton Dieu de deſſus ton ſacrifice, mais tu offriras en tous tes ſacrifices du ſel. 14 Item, ſi tu offres oblation des premiers fruicts au Seigneur, que le verd en ſoit bruſlé au feu: mais tu offriras le grain batu en ſacrifice pour tes premiers fruicts. 15 Puis mettras deſſus de l'huile, & de l'encens: car c'eſt ſacrifice. 16 Et le Sacrificateur (pour commemoration) fera bruſler de ſon grain batu, & de ſon huile auec tout l'encens : car c'eſt oblation faite par feu au Seigneur.

Marc 9.49.

CHAP. III.

¶ La maniere d'offrir les ſacrifices pacifiques, & quelles beſtes on y deuoit offrir.

ITem, ſi l'oblation de quelqu'vn eſt ſacrifice pacifique, s'il veut offrir des bœufs, vn maſle ou vne femelle, il l'offrira ſans macule deuant le Seigneur. 2 *Et appuyera ſa main ſur la teſte de ſon ſacrifice, & le tuera à la porte du tabernacle de conuenance. Et les fils d'Aaron Sacrificateurs reſpandrõt le ſang ſur l'autel à l'entour. 3 Et offrira du ſacrifice des pacifiques, oblatiõ faite par feu au Seigneur aſſauoir, la graiſſe qui couure les entrailles, & toute la graiſſe qui eſt aux entrailles. 4 Il prendra auſſi les deux rongnõs auec la graiſſe qui eſt ſur iceux, ſur les flans, & la taye qui eſt ſur le foye auec les rongnons: 5 Et les fils d'Aaron feront perfum de cela ſur l'holocauſte qui eſt ſur le bois au feu. C'eſt oblatiõ bruſlee en ſouefue odeur au Seigneur. 6 Et ſi ſon oblation eſt d'vne brebis pour le ſacrifice des pacifiques au Seigneur, maſle ou femelle, qu'il l'offre ſans macule. 7 S'il veut offrir vn agneau pour ſon oblation, il l'offrira deuant le Seigneur. 8 Et appuyera ſa main ſur la teſte de ſon ſacrifice, & le tuera deuant le tabernacle de conue-*

Exode 29.22.

nance,

Digitized by Google

nance. Et les fils d'Aaron reſpandront ſon ſang ſur l'autel à l'entour. 9 Et s'il offre du ſacrifice des pacifiques oblation faite par feu au Seigneur, il oſtera ſa graiſſe, & ſa queuë entiere contre l'eſchine: auſsi oſtera la graiſſe qui couure les entrailles, & toute la graiſſe qui eſt aux entrailles, 10 Et les deux rongnons auec la graiſſe qui eſt ſur iceux, ſur les flans, & la taye qui eſt ſur le foye auec les rongnons 11 Puis le Sacrificateur en fera perfum ſur l'autel, pour viande d'oblation faite par feu au Seigneur. 12 Item, ſi ſon oblation eſt d'vne cheure, il l'offrira deuant le Seigneur. 13 Et appuyera ſa main ſur la teſte d'icelle, & la tuera deuant le tabernacle de conuenance. Et les enfans d'Aaron reſpandront ſon ſang ſur l'autel à l'entour. 14 Et en offrira ſon oblation, ſacrifice fait par feu au Seigneur: aſſauoir, prenant la graiſſe qui couure les entrailles, & toute la graiſſe qui eſt aux entrailles. 15 Et les deux rongnons, & la graiſſe qui eſt ſur iceux, ſur les flãs, & la taye qui eſt ſur le foye auec les rongnons. 16 Puis le ſacrificateur en fera perfum ſur l'autel. pour la viande d'oblation faite par feu en ſouëfue odeur. Toute la graiſſe eſt au Seigneur. 17 C'eſt l'ordonnance perpetuelle en vos generations, par toutes vos habitations, que vous ne mãgerez point aucune graiſſe, n'aucun ſang.

CHAP. IIII.

¶ *Des ſacrifices offerts pour les pechez commis par ignorance.*

OVtre, le Seigneur parla à Moyſe, diſant, 2 Parle aux enfans d'Iſrael, & leur di, Quand la perſonne aura peché par ignorance en aucun des cõmandemens du Seigneur, ne faiſant point ce qu'il conuient, mais aura fait contre l'vn diceux: 3 Si c'eſt le ſacrificateur oinct qui a peché ſelon le peché du peuple, il offrira pour ſon peché qu'il a perpetré, vn ieune veau ſans macule au Seigneur, en oblatiõ du peché. 4 Et amenera le veau à la porte du tabernacle de couuenance deuant le Seigneur, & appuyera ſa main ſur la teſte dudict veau, & le tuera deuant le Seigneur. 5 Et le Sacrificateur qui eſt oinct, prendra du ſang du veau, & l'apportera au

Digitized by Google

tabernacle de conuenance. 6 Et mouillera ſon doigt au ſang, & fera aſperſion du ſang par ſept fois deuant le Seigneur contre le voile du ſanctuaire. 7 Le Sacrificateur auſsi mettra du ſang ſur les cornes de l'autel des perfumigations aromatiques deuant le Seigneur, lequel eſt au tabernacle de conuenance. Mais il reſpandra tout le ſang du veau au ſoubaſſement de l'autel de l'holocauſte, qui eſt à la porte du tabernacle de conuenance. 8 Et oſtera toute la graiſſe du veau pour le peché, aſſauoir, la graiſſe qui couure les entrailles, & la graiſſe qui eſt aux entrailles: 9 Et les deux rongnons auec la graiſſe qui eſt ſur iceux ſur les flans, & à la taye qui eſt ſur le foye auec les rongnõs, 10 Comme on prẽd du bœuf du ſacrifice des pacifiques: & le Sacrificateur en fera perfum ſur l'autel de l'holocauſte: 11 Mais il portera hors de l'oſt la peau du veau & toute ſa chair auec ſa teſte, ſes iãbes, ſes entraillés, & ſa fiente, 12 Et tout le veau à vn lieu net, où on eſpand les cendres: & le bruſlera ſur le bois au feu. Il ſera bruſlé au lieu où on eſpand la cendre. 13 Et ſi toute la congregation d'Iſrael a offenſé ignoramment, & le cas ſoit caché à la congregation, & ont fait quant à l'vn des commandemens du Seigneur, ce qui ne ſe doit faire, & ont peché: 14 Puis leur ſoit cognu le peché qu'ils ont commis: la congregation offrira vn veau pour le peché, & l'amenera deuant le tabernacle de conuenance 15 Et les anciens de la congregation appuyeront leurs mains ſur la teſte du veau deuant le Seigneur, & on tuera le veau deuant le Seigneur. 16 Et le Sacrificateur qui eſt oinct, portera du ſang au tabernacle de conuenãce. 17 Lequel mouillera ſon doigt au ſang, & en fera aſperſion deuãt le Seigneur cõtre le voile. 18 Et en mettra ſur les cornes de l'autel qui eſt deuãt le Seigneur au tabernacle de conuenance. Puis eſpandra tout le ſang du veau. cõtre le ſoubaſſemẽt de l'autel de l'holocauſte, qui eſt à la porte du tabernacle de cõuenance. 19 Et oſtera toute la graiſſe d'iceluy, & en fera perfum ſur l'autel: 20 Et fera de ce veau cõme il a fait du veau pour ſon peché. Et le Sacrificateur

Digitized by Google

teur fera la recõciliation pour eux, & il leur ſera pardõné. 21 Et retirera hors de l'oſt le veau, & le bruſlera cõme il a bruſlé le premier veau : car c'eſt l'offrãde pour le peché de la cõgregatiõ. 22 Que ſi le Prince a peché, & ait faitpar ignorãce *quant à vn* de tous les cõmandemens du Seigneur ſon Dieu, ce qu'il ne doit faire, & ait delinqué: 23 Puis luy ſoit cognu ſon peché, par lequel il a offenſé, il apportera pour ſacrifice vn cheureau des cheures, maſle, ſans macule. 24 Et appuyera ſa main ſur la teſte du cheureau, & le tuera au lieu où on tue l'holocauſte deuant le Seigneur, car c'eſt offrande pour le peché. 25 Puis le Sacrificateur prendra auec ſon doigt du ſang de l'offrande pour le peché, & le mettra ſur les cornes de l'autel de l'holocauſte, & eſpandra de ſon ſang contre le ſoubaſſement dudit autel de l'holocauſte. 26 Et fera perfum de toute ſa graiſſe ſur l'autel, comme la graiſſe du ſacrifice des pacifiques. Ainſi le Sacrificateur fera la reconciliation pour luy, touchant ſon peché, & il luy ſera pardonné. 27 Item, ſi vne perſonne offenſe par ignorance d'entre le peuple du pays, en faiſant quant à vn des commandemens du Seigneur ce qu'on ne doit faire, & ait peché: 28 Puis ſon peché qu'il a perpetré luy ſoit cognu, il apportera ſon oblation d'vn cheureau des cheures, femelle ſans macule, pour ſon peché qu'il a perpetré. 29 Et appuyera ſa main ſur la teſte de l'oblation pour le peché, & immolera l'oblation pour le peché au lieu de l'holocauſte. 30 Lors le ſacrificateur prẽdra de ſon ſang auec ſon doigt, & le mettra ſur les cornes de l'autel de l'holocauſte : & eſpandra tout le ſang du ſacrifice vers le ſoubaſſement de l'autel. 31 Et oſtera toute ſa graiſſe, comme la graiſſe s'oſte de deſſus le ſacrifice des pacifiques. Le Sacrificateur auſsi en fera perfumigation ſur l'autel en ſouëfue odeur au Seigneur, & fera la reconciliation pour luy: & il luy ſera pardonné. 32 Et s'il veut apporter quelque agneau pour l'oblation de ſon peché, il apportera vne femelle ſans macule. 33 Et appuyera ſa maĩ ſur la teſte de l'offrande pour le peché, & l'immole-

Digitized by Google

ra pour le peché au lieu où on immole l'holocauſte. 34 Puis le Sacrificateur prendra auec ſon doigt, du ſang du ſacrifice pour le peché, & le mettra ſur les cornes de l'autel de l'holocauſte, & eſpandra tout ſon ſang contre le ſoubaſſement dudit autel. 35 Si oſtera toute ſa graiſſe, comme s'oſte la graiſſe de l'agneau du ſacrifice des pacifiques. Le Sacrificateur auſsi en fera perfum ſur l'autel, ſelon le ſacrifice du Seigneur fait par feu, & fera reconciliation pour luy, touchant ſon peché qu'il a perpetré: & il luy ſera pardonné.

CHAP. V.

¶ L'oblation de celuy lequel eſtant interrogué par ſerment, cele l'iniquité. Celuy qui aura touché quelque choſe immonde. Celuy qui ſe ſera pariuré.

ITem, ſi la perſonne ayant peché, & ouy la voix du iurement, & qu'il ſoit teſmoin, ou qu'il l'ait veu, ou qu'il l'ait ouy: s'il ne le denonce, il portera ſon iniquité. 2 Ou ſi la perſonne touche à quelque choſe ſouillee, ſoit à la charongne des animaux immondes, ſoit à la charongne des beſtes immondes, ſoit à la charongne des reptiles immondes, & luy eſt caché, il eſt ſouillé, & a peché 3 Ou s'il touche à l'ordure de l'homme, ſelõ toute ſon ordure en laquelle il ſe ſouille, & luy eſt caché, puis le cognoiſt, il a peché, 4 Ou ſi la perſonne iure en proferant des leures pour mal-faire, ou bien-faire, ſelon toutes les choſes que l'homme prononce en iurant, & luy eſt caché, puis le ſait: il eſt coulpable pour vn de ces points. 5 Et quand il aura offenſé en l'vn d'iceux, il confeſſera qu'il a peché en cela. 6 Puis apportera l'offerte de ſon offenſe au Seigneur pour ſon peché qu'il a perpetré, aſſauoir vne femelle de de la bergerie. ſoit agneau ou cheureau des cheures pour le peché. Lors le Sacrificateur fera reconciliation pour luy de ſon peché. 7 Et s'il n'a pas en main vne brebis, il offrira au Seigneur deux tourterelles, ou deux pigeons de colombe pour ſon peché qu'il a cõmis, l'vn pour le peché, & l'autre pour l'holocauſte. 8 Et les apportera au Sacrificateur, le quel preſentera premierement celuy qui eſt pour le peché. Et taillera ſa teſte vers le col, ſans la diuiſer.

9 Lors

Digitized by Google

) Lors eſpãdra ſur le coſté de l'autel du ſang pour
e peché: & ce qui reſtera du ſang, il le preſſera con
re le ſoubaſſement de l'autel: car c'eſt *oblation* pour
e peché. 10 Et de l'autre en fera vn holocauſte ſe-
on la couſtume: & le Sacrificateur le reconciliera
le ſon peché qu'il a perpetré, & luy ſera pardonné.
1 Que s'il n'a en main deux tourterelles, ou deux
igeons de colombe, celuy qui a peché apportera
our ſon peché ſon oblation de la fine farine, la
ixieme partie d'Epha, ſans mettre ſur icelle ni
uile ni encens, car c'eſt *oblation* pour le peché.
2 Il l'apportera donc au Sacrificateur, lequel em-
oignera vne pleine poignee d'icelle pour ſa com-
nemoration, & le fera fumer ſur l'autel ſelon le
acrifice du Seigneur fait par feu: car c'eſt *obla-
ion* pour le peché. 13 Ainſi le Sacrificateur le
econciliera par l'vne de ces choſes de ſon pe-
hé qu'il a perpetré, & luy ſera pardonné. Et ap-
artiendra au Sacrificateur comme offerte d'obla-
ion. 14 Et le Seigneur parla à Moyſe, diſant,
; Quand la perſone aura fait preuarication & pe-
hé par ignorãce és choſes ſanctifiees au Seigneur, il
pportera *l'offerte pour* ſon peché: aſſauoir vn mou-
on ſans macule d'entre les brebis, du prix de deux
cles pour le peché, ſelon le poids du ſanctuaire:
5 Et ce en quoy il a offenſé de la choſe ſaincte, il
reſtituera, & luy adiouſtera la cinquieme partie,
1 la baillant au Sacrificateur. Et le Sacrificateur
reconciliera par vn mouton *d'oblation pour* le pe
ié, & il luy ſera pardonné. 17 Item, ſi la perſon-
e a peché, faiſant quant à l'vn de tous les com-
andemens du Seigneur, ce qui ne doit eſtre fait,
ne le cognoiſſe point en pechant, il portera la pei-
e de ſon iniquité. 18 Il apportera donc au Sacri-
cateur vn mouton ſans macule de la bergerie, ſe-
on l'eſtime du delit. Et le Sacrificateur le recon-
liera de ſon erreur qu'il ne cognoiſſoit point, &
n eſtoit ignorant: lors luy ſera pardonné. 19 Car
'eſt *l'oblation du* peché qu'il a commis contre le
eigneur.

CHAP. VI.

¶ La peine de celuy qui nie le depoſt. Quelle o-

Digitized by Google

blation il doit pour ſon peché. La loy de l'holocauſte. Le feu continuel.

ET le Seigneur parla à Moyſe, diſant, 2 Quand la perſonne aura peché, & aura tranſgreſſé contre le Seigneur, deſniant à ſon prochain le depoſt, ou la choſe miſe entre ſes mains, ou qu'il l'aura rauie ou prinſe par violence à ſon prochain. 3 Ou s'il a trouué quelque choſe perdue, & la deſnie iurant fauſſement, *ſur l'vne de toutes les choſes qu'il aduient à l'homme de faire en y pechant: 4 Parquoy s'il y offenſe & peche, il rendra la choſe rauie qu'il a rauie: ſoit le pillage qu'il a prins par violence, ou le depoſt qui luy auoit eſté donné en charge, 5 Soit la choſe perdue qu'il a retrouuee, ou toute choſe dequoy il auoit iuré fauſſement. Il le reſtituera donc auec le ſort, & adiouſtera le quint par deſſus à celuy à qui il appartenoit, luy baillant au iour de *l'oblation faite pour* ſon delit. 6 Il apportera auſsi au Sacrificateur pour le Seigneur l'oblation d'vn mouton ſans macule d'entre les brebis, ſelon l'eſtime du delit. 7 Et le Sacrificateur le reconciliera deuant le Seigneur: & luy ſera fait pardon de chacune choſe qu'il a faite en pechant. 8 Et le Seigneur parla à Moyſe, diſant, 9 Commande à Aaron & à ſes fils, & leur di, Voici la loy de l'holocauſte, C'eſt que l'holocauſte demeurera bruſlant ſur l'autel toute la nuict iuſques au matin, & le feu ardra audit autel. 10 Et le Sacrificateur veſtira ſa robbe de lin, auſsi chauſſera ſes brayes ſur ſa chair: & oſtera les cendres quand le feu aura conſumé l'holocauſte ſur l'autel, puis il les metra aupres de l'autel. 11 Et deſpouillera ſes veſtemens, & ſe veſtant d'autres veſtemens, il tranſportera les cendres hors de l'oſt en vn lieu net. 12 Mais le feu bruſlera ſur l'autel ſans eſteindre: & le Sacrificateur fera bruſler le bois ſur iceluy tous les matins, & ordonnera l'holocauſte ſur iceluy, faiſant perfumigation des graiſſes des *oblations* pacifiques. 13 Le feu ardra inceſſamment ſur l'autel, ſans eſteindre. 14 Item, la loy *du ſacrifice* d'oblation que les fils d'Aaron offriront de-

Nomb. 5. 6.

uant

uant le Seigneur à l'autel, ſera telle: 15 Il oſtera vne poignee de fleur de farine de l'oblatiõ,& de ſon huile,& tout l'encens qui eſt ſur l'oblation,& le fera bruſler en ſouëfue odeur, pour la commemoration au Seigneur: 16 Mais ce qui reſtera d'iceluy, Aaron & ſes fils le mangeront. Il ſe mangera ſans leuain au ſainct lieu,au paruis du tabernacle de cõuenance. 17 Il ne ſera donc point peſtri auec leuain.Ie leur ay donné ceſte portion de l'oblation faite par feu,qui eſt choſe treſſainte, ainſi que pour l'offenſe,& le peché. 18 Tout maſle des enfans d'Aaron le mangera. C'eſt ordonnance perpetuelle en vos aages des ſacrifices du Seigneur: quiconque les touchera, qu'il ſoit ſanctifié. 19 Et le Seigneur parla à Moyſe, diſant, 20 Voici l'oblation d'Aaron & de ſes fils, qu'ils offriront au Seigneur au iour de leur onction: *aſſauoir*, de la fine farine la dixieme partie d'Epha pour oblation perpetuelle, la moitié d'icelle au matin, & l'autre moitié au ſoir. 21 On l'appreſtera en la paeſle auec l'huile : tu l'apporteras ainſi fritte, & offriras les pieces cuittes de l'oblation en ſouëfue odeur *d'oblation* au Seigneur. 22 Et le Sacrificateur qui ſera oinct au lieu de luy d'entre ſes fils, le fera par ordonnance perpetuelle au Seigneur:on en fera pe[illegible] fumigation du tout. 23 Toute l'oblation du Sacrificateur ſera conſumee,ſans en manger. 24 Et le Seigneur parla à Moyſe, diſant, 25 Parle à Aaron & à ſes fils, & leur di, La loy de *l'oblation pour* le peché ſera telle : au lieu où ſera tué l'holocauſte, *le ſacrifice pour* le peché ſera tné deuant le Seigneur:car c'eſt choſe treſſaincte. 26 Le Sacrificateur mangera ceſte oblation pourle peché : elle ſera mangee au ſainct lieu, au paruis du tabernacle de conuenance. 27 Quiconque la touchera,ſera ſainct.Que ſi le veſtement eſt arrouſé de ſon ſang, il ſera laué au ſainct lieu. 28 Et le vaiſſeau de terre auquel elle aura cuit,ſera rompu: mais ſi le vaiſſeau auquel elle aura cuit eſt d'airain, il ſera eſcuré & laué d'eau. 29 Tout maſle d'entre les Sacrifi *Hebr.* cateurs la mãgera:car c'eſt choſe treſſaincte. 30 Tou *13.13.* te oblatiõ pour le peché (*de laquelle le ſãg ſe por- *ſus 4.5,*

te au tabernacle de conuenance pour la reconciliation au ſanctuaire) ne ſera point mangee : mais elle ſera bruſlee au feu.

CHAP. VII.

¶ La loy de l'oblation pour le delit. La loy du ſacrifice des pacifiques. A quelle fin s'offrent.

ITem, s'enſuit la loy de l'oblation pour le delit, laquelle eſt choſe treſſaincte. 2 Au lieu où on tue l'holocauſte, là ſera tuee l'oblation pour le delit, & le ſang d'icelle eſpandu ſur l'autel à l'entour. 3 Et offrira toute ſa graiſſe auec ſa queuë, & ſa graiſſe qui couure ſes entrailles. 4 Si oſtera les deux rongnons auec la graiſſe qui eſt ſur iceux aux flans, & la taye qui eſt ſur le foye. 5 Puis le Sacrificateur le fera fumer ſur l'autel: car c'eſt ſacrifice fait par feu au Seigneur pour le delit. 6 Tout maſle d'entre les Sacrificateurs en mangera au ſainct lieu : car c'eſt choſe treſſaincte. 7 L'oblation pour le delit ſera telle comme l'oblation pour le peché, ayans vne meſme loy. Ce dequoy le Sacrificateur aura fait reconciliation, luy appartiendra. 8 Et le Sacrificateur offrãt l'holocauſte de l'homme, aura la peau de l'holocauſte qu'il a offert. 9 Auſsi tout ſacrifice qu'on cuit au four, & tout ce qui s'appreſte en la chaudiere & en la paelle, appartiendra au Sacrificateur qui l'offre. 10 Et tout ſacrifice peſtri à l'huile, & ce qui eſt ſec, appartiendra à tous les fils d'Aaron autant à l'vn comme à l'autre. 11 Item, voici la loy du ſacrifice des pacifiques qu'on offrira au Seigneur. 12 S'il offre iceluy pour rendre graces, il offrira des gaſteaux peſtris à l'huile, & des tourteaux ſans leuain oincts d'huile, & de la fine farine fritte en maniere de gaſteaux peſtris à l'huile, pour le ſacrifice d'action de graces. 13 Il offrira auſsi ſon oblation de gaſteaux de pain leué, pour le ſacrifice de ſes pacifiques, qui eſt offert pour recognoiſſance. 14 Et en offrira l'vn de toute oblation pour eſleuation au Seigneur : & ſera au Sacrificateur qui reſpandra le ſang des pacifiques 15 Pareillement la chair du ſacrifice de recognoiſſance de ſes pacifiques, ſera mangee au iour de ſon oblation

Digitized by Google

blation, ſans en laiſſer d'icelle iuſques au l'endemain. 16 Si le ſacrifice de ſon oblation eſt par vœu, ou fait volontairement, il ſera mangé au iour qu'il preſentera ſon ſacrifice: mais s'il y a quelque choſe demeuree iuſques au lendemain, il ſe mangera. 17 Mais ce qui ſera demeuré de la chair du ſacrifice au troiſieme iour, il ſera bruſlé au feu. 18 Si aucun mange de la chair du ſacrifice de ſes pacifiques au troiſieme iour, il ne ſera point agreable, l'ayant offert, & ne luy ſera de rien eſtimé, mais ſera ſouillure: & la perſonne qui en aura mangé, en portera ſon iniquité. 19 La chair auſsi qui aura touché à quelque choſe ſouillee, ne ſera point mangee, mais ſera bruſlee au feu: & quiconque ſera net il mangera de ceſte chair 20 Et la perſonne qui mangera la chair du ſacrifice des pacifiques eſtant au Seigneur, & ſon ordure ſoit ſur elle, telle perſonne ſera exterminee de ſon peuple. 21 Si la perſonne touche quelque choſe ſouillee que ce ſoit, ſoit ordure d'homme, ou de la beſte immonde, ou de quelque reptile, & vienne à manger de la chair du ſacrifice des pacifiques qui eſt au Seigneur: ceſte perſonne ſera exterminee de ſon peuple. 22 Et le Seigneur parla à Moyſe, diſant, 23 Parle aux enfans d'Iſrael, & leur di, Vous ne mangerez point aucune graiſſe de bœuf, d'agneau, ne de cheure. 24 Et la graiſſe de beſte morte ou eſtranglee, ſe pourra appliquer à tout vſage: mais vous ne mangerez point d'icelle. 25 Car quiconque mangera de la graiſſe de la beſte, delaquelle on offre en ſacrifice fait par feu au Seigneur, la perſonne qui en aura mangé, ſera exterminee de ſon peuple. 26 Vous ne mãgerez point tout ſang en vos habitations, ſoit d'oiſeaux ou de beſtes. 27 Toute perſonne qui mangera de quelque ſang, ſera exterminée de ſõ peuple. 28 Et le Seigneur parla a Moyſe, diſant, 29 Parle aux enfans d'Iſrael, & leur di, Celuy qui offrira le ſacrifice de ſes pacifiques au Seigneur, il apportera au Seigneur ſon oblation du ſacrifice de ſes pacifiques. 30 Il conduira par ſa main l'oblation du Seigneur faite par feu: il apportera la graiſſe auec la poictrine, offrant la poictrine

Digitized by Google

en l'eſleuant deuant le Seigneur. 31 Puis le Sacrificateur fera bruſler la graiſſe ſur l'autel: mais la poictrine ſera à Aaron & à ſes fils. 32 Vous donnerez auſsi l'eſpaule dextre au Sacrificateur pour l'eſleuation de vos ſacrifices pacifiques. 33 Et à celuy qui offre le ſang & la graiſſe des pacifiques d'entre les fils d'Aaron, appartiendra l'eſpaule dextre pour ſa part: 34 Car i'ay retenu la poictrine & l'eſpaule d'eſleuatiõ des enfans d'Iſrael d'entre vos ſacrifices pacifiques, & les ay donnees à Aaron Sacrificateur & à ſes fils, en ordonnance perpetuelle d'entre les enfans d'Iſrael. 35 L'onctiõ d'Aaron eſt telle, & l'onction de ſes fils, pour l'oblation du Seigneur faite par feu au iour qu'il les preſenta pour faire la ſacrificature. 36 Ce que le Seigneur a commandé de leur donner au iour qu'il les a oincts d'entre les enfans d'Iſrael en ordonnãce perpetuelle pour leurs generatiõs. 37 Telle eſt dõc la loy de l'holocauſte du ſacrifice, de l'oblatiõ pour le peché, de *l'oblation pour* le delit, des conſecrations, & du ſacrifice des pacifiques. 38 Laquelle le Seigneur a cõmandee à Moyſe en la mõtagne de Sinai, au iour qu'il commanda aux enfans d'Iſrael d'offrir leurs oblations au Seigneur au deſert de Sinai.

CHAP. VIII.

¶ *De la conſecration d'Aaron, & de ſes fils.*

EN apres le Seigneur parla à Moyſe, diſant, 2 Pren Aaron auec ſes fils, les veſtemẽs, l'huile d'onction, vn bouueau pour l'oblation du peché, deux moutõs, & vne corbeille de pains ſans leuain 3 Puis aſſemble toute l'Egliſe à la porte du tabernacle de conuenance. 4 Moyſe donc fit comme le Seigneur luy auoit commandé, en aſſemblãt toute l'Egliſe à la porte du tabernacle de conuenance. 5 Et Moyſe dit à la congregation, Voici ce que le Seigneur a commandé de faire. 6 Et Moyſe fit approcher Aaron & ſes fils: & le laua en l'eau. 7 Et mit ſur luy la tunique, & le ceignit du baudrier, & le veſtit de la robbe, & mit ſur luy l'Ephod, & le ceignit auec la bordure d'Ephod, & l'eſtraignit auec le meſme. 8 Puis il mit ſur luy le pectoral, poſant audit pectoral Vrim & Thumim. 9 Ité, mit la mittre

Digitized by Google

la mittre dessus son chef, posant sur ladite mittre vers sa face, la lame d'or, sainct couronnemẽt, comme le Seigneur l'auoit cõmãdé à Moyse. 19 Adõc Moyse print l'huile d'onctiõ, & oignit le tabernacle, & toutes les choses qui estoyent en iceluy, & les sanctifia. 11 Et d'iceluy arrousa l'autel par sept fois oignant ledit autel, tous ses vaisseaux, le cuueau & son soubassement pour les sanctifier. 12 Ité, respãdit de l'huile de l'onction sur le chef d'Aaron, & l'oignit pour le sanctifier. 13 Puis Moyse fit approcher les fils d'Aarõ, & leur fit vestir les tuniques, & les ceignit de baudriers, & leur lia les chapeaux, comme le Seigneur auoit cõmandé à Moyse. 14 Lors fit approcher le bouueau de *l'oblation pour* le peché, & Aaron auec ses fils appuya ses mains sur la teste du bouueau de l'oblation pour le peché. 15 Et Moyse le tua, puis print le sang, & le mit auec son doigt sur les cornes de l'autel à l'entour, & nettoya l'autel, & respandit le sang au soubassement dudit autel: ainsi le sanctifia pour faire reconciliation sur iceluy. 16 Puis il print toute la graisse qui estoit sur les entrailles, & la taye du foye, les deux rongnons auec leur graisse, lesquels Moyse fit fumer sur l'autel. 17 Mais il fit bruster au feu hors de l'ost le bouueau auec sa peau, sa chair, & sa fiente, *cõme le Seigneur auoit cõmandé à Moyse. 18 Item, il fit amener le mouton de l'holocauste: & Aarõ & ses fils appuyerent leurs mains sur la teste dudit moutõ. 19 Puis Moyse le tua, & respãdit le sãg sur l'autel à l'étour. 20 Et le departit par pieces, & fit bruster la teste, les membres, & la taye & les entrailles, 21 Si laua l'eau les iãbes, & fit bruster tout le moutõ sur l'autel. Car c'estoit holocauste en odeur paisible d'oblatiõ bruslee au Seigneur, comme il auoit cõmandé à Moyse. 22 Pareillement fit presenter le second mouton: assauoir, le mouton de la consecration: puis Aaron & ses fils appuyerent leurs mains sur la teste dudit moutõ. 23 Et Moyse le tua, & print du sang d'iceluy, & le mit sur le mol de l'aureille dextre d'Aaron, & sur le pouce de sa main dextre, & sur le pouce de son pied dextre. 24 Puis fit approcher les fils d'Aaron, & mit du sang sur le mol de leur

Exode 29.4.

Digitized by Google

oreille dextre, sur leur main dextre, & sur le pouce de leur pied dextre: & respandit le sang sur l'autel à l'entour. 25 Apres il print la graisse, la queuë, & toute la graisse qui est sur les entrailles, & la taye du foye, & les deux rongnons auec leur graisse, & l'espaule dextre. 26 Il print aussi de la corbeille des pains sans leuain qui estoit deuant le Seigneur, assauoir, vn gasteau sãs leuain, & vn gasteau de pain fait à l'huile, & vn tourteau, & les mit sur les graisses, & sur l'espaule dextre. 27 Puis mit toutes ces choses sur les mains d'Aaron, & sur les mains de ses fils, & les esleua deuant le Seigneur. 28 Apres Moyse les receut de leurs mains, & les fit bruſler sur l'autel en holocauste. Car c'est consecration en odeur paisible d'oblation brulee au Seigneur. 29 Aussi Moyse print la poictrine du mouton de la consecration, & l'esleua en la tournant deuant le Seigneur, laquelle Moyse eut pour part, *comme le Seigneur luy auoit commandé. 30 Item, Moyse print de l'huile d'onction, & du sang qui estoit sur l'autel, & en fit aspersion sur Aaron & sur ses vestemens, sur ses fils, & sur les vestemens de ses fils auec luy. Ainsi, il sanctifia Aaron & ses vestemens, ses fils, & les vestemens de ses fils auec luy. 31 En apres, Moyse dit à Aarõ, & à ses fils, Cuisez la chair à la porte du tabernacle de conuenance, & illec la mãgerez, *& le pain qui est en la corbeille des consecrations: comme il m'est commãdé, disant, Aaron & ses fils mangerõt ces choses. 32 Mais vous bruſlerez au feu le relief de la chair, & du pain. 33 Et ne sortirez de sept iours de la porte du tabernacle de conuenance, iusqu'au temps que les iours de vostre consecration soyent accõplis: car en sept iours ou cõsacrera vos mains. 34 Comme en ce iour-ci il en a esté fait, aussi le Seigneur a commandé de faire ci apres pour vostre reconciliation. 35 Vous demeurerez donc à la porte du tabernacle de conuenance par sept iours, iour & nuict, & obseruerez la garde du Seigneur, afin que vous ne mouriez: car ainsi m'a-il esté commandé. 36 Ainsi Aaron & ses fils firent toutes les choses que le Seigneur auoit commandees par les mains de Moyse.

Sus 7. 33.

Exode 29. 32, sous 24. 9.

CHAP.

Digitized by Google

CHAP. IX.

¶ Le premier ſacrifice offert par Aaron. Il fait reconciliation tant pour ſoy que pour le peuple. Il le benit. La gloire du Seigneur apparoiſt à tout le peuple.

ET au huitieme iour Moyſe appela Aaron, & ſes fils, & les anciens d'Iſrael: puis il dit à Aaron, 2 *Pren vn ieune veau pour le peché, & vn mouton pour l'holocauſte, ſans macule, & les preſente deuant le Seigneur. 3 Si parleras aux enfans d'Iſrael diſant, Prenez vn bouc des cheures pour le peché, vn veau, & vn agneau d'vn an, qui ſoyent ſans macule pour l'holocauſte: 4 Et vn bœuf & vn mouton pour les pacifiques, à ſacrifier deuant le Seigneur, & vne offerte peſtrie à l'huile: car auiourd'huy le Seigneur vous apparoiſtra. 5 Adonc ils prindrent les choſes que Moyſe auoit commandees deuant le tabernacle de conuenance. Et toute la congregation s'approcha, & aſsiſta deuant le Seigneur. 6 Puis Moyſe dit, Voici que le Seigneur vous commande de faire, & la gloire du Seigneur vous apparoiſtra. 7 Et Moyſe dit à Aaron, Approche-toy de l'autel, & fay ton oblation pour le peché, & ton holocauſte, & fay reconciliation tant pour toy que pour le peuple: fay auſsi l'oblation pour le peuple, & l'offerte pour la reconciliation d'iceux, comme le Seigneur l'a commandé. 8 Alors Aaron s'approcha de l'autel, & tua le veau de l'oblation pour ſon peché. 9 Et les fils d'Aaron luy preſenterent le ſang & trempa ſon doigt dedans le ſang, & le mit ſur les cornes de l'autel. Puis eſpandit le ſang au ſoubaſſement dudit autel: 10 Mais de la graiſſe & des rongnons, & de la taye du foye de *l'oblation pour* le peché, il en fit perfum ſur l'autel, comme le Seigneur l'auoit commandé à Moyſe. 11 Et bruſla au feu la chair & la peau hors de l'oſt. 12 Auſsi il tua l'holocauſte: & les fils d'Aaró luy baillerét le ſang, lequel il reſpandit ſur l'autel à l'entour. 13 Et luy appareillerét l'holocauſte auec ſes pieces, & la teſte, de laquel le il fit perfum ſur l'autel: 14 Et laua les entrailles & les iabes, deſquelles il fit perfum ſur l'holocauſte par deſſus l'autel. 15 Puis offrit l'oblation pour le* *Exode 29,1.*

Digitized by Google

peuple, & print vn bouc pour le peché du peuple, & le tua, & le nettoya comme le premier: 16 Et l'offrit en holocauſte, & en fit ſelon la couſtume. 17 Et preſenta le ſacrifice, & emplit ſa main d'iceluy, & le fit fumer ſur l'autel outre l'holocauſte du matin. 18 Il tua auſsi vn bœuf & vn mouton pour le ſacrifice des pacifiques, qui eſtoit au peuple: & les fils d'Aaron luy appreſterent le ſang, lequel il eſpandit ſur l'autel à l'entour. 19 Et *apporterent* les graiſſes du bœuf & du mouton, la queuë, & ce qui couure les entrailles, & les rongnons, & la taye du foye. 20 Et mirent les graiſſes ſur la poictrine, & fit fumer les graiſſes ſur l'autel. 21 Et Aaron eſleua la poictrine & l'eſpaule dextre en la tournant deuant le Seigneur, comme il auoit commandé à Moyſe. 22 Aaron auſsi eſleua ſa main au peuple, & les benit, & deſcendit apres auoir fait l'oblation pour le peché, & l'holocauſte & les pacifiques. 23 Apres Moyſe & Aaron vindrẽt au tabernacle de conuenance, & eſtans ſortis benirent le peuple: & la gloire du Seigneur apparut à tout le peuple. 24 Et le feu iſsit de la face du Seigneur, & conſuma ſur l'autel l'holocauſte, & les graiſſes. Ce que voyant tout le peuple, le loua, & en s'eſcriant ſe proſterna ſur ſa face.

CHAP. X.

¶ Nadab & Abiu offrent du feu eſtrange. Ils ſont deuorez par feu, & meurent.

Nomb. 3.4, & 26.61, 1.chro. 24.2.

MAis les enfans d'Aaron, Nadab & Abiu, prindrent chacun ſon encenſoir, & y mirent du feu, & y firent perfumigation: & offrirent deuant le Seigneur du feu eſtrange, lequel il ne leur auoit point commandé. 2 Adonc le feu iſsit de deuant le Seigneur, & les deuora, & moururẽt deuãt le Seigneur. 3 Lors Moyſe dit à Aaron, C'eſt ce que le Seigneur auoit prononcé, diſant, Ie ſeray ſanctifié en ceux qui s'approcheront de moy, & ſeray glorifié en la preſence de tout le peuple. Et Aaron ſe tint coy. 4 Et Moyſe appela Miſael & Elizapham les fils d'Oziel, oncle d'Aaron: auſquels il dit, Approchez, & portez vos freres de deuant le ſanctuaire hors de l'oſt. 5 Adonc s'approcherent, & les porterent auec

Digitized by Google

auec leurs tuniques hors le tabernacle, cõme Moyse auoit dit. 6 Puis Moyse dit à Aaron, à Eleazar, & à Ithamar ſes fils, Ne deſcouurez point vos chefs, & ne deſchirez vos veſtemens, afin que vous ne mouriez, & que l'indignation vienne ſur toute la congregation. Que vos freres (toute la maiſon d'Iſrael) pleurent la bruſlure que le Seigneur a enflammee. 7 Et ne ſortez point de la porte du tabernacle de conuenance, que parauenture ne mouriez: car l'huile de l'onctiõ du Seigneur eſt ſur vous. Et ils firent comme Moyſe auoit dit. 8 Et le Seigneur parla à Aaron diſant, 9 Toy & tes fils ne beurez point de vin ne de ceruoiſe, quand vous deurez venir au tabernacle de conuenance, afin que vous ne mouriez. C'eſt ordonnance perpetuelle en vos aages. 10 Et ce afin de diſcerner entre la choſe ſaincte, & la profane: & entre la choſe ſouillee, & la nette: 11 Afin d'enſeigner aux enfans d'Iſrael les ordonnances que le Seigneur leur a dites par la commiſsion de Moyſe. 12 Et Moyſe parla à Aaron, à Eleazar, & à Ithamar ſes fils, qui eſtoyent reſtez, Prenez, *dit-il*, l'oblation qui eſt demeuree des ſacrifices du Seigneur faits par feu, & la mangez ſans leuain, aupres de l'autel: car c'eſt choſe treſſaincte. 13 Vous la mangerez au lieu ſainct: car c'eſt ordonnance à toy & à tes fils, du ſacrifice fait par feu au Seigneur, pourtant qu'ainſi m'eſt commandé. 14 Si mangerez la poictrine & l'eſpaule d'eſleuation en lieu net, toy, tes fils, & tes filles auec toy, car c'eſt ordonnance à toy, & à tes fils, donnee des ſacrifices pacifiques des enfans d'Iſrael. 15 Ils offriront l'eſpaule, & la poictrine d'eſleuation, auec le ſacrifice fait par feu des graiſſes, en l'eſleuant deuant le Seigneur. Et ce te ſera & à tes fils auec toy en ordõnance perpetuelle, comme le Seigneur l'a commandé. 16 Puis Moyſe cerchoit le bouc de l'oblation pour le peché, & voici il eſtoit bruſlé: dont il fut courroucé contre Eleazar & Ithamar les fils d'Aaron, qui eſtoyent demeurez, diſant, 17 Pour quelle raiſon n'auez-vous point mãgé *l'oblation du* peché au lieu

Digitized by Google

ſainct? Car c'eſt choſe treſſaincte : ſi vous eſt donnee pour porter l'iniquité de la congregation, afin de les reconcilier deuant le Seigneur. 18 Voici, ſon ſang n'a point eſté porté dedans le ſanctuaire. Vous la deuiez donc manger au ſanctuaire, *Sue 6. 26.* *comme ie l'auoye commandé. 19 Et Aaron reſpondit à Moyſe, Voici, auiourd'huy ils ont offert leur *oblation pour le* peché, & leur holocauſte deuant le Seigneur: & le ſemblable m'eſt aduenu. Et ſi i'euſſe mangé auiourd'huy l'oblation pour le peché, euſt-il pleu au Seigneur? 20 Quand Moyſe eut ouy cela, il luy pleut.

CHAP. XI.

¶ *La loy des beſtes nettes ou ſouillees. Vous ſerez ſainctz, car ie ſuis ſainct.*

PVis le Seigneur parla à Moyſe, & à Aaron, leur diſant, 2 Parlez aux enfans d'Iſrael, & leur dites, *Deut. 14.* * Ceux-ci ſont les animaux que vous mangerez d'entre toutes les beſtes qui ſont ſur la terre. 3 Vous mangerez de tout ce qui a l'ongle diuiſé, & a fente aux ongles, & rumine d'entre les beſtes. 4 Toutesfois vous ne mangerez point ceux qui ruminent, ou qui ont l'ongle diuiſé ſeulement, comme le chameau : car il rumine, mais il n'a point l'ongle diuiſé, dont iceluy vous eſt ſouillé. 5 Item, le conil : car il rumine, mais il ne diuiſe point l'ongle: dont iceluy vous eſt ſouillé. 9 Item, le lieure : car il rumine, mais il ne diuiſe point l'ongle : dont iceluy vous eſt ſouillé. 7 Item, le pourceau : car il a l'ongle diuiſé, & l'ongle fendu, & ne rumine point : dont iceluy vous eſt ſouillé. 8 Vous ne mangerez point de leur chair, & ne toucherez point à leur charongne : car elles vous ſont ſouillees. 9 Vous mangerez ce qui s'enſuit de tout ce qui eſt és eaux. Vous mangerez tout ce qui a nageoires, & eſcailles és eaux, tant en la mer qu'és fleuues. 10 Mais vous ne mangerez point de tout ce qui n'a nulles nageoires & eſcailles, ſoit en la mer ou és fleuues, tant de tout reptile des eaux, que de toute choſe viuante és eaux : car ce vous eſt abomination. 11 Elles vous ſeront donc en abomination, vous ne mangerez point de leur

chair

Digitized by Google

chair & aurez en abomination leur charongne. 12 Car tout ce qui n'a point d'ailettes & d'eſcailles vous eſt abomination. 13 Item, d'entre la volaille vous aurez ces choſes en abomination, & n'en mangerez point: l'Aigle, l'Orphray, le Faucon, 14 Le Milan, & l'Autour ſelon leur eſpece, 15 Tout Corbeau ſelon ſon eſpece, 16 L'Auſtruche, la[a] Hullote, le Cocu, & l'Eſperuier ſelon leur eſpece, 17 La Chuette, le Plongeon, le Hibou, 18 Le Cigne, le Cormorãt, le Pellican, 19 La Cigõgne, & le Heron, ſelon leur eſpece, & la Huppe, & la Chauue-ſouris. 20 Et tout reptile d'oiſeau cheminant ſur les quatre *pieds* vous ſera abominable. 21 Toutesfois vous mangerez ce qui s'enſuit de tout reptile volant, cheminant à quatre *pieds*, lequel n'a nuls genoux ſur ſes pieds pour ſauter auec iceux ſur la terre. 22 Voici donc ce que vous en mangerez: aſſauoir, la Sauterelle ſelon ſon eſpece, & Selaam ſelon ſon eſpece, & Hargol ſelon ſon eſpece, & Hagab ſelon ſon eſpece. 23 Mais tout reptile volant, ayãt quatre pieds vous eſt abominable, 24 Et par eux ſerez pollus. Quiconque attouchera leur charongne, ſera ſouillé iuſqu'au veſpre. 25 Quiconque auſsi portera leur charongne, lauera ſes habillemens, & ſera ſouillé iuſqu'au ſoir. 26 Toute beſte qui a l'ongle diuiſé, & n'a point l'ongle fendu, & ne rumine point, vous ſera ſouillé. Quiconque donc les touchera, ſera ſouillé. 27 Et tout ce qui chemine ſur ſes pattes entre tous animaux qui cheminent à quatre *pieds*, vous ſera ſouillé. Quiconque touchera à leur charongne, ſera ſouillé iuſqu'au veſpre. 28 Et celuy qui portera leur charongne, lauera ſes veſtemens, & ſera ſouillé iuſqu'au veſpre: car elles vous ſont ſouillees: 29 Ceci vous ſera ſouillé entre les reptiles rampans ſur la terre, aſſauoir la[a] Muſtelle, la Souris, la Grenouille, ſelon leur eſpece, 30 Le Heriſſon, la Tortue, la Leſarde, la Limace, & la Taupe. 31 Ces choſes vous ſont ſouillees entre toutes les reptiles: quiconque donc les touchera quand elles ſeront mortes, ſera ſouillé iuſqu'au veſpre. 32 Auſsi tout ce ſur quoy il tombera quelque choſe d'icelles quand elles ſeront mortes, ſera ſouillé, tant le

[a] *ou, Chahuan.*

[a] *ou, Belette.*

Digitized by Google

vaiſſeau de bois, que la robbe, ou la peau, ou le ſac, & tout vaiſſeau dequoy on meſnage, il ſera mis en l'eau, ſi ſera ſouillé iuſqu'au veſpre: ainſi ſera net. 33 Mais tous vaiſſeaux de terre dedans leſquels tombera quelque choſe d'icelle: tout ce qui eſt dedans iceux ſera ſouillé, & les caſſerez, 34 Et toute viande qu'on mange, ſur laquelle ſera reſpandue *ceſte* eau, ſera ſouillee: & tout bruuage qu'on boit ſera ſouillé en tout vaiſſeau. 35 Tout ce auſsi ſur quoy il cherra quelque choſe de leur charongne, ſera ſouillé. Le four & la cheminee ſouillees, ſeront ruinees: car elles vous ſont ſouillees: 36 Toutesfois la fontaine ou le puits, *ou autre* aſſemblee d'eau ſera nette. Qui touchera donc à leur charongne, ſera ſouillé. 37 Et s'il eſt cheut de leurs charõgnes ſur quelque ſemence qui ſe ſeme, elle ſera nette. 38 Mais s'il y auoit de l'eau ſur la ſemence, & que leur charongne tombe ſur icelle, elle vous ſera ſouillee. 39 Item, ſi quelque beſte eſt morte de celles qui vous ſont pour viande, celuy qui touchera ſa charongne, ſera ſouillé iuſques au veſpre. 40 Et celuy qui aura mangé de la charongne d'icelle, lauera ſes habillemens: & ſera ſouillé iuſqu'au ſoir: auſsi celuy qui portera la charongne, lauera ſes veſtemens, & ſera ſouillé iuſqu'au veſpre. 41 Tout reptile donc ſe trainant ſur la terre vous ſera en abomination, ſi qu'on n'en mangera point. 42 De tout ce qui chemine ſur la poitrine, & tout ce qui chemine ſur quatre *pieds*, & tout ce qui a pieds entre tous les reptiles qui rampent ſur la terre, vous n'en mangerez point: car ils ſont abomination. 43 Ne contaminez point vos perſonnes en tous reptiles qui rampent, & ne vous ſouillez point en iceux, & n'y ſoyez pollus. 44 Car ie ſuis le Seigneur voſtre Dieu. Donc vous vous ſanctifierez, * & ſerez ſainct: car ie ſuis ſainct. Ainſi, vous ne polluerez point vos perſonnes en tout reptile qui rampe ſur la terre. 45 Car ie ſuis le Seigneur qui vous ay fait monter de la terre d'Egypte, afin que ie vous ſoye en Dieu, & que vous ſoyez ſainct: car ie ſuis ſainct. 46 C'eſt donc la loy du beſtail & volaille, & de

1. Pier. 2. 15.

Digitized by Google

& de toute choſe ayant vie qui ſe meut és eaux, & toute choſe rampant ſur la terre: 47 Et afin de diſcerner le ſouillé d'entre le net, & les animaux qu'on peut manger, d'entre les animaux deſquels on ne doit manger.

CHAP. XII.

¶ La Loy de la purgation de la femme apres l'enfantement.

ET le Seigneur parla à Moyſe, diſant, 2 Parle aux enfans d'Iſrael, & leur di, *Si la femme apres auoir conceu ſemence enfante vn maſle, elle ſera ſouillee ſept iours, ſelon le temps du flux de ſes fleurs elle ſera ſouillee. 3 *Et au huitieme iour on circoncira la chair du prepuce d'iceluy *enfant*. 4 Et elle demeurera au ſang de ſa purification par trentetrois iours, & ne touchera à quelque choſe ſaincte, & ne viendra point au ſanctuaire, iuſqu'à ce que les iours de ſa purification ſoyent accomplis. 5 Que ſi elle enfante vne femelle, elle ſera ſouillee deux ſepmaines ſelon ſon flux: d'auantage, elle demeurera au ſang de la purificatiõ ſoixantesix iours. 6 Or apres que le temps de ſa purification ſera accompli (ſoit pour fils ou pour fille) elle preſentera au Sacrificateur vn agneau d'vn an en holocauſte, & vn pigeon de colombe, ou vne tourterelle, pour le peché, à la porte du tabernacle de conuenance: 7 Lequel le preſentera deuant le Seigneur, & la reconciliera: ainſi elle ſera purifiee du flux de ſang. *Telle eſt donc la loy de celle qui enfante maſle ou femelle. 8 Que s'il ne luy eſt poſsible d'offrir vn agneau, elle prendra deux tourterelles, ou deux pigeons de colombe, l'vn pour l'holocauſte & l'autre pour l'oblation du peché, & le Sacrificateur la reconciliera: ainſi ſera purgee.

Luc 2. 22.

Luc 2. 21, ieans 7. 22.

Luc 2. 24.

CHAP. XIII.

¶ Des conſiderations que deuoit auoir le Sacrificateur en iugeant de la lepre d'vn homme, & de la tigne. La lepre du veſtement.

ET le Seigneur parla à Moyſe & à Aaron, diſant, 2 L'homme qui aura en la peau de ſa chair enfleure ou rongne, ou tache blanche, ſi qu'en la peau de ſa chair ſoit comme playe de lepre, on l'amenera

Digitized by Google

à Aaron Sacrificateur, ou à vn de ſes fils Sacrificateurs. 3 Lors le Sacrificateur verra la playe en la peau de la chair *d'iceluy* : & ſi le poil de la playe eſt conuerti en blancheur, & l'apparence de la playe eſt plus enfoncee que la peau de ſa chair, c'eſt playe de lepre. Pourtant le Sacrificateur le regardera, & le iugera ſouillé. 4 Mais ſi la taſche blanche eſt à la peau de ſa chair, & l'apparence de ſa peau n'en eſt point plus profonde, & ſon poil n'en eſt conuerti en blancheur, le Sacrificateur fera enclorre par ſept iours *celuy qui a* la lepre. 5 Puis le Sacrificateur la reuerra au ſeptieme iour : & ſi la playe demeure ainſi, & la playe ne croiſſe point en la peau, ledit Sacrificateur le renfermera par ſept autres iours. 6 Puis le Sacrificateur le verra apres ces ſept autres iours. Et ſi la playe eſt obſcure, & que la playe ne croiſſe point en la peau, le Sacrificateur le iugera net : car c'eſt rougne : & lauera ſes veſtemens, & il ſera purifié. 7 Et ſi la rongne croiſt en la peau apres qu'il ſera veu du Sacrificateur pour le iuger net, derechef ſera reueu par le Sacrificateur, 8 Et le Sacrificateur le verra, & ſi la rongne eſt creuë en la peau, le Sacrificateur le iugera ſouillé : car c'eſt lepre. 9 Quand il y aura playe de lepre en l'homme, on l'amenera au Sacrificateur, 10 Lequel le regardera : & s'il y a enfleure blanche en la peau, & le poil ſoit conuerti en blancheur, & ſuperfluité de chair viue apparoiſſe en l'enflure, 11 La lepre eſt enuieillie en la peau de ſa chair, & le Sacrificateur le iugera ſouillé, & ne le fera point enfermer : car il eſt ſouillé. 12 Si la lepre florit en la peau, couurant toute la peau de la playe, depuis ſon chef iuſques à ſes pieds, ſelon tout le regard des yeux du Sacrificateur, 13 Ledit Sacrificateur le verra : & ſi la lepre couure toute ſa chair, il iugera la playe eſtre nette, pourtant qu'elle eſt toute tournee en blancheur : & il ſera net. 14 Mais au iour auquel on aura veu en icelle la chair viue, il ſera ſouillé. 15 Lors le Sacrificateur verra la chair viue, & le iugera ſouillé : car la chair viue eſt ſouillee. C'eſt donc lepre. 16 Ou ſi la chair viue eſt retournee & conuertie en blancheur, il viendra au Sacrificateur.

Digitized by Google

crificateur. 17 Et le Sacrificateur le verra. Que ſi la playe eſt conuertie en blancheur, le Sacrificateur iugera la playe eſtre nette : car il eſt net. 18 Si la peau a en ſa chair vne apoſteme, & ſoit guerie: 19 Et qu'au lieu de l'apoſteme il y ait enfleure blanche ou tache blanche & rouſſette, il ſera veu par le Sacrificateur. 20 Le Sacrificateur dõc le verra: que ſi l'apparẽce d'icelle eſt plus abbaiſſee que la peau, & que ſon poil ſoit conuerti en blancheur, le Sacrificateur le iugera ſouillé : car la playe de lepre eſt fleurie en l'apoſteme. 21 Et ſi le Sacrificateur voit qu'en icelle le poil ne ſoit point blãc, & ne ſoit point plus baſſe que la peau, ains qu'elle ſoit aucunement obſcure, le Sacrificateur le fera enclorre par ſept iours. 22 Que ſi elle eſt accreuë en la peau, le Sacrificateur le iugera ſouillé: car c'eſt playe. 23 Mais ſi la tache blãche s'eſt tenue en ſon lieu, ne croiſſant point, c'eſt ardeur d'apoſteme, dont le Sacrificateur le iugera net. 24 Ou ſi la chair a en ſa peau bruſlure de feu, & que la graiſſe de la bruſlure ait tache blanche, rouſſette, ou palle, 25 Le Sacrificateur la verra : & ſi le poil eſt conuerti en blancheur dedans la tache, & l'apparence d'icelle eſt plus enfoncee que la peau, c'eſt lepre fleurie en la bruſlure. Le Sacrificateur donc le iugera eſtre ſouillé: car c'eſt playe de lepre. 26 Mais ſi le Sacrificateur la voit ſans qu'elle ait poil blanc en la tache, & n'eſt point plus abbaiſſee que la peau, ains eſt aucunement obſcure, le Sacrificateur le fera enclorre par ſept iours. 27 Puis le Sacrificateur le verra au ſeptieme iour : & ſi elle eſt accreuë en la peau, le Sacrificateur le iugera ſouillé : car c'eſt playe de lepre. 28 Que ſi la tache blãche s'arreſte en ſon lieu ſans croiſtre en la peau, & ſoit aucunement obſcure, c'eſt enfleure de bruſlure, dõt le Sacrificateur le iugera net: car c'eſt ardeur de bruſlure. 29 Itẽ, ſi l'hõme ou la femme a playe en ſon chef ou en ſa barbe, 30 Le Sacrificateur verra la playe: & ſi l'apparẽce d'icelle eſt plus enfoncee que la peau, ayant en ſoy poil iaune delié, le Sacrificateur le cõdamnera ſouillé: car c'eſt la tigne & la lepre du chef ou de la barbe. 31 Et ſi le Sacrificateur voit la playe de la tigne, & l'apparence d'icelle

Digitized by Google

n'eſt point plus enfoncee que la peau, & n'y ait en ſoy nul poil noir, le Sacrificateur enclorra par ſept iours *celuy qui a* la playe de la tigne. 32 Puis au ſeptieme iour, le Sacrificateur verra la playe: & ſi la tigne n'eſt point accreuë, & qu'elle n'ait en ſoy nul poil iaune, & l'apparence de la tigne ne ſoit point plus enfoncee que la peau, 33 Il ſera rais, mais il ne raira point le lieu de la tigne, ains le Sacrificateur enclorra ſept autres iours *celuy qui a* la tigne. 34 Apres, le Sacrificateur verra la tigne au ſeptieme iour: & ſi la tigne n'eſt point accreuë en la peau, & ſon apparẽce n'eſt point plus enfoncee que la peau, le Sacrificateur le iugera eſtre net, & lauera ſes habillemens: il ſera donc net. 35 Mais ſi la tigne recroiſt en la peau, apres qu'il l'a eu iugé net, 36 Le Sacrificateur la verra. Que ſi la tigne eſt recreuë en la peau, le Sacrificateur ne cerchera point du poil iaune: car il eſt ſouillé. 37 Mais ſi la tigne s'eſt arreſtee depuis ſon regard, & que le poil noir ſoit creu en icelle, la tigne eſt guerie: car il eſt net, dont le Sacrificateur le iugera net. 38 Item, ſi l'homme ou la femme ont en la peau de leur chair pluſieurs taches blanches, 39 Le Sacrificateur les verra: & ſi en la peau de leur chair il y a taches blanches, aucunement obſcures ſur le blanc, c'eſt tache blanche floriſſante en la peau: il eſt donc net. 40 Item, ſi l'homme a le chef pelé, dõt il ſoit chauue, il eſt net. 41 Et ſi ſa teſte eſt deſcheuelee de ſa perruque, dont il ſoit chauue, il eſt net. 42 Mais ſi en la partie chauue deuãt ou derriere, y a playe blãche & rouſſaſtre, c'eſt lepre floriſſante en ſa partie chauue deuant ou derriere: 43 Et le Sacrificateur le verra. Et ſi l'enfleure de la playe eſt blanche, & rouſſaſtre en ſa partie chauue deuant ou derriere, comme apparence de la lepre eſtant en la peau de la chair, 44 L'homme eſt ladre & ſouillé: dont le Sacrificateur le condamnera ſouillé: car ſa playe eſt en ſon chef. 45 Or le ladre (auquel ſera la playe) aura ſes veſtemens deſchirez, & ſa teſte nue, & ſera couuert d'vne barbute, & s'appelera ſale & ord. 46 Tous les iours durant leſquels ceſte playe ſera en luy, il ſera ſale & ord, habitant ſeul: l'habitation duquel ſera

Digitized by Google

ſera hors l'oſt. 47 Item, ſi le veſtement a en ſoy playe de lepre, ſoit veſtemẽt de laine, on veſtement de lin: 48 Ou en ordiſſure, ou en tiſſure de lin, ou de laine: ou auſsi en peau, ou en tout ouurage de pelleterie: 49 S'il y a donc playe verde ou rougeaſtre au veſtement, ou en la peau, ou en l'ordiſſure, ou en la tiſſure, ou en toutes choſes de peau, ce ſera playe de lepre, & ſera veuë du Sacrificateur. 50 Et le Sacrificateur verra la playe, & fera enclorre ſept iours *ce qui a* la playe. 51 Et au ſeptieme iour il verra la playe. Si ladite playe eſt accreuë au veſtemẽt, ou en l'ordiſſure, ou en la tiſſure, ou en la peau en tout ce qui eſt fait d'ouurage de pelleterie: c'eſt lepre poignante, & orde playe. 52 Il bruſlera donc le veſtement, l'ordiſſure, ou la tiſſure de laine, ou de lin, & toutes choſes de peau, eſquelles y aura playe: car c'eſt lepre poignante: dont ſera bruſlé au feu. 53 Et ſi le Sacrificateur voit que la playe n'eſt point accreuë au veſtement, ou en l'ordiſſure, ou en la tiſſure, ou en toute choſe de pelleterie, 54 Ledit Sacrificateur commandera de lauer ce en quoy eſt la playe, & le fera enfermer par ſept autres iours. 55 Que ſi le Sacrificateur apres que la playe eſt lauee, voit que ladite playe n'a point changé ſa monſtre, & n'eſt point accreuë, c'eſt choſe ſouillee, dont tu la bruſleras au feu: car c'eſt enfõcure en ſa playe rondue ou pelee. 56 Et ſi le Sacrificateur voit la playe eſtre aucunement obſcure depuis l'auoir lauee, il la deſchirera du veſtement ou de la peau, ou de l'ordiſſure, ou de la tiſſure. 57 Que ſi elle apparoiſt encore au veſtement, ou à l'ordiſſure, ou à la tiſſure, ou en toute choſe de peau, elle eſt fleurie: dont vous bruſlerez au feu la choſe où eſt la playe. 58 Si tu as laué le veſtement, ou l'ordiſſure, ou la tiſſure, ou toute choſe de peau, & la playe s'en depart, il ſera laué derechef: dont ſera net. 59 C'eſt la loy de la playe de lepre en veſtement de laine, ou de lin, ou d'ordiſſure, ou tiſſure, ou toute choſe de peau, pour la iuger nette, ou la condamner pour ſouillee.

CHAP. XIIII.

¶ La Loy de la purgation du ladre.

ET le Seigneur parla à Moyſe, diſant, 2 S'enſuit la loy du ladre pour le iour de ſa purgation: c'eſt qu'il ſera amené au Sacrificateur. 3 * Et le Sacrificateur ſortira hors de l'oſt & le verra. Si la playe de la lepre eſt guerie au ladre, 4 Le Sacrificateur commandera qu'il prenne pour la purgation deux paſſereaux vifs & nets, du bois de cedre, & du fil teint en graine, & de l'hyſſope, 5 Et le Sacrificateur commandera de tuer vn paſſereau dedãs vn vaiſſeau de terre, auec eau viue. 6 Puis prẽdra le paſſereau vif, le bois de cedre, le fil teint en graine, & l'hyſſope, & les mouillera auec le paſſereau vif au ſang de l'autre paſſereau tué en l'eau viue: 7 Et en fera aſperſion par ſept fois ſur celuy qui doit eſtre nettoyé de la lepre, & le purifiera, & laiſſera aller le paſſereau vif parmi les champs. 8 Et celuy qui ſe purge, lauera ſes veſtemens, & raſera tout ſon poil, & ſe lauera d'eau, afin qu'il ſoit net: apres il entrera en l'oſt, & habitera dehors ſon tabernacle par ſept iours. 9 Et quand ce viendra au ſeptieme iour, il raſera tous les cheueux de ſa teſte, ſa barbe, les ſourcils de ſes yeux, & tout ſon poil: puis lauera ſes veſtemens & ſa chair: ainſi ſera nettoyé. 10 Et au huitieme iour il prendra deux agneaux ſans macule, & vne brebis d'vn an ſans macule, & trois dixiemes de fine farine peſtrie à l'huile, pour oblation, & vn pot d'huile. 11 Et le Sacrificateur qui fait la purgation, fera aſſiſter l'homme qu'on doit purger, & ces choſes deuant le Seigneur à la porte du tabernacle de conuenance. 12 Lors le Sacrificateur prẽdra vn agneau, & l'offrira pour le delit auec vn pot d'huile, & eſleuera ces choſes deuant le Seigneur. 13 Et tuera l'agneau au lieu auquel on tue *l'oblation pour* le peché, & l'holocauſte au ſanctuaire: car comme l'oblation pour le peché *appartient* au Sacrificateur, ainſi fait celle pour le delit: car c'eſt choſe treſſaincte. 14 Et le Sacrificateur prendra du ſang de l'oblation pour le delit: & le mettra ſur le mol de l'oreille dextre de celuy qui doit eſtre purgé, & ſur le pouce de ſa main dextre, & ſur le pouce de ſon pied dextre. 15 Si prendra le Sacrificateur l'huile du pot, & la verſera ſur la paume de ſa ſeneſtre. 16 Puis le Sacri-

Matth. 8.4, marc 2.40, luc 5.12.

Digitized by Google

le Sacrificateur mouillera ſon doigt dextre en l'huile qui eſt ſur ſa paume ſeneſtre, & eſpãdra de l'huile auec ſon doigt par ſept fois en la preſence du Seigneur. 17 Et du reſidu de l'huile qui eſt ſur ſa paume, le Sacrificateur en mettra ſur le mol de l'oreille dextre de celuy qui doit eſtre purgé, & ſur le pouce de ſa main dextre, & ſur le pouce de ſon pied dextre, auec le ſang qui eſt pour l'oblation du delit. 18 Mais ce qui reſtera de l'huile qui eſt ſur la paume du Sacrificateur, il le mettra ſur le chef de celuy qu'on doit purger: & ainſi le Sacrificateur fera reconciliation pour luy deuãt le Seigneur. 19 Et ſi fera ledit Sacrificateur oblation pour le peché, & reconciliera celuy qui doit eſtre purgé de ſon ordure: puis apres il tuera l'holocauſte. 20 Et ledit Sacrificateur offrira holocauſte & ſacrifice à l'autel, & le reconciliera, dont ſera net. 21 Et s'il eſt poure, tellement qu'il n'ait pas cela en main, il prendra vn agneau pour l'oblation du delit en eſleuation, afin de le reconcilier, & vne dixieme de fine farine peſtrie à l'huile pour le ſacrifice, auec vn pot d'huile. 22 Item, deux tourterelles ou deux pigeons de colombe, ſelon qu'il pourra: dont l'vn ſera pour le peché, & l'autre pour l'holocauſte: 23 Et au huitieme iour de ſa purification les apportera au Sacrificateur, à la porte du tabernacle de conuenance, en la preſence du Seigneur. 24 Adonc le Sacrificateur receura l'agneau de l'oblation pour le delit, & le pot d'huile, & les eſleuera en la preſence du Seigneur. 25 Et tuera l'agneau de l'oblation pour le delit: puis le Sacrificateur prendra du ſang de l'oblation pour le delit, & le mettra ſur le mol de l'oreille dextre de celuy qui doit eſtre purifié, & ſur le pouce de ſa main dextre, & ſur le pouce de ſon pied dextre. 26 Et ledit Sacrificateur eſpandra de l'huile en la paume de ſa ſeneſtre, 27 Et fera aſperſion auec ſon doigt dextre de l'huile qui eſt en ſa paume ſeneſtre par ſept fois en la preſence du Seigneur. 28 Et mettra de ladite huile qui eſt en ſa paume ſur le mol de l'oreille dextre de celuy qui doit eſtre purgé, & ſur le pouce de ſa main dextre, & ſur le pouce de ſon pied dextre, auec le

Digitized by Google

ſang, pour l'oblation du delit. 29 Mais il mettra le reſte de l'huile qui eſt en ſa paume ſur le chef de celuy qui doit eſtre purgé, pour le reconcilier deuant le Seigneur. 30 Si ſacrifiera l'vne des tourterelles, ou des pigeõs de colombe, ſelon qu'il les aura en main. 31 De ce donc qu'il aura en main l'vn ſera pour le peché, & l'autre en holocauſte pour ſacrifice. Et le Sacrificateur reconciliera en la preſence du Seigneur celuy qui doit eſtre purgé. 32 Telle eſt donc la loy de celuy auquel il y a playe de lepre, lequel ne peut recouurer tout pour ſa purgation. 33 Et le Seigneur parla à Moyſe & à Aaron, diſant, 34 Quand vous ſerez entrez en la terre de Chanaan, laquelle ie vous donne en poſſeſsion, ſi i'enuoye playe de lepre en quelque maiſon de la terre de voſtre poſſeſsion, 35 Celuy à qui appartiẽt la maiſon, viendra & l'annoncera au Sacrificateur, diſant, Il apparoiſt en ma maiſon comme vne playe. 36 Lors le Sacrificateur commandera de vuider la maiſon deuant qu'il y entre pour voir la playe: afin que tout ce qui eſt en la maiſon ne ſoit ſouillé. Apres le Sacrificateur entrera pour contempler la maiſon, 37 Et verra la playe: & ſi la playe qui eſt aux parois de la maiſon a aucunes foſſettes verdoyãtes, ou rougeaſtres, deſquelles l'apparence ſoit plus enfoncee que la paroy, 38 Le ſacrificateur ſortira hors de la maiſon à la porte d'icelle, & fera fermer ladite maiſon par ſept iours. 39 Et au ſeptieme iour le Sacrificateur retournera & la reuerra: & ſi la playe eſt accreuë és parois de ladite maiſon, 40 Il commandera d'arracher les pierres auſquelles eſt la playe, & de les ietter hors de la cité en vn lieu immonde. 41 Auſsi de racler la maiſon par dedans à l'entour, & d'eſpandre la poudre qu'ils auront raclee hors de la cité en vn lieu immonde. 42 Puis ils prendront d'autres pierres, & les apporteront au lieu des premieres, & prendront d'autre mortier pour renduire la maiſon. 43 Mais ſi la playe retourne & florit en la maiſon apres que on aura arraché les pierres, & apres qu'on l'aura raclee & renduite, 44 Le Sacrificateur y entrera, la verra. Et ſi la playe eſt accreuë en la maiſon,

c'eſt

Digitized by Google

c'eſt lepre poignante en la maiſon: elle eſt donc ſouillee. 45 Il demolira la maiſon, ſes pierres, ſes bois auec tout le mortier, & les tranſportera hors de la cité en vn lieu immonde. 46 Et ſi aucun eſt entré en la maiſon tout le temps durant qu'il l'auoit faite fermer, il ſera ſouillé iuſques au veſpre. 47 Et qui dormira en la maiſon, il lauera ſes veſtemens: qui mangera auſsi en la maiſon, il lauera ſes veſtemens. 48 Or quand le Sacrificateur y ſera entré, & verra que la playe ne ſera point accreuë en la maiſon apres l'auoir fait renduire, il iugera la maiſon eſtre nette: car ſa playe eſt curee. 49 Lors il prendra pour purifier la maiſon deux paſſereaux, du bois de cedre, du fil teint en graine, & de l'hyſſope. 50 Et tuera l'vn des paſſereaux en vn vaiſſeau de terre auec eau viue. 51 Et prendra le bois de cedre, l'hyſſope, le fil teint en graine, & le paſſereau vif, & les mouillera au ſang du paſſereau tué, & en l'eau viue: puis arrouſera la maiſon par ſept fois. 52 Il purgera donc la maiſon auec le ſang du paſſereau, & auec eau viue, & auec le paſſereau vif, le bois de cedre, l'hyſſope, & le fil teint en graine. 53 Puis il laiſſera aller le paſſereau vif hors de la cité, parmi les champs, & reconciliera la maiſon: ainſi ſera nette. 54 C'eſt la loy de toute la playe de lepre, de la tigne, 55 De la lepre, tant de robbe que de maiſon, 56 De l'enfleure, de la rongne, de la tache blãche: 57 Pour apprendre en quel temps la choſe eſt ſouillee, & en quel temps elle eſt nette. Telle eſt donc la loy de lepre.

CHAP. XV.

¶ La loy de l'homme duquel la ſemence decoule, de la femme decoulant flux de ſang. L'oblation des deux eſtans gueris.

ET le Seigneur parla à Moyſe & à Aaron, diſant, 2 Parlez aux enfans d'Iſrael, & leur dites, Quiconque ſera decoulant par ſon membre, il ſera immonde. 3 Et telle ſera la ſouillure de ſon flux, quand ſon membre diſtillera ſon flux, ou ſon membre aura fait marque de ſon flux, c'eſt ſa ſouillure. 4 Tout lict ſur lequel aura dormi celuy qui decoule, ſera ſouillé: & toute choſe ſur quoy il ſera

Digitized by Google

aſsis ſera ſouillee. 5 Quicóque auſsi attouche à ſon lict, il lauera ſes habillemens, & ſe lauera d'eau, & ſera ſouillé iuſqu'au veſpre, 6 Qui pareillement s'aſſerra ſur quelque choſe ſur quoy celuy qui decoule ſe ſoit aſsis, il lauera ſes habillemens, & ſe lauera d'eau: & ſera ſouillé iuſqu'au veſpre. 7 Item celuy qui touchera la chair de cil qui decoule, il lauera ſes veſtemens, & ſe lauera d'eau, & ſera ſouillé iuſqu'au ſoir. 8 Item, ſi celuy qui decoule crache ſur celuy qui eſt net, il lauera ſes veſtemens, & ſe lauera d'eau, & ſera ſouillé iuſqu'au veſpre. 9 Item, toute monture ſur laquelle chenauchera celuy qui decoule, ſera ſouillee. 10 Item, quiconque attouchera à quelques choſes qui auront eſté ſous luy, ſera ſouillé iuſqu'au veſpre. Et qui les portera, lauera ſes veſtemens, & ſe lauera d'eau, & ſera ſouillé iuſqu'au veſpre. 11 Item, quiconque aura touché celuy qui decoule, & n'aura point laué ſes mains en l'eau, il lauera ſes veſtemens, & ſe lauera en l'eau, & ſera ſouillé iuſqu'au veſpre. 12 Et le vaiſſeau de terre que celuy qui decoule aura touché, ſera caſſé: mais tout vaiſſeau de bois ſera reinſſé d'eau. 13 Or ſi celuy qui decoule eſt purgé de ſon flux, il cõtera ſept iours pour ſa purgation, & lauera ſes veſtemens, & lauera ſa chair en l'eau viue, ainſi ſera net. 14 Et au huitieme iour il prendra pour ſoy deux tourterelles, ou deux pigeons de colombe, & viendra deuant le Seigneur à la porte du tabernacle de conuenance, & les baillera au Sacrificateur. 15 Lors le Sacrificateur les ſacrifiera l'vn pour le peché, & l'autre en holocauſte: & le reconciliera en la preſence du Seigneur, de ſon flux. 16 Item, l'homme duquel ſera ſortie la ſemence en la couche, lauera d'eau toute ſa chair, & ſera ſouillé iuſqu'au veſpre. 17 Et tout habillement ou toute peau ſur laquelle ſera *eſpandue* la ſemence de couche, ſera lauee d'eau, & ſouillee iuſqu'au veſpre. 18 Et s'il y a femme auec laquelle l'homme ayant pollution de ſemence, dorme, ils ſe laueront d'eau l'vn & l'autre, & ſeront ſouillez iuſqu'au ſoir. 19 Et quand la femme aura flux de ſang & que ſon flux ſera en ſa chair, elle ſera par

ſept

Digitized by Google

ept iours ſeparee. Et quiconque la touchera, ſera ouillé iuſqu'au veſpre: 20 Et toute choſe ſur laquelle elle aura couché durant ſes fleurs, ſera ſouillee: & toute choſe ſur laquelle elle aura eſté aſsiſe, era ſouillee. 21 Quiconque auſsi touchera le lict l'icelle, il lauera ſes veſtemens, & ſe lauera en l'eau, & ſera ſouillé iuſqu'au veſpre. 22 Item, quiconque touchera à aucune choſe ſur laquelle elle ſera aſsiſe, il lauera ſes veſtemens, & ſe lauera en l'eau, & ſera ſouillé iuſqu'au ſoir. 23 Et qui attouchera la couche, ou la choſe ſur quoy elle s'aſsied, il ſera ſouillé iuſqu'au veſpre. 24 Item, ſi l'homme a couché auec elle, ſi que les fleurs ſoyent ſur luy, il ſera ſouillé ſept iours: & toute couche ſur quoy il dormira ſera pollue. 25 Ité, quād la femme decoule par flux de ſon ſang pluſieurs iours (non au tēps de ſes fleurs) ou quand elle decoule apres ſes fleurs tout le temps du flux de ſon ordure elle eſt ſouillee, comme au temps de ſes fleurs. 26 Toute couche ſur laquelle elle couche tous les iours de ſon flux, luy ſera comme la couche de ſes fleurs. Et toute choſe ſur laquelle elle ſied, ſera ſouillee, comme à la ſouillure de ſes fleurs, 27 Et quiconque touchera ces choſes, il lauera ſes veſtemens, & ſe lauera en l'eau, & ſera ſouillé iuſqu'au ſoir. 28 Mais ſi elle eſt nettoyee de ſon flux, elle contera ſept iours, puis apres elle ſe purgera. 29 Et au huitieme iour elle prendra deux tourterelles ou deux pigeons de colombe, & les apportera au Sacrificateur à la porte du tabernacle de contenance. 30 Et le Sacrificateur en ſacrifiera l'vn pour le peché, & l'autre en holocauſte, & la reconciliera deuāt le Seigneur du flux de ſa ſouillure. 31 Vous ſeparerez les enfans d'Iſrael de leur ſouillure, afin qu'ils ne meurent par leur ſouillure, en polluant mon tabernacle, qui eſt entr'eux. 32 C'eſt la loy de celuy qui decoule, & de celuy duquel ſort la ſemence de pollution, par laquelle il eſt ſouillé. 33 Auſsi de celle qui decoule en ſes fleurs, & de celuy qui decoule auec ſon flux, tant au maſle qu'en la femelle: & d'vn chacun qui couche auec elle, qui eſt ſouillee.

Digitized by Google

CHAP. XVI.

¶ Ce que le grand Sacrificateur deuoit obſeruer deuãt que d'entrer au ſanctuaire. La ceremonie du bouc qui eſtoit enuoyé au deſert, vraye figure de Ieſus Chriſt.

Sus 10. 1. ITem, le Seigneur parla à Moyſe, * apres la mort des deux enfans d'Aaron, quand ils offroyent deuant le Seigneur, & moururent. 2 Le Seigneur donc dit à Moyſe, Parle à Aaron ton frere, * qu'il n'entre point en tout temps au ſanctuaire dedans le voile deuant le propiciatoire, qui eſt ſur l'arche, afin qu'il ne meure: car i'apparoiſtray en la nuee ſur le propiciatoire. 3 Aaron entrera en ceſte maniere au ſanctuaire: aſſauoir, auec vn bouueau pour le peché, & vn mouton pour l'holocauſte. 4 Il ſe veſtira de la ſaincte tunique de lin, ayant les brayes de lin ſur ſa chair, & le ceindra du baudrier de lin, & ſe couronnera de la mitre de lin, qui ſont les ſaincts habillemens: & apres auoir laué ſa chair d'eau, il ſe veſtira d'iceux. 5 Et prendra de la congregation des enfans d'Iſrael, deux boucs des cheures pour le peché, & vn mouton pour l'holocauſte. 6 Puis Aaron offrira le bouueau pour ſon peché, & fera la reconciliation tant pour ſoy que pour ſa maiſon. 7 Et prendra les deux boucs, & les preſentera deuãt le Seigneur à la porte du tabernacle de conuenance. 8 Lors Aaron ietta ſur les deux boucs le ſort: vn ſort pour le Seigneur, & vn ſort pour * Azazel. 9 Et Aaron offrira le bouc ſur lequel le ſort ſera eſcheu pour le Seigneur, ſi le ſacrifiera pour le peché. 10 Mais le bouc ſur lequel le ſort ſera eſcheu pour Azazel, il le preſentera vif deuant le Seigneur, pour faire reconciliation ſur luy, & l'enuoyer au deſert en Azazel. 11 Aaron auſsi offrira le bouueau pour ſon peché, faiſant reconciliation, tant pour ſoy, que pour ſa maiſon, & tuãt le bouueau pour ſon peché. 12 Apres il prendra l'encenſoir plein de braiſe du feu de l'autel, qui eſt deuant le Seigneur, & ſa pleine paume de perfum aromatique ſubtil, & l'apportera dedans le voile. 13 Et mettra le perfum ſur le feu deuant le Seigneur, afin que la vapeur de la perfumigation couure le propiciatoire, qui eſt ſur le teſmoi

Exode 39.10, hebr. 9.7.

** Selon aucuns c'eſt vne mõtagne, les autres le bouc enuoyé.*

Digitized by Google

teſmoignage: ainſi il ne mourra point. 14 *Il prendra auſsi du ſang du bouueau, & en fera aſperſion auec ſon doigt au deuant du propiciatoire vers Orient: & deuant ledit propiciatoire fera aſperſion du ſang ſept fois auec ſon doigt. 15 Il tuera auſsi le bouc pour le peché du peuple, & apportera ſon ſang dedans le voile: & fera de ſon ſang, comme il a fait du ſang du bouueau, en faiſant aſperſion ſur & deuant le propiciatoire. 16 Et purgera le ſanctuaire pour les ordures des enfans d'Iſrael, & pour leurs preuarications, & tous leurs pechez. Et fera ainſi au tabernacle de conuenance, qui eſt auec eux au milieu de leurs ordures. 17 *Et nul homme ne ſera au tabernacle de conuenance, quand iceluy y entrera pour faire reconciliation au ſanctuaire, iuſques à ce qu'il en ſorte: & il fera reconciliation, tant pour ſoy que pour ſa maiſon, & pour toute la congregation d'Iſrael. 18 Et ſe retirera à l'autel qui eſt deuant le Seigneur, faiſant reconciliation ſur iceluy: & prenant du ſang du bouueau, & du ſang du bouc, le mettra ſur les cornes de l'autel à l'entour. 19 Si fera aſperſion par ſept fois ſur iceluy du ſang auec ſon doigt, le purgeant, & ſanctifiant de toutes les ordures des enfans d'Iſrael. 20 Apres qu'il aura acheué de purger le ſanctuaire, & le tabernacle de conuenance, & l'autel, lors il offrira le bouc vif. 21 Et Aaron mettant ſes deux mains ſur la teſte du bouc vif, confeſſera ſur iceluy toutes les iniquitez des enfans d'Iſrael, & leurs preuarications en tous leurs pechez: ſi les mettra ſur la teſte du bouc, & l'enuoyera au deſert par la main d'vn homme ordonné à *cela* 22 Le bouc dõc portera ſur ſoy toutes leurs iniquitez en terre inhabitable, & l'homme laiſſera aller le bouc parmi le deſert. 23 Puis Aaron reuiendra au tabernacle de conuenãce, & ſe deueſtira de ſes habillemens de linge (deſquels il s'eſtoit veſtu quand il eſtoit entré au ſanctuaire) & les poſera illec. 24 Il lauera auſsi ſa chair d'eau au lieu ſainct, & ſe reueſtira de ſes veſtemens. Et luy eſtant ſorti, ſacrifiera ſon holocauſte, & l'holocauſte du peuple, & fera la reconciliation, tant pour ſoy,

Hebr. 9.15 & 10.4.

Luc 1. 10.

Digitized by Google

que pour le peuple. 25 Faisant perfumer sur l'autel la graisse de l'hostie offerte pour le peché. 26 Et celuy qui a laissé aller le bouc en Azazel, lauera ses vestemẽs,& sa chair en l'eau:puis il entrera en l'ost. 27 * Mais on tirera hors de l'ost le bouueau & le bouc qui auront esté offerts pour le peché, & desquels le sang a esté porté au sanctuaire pour faire reconciliation,& bruslera-on au feu leur peau,leur chair,& leur fiẽte. 28 Et celuy qui les aura bruslez, lauera ses vestemens, & sa chair en l'eau : puis il entrera en l'ost. 29 Et cecy vous sera en ordonnance perpetuelle. Le dixiéme du septieme mois vous affligerez vos ames, & ne ferez nulle œuure, soit celuy qui est du pays, ou l'estranger qui conuerse entre vous. 30 Car en ce iour le Sacrificateur vous reconciliera, pour vous purger de tous vos pechez : ainsi serez nettoyez en la presence du Seigneur. 31 * Ce vous sera donc vacation de repos, & affligerez vos ames par ordonnance perpetuelle. 32 Et le Sacrificateur qu'on aura oinct, & duquel on aura consacré la main pour faire sacrifice au lieu de son pere, se vestira de ses habillemẽs de linge, & saincts vestemens, & fera la reconciliation. 33 Et purgera le sainct sanctuaire, le tabernacle de conuenance, l'autel, les Sacrificateurs, & tout le peuple de la congregation. 34 Et cela vous sera en ordonnance perpetuelle, pour reconcilier les enfans d'Israel de tous leurs pechez vne fois l'an. Et Moyse fit comme le Seigneur l'auoit commandé.

Sue6. 30,heb. 53.2.

Sous'23 7.

CHAP. XVII.

¶ *Les sacrifices où se doiuent immoler. De ne sacrifier aux diables. Il est defendu de manger du sang. La raison.*

ET le Seigneur parla à Moyse, disant, 2 Parle à Aaron & à ses fils,& à tous les enfans d'Israel : si leur di,Voici que le Seigneur a commandé, disant, 3 Quiconque de la maison d'Israel aura tué bœuf ou agneau, ou,cheure dedans l'ost, ou qui l'aura tué hors de l'ost, 4 Et ne l'aura point amené à la porte du tabernacle de conuenance, pour l'offrir en oblation au Seigneur : deuant le tabernacle du Seigneur : le sang sera imputé à cest homme : il a respandu sang : dont cest homme sera exter-

Digitized by Google

exterminé du milieu de ſon peuple. 5 Pourtant les enfans d'Iſrael ameneront leurs ſacrifices qu'ils veulent ſacrifier, au champ, les preſentans au Sacrificateur à la porte du tabernacle de conuenance pour le Seigneur, & les ſacrifians en ſacrifices pacifiques au Seigneur. 6 Lors le Sacrificateur eſpandra le ſang ſur l'autel du Seigneur à la porte du tabernacle de conuenance, faiſant perfum de la graiſſe en odeur paiſible au Seigneur. 7 Et qu'ils ne ſacrifient plus leurs ſacrifices aux diables, apres leſquels ils ont fait fornication. Ce leur ſera ordonnance perpetuelle en leurs aages. 8 Item, tu leur diras, Quiconque de la famille d'Iſrael, ou des eſtrangers qui habitent entre vous, aura offert holocauſte, ou ſacrifice. 9 Et ne l'aura amené à la porte du tabernacle de conuenance, pour le ſacrifier au Seigneur: ceſt homme-la ſera exterminé de ſon peuple. 10 Item, quiconque de la famille d'Iſrael, ou des eſtrangers conuerſans entr'eux, aura mangé de quelque ſang, [a] ie mettray ma face ſur la perſonne qui mange le ſang, & l'extermineray du milieu de ſon peuple. 11 Car l'ame de la chair eſt au ſang, lequel ie vous ay donné à *offrir* ſur l'autel, en reconciliation pour vos ames: car ce ſang ſera la recõciliation pour l'ame. 12 Pourtant ay-ie dit aux enfans d'Iſrael, Nulle perſonne d'entre vous ne mangera de ſang, celuy auſsi qui eſt eſtranger parmi vous ne mangera point de ſang. 13 Itẽ quiconque des enfans d'Iſrael, & des eſtrangers conuerſans entre vous, aura prins à la chaſſe beſte ou oiſeau qu'on mange, il eſpandra le ſang d'iceux, & le couurira de poudre. 14 * Car l'ame de toute chair, eſt ſon ſang en ſon ame. Pource ay-ie dit aux enfans d'Iſrael, Vous ne mangerez le ſang de nulle chair: car l'ame de toute chair eſt ſon ſang. Quiconque en mangera, ſera exterminé. 15 Et toute perſonne qui aura mangé charongne, ou choſe rauie, tant celuy qui eſt nay au pays, que l'eſtranger, il lauera ſes veſtemẽs, & ſe lauera d'eau, & ſera ſouillé iuſqu'au veſpre: apres il ſera net. 16 Mais s'il ne ſe laue, & ne laue ſa chair, il portera ſon iniquité.

[a] *C'eſt, ie luy ſeray cõtraire.*

Geneſe 9.4.

Digitized by Google

CHAP. XVIII.

¶ Les copulations illicites selon la Loy de Moyse.

ET le Seigneur parla à Moyse, disant, 2 Parle aux enfans d'Israel, & leur di, Ie suis le Seigneur vostre Dieu. 3 Vous ne ferez point selon la façon du pays d'Egypte, auquel vous auez habité, ne selon la façon de la terre de Chanaan, en laquelle ie vous amene. Si ne cheminerez point selon leurs ordonnances. 4 Mais vous ferez mes iugemens, & garderez mes ordonnances, afin que cheminiez en icelles : car ie suis le Seigneur vostre Dieu. 5 Gardez donc mes ordonnances, & mes iugemés, *lesquels faisant l'homme, viura en iceux : ie suis le Seigneur. 6 Nul ne s'approchera d'aucune prochaine de sa chair, pour descouurir sa vergongne : ie suis le Seigneur, 7 Tu ne descouuriras point la vergongne de ton pere, ne la vergongne de ta mere : car c'est ta mere : tu ne descouuriras point donc sa vergongne. 8 Tu ne descouuriras point aussi la vergongne de la femme de ton pere : car c'est la vergongne de ton pere. 9 Tu ne descouuriras point la vergongne de ta sœur, fille de ton pere, ou fille de ta mere, laquelle est engendree en la maison, ou qui est engendree dehors : tu ne descouuriras point dõc leur vergongne. 10 Tu ne descouuriras point la vergongne de la fille de ton fils, ou de la fille de ta fille : car c'est ta vergongne. 11 Tu ne descouuriras point la vergongne de la fille de la femme de ton pere, laquelle est engendree de ton pere : car c'est ta sœur. 12 Tu ne descouuriras point la vergongne de la sœur de ton pere : car elle est parente de ton pere. 13 Tu ne descouuriras point la vergongne de la sœur de ta mere : car elle est parente de ta mere. 14 Tu ne descouuriras point la vergongne du frere de ton pere, & ne t'approcheras de sa femme : car elle est ta tante. 15 Tu ne descouuriras point la vergongne de ta belle-fille : car c'est la femme de ton fils : tu ne descouuriras donc point sa honte. 16 Tu nè descouuriras point la vergongne de la femme de ton frere : car c'est la vergongne de ton frere. 17 Tu ne descouuriras point la vergongne de sa femme & de sa fille : & ne pren-

Rom. 10.5, ezech. 22.11. galat.3 12.

Digitized by Google

prendras point la fille de ton fils, ne la fille de ſa fille pour deſcouurir ſa vergongne : car elles ſont tes parentes: c'eſt donc enormité. 18 Tu ne prendras point auſsi la femme auec ſa ſœur en ſon viuant, afin qu'elle n'en ſoit affligee, en deſcouurãt ſa vergongne ſur elle. 19 Itẽ, tu n'approcheras point de la femme durant ſes ordes fleurs, pour deſcouurir ſa vergongne. 20 Itẽ, tu ne coucheras point auec la femme de ton prochain, te contaminant en elle par effuſion de ſemence. 21 * Tu ne bailleras point de ta generation pour la faire paſſer à Moloch, & ne contamineras point le nom de ton Dieu, car ie ſuis le Seigneur. 22 Tu ne coucheras point auec le maſle par copulation feminine : car c'eſt abomination. 23 Tu ne t'abandonneras point auſsi à coucher auec aucune beſte, pour te ſouiller auec elle : & la femme ne ſe preſentera point à la beſte, pour ſe ſubmettre à elle: car c'eſt abomination. 24 Ne ſoyez donc ſouillez en toutes ces choſes, en toutes leſquelles les gẽs (que ie dechaſſe de deuant vous) ſe ſont ſouillez: 25 Et deſquelles la terre a eſté pollue, dont i'ay viſité ſur elle ſon iniquité, & la terre a voſmi hors ſes habitans. 26 Vous garderez donc mes ordonnances & mes iugemens, ſans faire nulle de ces abominations, tant celuy qui eſt nay au pays, que l'eſtranger qui habite parmi vous. 27 Car les hommes de la terre qui ont eſté deuant vous, ont fait toutes ces abominations: dont la terre a eſté pollue. 28 Et la terre ne vous voſmira-elle point auſsi bien, ſi vous la contaminez, comme elle a voſmi les gens qui ont eſté auant vous? 29 Car quiconque fera aucune de toutes ces abominations, la perſonne qui l'aura faite, ſera exterminee du milieu de ſon peuple. 30 Gardez donc mon obſeruation, afin que vous ne faciez rien des couſtumes abominables qui ont eſté faites auant vous, & que ne vous ſouilliez en icelles: car ie ſuis le Seigneur voſtre Dieu.

Soue 22.2, 2, roie 17.17, deut. 18 10.

CHAP. XIX.

¶ De craindre pere & mere. Idolatrie. De ne maudire vn ſourd. Dilection. De n'aller aux deuins. Meſure & poids iuſtes.

Digitized by Google

ET le Seigneur parla à Moyse, disant, 2 Parle à toute la cõgregatiõ des enfans d'Israel, & leur di, *Vos serez saincts: car ie suis le Seigneur vostre Dieu sainct. 3 Vous craindrez vn chacun sa mere & son pere, & garderez mes repos: car ie suis le Seigneur vostre Dieu. 4 Vous ne vous retournerez point aux idoles, & ne vous ferez nuls dieux de fonte: ie suis le Seigneur vostre Dieu. 5 Et si vous sacrifiez sacrifices des pacifiques au Seigneur, vous les sacrifierez *selon vostre bon plaisir. 6 Il sera mangé au iour que vous l'aurez sacrifié, ou le lendemain: mais ce qui restera iusqu'au tiers iour, sera bruslé au feu. 7 Que s'il est mangé au tiers iour, il sera abominable & desplaisant. 8 Celuy donc qui le mangera, portera la peine de son iniquité: car il a pollu la chose saincte du Seigneur: pourtant ceste personne sera exterminee de son peuple. 9 *Quand vous moissonnerez la moisson de vostre terre, vous n'acheuerez point de moissonner iusqu'aux riues de vostre champ, & si ne recueillirez point les espics demeurez de vostre moisson. 10 Item, tu ne grapperas point ta vigne, & ne recueilliras point les grains des grappes, mais tu les laisseras au poure & à l'estranger: car ie suis le Seigneur vostre Dieu. 11 Vous ne desrobberez point, & ne desnierez pas ce que vous deuez, & ne mentirez aucun de vous à son prochain. 12 *Itẽ, vous ne iurerez point par mon nom en mentant, & ne souilleras le nom de ton Dieu: car ie suis le Seigneur. 13 Tu ne feras point tort à ton prochain, & ne le pilleras. *Le loyer de ton mercenaire ne demeurera point vers toy iusques au lendemain. 14 Tu ne maudiras point le sourd, & ne mettras empeschement deuant l'aueugle: mais tu craindras ton Dieu: car ie suis le Seigneur. 15 Tu ne feras point d'iniquité en iugemẽt *& n'accepteras la personne du poure, & n'honnoreras la personne du grand: mais iugeras iustemẽt ton prochain. 16 Tu ne chemineras point comme detracteur parmi ton peuple: tu ne te dresseras point contre le sang de ton prochain, car ie suis le Seigneur. 17 *Tu ne hairas point ton frere en ton cœur: corrige ton prochain, & ne souffre point de

Sus 11. 44.1, pier. 1. 16.

c. volontairement & sans cõtrainte.

Sous 23.22.

Exode 20.7. deut.5. 11.20. Deute. 24.14. sob 4. 15. Deut. 17, & 16.19, aaq.2.2 prouer. 24,23. 1. Iean 2.10 & 3.15, mat.18 15, luc 17.1.

Digitized by Google

peche

peché ſur luy. 18 Tu ne te vengeras point, & ne garderas point *rancune* contre les enfans de ton peuple: ains * tu aimeras ton prochain comme toy-meſme: car ie ſuis le Seigneur. 19 Vous garderez mes ordonnances. Tu ne feras point cohabiter ton beſtail auec autres de diuers genres. Tu ne ſemeras point ton champ de diuerſes ſemences: tu ne veſtiras point veſtement de choſes diuerſes. 20 Item, ſi l'homme a couché auec la femme par cohabitatiõ de ſemence, laquelle eſt ſerue, fiancee à vn homme, & n'eſt point racheree, ou que liberté ne luy ſoit point donnee: elle ſera batue, mais ils ne mourront point: car elle n'eſt affranchie. 21 Et l'homme portera ſon offerte d'vn mouton pour le peché au Seigneur, à la porte du tabernacle de conuenance. 22 Lors le Sacrificateur le reconciliera par le mouton de l'offerte deuant le Seigneur, & il luy ſera fait pardon du peché qu'il a perpetré. 23 Item, quand vous ſerez venus en la terre, & qu'aurez planté de tout arbre mangeable, vous reputerez ſon fruict incirçoncis. Ceſte incirconciſion vous ſera par trois ans, dont nul n'en mangera. 24 Mais au quatrieme an, tout ſon fruict ſera ſainct, louable au Seigneur. 25 Et au cinquieme an vous mãgerez de ſon fruict, ayant pouuoir de recueillir pour vous ſon reuenu. Ie ſuis le Seigneur voſtre Dieu. 26 Vous ne mangerez rien auec le ſang, vous ne deuinerez point. Vous n'obſeruerez point les tẽps. 27 *Vous ne raſerez point les coins à l'entour de voſtre teſte, & ne defferez point les coins de voſtre barbe. 28 Vous ne ferez point pour ame inciſion en voſtre chair, & ne mettrez eſcriture engrauee en vous. Ie ſuis le Seigneur. 29 Tu ne proſtitueras point *ta* fille pour la faire paillarder, afin que la terre ne ſoit pollue par paillardiſe & rẽplie d'enormité. 30 Vous garderez mes repos, & craindrez mõ ſanctuaire: car ie ſuis le Seigneur. 31 Vous ne vous retournerez point aux ſorciers: & n'enqueſterez rien des deuins pour vous ſouiller par eux: car ie ſuis le Seigneur voſtre Dieu. 32 Leue toy deuant celuy qui a les cheueux blãcs, & hõnore la perſonne de l'ancien, & crain tõ Dieu. Ie ſuis le Seigneur. 33 Si aucun eſtranger

Matt.5. 43, & 22.39, rom.13. 9.gal.5. 14.

Sous 22 5.

habite en voſtre terre, vous ne luy ferez nul tort.
Exo.22 21. 34 *L'eſtranger qui conuerſe auec vous, vous ſera comme celuy qui eſt nay entre vous, & l'aimerez comme vous-meſmes: car vous auez eſté eſtrangers au pays d'Egypte. Ie ſuis le Seigneur voſtre Dieu. 35 Vous ne ferez rien iniuſtement en iugement, en reigle, en poids, & en meſure. 36 Vous aurez les balances iuſtes, les poids iuſtes, l'Epha iuſte, & le Hin iuſte. Ie ſuis le Seigneur voſtre Dieu, qui vous ay retirez de la terre d'Egypte. 37 Gardez donc toutes mes ordonnances & tous mes iugemens, & les faites. Car ie ſuis le Seigneur.

CHAP. XX.

¶ Certains pechez dignes de mort.

Sus 18. 21. ET le Seigneur parla à Moyſe, diſant, 2 Tu diras ainſi aux enfans d'Iſrael, * Quiconque d'entre les enfans d'Iſrael, ou des eſtrangers qui conuerſent en Iſrael, donnera de ſa generation à Moloch, il mourra: le peuple de la terre le lapidera de pierres. 3 Ie mettray ma face à l'encontre de ceſt homme, & l'exterminеray du milieu de ſon peuple, car il a donné de ſa generation à Moloch pour ſouiller mon ſanctuaire, & contaminer mon ſainct nom. 4 Que ſi le peuple de la terre eſt nonchalant d'entendre à l'homme qui a donné de ſa generation à Moloch, ne le mettant point à mort, 5 Ie mettray ma face contre ceſt homme, & contre ſa famille, le faiſant exterminer du milieu de ſon peuple, auec tous ceux qui ont fait fornication apres Moloch. 6 La perſonne qui ſe retournera aux ſorciers, & aux deuins, faiſant fornication apres eux, ie mettray ma face contre ceſte perſonne,
1. Pier. 2.16. Exo. 21 17. mat 15.4. prouer. 20.20. Iean.8. 5. deut. 22. & l'exterminеray du milieu de ſon peuple. 7 Or ſanctifiez-vous, * & ſoyez ſaincts: car ie ſuis le Seigneur voſtre Dieu, 8 Si gardez mes ordonnáces, & les faites: car ie ſuis le Seigneur qui vo⁹ ſanctifie. 9 * Si quelqu'vn maudit ſon pere, ou ſa mere, il mourra de mort: puis qu'il a maudit ſon pere ou ſa mere, ſon ſang ſera ſur luy. 10 * Si vn homme a commis adultere auec la femme d'vn autre: s'il a, di-ie, commis adultere auec la femme de ſon prochain, l'homme & la femme adulteres mourront.

11 Item

Digitized by Google

r Item, l'homme qui aura couché auec la femme
e ſon pere, & deſcouuert la vergongne de ſon pe-
e, ils mourront tous deux: leur ſang ſera ſur eux.
2 Item, l'homme qui aura couché auec ſa belle-fil
;, ils mourront tous deux, ils ont fait abomination:
:ur ſang ſera ſur eux. 13 Item, l'homme qui a
ouché auec le maſle par copulation feminine, ils
nt fait tous deux choſe execrable, dont ils mour-
ont, leur ſang ſera ſur eux: 14 Item, l'homme
ui a prins la femme & la mere d'icelle, c'eſt enor-
ité: on les bruſlera luy & elles, afin qu'il n'y ait
oint d'enormité entre vous. 15 Item, l'homme
ui aura couché auec vne beſte, mourra: vous tue-
ez auſsi la beſte. 16 Item, la femme qui s'eſt ac-
ouplee à quelque beſte pour ſe ſubmettre à elle,
i occiras la femme & la beſte: ils en mourront: leur
ang ſera ſur eux. 17 Item, l'hõme qui prendra ſa
œur, fille de ſon pere, ou fille de ſa mere, & verra
i vergongne d'icelle, & elle la vergongne de luy:
'eſt honte, dont ils ſeront exterminez en la pre-
ence des enfans de leur peuple. Puis qu'il a deſ-
ouuert la vergongne de ſa ſœur, il portera ſon i-
iquité. 18 Item, l'homme qui aura couché auec
i femme ayant ſes fleurs, & aura reuelé la vergon-
ne d'icelle, deſcouurãt ſa vaine, & quelle auſsi ait
eſcouuert le cours de ſon ſang, ils ſeront extermi-
ez tous deux du milieu de leur peuple. 19 Item,
u ne deſcouuriras point la vergongne de la ſœur
e ta mere, ne de la ſœur de ton pere. car c'eſt deſ-
ouurir ſa conſanguinité, dont tels porteront leur
niquité. 20 Item, l'homme qui aura couché a-
ec ſa tante, il a deſcouuert la vergõgne de ſon on-
le, ils porteront la peine de leur peché, & mour-
ont ſans enfans. 21 Item l'hõme qui prendra la
emme de ſon frere, il a vilainemẽt fait, deſcouurãt
a vergongne de ſon frere, dont ſerõt deſtituez d'en
ans. 22 Ainſi gardez toutes mes ordonnances &
o⁹ mes iugemẽs, & les faites: & la terre (en laquelle
e vous fay entrer pour habiter en icelle) ne vous
'oſmira point dehors. 23 Vo⁹ ne cheminerez point
uſsi és ordonnances de la gent, laquelle ie dechaſ-
e de deuant vous: car ils ont fait toutes ces choſes

Digitized by Google

dont les ay eus en horreur. 24 Or ie vous ay dit, Poſſedez leur terre, & ie vous la dõneray en poſſeſſiõ, qui eſt vne terre ayãt affluẽce de laict & de miel. Ie ſuis le Seigneur voſtre Dieu, qui vous ay fait ſeparer des peuples. 25 Separez dõc le beſtail net du ſouillé, & la volaille ſouillee de la nette: & ne contaminez point vos perſõnes és beſtes & és oiſeaux, n'en toute choſe que la terre produit *en maniere* de reptile, leſquelles ie vous ay ſeparees comme ſouillees. 26 Vous me ſerez donc ſaincts: car ie ſuis ſainct moy l'Eternel, & vous ay ſeparez d'entre les peuples, afin que fuſsiez à moy. 27 *L'hõme auſſi ou la femme qui ſerõt ſorciers ou deuins, mourront, & ſeront lapidez de pierres: leur ſang ſera ſur eux.

*Deute. 18.10, 1. ſam. 28.7.

CHAP. XXI.

¶ *De la pureté des Sacrificateurs, & quels ils doyuent eſtre.*

ET le Seigneur dit à Moyſe, Parle aux fils d'Aaron ſacrificateurs, & leur di, Que nul d'eux ne ſe contamine ſur le treſpaſſé de ſon peuple, 2 Sinon qu'à ſon parent ou prochain, aſſauoir ſur ſon pere, ſur ſa mere, ſur ſon fils, ſur ſa fille, ſur ſon frere, 3 Et ſur ſa ſœur vierge, qui luy eſt prochaine: & qui n'a point de mari: ſur icelle, di-ie, il ſe ſouillera. 4 Item, le prince ne ſe ſouillera point en ſon peuple, pour ſe contaminer. 5 *Ils ne ſe touſeront point pour faire vne partie de leur teſte chauue, & ne raſeront les cõins de leur barbe, & ne feront inciſions en leur chair. 6 Ils ſerõt ſaincts à leur Dieu, & ne contamineröt pas le nom de leur Dieu: car ils offrent les ſacrifices du Seigneur faits par feu, leſquels ſont *comme* le pain de leur Dieu: pourtant ils ſerõt ſaincts. 7 Ils ne prendront point femme paillarde ne violee, & ne prẽdront femme repudiee de ſon mari: car ils ſeront ſaincts à leur Dieu. 8 Tu les ſanctifieras: car ils offrent les pains à ton Dieu. Ils te ſerõt dõc ſaincts: car ie ſuis le Seigneur ſainct qui vous ſanctifie. 9 Quãd la fille du Sacrificateur viendra à paillarder, elle contaminera ſon pere, dõt ſera bruſlee au feu. 10 Item, le plus grand Sacrificateur d'entre ſes freres (ſur le chef duquel l'huile d'onction

*Sus 19. 27.

Digitized by Google

d'onction a eſté eſpandue, & qui a conſacré ſes mains pour veſtir les habillemens) ne deſcouurira point ſa teſte, & ne deſchirera ſes veſtemẽs: 11 Et n'entrera à nulle perſonne morte. Auſsi il ne ſe contaminera point ſur ſon pere, ne ſur ſa mere. 12 Si ne ſortira point du ſanctuaire, afin qu'il ne cõtamine le ſanctuaire de ſon Dieu: car il a ſur luy le couronnemẽt de l'huile de l'onction de ſon Dieu. Ie ſuis le Seigneur. 13 *Item, il prendra vne vierge pour femme, 14 Sans prendre vefue, ne repudiee, ne paillarde, infame: mais il prendra femme vierge de ſon peuple. 15 Afin qu'il ne cõtamine point ſa generation en ſon peuple: car ie ſuis le Seigneur qui le ſanctifie. 16 Et le Seigneur parla à Moyſe, diſant 17 Parle à Aaron, & luy di, L'homme de ta ſemence en ſes generations auquel ſera macule, ne s'approchera point pour offrir le pain de ſon Dieu. 18 Car tout homme auquel il y aura macule, n'en approchera point: aſſauoir, l'homme aueugle, ou boiteux, ou camus, ou ayant membres ſuperflus, 19 Ou l'homme auquel y aura fraction de pied, ou fraction de main, 20 Ou boſſu, ou chaſsieux, ou ayant maille en l'œil, ou ayant rongne ſeche, ou rongne perpetuelle, ou foulure des genitoires. 21 Tout homme donc de la lignee d'Aaron Sacrificateur, auquel il y a macule, ne s'approchera point pour offrir les ſacrifices du Seigneur qui ſe font par feu: car celuy auquel il y a macule n'approchera point pour offrir le pain de ſon Dieu. 22 Il mãgera bien du pain de ſon Dieu, des choſes ſainctes, & treſſainctes: 23 Toutesfois il n'entrera point au voile, & ne s'approchera point de l'autel: car il y a macule en luy. Il ne violera dõc point mon ſanctuaire: car ie ſuis le Seigneur qui les ſanctifie. 24 Ainſi Moyſe parla à Aaron & à ſes fils, & à tous les enfans d'Iſrael.

Ezech. 44.21.

CHAP. XXII.

¶ Le Seigneur reiette toute oblation en laquelle y a quelque imperfection.

ET le Seigneur parla à Moyſe, diſant, 2 Parle à Aaron & à ſes fils, afin qu'ils ſe ſeparent arriere des choſes conſacrees des enfans d'Iſrael, & qu'ils

Digitized by Google

ne contaminent point mon ſainct nom, és choſes qu'iceux ſanctifient pour moy. Ie ſuis le Seigneur. 3 Di leur, En vos aages tout homme de voſtre ſemence qui s'approchera des choſes conſacrees, que les enfans d'Iſrael ont ſanctifiees au Seigneur, ayant ſouillure ſur luy, ceſte perſonne ſera exterminee de ma preſence. Ie ſuis le Seigneur. 4 Quiconque de la lignee d'Aaron ſera ladre ou decoulant de flux, ne mangera point des choſes ſanctifiees, iuſqu'à tãt qu'il ſe ſoit purifié. Item, qui aura touché homme ſouillé ſur vn mort, ou l'homme auquel la ſemence ſera decoulee en dormant, 5 Pareillement celuy qui aura touché reptile quelconque parquoy ſeroit ſouillé, ou ſoit homme par lequel ſeroit ſouillé, ſelon toute la ſouillure: 6 La perſonne qui aura touché ces choſes, ſera ſouillee iuſqu'au veſpre: ſi ne mangera des choſes ſanctifiees, ſi elle n'a laué ſa chair d'eau. 7 Mais apres le ſoleil couché, elle ſera nette. Puis apres, elle mangera des choſes ſanctifiees: car c'eſt ſon pain.

Exode 2.31. exech. 44.31. 8 * On ne mangera point de charongne ne choſe rauie, en quoy on ſe puiſſe ſouiller. Ie ſuis le Seigneur. 9 Qu'ils gardent donc mes cõmandemens, afin qu'ils ne portẽt point de peché ſur eux, & meurent en iceluy, quand ils les auroyent profanez: car ie ſuis le Seigneur qui les ſanctifie. 10 Item, nul eſtranger ne mangera des choſes ſanctifiees, ne l'hoſte du Sacrificateur, ne le mercenaire. 11 Mais l'homme que le ſacrificateur aura acquis de ſon argent, mangera de ces choſes. Auſsi ceux qui ſont nais en ſa maiſon, mangeront de ſa viande. 12 Que ſi la fille du Sacrificateur eſt mariee à vn homme eſtranger, icelle ne mangera point des oblations ſanctifiees. 13 Mais ſi la fille du Sacrificateur eſt vefue ou repudiee, & n'ait point de lignee, elle eſtant retournee en la maiſon de ſon pere, mangera de la viande de ſon pere, comme elle faiſoit en ſa ieuneſſe. Mais nul eſtranger n'en mangera. 14 Que ſi quelqu'vn par ignorance mange de ces choſes ſanctifiees, il adiouſtera la cinquieme partie ſur ces choſes, & la baillera au Sacrificateur auec la choſe ſaincte. 15 Et ne pollueront point les choſes

Digitized by Google

hoſes ſanctifiees des enfans d'Iſrael, leſquelles ils nt offertes au Seigneur. 16 Afin que parauentue ils ne portent eux-meſmes l'iniquité de leur deit, quand ils auroyent mangé leurs choſes ſanctiiees: car ie ſuis le Seigneur qui les ſanctifie. 17 Et e Seigneur parla à Moyſe, diſant, 18 Parle à Aaon, à ſes fils, & à tous les enfans d'Iſrael: & leur di, Quiconque de la maiſon d'Iſrael, ou des eſtrangers qui ſont en Iſrael, aura à offrir ſon oblation, pour tous ſes vœus, ou pour toutes ces choſes voontaires, qu'il offre en holocauſte au Seigneur: 19 *Vous offrirez* à voſtre deuotion vn maſle ſans macule d'entre les bœufs, & d'entre les brebis, & es cheures. 20 Vous n'offrirez nulle choſe qui ait macule: car elle ne ſeroit agreable pour vous. 21 * Que ſi l'homme offre ſacrifice des pacifiques au Seigneur pour payer le vœu, ou l'offerte volonaire, ſoit des bœufs, ou des brebis, ſera ſans macue: afin qu'il ſoit acceptable. Il n'y aura nul deaut. 22 Vous n'offrirez point au Seigneur d'aueugle, ou de rompu, ou de mutilé, ou ayant poreau, ou rongne ſeche, ou rongne perdurable. Auſsi ne donnerez d'iceux pour ſacrifice qui ſe fait par feu ſur l'autel du Seigneur. 23 Tu pourras ſacrifier volontairement le bœuf, ou la brebis, ayant les membres trop gros, ou ayant les membres trop greſles: mais il ne ſera point agreable pour le vœu. 24 Vous n'offrirez point au Seigneur, & ne ſacrifierez en voſtre terre, caſſé, ne froiſſé, ne rompu, ne taillé. 25 Vous n'offrirez auſsi de la main de l'eſtranger le pain de voſtre Dieu d'entre toutes ces choſes: car il y a corruption en elles, il y a maculé en elles: dont elles ne ſeront point agreables pour vous. 26 Et le Seigneur parla à Moyſe, diſant, 27 Quand le bœuf, ou l'agneau, ou la cheure ſera nay, & qu'il aura eſté ſept iours ſous ſa mere, du huitieme iour & en apres, il plaira pour l'oblation du Sacrifice qui ſe fait par feu au Seigneur. 28 Vous ne tuerez point auſsi en vn meſme iour le bœuf, la vache, ou la brebis auec ſon petit. 29 Et ſi vous ſacrifiez ſacrifices en rendant graces au Seigneur, ſacrifians, dy-ie, à voſtre deuotion.

Deu. 15 21.

Digitized by Google

30 Il ſera mangé ce meſme iour, & ne reſeruerez rien iuſques au lendemain. Ie ſuis le Seigneur. 31 Or gardez mes commandemens, & les faites: car ie ſuis le Seigneur. 32 Ne polluez point auſsi mon ſainct nom, & ie me ſanctifieray au milieu des enfans d'Iſrael. Ie ſuis le Seigneur qui vous ſanctifie. 33 Qui vous ay retirez du pays d'Egypte, afin que ie ſoye voſtre Dieu. Ie ſuis le Seigneur.

CHAP. XXIII.

¶ Les ſolennitez que le Seigneur commande aux enfans d'Iſrael de garder.

ET le Seigneur parla à Moyſe, diſant, 2 Parle aux enfans d'Iſrael, & leur di, Les ſolennitez du Seigneur, leſquelles vous appelerez Sainctes conuocations, icelles ſont mes ſolennitez. 3 *Par ſix ſix iours tu beſongneras: mais au ſeptieme iour eſt la vacation du repos, auquel eſt faite ſaincte conuocation: vous ne ferez donc nulle œuure: car c'eſt le repos du Seigneur, par toutes vos habitations. 4 S'enſuiuent les ſolennitez du Seigneur, & les ſainctes conuocations que vous celebrerez en leur ſaiſon. 5 * Aſſauoir, le quatorzieme du premier mois au veſpre eſt le paſſage du Seigneur. 6 Et le quinzieme iour du meſme mois eſt la ſolennité des pains ſans leuain au Seigneur. Par ſept iours vous mangerez les pains ſans leuain. 7 Et le premier iour vous ſera ſaincte conuocation: vous ne ferez nulle œuure ſeruile, 8 Offrans par ſept iours ſacrifice fait par feu au Seigneur: mais au ſeptieme iour ſera la ſaincte conuocation, auquel vous ne ferez nulle œuure ſeruile. 9 Et le Seigneur parla à Moyſe, diſant, 10 Parle aux enfans d'Iſrael, & leur di, Quand vous ſerez entrez en la terre que ie vous donne, & aurez moiſſonné la moiſſon, vous apporterez au Sacrificateur vn Omer des premiers fruicts de voſtre moiſſon. 11 Lequel eſleuera ledit Omer deuant le Seigneur, afin qu'il ſoit agreable pour vous. Le Sacrificateur l'eſleuera le lendemain du repos. 12 Vous ſacrifierez auſsi au iour que vous aurez offert l'Omer, vn agneau ſans macule d'vn an, en holocauſte au Seigneur. 13 Et l'oblation d'iceluy ſera de deux dixiemes de fine farine

Exode 10.9.

Exode 11.18, nomb. 8.16.

Digitized by Google

farine pestrie à l'huile, pour sacrifice fait par feu au Seigneur en odeur paisible : & sera faite aspersion de vin la quatrieme partie d'vn Hin. 14 Et ne mangerez ne pain, ne grain rosti, ne grain batu, iusqu'à ce mesme iour que vous apporterez l'oblation à vostre Dieu. C'est ordonnance perpetuelle par vos aages en toutes vos habitations. 15 Vous nombrerez aussi depuis l'autre iour du repos, du iour que vous aurez porté l'Omer de l'esleuation, sept semaines entieres, 16 Iusqu'à l'autre iour de la septieme semaine, assauoir, cinquante iours: lors vous offrirez nouueau sacrifice au Seigneur. 17 Vous apporterez de vos habitations deux pains d'esleuation de deux dixiemes de fine farine, lesquels seront cuits auec le leuain, en premices au Seigneur. 18 Aussi vous offrirez auec le pain sept agneaux d'vn an, sans macule, & vn bouueau & deux moutons en holocauste au Seigneur, auec leurs offertes, & leur aspersion, lesquels seront sacrifices faits par feu en odeur paisible au Seigneur. 19 Item vous sacrifierez vn bouc d'entre les cheures pour le peché, & deux agneaux d'vn an pour le sacrifice des pacifiques. 20 Lors le Sacrificateur les esleuera auec le pain des premices, & auec deux agneaux, en les tournant deuant le Seigneur. Ils serõt sanctifiez au Seigneur pour le Sacrificateur. 21 Vous celebrerez donc ce mesme iour auquel sera faite saincte conuocation, & n'y ferez nulle œuure seruile. Ceste ordonnance sera perpetuelle en toutes vos habitations par vos aages.

22 * Et quand vous moissonnerez la moisson de vostre terre, tu n'acheueras de moissonner iusques aux riues de ton champ, & ne recueilliras point les espics demeurans de ta moisson : mais tu les laisseras pour le poure & l'estranger. Ie suis le Seigneur vostre Dieu. 23 Et le Seigneur parla à Moyse, disant, 24 Parle aux enfans d'Israel, & leur di. Le premier iour du septieme mois vous aurez le repos pour memorial de Iubilation, auquel sera saincte conuocation. 25 Vous ne ferez nulle œuure seruile : ains offrirez sacrifice fait par feu au Seigneur. 26 Le Seigneur aussi parla à

*Sus 19. 9.

Digitized by Google

Sus 16. 30. nom 29. 7. Moyſe, diſant, 27 *Toutesfois le dixieme de ce ſeprieme mois, ſera le iour des reconciliatiõs, auquel vous ſera ſaincte cõuocation, ſi affligerez vos ames, & offrirez ſacrifice qui ſe fait par feu au Seigneur. 28 Et ce iour meſme ne ferez nulle œuure: car c'eſt le iour des reconciliations, pour vous reconcilier deuant le Seigneur voſtre Dieu. 29 Toute perſonne qui n'aura point eſté affligee ce iour meſme, ſera exterminee d'entre ſon peuple. 30 Et toute perſonne qui aura fait œuure quelconque en ce iour meſme, ie luy feray perdre la vie du milieu de ſon peuple. 31 Vous ne ferez donc nulle œuure. Ce vous ſera ordonnance perpetuelle en tous vos aages, par toutes vos habitatiõs. 32 Ce vous eſt vacation de repos, vous affligerez donc vos ames. Au veſpre, au neufieme iour du mois, depuis vn veſpre iuſqu'à l'autre veſpre, vous celebrerez vos repos. 33 Et le Seigneur parla à Moyſe, diſant, 34 Parle aux enfans d'Iſrael, & leur di, Le quinzieme iour du ſeptieme mois par ſept iours ſera la ſolennité des tabernacles au Seigneur. 35 Le premier iour il y aura ſaincte conuocation: vous ne ferez dõc nulle œuure ſeruile. 36 Par ſept iours vous offrirez au Seigneur ſacrifice fait par feu: * & au huitieme iour vous aurez ſaincte conuocation, & offrirez au Seigneur Sacrifice fait par feu. C'eſt aſſemblee ſolennelle: dont vous ne ferez quelque œuure ſeruile que ce ſoit. 37 Ce ſont les ſolennitez du Seigneur que vous appelerez conuocatiõs ſainctes, pour offrir par chacun iour au Seigneur oblation faite par feu: aſſauoir, holocauſte, offerte, ſacrifice, & aſperſiõ. 38 Outre le repos du Seigneur, & outre vos dõs, & outre tous vos vœus, & toutes vos choſes volontaires q̃ vous preſentez au Seigneur. 39 Toutesfois le quinzieme iour du ſeptieme mois, quand vous aurez aſſemblé le fruict de la terre, vous celebrerez la ſolennité du Seigneur par ſept iours. 40 Le premier iour ſera le repos, auſsi le huitieme iour il y aura repos. Et au premier iour vous prendrez le fruict d'vn bel arbre, des branches de palme, & des rameaux de arbres fueillus, & des ſauls du fleuue, & ſi vous reſiouirez par ſept iours en la preſence du Seigneur

voſtre

Digitized by Google

voſtre Dieu. 41 Vous celebrerez donc au Seigneur ceſte ſolennité par ſept iours en l'an, laquelle ſera en ordonnance perpetuelle par tous vos aages. Le ſeptieme mois vous la celebrerez. 42 Vous habiterez ſept iours és tabernacles, tous les habitans d'Iſrael habiteront és tabernacles: 43 Afin que voſtre poſterité ſache que i'ay fait habiter les enfans d'Iſrael en tabernacles quād ie les retiray du pays d'Egypte. Ie ſuis le Seigneur voſtre Dieu. 44 Ainſi Moyſe parla aux enfans d'Iſrael des ſolennitez du Seigneur.

CHAP. XXIIII.

¶ La peine de celuy qui blaſpheme le nom de Dieu. La peine de l'homicide.

ET le Seigneur parla à Moyſe, diſant, 2 Cōmande aux enfans d'Iſrael qu'ils t'apportent de la pure huile d'oline eſpreinte, pour le luminaire a touſiours, pour illuminer la lampe, 3 Dehors le voile du teſmoignage, au tabernace de conuenāce: laquelle Aaron diſpoſera touſiours depuis le veſpre iuſqu'au matin en la preſence du Seigneur. Ce ſera ordonnance perpetuelle en vos aages. 4 Il ordonnera touſiours les lampes ſur le pur chandelier deuant le Seigneur. 5 Item, tu prendras de la fine farine, & d'icelle cuiras douze gaſteaux, chacun gaſteau ſera de deux dixiemes. 6 Puis les poſeras ſur la table nette deuant le Seigneur par deux rengees, ſix à chacune rengee. 7 Auſsi mettras ſur les rengees de l'encens pur, afin que le pain ſoit en memoire du ſacrifice fait par feu au Seigneur. 8 Il les ordonnera donc touſiours par chacun iour du repos deuant le Seigneur, *le recenant* des enfans d'Iſrael par alliance perpetuelle. 9 *Ce pain appartiendra à Aaron & à ſes fils, & le māgeront au lieu ſainct. Car c'eſt choſe treſſaincte pour luy des oblations du Seigneur faites par feu en ordonnance perpetuelle. 10 Or ſortit le fils d'vne femme Iſraelite, qui eſtoit fils d'vn homme Egyptien, entre les enfans d'Iſrael. Et prindrent noiſe en l'oſt le fils de la femme Iſraelite, & vn homme Iſraelite, 11 Lors le fils de la femme Iſraelite maudit & blaſphema le nom du Seigneur,

Exo.29 32, ſus 8.31. nasth. 12.4.

Digitized by Google

& ils l'amenerent à Moyſe (& le nom de la mere d'iceluy eſtoit Salomit, fille d'Abri, de la lignee de Dan.) 12 Si le mirent en priſon, tant qu'il leur fuſt declaré ſelon la parole du Seigneur. 13 Et le Seigneur parla à Moyſe, diſant, 14 Tire hors de l'oſt le blaſphemateur, & que tous ceux qui l'ont ouy mettent leurs mains ſur ſon chef, & que toute la congregation le lapide. 15 Auſsi parleras aux enfans d'Iſrael, diſant, Quiconque aura maudit ſon Dieu, portera la peine de ſon peché. 16 Le blaſphemateur du nom du Seigneur mourra: toute la congregation le lapidera. L'eſtranger comme celuy qui eſt nay au pays, quand il aura maudit le nom *du Seigneur*, mourra. 17 L'homme auſsi quand il aura tollu la vie de l'homme, il mourra de mort. 18 Et celuy qui aura tollu la vie à la beſte, il rendra beſte pour beſte. 19 Item, l'homme qui aura fait outrage à ſon prochain: comme il a fait, ainſi luy ſoit-il fait: 20 Aſſauoir, rompure pour rompure, *œil pour œil, dent pour dent: cõme il aura fait outrage en l'hõme, ainſi luy ſera fait. 21 Qui frappera la beſte à mort, il la rẽdra: mais qui frappera l'hõme à mort, il mourra. 22 Vous n'aurez qu'vn iugement, lequel ſera fait à l'eſtranger, cõme à celuy qui eſt nay au pays. Car ie ſuis le Seigneur voſtre Dieu. 23 Moyſe donc parla aux enfans d'Iſrael, leſquels tirerent le blaſphemateur hors de l'oſt, & le lapiderẽt de pierres. Ainſi les enfans d'Iſrael firent comme le Seigneur auoit commandé à Moyſe.

Mat.5. 38.exo. 21.24. deuter. 19.21.

CHAP. XXV.

¶ L'an du Iubilé. L'equité qu'on doit garder en vendant ou achetant. Comment on doit traiter celuy qui eſt tombé en pouureté.

ET le Seigneur parla à Moyſe en la montagne de Sinai, diſant, 2 Parle aux enfans d'Iſrael, & leur di, Quand vous ſerez entrez en la terre que ie vous donne, * la terre ſe repoſera du repos du Seigneur. 3 Six ans tu ſemeras ton champ, & ſix ans tu tailleras ta vigne, & recueilliras ſa deſpouille: 4 Mais au ſeptieme an il y aura vacatiõ de repos à la terre: qui eſt le repos du Seigneur. Tu ne ſemeras point ton

Exode 23.10.

Digitized by Google

ton champ,& ne tailleras point ta vigne. 5 Tu ne moiſſonneras point ce qui prouient de ſoy-meſme en ta moiſſon, & ne vendengeras les raiſins que tu n'as cultiuez: car c'eſt l'an du repos de la terre. 6 Mais le repos de la terre vous ſera en viande à toy, & à ton ſeruiteur,& à ta chambriere, & à ton mercenaire, & à ton hoſte qui conuerſe auec toy, 7 Et à ton beſtail, & aux animaux qui ſont en ta terre,de laquelle tout le reuenu ſera pour manger. 8 Tu nõbreras auſsi ſept ſepmaines d'ans: *aſſauoir*, ſept fois ſept ans, & les iours des ſept ſepmaines te reuiẽdront à quarante neuf ans. 9 Lors feras ſonner la trompete de iubilation, le dixieme du ſeptieme mois au iour de la reconciliation.Tu feras donc paſſer la trompette parmi toute voſtre terre. 10 Si ſanctifierez l'an cinquantieme, & denoncerez la liberté parmi la terre,à tous ſes habitans.Vous aurez le Iubilé, & retournerez vn chacun à ſa poſſeſsion, & vn chacun à ſa famille: 11 Car ceſt an cinquantieme vous ſera le Iubilé. Vous ne ſemerez point,ne moiſſonnerez ce qui prouient de ſoy-meſme, & ne vendangerez point ce que vous n'aurez point cultiué en la vigne. 12 Car il eſt le iubilé, lequel vous ſera ſainct.Lors vous mãgerez le reuenu de la terre. 13 En ceſt an du Iubilé vous retournerez vn chacun en ſa poſſeſsion. 14 Si tu vẽs quelque choſe à ton prochain, ou que tu achettes de ton prochain, ne deceuez nul de vous ſon frere: 15 Mais tu acheteras de ton prochain ſelõ le nombre des ans apres le Iubilé : auſsi te ſera vendu ſelon le nombre des ans du reuenu. 16 Selon la multitude des annees le prix croiſtra, & ſelon la diminution des annees on diminuera le prix, car il te vend le nombre des cueillettes. 17 Nul de vous donc ne trompe ſon prochain : mais ayez crainte de voſtre Dieu : car ie ſuis le Seigneur voſtre Dieu. 18 Or faites mes ordonnances, & gardez mes iugemens & les faites,afin que puiſsiez habiter ſeurement ſur la terre. 19 Et que la terre vous donne ſes fruicts,deſquels vous mangerez voſtre ſaoul, & habiterez en aſſeurance ſur icelle. 20 Que ſi vous dites,Que mangerons-nous au ſeptieme an,ſi nous ne ſemõs ne re

Digitized by Google

cueillons nos reuenus? 21 Ie commanderay à ma benediction pour vous en la sixieme annee, si quelle fera fruict pour trois ans. 22 Vous semerez aussi la huitieme annee,& mãgerez le vieil fruict iusqu'à la neufieme annee:tant que son fruict sera venu, vous mangerez le vieil. 23 Et la terre ne sera point vendue à perpetuité.Car la terre est miẽne, & vous estes estrangers,& hostes enuers moy. 24 Aussi en toute la terre de vostre possession vous baillerez rachat pour la terre. 25 Que si ton frere est appouri,& vende sa possession,puis qu'vn viẽne pour la racheter,son prochain rachetera pour soy la chose vendue par son frere. 26 Or si l'hõme n'a nul racheteur, mais a recouuré & trouué ce q̃ suffit pour le rachat: 27 Il contera les ans de la vendition,& restituera ce qui est outreplus à l'homme auquel il l'auoit vendue:& ainsi retournera en sa possession. 28 Mais s'il n'a peu trouuer ce qui suffit pour luy rendre,la vente sera en la main de celuy qui l'a achetee,iusqu'à l'an du Iubilé:puis expirera au Iubilé,& retournera en sa possession. 29 Itẽ,si l'hõme a vẽdu maison assise en villemuree,sõ rachat sera iusqu'à ce q̃ l'an de la vẽdition d'icelle sera accõpli:sõ rachat dõc sera pour vn an. 30 Mais si elle n'est point rachetee apres l'an accõpli,la maison q̃ est en la ville ayant muraille,escherra à perpetuité à celuy qui l'a achetee en ses generations, & n'expirera point pour le Iubilé. 31 Les maisons des villages qui n'ont point de murailles à l'entour, seront estimees selon la terre des champs, elles auront rachat, & au Iubilé retourneront. 32 Mais des citez des Leuites, & des maisons des villes de leurs possessions, le rachat en sera à perpetuité ausdits Leuites. 33 Et qui aura acheté des Leuites, la vendition de la maison & de la cité de sa possession,expirera au Iubilé. Car la maison des citez des Leuites est leur possession entre les enfans d'Israel. 34 Et le champ des faux-bourgs de leurs citez ne sera point vendu, car c'est leur possession perpetuelle. 35 Item,si ton frere est appouri, & se retire deuers toy, tu le retiendras comme estranger, & viura auec toy, 36 Sans prendre vsure de luy,ne surcrois:

mais

Digitized by Google

mais tu craindras ton Dieu : ainſi ton frere viura auec toy. 37 Tu ne luy bailleras point ton argent à vſure, auſsi ne luy donneras de tes viures à ſurcrois. 38 Ie ſuis le Seigneur voſtre Dieu, qui vous ay retirez de la terre d'Egypte, pour vous donner la terre de Chanaan, afin que ie fuſſe voſtre Dieu. 39 Item, ſi ton frere eſt appouri, & s'eſt vendu à toy, tu ne le feras point ſeruir par ſeruitude de ſerf: 40 Mais comme mercenaire, & comme hoſte, il ſera auec toy, te ſeruant iuſqu'à l'an du Iubilé. 41 Lors iceluy ſe departira de toy, & ſes enfans auec luy, puis s'en retournera à ſa famille, à la poſſeſsion de ſes peres. 42 Car ceux que i'ay retirez du pays d'Egypte ſont mes ſeruiteurs: partant ne ſe ront vendus par vendition ſeruile. 43 Tu ne domineras point ſur luy rigoureuſement, ains tu craindras ton Dieu. 44 Or vous acheterez vos ſerfs & vos ſerues, que vous aurez, des gens qui ſont à l'entour de vous. 45 Et outreplus en acheterez des forains qui conuerſent auec vous, & de la famille de ceux qui conuerſent entre vous, leſquels ils ont engendrez en voſtre terre, & vous ſeront en poſſeſſion: 46 Et les aurez en heritage, pour les laiſſer à vos enfans apres vous, afin qu'ils les poſſedent par heritage en vous ſeruant d'eux à perpetuité: mais ſur vos freres les enfans d'Iſrael, nul ne dominera rigoureuſement. 47 Item, ſi l'eſtranger ou l'hoſte qui eſt auec toy s'eſt enrichi, & ton frere qui eſt auec luy appouri, tellement qu'il ſe ſoit vendu à l'eſtranger, ou au forain qui eſt auec toy, ou au lignage de la famille de l'eſtranger: 48 Apres qu'il s'eſt vendu, il ſera rachetable : & vn de ſes freres le rachetera, 49 Soit ſon oncle, ou le fils de ſon oncle, ou autre parent de ſa chair d'entre ſa famille: ou s'il a dequoy, luy-meſme ſe rachetera. 50 Lors contera auec ſon acheteur, depuis l'an qu'il ſe vendit à luy, iuſques à l'an du Iubilé. Et ſera l'argent de ſa vendition ſelon le nombre des ans, appointant auec luy ſelon le temps du mercenaire. 51 S'il y a encore pluſieurs annees, il reſtituera ſõ rachat ſelõ icelles, de l'argẽt de ſõ emptiõ. 52 Mais s'il reſte peu d'ãnees iuſqu'à

Digitized by Google

l'an du Iubilé, il contera à luy, restituãt son rachat selon ses annees. 53 Il sera auec luy an pour an cõme mercenaire, Or ne dominera-il point sur luy rigoureusement en ta presence. 54 Que s'il ne se rachete par ces choses, il sortira en l'an du Iubilé luy & ses fils auec luy. 55 Car les enfans d'Israel sont serfs à moy, ce sont mes serfs que i'ay retirez de la terre d'Egypte. Ie suis le Seigneur vostre Dieu.

CHAP. XXVI.

¶ Idolatrie prohibee. Promesses à ceux qui gardent les commandemens de Dieu. Menaces à ceux qui les transgressent.

Exode 20.4. deuter. 5.8. VOus ne vous ferez point * d'idoles ne d'image taillee, & ne vous dresserez statue, & ne mettrez pierre de representation en vostre terre pour vous encliner à icelle, car ie suis le Seigneur vostre Dieu. 2 Vous garderez mes repos, & craindrez mõ sanctuaire. Ie suis le Seigneur. 3 *Si vous cheminez en mes ordonnances, & gardez mes commandemens, & les faites, 4 Ie vous donneray la pluye en son tẽps, & la terre dõnera son fruict, & les arbres des champs donneront leur fruict. 5 La bature des grains entre vous rencontrera la vendãge, & la vendange rencontrera les semailles, & mangerez vostre pain en satieté, & dormirez seurement en vostre terre: 6 Et dõneray paix en la terre. *Vous dormirez sans que nul vous espouuãte, ie feray cesser les mauuaises bestes de la terre, & le glaiue ne passera point par vostre terre. 7 Vous poursuyurez vos ennemis, & tomberont par glaiue deuãt vous. 8 Cinq de vous en poursuyurõt cẽt, & cẽt de vous en poursuyurõt dix mille, & vos ennemis tõberont par glaiue deuant vous. 9 Ie vous regarderay, & vous feray fructifier & multiplier, & establiray mõ alliance auec vous. 10 Vous mãgerez aussi les vieil les prouisions, & ferez sortir le vieil pour le nouueau. 11 Si poseray mon tabernacle au milieu de vous, & mon ame ne vo⁹ reiettera point. 12 *Aussi ie chemineray au milieu de vous, ie seray vostre Dieu, & vous serez mon peuple. 13 Ie suis le Seigneur vostre Dieu, qui vo⁹ ay retirez du pays d'Egypte,

Iob 11. 19.

2. Cor. 6.16.

Digitized by Google

gypte, afin q̃ ne leur fuſsiez ſerfs: & i'ay rõpu le cordeau de voſtre ioug, & vous ay fait cheminer la teſte leuee. 14 *Mais ſi vous n'obeiſſez à moy, & ne faites tous ces cõmandemens, 15 Et ſi vous meſpriſez mes ordõnances, & q̃ voſtre ame ait en abomination mes iugemẽs, pour ne faire point tous mes cõmandemẽs enfreignãt mon alliance. 16 Adont ie vous feray ces choſes, Ie vous viſiteray de crainte, enflеure, & ardeur, qui conſumeront les yeux, & contriſteront l'ame. Item, vous ſemerez pour neant voſtre ſemence: car vos ennemis la mangeront. 17 Et mettray ma face contre vous, & tomberez deuant vos ennemis, & ceux qui vous hayẽt auront ſeigneurie ſur vous, & fuyrez ſans qu'aucun vous pourſuiue. 18 Que ſi encore pour ces choſes vous n'obeiſſez point à moy, i'en adiouſteray pour vous corriger, ſept fois plus ſur vos pechez 19 Si briſeray l'orgueil de voſtre force, & rendray voſtre ciel comme fer, & voſtre terre cõme airain 20 Voſtre vertu ſe conſumera en vain, & voſtre terre ne donnera point ſon fruict, & les arbres de la terre ne donnerõt point leur fruict. 21 Que ſi vous cheminez auec moy *à l'auenture, & que ne vueilliez obeir à moy, i'adiouſteray ſur vous ſept fois plus de playes ſelon vos pechez. 22 Si vous enuoyeray les beſtes des champs, & vous deſtitueront, & deſeront voſtre beſtail, & vous appetiſſerõt, & vos voyes ſeront deſertes. 23 Que ſi par ces choſes vous n'eſtes point corrigez, mais cheminez auec moy à l'auẽture, 24 Ie chemineray auſsi auec vous à l'auẽture, & vous frapperay ſept fois plus pour vos pechez. 25 Et feray venir ſur vous le glaiue vindicateur pour la vẽgeance de mon alliãce: & quãd vous ſerez raſsẽblez en vos villes, ie vous enuoyeray la peſtilẽce au milieu de vo⁹, & ſerez liurez en la main de l'ennemi. 26 Quãd ie vous auray rõpu le *baſtõ du pain, dix femmes cuirõt voſtre pain en vn four, & vo⁹ rẽdront voſtre pain en poids: duquel mãgerez, mais point n'en ſerez ſaoulez. 27 Que ſi pour cela vous ne m'obeiſſez point, ains cheminez auec moy à l'auenture, 28 Ie chemineray auec vous en fureur à l'auenture, & vo⁹ corrigeray auſsi ſept fois

Deut. 28.15. lamen. 2.17. malac. 2.2.

*Chaldurement, c. vous endurciſſant contre meſchãſtimẽs. *comme à l'eſtourdie, c. ſans tenir ne reglene meſure *la force.*

plus pour vos pechez. 29 Vous mangerez la chair de vos fils & de vos filles. 30 Itẽ, ie deſtruiray vos hauts lieux, & extermineray vos images, & mettray charongnes ſur les charõgnes de vos idoles, & mõ ame vous aura en abominatiõ. 31 Itẽ, ie metray auſsi vos citez en deſolation, & deſtruiray vos ſãctuaires, & ne flaireray poĩt voſtre ſouëue odeur. 32 Et ſi gaſteray voſtre terre, tellement que vos ennemis qui habitẽt en icelle s'en eſtõneront. 33 Item, ie vous eſpardray parmi les gẽs, & deſgaineray mon glaiue apres vous, & ſera voſtre terre deſolee, & vos citez en deſert. 34 Adonc la terre prendra plaiſir à ſes repos, to⁹ les iours qu'elle ſera deſolee, & que vous ſerez en la terre de vos ennemis. Lors donc la terre ſe repoſera, & prẽdra plaiſir à ſes repos. 35 Tous les iours qu'elle ſera deſolee, elle ſe repoſera, laquelle ne chommoit point en vos repos quãd vo⁹ y habitiez: 36 Et àceux qui reſterõt d'entre vous, i'induiray vne laſcheté en leur cœur, quãd ils ſerõt en la terre de leurs ennemis, & le ſon d'vne fueille eſmeue les pourſuyura, & fuirõt comme pour le glaiue, & tomberont ſans que nul les pourſuiue. 37 Et s'entrehëurteront l'vn contre l'autre, cõme deuant le glaiue, & ſi nul ne les pourſuyura. Nul auſsi de vous ne pourra reſiſter à vos ennemis, 38 Et vous perirez entre les gens, & la terre de vos ennemis vous conſumera. 39 Et ceux q reſteront d'entre vous, languiront en la terre de leurs ennemis pour leur iniquité, & auſsi pour les iniquitez de leurs peres auec eux. 40 Puis ils confeſſeront leurs iniquitez, & les iniquitez de leurs peres, ſelon la preuarication qu'ils ont perpetree contre moy, & qu'ils ont cheminé auec moy à l'auenture. 41 Donc auſsi i'auray cheminé contre eux à l'auẽture, & les auray menez en la terre de leurs ennemis, où lors leur cœur incirconcis s'humiliera, & adonc ſupplierõt pour leur iniquité. 42 Et auray ſouuenance de mon alliance auec Iacob, & auſsi de mon alliance auec Iſaac, & auſsi de mon alliance auec Abraham, & auray memoire de la terre. 43 La terre ſera laiſſee d'iceux. & la terre prendra plaiſir en ſes repos apres auoir eſté deſo-

lee

lee d'eux: mais ils prieront pour leur iniquité, pour autant qu'ils ont reprouué mes iugemens, & que leur ame a eu en abomination mes ordonnances. 44 Toutesfois quand ils seront en la terre de leurs ennemis, ie ne les auray point reprouuez, & si ne les auray point en abomination pour les consumer, en rompant mon alliance auec eux. Car ie suis le Seigneur leur Dieu. 45 Et auray memoire d'eux pour l'alliance des predecesseurs, lesquels i'ay retirez du pays d'Egypte deuant les gens, afin que ie fusse leur Dieu. Ie suis le Seigneur. 46 Telles sont les ordonnances, les iugemens, & loix que le Seigneur a donnees entre soy & les enfans d'Israel en la montagne de Sinai par la main de Moyse.

CHAP. XXVII.

¶ Des choses vouëes, de la maniere de les racheter, & de leur estimation. Que valoit le sicle du sanctuaire. La chose interdite ne se rachetera, ains mourra.

LE Seigneur aussi parla à Moyse, disant, 2 Parle aux enfans d'Israel, & leur di, Si quelqu'vn a fait vœu de quelque personne au Seigneur selon ton estimation: 3 L'estimation du masle, depuis l'aage de vingt ans iusques à l'aage de soixante ans, sera du prix de cinquante sicles d'argent, selon le poids du sanctuaire. 4 Mais si c'est vne femelle, l'estimation sera de trente sicles. 5 Si c'est du masle depuis l'aage de cinq ans iusqu'à l'aage de vingt ans, l'estimation sera de vingt sicles, mais de la femelle, de dix sicles. 6 Item, si c'est de celuy qui est de l'aage d'vn mois iusqu'à l'aage de cinq ans, l'estimation du masle sera de cinq sicles d'argent: mais l'estimation de la femelle sera de trois sicles d'argent. 7 Item, si c'est de celuy qui est aagé de soixante ans & au dessus, s'il est masle, l'estimation sera de quinze sicles: mais de la femelle de dix sicles. 8 Item, s'il est plus poure que l'estimation, il comparoistra deuãt le Sacrificateur, lequel l'estimera selon la *puissance de celuy qui a fait le vœu. 9 Item, si c'est vne beste dequoy on offre oblation au Seigneur, tout ce qui aura esté donné au Seigneur, sera sainct. 10 Il ne la permutera point, & ne changera point ceste bonne pour vne mauuai-

*ou, puissance, & faculté

Digitized by Google

ſé,ou vne mauuaiſe pour vne bõne. Que s'il change vne beſte pour vne autre beſte, ceſte-la, & celle qui eſt changee,ſeront* ſainctes. 11 Et ſi c'eſt quelque beſte ſouillee de quoy on n'offre point au Seigneur, on fera aſsiſter la beſte deuant le Sacrificateur: 12 Lequel l'eſtimera ſoit bonne ou mauuaiſe,& ſelõ l'eſtimatiõ du Sacrificateur il en ſera fait. 13 Mais s'il la veut racheter, il adiouſtera la cinquieme partie d'icelle ſur l'eſtimation, 14 Item, quãd lhõme aura ſanctifié ſa maiſon en ſanctification au Seigneur,le Sacrificateur l'eſtimera tant bõne que mauuaiſe, & ſelon que le Sacrificateur l'aura eſtimee, elle ſera ainſi taxee. 15 Mais ſi celuy qui l'a ſanctifiee,rachete ſa maiſon, il adiouſtera la cinquieme partie de l'argẽt ſur l'eſtimation, ainſi ſera ſienne 16 Item, ſi l'hõme ſanctifie au Seigneur quelque partie des chãps de ſon heritage, l'eſtimation ſera ſelon la ſemence d'icelle,l'Omer de ſemence d'orge de cinquante ſicles d'argent. 17 Que s'il a ſanctifié ſon champ dés l'an du Iubilé,il ſera confermé ſelon l'eſtimation. 18 Mais s'il ſanctifie ſon champ apres le Iubilé, le Sacrificateur luy contera l'argent ſelon le nombre des ans qui reſtent, iuſques à l'an du Iubilé, & rabbatra de l'eſtimation. 19 Et ſi celuy qui a ſanctifié le champ,le veut racheter,il adiouſtera ſur iceluy la cinquieme partie de l'argent,& luy ſera confermé. 20 Mais s'il ne rachete point le chãp,& ſi ledit champ ſe vent à vn autre homme,il ne ſe rachetera plus. 21 Mais apres le Iubilé paſſé,le chãp ſera ſainct au Seigneur.La poſſeſſion d'iceluy ſera au Sacrificateur,comme le champ interdit. 22 Item,s'il a ſanctifié au Seigneur le chãp qu'il a acheté, lequel n'eſt point du champ de ſon heritage, 23 Le Sacrificateur luy contera la ſomme de l'eſtimation iuſqu'à l'an du Iubilé,& baillera l'eſtimation en ce iour-la,de la choſe ſanctifiee au Seigneur. 24 Mais en l'an du Iubilé, le champ retournera à celuy duquel il l'auoit acheté, & auquel eſtoit la poſſeſsion du fonds. 25 *Et toute eſtimation ſera ſelon le ſicle du ſanctuaire: le ſicle eſt de vingt oboles. 26 Toutesfois l'homme ne ſanctifiera point le premier nay d'entre les beſtes, qui eſt deſtiné

*dedies au Seigneur.

*Exode 30.13, nomb. 3.47, e-zec.45. 12.

Digitized by Google

destiné au Seigneur, soit bœuf ou brebis: car il est au Seigneur 27 Mais s'il est des bestes souillees, il le rachetera selon l'estimation, & adiouſtera sur icelle la cinquieme partie: & s'il n'est point racheté, il sera vendu selon l'estimation. 28* Neantmoins toute chose interdite qu'il a fait interdire pour le Seigneur de tout ce qui est à luy, soit d'homme ou de beste, iusqu'au champ de son heritage, point ne se vendra, ne rachetera. Toute chose interdite sera tres saincte au Seigneur. 29 Toute chose interdite, qui sera interdite de l'homme, ne se rachetera point, mais elle mourra de mort. 30 Ausi toute la decime de la terre, soit de semence de la terre, ou du fruict des arbres, est au Seigneur, & luy est sãctifiee. 31 Mais s'il veut racheter sa decime, il adiouſtera sur icelle sa cinquieme partie. 32 Et toutes les dismes des bœufs, des brebis, & de tout ce qui passe sous la verge, seront sanctifiees au Seigneur. 33 Le bõ ou le mauuais ne sera point esleu, & ne sera point changé: & si on le change, iceluy & le changé sera sanctifié sans le recouurer. 34 Ce sont les commandemens que le Seigneur a commandez à Moyse en la montagne de Sinai pour les enfans d'Israel.

Ioſué. 17. 26.

LE QVATRIEME LIVRE DE MOYSE, DICT les Nombres.

ARGVMENT.

¶ EN ce quatrieme liure sont compris les faits, demeures & traittes des Israelites és deserts d'Arabie, par l'espace de quarante ans: depuis la seconde annee de leur issue d'Egypte: iusqu'au tresspas de Moyse, & que soyent paruenus à la terre promise. Le denõbrement d'iceux, des Leuites, leurs offices, ministeres & droits. Diuers troubles esmeus entre eux, leurs murmures, rebellions, seditions & fin miserable des mutins & scis-

Digitized by Google

tiques. Batailles, glorieuſes victoires & conqueſtes ſur leurs ennemis. Les entrepriſes, propheties & fin de Balaam. Enſemble la prudẽce, patience & conſtãce admirable de Moyſe, en ce tant perilleux eſtat. Entremeſle auſſi loix tant ceremoniales que politiques & iudiciaires. Poſſeſſions, aſſignations & partages, tant des terres ia conquiſes que promiſes. Ce liure prend ſon intitulation de la diuerſité & multitude des denombremens, principalement contenue en iceluy.

CHAP. I.

¶ Commandement de nombrer ceux qui ſont propres à porter les armes. La lignee de Leui cõſtituee ſur le tabernacle.

LE Seigneur parla à Moyſe au deſert de Sinai, au tabernacle de conuenance, au premier iour du ſecond mois, en l'an ſecond, apres qu'ils furent iſſus hors de la terre d'Egypte, diſant, 2 *Leuez la ſomme de toute la cõgregation des enfans d'Iſrael ſelon leur familles, & ſelon la maiſon de leurs peres, auec le nombre des noms, aſſauoir tout maſle ſelon leurs chefs, 3 Depuis l'aage de vingt ans & au deſſus, quicõque peut aller en la guerre en Iſrael, leſquels conterez par leurs oſts, toy & Aarõ. 4 Et ſerõt auec vous hõmes de chacune lignee, chacun chef de la maiſon de ſes peres. 5 Et voici les noms des perſõnages qui vo⁹ aſsiſterõt: de Rubẽ, Eliſur fils de Sedeur, 6 De Simeõ, Salamiel fils de Suri-Saddai, 7 De Iuda, Nahaſon fils d'Aminadab, 8 D'Iſſachar, Nathanael fils de Suar, 9 De Zabulõ, Eliab fils de Helõ. 10 Des enfãs de Ioſeph: d'Ephraim, Eliſama fils d'Ammiud: de Manaſſé, Gamaliel fils de Phadaſſur, 11 De Beniamin Abidan fils de Gedeon, 12 De Dan, Ahie-zer fils d'Ammi-Saddai, 13 D'Aſer, Phegiel fils d'Ocran, 14 De Gad, Eliazaph fils de Duel. 15 De Nephthali, Ahira fils d'Enam. 16 Ceux-ci eſtoyẽt les renõmez de la cõgregatiõ, princes des lignes de leurs peres, qui eſtoyent les chefs des mille d'Iſrael. 17 Adonc Moyſe print ces perſonnages qui ſont enroulez par leurs noms: 18 Leſquels firent aſſembler*

Exode 30.12.

Digitized by Google

bler toute la congregation au premier iour du ſecond mois: & monſtrerẽt leur genealogie par leurs familles: par la maiſon de leurs peres, ſelon le nombre des noms, depuis l'aage de vingt ans & au deſſus, par teſte. 19 Si comme le Seigneur commanda à Moyſe, il les conta au deſert de Sinai. 20 Et les enfans de Ruben, premier-nay d'Iſrael, ſelon leurs generations, ſelon leurs familles, ſelon la maiſon de leurs peres, en nombre des noms ſelon leurs chefs, tout maſle de l'aage de vingt ans & au deſſus, tous portans armes, 21 Furent contez de la lignee dudit Ruben, quarante ſix mille & cinq cens. 22 Des enfans de Simeon, ſelon leurs generations, & ſelon leurs lignees, & ſelon la maiſon de leurs peres. Ceux qui furent contez d'iceluy en nombre des noms par leurs chefs, tout maſle de l'aage de vingt ans & aux deſſus tous portans armes, 23 Furent contez de la lignee dudit Simeon, cinquante neuf mille trois cens. 24 Des enfans de Gad, par leurs generations, par leurs lignees, & par la maiſon de leurs peres, ſelon le nombre des noms, depuis l'aage de vingt ans & au deſſus tous portans armes. 25 Furent contez de la lignee dudit Gad, quarante cinq mille ſix cens, & cinquante. 26 Des enfans de Iuda par leurs generations par leurs lignees, & par la maiſon de leurs peres ſelon le nombre des noms, depuis l'aage de vingt ans & au deſſus, tous portans armes, 27 Furent contez de la lignee dudit Iuda, ſeptante quatre mille & ſix cens: 28 Des enfans d'Iſſachar, ſelon leurs generations, ſelon leurs familles, & ſelon la maiſon de leurs peres, auec le nombre des noms, depuis l'aage de vingt ans, & au deſſus, tous portans armes, 29 Furent contez de la lignee dudit Iſſachar, cinquante quatre mille & quatre cens. 30 Des enfans de Zabulon, ſelon leurs generations, ſelon leurs familles, & ſelon la maiſon de leurs peres, auec le nombre des noms, depuis l'aage de vingt ans & au deſſus, tous portans armes, 31 Furent cõtez de la lignee dudit Zabulõ, cinquãte ſept mille & quatre cens. 32 Des enfans de Ioſeph: premierement des enfans d'Ephraim, par leurs

Digitized by Google

generations, par leurs familles, & par la maiſon de leurs peres, ſelon le nombre des noms, depuis l'aage de vingt ans & au deſſus, tous portás armes, 33 Furent contez de la lignee dudit Ephraim, quarante mille & cinq cens. 34 Des enfans de Manaſſé, par leurs generations, par leurs familles, & par la maiſon de leurs peres, ſelõ le nombre des noms, depuis l'aage de vingt ans & au deſſus tous portans armes, 35 Furẽt cõtez de la lignee dudit Manaſſé, trẽtedeux mille & deux cens. 36 Des enfans de Ben-iamin, ſelon leurs generatiõns, ſelon leurs familles, & ſelon la maiſon de leurs peres, auec le nombre des noms, depuis l'aage de vingt ans & au deſſus, tous portans armes, 37 Furent contez de la lignee dudit Beniamin, trentecinq mille & quatre cens. 38 Des enfans de Dan ſelon leurs generations, ſelon leurs familles, & ſeloñ la maiſon de leurs peres, auec le nombre des noms depuis l'aage de vingt ans & au deſſus tous portans armes, 39 Furent contez de la lignee dudit Dan, ſoixantedeux mille & ſept cens. 40 Des enfans d'Aſer, par leurs generations, par leurs familles, & par la maiſon de leurs peres, ſelon le nombre des noms, depuis l'aage de vingt ans & au deſſus tous portans armes, 41 Furent contez de la lignee dudit Aſer, quarante & vn mille cinq cens. 42 Des enfans de Nephthali, par leurs generations, par leurs familles, & par la maiſon de leurs peres, ſelon le nombre des noms, depuis l'aage de vingt ans & au deſſus, tous portans armes, 43 Furent contez de la lignee dudit Nephthali, cinquãte troiſ mille & quatre cens. 44 Ce ſont les denombremẽs que Moyſe & Aaron firẽt, & les douze princes d'Iſrael, chacun homme pour la maiſon de ſon pere. 45 Ainſi tous ceux qui furent contez des enfans d'Iſrael, par les maiſons de leurs peres, depuis l'aage de vingt ans & au deſſus tous portãs armes en Iſrael, 46 Eſtoyent totalement en nombre ſix cens trois mille cinq cens & cinquante: 47 Mais les Leuites ne furẽt point contez entre eux par la lignee de leurs peres: 48 Car le Seigneur parla à Moyſe, diſant, 49 Seulement tu ne conteras point la lignee de Leui, & ne leueras point le conte d'eux d'entre

Digitized by Google

ere les enfans d'Iſrael: 50 Mais tu conſtitueras leſdits Leuites ſur le tabernacle de conuenance, & ſur tous ſes vaiſſeaux, & ſur tout ce qui luy appartient. Iceux porteront le tabernacle, & tous ſes vaiſſeaux: & adminiſtreront en iceluy, & s'arrengeront à l'entour du tabernacle. 51 Et quand le tabernacle departira, les Leuites l'oſteront: & quand il viendra à ſe poſer, ils le dreſſeront & l'eſtranger qui en approchera, mourra. 52 Mais les enfans d'Iſrael ſe rengeront chacun à ſa bande, & chacun à ſa baniere ſelon leurs oſts. 53 Et les Leuites s'arrengeront à l'entour du tabernacle de conuenance, afin qu'indignation ne ſoit ſur les enfans d'Iſrael, & prendront la garde de la veille du tabernacle de conuenance. 54 Et les enfans d'Iſrael firent ſelon toutes les choſes que le Seigneur commanda à Moyſe.

CHAP. II.

¶ L'ordre & aſſiete du camp, & le nom des capitaines d'vne chacune lignee d'Iſrael.

ET le Seigneur parla à Moyſe & à Aaron, diſant, 2 Chacun des enfans d'Iſrael ſe rengera ſous ſa baniere, & ſous ſes enſeignes, ſelon la maiſon de leurs peres, loin à l'entour du tabernacle de conuenance. 3 Si poſeront le camp ceux qui ſont de la baniere de l'oſt de Iuda vers Orient, ſelon leurs bandes. Et le prince des enfans de Iuda ſera Nahaſon fils d'Aminadab: 4 Et ſon camp, & ceux qui furent contez, ſeptante quatre mille & ſix cens. 5 Et aupres de luy campera la lignee d'Iſſachar. Or le prince des enfans d'Iſſachar ſera Nathanael fils de Suar: 6 Et ſon camp & ſes denombrez, cinquante quatre mille & quatre cens. 7 Puis la lignee de Zabulon. Et le prince des enfans dudit Zabulon ſera Eliab fils d'Helon: 8 Et ſon camp & ſes denombrez, cinquante ſept mille & quatre cens. 9 Tous les denombrez de l'oſt de Iuda, cent octante ſix mille & quatre cens par leurs bandes, leſquels partiront premiers. 10 La baniere de l'oſt de Ruben ſera vers Midi par leurs bandes. Or le prince des enfans dudit Ruben ſera Eliſur fils de Sedeur: 11 Et ſon camp & ſes denombrez quarante ſix mille

Digitized by Google

& cinq cens. 12 Et aupres de luy campera la lignee de Simeon. Le prince des enfans dudit Simeon ſera Salamiel fils de Suri-Saddai: 13 Et ſon camp & ſes denombrez cinquante neuf mille & trois cẽs. 14 Puis la lignee de Gad, & le prince des enfans dudit Gad ſera Eliaſaph fils de Duel: 15 Et ſon camp & ſes denõbrez quarante cinq mille ſix cens & cinquante. 16 Tous les denombrez de l'oſt de Rubẽ, cent cinquante vn mille quatre cens & cinquante, par leurs bandes. Iceux partiront les ſeconds. 17 Puis partira le tabernacle de conuenance auec l'oſt des Leuites au milieu du camp: leſquels ainſi qu'ils ſeront poſez partiront vn chacun en ſon ordre ſelon ſa banniere. 18 La banniere de l'oſt d'Ephraim, par leurs bãdes, ſera vers Occident: & le prince des enfans dudit Ephraim, ſera Eliſama fils d'Amiud: 19 Et ſon camp & ſes denombrez quarante mille & cinq cens 20 Et aupres de luy la lignee de Manaſſé. Et le prince des enfans dudit Manaſſé ſera Gamaliel, fils de Phadaſſur: 21 Et ſon cãp & ſes denombrez, trentedeux mille & deux cens. 22 Puis la lignee de Ben-iamin, & le prince des enfans dudit Ben-iamin ſera Abidam fils de Gedeon: 23 Et ſon camp & ſes denombrez trentecinq mille & quatre cens. 24 Tous les denombrez de l'oſt d'Ephraim, cent huit mille & cent, par leurs bandes: iceux partiront les troiſiemes. 25 La baniere de l'oſt de Dan par leurs bandes ſera vers Aquilon. Et le prince des enfans dudit Dan, ſera Ahiezer fils d'Ammi-Saddai: 26 Et ſon camp & ſes denombrez ſoixante deux mille & ſept cens. 27 Et aupres de luy campera la lignee d'Aſer. Et le prince des enfans dudit Aſer ſera Phegiel fils d'Ochran: 28 Et ſon cãp & ſes denombrez quarãte vn mille & cinq cens. 29 Puis la lignee de Nephthali. Et le prince des enfans dudit Nephthali ſera Ahira fils d'Enam: 30 Et ſon camp & ſes denombrez ciuquantetrois mille quatre cens. 31 Tous les denombrez de l'oſt de Dan, cent cinquante ſept mil[le] & ſix cens. Iceux ſe partiront les derniers auec [leurs] bannieres. 32 Ce ſont les denombrez des [enfans] d'Iſrael par les maiſons de leurs peres, tous les de-

Digitized by Google

les denõbrez des osts selon leurs bandes, assauoir, six cens trois mille cinq cens & cinquãte. 33 Mais les Leuites ne furẽt point cõtez d'entre les enfans d'Israel, cõme le Seigneur cõmanda à Moyse. 34 Et les enfans d'Israel firent selon toutes les choses que le Seigneur auoit commandees à Moyse, ainsi arrengeans leurs bannieres, & departans chacun par ses familles, selon les maisons de leurs peres.

CHAP. III.

¶ La charge & office des Leuites. Aarõ est cõstitué sur les Leuites. Pourquoy le Seigneur s'est separé les Leuites.

SEnsuyuẽt aussi les generations d'Aaron & Moyse, au iour que le Seigneur parla en la montagne de Sinai audit Moyse. 2 Les noms des enfans d'Aaron, sont *Nadab le premier nay, Abiu, Eleazar & Ithamar. 3 Ceux sont les noms des enfans d'Aaron Sacrificateur qui furent oincts, desquels les mains furent consacrees pour exercer la Sacrificature. *Exode 6.23.*

4 *Et Nadab & Abiu moururent en la presence du Seigneur, quãd ils offrirent le feu estrange deuant le Seigneur au desert de Sinai: & n'eurent point d'enfans. Mais Eleazar & Ithamar exercerent l'office de Sacrificature en la presence d'Aaron leur pere. *Leuit. 10.2, sous 26.61. 1.chro. 24.2.*

5 Lors le Seigneur parla à Moyse, disant, 6 Fay approcher la lignee de Leui, & la fay assister en la presence d'Aaron Sacrificateur, afin qu'ils luy administrent, 7 Et veillent prenans garde sur toute l'assemblee deuãt le tabernacle de conuenãce pour faire le seruice dudit tabernacle: 8 Et gardẽt tous les vaisseaux d'iceluy, & les veilles des enfans d'Israel, en faisant le seruice du susdit tabernacle.

9 Ainsi tu bailleras à Aaron & à ses fils, les Leuites, lesquels luy seront donnez & baillez d'entre les enfans d'Israel. 10 Si constitueras Aaron & ses fils, afin qu'ils exercent leur office de sacrificature: autremẽt l'estrãger qui s'en ingerera mourra. 11 Et le Seigneur parla à Moyse, disant, 12 Voici, i'ay prins les Leuites au milieu des enfans d'Israel, pour tout premier nay qui ouure la matrice entre lesdits enfans d'Israel, afin que les Leuites, soyent miens.

13 Car tout premier nay m'appartient, depuis le temps que ie frappay tout premier-nay en la terre

Digitized by Google

Sous 8. d'Egypte : * ie me ſuis ſanctifié tout premier-nay
16, exo. en Iſrael, leſquels ſont miens depuis l'homme iuſ-
13.2, & 34. 19. ques à la beſte. Ie ſuis le Seigneur. 14 Et le Sei-
gneur parla à Moyſe au deſert de Sinai, diſant,
Leu. 27. 26, luc 2.13. 15 Nombre les fils de Leui, par les maiſons de leurs peres, & par leurs familles, en contant tout maſle depuis l'aage d'vn mois & au deſſus. 16 Moyſe donc les conta ſelon le mandement du Seigneur, ſi
Exo. 6. 17, & 17. 1. Chron. 6. 2, & 23. 6, ſous 26. 57. comme il auoit commandé. 17 *Et ceux-ci furẽt les fils de Leui par leurs noms : aſſauoir, Gerſon, Caath & Merari. 18 Or les noms des fils de Gerſon, par leurs familles, ſont Lebni, & Semei. 19 Item, les fils de Caath: par leurs familles: Amram, Ieſaar, Hebron, & Oziel. 20 Item, les enfans de Merari, par leurs familles: Moholi & Muſi. Ce ſont donc les familles de Leui, ſelon les maiſons de leurs peres. 21 De Gerſon fut la famille Lebnite, & la famille Semeite, Icelles donc ſont les familles Gerſonites. 22 Deſquelles tous les maſles depuis l'aage d'vn mois & au deſſus, furent cõtez en nombre ſept mille cinq cens. 23 Les familles des Gerſonites mettront leur oſt derriere le tabernacle vers Occident. 24 Et Heliaſaph fils de Lael eſtoit le prince & pere de la maiſon des Gerſonnites. 25 Et ce que les enfans de Gerſon auront en garde au tabernacle de conuenãce, ſera, aſſauoir le tabernacle, le pauillon, la couuerture, le voile de la porte du tabernacle de conuenance, 26 Les courtines du paruis, le voile de la porte du paruis, eſtant aupres du tabernacle, & aupres de l'autel, par le circuit, & ſon cordage, pour tout ſon ſeruice. 27 Item, de Caath fut la famille des Amramites, la famille des Ieſaarites, la famille des Hebronites, & la famille des Ozielites. Icelles donc ſont les familles des Caathites. 28 Deſquelles tout les maſles depuis l'aage d'vn mois, & au deſſus, furent du nombre de huit mille ſix cens, veillans ſur la garde du ſanctuaire. 29 Les familles des enfans dudit Caath, mettront leur oſt du coſté du tabernacle. vers le Midi. 30 Or Eliſapham fils d'Oziel eſtoit le prince & pere de la maiſon des familles des Caathites. 31 Et auront en garde l'arche, la table, le chandelier,*

Digitized by Google

ſier, les autels, les vaiſſeaux du ſanctuaire, deſquels on adminiſtre, le voile, & tout ſon ſeruice. 32 Et le prince des princes des Leuites ſera Eleazar fils d'Aaron Sacrificateur, ayant viſitation ſur les gardes de la garde du ſanctuaire. 33 Item, de Merari ſut la famille des Moholites, & la famille des Muſites. Icelles dõc ſont le familles de Merari. 34 Deſquelles tous les maſles depuis l'aage d'vn mois & au deſſus, eſtoyent en nombre ſix mille deux cens. 35 Et Suriel fils d'Abihaiel eſtoit le prince & pere ſur la maiſon des familles de Merari. Ils mettront leur oſt du coſté du tabernacle vers Aquilon. 36 Et la commiſsion de la garde des enfans de Merari eſtoit ſur les tables du tabernacle, ſes verroux, ſes pilliers ſes ſoubaſſemẽs, tous ſes vaiſſeaux, tout ſon ſeruice, 37 Et les piliers du paruis par le circuit, auec leurs ſoubaſſemẽs, leurs cloux, & leur cordage. 38 Item, Moyſe & Aaron & ſes fils ayans commiſsiõ ſur la garde du ſanctuaire, pour la veille des enfans d'Iſrael, metront leur oſt deuant le tabernacle de conuenaance vers Orient: & l'eſtranger qui en approchera mourra. 39 Tous ceux qui furent nombrez des Leuites leſquels Moyſe cõta auec Aaron, ſelõ la parole du Seigneur par leurs familles, tous les maſles de l'aage d'vn mois & au deſſus, eſtoyent vingt deux mille. 40 Et le Seigneur dit à Moyſe, Conte tous les premiers-nais maſles des enfans d'Iſrael, depuis l'aage d'vn mois & au deſſus, & pren le nombre de leurs noms. 41 Et prendras pour moy qui ſuis le Seigneur, les Leuites, pour tous les premiers-nais entre les enfans d'Iſrael: auſsi les beſtes des Leuites pour tous les premiers-nais des beſtes des enfans d'Iſrael. 42 Moyſe donc conta comme le Seigneur luy auoit commãdé, tous les premiers-nais des enfans d'Iſrael. 43 Et tous les premiers-nais maſles ſelon le nombre des noms, depuis l'aage d'vn mois & au deſſus, furent vingt deux mille deux cens ſeptante & trois. 44 Et le Seigneur parla à Moyſe, diſant, Pré les Leuites, pour tous les premiers-nais des enfans d'Iſrael, & les beſtes des Leuites pour leurs beſtes: & les Leuites ſeront pour moy, qui ſuis le Seigneur. 45 Et pour le

Digitized by Google

rachat de deux cens sepráte & trois qui sont d'auátage que les Leuites, des premiers-nais des enfans d'Israel, 47 Tu prédras cinq sicles par teste, selõ le
Exo.30. poids du sanctuaire (*le sicle est de vingt oboles.)
13, Leu. 48 Et bailleras l'argent à Aaron & à ses fils, pour le
27.25, rachat de ceux qui sont d'auátage. 49 Moyse donc
sous 18. print l'argent des rachats de ceux qui estoyent par
16, exc. dessus les rachetez par eschange des Leuites: 50 Et
45.12. receut des premiers-nais des enfans d'Israel l'argét, assauoir, mille trois cens soixantecinq sicles selon le poids du sanctuaire. 51 Puis Moyse donna l'argent des rachetez à Aaron & à ses fils, selon le mandement du Seigneur, si comme le Seigneur l'auoit commandé à Moyse.

CHAP. IIII.

¶ L'office & nombre des Caathites, Gersonites, & Merarites.

ET le Seigneur parla à Moyse & à Aaron, disant, 2 Leue le conte des enfans de Caath d'entre les enfans de Leui, par leurs familles, & par les maisons de leurs peres, 3 Depuis l'aage de trente ans & au dessus, iusques à l'aage de cinquante ans, tous portans armes pour faire l'œuure au tabernacle de conuenance. 4 Voici le seruice des enfans de Caath au tabernacle de conuenance: assauoir le lieu tressainct. 5 Quand l'ost se partira, Aaron & ses fils viendront & osteront le voile qui couure, & couuriront d'iceluy l'arche du tesmoignage. 6 Puis mettront dessus la couuerture de peau de taisson, & estendront par dessus vn drap qui soit totalement de hyacinthe, si mettront ses barres. 7 Item, ils estendront vn drap de hyacinthe sur la table de proposition, & mettront sur icelle les escuelles, les cueilliers, les gobelets, & les hanaps, desquels on verse: & le pain sera continuellement sur icelle 8 Puis estendront sur ces choses vn drap de vermeil, & le couuriront d'vne couuerture de peau de taisson, & mettront ses barres. 9 Item, ils prendront vn drap de hyacinthe, & couuriront le chandelier du luminaire auec ses lampes, ses esmouchettes, ses creuseaux, & tous les vaisseaux d'huile, auec lesquels ils administrent à l'entour. 10 Apres ils le

Digitized by Google

ils le mettront, & tous ſes vaiſſeaux, auec la couuerture de eau de taiſſon, & le poſeront ſur les barres. 11 Item, ils eſtendront ſur l'autel d'or, vn drap de hyacinthe, & le couuriront d'vne couuerture de peau de taiſſon: ſi metrront ſes barres. 12 Item, ils prendront tous les vaiſſeaux du ſeruice, deſquels ils miniſtrent au Sanctuaire, & les mettrõt dedans vn drap de hyacinthe, couurant iceux d'vne couuerture de peau de taiſſon, puis les mettront ſur les barres. 13 Item, ils oſteront les cendres de l'autel, & eſtendront ſur iceluy vn drap d'eſcarlate. 14 Et mettront ſur iceluy tous ſes vaiſſeaux, deſquels ils miniſtrent, les paeles, les hauets, les palletes, les chauderons, & tous les vaiſſeaux de l'autel. Et eſtendrõt ſur iceluy vne couuerture de peau de taiſſon: ſi mettrõt ſes barres. 15 Et apres qu'Aaron & ſes fils auront acheué de couurir le ſanctuaire, & tous ſes vaiſſeaux, quand l'oſt ſe departira, les fils de Caath viendront pour le porter: mais ils n'attoucheront point au ſanctuaire, afin qu'ils ne meurent. Celle eſt la charge des enfans de Caath au tabernacle de conuenance, 16 Et Eleazar fils d'Aaron ſacrificateur aura cõmiſsion ſur l'huile du luminaire, les parfums aromatiques, l'oblation continuelle, & l'huile d'onction auec la charge de tout le tabernacle: & de toutes choſes qui ſont en iceluy, tant au ſanctuaire, qu'en ſes vaiſſeaux. 17 Et le Seigneur parla à Moyſe, & à Aaron, diſant, 18 Ne deſtruiſez point la lignee des familles des Caathites du milieu des Leuites: 19 Mais faites-leur ceci, afin qu'ils viuent & ne meurent point. Quand ils approcheront au treſſainct lieu, Aaron & ſes fils viẽdront, qui les mettrõt vn chacun ſur ſon œuure, & ſur ſa charge: 20 Et n'entreront point pour voir quand on couurira le ſanctuaire, afin qu'ils ne meurent. 21 Et le Seigneur parla à Moyſe, diſant, 22 Leue encore le conte des fils de Gerſon par les maiſons de leurs peres, & par leurs familles, 23 Depuis l'aage de trente ans & au deſſus iuſqu'à l'aage de cinquante ans, contãs tous ceux qui peuuẽt aller en guerre, pour faire le ſeruice au tabernacle de conuenance. 24 Ceſtuy-ci ſera le ſeruice des familles

Digitized by Google

des Gersonnites à seruir & porter. 25 Ils porteront donc les courtines du tabernacle, le tabernacle de conuenance, sa couuerture, la couuerture de taisson laquelle est sur iceluy par dessus, & le voile de la porte du tabernacle de conuenance. 26 Les courtines du paruis, & le voile de la porte du paruis qui est sur le tabernacle, & sur l'autel à l'entour, leurs cordages, & tous les instrumens de leur seruice, & tout ce qui se fait pour eux quand ils seruent. 27 Selon le commandement d'Aaron & de ses fils sera tout le seruice des fils des Gersonnites, en toutes leurs charges, & en toutes leurs œuures. Et leur commettrez en garde tout ce qui sera en leur charge. 28 C'est le seruice des familles des fils des Gersonnites au tabernacle de conuenance, & leur garde sous la main d'Ithamar, fils d'Aaron Sacrificateur. 29 Tu conteras les fils de Merari par leurs familles, & par les maisons de leurs peres, 30 Depuis l'aage de trente ans & au dessus, iusques à l'aage de cinquante ans, nombrant tous ceux qui peuuent aller en guerre, afin qu'ils facent le seruice du tabernacle de conuenance. 31 Or voici la garde de leur charge pour tout le seruice au tabernacle de conuenance: assauoir, les ais du tabernacle, ses verroux, ses piliers auec ses soubassemens, 32 Les piliers du paruis par le circuit, & leur soubassemens, leurs cloux, leur cordage, & tous leurs instrumens, & toute leur besongne. Aussi vous conterez par noms les vtensiles de la garde de leur charge. 33 C'est l'œuure des familles des fils de Merari pour tout leur seruice au tabernacle de conuenance, sous la main d'Ithamar fils d'Aaron sacrificateur. 34 Moyse donc & Aaron & les princes de la congregation nombrerent les fils des Caathites par leurs familles, & par les maisons de leurs peres, 35 Depuis l'aage de trente ans & au dessus, iusqu'à l'aage de cinquante ans, tous allans en guerre, pour le seruice du tabernacle de conuenance. 36 Et furent contez par leurs familles, deux mille sept cens & cinquante. 37 Ce sont ceux qui furẽt contez des familles Caathites, tous seruans au tabernacle de conuenance, lesquels Moyse & Aaron

Digitized by Google

nombre-

nombrerent, ſelon le mandement du Seigneur par la main de Moyſe. 38 Les fils auſsi de Gerſon furent contez par leurs familles, & par les maiſons de leurs peres, 39 Depuis l'aage de trente ans & au deſſus iuſqu'à l'aage de cinquante ans, tous allans en guerre pour le ſeruice du tabernacle de conuenance, 40 Leſquels furent nombrez par leurs familles, & par les maiſons de leurs peres, deux mille ſix cens & trente. 41 Ce ſont ceux qui furent contez des familles des enfans de Gerſon, tous ſeruans au tabernacle de conuenãce, leſquels Moyſe & Aaron nombrerent ſelon le mandement du Seigneur. 42 Auſsi ceux qui furent contez des familles des enfans de Merari, par leurs familles & par les maiſons de leurs peres, 43 Depuis l'aage de trente ans & au deſſus, iuſques à l'aage de cinquante ans, tous portans armes pour le ſeruice du tabernacle de conuenance, 44 Furent nõbrez par leurs familles, trois mille & deux cens. 45 Ce ſont donc ceux qui furent contez des familles des enfans de Merari, leſquels Moyſe & Aaron nombrerent, ſelon le mandement du Seigneur, par la main de Moyſe. 46 Ainſi tous les Leuites denõbrez, leſquels Moyſe & Aaron, & les princes d'Iſrael conterent par leurs familles, & par les maiſons de leurs peres, 47 Depuis l'aage de trente ans & au deſſus, iuſqu'à l'aage de cinquante ans, tous allans pour faire l'œuure du ſeruice, & l'œuure de la charge au tabernacle de conuenance: 48 Tous enſemble furent huit mille cinq cens & octante, leſquels furent contez, 49 Selon le mandemẽt du Seigneur par la main de Moyſe vn chacun ſelon ſon œuure, ſelon ſa charge, & ſelon ſon ſeruice: ainſi que le Seigneur auoit commandé à Moyſe.

CHAP. V.

¶ *La loy de Ialouſie. Comment la femme ſuſpecte de paillardiſe ſe doit purger.*

ET le Seigneur parla à Moyſe, diſant, 2 Commande aux enfans d'Iſrael qu'ils enuoyent hors de l'oſt tout ladre, tout ayant flux, & tout ſouillé ſur l'ame. 3 Vous les mettrez hors, tant maſle que femelle, les enuoyãs hors de l'oſt, afin qu'ils ne ſouillẽt

Digitized by Google

l'oſt de ceux au milieu deſquels i'habite. 4 Et les enfans d'Iſrael en firent ainſi, les mettans hors de l'oſt, ſi comme le Seigneur auoit parlé à Moyſe.
5 Et le Seigneur parla à Moyſe, diſant, 6 Parle
Leuit. 6.1. aux enfans d'Iſrael, * Quand l'homme ou la femme aurõt fait aucune offenſe humaine, en commettant preuarication contre le Seigneur, ceſte perſonne a forfait. 7 Ils confeſſeront donc leur peché qu'ils ont fait, & reſtitueront le forfait en la ſomme totale, adiouſtant ſur iceluy la cinquieme partie, & la baillera à celuy contre lequel il a forfait. 8 Que s'il n'y a nul à qui l'homme reſtitue le forfait, ledit forfait ſera reſtitué au Seigneur, & appartiendra au Sacrificateur: excepté le mouton de reconciliation, par lequel il ſera reconcilié. 9 Et toute oblation de toutes les choſes ſanctifiees des enfans d'Iſrael, qu'ils offriront au Sacrificateur, luy appartiendront, 10 Et les choſes ſanctifiees de chacun, & ce que chacun donnera au Sacrificateur, ſera ſien.
11 Le Seigneur auſsi parla à Moyſe, diſant, Parle aux enfans d'Iſrael, & leur di, 12 Quand la femme de quelqu'vn aura defailli, & commis contre iceluy preuarication, 13 Et qu'aucun ait couché auec elle par cohabitation de ſemence, & cela ne ſoit ſeu de ſon mari, ains luy ſoit caché: & qu'ainſi elle ſoit pollue, & qu'il n'y ait nul teſmoin contre elle, & n'ait point eſté ſurprinſe: 14 S'il eſt eſmeu d'eſprit de ialouſie, tellement qu'il ſoit ialoux de ſa femme, laquelle eſt pollue: ou s'il eſt eſmeu d'eſprit de ialouſie, tellement qu'il ſoit ialoux de ſa femme, encore qu'elle ne ſoit point pollue: 15 Ceſt hõme-la ſera venir ſa femme au Sacrificateur, & apportera ſon oblation auec elle, aſſauoir, la dixieme partie d'Epha de farine d'orge: mais il ne reſpandra point d'huile ſur icelle, & n'y mettra point d'encens: car c'eſt l'oblation de ialouſie, l'oblation de commemoration, reduiſant en memoire l'iniquité. 16 Et le Sacrificateur la fera approcher, & aſsiſter en la preſence du Seigneur. 17 Puis le Sacrificateur prendra l'eau ſaincte és vaiſſeaux de terre, & de la poudre qui ſera ſur le paué du tabernacle, & la mettra dedans l'eau. 18 Apres, le Sacrificateur fera aſsiſter

Digitized by Google

aſsister la femme en la preſence du Seigneur,& deſ-
couurant le chef de ladite femme,mettra l'oblation
de commemoration ſur ſes mains,laquelle oblation
eſt pour ialouſie.Et le Sacrificateur aura en ſa main
l'eau d'amertume & de malediction. 19 Et le Sa-
crificateur fera iurer la femme,& luy dira, Si hom-
me n'a point couché auec toy, & ſi tu n'es point
declinee de ton mari à ordure, ſois exempte de ce-
ſte eau d'amertume & de malediction. 20 Mais ſi
tu as declíné de ton mari,& es pollue, & qu'aucun
fors que ton mari ait couché auec toy, 21 (Lors
le Sacrificateur fera iurer la femme par iurement
d'execration, & luy dira,) Le Seigneur te mette en
malediction & execration de ſerment au milieu de
ton peuple, faiſant tomber ta cuiſſe, & creuer ton
ventre, 22 Et que ces eaux de malediction entrent
en tes entrailles pour te creuer le ventre, & faire
tomber ta cuiſſe.Adonc la femme reſpondra,Amen,
Amen. 23 Puis le Sacrificateur eſcrira ces maledi-
ctions en vn liure,& les effacera auec l'eau d'amer-
tume, 24 Et dõnera à boire ladite eau d'amertume
& de malediction à la femme,afin que l'eau de ma-
lediction & d'amertume entre en elle. 25 Et le Sa-
crificateur prendra de la main de la femme l'obla-
tion de ialouſie, laquelle il eſleuera deuant le Sei-
gneur, & l'offrira ſur l'autel. 26 Le Sacrificateur
auſsi prendra vne poignee de l'oblation en comme-
moration d'icelle,& en fera perfumigation ſur l'au-
tel. 27 En apres il baillera l'eau à boire à la femme.
Et apres auoir beu l'eau,s'il aduient qu'elle ait eſté
pollue, & qu'elle ait commis preuarication contre
ſon mari, l'eau d'amertume & de malediction en-
trera en elle,& ſon ventre creuera,& ſa cuiſſe cher-
ra. Ainſi ſera la femme en malediction au milieu
de ſon peuple. 28 Que ſi la femme n'a point eſté
pollue,ains eſt pure,elle en ſera exempte, & engen-
drera lignee. 29 C'eſt la loy de ialouſie, quand la
femme s'eſt diuertie de ſon mari, & qu'elle a eſté
pollue. 30 Ou ſi l'hõme eſt eſmeu d'eſprit de ialou-
ſie,tant qu'il ſoit ialoux de ſa femme, il fera aſsiſter
la femme deuãt le Seigneur,& le Sacrificateur fera à
icelle ſelon toute ceſte loy, 31 Et l'homme ſera

Digitized by Google

exempt de l'iniquité : mais ceſte femme portera la peine de ſon iniquité.

CHAP. VI.

¶ *La loy des Nazariens. La façon de benir le peuple.*

ET le Seigneur parla à Moyſe, diſant, 2 Parle aux enfans d'Iſrael, & leur di, Si l'homme ou la femme a fait vœu, aſſauoir le vœu de Nazarien, pour ſe ſanctifier au Seigneur, 3 Il s'abſtiendra de vin, & de ceruoiſe: & ne boira nulle choſe aigre de vin ne de ceruoiſe: ne de toute liqueur de raiſins, & ne mangera point de grappes fraiſches ou ſeches. 4 Tous les iours qu'il ſera Nazarien, il ne mangera de nulle choſe qui ſoit faite du vin de la vigne, depuis les grains iuſqu'à la pelure. 5 Durant qu'il *Iug. 13. 5.* eſt ſeparé par ſon vœu, * le raſoir ne paſſera point ſur ſa teſte, iuſqu'à-ce que les iours (eſquels il s'eſt conſacré au Seigneur) ſoyent paſſez: il ſera ſainct, & laiſſera croiſtre les cheueux de ſa teſte. 6 Durant le tẽps qu'il eſt ſeparé au Seigneur, iamais ne viẽdra à la perſonne du mort. 7 Il ne ſe ſouillera point ſur ſon pere, ſur ſa mere, ſur ſon frere, ſur ſa ſœur, quand ils ſeront morts : car la conſecration de ſon Dieu eſt deſſus ſa teſte. 8 Tous les iours qu'il ſera ſeparé, il ſera ſainct au Seigneur. 9 Item, ſi quelqu'vn eſt mort aupres de luy ſubitemẽt par cas fortuit, il aura pollué le chef de ſa conſecration, dont touſera ſon chef le iour de ſa purification: il le touſera, *di-ie*, au ſeptieme iour. 10 Et au huitieme iour il apportera deux tourterelles, ou deux pigeons de colombe au Sacrificateur à la porte du tabernacle de conuenance. 11 Lors le Sacrificateur en ſacrifiera l'vn pour le peché, & l'autre en holocauſte: & fera reconciliation pour luy de ce qu'il a peché ſur le mort. Il ſanctifiera dõc ainſi ſa teſte en ce iour-la. 12 Et conſacrera au Seigneur les iours eſquels il a eſté ſeparé, offrant vn agneau d'vn an pour le delit, & les premiers iours ſeront annulez: car il a pollué ſa conſecration. 13 Telle eſt la loy du Nazarien: au temps que les iours de ſa conſecration ſeront accomplis, il viendra à la porte du tabernacle de conuenance, 14 Et fera ſon oblation au Seigneur d'vn agneau d'vn an ſans macule en holocauſte, & d'vn

Digitized by Google

d'vn autre agneau d'vn an ſans macule pour le peché, & d'vn moutõ ſans macule pour les pacifiques: 15 Et vne corbeille de pains de fine farine ſans leuain, des gaſteaux peſtris à l'huile, & des tourtes ſans leuain oinctes d'huile, auec leur oblation, & leurs aſperſiõs. 16 Leſquels le Sacrificateur offrira deuant le Seigneur, & ſacrifiera vn ſacrifice pour le peché d'iceluy, & vn holocauſte. 17 Et offrira le ſacrifice du moutõ pour les pacifiques au Seigneur, auec la corbeille des pains ſans leuain. Auſsi le Sacrificateur fera l'oblation, & aſperſion d'iceluy.
18 *Et le Nazarien à la porte du tabernacle de conuenance tondra la teſte de ſa conſecration, & prendra la perruque de la teſte de ſadite conſecration, & la mettra ſur le feu qui eſt deſſous le ſacrifice des pacifiques. 19 Lors le Sacrificateur prendra l'eſpaule cuite du mouton, & vn gaſteau ſans leuain de la corbeille, & vne tourte ſans leuain: ſi les mettra és mains du Nazarien, apres qu'il aura touſé ſa conſecration. 20 Et le Sacrificateur eſleuera ces choſes, en les tournant deuant le Seigneur. La choſe ſaincte appartient au Sacrificateur, tant la poictrine de l'eſleuation, que l'eſpaule de l'eſleuation: puis apres le Nazarien pourra boire du vin.
21 C'eſt la loy du Nazarien, qui a voué au Seigneur ſon oblation pour ſa conſecration, outre ce qu'il pourra auoir ſelon ſon vœu qu'il a voué: ainſi en fera-il ſelon la loy de ſa conſecration. 22 Et le Seigneur parla à Moyſe, diſant, 23 Parle à Aaron & à ſes fils, & leur di, Vous benirez ainſi les enfans d'Iſrael, en leur diſant, 24 Le Seigneur te benie & te garde: 25 Le Seigneur face reluire ſa face ſur toy, & ait merci de toy: 26 Le Seigneur eſleue ſa face vers toy, & te doint paix. Ils mettrõt donc mon nom ſur les enfans d'Iſrael, & ie les beniray.

Actes 21.24.

CHAP. VII.

¶ *Les chefs des enfans d'Iſrael offrent oblation au Seigneur.*

IL aduint au temps que Moyſe eut acheué de dreſſer le tabernacle, * & de l'oindre & le ſanctifier auec tous ſes vaiſſeaux, & l'autel auec tous ſes vaiſſeaux: apres donc qu'il les eut oincts & ſanctifiez,

Exode 40.18.

2 Lors s'approcherent les princes d'Iſrael, & chefs des familles de leurs peres, les princes des lignees, leſquels eſtoyent conſtituez ſur les denombrez. 3 Et porterent leur oblation deuant le Seigneur, aſſauoir ſix chariots couuerts auec douze bœufs, vn chariot pour deux princes, & vn bœuf pour vn chacun, leſquels ils offrirẽt deuãt le tabernacle. 4 Et le Seigneur parla à Moyſe, diſant, 5 Pren-les d'iceux, & ſoyent pour faire le ſeruice du tabernacle de conuenance: ſi les donneras aux Leuites, à vn chacun ſelon ſon ſeruice. 6 Moyſe donc print les chariots, & les bœufs, & les donna aux Leuites. 7 Il donna aux enfans de Gerſon deux chariots, & quatre bœufs, ſelon leur ſeruice. 8 Item, il donna aux enfans de Merari, quatre chariots, & huit bœufs, ſelon leur ſeruice, ſous la main d'Ithamar fils d'Aaron Sacrificateur. 9 Mais il n'en donna point aux fils de Caath, pourtant qu'à eux appartient le ſeruice du ſanctuaire, c'eſt de le porter ſur les eſpaules. 10 Et les princes offrirent à la dedicace de l'autel, au iour qu'il fut oinct, leur oblation deuant l'autel. 11 Le Seigneur auſsi dit à Moyſe, Vn prince offrira en vn iour, & vn autre prince en l'autre iour, ſon oblation pour la dedicace de l'autel. 12 Au premier iour donc Nahaſon fils d'Aminadab, de la lignee de Iuda, offrit ſon oblation. 13 Et ſon preſent fut vn plat d'argent de cent trente ſicles, vne phiole d'argent de ſeptante ſicles, du poids du ſanctuaire, toutes deux pleines de fine farine peſtrie auec l'huile pour l'offerte, 14 Vne cueillier d'or de dix *ſicles* pleine de perfum, 15 Vn bouueau, vn moutõ, vn agneau d'vn an pour l'holocauſte, 16 Vn cheureau de cheures pour le peché: 17 Et pour le ſacrifice des pacifiques, deux bœufs, cinq moutons, cinq boucs, & cinq agneaux d'vn an. Telle fut l'oblation de Nahaſon fils d'Aminadab. 18 Au ſecõd iour Nathanael fils de Suar prince de *la lignee* d'Iſſachar offrit. 19 Et preſenta pour ſon oblation vn plat d'argẽt de cent trente ſicles, vne phiole d'argent de ſeptante ſicles, ſelon le poids du ſanctuaire, toutes deux pleines de fine farine peſtrie à l'huile pour l'offerte, 20 Vne cueillier d'or de dix *ſicles* pleine de per-

Digitized by Google

de perfum, 21 Vn bouueau,vn mouton,vn agneau d'vn an pour l'holocauſte, 22 Vn cheureau de cheures pour le peché: 23 Et pour le ſacrifice des pacifiques,deux bœufs,cinq moutons, cinq boucs, & cinq agneaux d'vn an. 24 Ce fut l'oblation de Nathanael fils de Suar. Au troiſieme iour Eliab fils d'Helon prince des enfans de Zabulõ *offrit*. 25 Et ſon oblation fut vn plat d'argent de cent trente ſicles,vne phiole d'argent de ſeptante ſicles, ſelon le poids du ſanctuaire,toutes deux pleines de fine farine peſtrie à l'huile pour l'offerte, 26 Vne cueillier d'or de dix *ſicles* pleine de perfum, 27 Vn bouueau, vn mouton, vn agneau d'vn an pour l'holocauſte, 28 Vn cheureau de cheures pour le peché: 29 Et pour le ſacrifice des pacifiques deux bœufs, cinq moutons,cinq boucs,& cinq agneaux d'vn an.Ceſte fut l'oblatiõ de Eliab fils d'Helõ. 30 Au quatrieme iour Eliſur fils de Sedeur prince des enfans deRubẽ *offrit*. 31 Et ſon oblation fut vn plat d'argẽt de cent trente ſicles,vne phiole d'argẽt de ſeptãte ſicles ſelon le poids du ſanctuaire, toutes deux pleines de fine farine peſtrie à l'huile pour l'offerte. 32 Vne cueillier d'or de dix *ſicles* pleine de perfum, 33 Vn bouueau,vn moutõ,vn agneau d'vn an pour l'holocauſte, 34 Vn cheureau de cheures pour le peché: 35 Et pour le ſacrifice des pacifiques deux bœufs, cinq moutõs,cinq boucs, & cinq agneaux d'vn an. Telle fut l'oblation d'Eliſur fils de Sedeur. 36 Au cinquieme iour Salamiel fils de Suri-Saddai prince des enfans de Simeõ *offrit*. 37 Et ſon oblatiõ fut vn plat d'argẽt de cent trẽte ſicles,vne phiole d'argent de ſeptãte ſicles ſelon le poids du ſanctuaire,toutes deux pleines de fine farine peſtrie à l'huile pour l'offerte, 38 Vne cueillier d'or de dix *ſicles*, pleine de perfum, 39 Vn bouueau,vn mouton,vn agneau d'vn an pour l'holocauſte, 40 Vn cheureau de cheures pour le peché: 41 Et pour le ſacrifice des pacifiques deux bœufs, cinq moutõs,cinq boucs,& cinq agneaux d'vn an. Ce fut l'oblatiõ de Salamiel fils de Suri-Saddai. 42 Au ſixieme iour Eliaſaph fils de Duel,prince des enfans de Gad *offrit*. 43 Et ſon oblation fut vn plat d'argẽt de cent trẽte ſicles vne

Digitized by Google

phiole d'argent de ſeptante ſicles ſelon le poids du ſanctuaire, toutes deux pleines de fine farine peſtrie à l'huile pour l'offerte, 44 Vne cueillier d'or de dix *ſicles* pleine de perfum, 45 Vn bouueau, vn mouton, vn agneau d'vn an, pour l'holocauſte, 46 Vn cheureau de cheures pour le peché: 47 Et pour le ſacrifice des pacifiques deux bœufs, cinq moutons, cinq boucs, & cinq agneaux d'vn an. Ce fut l'oblation d'Eliaſaph fils de Duel. 48 Au ſeptieme iour Eliſama fils d'Ammiud prince des enfans d'Ephraim *offrit*. 49 Et ſon oblation fut vn plat d'argent de cent trente ſicles, vne phiole d'argent de ſeptante ſicles ſelon le poids du ſanctuaire, toutes deux pleines de fine farine peſtrie à l'huile pour l'offerte, 50 Vne cueillier d'or de dix *ſicles* pleine de perfum, 51 Vn bouueau, vn mouton, vn agneau d'vn an pour l'holocauſte, 52 Vn cheureau de cheures pour le peché: 53 Et pour le ſacrifice des pacifiques deux bœufs, cinq moutons, cinq boucs, & cinq agneaux d'vn an. Ce fut l'oblation d'Eliſama fils d'Ammiud. 54 Au huitieme iour Gamaliel fils de Phadaſſur, prince des enfans de Manaſſé *offrit*. 55 Et ſon oblation fut vn plat d'argent de cent trente ſicles, vne phiole d'argent de ſeptante ſicles ſelon le poids du ſanctuaire, toutes deux pleines de fine farine peſtrie à l'huile pour l'offerte, 56 Vne cueillier d'or de dix *ſicles* pleine de perfum, 57 Vn bouueau, vn mouton, vn agneau d'vn an pour l'holocauſte, 58 Vn cheureau de cheures pour le peché 59 Et pour le ſacrifice des pacifiques deux bœufs: cinq moutons, cinq boucs, & cinq agneaux d'vn an. Ce fut l'oblation de Gamaliel fils de Phadaſſur. 60 Au neufieme iour Abidan fils de Gedeon prince des enfans de Een-iamin *offrit*. 61 Et ſon oblation fut vn plat d'argent de cent trente ſicles, vne phiole d'argent de ſeptante ſicles, ſelon le poids du ſanctuaire, toutes deux pleines de fine farine peſtrie à l'huile pour l'offerte, 62 Vne cueillier d'or de dix *ſicles* pleine de perfum, 63 Vn bouueau, vn mouton, vn agneau d'vn an pour l'holocauſte, 64 Vn cheureau de cheures pour le peché: 65 Et

pour.

Digitized by Google

pour le ſacrifice des pacifiques deux bœufs, cinq moutons, cinq boucs, & cinq agneaux d'vn an. Ce fut l'oblation d'Abidan fils de Gedeon. 66 Au dixieme iour Ahie-ſer fils d'Ammi-Saddai prince des enfans de Dan *offrit*. 67 Et ſon oblation fut vn plat d'argent de cent trente ſicles, vne phiole d'argent de ſeptante ſicles, ſelon le poids du ſanctuaire, toutes deux pleines de fine farine peſtrie à l'huile pour l'offerte, 68 Vne cueillier d'or de dix *ſicles* pleine de perfum, 69 Vn bouueau, vn mouton, vn agneau d'vn an pour l'holocauſte, 70 Vn cheureau de cheures pour le peché: 71 Et pour le ſacrifice des pacifiques deux bœufs, cinq moutons, cinq boucs, & cinq agneaux d'vn an. Ce fut l'oblation d'Ahie-ſer fils d'Ammi-Saddai. 72 En l'onzieme iour Phegiel fils d'Ochran prince des enfans d'Aſer *offrit*. 73 Et fut ſon oblation vn plat d'argent de cent trente ſicles, vne phiole d'argent de ſeptante ſicles ſelon le poids du ſanctuaire, toutes deux pleines de fine farine peſtrie à l'huile pour l'offerte, 74 Vne cueillier d'or de dix *ſicles* pleine de perfum, 75 Vn bouueau, vn mouton, vn agneau d'vn an pour l'holocauſte: 76 Vn cheureau de cheures pour le peché: 77 Et pour le ſacrifice des pacifiques deux bœufs, cinq moutons, cinq boucs, & cinq agneaux d'vn an. Ce fut l'oblation de Phegiel fils d'Ochran. 78 Au douzieme iour Ahira fils d'Enan, prince des enfans de Nephthali *offrit*. 79 Et ſon oblation fut vn plat d'argent de cent trente ſicles, vne phiole d'argent de ſeptante ſicles ſelon le poids du ſanctuaire, toutes deux pleines de fine farine peſtrie à l'huile pour l'offerte, 80 Vne cueillier d'or de dix *ſicles* pleine de perfum, 81 Vn bouueau, vn mouton, vn agneau d'vn an pour l'holocauſte, 82 Vn cheureau de cheures pour le peché: 83 Et pour le ſacrifice des pacifiques deux bœufs, cinq moutons, cinq boucs, & cinq agneaux d'vn an. Ce fut l'oblation d'Ahira fils d'Enan. 84 C'eſt-ci la dedicatiõ de l'autel, au iour qu'il fut oinct, des princes d'Iſrael: Douze plats d'argent, douze phioles d'argent, douze cueilliers d'or, 85 Dont chacun plat d'argent eſtoit de cent trente

Digitized by Google

ficles & chacune phiole de ſeptante. Tout l'argent des vaiſſeaux *montoit* deux mille quatre cens ſicles, ſelon le poids du ſanctuaire. 86 Douze cueilliers d'or pleines de perfum, chacune de dix ſicles, ſelon le poids du ſanctuaire. Tout l'or donc des cueilliers *montoit* cent vingt *ficles*. 87 Et tous les bœufs pour l'holocauſte, douze bouueaux, douze moutõs, douze agneaux d'vn an, auec leurs offertes, & douze cheureaux des cheures pour le peché. 88 Et tous les bœufs du ſacrifice des pacifiques, vingtquatre bœufs, ſoixante moutons, ſoixante boucs, ſoixante agneaux d'vn an. Ce fut, di-ie, la dedication de l'autel, apres qu'il fut oinct. 89 Et quãd Moyſe entroit au tabernacle de conuenance pour parler à Dieu, il oyoit la voix de celuy qui parloit à luy du propiciatoire qui eſtoit deſſus l'arche du teſmoignage, entre les deux Cherubins, & parloit à luy:

CHAP. VIII.

¶ *La purgation & oblation des Leuites. Pourquoy les Leuites ſont dediez au Seigneur. Leurs aages.*

ET le Seigneur parla à Moyſe, diſant, 2 Parle à Aaron, & luy di, Quand tu allumeras les lampes à l'encontre du chandelier, les ſept lampes eſclaireront. 3 Et Aaron en fit ainſi, allumant ſept lampes à l'encontre du chandelier, comme le Seigneur auoit commandé à Moyſe. 4 Or la façon du chandelier eſtoit telle, Il eſtoit d'or duit au marteau, d'vne meſme maſſe, depuis ſa iambe iuſqu'à ſes fleurs, ſelon le patron que le Seigneur fit apparoir à Moyſe, il fit ainſi le chandelier. 5 Et le Seigneur parla à Moyſe, diſant, 6 Pren les Leuites d'entre les enfans d'Iſrael, & les purifie: 7 Et leur feras ainſi pour les purifier, Eſpars ſur eux l'eau de purification, & qu'ils facent paſſer le raſoir ſur toute leur chair, & lauent leurs veſtemens, & ſe facent nets. 8 Puis prendront vn bouueau & ſon offerte de la fine farine peſtrie à l'huile, mais tu prendras vn autre bouueau pour le peché. 9 Lors feras approcher les Leuites deuant le tabernacle de cõuenance, & aſſembleras toute la cõgregation des enfans d'Iſrael. 10 Tu feras donc approcher les Leuites deuãt le Seigneur & les enfans d'Iſrael mettront

Digitized by Google

ront leurs mains ſur les Leuites. 11 Et Aaron eſle-
uera les Leuites, en les tournãt deuant le Seigneur,
l'entre les enfans d'Iſrael, afin qu'ils ſoyent pour
exercer le ſeruice du Seigneur. 12 Auſsi les Leuites
nettrõt leurs mains ſur la teſte des bouueaux. Si en
ſacrifie vn pour le peché, & l'autre en holocauſte au
Seigneur, pour faire reconciliation pour les Leuites.
13 Puis tu feras aſsiſter les Leuites deuãt Aaró & de-
uãt ſes fils, & les eſleueras, en les tournãt au Seigneur.
14 Ainſi feras ſeparer les Leuites d'entre les enfans
d'Iſrael, afin que les Leuites ſoyẽt miens. 15 Apres
ce, les Leuites viendront pour ſeruir au tabernacle
de conuenãce, leſquels tu purifieras & eſleueras, en
les tournant. 16 *Car ils me ſont donnez & baillez *Nom 1.
d'entre les enfans d'Iſrael, pour ceux qui ouurent la 15, exo.
matrice de tous premiers-nais, & les ay prins pour 13. 2,
moy d'entre les enfans d'Iſrael. 17 Car tous pre- Luc 2.
miers-nais d'entre les enfans d'Iſrael, ſont miens, 23.
tant des hommes que des beſtes, leſquels i'ay ſan-
ctifiez pour moy, dés le temps que ie frappay tous
les premiers-nais du pays d'Egypte. 18 Et ay prins
les Leuites pour tous les premiers-nais des enfans
d'Iſrael. 19 Et ay donné leſdits Leuites en don à
Aaron & à ſes fils, du milieu des enfans d'Iſrael,
pour exercer le ſeruice des enfans d'Iſrael au ta-
bernacle de conuenance: afin de faire reconcilia-
tion pour leſdits enfans d'Iſrael. Et n'y aura nulle
playe aux enfans d'Iſrael, quand leſdits enfans
d'Iſrael approcheront du ſanctuaire. 20 Moyſe
donc & Aaron, & toute la congregation des enfans
d'Iſrael firent aux Leuites ſelon toutes les choſes
que le Seigneur auoit commandees à Moyſe tou-
chant les Leuites. 21 Les Leuites donc ſe purifie-
rent, & lauerent leurs veſtemens, & Aaron les eſle-
ua en les tournãt deuãt le Seigneur, & fit recõciliа-
tion pour eux, les purifiant. 22 Et apres ce, les Le-
uites vindrẽt pour exercer leur ſeruice au taberna-
cle de cõuenance, deuãt Aarõ, & deuãt ſes fils: cõ-
me le Seigneur auoit cõmandé à Moyſe des Leui-
tes, ils leur firent ainſi. 23 Et le Seigneur parla à
Moyſe, diſãt, 24 Voici touchãt les Leuites, Depuis
l'aage de vingt cinq ans, & au deſſus, *chacun* entrera

Digitized by Google

pour exercer le ſeruice du tabernacle de conuenance. 25 Et depuis l'aage de cinquante ans ils retourneront de l'exercice du ſeruice ſans plus ſeruir: 26 Et auront l'adminiſtration auec leurs freres au tabernacle de cõuenance, pour garder ce qu'on leur baillera en garde, & ne feront nul ſeruice. Tu feras donc ainſi aux Leuites touchant leurs gardes.

CHAP. IX.

¶ *Le Seigneur cõmande aux enfans d'Iſrael de celebrer la Paſque. La peine de celuy qui ne celebre la Paſque.*

ET le Seigneur parla à Moyſe au deſert de Sinai, au premier mois de l'an ſecond, apres qu'ils furent ſortis du pays d'Egypte, diſant, 2 Les enfans d'Iſrael celebreront la Paſque en ſa ſaiſon. 3 Le quatorzieme iour de ce mois, au veſpre vous celebrerez iceluy en ſa ſaiſon, ſelon toutes ſes ordonnances, & ſes reigles. 4 Moyſe donc parla aux enfans d'Iſrael, pour celebrer la Paſque. 5 Ils celebrerent donc la Paſque, le quatorzieme iour du premier mois au veſpre, au deſert de Sinai. Les enfans d'Iſrael firent ſelon toutes les choſes que le Seigneur auoit commandees à Moyſe. 6 Or y auoit-il aucuns perſonnages ſouillez ſur vn homme treſpaſſé, dont ils ne peurent celebrer la Paſque en ce iour-la, & ſe preſenterent en ce meſme iour deuant Moyſe & deuant Aaron. 7 Et ces perſonnages leur dirent, Nous ſommes ſouillez ſur vn homme treſpaſſé. Pourquoy ſommes-nous empeſchez que nous n'offrions l'oblation au Seigneur en ſon temps parmi les enfans d'Iſrael? 8 Lors Moyſe leur dit, Arreſtez-vous, & i'orray ce que le Seigneur commandera pour vous. 9 Lors le Seigneur parla à Moyſe, diſant, 10 Parle aux enfans d'Iſrael, & leur di, Si quelqu'vn d'entre vous ou de vos generations eſt ſouillé ſur vn treſpaſſé, ou eſt en voyage lointain, il celebrera la Paſque au Seigneur. 11 Le quatorzieme du ſecond mois au veſpre, le mangeant auec les pains ſans leuain, & choſes ameres. 12 Ils ne laiſſeront rien d'iceluy iuſqu'au lendemain, *& ne luy caſſeront point les os: ils celebreront iceluy ſelõ toute l'ordonnance de la Paſque. 13 Mais ſi l'hõme eſt net, & n'eſt point par

Exode 12.40, & 19. 36.

Digitized by Google

par chemin, & delaisse à celebrer la Pasque, ce personnage sera exterminé d'entre son peuple, pourtant qu'il n'a point offert l'oblation du Seigneur en sa saison : C'est homme portera la peine de son peché. 14 Que si vn estranger conuerse auec vous, & qu'il celebre la Pasque au Seigneur, il le fera ainsi selon l'ordonnance de la Pasque, & selon la reigle d'iceluy. Il y aura vne mesme ordonnance entre vous, tant à l'estranger qu'à celuy qui est nay au pays. 15 * Et au iour qu'il dressa le tabernacle, la nuee couurit le tabernacle sur le pauillon du esmoignage, & au vespre il y auoit sur le tabernacle comme apparence de feu iusqu'au matin. *Exode 40.34.*

16 Ainsi estoit-il continuellement, la nuee couurant iceluy *de iour*, & l'apparence de feu de nuict. 17 Or quand la nuee s'esleuoit du tabernacle, les enfans d'Israel departoyent, & au lieu auquel s'arestoit la nuee, illec lesdits enfans d'Israel asseoyẽt leur ost. 18 Selõ la parole du Seigneur, les enfans d'Israel cheminoyẽt, & selon la parole du Seigneur s asseoyent l'ost: tous les iours esquels la nuee demeuroit sur le tabernacle, ils s'arrestoyent.

19 * Et durant qu'il faisoit prolonger la nuee par plusieurs iours sur le tabernacle, les enfans d'Israel gardoyent la garde du Seigneur, & ne se bougeoyent point. *1. Cor. 10.1.*

20 Et quand la nuee estoit certain tẽps sur le tabernacle, à la parole du Seigneur, ils asseoyent l'ost, & à la parole du Seigneur ils se departoyent. 21 Et si la nuee estoit depuis le vespre iusqu'au matin, & que ladite nuee s'esleuast au matin, ils departoyent. Fust donc iour ou nuict, quand la nuee esleuoit ils partoyent. 22 Ou si par aucuns iours, ou par vn mois, ou par vn an il faisoit prolonger la nuee sur le tabernacle, & demeurer sur iceluy, les enfans d'Israel asseoyent l'ost, & ne se departoyent point: mais quãd elle s'esleuoit, ils se departoyent. 23 Donc selon la parole du Seigneur ils asseoyent leur ost, & selõ la parole du Seigneur ils partoyent, & tenoyent la garde du Seigneur selon le mandement d'iceluy par la main de Moyse.

CHAP. X.

¶ *Les trompettes d'argent & l'vsage d'icelles. L'ordre*

Digitized by Google

que tenoyent les enfans d'Iſrael à leur deſpartement du deſert de Sinai.

ET le Seigneur parla à Moyſe, diſant, 2 Fay deux trompettes d'argent duit au marteau, leſquelles tu auras pour cõuoquer l'aſſemblee, & faire partir les oſts. 3 Et on ſonnera d'icelles, & toute l'aſſemblee conuiendra par deuers toy à la porte du tabernacle de conuenance. 4 Que ſi on ſonne de l'vne, les princes & chefs de la multitude de Iſrael conuiendront par deuers toy. 5 Et quand vous aurez ſonné par retentiſſement bruyant, l'oſt de ceux qui ſont rengez vers Orient, ſe partira. 6 Et quand vous aurez ſonné la ſeconde fois par retentiſſement bruyant, l'oſt de ceux qui ſont logez vers Midi, ſe partira. Ils ſonneront par rẽtentiſſement bruyant en leurs deſpartemẽs. 7 Mais quand vous ferez aſſembler la congregation, vous ſonnerez ſans retentiſſement bruyant. 8 Et les fils d'Aaron ſacrificateurs ſonneront les trompettes, ce qui vous ſera en ordonnance perpetuelle en vos aages. 9 Et quand vous marcherez à la bataille en voſtre terre à l'encontre de voſtre aduerſaire, qui vous aſſaudra, vous ſonnerez les trompettes: & vous ſerez en ſouuenãce deuant le Seigneur voſtre Dieu, & ſerez ſaufs de vos ennemis. 10 Item, au temps de voſtre lieſſe en vos ſolennitez, & au cõmencemẽt de vos mois, vous ſonnerez les trõpettes ſur vos holocauſtes, & ſur vos ſacrifices pacifiques, afin qu'ils vous ſoyent pour commemoration deuant voſtre Dieu. Ie ſuis le Seigneur voſtre Dieu. 11 Et en l'an ſecond, au ſecond mois, au vingtieme du mois, la nuee s'eſleua du tabernacle de teſmoignage. 12 Et les enfans d'Iſrael partirent ſelon leurs traites du deſert de Sinai, & la nuee demeura au deſert de Pharan. 13 Lors donc ils partirent premierement ſelon le mandemẽt du Seigneur par la main de Moyſe. 14 *En premier lieu partit la baniere de l'oſt des enfans de Iuda, ſelon leur bande, *& eſtoit ſur icelle bãde Nahaſon fils de Aminadab. 15 Et ſur la bande de la lignee des enfans d'Iſſachar, eſtoit Nathanael fils de Suar. 16 Et ſur la bãde de la lignee des enfans de Zabulõ, eſtoit

Sus 1.3.

Sus 1.7.

Eliab

Digitized by Google

Eliab filsd'Elõ. 17 Et le tabernacle fut mis ius:puis les fils deGerſon & les fils de Merari portãs le tabernacle,ſe partirẽt. 18 Puis partit la baniere de l'oſt de Ruben,ſelon leur bãde.Sur icelle bãde eſtoit Eliſur fils de Sedeur. 19 Itẽ,ſur la bãde de la lignee des enfans de Simeon, eſtoit Salamiel fils de Suri-Saddai. 20 Itẽ,ſur la bande des enfans de Gad,eſtoit Eliaſaph fils de Duel. 21 Et les Caathites partirent portans le ſanctuaire:& ceux-la dreſſoyent le tabernacle, iuſqu'à ce que ceux-ci fuſſent venus. 22 Itẽ,partit la baniere de l'oſt des enfãs d'Ephraim ſelon leur bande: & ſur icelle bande eſtoit Eliſama fils d'Ammiud. 23 Itẽ,ſur la bãde de la lignee des enfans de Manaſſé, fut Gamaliel fils de Phadaſſur. 24 Itẽ, ſur la bande de la lignee des enfans de Beniamin,fut Abidan fils de Gedeon. 25 Item, partit la baniere de l'oſt des enfans de Dan, tirant auec ſoy tous les oſts ſelon leurs bandes: & ſur icelle bãde eſtoit Ahiezer fils d'Ammi-Saddai. 26 Item, ſur la bande des enfans d'Aſer,eſtoit Phegiel fils de Ochran. 27 Item, ſur la bande de la lignee des enfans de Nephthali, eſtoit Ahira fils d'Enam. 28 Voila les partemens des enfans d'Iſrael ſelon leurs bandes, quand ils departoyent. 29 Apres, Moyſe dit à Hobab fils de Raguel Madianite, beau-pere de Moyſe, Nous allons au lieu duquel le Seigneur a dit qu'il le nous donneroit: vien auec nous, & nous te ferons du bien: car le Seigneur à promis bõnes choſes à Iſrael. 30 Et il luy reſpondit,Ie n'iray point, mais ie m'en iray en mon pays, & à mon parentage. 31 Auquel il dit,Ie te prie ne nous delaiſſe point,pourtãt que tu cognois en quel lieu au deſert nous deuons aſſeoir l'oſt, dont nous ſeras pour guide. 32 Or ſi tu viens auec nous, ce bien ſera,que quãd le Seigneur nous aura bien fait, nous te ferons auſsi du bien. 33 Ainſi ils partirent de la montagne du Seigneur,& allerẽt le chemin de trois iours: & l'arche de l'alliance du Seigneur cheminoit deuãt eux par l'eſpace de trois iours, pour eſpier lieu à les poſer. 34 Et la nuee du Seigneur eſtoit ſur eux par iour, quãd ils partoyent de l'oſt. 35 Et quand l'arche ſe departoit, Moyſe diſoit,

Digitized by Google

Pſeau. 68.2. *Leue-toy, Seigneur, afin que tes ennemis ſoyent diſperſez, & que ceux qui te hayent s'enfuyent de deuant toy. 36 Et quād elle eſtoit poſee, il diſoit, Seigneur, retourne aux grādes multitudes d'Iſrael.

CHAP. XI.

¶ Le peuple murmure contre le Seigneur, & eſt puni. Quel eſtoit le Man. Moyſe intercede pour le peuple. Les ſepulchres de concupiſcence.

APres il aduint que le peuple ſe complaignit iniuſtement: ce qui depleut au Seigneur, lequel l'ouit, dōt fut mout courroucé: & le feu du Seigneur s'alluma entr'eux, & conſuma vne partie de l'oſt. 2 Lors le peuple cria à Moyſe. Et Moyſe pria le Seigneur: adonc le feu fut eſteint. 3 Et appela le nom de ce lieu-la, *Thaberath. Car le feu du Seigneur s'eſtoit allumé entr'eux. 4 Et le commun peuple qui eſtoit parmi eux, conuoita, & retourna: auſsi les enfans d'Iſrael pleurerent, diſans, Qui nous fera manger de la chair? 5 * Il nous ſouuiēt des poiſſons que nous mangions pour neant en Egypte, des concombres, des pompōs, des porreaux, des oignons, & des aux. 6 Et maintenant nos ames ſont ſeches: car nos yeux ne voyent que Man. 7 * Or le Man eſtoit ſemblable à vn grain de Coriandre, & ſa couleur cōme la couleur de Bdellion. 8 Le peuple s'eſpardoit, & le recueilloit: puis le mouloit aux meules, ou il le piloit au mortier, & le cuiſoit en vn chauderon, & en faiſoit des gaſteaux, dont la ſaueur eſtoit comme le gouſt de liqueur d'huile. 9 Et quand la roſee deſcendoit de nuict ſur l'oſt, le Man deſcendoit ſur iceluy. 10 Adonc Moyſe ouit le peuple pleurant par ſes familles, chacun à l'huis de ſon pauillon, dequoy le Seigneur fut grandement courroucé: auſsi cela depleut à Moyſe. 11 Lors Moyſe dit au Seigneur, Pourquoy as-tu affligé tō ſeruiteur, & pourquoy n'ay-ie point trouué grace deuant toy, que tu as mis la charge de tout ce peuple ſur moy? 12 Ay-ie moy-meſme conceu tout ce peuple, ou l'ay-ie engendré, que tu me dis. Porte-le en ton ſein (ſi cōme la nourrice porte l'enfant) en la terre pour laquelle tu as iuré à ſes peres? 13 Dont auroy-ie de la chair pour en donner à tout*

c. bruſlure.

1. Cor. 10. 6,

Exode 16. 14. pſeau. 78. 14. iean 6. 31.

Digitized by Google

à tout ce peuple ? car il pleure contre moy, disant, Donne-nous de la chair pour manger. 14 Ie ne puis seul soustenir tout ce peuple: car il est trop pesant pour moy. 15 Si tu me veux ainsi faire, ie te requier (si i'ay trouué grace deuant toy,) tue-moy afin que ie ne voye point mon mal. 16 Adonc le Seigneur dit à Moyse, Assemble-moy septante hommes des anciẽs d'Israel, lesquels tu cognois estre les anciens du peuple, & ses preuosts, & les amene à la porte du tabernacle de conuenance, afin qu'ils assistent illec auec toy. 17 Puis ie descendray là, & parleray auec toy. Lors ie separeray de l'esprit qui est sur toy, & le mettray sur eux, afin qu'ils portent auec toy la charge du peuple, & que tu ne la portes point tout seul. 18 Et tu diras au peuple, Sanctifiez-vous pour demain, & vous mãgerez de la chair, pourtant qu'auez pleuré aux oreilles du Seigneur, disans, Qui nous fera mãger de la chair? car il nous estoit mieux en Egypte. Ainsi le Seigneur vous donnera de la chair, laquelle vous mangerez. 19 Vous n'en mangerez point vn iour, ne deux iours, ne cinq iours, ne dix iours, ne vingt iours. 20 Mais iusques à vn mois durant, tant qu'elle vous sorte par les narines, & qu'elle vous soit en fascherie, pourautant que vous auez contemné le Seigneur, qui est au milieu de vous, & que vous auez pleuré deuant luy, disans, Pourquoy sommes-nous ici venus d'Egypte? 21 Et Moyse dit, Il y a six cens mille pietons en ce peuple, au milieu desquels ie suis, & tu as dit, Ie leur donneray de la chair, afin qu'ils en mangent vn mois durant. 22 * Leur tuera-on des brebis & des bœufs qui leur puissent suffire? ou leur assemblera-on tous les poissons de la mer qui leur puisse suffire? 23 Et le Seigneur respondit à Moyse, La main du Seigneur est-elle accourcie? Tu verras maintenant si ma parole aduiendra ou non. 24 Moyse donc partit, & raconta les paroles du Seigneur au peuple. Si assembla septante hommes des anciens du peuple, lesquels il presenta à l'entour du tabernacle. 25 Adonc le Seigneur descẽdit en la nuee & parla à luy, & separa de l'esprit qui estoit sur luy, & le mit sur les septãte

Iean 6. 7.

Digitized by Google

hommes anciens. Or aduint quand l'eſprit repoſa ſur eux, qu'ils prophetizerent ſans ceſſer. 26 Mais il y en eſtoit demeuré deux en l'oſt : le nom de l'vn eſtoit Eldad, & le nom de l'autre Medad, ſur leſquels l'Eſprit du Seigneur repoſa: & iceux auoyent eſté eſcrits, mais ils n'eſtoyent point allez au tabernacle, & ſi prophetizoyent en l'oſt. 27 Adonc vn iouuenceau courut, & l'annonça à Moyſe, diſant, Eldad & Medad prophetizent en l'oſt. 28 Et Joſué fils de Nun, miniſtre de Moyſe, l'vn de ces ieunes gens, reſpondit, diſant, Monſeigneur Moyſe, empeſche-les. 29 Et Moyſe luy reſpondit, Pourquoy es-tu enuieux pour moy? A la miennevolonté que tout le peuple du Seigneur fuſt Prophete, & que le Seigneur dõnaſt ſur eux ſon eſprit. 30 Puis Moyſe ſe retira en l'oſt, luy & les anciens d'Iſrael.

Exode 16.13. pſeau. 78. 26.

31 * Adonc iſsit vn vent du Seigneur, & amena des cailles de la mer, & les laſcha ſur l'oſt, le chemin d'vne iournee, çà & là à l'entour de l'oſt, & eſtoyent preſque du haut de deux coudees ſur la terre. 32 Lors le peuple ſe leua tout ce iour-là, & toute la nuict, & tout le iour enſuyuant, & recueillirent les cailles. Celuy qui en auoit le moins, en auoit raſſemblé dix Omer, & les eſtendirent pour eux à l'entour de l'oſt. 33 Et la chair eſtant encore entre leurs dents, deuant qu'elle fuſt maſchee, le Seigneur ſe courrouça contre ſon peuple, lequel il

a c. Sepulchre de concupiſcence.

frappa d'vne treſgroſſe playe. 34 Adonc appela le nom de ce lieu a Kibroth-Hathaauah. Car on enſeuelit illec le peuple cõuoiteux: 35 Et de Kibroth-Hathaauah le peuple s'en alla en Hazeroth. Ainſi ils furent en Hazeroth.

CHAP. XII.

¶ Marie & Aaron murmurent contre Moyſe, Marie eſt frappee de lepre, puis guerie à la priere de Moyſe.

A Lors Marie & Aaron parlerent contre Moyſe, à cauſe de la femme Ethiopienne, qu'il auoit prinſe: (car il auoit prins vne femme Ethiopienne.) 2 Et dirent, Voire, le Seigneur a-il parlé tant ſeulement par Moyſe? n'a-il point auſsi parlé par nous? Et le Seigneur ouit cela. 3 Or Moyſe eſtoit treſhumble ſur tous les hõmes qui eſtoyent en la terre.

4 Et le

Digitized by Google

4 Et le Seigneur dit à Moyſe, à Aaron, & à Marie, Venez vous trois au tabernacle de conuenance. Et eux trois y allerẽt. 5 Lors le Seigneur deſcẽdit en la colõne de la nuee, & s'arreſta à la porte du tabernacle: puis appela Aaron & Marie, & ſortirent tous deux. Et il dit, 6 Eſcoutez maintenãt mes paroles, S'il y a quelque Prophete entre vous, moy qui ſuis le Seigneur, ie me mõſtreray à luy par viſion, & parleray à luy en ſonge. 7 Il n'y a nul cõme mõ ſeruiteur Moyſe, qui ſoit fidele en toute ma maiſon. 8 Car ie parleray auec luy bouche à bouche, & verra le Seigneur nõ point en obſcurité, ne par ſimilitudes. Et pourquoy n'auez-vous craint de parler cõtre mon ſeruiteur Moyſe? 9 Ainſi le Seigneur ſe courrouça à l'encontre d'eux, puis s'en allà. 10 Et la nuee ſe departit du tabernacle: & voici, Marie eſtoit ladreſſe, ſemblable à la neige. Et Aarõ regarda Marie, & la vid ladreſſe. 11 Et Aaron dit à Moyſe, Helas, mõ ſeigneur, ie te prie ne mets point le peché ſur nous, car nous auõs fait follemẽt & aaõs peché. 12 Ie te prie qu'elle ne ſoit point cõme le mort qui ſort du vẽtre de ſa mere, duquel la moitié de la chair eſt ia conſumee. 13 Adõc Moyſe cria au Seigneur, diſant, O Dieu, ie te prie gueri-la maintenant. 14 Et le Seigneur reſpondit à Moyſe, Si ſon pere euſt craché contre ſa face, n'euſt-elle point eſté honteuſe par ſept iours? Qu'elle ſoit dõc ſequeſtree par ſept iours hors de l'oſt, & apres on la reuoquera. 15 Et Marie fut ſequeſtree hors de l'oſt par ſept iours, & le peuple ne departit point iuſqu'à tãt que Marie fuſt reuoquee.

CHAP. XIII.

¶ Des eſpies enuoyez en la terre de Chanaan.

EN apres le peuple ſe partit d'Hazeroth, & aſsirent l'oſt au deſert de Pharan. 2 Et le Seigneur parla à Moyſe, diſant, 3 Enuoye des hommes, afin qu'ils eſpient la terre de Chanaan, laquelle ie donne aux enfans d'Iſrael. Vous enuoyerez vn homme de chacune liguee de leurs peres, qui ſoyent tous des principaux d'entr'eux. 4 Lors Moyſe les enuoya du deſert de Pharan, ſelon la parole du Seigneur, & tous ces perſonnages eſtoyent chefs

Digitized by Google

ſur les enfans d'Iſrael. 5 Deſquels les noms s'enſuyuẽt, De la lignee de Ruben, Sámua fils de Zechur. 6 De la lignee de Simeõ, Saphat, fils de Hùri 7 De la lignee de Iuda, Caleb fils de Iephoné. 8 De la lignee d'Iſſachar, Igal, fils de Ioſeph. 9 De la lignee d'Ephraim, Oſee fils de Nun. 10 De la lignee de Benjamin, Phalti fils de Raphu. 11 De la lignee de Zabulõ, Geddiel fils de Sodi. 12 De la lignee de Ioſeph aſſauoir, de la lignee de Manaſſé, Gaddi fils de Suſi. 13 De la lignee de Dan, Ammiel fils de Gemali, 14 De la lignee d'Aſer, Sthur, fils de Michael. 15 De la lignee de Nephthali, Nahabi fils de Vapſi. 16 De la lignee de Gad, Guel fils de Machi. 17 Ce ſont les noms des perſonnages que Moyſe enuoya pour eſpier la terre. Et Moyſe appela Oſee fils de Nun, Ioſué. 18 Moyſe dõc les enuoya pour eſpier la terre de Chanaan: ſi leur dit, Montez par ici vers le Midi, puis vous mõterez ſur la montagne. 19 Et vous verrez quelle eſt la terre, le peuple auſsi qui habite en elle, aſſauoir s'il eſt fort ou debile, s'il eſt en petit ou en gros nombre: 20 Et quelle eſt la terre en laquelle il habite, aſſauoir ſi elle eſt bonne ou mauuaiſe: & quelles ſont les villes auſquelles il habite, aſſauoir s'ils ſont en villages, ou en villes murees: 21 Et quelle eſt la terre, aſſauoir ſi elle eſt graſſe ou maigre, s'il y a arbres ou non. Or ayez courage, & prenez du fruict de la terre. Et c'eſtoit alors le temps des nouueaux raiſins. 22 Eſtans montez, ils eſpierent la terre, depuis le deſert de Sin, iuſqu'en Rohob, pour entrer en Emath. 23 Ils monterent donc vers Midi, & paruindrent iuſques en Hebron, ou eſtoyent Achiman, Siſai, & Tholmai fils d'Enac. Et Hebron auoit eſté edifiee ſept ans deuant Soan d'Egypte. 24 *Si vindrent iuſqu'au fleuue d'Eſcol, & couperent illec vne branche de ſep auec vne grappe de raiſins, & deux la porterent auec vn leuier, & des grenades, & des figues. 25 Et appela-on ce lieu-la [a] Nehel-Eſcol, à cauſe de la grappe que les enfans d'Iſrael couperẽt de là. 26 Et au bout de quarante iours ils retournerent d'eſpier la terre. 27 Et cheminans paruindrent à Moyſe & à Aaron, & à toute l'aſſemblee des enfans d'Iſrael.

Deut. 1.24.

[a] *c. fleuue de la grappe.*

Digitized by Google

d'Iſrael,au deſert de Pharan,qui eſt enCades,& leur raconterent les nouuelles & tout le teſmoignage:ſi leur mõſtrerent les fruicts de la terre. 28 Ils luy reciterent donc, & dirẽt, Nous ſommes paruenus à la terre à laquelle tu nous auois enuoyez. Et pour vray elle a affluence de laict & de miel: & voici du fruict d'icelle. 29 Mais le peuple qui habite au pays eſt fort,& les villes ſont fortes & mout grandes:auſsi no⁹ auõs là veu les enfans d'Enac. 30 Les Amalecites habitent en la terre Meridionale: & les Hethiens,les Iebuſiens,& les Amorrheens habitent en la montagne: & les Chananeens habitent vers la mer aupres du riuage de Iordain. 31 Adõc Caleb fit taire le peuple en la preſence de Moyſe, & dit, Montons, & la poſſedons: car nous la pourrons ſurmonter. 32 Mais les perſonnages qui eſtoyent montez auec luy, dirent, Nous ne pourrions monter à ce peuple:car il eſt plus fort que nous. 33 Et rapporterent choſes diffamatoires de la terre, laquelle ils auoyent eſpiee pour les enfans d'Iſrael, diſans, La terre par laquelle ſommes paſſez pour l'eſpier,eſt vne terre qui conſume ſes habitans: & tout le peuple que nous auons veu parmi elle, ſont perſonnages de grande ſtature. 34 Illec auſsi auons-nous veu des Geans,les enfans d'Enac,de la race des Geans: tellement qu'il nous ſembloit que nous fuſsions ſauterelles,au regard d'eux.

CHAP. XIIII.

¶ Le peuple eſpouuãté par le rapport des eſpies murmure contre le Seigneur.

LOrs toute l'aſſemblee ſe leua, & ietta vn cri. Et le peuple pleura ceſte nuict. 2 Et tous les enfans d'Iſrael ſe mutinerent à l'encontre de Moyſe, & à l'encontre d'Aaron. Et toute l'aſſemblee leur dit, A noſtre volonté que fuſsions morts au pays d'Egypte, ou en ce deſert! O à la noſtre volonté que nous fuſsions morts? 3 Et pourquoy le Seigneur nous a-il fait venir en ceſte terre, pour nous faire tomber par glaiue,& pour faire eſtre en proye nos femmes &nos petis? Ne no⁹ vaudroit-il point mieux de retourner en Egypte? 4 Et ils dirent l'vn à l'autre, Conſtituons vn chef, & nous en retournons en

Egypte. 5 Adonc Moyſe & Aaron ſe proſternerent ſur la face deuant toute l'aſſemblee de la multitude des enfans d'Iſrael. 6 Et Ioſué fils de Nun, & Caleb fils de Iephoné, qui eſtoyét du nombre de ceux qui auoyét eſpié la terre, dechirerét leurs veſtemés. 7 Et parlerent à toute la congregation des enfans d'Iſrael, diſans, La terre par laquelle nous auons paſſé pour l'eſpier, eſt vne terre treſgrandement bonne. 8 Si le Seigneur nous eſt propice, il nous fera aller en ceſte terre, & nous la baillera, laquelle eſt vne terre ayant affluence de laict & de miel. 9 Mais ne ſoyez rebelles contre le Seigneur, & ne craignez point le peuple du pays: car nous les pouuons deuorer comme le pain, d'autant que leur protectiõ leur eſt oſtee, & le Seigneur eſt auec nous, ne les craignez donc point. 10 Et toute l'aſſemblee parloit de les lapider de pierres: mais la gloire du Seigneur apparut à tous les enfans d'Iſrael, au tabernacle de conuenance. 11 Et le Seigneur dit à Moyſe, Iuſques à quand m'irritera ce peuple, & iuſques à quand ne croira-il en moy, pour tous les ſignes que i'ay faits au milieu de luy? 12 Ie le frapperay de peſte, & le deſtruiray: mais ie te feray *croiſtre* en peuple plus grand & plus fort qu'il n'eſt.

Exode 32.12. 13 Et Moyſe dit au Seigneur, * Les Egyptiens entendront que tu as fait monter par ta force ce peuple du milieu d'eux, 14 Et le diront aux habitans de ceſte terre. Ils orront, ô Seigneur, que tu es au milieu de ce peuple, & que tu es apparu œil à œil, *Exode 13.21.* * & que la nuee s'arreſte ſur eux, & qu'en la colomne de la nuee tu chemines deuant eux par iour, & en la colomne de feu par nuict. 15 Et que tu auras fait mourir ce peuple comme vn homme. Si diront les gens qui auront ouy ta renommee, *Drut. 9.28* 16 * Pourtant que le Seigneur ne peut mener ce peuple en la terre pour laquelle il leur a iuré, il les a occis au deſert. 17 Or maintenant ie te prie que la vertu du Seigneur ſoit manifeſtee, comme il a *Pſeaum. 103.8* parlé, en diſant, 18 * Le Seigneur eſt tardif à ire, & de grande miſericorde, oſtant l'iniquité & la preuarication, *lequel n'abſout nullement*, * viſitant l'iniquité des peres ſur les fils, iuſques à la *Exode 20.5.*

troiſieme

Digitized by Google

troiſieme & quatrieme *generation*. 19 Pardonne, ie te prie, à l'iniquité de ce peuple, ſelon ta grande miſericorde, comme tu as pardóné à ce peuple depuis Egypte iuſques ici. 20 Et le Seigneur dit, I'ay pardonné ſelon ta parole. 21 Et certes ie vi, & la gloire du Seigneur réplira toute la terre. 22 Mais tous les hommes qui ont veu ma gloire, & mes ſignes que i'ay faits en Egypte, & au deſert, & qui m'ont tenté par dix fois, & n'ont point obey à ma voix, 23 Ils ne verront point la terre, pour laquelle i'ay iuré à leurs peres: auſsi tous ceux qui m'irritent, ne la verront point. 24 *Mais mon ſeruiteur Caleb (pour autant qu'il a eu vn autre eſprit auec luy, & a perſeueré de me ſuiure) ie l'introduiray en la terre en laquelle il a eſté, & ſa ſemence l'aura par heritage. 25 Or les Amalecites & les Chananeens habitent en la plaine. Parquoy retournez demain en arriere, & allez au deſert par la voye de la mer rouge. 26 Apres le Seigneur parla à Moyſe, & à Aaron, diſant, 27 * Iuſques à quand *ſouffriray-ie* ceſte meſchante aſſemblee, qui murmure à l'encontre de moy? I'ay ouy les murmurations des enfans d'Iſrael qui murmurent à l'encontre de moy. 28 Di leur, *Ie vi, dit le Seigneur, comme vous auez parlé en ma preſence, ainſi vous feray-ie. 29 Vos corps tomberont en ce deſert: *& vous tous qui auez eſté contez, ſelon tout voſtre nombre, depuis l'aage de vingt ans & au deſſus, qui auez murmuré contre moy, 30 N'entrerez point en la terre pour laquelle i'ay leué ma main, pour vous faire habiter en icelle. *ſinon Caleb le fils de Iephoné, & Ioſué fils de Nun. 31 Et y meneray vos petis (deſquels vous auez dit qu'ils ſeroyent en proye) & cognoiſtront la terre que vous auez meſpriſee. 32 Vos charongnes donc tomberont en ce deſert. 33 Mais vos enfans repaiſtront en ce deſert quarante ans, & porteront vos fornications, iuſqu'à ce que vos charongnes ſeront conſumees au deſert, 34 Selon le nombre des iours eſquels vous auez eſpié la terre, * aſſauoir quarante iours, vn chacun iour pour vn chacun an. *Vous porterez la peine de vos ini-

Ioſué 14.8, *& 9.*

Pſeau. 106.26

Sous 26.65, *& 32.* 11. *Deut.* 1.35.

Ioſué 24.6.

Exec. 4.5. *Pſeau.* 95.

Digitized by Google

quitez par quarante ans, afin que vous cognoissiez l'empeschement que ie donneray. 35 Ie suis le Seigneur qui ay parlé. Si ie n'en fay ainsi à toute ceste meschãte assemblee, qui est conuenue contre moy: c'est qu'ils seront cõsumez en ce desert, & y mourront. 36 Et les personnages que Moyse auoit enuoyez pour espier la terre, qui sont retournez, & ont fait murmurer cõtre luy toute la cõgregation, en rapportant choses diffamatoires de la terre: 37 Lesdits personnages qui ont rapporté choses diffamatoires de ladite terre, *mourrõt de playe deuãt le Seigneur: 38 Mais Iosué fils de Nun, & Caleb fils de Iephoné, viuront d'entre ceux qui sont allez espier la terre. 39 Et Moyse dit toutes ces choses aux enfans d'Israel, dõt le peuple fut grãdemẽt cõtristé. 40 Et se leuerẽt au matin, & mõterẽt au coupeau de la montagne, disans, Voici, nous mõterons au lieu que le Seigneur a dit: car nous auõs peché. 41 *Mais Moyse leur dit, Pourquoy transgressez-vous le commandement du Seigneur? il ne vous retournera point à biẽ. 42 N'y mõtez point, afin que vous ne soyez ruinez deuant vos ennemis: car le Seigneur n'est point au milieu de vous. 43 Aussi les Amalecites & Chananeens sont là deuant vous, & vous tomberez par glaiue: pour autãt que vous vous estes destournez de suyure le Seigneur, dont le Seigneur ne sera point auec vous. 44 Et ils s'ingererent presomptueusemẽt de monter au coupeau de la montagne: mais l'arche de l'alliance du Seigneur & Moyse ne bougerent du milieu de l'ost. 45 Adõc les Amalecites & les Chananeens habitãs en icelle montagne descendirent, & les frapperent, & les froisserent iusques en Hormath.

1. Cor. 10. 10, hebr. 3. 17, iude 5

Deute. 2. 41.

CHAP. XV.

¶ *Les sacrifices que les enfans d'Israel deuoyẽt offrir, estans entrez en la terre de Chanaan.*

ET le Seigneur parla à Moyse, disant, 2 Parle aux enfans d'Israel & leur di, Quand vous serez entrez en la terre de vos habitations, laquelle ie vous donne, 3 Et que vous voudrez faire oblation par feu au Seigneur, holocauste ou sacrifice, destiné par vœu, ou chose volontaire, ou pour vos solennitez,

Digitized by Google

nitez, en faiſant odeur paiſible au Seigneur de bœufs ou de brebis: 4 Quiconque voudra offrir, qu'il offre en ſacrifice au Seigneur, ſon offerte de fleur de farine, la dixieme *d'Epha* peſtrie auec la quatrieme partie d'Hin d'huile. 5 Et du vin la quatrieme partie d'Hin, pour verſer ſur l'holocauſte, ou ſacrifice pour chacun agneau. 6 Pour vn mouton tu feras offerte de deux decimes de fine farine peſtrie en huile, aſſauoir la troiſieme partie d'Hin: 7 Et offriras du vin pour l'aſperſion, la troiſieme partie d'Hin, en odeur paiſible au Seigneur. 8 Et en ſacrifiant vn veau en holocauſte, ou ſacrifice pour payer le vœu, ou les pacifiques au Seigneur: 9 Il offrira ſur le veau offerte de trois decimes de fine farine peſtrie en huile, *aſſauoir*, la moitié d'Hin. 10 Auſsi tu offriras du vin pour l'aſperſion la moitié d'Hin, en ſacrifice fait par feu, en odeur paiſible au Seigneur. 11 On en fera ainſi pour chacun bœuf, ou chacun mouton, ou agneau des brebis ou des cheures. 12 Selon le nõbre que vous ſacrifierez, vous en ferez ainſi à vn chacun ſelõ leur nombre. 13 Tous ceux qui ſont nais au pays ferõt ainſi ces choſes, en offrãt ſacrifice fait par feu en odeur paiſible au Seigneur. 14 Et ſi l'eſtranger qui cõuerſe entre vous, ou qui ſera parmi vous, par vos aages, fait ſacrifice par feu en odeur paiſible au Seigneur, comme vous le ferez, qu'il le face ainſi. 15 O congregation, qu'il n'y ait à vous, & à l'eſtranger qui conuerſe entre vous, qu'vne ordonnance, laquelle ſera ſtatut perpetuel par vos aages, tant à vous qu'à l'eſtranger en la preſence du Seigneur. 16 Il n'y aura donc qu'vne loy, & vne regle pour vous & pour l'eſtranger qui conuerſe auec vous. 17 Et le Seigneur parla à Moyſe, diſant, 18 Parle aux enfans d'Iſrael, & leur di, Quand vous ſerez entrez en la terre à laquelle ie vous introdui, 19 Et que vous mangerez du pain du pays, vous en offrirez l'eſleuation au Seigneur. 20 Vous offrirez en eſleuation vn gaſteau de vos premieres paſtes, ſelon la leuee de l'aire, ainſi l'offrirez vous. 21 Vous donnerez donc au Seigneur de vos premieres paſtes en eſleuation par vos aages. 22 Que

Digitized by Google

ſi vous auez erré, & n'auez fait tous ces commandemens que le Seigneur a dit à Moyſe, 23 Et tout ce que le Seigneur vous a commandé par la main de Moyſe, depuis le iour qu'il le vous enioignit, & d'oreſenauant par vos aages: 24 S'il aduient qu'il ait eſté fait par ignorance, voyant la congregation, toute la congregation ſacrifiera vn bouueau en holocauſte d'odeur paiſible au Seigneur, auec ſon offerte, & ſon aſperſion ſelon la regle, & vn bouc des cheures pour le peché. 25 Ainſi le Sacrificateur reconciliera toute la congregation des enfans d'Iſrael: ſi leur ſera pardonné, pourtant que c'eſt ignorance. Et iceux apporteront leur oblation en ſacrifice fait par feu au Seigneur, & l'oblation de leur peché deuant le Seigneur pour leur ignorance. 26 Lors il ſera pardonné à toute la congregation des enfans d'Iſrael, & à l'eſtranger qui conuerſe parmi vous: car tout le peuple eſtoit en ignorance. 27 Et ſi vne perſonne peche par ignorance, elle offrira vne cheure d'vn an pour le peché. 28 Et le Sacrificateur reconciliera la perſonne errante, quand elle a peché par ignorance deuãt le Seigneur, & luy ſera pardonné. 29 Tant pour celuy qui eſt nay au pays des enfans d'Iſrael, que pour l'eſtranger qui conuerſe parmi vous, il y aura vne loy pour auoir fait quelque choſe par ignorance. 30 Mais la perſonne qui aura forfait par arrogance, ſoit de ceux qui ſont nais au pays, ou des eſtrangers, il vitupere le Seigneur: dont ceſte perſonne ſera exterminee du milieu de ſon peuple. 31 Car il a meſpriſé la parole du Seigneur, & a rompu ſon commandement. Ceſte perſonne donc ſera exterminee, portãt la peine de ſon iniquité ſur ſoy. 32 Or les enfans d'Iſrael eſtans au deſert, trouuerent vn homme qui cueilloit du bois le iour du repos. 33 Et ceux qui trouuerẽt celuy qui cueilloit le bois, l'amenerent à Moyſe & à Aaró, & à toute la congregatiõ: 34 Et le mirent en priſon: car il n'eſtoit point determiné qu'on luy deuoit faire. 35 Lors le Seigñr dit à Moyſe, Ceſt hõme mourra de mort, lequel toute la congregation lapidera de pierres hors de l'oſt. 36 Toute la congregation donc le tira hors de l'oſt, & le lapiderent

Digitized by Google

pliderent de pierres, & mourut, comme le Seigneur l'auoit commandé à Moyſe. 37 Et le Seigneur parla à Moyſe, diſant, 38 Parle aux enfans d'Iſrael, & leur di qu'ils facent des franges ſur les bords de leurs veſtemens par leurs aages, & mettront és franges du bord vn ruban de hyacinthe. 39 *Vous aurez donc telles franges, afin que quand vous les verrez, qu'il vous ſouuiene de tous les commandemens du Seigneur, & que les faciez. Si n'entendrez point apres voſtre cœur, n'apres vos yeux, apres leſquels vous faites fornication, 40 A celle fin que vous reduiſiez en memoire, & faciez tous mes commandemens, & que ſoyez ſainctz à voſtre Dieu. 41 Ie ſuis le Seigneur voſtre Dieu, qui vous ay retirez du pays d'Egypte pour eſtre voſtre Dieu. Ie ſuis le Seigneur voſtre Dieu.

Deut. 22.12. matth. 23.5.

CHAP. XVI.

¶ La rebellion de Coré, Dathan & Abiron, & leur punition.

OR *Coré le fils d'Iſaar, fils de Caath, fils de Leui, & Dathan & Abiron les fils d'Eliab, & Hon fils de Phaleth des fils de Ruben firent entrepriſe: 2 Et s'eſleuerent contre Moyſe, & deux cens cinquante hommes des enfans d'Iſrael princes de l'aſſemblee, reclamez en la congregation, & perſonnages de renõ. 3 Leſquels s'aſſemblerẽt contre Moyſe & Aaron: & leur dirẽt, Qu'il vous ſuffiſe. Puis que toute la cõgregation eſt totalement ſaincte, & que le Seigneur eſt au milieu d'eux, pourquoy vous eſleuez-vons ſur la congregation du Seigneur? 4 Moyſe oyant cela, ſe proſterna ſur ſa face, 5 Et parla à Coré, & à toute l'aſſemblee d'iceux, diſant, Le matin le Seigneur donnera à cognoiſtre qui eſt ſien, & fera approcher de ſoy celuy qui eſt ſainct, & celuy qui eſt eſleu. 6 Faites donc ceci, Prenez des encẽſoirs, Coré & toute ſa cõgregation, 7 Et demain mettez en iceux le feu & le perfum, deuant le Seigneur. Et l'homme que le Seigneur aura eſleu, ſera ſainct. O fils de Leui, c'eſt beaucoup fait à vous! 8 Derechef Moyſe dit à Coré, Eſcoutez, ie vous prie, fils de Leui, 9 Vous ſemble-il peu de choſe q̃ le Dieu d'Iſrael vous a ſeparez de la cõ-

Iud. 11, ſous 27.3.

Digitized by Google

gregation d'Iſrael, vous faiſant approcher de ſoy pour faire le ſeruice du tabernacle du Seigneur, & pour aſsiſter deuant la congregation en adminiſtrãt à icelle. 10 Il t'a auſsi fait approcher & tous tes freres les fils de Leui auec toy, & vous cerchez encores l'office de Sacrificature? 11 Car voila pourquoy toy & toute ta compagnie vous eſtes aſſemblez contre le Seigneur. Et Aaron qui eſt-il, que vous murmurez contre luy? 12 Et Moyſe enuoya appeler Dathan & Abiron fils d'Eliab, leſquels reſpondirent, Nous n'y monterons point. 13 Eſt-ce peu de choſe que tu nous as fait monter hors de la terre ayant affluence de laict & de miel, pour nous faire mourir en ce deſert? que tu te fais auſsi prince ſur nous, en nous gouuernant? 14 Auſsi tu ne nous as point fait venir en la terre affluente de laict & de miel, & ſi ne nous as point donné d'heritage de champs & de vignes. Veux-tu creuer les yeux de ces hommes? Nous n'y monterons point. 15 Lors Moyſe fut fort courroucé: ſi dit au Seigneur, Ne regarde point à leur oblation: ie n'ay point prins vn ſeul aſne d'eux, & ſi ie n'ay meſfait à nul d'eux. 16 Apres Moyſe dit à Coré, Soyez donc deuant le Seigneur, toy & toute la congregation: aſſauoir, demain, tant toy & iceux, qu'Aaron. 17 Et prenez vn chacun ſon encenſoir, y mettant du perfum, puis vous approcherez en la preſence du Seigneur, vn chacun auec ſon encenſoir, qui ſeront deux cens cinquante encenſoirs, auſsi toy & Aaron chacun auec ſon encenſoir. 18 Ils prindrẽt donc chacun ſon encẽſoir, auquel ils mirent du feu & du perfum, & ſe preſenterent à la porte du tabernacle de conuenance: pareillement Moyſe & Aaron. 19 Coré donc fit aſſembler contr'eux toute l'aſſemblee à la porte du tabernacle de conuenance. Adõc s'apparut la gloire du Seigneur à toute l'aſſemblee: 20 Puis le Seigneur parla à Moyſe & Aarõ, diſant, 21 Separez-vous du milieu de ceſte congregation, afin que ie les conſume en vn moment. 22 Et ils ſe proſternerẽt ſur leur face, diſans, O Dieu, le Dieu des eſprits de toute chair! ſi vn homme a peché te courrouces-tu contre toute la congregation?

23 Et le

Digitized by Google

23 Et le Seigneur parla à Moyſe diſant, 24 Parle à toute la congregation, diſant, Oſtez-vous d'alentour du tabernacle de Coré, Dathan, & Abiron. 25 Moyſe donc ſe leua, & s'en alla à Dathan & Abiron, apres lequel allerent les anciens d'Iſrael. 26 Puis il parla à la congregation, diſant, Retirez-vous, ie vous prie, des pauillons de ces meſchans, & n'attouchez à rien qui ſoit à eux: afin que parauẽture vous ne periſſiez en tout leur peché. 27 Et ils ſe departirent d'entour le pauillon de Coré, Dathã & Abiron. Et Dathan & Abiron ſortirent, eſtans à l'huis de leur pauillon, auec leurs femmes, leurs enfans, & leurs meſgnies. 28 Et Moyſe dit, Par ceci vous cognoiſtrez que le Seigneur m'a enuoyé pour faire toutes ces œuures, & non point de ma teſte. 29 Si iceux meurent, comme tous les hommes meurent, & qu'ils ſoyent viſitez de la viſitation de tous les hommes, le Seigneur ne m'a point enuoyé: 30 Mais ſi le Seigneur cree nouuelle choſe, & que la terre ouure ſa gueule, & les engloutiſſe auec tout ce qui leur appartient, & deſcendent vifs au gouffre, vous ſaurez que ces perſonnages ont courroucé le Seigneur. 31 Et aduint quand il eut acheué toutes ces paroles, que la terre qui eſtoit ſous eux, ſe fendit. 32* Et ouurit ſa gueule, & les engloutit auec leurs maiſons, & tous les hommes qui eſtoyẽt à Coré, & toute leur ſubſtance. 33 Ils deſcendirẽt donc eux & tous ceux qui eſtoyent auec eux, vifs dans le gouffre, & la terre les couurit. Ainſi ils perirent du milieu de la congregation. 34 Et tout Iſrael qui eſtoit à l'entour, s'enfuit pour leurs voix: car il diſoit, *Fuyons*, que parauenture la terre ne nous engloutiſſe. 35 Mais le feu ſortant du Seigneur, conſuma les deux cens cinquante hommes, qui offroyent la perfumigation. 36 Apres, le Seigneur parla à Moyſe, diſant, 37 Di à Eleazar Sacrificateur fils d'Aaron, qu'il releue les encẽſoirs d'entre la bruſlure, & eſparde le feu arriere: car ils ſont ſanctifiez. 38 Les encẽſoirs de ces pecheurs *ſoyent* ſur leurs ames, qu'on face d'iceux des lames larges pour couurir l'autel, pourtant qu'ils les ont offerts deuant le Seigneur: elles ſeront ſanctifiées, & ſeront

Sous 17.3. deute. 21.6, pſeau. 106.17.

Digitized by Google

pour ſigne aux enfans d'Iſrael. 39 Et Eleazar Sacrificateur print les encenſoirs d'airain (deſquels ceux qui furent bruſlez auoyent offert) & les applatit pour la couuerture de l'autel. 40 C'eſt vn memorial aux enfans d'Iſrael, afin qu'aucun eſtranger qui n'eſt point de la ſemence d'Aaron, n'offre point, faiſant perfumigation en la preſence du Seigneur, & qu'il ne ſoit comme Coré, & comme ſon aſſemblee, ainſi que le Seigneur en a parlé par la main de Moyſe. 41 Or le lendemain toute la congregation des enfans d'Iſrael murmura contre Moyſe, & contre Aaron, diſant, Vous auez fait mourir le peuple du Seigneur. 42 Et comme la congregation s'aſſembloit contre Moyſe & contre Aaron, ils regarderent vers le tabernacle de conuenãce: & voici vne nuee qui le couurit, & la gloire dn Seigneur apparut. 43 Et Moyſe & Aaron vindrent deuant le tabernacle de conuenance. 44 Puis le Seigneur parla à Moyſe, & à Aarõ, diſant, 45 Oſtez-vous du milieu de ceſte cõgregation, & ie les cõſumeray en vn moment. Adonc ils ſe proſternerent ſur leur face. 46 Puis Moyſe dit à Aaron, Pré l'encenſoir, & mets en iceluy du feu de l'autel, auſsi mets-y le perfum, & t'en va incontinent à la congregation pour la reconcilier: Car la fureur eſt ſortie de la face du Seigneur, la playe eſt commencee. 47 Et Aaron le print comme Moyſe auoit dit: puis s'en courut au milieu de la congregation, & voici la playe auoit ja commencé ſur le peuple: lors il mit le perfum, & reconcilia le peuple. 48 Et s'arreſtoit entre les morts, & entre les vifs, & la playe fut reſtreinte. 49 Et moururẽt de ceſte playe quatorze mille ſept cens, outre les autres morts, à cauſe de Coré. 50 Et Aaron retourna à Moyſe à la porte du tabernacle de conuenance, & la playe fut reſtreinte.

CHAP. XVII.

¶ Confirmation de la ſacrificature d'Aaron, par ſa verge qui florit.

APres cela, le Seigneur parla à Moyſe, diſant, 2 Parle aux enfans d'Iſrael. Et pren d'vn chacun d'eux vne verge, ſelon la maiſon du pere de tous leurs princes, ſelõ la maiſon de leurs peres, aſſauoir douze

Digitized by Google

douze verges. Tu escriras le nom d'vn chacun sur sa verge: 3 Mais tu escriras le nom d'Aaron sur la verge de Leui. Il y aura pour chacun prince de sa famille vne verge. 4 Tu les colloqueras au tabernacle de conuenance, deuant le testmoignage où ie cõuiẽdray auec vous. 5 Et la verge de l'hõme que i'auray esleu florira, & feray cesser d'enuiron moy les murmuratiõs des enfans d'Israel, lesquels murmurent cõtre vous. 6 Quãd Moyse eut parlé aux enfans d'Israel, tous leurs princes luy bailleret vne verge, vne verge pour chacun prince, selon la maison de leurs peres, & furent douze verges: & la verge d'Aaron estoit entre leurs verges. 7 Et Moyse posa les verges deuãt le Seigneur, au tabernacle de testmoignage. 8 Et quãd Moyse vint le lẽdemain au tabernacle de testmoignage, voici, la verge d'Aarõ q auoit fleuri pour la maisõ de Leui: & auoit produit boutõs & fleurs, & rẽdu des amãdes. 9 Lors Moyse retira de la presence du Seigneur toutes les verges de tous les enfans d'Israel, & les virẽt, puis reprindrẽt chacun sa verge, 10 Apres le Seigneur dit à Moyse, *Reporte la verge d'Aarõ deuãt le testmoignage en garde, pour signe des enfans rebelles, & elle fera cesser leurs murmuratiõs d'entour moy: & ainsi ils ne mourrõt plus. 11 Moyse dõc fit comme le Seigneur luy auoit cõmãdé. 12 Et les enfans d'Israel parlerẽt à Moyse, disans, Voici, nous defaillõs, nous perissons, totalemẽt nous perissons. 13 Quicõque s'approchera du tabernacle du Seigneur, mourra: serons-nous consumez iusques à defaillir?

Hebr. 9.4.

CHAP. XVIII.

¶ L'office d'Aaron & de ses enfans, l'office des Leuites. Ce qui appartient aux Sacrificateurs des choses sanctifiees au Seigneur. La disme est donnee aux Leuites en heritage.

ET le Seigneur dit à Aaron, Toy & tes fils, & la maison de ton pere auec toy, portera l'iniquité du sanctuaire, & toy & tes fils auec toy porterez l'iniquité de vostre office de sacrificature. 2 Fay aussi approcher auec toy tes freres de la lignee de Leui, & de la famille de ton pere, afin qu'ils t'accompagnent, & qu'ils t'assistent. Toy aussi & tes fils

Digitized by Google

auec toy *serez* deuant le tabernacle du teſmoignage. 3 Iceux veilleront ſur ta garde, & ſur la garde de tout le tabernacle, mais ils n'approcheront point des vaiſſeaux du Sanctuaire, ne de l'autel, afin qu'ils ne meurẽt, tant eux que vous. 4 Ils te ſeront accompagnez pour veiller ſur la garde du tabernacle de conuenance, pour tout le ſeruice du tabernacle. Et nul eſtranger ne s'approchera de vous. 5 Vous veillerez donc ſur la garde du Sanctuaire, & ſur la garde de l'autel : ainſi il n'y aura plus de fureur ſur les enfans d'Iſrael. 6 Voici, i'ay prins vos freres les Leuites du milieu des enfans d'Iſrael, qui vous ſont donnez en don pour le Seigneur, afin qu'ils facent le ſeruice du tabernacle de conuenance. 7 Mais toy & tes enfans auec toy garderez voſtre office de ſacrificature, pour toute choſe de l'autel, & dedans le voile, exerçans le ſeruice. Ie vous ay donné l'office de ſacrificature en don, & ſi l'eſtranger en approche, il mourra. 8 Derechef le Seigneur dit à Aaron, Voici, ie t'ay donné la garde de mon eſleuation de toutes les choſes dediees des enfans d'Iſrael. Ie t'ay donc donné ces choſes pour l'onction, & à tes enfans pour ordonnance perpetuelle. 9 Ceci t'appartiẽdra des choſes ſanctifiees de tout ce qui ſe fait par feu : toute leur oblation de tout leur don, de toute leur offerte & ſacrifice pour le peché, & pour le delit, leſquelles ils m'apporteront, ſeront en ſaincte ſanctification pour toy & pour tes fils. 10 Vous le mangerez au lieu treſſainct. Tout maſle auſsi en mangera : car il t'eſt ſanctifié. 11 Ceci auſsi t'appartiendra, *aſſauoir*, les oblations de leur don, auec toute eſleuation des enfans d'Iſrael, que i'ay donnee à toy & à tes fils, & à tes filles auec toy par ordonnance perpetuelle. Quiconque ſera pur en ta maiſon, en mangera. 12 Ie t'ay donné auſsi leurs premices, leſquelles ils offriront au Seigneur de toute graiſſe d'huile, toute graiſſe de mouſt & de froment. 13 Et les premices de toutes les choſes qui ſeront en leur terre, (leſquelles ils apporteront au Seigneur) ſerõt à toy. Quiconque ſera pur en ta maiſon, en mangera. 14 Item, toute choſe interdite en Iſrael, t'appartiendra.

Digitized by Google

partiendra. 15 Item, tout ce qui premierement ouure le ventre de toute creature, qu'ils offrét au Seigneur, tant des hommes que des beſtes, t'appartiendra: mais tu racheteras le premier-nay de l'homme, & le premier-nay de la beſte ſouillee. 16 Et ce qui eſt à racheter, tu le racheteras de l'aage d'vn mois, ſelon l'eſtimation de l'argent de cinq ſicles, ſelon le poids du ſanctuaire, *lequel eſt de vingt obo les. 17 Mais le premier-nay de la vache, ou le premier-nay de la brebis, ou le premier-nay de la cheure, tu ne le racheteras point: car ils ſont ſanctifiez. Tu eſpandras leur ſang à l'autel, & feras perfumigation de leur graiſſe, pour le ſacrifice fait par feu en odeur paiſible au Seigneur. 18 La chair d'iceux ſera à toy, comme la poictrine de l'eſleuation, & comme l'eſpaule dextre. 19 Ie t'ay donné toutes les eſleuations des choſes ſanctifiees (leſquelles les enfans d'Iſrael offrent au Seigneur) à toy, à tes fils, & à tes filles auec toy en ordonnance perpetuelle. Le pact' du ſel ſoit perpetuel deuant le Seigneur, à toy & à ta ſemence auec toy. 20 Outre, le Seigneur dit à Aaron, Tu n'auras point d'heritage en leur terre, & n'auras point portion au milieu d'eux. *Ie ſuis ta portion & ton heritage au milieu des enfans d'Iſrael. 21 Et quant aux enfans de Leui, voici, ie leur ay donné toute decime d'Iſrael en heritage, pour leur ſeruice qu'ils exercent à l'œuure du tabernacle de conuenance. 22 Et les enfans d'Iſrael n'approcheront plus du tabernacle de conuenance, afin qu'ils ne portent la peine du péché, & qu'ils meurent. 23 Et les Leuites feront le ſeruice du tabernacle de conuenance, leſquels porterõt leur iniquité. C'eſt ordonnãce perpetuelle en vos aages, qu'entre les enfans d'Iſrael ils n'aurõt point d'heritage. 24 Car i'ay donné aux Leuites en heritage la decime des enfans d'Iſrael, laquelle ils offriront en eſleuation au Seigneur. Pourtant i'ay dit qu'ils n'aurõt point d'heritage entre les enfans d'Iſrael. 25 Et le Seigneur parla à Moyſe, diſant, 26 Tu parleras aux Leuites, & leur diras, Quãd vo⁹ aurez receu des enfans d'Iſrael la decime, laquelle ie vous ay donnee d'eux

Exode 30.15, leuit. 27.25, ezech. 45.12, ſus 3. 47.

' c. de ne faire ſacrifice ſans ſel

Deut. 10.9, & 18. 2, eze. 44.28.

Digitized by Google

pour voſtre heritage, vous offrirez d'icelle eſleuation au Seigneur, aſſauoir, la decime de la decime. 27 Et voſtre eſleuation vous ſera reputee comme le froment de l'aire, & comme l'abondance du preſſoir 28 Vous donques offrirez auſsi l'eſleuation du Seigneur de toutes vos decimes, leſquelles vous receuez des enfans d'Iſrael, & donnerez d'icelles l'eſleuation du Seigneur à Aaron Sacrificateur. 29 Vous offrirez, di-ie, toute l'eſleuation au Seigneur de tous vos dons, de tout le meilleur pour la ſanctification d'iceux. 30 Item tu leur diras, Quād vous aurez offert le meilleur d'iceux, il ſera reputé aux Leuites, comme le reuenu de l'aire, & comme le reuenu du preſſoir. 31 Et le mangerez en tout lieu, vo⁹ & voſtre maiſon: car c'eſt voſtre loyer, pour tout voſtre ſeruice au tabernacle de conuenance. 32 Et vous ne porterez point le peché pour cela, quand vous en aurez offert le meilleur: ſi ne polluerez point les ſanctifications des enfans d'Iſrael, & ne mourrez point.

CHAP. XIX.

¶ Le ſacrifice de la vache rouſſe. L'eau d'aſperſion.

ET le Seigneur parla à Moyſe & à Aaron, diſant, 2 Voici l'ordonnance de la loy que le Seigneur cōmande, diſant, Parle aux enfans d'Iſrael, afin que ils t'amenent vne vache rouſſe entiere, en laquelle il n'y ait point de macule, laquelle n'ait point porté le ioug. 3 Puis la baillerez à Eleazar Sacrificateur, laquelle il tirera hors de l'oſt, & on la tuera deuant luy. 4 Puis Eleazar Sacrificateur *prendra du ſang d'icelle auec ſon doigt, & eſpandra deuant le tabernacle de conuenance du ſang d'icelle par ſept fois. 5 Lors on bruſlera la vache en ſa preſence, ſa peau, ſa chair, & ſon ſang, auec ſa fiente. 6 Et le Sacrificateur prendra du bois de cedre, de l'hyſſope, & de la graine: puis les iettera parmi la bruſlure de la vache 7 Apres le Sacrificateur lauera ſes veſtemēs & ſa chair d'eau: en apres il viendra à l'oſt, & le dit Sacrificateur ſera ſouillé iuſques au veſpre. 8 Auſsi celuy qui la bruſle, lauera ſes veſtemens en l'eau, & lauera ſa chair en l'eau, ſi ſera ſouillé iuſques au veſpre. 9 Et vn homme net recueillera la cendre

Hebr. 9.13.

Digitized by Google

cendre de la vache, & la mettra hors de l'oſt en vn lieu net, & ſera à la cõgregation des enfans d'Iſrael en garde pour l'eau d'aſperſion : c'eſt *oblation pour* le peché. 10 Et celuy qui recueille la cendre de la vache, lauera ſes veſtemens, & ſera ſouillé iuſques au ſoir. Et ceci ſera aux enfans d'Iſrael, & à l'eſtranger qui conuerſe entr'eux en ordonnance perpetuelle. 11 Celuy qui touchera corps mort de tout homme, il ſera ſouillé par ſept iours: 12 Iceluy ſe purifiera au troiſieme iour, & au ſeptieme iour, lors ſera net: mais s'il ne ſe purifie point au troiſieme & au ſeptieme iour, il ne ſera point net. 13 Quiconque aura touché le corps mort de l'homme, & ne s'eſt point purifié, il a contaminé le tabernacle du Seigneur, dont ceſte perſonne ſera exterminee d'Iſrael : pourtant que l'eau d'aſperſion n'a point eſté reſpandue ſur luy. Ainſi il ſera ſouillé tant que ſon ordure ſoit en luy. 14 Telle eſt la loy quand l'homme eſt mort au tabernacle : quiconque entre au tabernacle, & quiconque eſt au tabernacle, ſera ſouillé par ſept iours. 15 Tout vaiſſeau auſsi deſcouuert, ſur lequel il n'y a point de couuercle, attaché ſera ſouillé. 16 Item, quiconque touchera parmi les champs celuy qui eſt occis par glaiue, ou le mort, ou l'os de l'homme, ou le ſepulchre, il ſera ſouillé par ſept iours. 17 Et on prẽdra pour le ſouillé, de la poudre de la bruſlure de l'oblation faite pour le peché, & mettront ſur icelle de l'eau fraiſche en vn vaiſſeau. 18 Et vn homme net prendra de l'hyſſope, & la mouillera en l'eau, puis en arrouſera ſur le pauillon, & ſur tous les vaiſſeaux, & ſur toutes les perſonnes qui ſeront là, & ſur celuy qui a touché à l'os, ou à l'occis, ou au mort, ou au ſepulchre. 19 Et au troiſieme & ſeptieme iour, celuy qui eſt net, arrouſera ſur le ſouillé, & eſtant purgé le ſeptieme iour, lauera ſes veſtemens, & ſe lauera d'eau, puis il ſera net au veſpre. 20 Et l'homme qui ſera ſouillé, & ne ſe purifiera point, ce perſonnage ſera exterminé du milieu de la cõgregation: car il a pollu le ſanctuaire du Seigneur. L'eau d'aſperſion n'a point eſté eſpandue ſur luy: il eſt doncques ſouillé. 21 Et ceci leur ſe-

Digitized by Google

ra en ordonnance perpetuelle, que ſi aucun a eſpan du l'eau de l'aſperſion, il lauera ſes veſtemens: auſſi celuy qui touchera l'eau d'aſperſion, ſera ſouillé iuſqu'au ſoir. 22 Toute choſe que celuy qui eſt ſouillé touchera, ſera ſouillee: & la perſonne qui le touchera, ſera ſouillee iuſques au ſoir.

CHAP. XX.

¶ La mort de Marie. L'eau ſort de la pierre. Moyſe & Aaron n'entrent point en Chanaan. La mort d'Aaron, auquel Eleazar ſuccede.

ET au premier mois, les enfans d'Iſrael auec toute la congregation vindrent au deſert de Sin, & le peuple demeura en Cades: & là mourut Marie, & y fut enſeuelie. 2 Or n'y auoit-il point d'eau pour la congregation, laquelle s'aſſembla cõtre Moyſe & contre Aaron. 3 Et le peuple eſtriua cõtre Moyſe, & luy dirent, O à la noſtre volonté que fuſsions peris, quand nos freres perirent deuant le Seigneur.

Exode 17.2. 4 *Pourquoy auez-vous fait venir la congregation du Seigneur en ce deſert, afin que mouriõs ici nous & noſtre beſtail? 5 Pourquoy auſsi nous auez-vo⁹ fait monter d'Egypte, pour nous amener en ce mauuais lieu, qui n'eſt point lieu pour ſemer, & n'y a figues, ne vignes, ne grenades, ni eau pour boire?

6 Alors Moyſe & Aaron vindrent de l'aſſemblee à la porte du tabernacle de conuenance: & eux proſternez ſur leurs faces, la gloire du Seigneur leur apparut. 7 Puis le Seigneur parla à Moyſe diſant,

Exode 17.6. deu.32. 51, pſeau. 78.15, & 105. 41, ſap. 11.4, 1.cor. 10.4. Deut. 1.37, ſous 27.14. 8 Pren la verge, & fay aſſembler la congregation, toy & Aaron ton frere, & parlez à la pierre eux voyãs, & elle dõnera ſon eau, & leur feras ſortir de l'eau de la pierre: ſi donneras à boire à la congregatiõ, & à leurs beſtes. 9 Moyſe donc print la verge de la preſence du Seigneur, comme il luy auoit cõmandé. 10 Et Moyſe & Aaron firent aſſembler la congregation deuant la pierre, & leur dit, Eſcoutez maintenant rebelles, *Ne vous ferons-nous point ſortir de l'eau de ceſte pierre? 11 Puis Moyſe eſleua ſa main, & frappa la pierre de ſa verge par deux fois: lors en ſortit abondance d'eau, dont la congregation but, & leur beſtail. 12 Dereche ſe Seigneur dit à Moyſe & à Aaron, *Pource que vous n'auez

point

Digitized by Google

point creu à moy, afin que ie fuſſe ſanctifié par vo⁹ en la preſence des enfans d'Iſrael, ainſi vous ne me nerez point ceſte congregation en la terre que ie leur ay donnee. 13 Ce ſont les eaux de l'eſtrif, deſ quelles les enfans d'Iſrael eſtriuerent contre le Sei gneur, lequel ſe ſanctifia en eux. 14 Adonc Moyſe enuoya des Ambaſſadeurs de Cades, au roy d'Edom, *diſant*, Ainſi dit ton frere Iſrael, Tu ſais tout le labeur qui nous eſt aduenu, 15 Comm̃ nos peres deſcendirent en Egypte, où ſommes demeurez lõg tẽps, & cõment les Egyptiens nous ont mal-traittez nous & nos peres: 16 Mais nous auons crié au Sei gneur, lequel oyant noſtre voix, a enuoyé l'Ange, & nous a retirez d'Egypte. Or voici, nous ſommes en la ville de Cades, qui eſt à l'extremité de tes fins, 17 Ie te prie que nous paſsions par ta terre: nous ne paſſerons point par les champs, ne par les vignes, & ne beuurons de l'eau des puits: nous cheminerons par la voye royale, nous ne declinerons n'a dextre n'a ſeneſtre, iuſques à ce que nous aurons paſſé tes fins. 18 Et Edom luy dit, Tu ne paſſeras point vers moy, afin que ie ne ſorte en armes à l'encontre de toy. 19 Et les enfans d'Iſrael luy reſpondirent, Nous monterons par la voye, & ſi nous beuuons de tes eaux moy & mon beſtail, ie donneray le prix d'icelles. Il n'y aura que cela ſeulement, que i'aye le paſſage de mes pieds. 20 Derechef il dit, Tu ne paſſeras point. Puis Edom iſsit au deuant de luy auec groſſe compagnie, & en main forte. 21 Ainſi Edom ne voulut permettre à Iſrael qu'il paſſaſt par ſon quartier: dont Iſrael ſe retira arriere de luy. 22 *Et quand les enfans d'Iſrael auec toute la congregation furent partis de Cades, ils vindrent en la montagne de Hor. 23 Apres le Seigneur parla à Moyſe & à Aaron en la montagne de Hor, aupres des termes de la terre d'Edom, diſant, 24 Aaron ſera reduit auec ſon peuple: car il n'entrera point en la terre laquelle i'ay donnee aux enfans d'Iſrael: pourtant que vous auez eſté rebelles à ma parole aux eaux de l'eſtrif. 25 *Pren donc Aaron & Eleazar ſon fils, & les fay monter en la montagne de Hor. 26 Puis fay deſpouiller à Aaron ſes

Sous 33.37.

Soit 33.38. *deuſſer.* 32.56.

Digitized by Google

veſtemens, ſi les fay veſtir à Eleazar ſon fils : & Aaron ſera reduit, & mourra illec. 27 Moyſe donc fit ainſi que le Seigneur auoit commandé, & monterét en la montagne de Hor, voyant toute la congregation. 28 Et Moyſe fit deſpouiller Aaron de ſes veſtemens, & les fit veſtir à Eleazar ſon fils : puis Aaron mourut illec au coupeau de la mõtagne. Apres, Moyſe & Eleazar deſcendirent de la montagne.

Deut. 10.6. 29 *Et toute la congregation voyant qu'Aaron eſtoit treſpaſſé, ils le pleurerent par trente iours par toutes les maiſons d'Iſrael.

CHAP. XXI.

¶ Les Chananeens deſtruits, le peuple murmure cõtre Moyſe. Le Seigneur enuoye des ſerpens ardents. Le ſerpent d'airain. Victoire des Rois Sehon & Og.

QVand le Chananeẽ roy d'Arad, qui habitoit vers Midi, entẽdit Iſrael eſtre venu par la voye de ceux qui auoyẽt eſpié, il fit guerre contre Iſrael: & print des captifs d'iceluy. 2 Adonc Iſrael voua vn vœu au Seigneur, diſant, Si tu mets ce peuple entre mes mains, ie deſtruiray ſes villes. 3 Et le Seigneur exauça la voix d'Iſrael, & luy donna les Chananeens, leſquels il deſtruiſit, & leurs citez, dont il appela le nom du lieu *Hormah*. 4 Puis ils marcherent de la mõtagne de Hor, vers la mer rouge, pour circuir la terre d'Edom, & le peuple ſe faſcha en la voye: 5 Lequel parla contre Dieu, & contre Moyſe, *diſant*, Pourquoy nous as-tu fait monter d'Egypte pour mourir au deſert? Car il n'y a point de pain ne d'eau : & noſtre ame eſt faſchee de ce pain tant leger. 6 *Lors le Seigneur enuoya ſur le peuple des ſerpens ardens, qui mordoyent le peuple, tellement que pluſieurs du peuple d'Iſrael en moururẽt. 7 Apres le peuple vint à Moyſe, & dit, Nous auõs peché, parlans contre le Seigneur, & contre toy, Prie le Seigneur, & fay retirer de nous les ſerpens. Et Moyſe pria pour le peuple: 8 Auquel le Seigñr dit, Fay vn *ſerpent* ardẽt, & le mets ſur vne perche, & quiconque ſera mords, & le verra, il viura. 9 *Moyſe donc fit vn ſerpent d'airain, & le mit ſur vne perche, & aduint quand quelque ſerpent auoit mords vn homme, il regardoit le ſerpent d'airain, & eſtoit

a. deſfaite, deſtruction. *Sapiẽ. 16.1,1. cor.10. 9.* *2. Roi 18.4.*

Digitized by Google

& eſtoit gueri. 10 *Et les enfans d'Iſrael partirent, & aſsirent leur oſt en Oboth. 11 Puis departirent d'Oboth, & poſerét leur oſt en Ie-abarim, au deſert qui eſt deuant Moab, vers le ſoleil leuant. 12 Et ils partirent d'illec, & aſsirent leur oſt vers le torrent de Zared 13 Puis partirent d'illec, & aſsirent leur oſt outre Arnon, qui eſt au deſert ſortant des fins de l'Amorrheen: *car Arnon eſt és fins des Moabites, entre leſdits Moabites, & les Amorrheens. 14 Pourtant il ſera dit au liure des batailles du Seigneur, ce qu'il fit en *la mer* rouge, & aux fleuues d'Arnon. 15 Et le decours des fleuues qui decline pour tirer en Ar, & attouche és fins des Moabitès. 16 Et de là *vindrent* en Beer. C'eſt le puits duquel le Seigneur diſoit à Moyſe, Aſſemble le peuple, & ie leur donneray de l'eau. 17 Alors Iſrael chanta ce Cantique, O puits monte: chantez de luy. 18 Les ſeigneurs ont caué le puits, les princes du peuple l'ont caué, auec le Legiſlateur, de leurs baſtons. 19 Et du deſert vindrent en Mathana: & de Matha na en Nahaliel, & de Nahaliel en Bamoth: 20 Et de Bamoth en la vallee qui eſt au champ de Moab, au coupeau de Phaſga, qui regarde contre Ieſimō. 21 *Puis Iſrael enuoya des ambaſſadeurs à Sehon le roy des Amorrheens, diſant, 22 Que ie paſſe par ta terre: nous ne nous deſtournerons point en tes champs, ni en tes vignes, & ne beuurons point les eaux de tes puits: nous cheminerons par le chemin royal, iuſqu'à tãt que nous ayōs paſſé tes limites. 23 Mais Sehō ne permit point qu'Iſrael paſſaſt par ſes fins. Et Sehō aſſembla tout ſō peuple, & iſsit au deuant d'Iſrael au deſert, & paruint en Iaſa, & guerroya contre Iſrael. 24 *Mais Iſrael le frappa au trenchãt de l'eſpee, & conqueſta ſa terre, depuis Arnon iuſques à Iaboc, & iuſques aux enfans d'Ammon: car les frontieres des enfans d'Ammō eſtoyēt fortes. 25 Er Iſrael print toutes ſes villes, lequel habita en toutes les villes des Amorrheens, en Heſebon & en tous ſes villages. 26 Or Heſebon eſtoit la cité de Sehon le roy des Amorrheens, lequel auoit bataillé parauant contre le roy de Moab, & auoit prins toute la terre d'iceluy de ſa main iuſ-

Soue 33.43.

Iuges 11.23.

Deute. 2.26. *iuges* 11.19.

Ioſué 24.8. *amos* 2.9. *pſeau.* 136.19.

Digitized by Google

qu'en Arnon. 27 Au moyen de quoy diſoyent ceux qui vſent de prouerbes, Venez en Heſebon, qu'on redifie & repare la cité de Sehon: 28 Car le feu eſt ſorti d'Heſebon, & la flamme de la cité de Sehon, & a conſumé Ar des Moabites, & les princes
2. Rois 11.7. de Bamoth en Arnon. 29 * Mal-heur à toy, Moab: ô peuple de Chamos, tu es perdu. On a mis en fuite ſes fils, & ſes filles en captiuité à Sehon roy des Amorrheés. 30 Et leur royaume eſt perdu depuis Heſebon, iuſqu'en Dibon, nous les auons deſolez iuſqu'à Nophé, qui eſt iuſqu'en Medaba. 31 Iſrael dõc habita en la terre des Amorrheens. 32 Et Moy ſe enuoya eſpier Iaſer, de laquelle ils prindrent les villages, & dechaſſerẽt les Amorrheens qui eſtoyẽt
Deut. 3.1, & 29.7. illec. 33 * Apres ſe retirerent, & monterent par la voye de Baſan. Et Og le Roy de Baſan iſsit en bataille en Edrai à l'encontre d'eux, luy & tout ſon peuple. 34 Lors le Seigñr dit à Moyſe, Ne crain point, car ie te l'ay donné en ta main, & tout ſon peuple,
Pſeau. 136.22. & ſa terre: * ſi luy feras comme tu as fait à Sehon le Roy des Amorrheens qui habitoit en Heſebon. 35 Ils le frapperent donc, luy & ſes enfans, & tout ſon peuple, tellement qu'il ne luy en reſta nul ſauf. Ainſi ils conquirent ſa terre.

CHAP. XXII.

¶ *De Balac roy des Moabites, & du faux prophete Balaam.*

PVis les enfans d'Iſrael departirẽt, & aſsirẽt leur oſt en la plaine de Moab, outre le Iordain *vers* Iericho. 2 Or Balac fils de Sephor vid toutes ces choſes qu'auoit faites Iſrael à l'Amorrheé. 3 Et Moab eut grãd peur du peuple, pourtãt qu'ils eſtoyẽt beaucoup: & ledit Moab fut faſché pour les enfans d'Iſrael. 4 Dõt il dit aux anciẽs de Madiã, Maintenãt ceſte multitude lechera tout ce qui eſt à l'enuiron de nous, cõme le bœuf leche l'herbe du chãp. En ce temps-la Balac fils de Sephor eſtoit roy de Moab:
Ioſué 24.9. 5 * Lequel enuoya ſes meſſagers à Balaã fils de Beor en Petor, (qui eſt aupres du fleuue de la terre des enfans de ſon peuple) pour l'appeler, diſant, Voici, vn peuple eſt ſorti d'Egypte, qui couure la terre, & ſe dreſſe cõtre moy. 6 Or maintenant vien, ie te prie, mau-

Digitized by Google

maudi-moy ce peuple-ci : (car il eſt plus fort que moy) ſi parauenture ie le pourray frapper, & le dechaſſer du pays. Car ie ſay q̃ celuy que tu beniras, eſt benit: & que celuy que tu maudiras, eſt maudit. 7 Et les anciẽs de Moab s'en allerẽt auec les anciẽs de Madiã, ayãs en leurs mains le prix de diuinatiõ: & vindrẽt à Balaã, & luy dirẽt les paroles de Balac. 8 Et il leur reſpõdit, Demeurez ici ceſte nuict, & ie vous reſpõdray ſelon que le Seigneur aura parlé à moy. Et les princes des Moabites demeurerent auec Balaã. 9 Lors Dieu vint à Balaam, & dit, Qui ſont ces perſonnages auec toy? 10 Et Balaã reſpõdit à Dieu, Balac le fils de Sephor roy des Moabites, a enuoyé vers moy, *diſant*. 11 Voici, vn peuple qui eſt ſorti d'Egypte, a couuert la terre: maintenãt viẽs, maudi-le moy, ſi à l'auẽture ie pourray batailler cõtre luy, & le dechaſſer. 12 Et le Seigneur dit à Balaã, Tu n'iras point auec eux, & ne maudiras point le peuple: car il eſt benit. 13 Et Balaã ſe leua le matin, & dit aux princes de Balac, Allez vous-en en voſtre terre: car le Seignr ne me veut permettre aller auec vo⁹. 14 Ainſi les princes des Moabites, ſe leuerẽt, & vindrẽt à Balac, & dirẽt, Balaam n'a point voulu venir auec nous. 15 Et Balac enuoya encore plus de princes, & pl⁹ honorables qu'iceux: 16 Et vindrẽt à Balaã, auquel dirẽt, Ainſi dit Balac fils de Sephor, Ne differe point ie te prie, de venir à moy. 17 Car ie te feray de l'hõneur beaucoup, & ſe ray tout ce q̃ tu me diras. Ie te prie dõc, vien, maudi ce peuple. 18* Et Balaã reſpõdit, & dit aux ſeruiteurs de Balac, Si Balac me dõnoit ſa maiſon pleine d'or & d'argẽt, ie ne puis pas trãſgreſſer la parole du Seigneur mon Dieu, pour faire choſe petite ne grande. 19 Mais ie vous prie demeurez maintenant ici ceſte nuict, & ie ſauray quelle choſe derechef le Seigneur me dira. 20 Et la nuict Dieu vint à Balaã, & luy dit, Si ces perſonnages te viennẽt appeler, leue toy, & t'en va auec eux: toutesfois tu feras la choſe que ie te diray. 21 Et Balaã ſe leua de matin, & emmaſta ſon aſneſſe, & s'en alla auec les princes de Moab. 22 Et Dieu fut courroucé, pourtãt qu'il s'en eſtoit allé. Et l'Ange du Seigneur s'arreſta, en la voye

Som 24.13

Digitized by Google

pour l'empeſcher: & iceluy eſtoit monté ſur ſon aſ-
2. Pier. neſſe, & deux ſeruiteurs eſtoyent auec luy. 23 *Et
2.15, in de 11. l'aſneſſe voyant l'Ange du Seigneur s'arreſtãt en la voye, & en ſa main vne eſpee deſgainee, ſe deſtourna de la voye, & s'en alla par le chãp. Et Balaã frappoit l'aſneſſe pour la faire retourner en la voye.
24 Et l'Ange du Seigneur ſe tint en vn ſentier de deux vignes, ayant vne cloſture deçà, & vne autre cloſture de là. 25 Et l'aſneſſe voyãt l'Ange du Seigneur, ſe ſerroit cõtre la muraille, dõt ſerroit le pied de Balaã contre la muraille: lequel la frappoit encore. 26 Et l'Ange paſſa derechef, & s'arreſta en vn lieu eſtroit, auquel n'y auoit chemin pour decliner ni à dextre ni à ſeneſtre. 27 Et l'aſneſſe voyãt l'Ange du Seigneur, ſe coucha ſous Balaã: & Balaã courroucé frappa l'aſneſſe d'vn baſton. 28 Adõc le Seigneur ouurit la bouche de l'aſneſſe, laquelle dit à Balaã, Que t'ay-ie fait, que tu m'as ia batu par trois fois? 29 Et Balaã reſpondit à l'aſneſſe, Pourtãt que tu te mocques de moy: à ma volonté que i'euſſe vn glaiue en ma main, car ie te tueroye maintenant.
30 Et l'aſneſſe dit à Balaã, Ne ſuis-ie pas tõ aſneſſe? Tu as touſiours mõté ſur moy iuſques à ce iour-ci: ay-ie accouſtumé de te faire ainſi? Et il reſpondit, Nõ. 31 Et le Seigneur ouurit les yeux de Balaã, dõt il vid l'Ange du Seigneur s'arreſtant en la voye, & vn glaiue deſgainé en ſa main. Lors il s'enclina, & ſe proſterna ſur ſa face. 32 Et l'Ange du Seigneur luy dit, Pourquoy as-tu ia batu tõ aſneſſe par trois fois? Voici, ie ſuis ſorti pour t'empeſcher, car tu as fouruoyé en la voye contre moy: 33 Mais l'aſneſſe me voyant s'eſt ia deſtournee de deuant moy par trois fois: autrement ſi elle ne ſe fuſt deſtournee de deuãt moy, deſia meſme ie t'euſſe occi, mais ie l'euſſe reſeruee. 34 Lors Balaã dit à l'Ange du Seigneur, I'ay peché, car ie ne ſauoye point que tu te tinſſes cõtre moy en la voye: & ſi maintenãt il te deſplaiſt, ie retourneray. 35 Et l'Ange du Seigneur reſpondit à Balaam, Va auec ces perſonnages: toutesfois la choſe que ie t'auray dite, tu la diras. Balaam dõc s'en alla auec les princes de Balac. 36 Quand Balac entendit que Balaam venoit, il ſortit pour aller

Digitized by Google

au deuant de luy en la cité de Moab, qui eſt aupres des limites d'Arnon, qui eſt en la fin des frontieres. 37 Lors Balac dit à Balaam, N'ay-ie point enuoyé vers toy pour t'appeler? pourquoy n'es-tu venu vers moy? eſt-ce que ie ne te puiſſe faire honneur? 38 Et Balaam reſpondit à Balac, Voici, ie ſuis venu à toy: pourray-ie maintenant proferer quelque choſe? La parole que Dieu a miſe en ma bouche, ie la pronõceray. 39 Et Balaã s'en alla auec Balac, & vindrent en la cite ſpacieuſe. 40 Et Balac tua des bœufs, & des brebis, & en enuoya à Balaam & aux princes qui eſtoyent venus auec luy. 41 Et quand le matin fut venu, il le fit monter es hauts lieux de Baal, dont il vid le bout du peuple.

CHAP. XXIII.

¶ Balaam inſtruit de Dieu, benit Iſrael au lieu de le maudire. Dieu n'eſt point comme l'homme.

ET Balaam dit à Balac, Edifie-moy ici ſept autels, & m'appareille ici ſept bouueaux, & ſept moutons. 2 Et Balac fit comme Balaam auoit dit. Et offrirent Balac & Balaam vn bœuf & vn mouton à chacun autel. 3 Puis Balaam dit à Balac, Tien-toy aupres de ton holocauſte, & ie m'en iray, ſi d'auenture le Seigneur viendra au deuant de moy: & ce qu'il me ſera apparoiſtre, ie te l'annonceray: ainſi il s'en alla à part. 4 Et Dieu rencõtra Balaam: & Balaam luy dit, I'ay ordonné ſept autels, & ay ſacrifié vn bouueau & vn mouton à chaſque autel. 5 Et le Seigneur mit la parole en la bouche de Balaã, & dit, Retourne à Balac, & luy di ainſi. 6 Il s'en retourna dõc à luy, & voici, il ſe tenoit aupres de ſon holocauſte, & tous les princes de Moab. 7 Lors il leua ſa parabole, & dit, De Syrie m'a fait venir Balac Roy de Moab, des mõtagnes d'Oriẽt, Viẽ, maudi-moy Iacob: viẽ, & mets en meſpris Iſrael. 8 Que maudiray-ie, ſi Dieu ne le maudit? Et q̃ deteſteray-ie, ſi le Seigñr ne l'a deteſté? 9 Car ie le regarderay du coupeau des rochers, & le cõtẽpleray des mõtagnes. Voici le peuple habitera ſeul, & ne ſera pas reputé entre les gẽs. 10 Qui cõtera la poudre de Iacob, & le nõbre de la quatrieme partie d'Iſrael? Que ie meure de la mort des iuſtes: & que mõ dernier departemẽt ſoit ſembla

a Sien ce notable.

Digitized by Google

ble au leur. 11 Adonc Balac dit à Balaam, Qu'eſt-ce que tu me fais? Ie t'ay prins pour maudire mes ennemis, & voici, tu les benis. 12 Et il reſpondit, & dit, Ce que le Seigneur a mis en ma bouche ne l'obſerueray-ie point, afin de le dire? 13 Et Balac luy dit, Vien ie te prie auec moy en vn autre lieu, d'où tu verras iceluy: à tout le moins tu verras ſon extremité, mais tu ne le verras point totalemẽt: tu le me maudiras donc d'illec. 14 Puis l'ayant conduit au champ de Sophim, ſur le coupeau de Phaſga, il edifia ſept autels, & offrit vn bouueau & vn moutõ à chaſque autel. 15 Apres il dit à Balac, Tiẽ-toy ici aupres de tõ holocauſte, & là i'attẽdray la rencõtre. 16 Et le Seigneur rencõtra Balaam, & mit la parole en ſa bouche, & dit, Retourne à Balac, parlant ainſi à luy. 17 Et il vint à luy: & voici il ſe tenoit aupres de ſon holocauſte, & les princes de Moab auec luy. Et Balac luy dit, Qu'eſt-ce que le Seigneur a prononcé. 18 Et il produit ſa parabole, diſant, Leue-toy, Balac, & eſcoute fils de Sephor, preſte-moy l'oreille. 19 Dieu n'eſt point comme l'homme qu'il mente: ne comme le fils de l'homme, qu'il ſe repente. Iceluy dira-il, & ne le fera point? parlera-il, & ne le ratifiera point? 20 Voici, i'ay eſté amené pour benir: puis qu'il a benit ie ne le puis point deſtourner. 21 Il ne voit point d'iniquité en Iacob, ne de fauſſeté en Iſrael. Le Seigneur ſon Dieu eſt auec luy, & le [a] triomphe du Roy en luy. 22 Dieu les a retirez d'Egypte, * duquel la force eſt ſemblable à la licorne. 23 Car il n'y a point d'enchantemens en Iacob, ne de deuinemens en Iſrael, Selon ce tẽps il ſera dit à Iacob & à Iſrael, Qu'eſt-ce que Dieu a fait? 24 Voici vn peuple qui ſe leuera cõme le lion, & ſe hauſſera comme le lionceau, lequel ne ſe couchera point iuſques à ce qu'il aura mãgé la proye, & qu'il aura beu le ſang des occis. 25 Alors Balac dit à Balaã, Ne le maudi point, & ne le beni point auſsi. 26 Et Balaã reſpondit & dit à Balac, Ne t'ay-ie point dit que ie feroye tout ce que le Seigneur diroit? 27 Derechef Balac dit à Balaam, Vien maintenant, ie te conduiray en vn autre lieu: ſi d'auenture il plairoit à Dieu que tu le me mau-

[a] *ou cõpagnie, ou amitié.*

Sous 24.8.

Digitized by Google

maudisses d'illec. 28 Balac donc conduit Balaam au sommet de Phogor, qui regarde contre Iesimon. 29 Et Balaam luy dit Edifie-moy ici sept autels, & m'appareille ici sept bouueaux, & sept moutons. 30 Et Balac fit comme Balaam auoit dit: puis offrit vn bouueau, & vn mouton à chasque autel.

CHAP. XXIIII.

¶ Balaam benit les enfans d'Israel. Prophetize de l'aduenement de Christ. Il predit la destruction des Amalecites & autres.

BAlaam voyant qu'il plaisoit au Seigneur de benir Israel, n'alla point comme les autres fois au deuant des enchautemens: mais il dressa sa face vers le desert. 2 Et esleuant ses yeux vid Israel qui habitoit là, selon ses lignees, & l'esprit de Dieu fut sur luy. 3 Et produit sa parabole disant, Balaam fils de Beor a dit, & l'hõme qui a l'œil ouuert, a dit, 4 Celuy qui a ouy les paroles de Dieu, lequel a veu la visiõ du Tout-puissant, qui dort ayant les yeux ouuerts, a dit, 5 Combien sont beaux tes pauillons, ô Iacob, & tes tabernacles, ô Israel! 6 Ils sont estendus comme les fleuues, comme les iardins pres du fleuue, comme les tentes que le Seigneur à plantees, comme les cedres aupres de l'eau. 7 L'eau distillera de sa seille, & sa semence sera en beaucoup d'eaux, & son Roy sera exalté plus que Agag, & son royaume haussé. 8 Dieu l'a retiré hors d'Egypte, *duquel la force est semblable à la licorne, il cõsumera les gens luy nuisans, & brisera leurs os, & les percera de ses flesches. 9 Il gist & couche comme le lionceau & comme le lion: & qui le fera leuer? Ceux qui te benissent, seront benits: & ceux qui te maudissent, seront maudits. 10 Lors Balac se courrouça contre Balaã, & frappa de ses mains. Puis Balac dit à Balaam, Ie t'ay appelé pour maudire mes ennemis, & voici tu les as ia benits par trois fois. 11 Or maintenant fuy-t'en en ton lieu: i'auoye dit que ie t'honnoreroye, & voici le Seigneur t'a priué de l'hõneur. 12 Et Balaã respõdit à Balac, N'auoye-ie pas aussi parlé à tes ambassadeurs (que tu auois enuoyez vers moy) disant, 13 Si Balac me donnoit sa maison pleine d'or & d'argent, ie ne pourroye

Sup. 23. 22.

Digitized by Google

point transgresser le mandement du Seigneur, pour faire bien ou mal de mon cœur: ce que le Seigneur dira ie le diray. 14 Maintenant donc ie m'en vay vers mon peuple: vien, ie te conseilleray que fera ce peuple à ton peuple aux derniers temps. 15 Et il mit en auant son prouerbe, disant, Balaam fils de Beor a dit: & l'homme qui a l'œil ouuert, a dit: 16 Celuy qui a ouy les paroles de Dieu, & qui sait la science du Souuerain, qui a veu la visiõ du Tout-puissant, qui dort & a les yeux ouuerts, a dit, Ie le verray: mais non point maintenant. 17 Ie le regarderay, mais non point de pres: vne estoille est procedee de Iacob, & vn sceptre s'est esleué d'Israel, & blessera tous les costez de Moab, & destruira tous les enfans de Seth. 18 Et Edom sera en possession, & Seir en heritage à ses ennemis. Et Israel se portera vaillamment. 19 Et celuy qui dominera sera de Iacob, & abolira le reste de la cité. 20 Et quand il eut veu Amalec, il mit en auant sa parabole, disant, Amalec est le commencemẽt des gens: mais son dernier perira à iamais. 21 Item, quand il vid le Cineen, il mit en auant sa parabole, disant, Ton habitation est forte, & mets ton nid au rocher. 22 Mais le Cineen sera dechassé, iusqu'à tãt qu'Assur te menera en captiuité. 23 Derechef il profera sa parabole, disant, Làs qui viura puis que Dieu a ordõné ceci? 24 Et les nauires *venans* des parties des Cithims, affligeront Heber, mais aussi iceux periront à iamais, 25 Puis Balaam se leua, & s'en alla retournant en son lieu: & Balac aussi s'en alla son chemin.

CHAP. XXV.

¶ *Les enfans d'Israel cõmettent idolatrie, & paillardẽt auec les Moabites. Tous les chefs des enfans d'Israel sont pendus. Le zele de Phinees.*

a *Hebr. Peor, nom de la montagne où estoit l'idole. Iosué 22.17, Psal. 106.28*

A Lors Israel demeuroit en Setim, & le peuple commença à faire fornication auec les filles de Moab: 2 Lesquelles appelcyent le peuple aux sacrifices de leurs dieux, & le peuple mangeoit, & s'enclinoit deuãt leurs dieux. 3 Et Israel s'adioignoit à Beel-[a]Phegor. Adonc le Seigneur fut courroucé cõtre Israel, 4 Et dit à Moyse, *Prẽ tous les chefs du peuple, & les fay pendre deuãt le Seigneur,

[a] contre

Digitized by Google

contre le soleil, afin que l'ire de la fureur du Seigneur se destourne d'Israel. 5 Moyse donc dit aux iuges d'Israel, Qu'vn chacun tue ses hommes qui se sont adioints à Beel-Phegor. 6 Et voici vn homme des enfans d'Israel vint, & fit approcher vers ses freres vne Madianite deuant Moyse & deuant toute la congregation des enfans d'Israel, lesquels pleuroyent à la porte du tabernacle de conuenance. *e. en public.*

7 *Lors Phinees le fils d'Eleazar, fils d'Aaron sacrificateur, voyant ce, il se leua du milieu de la congregation, & ayãt prins vne lãce en sa main, 8 Vint derriere l'hõme Israelite, en l'habitacle, & les perça tous deux: assauoir l'homme Israelite & la femme par son ventre. Et la playe des enfans d'Israel cessa. 9 De laquelle playe moururent vingtquatre mille. *Psean. 106.30, 1. mac. 2.54, 1. cor. 10.8.*

10 Et le Seigneur parla à Moyse, disant, 11 Phinees le fils d'Eleazar fils d'Aaron sacrificateur à destourné ma fureur de dessus les enfans d'Israel, quãd il a esté esmeu de mõ zele au milieu d'eux, afin que ie ne consumasse les enfans d'Israel par mon zele. 12 Pourtant di luy, *Voici, ie luy donne mon appointement de paix. 13 Et sera tant à luy qu'à sa semence apres luy, l'alliance de perpetuelle sacrificature: pourtant qu'il a esté meu de zele pour son Dieu, & a reconcilié les enfans d'Israel. 14 Et le nom de l'homme Israelite occis, qui fut frappé auec la Madianite: estoit Zambri fils de Salu, prince de la maison du pere des Simeonites. 15 Mais le nom de la femme Madianite qui fut frappee, estoit Cozbi, fille de Sur, prince des gens de la maison du pere des Madianites. 16 Derechef le Seigneur parla à Moyse, disant, 17 *Affligez les Madianites, & les frappez: 18 Car iceux vous affligent par leurs fraudes, & vous ont surprins à cause de Phogor, & à cause de Cozbi fille du prince des Madianites leur sœur qui a esté frappee au iour que la playe a esté faite à l'occasion de Phogor. *1. Mach. 2.54. *Sous 31.2.*

CHAP. XXVI.

¶ *Le nombre des enfans d'Israel, selon leurs familles. Comment deuoit estre diuisee la terre.*

ET apres la playe, le Seigneur parla à Moyse & à Eleazar fils d'Aarõ, Sacrificateur, disant, 2 Leuez

le conte de toute la cõgregation des enfans d'Iſrael de l'aage de vingt ans, & au deſſus, par les maiſons de leurs peres, tous pouuãs ſortir à la guerre entre Iſrael. 3 Moyſe donc & Eleazar Sacrificateur parlerent auec eux en la plaine de Moab aupres du Iordain vers Iericho, diſans, 4 Depuis l'aage de vingt ans, & au deſſus, *vous conterez le peuple*, cõme le Seigneur a commandé à Moyſe, & aux enfans d'Iſrael, qui ſortirent du pays d'Egypte, comme le
Geneſe Seigneur le cõmanda à Moyſe. 5 *Ruben premier-
46.9, nay d'Iſrael. Les enfans dudit Ruben eſtoyent He-
exo. 6. noch, duquel eſtoit la famille des Henochites:
14, 1. Phallu, duquel eſtoit la famille des Phalluites:
chron. 6 Heſron, duquel eſtoit la famille des Heſronites:
5.1. Charmi, duquel eſtoit la famille des Charmites.
7 Ce ſont les familles des Rubenites, deſquels furẽt nombrez quarante trois mille ſept cens & trente.
8 Et les fils de Phallu, Eliab. 9 Et les enfans d'E-
Sus 16. liab, Namuel, Dathan & Abiron. * Iceux ſont Da-
2. than & Abiron, renommez en la congregation, leſquels ſe mutinerent contre Moyſe & contre Aaron en l'aſſemblee de Coré, quand ils eſtriuerent contre le Seigneur, 10 Dont la terre ouurit ſa gueule, & les deuora. Et Coré mourut en la compagnie, quãd le feu cõſuma deux cens cinquãte hommes, & furẽt en ſigne. 11 Mais les enfans de Coré ne moururent point. 12 Les enfans de Simeon par leurs familles ſont, Namuel, duquel la famille des Namuelites: Iamin, duquel la famille des Iaminites: Iachin, duquel la famille des Iachinites: 13 Zaré, duquel la famille des Zareites: Saul, duquel la famille des Saulites. 14 Icelles donc ſont les familles des Simeonites, deſquels furent vingt deux mille & deux cens.
15 Les enfans de Gad par leurs familles ſont, Sephõ, duquel eſtoit la famille des Sephonites: Hagi, duquel la famille des Hagites: Suni, duquel la famille des Sunites. 16 Ozni, duquel la famille des Oznites: Eri, duquel la famille des Erites: 17 Arod, duquel la famille des Arodites: Ariel, duquel la famille des Arielites. 18 Icelles donc ſont les familles des en-
Geneſe fans de Gad ſelon qu'ils furent nombrez, quarante
38.3. mille cinq cens. 19 *Les enfans de Iuda, Er, & Onã:

mais

Digitized by Google

mais Er & Onan moururent au pays de Chanaan.
20 Ainſi les enfans de Iuda par leurs familles furẽt Sela, duquel la famille des Selaites : Phares, duquel la famille des Pharesites: Zaré, duquel la famille des Zareites: 21 Et les enfans de Phares, Heſron, duquel la famille des Heſronites: & Hamul, duquel la famille des Hamulites. 22 Icelles donc ſont les familles de Iuda, ſelon leurs denombrez, ſeptantesix mille cinq cens. 23 Les enfans d'Iſſachar, par leurs familles, eſtoyent Thola, duquel la famille des Tholaites: Phua, duquel la famille des Phuaites. 24 Iaſub duquel la famille des Iaſubites: Semran, duquel la famille des Semranites. 25 Icelles donc ſont les familles d'Iſſachar, ſelon leurs denombrez, ſoixante quatre mille trois cens. 26 Les enfans de Zabulon, par leurs familles eſtoyent, Sared, duquel la famille des Saredites : Elon, duquel la famille des Elonites : Iahelel, duquel la famille des Iahelelites. 27 Icelles donc ſont les familles des Zabulonites, ſelon leurs denombrez, ſoixante mille cinq cens. 28 Les enfans de Ioſeph, par leurs familles, eſtoyent Manaſſé & Ephraim. 29 Les enfans de Manaſſé, eſtoyent Machir, duquel ſortit la famille des Machirites : & Machir engendra Galaad, duquel ſortit la famille des Galaadites. 30 S'enſuyuent les enfans de Galaad, Iezer, duquel la famille des Iezerites : Helec, duquel la famille des Helecites: 31 Aſriel, duquel la famille des Aſrielites : Sechem, duquel la famille des Sechemites: 32 Semida, duquel la famille des Semidaites : Hepher, duquel la famille des Hepherites. 33 *Salphaad fils d'Epher n'eut point de fils : mais des filles. Et les noms des filles de Salphaad ſont, Mahala, Noa, Hegla, Melchia, & Thierſa. 34 Icelles donc ſont les familles de Manaſſé, & leurs denombrez, cinquantedeux mille & ſept cens. 35 Les enfans d'Ephraim, par leurs familles, furent, Suthala, duquel la famille des Suthalaites : Becher, duquel la famille des Becherites : Thehen, duquel la famille des Thehenites. 36 Les enfans de Suthala, furent, Heren, duquel la famille des Herenites. 37 Icelles ſont les familles des enfans

*Sous 27.29

Digitized by Google

d'Ephraim ſelon leurs denombrez,trẽte deux mille cinq cens. Iceux donc ſont les enfans de Ioſeph par leurs familles. 38 Les enfans de Ben-iamin, par leurs familles,ſont Bela, duquel la famille des Belaites: Asbel,duquel la famille des Asbelites: Achiram,duquel la famille des Achiramites. 39 Supham,duquel la famille des Suphamites: Hupham, duquel la famille des Huphamites. 40 Et les enfans de Bela, eſtoyent Hered & Noeman. De *Hered* eſtoit la famille des Heredites: & de Noeman, la famille des Noemanites. 41 Iceux donc ſont les enfans de Ben-iamin par leurs familles, & leurs denombrez, quarantecinq mille & ſix cens.
42 Les enfans de Dan, par leurs familles ſont, Suham, duquel la famille des Suhamites. Icelles ſont les familles de Dan, ſelon leurs familles.
43 Toutes les familles des Suhamites, ſelon leurs denombrez, ſoixantequatre mille & quatre cens.
44 Les enfans d'Aſer, par leurs familles,ſont Iemna,duquel la famille des Iemnaites:Ieſui,duquel la famille des Ieſuites: Brié, duquel la famille des Brieites. 45 Les enfans de Brié, Heber, duquel la famille des Heberites: Melchiel, duquel la famille des Melchielites. 46 Mais le nom de la fille d'Aſer,fut Sara. 47 Iceux donc ſont les enfans d'Aſer, ſelon leurs denombrez,cinquantetrois mille & quatre cens. 48 Les enfans de Nephthali par leurs familles, ſont, Ieſiel, duquel eſtoit la famille des Ieſielites: Guni, duquel la famille des Gunites.
49 Ieſer,duquel la famille des Ieſerites,Selem,duquel la famille des Selemites. 50 Icelles donc ſont les familles de Nephthali, ſelon leurs familles, & leurs denombrez, quarantecinq mille & quatre cens. 51 Ainſi les denombrez des enfans d'Iſrael, furent ſix cens & vn mille, ſept cens & trente.
52 Et le Seigneur parla à Moyſe, diſant, 53 La terre ſera diuiſee à iceux par heritage,ſelon le nombre des noms. 54 A ceux qui ſont le plus tu multiplieras leur heritage:& à ceux qui ſont le moins, tu leur diminueras leur heritage, l'heritage ſera donné à vn chacun ſelon ſon nombre. 55 Toutesfois que la terre ſoit diuiſee par ſort,ſelon les noms

des

Digitized by Google

des lignages de leurs peres, laquelle ils poſſederont. 56 Que l'heritage d'icelle ſoit diuiſé ſelon le ſort entre le plus & le moins. 57 Item, ceux-ci ſont les denombrez de Leui, par leurs familles, *Gerſon, duquel la famille des Gerſonites : Caath, duquel la famille des Caathites : Merari, duquel la famille des Merarites. 58 Icelles ſont les familles de Leui, La famille des Lebnites : la famille des Hebronites : la famille des Maholites : la famille des Muſites : la famille des Corithes. Mais Caath engendra Amram. 59 *Et le nom de la femme d'Amram, Iochabed, fille de Leui laquelle fut nee à Leui en Egypte, & icelle enfanta à Amram, Aaron, Moyſe, & Marie leur ſœur. 60 Et à Aaron naſquirent, Nadab, Abiu, Eleazar & Ithamar: 61 *Deſquels Nadab & Abiu moururent, en offrant le feu eſtrange deuant le Seigneur. 62 Et leurs denombrez furent vingt & trois mille : tous maſles de l'aage d'vn mois, & au deſſus, leſquels ne furent point contez d'entre les enfans d'Iſrael. Car il ne leur fut point donné d'heritage entre les enfans d'Iſrael. 63 Iceux ſont les denombrez quand Moyſe & Eleazar Sacrificateur denombrerent les enfans d'Iſrael en la plaine de Moab pres du Iordain vers Iericho: 64 *Entre leſquels nul ne fut des denombrez de Moyſe & Aaron Sacrificateur, quand ils conterent les enfans d'Iſrael au deſert de Sinai. 65 *Car le Seigneur leur auoit dit qu'ils mourroyẽt au deſert, & qu'il n'en reſteroit nul, ſinon Caleb, fils de Iephoné, & Ioſué fils de Nun.

Exode 6.16.

Exode 2.2, & 6.20.

Leuit. 10.2, 1. chro. 24.2.

1. Cor. 10.6.

Nu. 14. 24.

CHAP. XXVII.

¶ Loy touchant la ſucceſſion de ceux qui meurent ſans enfans. Le Seigneur ordonne que Ioſué ſuccede à Moyſe. Moyſe preſente Ioſué à toute la congregation.

ADonc * vindrent les filles de Salphaad, le fils d'Hepher, fils de Galaad, fils de Machir, fils de Manaſſé, de la famille de Manaſſé, fils Ioſeph. Les noms des filles ſont, Mahala, Noa, Hegla, Melcha & Therſa. 2 Icelles donc ſe preſentẽrẽt deuãt Moyſe & Eleazar Sacrificateur, & les princes & toute la cõgregatiõ, à la porte du tabernacle de cõuenance, en diſant, 3 Noſtre pere eſt mort au deſert, * lequel

Nu 26. 32, Ioſué 17.3.

Nu 16. 1, & 3.

n'a point esté en l'assemblee qui conuint contre le Seigneur en la congregation de Coré : toutesfois il est mort en son peché, & n'a eu nuls fils. 4 Parquoy est osté le nom de nostre pere du milieu de sa famille, pourtant qu'il n'a nuls fils. Donne-nous heritage au milieu des freres de nostre pere. 5 Lors Moyse refera le iugement deuant le Seigneur. 6 Et le Seigneur parla à Moyse, disant, 7 *Les filles de Salphaad parlent bien, donne-leur possession d'heritage au milieu des freres de leur pere, & feras passer l'heritage de leur pere à icelles. 8 Tu parleras aussi aux enfans d'Israel, disant, Quand l'homme mourra & n'aura nuls fils, vous ferez passer l'heritage d'iceluy à sa fille. 9 Que s'il n'a nulle fille, vous donnerez l'heritage d'iceluy à ses freres. 10 Et s'il n'a nuls freres, vous donnerez l'heritage d'iceluy aux freres de son pere. 11 Et si son pere n'a nuls freres, vous donnerez l'heritage d'iceluy à son parent qui est prochain d'iceluy & de sa famille, & le possedera. Et ceci sera aux enfans d'Israel pour ordonnance iudiciale, comme le Seigneur le commanda à Moyse. 12 *Derechef, le Seigneur dit à Moyse, Monte en ceste montagne d'Abarim, & regarde la terre que i'ay donnee aux enfans d'Israel. 13 Et quand tu l'auras regardee, tu seras aussi reduit à ton peuple, comme Aaron ton frere a esté reduit : 14 *Pour autant que vous auez esté desobeissans à ma parole au desert de Sin, en la contradiction de l'assemblee pour me sanctifier és eaux, deuant leurs yeux. Ce sont les eaux de contradiction de Cades au desert de Sin. 15 Et Moyse parla au Seigneur, disant, 16 Le Seigneur le Dieu des esprits de toute chair pouruoye d'vn homme sur la congregation, 17 Lequel sorte & entre deuant eux, & qu'il les face sortir & entrer, & que la congregation du Seigneur ne soit comme les brebis qui n'ont point de pasteur. 18 Et le Seigneur dit à Moyse, Pren Iosué fils de Nun, l'homme auquel est l'esprit, & appuye tes mains sur iceluy, 19 Lequel tu presenteras deuant Eleazar sacrificateur, & deuant toute la congregation, & luy bailleras commandement en leur presence.

Sus 36.2.

Deut. 32,48.

Sus 20. 12.

20 Et

Digitized by Google

20 Et luy donneras de ta louange, afin que toute la cõgregation des enfans d'Iſrael l'eſcoute. 21 Et aſsiſtera deuant Eleazar, lequel interroguera pour luy en iugement d'Vrim deuant le Seigneur: & ils ſortiront & entreront ſelon la parole d'iceluy, tant luy que tous les enfans d'Iſrael auec luy, & toute la congregation. 22 Moyſe donc fit comme le Seigneur luy auoit commandé, & print Ioſué, & le preſenta deuant Eleazar Sacrificateur, & deuant toute la congregation. 23 Puis appuya ſes mains ſur luy, & luy donna commandement, comme le Seigneur auoit parlé par la main de Moyſe.

CHAP. XXVIII.

¶ *Ordonnãce touchãt les ſacrifices d'vn chacun temps.*

ET le Seigneur parla à Moyſe, diſant, 2 Commande aux enfans d'Iſrael, & leur di, Vous garderez mon oblation: mon pain, & mes ſacrifices faits par feu en odeur paiſible, pour m'offrir en leur temps. 3 Auſsi tu leur diras, Voici le ſacrifice fait par feu que vous offrirez au Seigneur: * deux agneaux d'vn an ſans macule pour iour en holocauſte continuel. 4 Tu ſacrifieras vn agneau au matin & l'autre agneau vers le veſpre: 5 Et la dixieme partie d'Epha de fine farine pour l'offerte, peſtrie auec la quatrieme partie d'Hin d'huile eſpreinte. 6 Que l'holocauſte continuel *ſoit tel qu'il* a eſté fait en la montagne de Sinai, en odeur paiſible de ſacrifice fait par feu au Seigneur. 7 Et l'aſperſion d'iceluy ſoit la quatrieme partie d'Hin pour vn agneau: fay au ſanctuaire l'aſperſion de vin au Seigneur. 8 Et l'autre agneau, tu le ſacrifieras vers le veſpre comme le ſacrifice du matin, & ſelon ſon aſperſion, tu feras ſacrifice bruſlé en odeur paiſible au Seigneur. 9 Mais au iour du repos *vous offrirez* deux agneaux d'vn an ſans macule, & deux dixiemes de fine farine en offerte, peſtrie à l'huile, & ſon aſperſion: 10 Et l'holocauſte du repos pour *le iour* du repos en holocauſte perpetuel, & ſon aſperſion. 11 Et au commencement de vos mois offrirez l'holocauſte au Seigneur de deux bouueaux, & d'vn mouton, & ſept agneaux d'vn an ſans macule: 12 Et trois dixiemes de fine farine en offerte, peſtrie

Exode 29.38.

à l'huile pour vn bouueau: & deux dixiemes de fine farine en offerte, peſtrie à l'huile pour vn mouton. 13 Et vne dixieme de fine farine en offerte, peſtrie à l'huile pour vn chacun agneau en holocauſte d'odeur paiſible de ſacrifice fait par feu au Seigneur. 14 Et leur aſperſion ſoit de la moitié de Hin de vin pour le bouueau, & la troiſieme partie de Hin pour le mouton, & la quatrieme de Hin pour l'agneau. C'eſt l'holocauſte pour chaſque mois, pour les mois de l'an. 15 Et vn cheureau des cheures ſe ſacrifiera pour le peché au Seigneur, en holocauſte continuel, & ſon aſperſion. 16 *Au quatorzieme iour du premier mois eſt la Paſque au Seigneur. 17 Et au quinzieme iour de ce mois eſt la ſolennité: & par ſept iours on mangera du pain ſans leuain. 18 Et au premier iour auquel il y a ſaincte conuocation, vous ne ferez aucune œuure ſeruile. 19 Et offrirez le ſacrifice de l'holocauſte au Seigneur, de deux bouueaux, & d'vn mouton: & autres ſept agneaux d'vn an ſans macule: 20 Et leur offerte ſera de fine farine peſtrie à l'huile, & offrirez trois dixiemes pour bouueau, & deux dixiemes pour mouton, 21 Vne dixieme pour vn chacun agneau, à ſept agneaux, 22 Et vn bouc pour le peché, afin de vous reconcilier. 23 Vous ferez ces choſes outre l'holocauſte du matin, qui eſt pour l'holocauſte continuel. 24 Vous ferez ſelon ces choſes par chacun iour des ſept iours, pour l'entretenement du ſacrifice qui ſe fait par feu en odeur paiſible au Seigneur, le faiſant outre l'holocauſte continuel, & ſon aſperſion. 25 Et au ſeptieme iour vous aurez ſaincte conuocation, auquel ne ferez aucune œuure ſeruile. 26 Auſsi les iours des premices quand vous offrirez offerte nouuelle au Seigneur en vos ſepmaines, vous aurez ſaincte conuocation, auquel vous ne ferez aucune œuure ſeruile. 27 Vous offrirez auſsi holocauſte en odeur paiſible au Seigneur de deux bouueaux, d'vn mouton, & de ſept agneaux d'vn an. 28 Et leur offerte ſera de fine farine peſtrie à l'huile: trois dixiemes pour chacun bouueau, & deux dixiemes pour chacun mouton.

Exode 12.18. leuit. 23.5.

29 Vne

Digitized by Google

29 Vne dixieme pour chacun agneau des ſept agneaux, 30 Et vn cheureau des cheures pour vous reconcilier. 31 Vous les ſacrifierez outre l'holocauſte continuel & ſon offerte : leſquels ſeront ſans macule, auec leurs aſperſions.

CHAP. XXIX.

¶ Des feſtes du ſeptieme mois & de leurs ſacrifices.

LE premier iour du ſeptieme mois vous ſera ſaincte conuocation, auquel ne ferez aucune œuure ſeruile: ce vous ſera le iour du ſon de la trompette. 2 Auſsi vous ferez l'holocauſte en odeur paiſible au Seigneur, d'vn bouueau, d'vn mouton, & de ſept agneaux d'vn an ſans macule: 3 Et leur offerte ſera de fine farine peſtrie à l'huile, trois decimes pour vn bouueau, & deux decimes pour vn mouton, 4 Et vne dixieme pour chacun agneau de ſept agneaux. 5 Et vn cheureau des cheures pour le peché, afin de vous reconcilier, 6 Outre l'holocauſte du mois, & ſon offerte, & l'holocauſte cõtinuel, & ſon offerte, & leur aſperſion ſelon leur reigle en odeur paiſible de ſacrifice fait par feu au Seigneur. 7 * Et au dixieme iour de ce ſeptieme mois ce vous ſera ſaincte conuocation, & affligerez vos ames : lors ne ferez aucune œuure ſeruile: 8 Auſsi vous preſenterez l'holocauſte au Seigneur en odeur paiſible, de vn bouueau, d'vn mouton, & ſept agneaux d'vn an ſans macule: 9 Et leur offerte ſera de fine farine peſtrie à l'huile, trois decimes pour vn bouueau, & deux decimes pour vn mouton, 10 Vne decime pour chacun agneau des ſept agneaux, 11 Vn cheureau des cheures pour le peché, outre l'offerte pour le peché de la reconciliation, & l'holocauſte continuel, & ſon offerte, & leur aſperſion. 12 Et au quinzieme iour du ſeptieme mois, vous aurez ſaincte conuocation, auquel ne ferez aucune œuure ſeruile, & celebrerez la ſolennité au Seigneur par ſept iours. 13 Auſsi vous offrirez l'holocauſte, ſacrifice fait par feu en odeur paiſible au Seigneur, aſſauoir, treize bouueaux, deux moutons, & quatorze agneaux d'vn an ſans macule: 14 Et leur offerte ſera de fine farine peſtrie à l'huile, trois decimes pour chacũ bouueau des treize bouueaux, deux de-

Leuit. 16.31. & 23. 27.

cimes pour chacun mouton des deux moutons. 15 Et vne decime pour chacun agneau des quatorze agneaux, 16 Et vn cheureau des cheures pour le peché, outre l'holocauſte continuel, ſon offerte & ſon aſperſion. 17 Et au ſecond iour *vous offrirez* douze bouueaux, deux moutons, & quatorze agneaux d'vn an ſans macule: 18 Et leur offerte & leur aſperſion pour les bouueaux, & pour les moutons & agneaux, ſelon le nombre & reigle. 19 Et vn cheureau des cheures pour le peché, outre l'holocauſte continuel, & ſon offerte, & leur aſperſion. 20 Et au troiſieme iour *vous offrirez* onze bouueaux, deux moutons, & quatorze agneaux d'vn an ſans macule: 21 Et leur offerte, & leurs aſperſions pour les bouueaux, & pour les moutons, ou brebis, *ſera* ſelon leur nõbre & reigle, 22 Et vn bouc pour le peché, outre l'holocauſte cõtinuel, & ſõ offerte, & ſon aſperſiõ. 23 Et au quatrieme iour *vous offrirez* dix bouueaux, deux moutons, & quatorze agneaux d'vn an ſans macule: 24 Leur offerte, & leur aſperſion pour les bouueaux, & pour les moutons & agneaux, ſelon leur nombre & reigle, 25 Et vn cheureau des cheures pour le peché, outre l'holocauſte continuel, ſon offerte, & ſon aſperſion. 26 Et au cinquieme iour *vous offrirez* neuf bouueaux, deux moutons, & quatorze agneaux d'vn an ſans macule: 27 Et leur offerte, & leur aſperſion pour les bouueaux, pour les moutons, & les agneaux ſelon leur nombre & reigle, 28 Et vn cheureau des cheures, outre l'holocauſte continuel, & ſon offerte, & ſon aſperſion. 29 Et au ſixieme iour *vous offrirez* huict bouueaux, deux moutons, quatorze agneaux d'vn an ſans macule: 30 Et leur offerte, & leur aſperſion pour les bouueaux, & pour les moutons & agneaux, ſelõ leur nombre & reigle, 31 Et vn bouc pour le peché, outre l'holocauſte cõtinuel, ſon offerte & ſes aſperſions. 32 Et au ſeptieme iour *vous offrirez* ſept bouueaux, deux moutons, & quatorze agneaux d'vn an ſans macule: 33 Et leur offerte, & leur aſperſion pour les bouueaux, pour les moutons & agneaux., ſelon leur nombre & ſelon leur reigle. 34 Et vn bouc pour le peché, outre

Digitized by Google

tre l'holocauſte continuel, ſon offerte, & ſon aſperſion. 35 Et au huitieme iour vous aurez aſſemblee auquel ne ferez aucune œuure ſeruile. 36 Auſsi vous offrirez l'holocauſte, ſacrifice fait par feu en odeur paiſible au Seigneur, d'vn bouueau, d'vn mouton, de ſept agneaux d'vn an ſans macule. 37 Leur offerte & leurs aſperſions pour vn bouueau, pour vn mouton, & pour les agneaux ſelon leur nombre & reigle, 38 Et vn bouc pour le peché, outre l'holocauſte continuel, ſon offerte, & ſon aſperſion. 39 Vous ferez ces choſes au Seigneur en vos ſolennitez, outre vos vœus, & vos choſes volontaires, ſelon vos holocauſtes, vos offertes, vos aſperſions, & vos pacifiques.

CHAP. XXX.

¶ Des vœus, comment il doiuent eſtre faits.

MOyſe donc dit aux enfans d'Iſrael ſelon toutes les choſes que le Seigneur luy auoit commandees. 2 Moyſe auſsi parla aux chefs des lignees des enfans d'Iſrael, diſant, Voici la parole que le Seigneur a commandee: 3 Quand l'homme vouëra vn vœu au Seigneur, ou aura iuré vn iurement par obligation faite ſur ſon ame, il ne violera point ſa parole: mais il fera ſelon toutes les choſes qui ſont procedees de ſa bouche. 4 Et quand la femme vouëra vn vœu au Seigneur, & qu'elle ſe ſera obligee en ſa ieuneſſe en la maiſon de ſon pere. 5 Et ſon pere entende ſon vœu & ſon obligation, par laquelle elle s'eſt obligee en ſon ame, & ſon pere s'en taiſe: tous ſes vœus ſont ratifiez: & toute obligation de laquelle elle s'eſt obligee en ſon ame, ſera ratifiee. 6 Mais ſi ſon pere la deſauoue au iour que il a entendu tous ſes vœus, & toutes ſes obligatiós, deſquelles elle s'eſt obligee en ſon ame, ils ne ſeront point ratifiees: & ſi le Seigneur luy pardonnera: car ſon pere l'a deſauouee. 7 Et ſi elle a mari, & que elle ait voué, ou proferant de ſes leures ſe ſoit obligee en ſon ame, 8 Et ſon mari l'ait entendu, & au iour qu'il l'a entendu, ſe taiſe: ſes vœus & ſes obligations, deſquelles elle s'eſt obligee en ſon ame, ſeront ratifiez. 9 Et ſi au iour que ſon mari l'oit, la deſauouë, & rompt ſon vœu qui eſtoit ſur elle, & ce

Digitized by Google

qu'elle auoit proferé de ſes leures, dont elle s'eſtoit obligee en ſon ame, le Seigneur luy pardonnera. 10 Mais le vœu de la vefue, ou de la repudiee, & tout ce dequoy elle ſera obligee en ſon ame, luy ſera cõferme. 11 Et ſi en la maiſon de ſon mari elle vouë, ou elle s'oblige en ſon ame par iuremẽt, 12 Et ſon mari l'entẽde & ſe taiſe, ne la deſauouant point, tous ſes vœus, & toute ſon obligatiõ par laquelle elle s'eſt obligee en ſon ame, ſeront ratifiez. 13 Que ſi ſon mari les rompt au iour qu'il l'a ouy, tout ce qui ſera ſorti de ſes leures pour ſes vœus ou obligation de ſon ame, ne ſera point ratifié. Car ſon mari les a rompus, & ſi le Seigneur luy pardonnera. 14 Tout vœu, & tout iurement d'obligation pour affliger l'ame, le mari d'icelle le ratifiera ou le rompra. 15 Et ſi ſon mari en ſe taiſant luy conſent d'vn iour à l'autre, il ratifiera tous ſes vœus, & toutes ſes obligations qui ſont ſur elle. Car il s'en eſt teu au iour qu'il l'a ouy. 16 Mais s'il les a rompus apres qu'il les a ouys, il portera l'iniquité d'icelle. 17 Telles ſont les ordonnances que le Seigneur cõmanda à Moyſe, d'entre l'hõme & ſa femme, d'entre le pere & ſa fille eſtant en ſa ieuneſſe en la maiſon de ſon pere.

CHAP. XXXI.

¶ La vengeance contre Madian. Balaam tué: la deſpouille appertee à Moyſe & à Eleazar eſt par eux purgee & diſtribuee, les femmes tuees, & les vierges exceptees.

ET le Seigneur parla à Moyſe, diſant, 2 *Fay la vengeance des fils d'Iſrael ſur les Madianites, apres tu ſeras reduit à ton peuple. 3 Moyſe donc parla au peuple, diſant, Que les hõmes d'entre vous s'armẽt à la guerre, afin qu'ils viennent contre Madian, pour faire la vengeance du Seigneur cõtre ice luy. 4 Vous enuoyerez à la guerre mille de chacune lignee, de toutes les lignees d'Iſrael. 5 Ainſi furent baillez de la multitude d'Iſrael mille pour lignee, douze mille armez pour combatre. 6 Puis Moyſe les enuoya en bataille, mille pour lignee: & auec iceux Phinees fils d'Eleazar Sacrificateur, & les vaiſſeaux du ſanctuaire, & les trõpettes pour ſonner en ſa main. 7 Ils bataillerent donc contre

*Sup 25. 17.

Digitized by Google

tre Madian, comme le Seigneur auoit commandé à Moyse, & occirent tous les masles. 8 *Ils occirent aussi les rois de Madian auec leurs occis, assauoir, Eui, Recem, Sur, Hur, & Rebé, cinq rois de Madian, & occirent Balaam fils de Beor à l'espee. 9 Et les enfans d'Israel prindrent captiues les femmes de Madian, & leurs petis, & prindrent tout leur bestail, & toute leur substance. 10 Et brusterent par feu toutes leurs villes auec leurs habitations, & tous leurs villages. 11 Et prindrent toutes leurs despouilles, & tout le butin, tant des personnes que du bestail. 12 Puis amenerent à Moyse & à Eleazar Sacrificateur, & à la congregation des enfans d'Israel, ayans leur ost assis en la pleine de Moab pres le Iordain *vers* Iericho, les captifs, le butin, & les despouilles. 13 Lors Moyse & Eleazar Sacrificateur, & tous les princes de la congregation sortirent au deuãt d'eux hors l'ost. 14 Et Moyse se courrouça contre les capitaines de l'armee, les chefs des milles, & les centeniers qui venoyent de batailler de la guerre. 15 Et Moyse leur dit, Pourquoy reseruez-vous toutes les femmes? 16 Ne sont-ce pas celles qui par la parole de *Balaam ont fait preuariquer les enfans d'Israel contre le Seigneur, à cause de Phogor, dont fut la playe en la congregation du Seigneur? 17 Or maintenant tuez tous masles d'entre les petits enfans, & toutes femmes ayans cognu homme par copulation de masle. 18 Mais vous laisserez viure pour vous toutes les petites d'entre les femmes, lesquelles n'ont point esté cognues par copulation de masle. 19 Puis vous demeurerez par sept iours hors de l'ost. Quicõque occira la personne ou touchera l'occis, se purifiera au troisieme & septieme iour, tãt vous q̃ vos captifs. 20 Aussi purifierez tous les vestemẽs & tous les vaisseaux, de peau, & tous ouurages de poil de cheures, & tous vaisseaux de bois. 21 Et Eleazar Sacrificateur dit aux hõmes de guerre, qui estoyent venus de la bataille, Voici l'ordonnance de la Loy, que le Seigneur a commandee à Moyse, 22 Or, argent, airain, fer, estain, plomb, 23 Et tout ce qui peut porter le feu, vous le ferez

Iosué 13.21, & 22.

Sus 25. 2.

Digitized by Google

passer par le feu, & sera net: mais il se purifiera auec l'eau de la purification, & toute chose qui n'entre point au feu, vous la ferez passer par l'eau. 24 Vous lauerez aussi vos vestemens au septieme iour, & serez nets. Puis apres vous entrerez en l'ost. 25 Et le Seigneur parla à Moyse, disant, 26 Leue la somme du pillage des captifs, tant des personnes que des bestes, toy & Eleazar, & les chefs des peres de la cõgregation. 27 Et diuise le pillage entre les combatans qui sont sortits à la guerre, & entre toute la congregation. 28 Et separeras au Seigneur le tribut des hõmes de guerre: qui sont sortis à la guerre: vne ame de cinq cẽs, tant des personnes que des bœufs, des asnes & des brebis. 29 Tu prẽdras la moitié d'iceux, puis la dõneras à Eleazar Sacrificateur en offerte du Seigneur. 30 Mais de la moitié des enfans d'Israel, tu en prẽdras vne portion pour cinquante, tant des personnes que des bœufs, des asnes, des brebis & de tout le bestail: puis les donneras aux Leuites qui veillent sur la garde du tabernacle du Seigneur. 31 Et Moyse & Eleazar Sacrificateur firent comme le Seigneur auoit commandé audit Moyse. 32 Et la prise, outre le pillage qu'auoit prins la multitude des combatans, estoit en brebis six cens septante cinq mille: 33 En bœufs, septante deux mille: 34 En asnes, soixante & vn mille: 35 Et les ames humaines des femmes qui n'auoyent point esté cognues par copulation de masle, estoyent en tout trentedeux mille personnes. 36 Et fut la moitié pour la portion de ceux qui sortirent à la guerre du nombre des brebis, trois cens trentesept mille cinq cens. 37 Et le tribut pour le Seigneur touchant les brebis, fut six cens septante cinq. 38 Et les bœufs furent trentesix mille, desquels le tribut pour le Seigneur estoit septante deux. 39 Et les asnes, trente mille & cinq cens, desquels le tribut pour le Seigneur estoit soixante & vn. 40 Et les ames humaines seize mille, desquelles le tribut pour le Seigneur estoit de trentedeux personnes. 41 Et Moyse donna le tribut de l'offerte du Seigneur à Eleazar Sacrificateur, comme le Seigneur luy auoit commandé. 42 Mais quãt à l'autre moitié des enfans d'Israel

d'Iſrael, que Moyſe auoit departi des hommes qui auoyent guerroyé. 43 La moitié qui fut pour la congregation, eſtoit, les brebis, trois cens trenteſept mille cinq cens: 44 Et les bœufs, trenteſix mille. 45 Et les aſnes, trente mille cinq cens. 46 Et les ames humaines, ſeize mille. 47 Et Moyſe print de la moitié des enfans d'Iſrael, vne portion par cinquante, tant des perſonnes que du beſtail, leſquels il donna aux Leuites qui tiennent la garde du tabernacle du Seigneur, comme le Seigneur auoit commandé audit Moyſe. 48 Et les capitaines qui eſtoyent ſur la multitude de l'armee, les chefs des milles, & les centeniers s'approcherent de Moyſe, 49 Et luy dirent, Tes ſeruiteurs ont leué le conte des gendarmes qui ſont ſous nos mains, & ne s'en faut point vn homme d'eux. 50 Ainſi nous offrons l'oblation du Seigneur, chacun qui a trouué vaiſſelle d'or, bracelets, poignets, anneaux, oreillettes & chaines, pour reconcilier nos ames deuant le Seigneur. 51 Et Moyſe & Eleazar Sacrificateur receurent d'eux l'or, & tout meſnage fait d'iceluy. 52 Et tout l'or de l'offerte qu'ils offrirent au Seigneur, fut ſeize mille ſept cens cinquante ſicles, des capitaines ſur mille, & des centeniers. 53 Car les gendarmes auoyent raui chacun pour ſoy. 54 Moyſe donc & Eleazar Sacrificateur prindrent l'or des capitaines ſur mille, & des centeniers, & le preſenterent au tabernacle de conuenance, en commemoration des enfans d'Iſrael deuant le Seigneur.

CHAP. XXXII.

¶ La requeſte des enfans de Ruben & de Gad, ottroyee par Moyſe, & à quelle condition.

ET les enfans de Ruben, & les enfans de Gad auoyent fort grande quantité de beſtail: & virent la terre de Iaſer & la terre de Galaad: & voici c'eſtoit vn lieu propre pour le beſtail. 2 Lors les enfans de Gad & les enfans de Ruben vindrent & parlerent à Moyſe, & à Eleazar Sacrificateur, & aux princes de la congregation, diſans, 3 La terre Ataroth, Dibó, Iazer, Nemra, Heſebon, Elealé, Sabam, Nebo & Beon: 4 La terre que le Seigneur a frappee deuant la congregation d'Iſrael, eſt pays de be-

Digitized by Google

ſtail, & tes ſeruiteurs ont du beſtail. 5 Ils dirent derechef, Si nous auons trouué grace vers toy, que ceſte terre ſoit donnee à tes ſeruiteurs en poſſeſsion & ne nous fay point paſſer le Iordain. 6 Et Moyſe reſpondit aux enfans de Gad, & aux enfans de Ruben, Vos freres iront-ils à la guerre & vous demeurerez ici? 7 Pourquoy deſtournez vous le courage des enfans d'Iſrael, de paſſer à la terre que le Seigneur leur a dõnee? 8 Ainſi ont fait vos
Deut.1. 22. peres quand ie les enuoyay de [x] Cades-Barné, pour voir la terre: 9 Et monterent iuſques à la valee d'Eſcol, & virent la terre, puis diuertirent le courage des enfans d'Iſrael, afin qu'ils n'entraſſent point en la terre que le Seigneur leur auoit dõnee. 10 Et le Seigneur ſe courrouça en ce iour la, & iu-
Sup 14. 28. ra diſant, 11 *Les hommes qui ſont montez d'Egypte, depuis l'aage de vingt ans, & au deſſus, ne verront point la terre pour laquelle i'ay iuré à Abraham, à Iſaac, & à Iacob. Car nul n'a perſeueré *de venir* apres moy, 12 Sinon Caleb fils de Iephoné Cenezien, & Ioſué fils de Nun: car ils ont perſeueré apres moy. 13 Ainſi le Seigneur fut courroucé cõtre Iſrael, & le fit errer par le deſert quarante ans, iuſques à ce que toute la generation qui auoit fait mal deuant le Seigneur ſe conſumaſt. 14 Et voici, vous vous eſtes leuez au lieu de vos peres, cõme accroiſſement d'hõmes pecheurs, pour accumuler encore ſur la fureur du Seigneur contre Iſrael. 15 Que ſi vous-vous deſtournez de le ſuyure, il le delaiſſera encore au deſert, & ferez deffaire tout ce peuple-ci. 16 Lors s'approcherent de luy, & dirent, Nous edifierons ici des eſtables de bergerie, pour nos troupeaux, & des villes pour nos petits enfans: 17 Et nous armerons pour nous trouuer incontinent deuant les enfans d'Iſrael, iuſques à ce que nous les aurons menez en leur lieu: mais nos petits demeureront és villes murees, à cauſe des habitans de la terre. 18 Nous ne retournerons point en nos maiſons iuſques à ce qu'vn chacun des enfans d'Iſrael aura prins poſſeſsion de ſon heritage. 19 Et neantmoins nous n'heriterons point auec eux par dela le Iordain & outre, pourtant que noſtre heritage

nous

Digitized by Google

nous eſchet par deçà le Iordain, vers Orient.
20 *Et Moyſe leur dit, Si vous faites ceſte choſe, & que vous-vo⁹ armiez deuãt le Seigneur à la guerre. *Ioſué* 1.23.
21 Et qu'vn chacun de vous eſtant armé paſſe le Iordain deuant le Seigneur, iuſqu'à ce qu'il aura dechaſſé ſes ennemis de deuant ſoy, 22 Et que la terre ſoit ſubiuguee deuãt le Seigneur: vous retournerez apres, & ſerez innocẽs enuers le Seigneur, & enuers Iſrael: & ceſte terre vous ſera en poſſeſsion deuant le Seigneur. 23 Mais ſi vous ne faites ainſi, voici, vous pechez contre le Seigneur, & cognoiſtrez voſtre peché, qui vous trouuera. 24 Or edifiez-vous des villes pour vos petits, & des eſtables pour vos brebis, & faites ce que vous auez promis.
25 Alors les enfans de Gad, & les enfans de Ruben, parlerent à Moyſe, diſans, Tes ſeruiteurs feront comme mon ſeigneur a commandé. 26 Nos petits, nos femmes, nos troupeaux, & tout noſtre beſtail ſe rõt illec és villes de Galaad. 27 Et tes ſeruiteurs paſſeront tous armez en guerre deuãt le Seigneur, pour la bataille, cõme mõ Seigneur a parlé. 28 *Lors Moyſe commãda à Eleazar Sacrificateur, & à Ioſué fils de Nun, & aux princes des peres des lignees des enfans d'Iſrael: *Ioſué* 4.12.
29 Et dit, Si les enfans de Gad, & les les enfans de Ruben paſſent auec vous le Iordain tous armez à la bataille, deuant le Seigneur, & que la terre ſoit ſubiuguee deuant vous, vous leur donnerez la terre de Galaad en poſſeſsion. 30 Mais s'ils ne paſſent point armez auec vous, ils auront poſſeſsion entre vous en la terre de Chanaan.
31 Les enfans de Gad, & les enfans de Ruben reſpondirent, diſans, Comme le Seigneur a parlé à tes ſeruiteurs, ainſi en ferons-nous. 32 Nous paſſerons armez deuant le Seigneur en la terre de Chanaan, afin que l'heritage que nous auons prins de deçà le Iordain nous demeure. 33 *Ainſi Moyſe donna aux enfans de Gad, & aux enfans de Ruben, & à la moitié de la lignee de Manaſſé fils de Ioſeph, le royaume de Sehon roy des Amorrheens, & le royaume de Og roy de Baſan, la terre auec les villes, & auec les termes du pays à l'entour. *Ioſué* 13.8, & 22. 4, *deut.* 3.12.
34 Lors les enfans de Gad edifierent Dibon,

Digitized by Google

35 Ataroth, Aroer, Ruth, Sophan, Iaſer, Iegbaa.
36 Beth-memra, Beth-aran, villes fortes, auſsi des eſtables à brebis. 37 Mais les enfans de Ruben edifierent Heſebon, Elealé, Chariathaim, 38 Nebo, & Baal-meon, en changeant les noms, & Sabama: & impoſerent nouueaux noms aux villes qu'ils auoyent edifiees. 39 * Et les enfans de Machir fils de Manaſſé allerent en Galaad, & la prindrent & dechaſſerẽt l'Amorrheen qui eſtoit en icelle. 40 Moyſe donc donna Galaad à Machir fils de Manaſſé, lequel habita en icelle. 41 Item, Iair fils de Manaſſé s'en alla, & print les villages d'iceux, & les appela Hauoth-Iair. 42 Item, Nobé s'en alla, & print Canath, auec ſes villages, & l'appela Nobé par ſon nom.

Geneſe 50.23.

CHAP. XXXIII.

¶ Les deſpartemens des lieux des enfans d'Iſrael. Dieu commande de deſtruire tous les Chananeens.

S'Enſuyuent les deſpartemens des enfans d'Iſrael leſquels ſortirent du pays d'Egypte ſelon leurs bãdes ſous la main de Moyſe & Aaron. 2 Et Moyſe eſcriuit leurs iſſues par leurs trains ſelon le commandement du Seigneur. S'enſuyuent donc les departemens ſelon leurs iſſues. 3 * Les enfans d'Iſrael partirent de Rameſſes, au quinzieme iour du premier mois, le lendemain de la Paſque, leſquels ſortirent en main eſleuee en la preſence de tous les Egyptiens. 4 Lors les Egyptiens enſeuelirent ceux que le Seigneur auoit frappez d'entre eux: aſſauoir tous maſles: auſsi le Seigneur fit iugement és dieux d'iceux. 5 Et les enfans d'Iſrael eſtans partis de Rameſſes, aſsirent leur oſt en Socoth. 6 * Et ſe partirent de Socoth, & aſsirent leur oſt en Ethã, qui eſt en la fin du deſert. 7 Et eſtans partis d'Etham, ſe poſerent contre Phihahiroth, qui eſt à l'endroit de Beelſephon, & aſsirent leur oſt deuant Magdal. 8 * Et eſtans partis de Phihahiroth, paſſerent parmi la mer du deſert, & cheminerent la voye de trois iours par le deſert d'Etham, & aſsirent leur oſt en Mara. 9 * Et eſtans partis de Mara, vindrẽt en Elim, là où eſtoyent douze fontaines d'eaux, & ſeptante palmes, & illec aſsirent leur oſt. 10 Et eſtans

Exode 12.37.

Exode. 13.20.

Exode 14.22.

Exode 15.27.

Google

eſtans partis d'Elim, aſsirẽt leur oſt pres la mer rouge. 11 *Et eſtans partis de la mer rouge, aſsirent leur oſt au deſert de Sin. 12 Et eſtans partis du deſert de Sin, aſsirent leur oſt en Daphca. 13 Et eſtans partis de Daphca, aſsirent leur oſt en Alus. 14 *Et eſtans partis d'Alus, aſsirent leur oſt en Raphidim, là où il n'y auoit point d'eau à boire pour le peuple. 15 *Et eſtans partis de Raphidim, aſsirẽt leur oſt au deſert de Sinai. 16 Et eſtãs partis du deſert de Sinai, aſsirent leur oſt en Kibroth-Hathaauah. 17 * Et eſtans partis de Kibroth-Hathaauah, aſsirent leur oſt en Haſeroth. 18 * Et eſtans partis de Haſeroth, aſsirent leur oſt en Rethma. 19 Et eſtans partis de Rethma, aſsirent leur oſt en Remmon-phares. 20 Et eſtans partis de Remmon-phares, aſsirent leur oſt en Lebna. 21 Et eſtans partis de Lebna, aſsirent leur oſt en Reſſa. 22 Et eſtans partis de Reſſa, aſsirent leur oſt en Ceelatha. 23 Et eſtans partis de Ceelatha, aſsirent leur oſt en la montagne de Sepher. 24 Et eſtans partis de la montagne de Sepher, aſsirent leur oſt en Harada. 25 Et eſtans partis de Harada, aſsirent leur oſt en Maceloth. 26 Et eſtans partis de Maceloth, aſsirent leur oſt en Thahat. 27 Et eſtans partis de Thahat, aſsirent leur oſt en Tharé. 28 Et eſtans partis de Tharé, aſsirent leur oſt en Methca. 29 Et eſtans partis de Methca, aſsirẽt leur oſt en Heſmona. 30 *Et eſtãs partis de Heſmona, aſsirent leur oſt en Moſeroth. 31 Et eſtans partis de Moſeroth, aſsirent leur oſt en Bene-iaacan. 32 Et eſtãs partis de Bene-iaacan, aſsirẽt leur oſt en Hor-gadgad. 33 Et eſtans partis de Hor-gadgad, aſsirẽt leur oſt en Ietebatha. 34 Et eſtãs partis de Ietebatha, aſsirẽt leur oſt en Hebrona. 35 Et eſtãs partis de Hebrona, aſsirẽt leur oſt en Aſiõ-gaber. 36 Et eſtãs partis d'Aſion-gaber, aſsirẽt leur oſt au deſert de Sin, qui eſt Cades. 37 *Et eſtãs partis de Cades, aſsirent leur oſt en la montagne de Hor, qui eſt à l'extremité de la terre d'Edõ. 38 *Et Aaron Sacrificateur monta en la montagne de Hor, ſelon le mandement du Seigneur, & mourut illec, en l'an quarantieme de la ſortie des enfans d'Iſrael, de la terre d'Egypte, au premier iour du cinquieme

Exode 16.1. *Exode* 17.1. *Exode* 19.1. *Sus* 11. 35. *Sus* 13.1 *Deute.* 10.6. *Sus* 20. 22. *Sus* 20. 25. *deu.* 32.50.

Digitized by Google

mois. 39 Et Aaron eſtoit aagé de cent vingt & trois ans, quand il mourut en la montagne de Hor. 40 Et le Chananeen roy d'Arad, qui habitoit vers Midi en la terre de Chanaan, entendit que les enfans d'Iſrael venoyent. 41 Et eſtans departis de la montagne de Hor, aſsirent leur oſt en Salmona. 42 Et eſtans partis de Salmona aſsirent leur oſt en
Sus 21. Phunon. 43 *Et eſtans partis de Phunon, aſsirent
10. leur oſt en Oboth. 44 Et eſtans partis d'Oboth. aſsirẽt leur oſt en Iea-barim, és frontieres de Moab. 45 Et eſtans partis de Iea-barim, aſsirent leur oſt en Dibon-gad. 46 Et eſtans partis de Dibon-gad, aſsirent leur oſt en Helmon-deblathaim. 47 Et eſtans partis d'Helmon-deblathaim, aſsirent leur oſt és montagnes d'Abarim contre Nabo. 48 Et eſtans partis des montagnes d'Abarim, aſsirent leur oſt en la plaine de Moab, pres le Iordain vers Iericho 49 Et aſsirent le camp pres le Iordain, depuis Beth-ſimoth iuſqu'à Abel-ſatim, en la plaine de Moab. 50 Et le Seigneur parla à Moyſe en la plaine de Moab, pres le Iordain vers Iericho, diſant. 51 Parle aux enfans d'Iſrael, & leur di, Quand vous paſſerez le Iordain, tirãs en la terre de Chanaan. 52 Vous dechaſſerez de deuant vous tous les habitans de la terre, & deſtruirez toutes leurs chapelles, & toutes leurs images de fonte, & diſsiperez tous leurs hauts
Deut. lieux. 53 * Vous dechaſſerez donc *les habitans*
7.2, *ioſ.* de la terre, & habiterez en icelle. Car ie vous ay
11.11. donné la terre pour la poſſeder. 54 Mais vous heriterez la terre par ſort, ſelon vos familles : à ceux qui ſont le plus, vous donnerez plus grand heritage, & à ceux qui ſont moins, donnerez moins d'heritage: où le ſort eſcherra à chacun, cela ſera à luy, & heriterez ſelon les lignees de vos peres. 55 Mais ſi vous ne dechaſſez de deuant vous les habitans de la terre, il aduiendra que ceux que vous aurez delaiſſez d'eux, ſeront pour cloux en vos yeux, & pour eſpines à vos coſtez, afin qu'il vous tourmentent ſur la terre en laquelle vous ſerez habitans. 56 Et comme i'auoye pourpenſé de leur faire, ainſi vous feray-ie.

CHAP.

Digitized by Google

CHAP. XXXIIII.

¶ *Des limites & fins de la terre de Chanaan, & de ceux qui la deuoyent partir.*

ET le Seigneur parla à Moyſe, diſant, 2 Cõmande aux enfans d'Iſrael, & leur di, Quand vous viendrez au pays de Chanaan, voici la terre qui vous eſcherra en heritage: *aſſauoir*, la terre de Chanaan, auec ſes fins. 3 * Et voſtre terme de Midi, ſera depuis le deſert de Sin, iuſques és quartiers d'Edom: & voſtre terme de Midi, ſera de la mer ſalee, à Orient. 4 Et le terme de Midi vous enuironnera comme le tour des ſcorpions, & paſſera Sin, & ſes iſſues ſeront de Midi en Cades-barné. Auſsi il ſortira à Haſar-adar, & paſſera Aſemõ. 5 Et le terme enuirõnera depuis Aſemõ iuſqu'au fleuue d'Egypte, & ſes iſſues ſeront à la mer. 6 Et pour le terme d'Occident, vous aurez la grand' mer: ainſi ce terme vous ſera Occidental. 7 Et le terme d'Aquilon vous ſera tel: de la grand' mer vous circuirez la montagne de Hor. 8 De la montagne de Hor, vos circuirez venant en Hemath, & ſes iſſues ſerõt iuſques és fins de Sedada. 9 Et le terme ſortira iuſqu'à Ebron, & ſerõt ſes termes Haſar-enan. Ce vous ſera le terme d'Aquilon. 10 Puis vous circuirez le terme vers Orient, de Haſar-enan à Sephama. 11 Et le terme deſcẽdra de Sephama à Reblata, d'Orient à Ain: & le terme deſcendant rabbatra ſur le coſté de la mer de Cenereth vers Orient. 12 Et le terme deſcẽdra au Iordain, & ſes iſſues ſerõt la mer ſalee. Vous aurez ceſte terre auec ſes fins à l'entour. 13 Et Moyſe commanda aux enfans d'Iſrael, diſant, C'eſt la terre que vous heriterez par ſort, laquelle le Seigneur a commandé de donner aux neuf lignees, & à vne demie lignee. 14 Car la lignee des enfans de Ruben ont prins leur heritage, ſelon les familles de leurs peres: & la lignee des enfans de Gad ſelõ les familles de leurs peres: auſsi la moitié de la lignee de Manaſſé. 15 Deux lignees & vne demie lignee ont prins leur heritage deça le Iordain vers Iericho, à la partie Orietale. 16 Et le Seigneur parla à Moyſe, diſant, 17 * S'enſuiuẽt les noms des perſonnages leſquels vous departiront la terre, aſſauoir,

Ioſué 15.1.

Ioſué 14.1.

Google

Eleazar Sacrificateur, & Ioſué fils de Nun. 18 Si prendrez vn prince de chacune lignee pour faire le partage de la terre. 19 Et les nom des perſonnages ſont de la lignee de Iuda, Caleb fils de Iephoné. 20 Ité de la lignee des enfans de Simeõ, Samuel fils d'Ammiud 21 Ité, de la lignee de Ben-iamin, Elidad fils de Chaſelon. 22 Item le prince de la lignee des enfans de Dan, Bocci fils de Iogli. 23 Item, le prince des enfans de Ioſeph, de la lignee des enfans de Manaſſé, Haniel fils d'Ephod. 24 Item le prince de la lignee d'Ephraim, Camuel fils de Sephthã. 25 Item, le prince de la lignee des enfans de Zabulon, Eliſaphan fils de Pharnach. 26 Item, le prince de la lignee des enfans d'Iſſachar, Phalatiel fils d'Oſan. 27 Item, le prince de la lignee des enfans d'Aſer, Ahihud fils de Salomi. 28 Item, le prince de la lignee des enfans de Nephthali, Phedael fils d'Ammiud. 29 Ce ſont ceux auſquels le Seigneur commanda de departir l'heritage des enfans d'Iſrael en la terre de Chanaan.

CHAP. XXXV.

¶ Les villes donnees aux Leuites. Villes de franchiſe. La loy de l'homicide. Le teſmoignage d'vn ſeul eſt de nulle valeur.

ET le Seigneur parla à Moyſe en la plaine de Moab, pres le Iordain vers Iericho, diſant, 2 *Commande aux enfans d'Iſrael, que de l'heritage qu'ils poſſederont, ils donnent aux Leuites des villes pour habiter. Auſsi vous donnerez aux Leuites les faux-bourgs des villes à l'entour d'icelles. 3 Ainſi ils auront les villes pour habiter: & les faux-bourgs d'icelles ſerõt pour leur beſtail, & pour leurs biens, & tous leurs animaux. 4 Et les faux-bourgs des villes que vous donnerez aux Leuites, depuis la muraille de la ville par dehors, *ſeront* de mille coudees à l'entour. 5 Et meſurerez au dehors de la ville le coſté d'Orient de deux mille coudees: & le coſté de Midi, de deux mille coudees: & le coſté d'Occident de deux mille coudees: & le coſté d'Aquilõ de deux mille coudees, & la ville au milieu. Ce ſeront les faux-bourgs de leur ville. 6 *Et des villes que vo' donnerez aux Leuites, il y aura ſix villes de refuge, leſquel-

Ioſué 21.2.

Ioſué 21.21, Deuter.

Digitized by Google

leſquelles baillerez, afin que l'homicide s'enfuye illec. & outre icelles donnerez quarantedeux villes. 7 Toutes les villes que vous dõnerez aux Leuites, ſeront quarante huict villes, & les faux bourgs d'icelles. 8 Et des villes que vous dõnerez de la poſſeſsion des enfans d'Iſrael, ceux qui en auront plus en donnerõt beaucoup: & ceux qui en aurõt moins, en departiront peu. Vn chacun ſelon ſon heritage qu'il poſſedera, donnera de ſes villes aux Leuites.
9 Et le Seigneur parla à Moyſe, diſant, 10 Parle aux enfans d'Iſrael, & leur di, *Quãd vous ſerez paſſez le iordain en la terre de Chanaan, 11 Cõſtituez villes qui vous ſeront villes de refuge, & que l'homicide qui frappe la perſonne par ignorance, fuye illec. 12 Et les villes vous ſeront pour le refuge, à cauſe du prochain: & l'homicide ne mourra point, inſqu'à ce qu'il aſsiſtera deuant la congregation pour en faire iugement. 13 Des villes donc que vous donnerez, il y aura ſix villes de refuge pour vous, 14 Deſquelles en ordonnerez trois villes delà le Iordain, & les trois autres ordõnerez en la terre de Chanaan, leſquelles ſeront villes de refuge. 15 Ces ſix villes ſerõt aux enfans d'Iſrael, & à l'eſtrãger, & à celuy qui habite entre vous pour refuge, afin que quicõque aura frappé la perſonne par ignorance s'enfuye illec. 16 Et s'il l'a frappé d'vn inſtrument de fer, dont il ſoit mort, il eſt homicide, & l'homicide mourra de mort. 17 Et s'il a frappé de vne pierre *qu'il euſt en ſa* main (de laquelle il peut mourir) & ſoit mort, il eſt homicide, & l'homicide mourra de mort. 18 Ou s'il l'a frappé d'vn inſtrumẽt de bois qu'il tenoit en ſa main (duquel il peut mourir) & ſoit mort, il eſt homicide, & l'homicide mourra de mort. 19 Et celuy qui eſt prochain du ſang, mettra à mort l'homicide: quãd il le rencõtrera, il le pourra tuer, 20 *Itẽ, ſi par haine il l'a pouſſé, ou a ietté quelque choſe ſur luy par aguet, & eſt mort: 21 Ou l'a frappé par inimitié auec ſa main, & ſoit mort, celuy qui l'a frappé mourra de mort: car il eſt homicide: le prochain du ſang le pourra mettre à mort quand il le rencontrera: 22 Mais ſi par cas fortuit ſans inimitié, il l'a pouſſé, ou a ietté ſur

Deut. 19.2, ioſué 20.2.

Deut. 17.11.

Digitized by Google

luy quelque inſtrument ſans aguet, 23 Ou aucune pierre, par laquelle il meure, ſans le voir, & l'a fait tõber ſur luy, & meure, & qu'iceluy ne luy ait point eſté ennemi, & n'ait point cerché ſon mal: 24 Lors la congregation iugera entre le frappeur & le prochain du ſang touchant ceſte cauſe. 25 Et la congregation deliurera l'homicide de la main du prochain du ſang, & le fera retourner à la ville de refuge, où il s'en eſtoit fuy, & demeurera en icelle iuſqu'à la mort du grand Sacrificateur qui eſt oinct de la ſaincte huile. 26 Mais ſi l'homicide ſort les limites de la ville de ſon refuge à laquelle il s'en eſt fuy, 27 Et le prochain du ſang le trouue dehors les limites de la ville de ſõ refuge, le prochain du ſang pourra occir l'homicide, & ne ſera point coulpable du ſang. 28 Car il doit demeurer en la ville de ſon refuge iuſqu'à la mort du grãd Sacrificateur. Et apres la mort du grand Sacrificateur l'homicide retournera en la terre de ſa poſſeſsiõ. 29 Et ces choſes vous ſeront en ordonnance de iugement par vos ages en toutes vos habitations. 30 Quiconque frappera la perſonne, par le dict des teſmoins on l'occira: mais vn ſeul teſmoin ne portera point teſmoignage contre la perſonne pour la faire mourir. 31 Vous ne prẽdrez point de prix pour la vie de l'homicide, qui eſt meſchant, digne de mourir: ains il mourra de mort. 32 Auſsi ne prendrez point le prix de celuy qui eſt fuy à la ville de ſon refuge: afin qu'il retourne habiter en la terre, iuſqu'à la mort du Sacrificateur. 33 Et ne pollуerez point la terre en laquelle vous eſtes: car le ſang pollue la terre: & ne ſe ſera point reconciliation de la terre pour le ſang reſpandu en icelle, ſinon par le ſang de celuy qui l'a reſpandu. 34 Vous ne ſouillerez point donc la terre en laquelle vous eſtes habitans, au milieu de laquelle i'habite: Car ie ſuis le Seigneur qui habite entre les enfans d'Iſrael.

CHAP. XXXVI.

¶ Les filles de Salphaad. La loy de mariage. Deux tranſporter les heritages d'vne lignee à autre.

LOrs les chefs des peres des familles des enfans de Galaad, le fils de Machir, fils de Manaſſé, de la famille

Digitized by Google

mille des enfans de Ioſeph approcherent & parlerẽt en la preſence de Moyſe, & des princes, & des chefs des parentez des enfans d'Iſrael, diſans, 2 *Le Seigneur a cõmandé à mon ſeigneur de donner aux enfans d'Iſrael, la terre en heritage par ſort. Et mõ ſeigneur a cõmandé de par le Seigneur de donner l'heritage de Salphaad noſtre frere à ſes filles. 3 Si elles ſont mariees à aucũ des fils des lignees d'Iſrael, l'heritage d'icelles ſera ſouſtrait de l'heritage de nos peres, & ſera reduit à l'heritage de la lignee à laquelle elles ſerõt. Ainſi ſera ſouſtrait du ſort de noſtre heritage. 4 Quãd auſsi le Iubilé ſera aux enfans d'Iſrael, l'heritage d'icelles ſe reduira à l'heritage de la lignee à laquelle elles ſerõt. Ainſi l'heritage d'icelles ſera ſouſtrait de l'heritage de nos peres. 5 Et Moyſe cõmanda aux enfans d'Iſrael, ſelon le mãdement du Seigneur, diſant, La lignee des enfans de Ioſeph parle droitemẽt. 6 Voici ce que le Seigneur a commandé aux filles de Salphaad, diſant, Elles ſe marieront à ceux qui leur plairont: toutesfois elles ſeront mariees en la famille de la lignee de leur pere. 7 Ainſi l'heritage ne ſe remuera point entre les enfans de Iſrael, de lignee en lignee. Car vn chacun des enfans d'Iſrael s'adioindra à l'heritage de ſes peres. 8 Et toute fille qui obtiendra heritage des familles des enfans d'Iſrael, ſera mariee à quelqu'vn de ſa famille, de la lignee de ſon pere, afin que les enfans d'Iſrael ayent en poſſeſsion vn chacun l'heritage de ſes peres. 9 L'heritage donc ne ſe tranſmuera point de lignee en autre lignee: mais vn chacun s'adioindra à ſon heritage d'entre les lignees des enfans de Iſrael. 10 Comme le Seigneur auoit commandé à Moyſe, ainſi firent les filles de Salphaad. 11 Et Mahala, Therſa, Negla, Melcha, & Noa, filles dudit Salphaad, ſe marierent aux enfans de leurs oncles. 12 Ainſi furent femmes d'aucuns de la lignee des enfans de Manaſſé fils de Ioſeph, Et l'heritage d'icelles fut en la lignee de la famille de leur pere. 13 Ce ſont les commandemens & iugemens que le Seigneur commanda par la main de Moyſe aux enfans d'Iſrael, en la plaine de Moab, pres le Iordain vers Iericho.

*Sus 27. 1. Ioſué 17. 4.

Digitized by Google

LE CINQVIEME LIVRE DE MOYSE, DICT Deuteronome:

ARGUMENT.

¶ *Ce liure contient la publication de la Loy, reiteree par Moyse en la plaine de Moab, pres le fleuue Iordain, l'an quarantieme apres que le peuple sortit d'Egypte. La cause de ceste secõde publication estoit, d'autant que tous ceux qui l'auoyent ouye la premiere fois pres le mont de Sinai, estoyent tous morts au desert, depuis l'aage de vingt ans & au dessus, à cause de leur incredulité, excepté Iosué & Caleb: comme il est escrit Nom. 14. L'inscription du liure est Deuteronome, qui est vn mot Grec, signifiant autant comme seconde Loy: non point qu'il soit ici parlé d'autre Loy que celle mesme que Dieu donna au mont Sinai: mais d'autant qu'elle a esté derechef publiee, comme si c'eust esté vne nouuelle Loy.*

CHAP. I.

¶ *Brief recueil de ce qui aduint au peuple d'Israel, depuis qu'il partit d'Horeb, iusques à ce qu'il soit venu en Cades-barné.*

CEstuyuent les paroles que Moyse dit à tout Israel, outre le Iordain au desert, en la plaine contre la Mer rouge, entre Pharan & Tophel, & Laban, & Haseroth, & Dizahab. 2 Il y a onze iournees de Horeb, par la voye du mõt de Seir iusques à Cades-barné. 3 Et aduint en la quarantieme annee, au premier iour de l'onzieme mois que Moyse parla aux enfans d'Israel, selon tout ce que le Seigneur luy auoit commandé de leur dire, 4 *Apres qu'il eut desconfit Sehon Roy des Amorrheens, qui demeuroit en Hesebon: & aussi Og Roy de Basan, qui demeuroit en Astaroth, & en Edrai. 5 Ainsi Moyse outre le Iordain en la terre de Moab, commença à declarer ceste

Nomb. 21.24, & 33.

Digitized by Google

ceſte Loy, diſant. 6 Le Seigneur noſtre Dieu a parlé à nous en Horeb, diſant, Vous auez aſſez demeuré en ceſte mõtagne: 7 Tournez-vous, & partez, afin que veniez en la montagne des Amorrheens, & en tous les lieux circonuoiſins, en la plaine ſur la montagne, & ès lieux bas vers Midi, & ſur la riue de la mer, au pays de Chanaã, & au Libã iuſques au grãd fleuue Euphrates. 8 Regardez, i'ay mis deuant vous la terre: entrez, & poſſedez ceſte terre que le Seigneur Dieu a iuré de dõner à vos peres Abrahã, Iſaac, & Iacob, & à leur ſemence apres eux. 9 Et en ce temps ie parlay à vous, diſant, * Ie ne vous puis porter moy ſeul: 10 Le Seigneur voſtre Dieu vous a fait multiplier. Et voici, vous eſtes auiourd'huy en multitude cõme les eſtoilles du ciel. 11 Le Seigneur, le Dieu de vos peres vous face croiſtre mil le fois autant que vous eſtes, & vous beniſſe, cõme il vous a dit. 12 Cõment porteray-ie ſeul voſtre faſcherie, voſtre charge, & vos proces? 13 Baillez-moy d'entre vous, hommes ſages, entendus, & bien auiſez ſelon vos lignees: & ie les ordonneray pour vos chefs. 14 Lors vous me reſpondiſtes, & diſtes, Il eſt bon de faire ce que tu as dit. 15 Adonc ie prins les chefs de vos lignees hommes ſages & bien auiſez, & les cõſtituay chefs ſur vous, gouuerneurs ſur miliers, centeniers, cinquanteniers, dixeniers, & preuoſts ſelon vos lignees: 16 Et commanday lors à vos iuges, diſant, Eſcoutez vos freres: * & iugez iuſtement entre l'homme & ſon frere, & entre l'eſtranger qui eſt auec luy. 17 Vous n'aurez regard à la perſonne en iugement: mais orrez autãt le petit cõme le grand. * Vous ne craindrez la face de perſonne, car le iugement eſt à Dieu. Et ſi l'affaire vous eſt difficile, faites-le venir deuant moy, & ie l'orray. 18 En ce temps-la ie vous commanday toutes les choſes que deuiez faire. 19 Lors partiſmes d'Horeb, & cheminaſmes par tout le deſert qui eſt grand & terrible, comme vous auez veu, par la voye de la montagne des Amorrheens, ainſi que le Seigneur noſtre Dieu nous auoit cõmandé: & vinſmes iuſqu'à Cades-barné. 20 Et ie vous di, Venez iuſques à la montagne des Amorrheens, laquelle le Seigneur

Exod. 18.19.

Leuit. 19.15, *pro.* 24. 24, *iaq.* 2.1.

Digitized by Google

noſtre Dieu nous donne. 21 Regarde, le Seigneur ton Dieu met deuant toy la terre: monte & la poſſede, ainſi que le Seigneur, le Dieu de tes peres t'a dit, Ne crain pas, & n'aye point de peur. 22 Lors vous vous approchaſtes tous de moy, & diſtes, * Enuoyons des hommes deuant nous, afin qu'ils eſpient la terre pour nous, & nous rapportent nouuelles par quel chemin nous monterons en icelle, & auſsi les villes eſquelles nous entrerons. 23 Et ceſte parole me ſembla bonne: pourtant ie prins douze hommes d'entre vous, vn homme de chacune lignee: 24 * Et ils ſe mirent en chemin, & monterent en la montagne, & vindrent iuſques au fleuue d'Eſcol, & eſpierent la terre. 25 Et prindrent en leurs mains des fruicts de la terre, & deſcendirẽt à nous, & nous en rapporterent nouuelles: & dirent, La terre, laquelle le Seigneur noſtre Dieu nous donne, eſt bonne. 26 Mais vous ne vouluſtes pas monter, ains fuſtes rebelles au commandement du Seigneur voſtre Dieu. 27 Si murmuraſtes en vos tabernacles, & dites, Pourtant que le Seigneur nous hait, il nous a fait ſortir hors du pays d'Egypte, afin de nous liurer en la main des Amorrheẽs, pour nous faire deſtruire. 28 Où monterons-nous? Nos freres ont fait faillir nos cœurs, en diſant, Le peuple eſt en plus grand nombre, & plus haut de ſtature que nous: les villes ſont grandes & murees iuſqu'au ciel: & auſsi nous auons là veu les enfans d'Enacim. 29 Mais ie vous di, Ne ſoyez point eſpouuantez, & n'ayez crainte d'eux. 30 Le Seigneur voſtre Dieu qui chemine deuant vous bataillera pour vous, tout ainſi comme il a fait auec vous en Egypte deuant vos yeux: 31 Et au deſert, auquel tu as veu comment le Seigneur ton Dieu t'a porté, ſi cõme l'homme porte ſon fils, par toute la voye, en laquelle vous auez cheminé iuſques à ce que vous eſtes venus en ce lieu. 32 Et en ceſte choſe vous n'auez pas creu au Seigneur voſtre Dieu, 33 * Qui pour vous pourueoir de lieu à aſſeoir voſtre oſt, alloit deuãt vous en la voye par feu de nuict, afin que viſsiez en la voye par laquelle vous alliez: & de iour par la nuee. 34 Lors le Seigneur ouit la voix de vos paroles, &

Nomb. 13.3.

Nomb. 13.24.

Exode 13.21.

fut

Digitized by Google

fut courroucé: si iura disant, 35 *Personne de ces hõmes de ceste generation mauuaise ne verra ceste bõne terre, laquelle i'ay iuré de dõner à leurs peres, 36 Fors que Caleb fils de Iephoné, lequel la verra: & ie luy dõneray la terre sur laquelle il a marché, & à ses enfans: pourtãt qu'il a suyui perseueramment le Seigneur. 37 Aussi le Seigneur Dieu se courrouça cõtre moy à l'occasiõ de vo⁹, disant, *Toy aussi n'en treras pas illec: 38 Mais Iosué fils de Nun, qui t'assiste y entrera: fortifie-le, car il partira l'heritage aux enfans d'Israel. 39 Vos meſgnies desquelles vous auez dit qu'elles seroyét dõnees en proye, & vos enfans lesquels auiourd'huy ne cognoissent ne bié ne mal, y entreront, & leur donneray ceste *terre*, & la possederont. 40 Mais vous, retournez-vous en, & tirez au desert par la voye de la mer rouge. 41 Lors vous respondites, & me distes, Nous auons peché contre le Seigneur. Nous monterons, & batallerons tout ainsi que le Seigneur nostre Dieu nous a commandé. Et vous armastes vn chacun de ses harnois de guerre, & vouluſtes monter la montagne. 42 Et le Seigneur me dit, Di leur, Ne montez point, & si ne bataillez point: (car ie ne suis pas au milieu de vous,) afin que vous ne soyez desconfits deuant vos ennemis. 43 Quand ie le vous di, vous ne m'ouistes pas, mais rebellastes cõtre le cõmandemẽt du Seigneur, & fustes presomptueux & montastes sur la montagne. 44 Lors L'Amorrheen, demeurant en ceste montagne, sortit à l'encontre de vous, & vous poursuyuit, ainsi que font les ⁹es: & vous battit en Seir iusques à Horma. 45 Et quand vous fustes retournez, vous pleurastes deuãt le Seigneur: mais le Seigneur n'ouit point vostre voix, & n'enclina point ses oreilles vers vous. 46 Ainsi vous demeurastes en Cades plusieurs iours, cõme *monstrent* les iours que vous y auez demeuré.

Nombr. 14.22.

Nombr. 20.12. sous 34. 4.

⁹ *c. Abeilles, ou mouches à miel.*

CHAP. II.

¶ Il est commandé au peuple d'Israel de passer par la terre des enfans d'Edom sans leur mal-faire. Dieu a benis son peuple d'Israel.

LOrs nous tournasmes & tirasmes au desert par la voye de la mer rouge, cõme le Seigneur m'auoit

Digitized by Google

dit : & tournoyaſmes à l'entour de la montagne de Seir par pluſieurs iours. 2 Et le Seigneur parla à moy, diſant, 3 Vous auez aſſez tournoyé à l'entour de ceſte montagne : tournez-vous vers Aquilon. 4 Et commanda au peuple, diſant, Vous paſſerez par les fins de vos freres les enfans d'Eſau qui demeurent en Seir, & ils aurõt peur de vous. 5 Mais dõnez-vous bien garde de les irriter. Car ie ne vous donneray point de leur terre iuſqu'à vn ſeul pied. Ca i'ay donné à Eſau en poſſeſſion la montagne de Seir. 6 Vous acheterez d'eux les viures à prix d'argent : & mangerez, & auſsi acheterez d'eux l'eau à prix d'argent, & beurez. 7 Car le Seigneur ton Dieu t'a benit en toutes les œuures de tes mains. Il a cognu ton chemin par ce grand deſert. Et le Seigneur ton Dieu a eſté auec toy ces quarãte ans : tellement qu'il ne t'a rien falu. 8 Adõc paſſaſmes par nos freres les enfans d'Eſau, & demeurãs en Seir de la voye de la plaine d'Elath, & d'Aſion-gaber, nous tournaſmes, & paſſaſmes en la voye du deſert de Moab. 9 Lors le Seigneur me dit, Ne moleſte point Moab, & ne le prouoque point à bataille. Car ie ne te donneray rien de ſa terre en poſſeſſion, pourtant que i'ay donné Ar en poſſeſſion aux fils de Lot. 10 Les Emiens parauant habitoyent en icelle : qui eſtoyent vn peuple grand, & en grande multitude, & haut comme Enacim. 11 Et les Raphaims ont auſsi eſté reputez comme Enacim : & les Moabites les ont appelez Emim. 12 Auſsi en Seir demeuroyent auparauant les Horiens. Mais les fils d'Eſau les dechaſſerent, & deſtruirent de deuant eux : & y habiterent en lieu d'eux, ainſi que fit Iſrael en la terre de ſa poſſeſſion, que le Seigneur leur donna. 13 Lors *ie di*, Maintenant donc leuez-vous, & paſſez le fleuue de Zared. Et nous paſſaſmes le fleuue de Zared. 14 Et le temps auquel nous auons cheminé de Cades-barné, iuſqu'à ce que nous auons paſſé le fleuue de Zared, a duré trentehuit ans, iuſques à ce que toute la generation des hommes de guerre a eſté abolie du milieu de l'oſt, comme le Seigneur Dieu leur auoit iuré. 15 Auſsi la main du Seigneur fut contr'eux, pour les deſtruire du milieu de l'oſt,

Digitized by Google

de l'oſt, iuſqu'à ce qu'il les conſumaſt. 16 Ainſi furent conſumez par mort tous les hõmes de guerre du milieu du peuple. 17 Puis le Seigneur parla à moy, diſant, 18 Tu paſſeras auiourd'huy les fins de Moab aupres d'Ar: 19 Et approcheras vers les enfans d'Ammon, leſquels tu n'aſſailliras point, & auſſi ne les irriteras. Car ie ne te donneray en poſſeſsion rien de la terre des enfans d'Ammõ, pource que ie l'ay donnee en poſſeſsion aux enfans de Lot. 20 Ceſte terre auſsi a eſté reputee terre des Raphaims. Car les Raphaims parauant habitoyent en icelle: & lés Ammoniés appelloyét iceux *Zomzomim: 21 Vn peuple grand & en grand nombre, & haut cõme Enacim. Mais le Seigneur les fit deſtruire de deuant iceux. Et par ainſi la poſſederét, & y habiterét en lieu d'eux, 22 Ainſi qu'il auoit fait aux enfans d'Eſau demeurans en Seir, quãd il deſtruit les Horiens de deuant eux. Et par ainſi la poſſederent, & y habiterent en lieu d'eux iuſqu'à ce iour. 23 Et les Caphthorins ſortans de Caphthor, deſtruirent les Heuiens qui habitoyét en Haſerim iuſqu'en Gaza, & habiterent là au lieu d'eux. 24 *Puis le Seigneur dit*, Sus, leuez-vous, partez, & paſſez le fleuue d'Arnon. Regarde, i'ay liuré en ta main Sehon Roy de Heſebon Amorrehen, auec ſa terre. Commence de la poſſeder, & le prouoque à bataille. 25 Auiourd'huy ie commenceray de donner la crainte & la peur de toy ſur les peuples qui ſont deſſous tout le ciel: afin que quand ils orront ta renõmee, ils tremblent & ſoyent en angoiſſes pour ta preſence. 26 *Lors du deſert d'Orient i'enuoyay des meſſagers à Sehon roy d'Heſebon, auec paroles de paix, diſant, 27 Que ie paſſe par ta terre, & iray tout au long de la voye, ſans me deſtourner à dextre ni à ſeneſtre. 28 Tu me vendras des viures pour argent, afin que ie mange. Tu me donneras auſsi de l'eau pour argent, afin que ie boyue: ſeulement que i'aye le paſſage de mes pieds, 29 (Ainſi que m'ont fait les enfans d'Eſau qui demeurent en Seir, & les Moabites qui demeurent en Ar) iuſqu'à ce que ie paſſe le Iordain, en la terre q̃ le Seigñr noſtre Dieu nous dõne. 30 Mais Seon roy d'Heſebon ne nous

c. ſelõ aucũs, meſchans, abominables, brigãs & voleurs.

*Nomb. 21. 21.

Digitized by Google

voulut pas laiſſer paſſer par deuers ſoy : car le Seigneur ton Dieu auoit endurci ſon eſprit, & obſtiné ſon cœur, afin qu'il le donnaſt en ta main, comme *il appert* auiourd'huy. 31 Et le Seigneur Dieu me dit *Regarde, i'ay commencé de donner deuant toy Sehon auec ſa terre. Commẽce donc à prẽdre pour heritage ſa terre. 32 Et Sehon ſortit à l'encõtre de nous, luy & tout ſon peuple, pour batailler en Iaſa: 33 Mais le Seigneur noſtre Dieu le liura deuãt no⁹: & le deſcõfiſmes luy, ſes enfans, & tout ſon peuple. 34 En ce tẽps nous prinſmes toutes ſes villes, & deſtruiſiſmes hõmes, femmes, & enfãs d'icelles: & n'y laiſſaſmes rien de reſidu, 35 Excepté ſeulement le beſtail que pillaſmes pour nous: & la deſpouille des villes, que prinſmes pour nous. 36 Depuis Aroer, qui eſt ſur la riue du fleuue d'Arnon, & depuis la ville qui eſt ſur le fleuue, iuſqu'à Galaad, n'y eut pas vne des villes qui ſe peuſt defendre de no⁹. Car le Seigneur noſtre Dieu les nous auoit toutes donnees en noſtre main. 37 Tãt ſeulemẽt tu n'as point approché de la terre des enfans d'Ammõ, ni à tout ce qui tiẽt au fleuue de Iaboc, ni aux villes des mõtagnes, ni à tout ce que le Seigneur noſtre Dieu nous auoit defendu.

Amos 2.9.

CHAP. III.

¶ Og roy de Baſan eſt deſfait. Ioſué ordonné conducteur. Moyſe ne peut impetrer d'entrer en la terre de Chanaan.

Sous 29.7. nomb. 21.33. A *Donc nous tournaſmes & montaſmes par la voye de Baſan. Et Og le roy de Baſan ſortit à l'encontre de nous, luy & tout ſon peuple, pour batailler *en* Edrai. 2 Et le Seigñr me dit, Ne le crain point: car ie l'ay liuré en ta main auec tout ſon peuple, & ſa terre: & luy feras *cõme tu as fait à Sehon roy des Amorrheens, qui demeuroit en Heſebon. *Nomb. 21.24.* 3 *Ainſi le Seigneur noſtre Dieu liura en nos mains Og roy de Baſan, & tout ſon peuple, & les battiſmes, tellement qu'il ne luy demeura rien. *Nomb. 21.33.* 4 En ce meſme temps nous prinſmes toutes ſes villes: & n'y eut ville que nous ne leur priſsions, aſſauoir ſoixante villes, toute la region d'Argob, du royaume d'Og en Baſan. 5 Toutes les villes eſtoyent mu-

rees de

Digitized by Google

rees de hautes murailles, de portes & de verroux, outre beaucoup d'autres villes non murees. 6 Et les destruisismes ainsi que nous auions fait à Sehon roy d'Hesebon, en exterminant toutes villes, hommes, femmes, & enfans: 7 Mais tout le bestail & la despouille des villes, nous les pillasmes pour nous. 8 En ce temps-la nous prinsmes la terre de la main des deux rois des Amorrheens, qui sont outre le Iordain, depuis le fleuue d'Arnon, iusqu'en la montagne d'Hermon. 9 *Lequel* Hermon les Sidoniens appellent Sarion: mais les Amorrheens le nomment Sanir: 10 Toutes les villes de la pleine, & tout Galaad, & tout Basan, iusqu'à Selcha & Edrai: les villes du royaume d'Og en Basan. 11 Car de la reste des Geans restoit seulemẽt Og Roy de Basan. Voici, son lict *qui est* vn lict de fer, n'est-il point en Rabbath des enfans d'Ammon? sa longueur est de neuf coudees, & sa largeur de quatre coudees, selon les coudees d'vn hõme. 12 *En ce temps-la nous possedasmes ceste terre, depuis Aroer, qui est sur le fleuue d'Arnon. Et donnay la moitié de la montagne de Galaad auec ses villes, aux Rubenites & Gadites. 13 Et la reste de Galaad, & tout Basan qui estoit du royaume d'Og, ie la donnay à la demie lignee de Manassé: assauoir, toute la region d'Argob, & tout Basan, qui est appelé la terre des Geans. 14 Iair fils de Manassé print toute la region d'Argob iusqu'aux fins de Gessuri, & de Machati. Et les appela de son nom, Basan, Hauoth-Iair, iusques auiourd'huy. 15 Mais à Machir ie donnay Galaad. 16 Et aux Rubenites & Gadites ie dõnay vne partie de Galaad, & iusqu'au fleuue d'Arnon, le milieu du fleuue, & la fin, iusqu'au fleuue Iaboc, les fins des enfans d'Ammon. 17 Et la plaine, & le Iordain, & les fins depuis Cenereth iusques à la mer de la plaine, c'est assauoir, la mer salee, dessous [a] Asdod Phasga vers Orient. 18 Et en ce temps-la ie vous commanday, disant, Le Seigneur vostre Dieu vous a donné ceste terre pour la posseder. Vous tous qui estes enfans vertueux, passez armez deuant vos freree les enfans d'Israel: 19 Excepté vos fẽmes, vos enfans, & vostre bestail (ie say que vous auez beau-

Nomb. 32.33.

[a] *Aucuns, ruisseaux de la montagne.*

Digitized by Google

coup de beſtail) qui demeureront en vos villes, leſquelles ie vous ay données: 20 Iuſqu'à ce que le Seigneur aura donné repos à vos freres comme à vous, & qu'ils poſſedent auſsi la terre, laquelle le Seigneur voſtre Dieu leur donne outre le Iordain: lors retournerez vn chacun en ſa poſſeſsion, que ie vous ay donnée. 21 *En ce temps-là ie commanday à Ioſué, diſant, Tes yeux ont tout veu ce que le Seigneur voſtre Dieu a fait à ces deux rois, Ainſi fera le Seigneur à tous les royaumes par leſquels tu paſſeras. 22 Ne les craignez point: car le Seigneur voſtre Dieu eſt celuy qui bataille pour vous. 23 En ce temps-là ie fi priere au Seigneur, diſant, 24 Seigneur Dieu, tu as commencé de demonſtrer à ton ſeruiteur ta grandeur & ta main forte. Car qui eſt le Dieu au ciel & en terre qui puiſſe faire ſelon tes œuures, & ſelon tes puiſſances? 25 Ie prie que ie paſſe, & voye la bonne terre qui eſt outre le Iordain, & ceſte bonne montagne, & le Liban. 26 *Et le Seigneur Dieu ſe courrouça contre moy à cauſe de vous, & ne m'exauca pas: mais il me dit, Il te ſuffiſe, ne parle plus de ceſt affaire. 27 Mõte au ſommet de Phaſga, & leue tes yeux vers Occident, Septentrion, Midi, & Orient: & regarde de tes yeux, car tu ne paſſeras pas ce Iordain. 28 Mais donne charge à Ioſué, & le fortifie & conforte: car il paſſera deuant ce peuple, & leur departira par heritage la terre que tu as veuë. 29 Ainſi nous demeuraſmes en la vallee contre Beth-phegor.

Nomb. 27.18.

Soue 31.2, & 34.4.

CHAP. IIII.

¶ De garder la Loy de Dieu. De ne rien adiouſter à ſa parole. La vraye ſapience des hommes. De ne faire image ou ſemblance. Le Seigneur a eſleu les peres, pource qu'il les a aimez.

MAintenant donc, Iſrael, eſcoute mes ordonnances & droits, leſquels ie vous enſeigne de faire: afin que vous viuiez & entriez en la terre laquelle le Seigneur le Dieu de vos peres vous donne, & que vous la poſſediez. 2 Vous n'adiouſterez rien à la parole que ie vous commande, & n'oſterez rien d'icelle: afin que gardiez les commandemens du Seigneur

Digitized by Google

gneur voſtre Dieu, leſquels ie vous commande.
3 *Vos yeux ont veu ce que le Seigneur a fait contre Beel-phegor: car le Seigneur tõ Dieu a exterminé du milieu de toy tout homme qui a cheminé apres Beel-phegor. 4 Mais vo⁹ qui auez eſté ioincts au Seigneur voſtre Dieu, vous eſtes tous viuans auiourd'huy. 5 Regardez, ie vous ay enſeigné les ordonnances & droicts, ainſi que le Seigneur mon Dieu m'a commandé: afin que faciez ainſi au milieu de la terre, en laquelle vous entrerez pour la poſſeder. 6 Vous les garderez donc & les ferez. Car c'eſt voſtre ſapience & voſtre intelligence deuant les peuples, leſquels orront toutes ces ordonnances, & diront, Certes ce peuple eſt ſage & entendu, c'eſt vne gent grande. 7 Car qui eſt la gent ſi grande, qui ait les dieux ainſi approchãs d'el le, cõme le Seigneur noſtre Dieu approche de nous en tout ce que nous l'inuoquons? 8 Et qui eſt la gent ſi grande, qui ait ordonnances & iuſtes droicts, cõme toute ceſte Loy, laquelle auiourd'huy ie propoſe deuant vous? 9 Mais gardetoy & ton ame ſongneuſement, que tu n'oublies les choſes que tes yeux ont veuës: afin qu'elles ne partent de ton cœur tous les iours de ta vie, & que tu les donnes à cognoiſtre à tes fils, & aux fils de tes fils. 10 *Que tu n'oublies* le iour auquel tu as aſsiſté deuant le Seigneur ton Dieu en Horeb, quand le Seigneur me dit, Aſſemble-moy le peuple, & ie leur feray ouir mes paroles, leſquelles ils apprendront: afin qu'ils me craignent tous les iours qu'ils viuront ſur la terre, & qu'ils enſeignent leurs enfans. 11 Alors vous approchaſtes, & vous tinſtes au bas de la mõtagne, laquelle bruſloit en feu iuſques au milieu du ciel: & là y auoit tenebres, nuees & obſcurité. 12 Et le Seigneur voſtre Dieu parla à vous du milieu du feu. Vous auez ouy la voix de ſes paroles: mais vous n'auez point veu de ſimilitude, fors la voix. 13 Lors il vous declara ſon alliãce, laquelle il vous cõmãda de faire: c'eſt aſſauoir, les dix paroles, & les eſcriuit ſur deux tables de pierre. 14 Et en ce temps le Seigneur me commanda de vous enſeigner les ordõnances & droits, afin que les fiſsiez en

Nomb. 25.4, Ioſue 22.17.

Digitized by Google

la terre en laquelle vous passez pour la posseder. 15 Vous prendrez donc bien garde pour vos ames, que vo⁹ n'auez veu aucune similitude au iour que le Seigneur vostre Dieu a parlé à vous en Horeb, du milieu du feu: 16 Afin que vous ne vous corrõpiez, & que ne vous faciez image taillee, representation de toute pourtraiture, soit espece de masle ou de femelle: 17 Espece de toute beste q̃ est sur la terre, ou espece de tout oiseau ayãt ailes, qui vole sous le ciel: 18 Ou espece de tout bestail se trainãt sur la terre, ou espece de tout poisson qui soit en l'eau dessous la terre. 19 Aussi qu'esleuant tes yeux au ciel, & voyãt le soleil & la lune, & les estoilles, auec tout l'exercite du ciel: que tu n'erres, & t'enclines deuant, & leur serues, veu que le Seigneur ton Dieu les a departis à tous peuples qui sont sous le ciel vniuersel. 20 Or le Seigñr vous a prins & tirez hors de la fournaise de fer d'Egypte, afin q̃ vo⁹ luy soyez vn peuple hereditaire, comme *vous estes* auiourd'huy. 21 *Et le Seigneur se courrouça contre moy pour vos paroles: & iura que ie ne passeroye pas outre le Iordain, & que ie ne viendroye à la bonne terre laquelle le Seigneur ton Dieu te donne en heritage. 22 Car ie mourray en ceste terre, sans que ie passe outre le Iordain: mais vous y passerez, & possederez ceste bonne terre. 23 Dõnez-vous garde que n'oubliez l'alliance du Seigneur vostre Dieu, laquelle il a traittee auec vous: & que ne vous faciez image taillee, ne semblance de tout ce que le Seigneur vostre Dieu vous a defendu. 24 *Car le Seigneur ton Dieu est vn feu consumãt, & vn Dieu ialoux. 25 Quand tu auras engendré des enfans, & les enfans de tes enfans, & auras demeuré en la terre, si lors vous-vous corrõpez, & faites images taillees, semblances de choses quelconques, & faciez mal deuant le Seigneur ton Dieu, pour le prouoquer à ire, 26 I'appelle auiourd'huy en tesmoignage le ciel & la terre cõtre vous, que vous perirez bien tost de la terre, à laquelle passez par le Iordain pour la posseder: & ne prolongerez vos iours sur icelle, car vous serez destruits. 27 Et le Seigneur Dieu vous dispersera entre les peuples, & resterez vn petit

Sus 1. 37, & 3.26, sous 34. 4.

Hebr. 22.29.

Digitized by Google

vn petit nombre entre les gens, eſquelles le Seigneur vous menera. 28 Et là vous ſeruirez aux dieux qui ſont œuures des mains de l'homme, bois & pierre, qui ne voyent, n'oyent, ne mangẽt, & n'odorent point. 29 *Et de là tu cercheras le Seigneur ton Dieu, & le trouueras, ſi tu le cerches de tout ton cœur, & de toute ton ame. 30 Quand tu auras eſté en angoiſſe, & que toutes ces choſes te ſeront aduenues, finalement tu retourneras au Seigneur ton Dieu, & obeiras à ſa voix. 31 Car le Seigneur ton Dieu eſt vn Dieu miſericordieux: il ne t'abandonnera point, & ne te deſtruira, & n'oubliera pas l'alliance de tes peres qu'il leur a iuree. 32 Car demande maintenant des iours paſſez, qui ont eſté auant toy, depuis le iour que Dieu a creé l'homme ſur la terre, & depuis vn bout du ciel iuſques à l'autre, y a-il rien eu de ſi grand que ceſte choſe? Ou, a-il eſté ouy rien ſemblable à ceci? 33 Y a-il aucun peuple qui ait ouy la voix de Dieu, parlant du milieu du feu, comme tu l'as ouye, & ſi es viuant? 34 Ou eſt-ce que Dieu a eſſayé d'entrer, & prendre à ſoy vne gent du milieu de l'autre gent, par tentations, par ſignes & miracles, par bataille & par main forte, par bras eſtendu, & par grandes viſions, ſelon toutes les choſes que le Seigneur voſtre Dieu vo⁹ a faites en Egypte deuant vos yeux? 35 Il te les a fait veoir afin q̃ tu cognoiſſes q̃ le Seigneur eſt Dieu, & qu'il n'y a autre q̃ luy ſeul. 36 Il t'a faitouyr ſa voix du ciel, pour t'inſtruire, & t'a mõſtré ſur la terre ſon grand feu, & as ouy ſes paroles du milieu du feu. 37 Pource qu'il a aimé tes peres, & a eſleu leur ſemẽce apres eux, *il t'a fait ſortir d'Egypte, en ſa preſence par ſa grãde vertu: 38 Pour deschaſſer de ta preſence gẽs plus grãdes & pl⁹ fortes que toy, pour te faire entrer, & te dõner leurs terres en heritage, ainſi *qu'il apparoiſt* auiourd'huy. 39 Cognoy dõc au iourd'huy, & reduy en tõ cœur, que le Seigneur eſt Dieu du ciel là ſus, & ſur la terre en bas: & n'en y a point d'autre. 40 Et garde ſes ordonnances, & commandemens qu'auiourd'huy ie t'ay commandez, afin qu'il te ſoit bié, & à tes enfans apres toy: &

Sapiẽ. 1.2.

Exode 13.21.

afin que tu faces prolõger tes iours ſur la terre que
Nomb. ton Seigneur tõ Dieu te dõne à touſiours. 41 *Lors
35.6. Moyſe ſepara trois villes outre le Iordain vers le ſo
leil leuãt, 42 Afin qu'illec fuiſt l'homicide, qui au
roit tué ſon prochain non à ſon eſciẽt, & ne l'ayant
hay auparauãt, lequel fuyant en l'vne de ces villes
Iaſué fuſt à ſauueté, *aſſauoir*, 43 *Bozor au deſert, en la
20.8. terre-plaine, entre les Rubenites: & Ramoth en Ga-
laad, entre les Gadites: & Golan en Baſan entre les
Manaſſiẽs. 44 C'eſt la Loy laquelle Moyſe mit de-
uãt les enfans d'Iſrael. 45 Tels ſont les teſmoigna-
ges, ordõnãces & droits, leſquels Moyſe declara aux
enfans d'Iſrael, quand ils furent ſortis d'Egyppte,
46 Outre le Iordain, en la vallee contre Beth-pho-
gor, en la terre de Sehõ roy des Amorrheẽs, qui de-
meuroit en Heſebõ: lequel Moyſe & les enfans d'Iſ-
rael frapperẽt, quãd ils furẽt ſortis d'Egypte, 47 Et
poſſederẽt ſa terre, & la terre d'Og roy de Baſan,
des deux rois des Amorrheẽs, q eſtoyẽt outre le Ior
dain vers le ſoleil leuãt: 48 Depuis Aroer, q eſt ſur
la riue du fleuue d'Arnõ, iuſqu'en la mõtagne de Se
hõ, laquelle eſt Hermõ, 49 Et toute la plaine outre
le Iordain vers Orient, inſques à la mer, qui eſt en
la plaine deſſous Eſdoth de Phaſga.

CHAP. V.

¶ *Repetition de la Loy, & comment elle fut bail-
lee. Ce que Dieu requiert de nous.*

ET Moyſe appela tout Iſrael, & leur dit, Eſcoute Iſ
rael les ordonnances & les droits, leſquels au-
iourd'huy ie vous propoſe, & les apprenez, & gar-
Exode dez pour les faire. 2 *Le Seigñr noſtre Dieu a trait
19.5. té vne alliance auec nous en Horeb, 3 Le Seigneur
Dieu n'a point fait ceſte alliãce auec nos peres, mais
auec nous, qui ſommes icy auiourd'huy tous vinãs.
4 Le Seigneur Dieu a parlé auec vo⁹ face à face ſur
la montagne, du milieu du feu. 5 En ce temps-là
i'ay eſté entre le Seigneur, & entre vous, pour vous
annoncer la parole du Seigneur. Car vous auiez
Exode crainte de la preſence du feu, & ne montaſtes point
20.2, en la montagne: & il dit, 6 *Ie ſuis le Seigneur ton
pſeau. Dieu, qui t'ay fait ſortir de la terre d'Egypte, de
81.11. la maiſon de ſeruitude, 7 Tu n'auras point
d'autres

Digitized by Google

d'autres dieux deuant ma face. 8 * Tu ne te feras image taillee, ne ſemblance quelconque de ce qui eſt au ciel en haut, ne de ce qui eſt en la terre en bas, ne de ce qui eſt és eaux deſſous la terre. 9 Tu ne t'enclineras point à icelles, & ne les ſeruiras: *Car ie ſuis le Seigneur ton Dieu, Dieu ialoux, viſitant l'iniquité des peres ſur les enfans, iuſques à la troiſieme & quatrieme *generation* de ceux qui me hayſſent: 10 Et faiſant miſericorde en mille *generations* à ceux qui m'aiment & gardẽt mes cõmandemens. 11 *Tu ne prendras point le nom du Seigneur ton Dieu en vain: car le Seigneur ne tiendra point pour innocent celuy qui prendra ſon nom en vain. 12 * Garde le iour du repos pour le ſanctifier, ainſi que le Seigneur ton Dieu t'a commandé. 13 Tu laboureras ſix iours, & feras toutes tes œuures: 14 * Mais le ſeptieme iour eſt le repos du Seigneur ton Dieu. Tu ne feras aucune œuure en iceluy, toy, ton fils, ta fille, ton ſeruiteur, ta ſeruante, ton bœuf, ton aſne, & tout ton beſtail, & ton eſtranger qui eſt dedans tes portes, afin que ton ſeruiteur & ta ſeruante ayent repos comme toy. 15 Aye memoire que tu as eſté ſerf en la terre d'Egypte, & que le Seigneur ton Dieu t'a fait ſortir de là par main forte, & bras eſtendu. Et pourtant le Seigneur ton Dieu t'a cõmandé de garder le iour du repos. 16 *Honore ton pere & ta mere, comme le Seigneur ton Dieu t'a commandé: afin que tes iours ſoyent prolongez, & afin qu'il te ſoit bien ſur la terre laquelle le Seigneur ton Dieu te dõne. 17 * Tu ne ſeras point meurtrier. 18 Tu ne ſeras poĩt adultere. 19 Tu ne ſeras point larrõ. 20 Tu ne diras point faux teſmoignage cõtre tõ prochain. 21 * Tu ne conuoiteras point la femme de ton prochain, & ne deſireras point la maiſon de ton prochain, ne ſon champ, ne ſon ſerf, ne ſa ſeruante, ne ſon bœuf, ne ſon aſne, ne choſe quelconque qui ſoit à ton prochain. 22 Ce ſont les paroles que le Seigneur a dites à toute voſtre aſſemblee ſur la mõtagne, du milieu du feu, de la nuee & obſcurité, auec vne grande voix. Et n'y adiouſta rien, & les eſcriuit ſur deux tables de pierre, & me les donna

Leuit. 26.1.
Exode 34.7, *ierem.* 32.18.
Exode 20.7, *leuit.* 19,12, *matth.* 5.33.
Exode 20.8. *Geneſe* 2.2.
Exode 20.12. *matth.* 15.4, *epheſ.* 6.2. *Matt.* 5.21. *Rom.* 7.7.

23 Et quand vous ouistes la voix du milieu des tenebres, d'autãt que la montagne brusloit, vous approchastes de moy tous les chefs de vos lignees & vos anciens. 24 Lors vous dites, Voici, le Seigneur nostre Dieu nous a monstré sa gloire & sa grãdeur, & auons auiourd'huy ouy sa voix du milieu du feu: auiourd'huy nous auons veu que Dieu à parlé auec l'hõme, & est demeuré viuant. 25 Et maintenãt pourquoy mourrõs-nous? Car si nous oyõs derechef la voix du Seigneur nostre Dieu, ce grãd feu ci nous deuorera, & mourrons. 26 Car qui est la chair qui ait ouy la voix de Dieu viuãt, parlant du milieu du feu cõme no⁹, & viue? 27 Approche-toy, & escoute tout ce que le Seigneur nostre Dieu dira: puis tu nous diras tout ce que le Seigneur nostre Dieu te dira, & nous l'orrõs, & le ferõs. 28 Lors le Seigneur ouit la voix de vos paroles quãd vous parliez à moy: dont le Seigneur me dit, I'ay ouy la voix des paroles de ce peuple qu'ils t'ont dites: tout ce qu'ils t'ont dit est bõ. 29 A ma volonté qu'ils eussent tel cœur pour me craindre, & garder à tousiours tous mes commandemens: afin qu'il leur soit biẽ, & à leurs enfãs à tousiours-mais. 30 Va, di-leur, Retournez en vos tentes. 31 Mais toy, demeure ici auec moy: ie te diray tous les cõmandemens, ordõnances & droits, lesquels tu leur enseigneras: afin qu'ils les facent en la terre laquelle ie leur donne pour la posseder. 32 Aduisez dõc de faire ainsi que le Seigneur vostre Dieu vous a commandé. Vous ne declinerez ni à dextre ni à senestre. 33 Mais cheminerez en toute la voye que le Seigneur vostre Dieu vous a commandee, afin que vous viuiez, & qu'il vous soit bien, & que vos iours soyent prolongez en la terre que vous possederez.

CHAP. VI.

¶ *De craindre Dieu. De l'aimer de tout son cœur. De mediter continuellement en la Loy. De ne le tenter.*

VOici les commandemens, ordonnances & droits que le Seigneur vostre Dieu a commandez pour vous instruire: afin que vous les faciez en la terre en laquelle vous entrerez pour la posseder.
2 Afin que tu craignes le Seigneur tõ Dieu, en gardant

Digitized by Google

dant tous les iours de ta vie, toy, ton fils, & les fils de ton fils, toutes ses ordonnances & ses commandemens, lesquels ie te commande: afin que tes iours te soyent prolongez. 3 Tu escouteras donc, Israel, & aduiseras de les faire, afin qu'il te soit bien, & que sois fort multiplié en la terre ayant affluẽce de laict & de miel, ainsi que le Seigneur Dieu de tes peres t'a dit. 4 *Escoute Israel, le Seigneur nostre Dieu est le seul Seigneur. 5 *Tu aimeras le Seigneur ton Dieu de tout ton cœur, de toute ton ame, & de toute ta force. 6 Et ces paroles lesquelles ie te cõmande auiourd'huy seront en ton cœur. 7 Si les reciteras à tes enfans, & parleras d'icelles quand tu demeureras en ta maison, quand tu chemineras en la voye, & quand tu te coucheras, & quand tu te leueras. 8 Et les lieras pour signe sur tes mains, & serõt cõme fronteaux *escrits* entre tes yeux. 9 Aussi tu les escriras sur les entrees de ta maison & en tes portes. 10 Et quand le Seigneur ton Dieu t'aura fait entrer en la terre laquelle il a iuré à tes peres, Abraham, Isaac & Iacob, afin de te donner grandes villes & bonnes, lesquelles tu n'as point edifiees, 11 Et maisons pleines de tous biens, lesquelles tu n'as point rẽplies: & puits que tu n'as point creusez: vignes & oliuiers lesquels tu n'as point plantez, & mangeras & seras saoulé: 12 Lors donne-toy garde que d'auenture tu n'oublies le Seigneur qui t'a fait sortir de la terre d'Egypte, de la maison de seruitude. 13 *Tu craindras le Seigneur ton Dieu, & luy seruiras: & iureras en son nom. 14 Vous ne cheminerez point apres les autres dieux des peuples, lesquels sont à l'entour de vous: 15 (Car le Seigneur ton Dieu est Dieu ialoux au milieu de toy) de peur que l'ire du Seigneur ton Dieu ne soit enflammee contre toy, & qu'il ne t'extermine de dessus la terre. 16 Vous ne tenterez point le Seigneur vostre Dieu: *comme vous l'auez tenté en *Massa. 17 Vous garderez les commandemẽs du Seigneur vostre Dieu, & ses testmoignages, & ses ordonnãces qu'il vous a cõmandees. 18 Tu feras ce qui est droit & bõ deuãt les yeux du Seigneur: afin qu'il te soit bien, & que tu entres en ceste bonne terre, laquelle le Seigneur

*Mare 12.29. Matth. 22.37. luc 10. 27.

*Soue 10.20. masth. 4.10, luc 4.8. Matth. 4.7, luc 4.12, exode 17.2, nomb. 20.4.

*c. lieu de tentation.

Digitized by Google

a iuré à tes peres, & que tu la poſſedes: 19 Et qu'il repouſſe tous tes ennemis deuant toy: comme le Seigneur a dit. 20 Quand ton enfant te demandera demain, diſant, Quels ſont ces teſmoignages & ordonnances, & droits que le Seigneur noſtre Dieu vous a commandez? 21 Lors tu diras à ton enfant, Nous auons eſté ſerfs à Pharao en Egypte: mais le Seigneur nous a retirez d'Egypte en main forte. 22 Et le Seigneur fit ſignes & miracles grans & mauuais ſur Egypte, ſur Pharao & toute ſa maiſon, deuant nos yeux. 23 Et nous fit ſortir de là, afin de nous introduire, & nous donner la terre laquelle il auoit iuré à nos peres. 24 Et le Seigneur nous a commandé de faire toutes ces ordonnances, & craindre le Seigneur noſtre Dieu: afin que touſiours il nous ſoit biẽ, & que nous viuiõs cõme auiourd'huy 25 Et nous ſera *reputé* à iuſtice, quand nous aurõs gardé & fait tous ces commandemens deuant le Seigneur noſtre Dieu, comme il nous a commandé.

CHAP. VII.

¶ *De ne faire alliance auec les Gentils. L'election du peuple d'Iſrael depend de l'amour gratuite de Dieu. L'experience de la puiſſance de Dieu nous doit confermer. D'euiter toute occaſion d'idolatrie.*

QVand le Seigneur ton Dieu t'aura fait entrer en la terre en laquelle tu vas pour la poſſeder, * & qu'il aura deietté beaucoup de gens de deuant toy: *c'eſt aſſauoir*, les Hethiens, Gergeſiens, Amorrheens, Chananeens, Phereziens, Heuiens, Iebuſiens, ſept peuples, en plus grand nombre & plus forts que toy: 2 Et que le Seigneur ton Dieu les aura liurez deuant toy: tu les frapperas & les exterminеras, & ne feras alliance auec eux, & ne leur feras grace. 3 *Tu ne les allieras point par mariage auec toy: tu ne donneras point ta fille à leurs fils, & ne prendras leur fille pour ton fils. 4 Car elle feroit aller ton fils arriere de moy, pour ſeruir aux autres dieux: & l'ire du Seigneur s'enflamberoit contre vous, & te deſtruiroit ſoudain. 5 Mais vous leur ferez ainſi, Vous demolirez leurs autels, vous briſerez leurs ſtatues, vous couperez leurs bois, & bruſlerez leurs images au feu. 6 *Car tu es

* Sous 31.3.

* Exode 23,32. & 34. 12.

* Sous 14.21, & 26. 18.

Digitized by Google

vn peuple ſainct au Seigneur ton Dieu. Le Seigneur ton Dieu t'a eſleu pour luy eſtre vn peuple ſingulier, ſur tout autre peuple qui eſt ſur la terre. 7 Le Seigneur ne s'eſt point adioint par amour à vous, & ne vous a pas eſleus, pourtãt que vous fuſsiez plus grand nombre que tous les peuples, veu que vous eſtes moins que tous les peuples: 8 Mais pourtant que le Seigneur vous a aimez, & afin qu'il gardaſt le iurement qu'il a iuré à vos peres: le Seigneur vous a tirez par main forte, & vous a deliurez de la maiſon de ſeruitude, de la main de Pharao roy d'Egypte. 9 Cognoy maintenant que le Seigneur ton Dieu, eſt Dieu, le Dieu fidele, gardant l'alliance & beneficence eu mille generations à ceux qui l'aiment & gardent ſes commandemens: 10 Et rendant loyer à ceux qui le haiſſent deuant ſa face, pour les faire perir. Et ne tardera point qu'il ne rende à celuy qui le hayt en ſa face. 11 Garde donc les commandemens & ordonnances & droits que ie t'ay auiourd'hy commandez, afin que tu les faces. 12 Et aduiendra, pourtant que vous aurez ouy ces droits, & les aurez gardez & faits, que le Seigneur ton Dieu te gardera l'alliance & la beneficence qu'il aura iuree à tes peres. 13 Et il t'aimera & benira, & te multipliera, & benira le fruict de ton ventre, & le fruict de ta terre, ton grain, ton mouſt, & ton huile, & l'engeance de tes vaches, & les trouppeaux de tes ouailles, ſur la terre qu'il a iuré à tes peres de te donner. 14 Tu ſeras benit ſur tous peuples, * & ne ſera en toy maſle ne femelle ſteriles, n'entre ton beſtail. 15 Le Seigneur oſtera de toy toutes langueurs, & ne mettra point ſur toy toutes les mauuaiſes maladies d'Egypte, que tu as cognuës: mais il les mettra ſur tous ceux qui te hayrõt. 16 Tu conſumeras tous les peuples que le Seigneur ton Dieu te donne. Ton œil ne leur pardonnera point, & ne ſeruiras à leurs dieux: car ce te ſeroit vne ruine. 17 Si tu dis en ton cœur, Ces gens-la ſont en plus grand nombre que moy, comment les pourray-ie dechaſſer? 18 Tu n'auras point crainte d'eux: ains te ſouuiendra de ce que le Seigneur ton Dieu a fait à Pharao, & à tous les Egyptiens:

Exode 23.26.

Digitized by Google

19 *Selon* les grandes experiẽces leſquelles tes yeux ont veuës,& les ſignes, & les miracles, & la main forte, & le bras eſtendu, auec lequel le Seigneur tõ Dieu t'a fait ſortir. Ainſi en fera le Seigneur ton Dieu à tous les peuples, deſquels tu crains la face. 20 *Et auſsi le Seigneur ton Dieu leur enuoyera des gueſpes, iuſques à ce qu'il aura deſtruit le demeurant, & ceux qui ſe ſeront cachez de ta preſence. 21 Tu ne craindras point deuant eux. Car le Seigneur ton Dieu eſt au milieu de toy, Dieu grand & terrible, 22 Et le Seigneur ton Dieu deiettera ces gens de deuant toy, petit à petit: tu ne les pourras mettre incontinent à fin, de peur que les beſtes des champs ne ſe multiplient contre toy. 23 Et le Seigneur ton Dieu les donnera deuãt toy, & les eſtonnera de grans eſtonnemens, tant qu'il les aura diſsipez. 24 Et te donnera leurs rois en tes mains, & aboliras leur nom de deſſous le ciel. Et perſonne ne pourra reſiſter deuant toy, iuſqu'à ce que tu les auras exterminez. 25 Or bruſle au feu les images de leurs dieux. Et ne cõuoite,& ne pren pour toy ni or ni argent qui y ſoit: de peur que cela ne te ſoit en ruine, car telle choſe eſt abomination au Seigneur ton Dieu. 26 Ainſi tu n'introduiras point d'abomination en ta maiſon, afin que tu ne ſois execration comme cela. Mais tu l'auras en horreur & abomination: car c'eſt choſe interdite.

Exode 23.28. Ioſué 24.12.

CHAP. VIII.

¶ Le Seigneur tente le cœur des hommes. Le Seigneur nous chaſtie comme ſes enfans. Recognoiſſance des biens de Dieu. Menaces contre ceux qui l'oublient.

GArdez tous les commandemens, leſquels ie vous ay auiourd'huy commandez pour les faire: afin que viuiez & ſoyez multipliez, & entriez en la terre laquelle le Seigneur a iuree à vos peres, & la poſſediez, 2 Et aye memoire de tout le chemin par lequel le Seigneur tõ Dieu *t'a fait cheminer par ces quarante ans au deſert, afin de t'affliger & tenter, pour cognoiſtre ce qui eſtoit en ton cœur, *pour voir* ſi tu garderois ſes commandemens ou non. 3 Il t'a affligé, & t'a fait auoir faim, *& t'a repeu de Man: lequel tu n'auois point cogneu, ne tes peres auſsi: afin

Sous 29.5. Exode 16.14. 15.

Google

afin qu'il te donnaſt à cognoiſtre, *que l'homme ne vit point de pain ſeulement: mais que l'homme vit de tout ce qui ſort de la bouche du Seigneur. 4 Tes veſtemés n'ont point eſté vſez deſſus toy, & tõ pied n'a point eſté deſchauſſé durant ces quarante ans. 5 Cognoy donc en ton cœur, que le Seigneur Dieu t'a inſtruit, ainſi comme l'homme inſtruit ſon enfant. 6 Garde les commandemens du Seigneur ton Dieu: afin que tu chemines en ſes voyes, & que tu le craignes. 7 Car le Seigneur ton Dieu te meine en la terre bonne, en vne terre où ſont fleuues d'eaux, fontaines & abyſmes, leſquels ſortent des prairies & montagnes. 8 Terre de froment, & d'orge, & de vignes, & de figuiers, & de grenades: terre *où ſont* oliuiers, huile & miel. 9 Terre où tu mangeras le pain non en poureté: *ſi que* rien ne te defaudra en icelle: terre en laquelle les pierres ſont fer, & où tu coupperas l'airain de ſes montagnes. 10 Tu mangeras & ſeras raſſaſié & beniras le Seigneur ton Dieu en la bonne terre qu'il t'aura donnee. 11 Donne-toy garde que tu n'oublies le Seigneur ton Dieu, ne gardant point ſes commandemens, droits & ordonnances que ie te commande auiourd'huy. 12 Afin que quand tu mangeras & ſeras ſaoulé, & auras edifié belles maiſons & y demeureras: 13 Et que tes bœufs & tes brebis ſeront multipliees, & que l'argent & l'or te ſera multiplié & tout ce que tu as: 14 Lors ton cœur ne s'eſleue, & n'oublies le Seigneur ton Dieu qui t'a fait ſortir hors de la terre d'Egypte, de la maiſon de ſeruitude, 15 Qui t'a mené par le grand & horrible deſert, *où eſtoyent* ſerpens iettans feu, & ſcorpions, ſechereſſe ſans eau: *lequel t'a fait ſortir eau d'vn rocher dur. 16 *Qui t'a donné à manger le Man au deſert, lequel tes peres n'auoyent point cogneu: afin de t'affliger & tenter, pour te bien faire puis apres. 17 Que tu ne dies point en tõ cœur, Ma puiſſance & la force de ma main m'a donné ces biens. 18 Et afin que tu euſſes memoire du Seigneur ton Dieu. Car c'eſt celuy qui t'a donné ceſte puiſſance pour auoir ces biens, afin qu'il ratifiaſt ſon alliance, laquelle il a iuree à tes peres, comme *il appert*

Matth. 4.4, Luc 4.4.

Nomb. 20.11. Exode 16.14. & 15.

Digitized by Google

auiourd'huy. 19 Mais ſi tu mets en oubli le Seigneur ton Dieu, & que tu chemines apres les autres dieux, & ſerues à iceux, & t'enclines deuant eux, ie vous affie auiourd'huy que vous perirez. 20 Tout ainſi que le Seigneur a fait perir les gens de deuant vous, ainſi vous perirez: pourtant que n'aurez pas obei à la voix du Seigneur voſtre Dieu.

CHAP. IX.

¶ Le Seigneur eſt vn feu conſumant. Ce n'eſt point pour leur iuſtice que Dieu fait bien aux hommes. Iſrael eſt l'heritage du Seigneur.

ESCoute Iſrael, tu paſſeras auiourd'huy le Iordain, pour entrer à poſſeder gens plus grandes & plus fortes que toy, & villes grandes & murees iuſques au ciel, 2 Vn peuple grand & haut, fils d'Enacim, leſquels tu a cognus, & deſquels tu as entendu *dire*, Qui eſt celuy qui pourra reſiſter aux enfans d'Enacim? 3 Sache donc qu'auiourd'huy le Seigneur ton Dieu eſt celuy qui paſſe deuant toy *comme* feu bruſlant: il les deſtruira & ſubiuguera deuant ta face, & les dechaſſera & perdra ſoudainement, ſi comme le Seigneur t'a dit. 4 Ne penſe pas en ton cœur, quand le Seigneur ton Dieu les aura deboutez de deuant ta face, diſant, Le Seigneur pour ma iuſtice m'a fait entrer pour poſſeder ceſte terre: veu que le Seigneur a extirpé ces gens de deuant ta face pour leur meſchanceté. 5 Car tu n'es pas venu à heriter leur terre par ta iuſtice & droiture de ton cœur. Car c'eſt pour la meſchanceté de ces gens que le Seigneur ton Dieu les a dechaſſez de deuant ta face: afin qu'il confermaſt la parole laquelle le Seigneur tõ Dieu auoit iuree à tes peres, Abraham, Iſaac, & Iacob. 6 Sache donc que ce n'eſt point pour ta iuſtice que le Seigneur ton Dieu t'a donné ceſte bonne terre pour la poſſeder: car tu es vn peuple de dur col. 7 * Aye ſouuenance & n'oublie pas que tu as courroucé le Seigneur ton Dieu au deſert. Depuis le iour que vous eſtes ſortis de la terre d'Egypte, iuſqu'à ce que vous eſtes venus en ce lieu-ci, vous auez eſté rebelles contre le Seigneur. 8 *Auſsi en Horeb vous auez prouoqué le Seigneur à courroux: dont le Seigneur ſe courrouça

Exode 14.11, & 16.2, & 17.2.

Exode 32.4, Pſeau. 105.19.

Digitized by Google

ouça contre vous pour vous destruire. 9 Quand
e montay en la montagne pour prendre les tables
e pierre, les tables de l'alliance, laquelle le Sei-
neur Dieu auoit traittee auec vous, *& demeuray *Exode*
n la montagne quarante iours & quarante nuicts, 24.18,
ans manger pain, ne boire eau: 10 *Lors le Sei- *& 34.
neur me donna des tables de pierre, escrites du 18.
oigt de Dieu, sur lesquelles *estoit contenu* selon tou *Exode*
es les paroles que le Seigneur auoit declarees sur 31.18.
a montagne du milieu du feu, au iour de l'assem-
lee. 11 Et aduint en la fin de quarante iours &
uarante nuicts, le Seigneur me donna les deux
ables de pierre, les tables de l'alliance. 12 Puis
e Seigneur me dit, Leue-toy, descen subitement
'ici: car ton peuple que tu as retiré d'Egypte s'est
orrompu. Ils ont tantost decliné de la voye que ie
eur auoye commandee, & ont fait vne image de
onte. 13 Parquoy le Seigneur parla à moy, disant,
'ay regardé ce peuple, & voici, c'est vn peuple de
lur cerueau. 14 *Laisse-moy, & ie les aboliray, & *Pseau.*
ffaceray leur nom de dessous le ciel, & te feray 106.23.
roistre en vne gent plus forte & plus multipliee
u'icelle. 15 Ie me tournay donc, & descendi de
a montagne, & la mõtagne brusloit en feu: & auoye
es deux tables de l'alliance en mes deux mains.
6 Lors ie regarday, & voici vous auiez peché con-
re le Seigneur vostre Dieu, & auiez fait vn veau
le fonte, & vous estiez bien tost destournez de la
oye que le Seigneur vostre Dieu vous auoit com-
nandee. 17 Adonc i'empoignay les deux tables,
r les iettay hors de mes deux mains, & les rompi
euant vos yeux: 18 Et me prosternay deuant le
eigneur quarante iours & quarante nuicts, comme
arauant, sans manger pain, ne boire eau, pour tous
os pechez que vous auiez commis, en faisant mal
euant les yeux du Seigneur, le prouoquant à ire.
9 Car ie craignoye l'ire & fureur de laquelle le Sei
neur estoit indigné contre vous pour vous destrui-
e. Et le Seigneur m'ouit aussi ceste fois-la. 20 Pa-
eillement le Seigneur se courrouça mout contre
aron pour le destruire: mais en ce temps ie priay
ussi pour Aaron. 21 Puis ie prin vostre peché

Digitized by Google

que vous auiez fait, *assauoir*, le veau, & le bruſlay au feu: & le briſay en le bien broyant, iuſqu'à ce qu'il fuſt menu comme poudre, & iettay la poudre d'iceluy au fleuue qui deſcend de la montagne. 22 Auſsi vous le prouoquaſtes à courroux en *Nomb.* *Tabera, * & en Maſſa, & * en Kibroth-Hathaauah. 11.2. 23 Quand le Seigneur vous enuoya de Cades-barné, diſant, Montez & poſſedez la terre que ie vous *Exode* ay donnee: lors vous-vous rebellaſtes contre le man- 7.17. dement du Seigneur voſtre Dieu, & ne creuſtes pas *Nomb.* à luy, & n'obeiſtes point à ſa voix. 24 Vous auez 11.2. eſté rebelles au Seigneur dés le temps que ie vous ay cognus. 25 Lors ie me proſternay deuant le Seigneur quarante iours & quarante nuicts, eſquels ie fu proſterné: pourtant que le Seigneur auoit dit qu'il vous deſtruiroit. 26 Et ie priay le Seigneur, & di, Seigneur Dieu ne gaſte point ton peuple & ton heritage, que tu as racheté par ta grandeur: lequel tu as fait ſortir d'Egypte en main forte. 27 Aye ſouuenãce de tes ſeruiteurs, Abraham, Iſaac & Iacob. Ne regarde point à la dureté de ce peuple, *Nomb.* ni à ſa meſcreance, ni à ſon peché: 28 *De peur 14.16. que *les habitans* de la terre, dont tu nous as fait ſortir, ne diſent, Le Seigneur ne les pouuoit introduire en la terre de laquelle il leur auoit parlé: mais pourtant qu'il les hayoit, il les a fait ſortir pour les mettre à mort au deſert. 29 Voici, ils ſont ton peuple & ton heritage: leſquels tu as fait ſortir par ta grande puiſſance & ton bras eſtendu.

CHAP. X.

¶ *Les tables de la Loy: la mort d'Aaron, Moyſe eſt en la montagne quarante iours & quarante nuicts.*

Exode EN * ce temps-la le Seigneur me dit, Taille-toy 34.1. deux tables de pierre comme les premieres, & monte à moy à la montagne: & te fay vne arche de bois. 2 Lors i'eſcriray ſur les tables les paroles qui eſtoyẽt ſur les premieres tables, leſquelles tu as rompues: & les mettras dedãs l'arche. 3 Ainſi ie fi vne arche de bois de Setim, & taillay deux tables de pierre cõme les premieres: & mõtay en la mõtagne, *ayant* les deux tables en ma main. 4 Adonc il eſcriuit ſur les tables ſelon ce qu'il auoit eſcrit au com-

Digitized by Google

commencement, les dix paroles, leſquelles le Seigneur vous auoit dites ſur la montagne du milieu du feu, au iour de l'aſſemblee. Puis le Seigneur me les bailla. 5 Et me tournay, & deſcendi de la montagne, & mis les tables en l'arche que i'auoye faite: & ont eſté là, ainſi que le Seigneur m'auoit commandé. 6 *Et les enfans d'Iſrael ſe partirent de Beroth des enfans de Iacā vers Moſera, *où mourut Aaron, & y fut enſeueli. Et Eleazar ſon fils fut fait Sacrificateur en ſon lieu. 7 De là tirerent vers Gadgad, & de Gadgad vers Getebatha, au pays où il y a riuieres courantes. 8 En ce temps le Seigneur ſepara la lignee de Leui pour porter l'arche de l'alliance du Seigneur & ſe tenir deuant la face du Seigneur, pour luy miniſtrer & benir en ſon nom, iuſqu'auiourd'huy. 9 *Pourtant Leui n'a point eu de portion & heritage auec ſes freres: mais le Seigneur eſt ſon heritage, ainſi que le Seigneur ton Dieu luy a dit. 10 *Et me tins en la montagne, comme aux premiers iours, quarante iours & quarante nuicts. Et le Seigneur auſsi m'ouyt ceſte fois-la: & le Seigneur ne te voulut pas deſtruire, 11 Mais le Seigneur me dit, Leue-toy, va, chemine deuant le peuple, afin qu'ils viennēt & poſſedēt la terre, laquelle i'ay iuree de donner à leurs peres. 12 Or maintenant, Iſrael, que demande le Seigneur ton Dieu de toy, ſinō que tu craignes le Seigneur tō Dieu, & que tu chemines en toutes ſes voyes, & que tu l'aimes, & que tu ſerues au Seigneur ton Dieu de tout tō cœur, & de toute ton ame, 13 Et que tu gardes les cōmandemens du Seigneur, & ſes ordonnāces leſquelles ie te commande auiourd'huy, afin qu'il te ſoit bien? 14 Voici, les cieux, & les cieux des cieux ſont au Seigneur ton Dieu: & auſsi la terre, & tout ce qui eſt en icelle. 15 Ce neantmoins le Seigneur s'eſt accointé par amour à tes peres, & les a aimez, & eſleu leur ſemence apres eux, *c'eſt aſſauoir* vous ſur tous les peuples: comme *appert* auiourd'huy. 16 Circonciſez le prepuce de vos cœurs, & n'endurciſſez d'oreſenauant vos cols. 17 Car le Seigneur voſtre Dieu eſt le Dieu des dieux, & le Seigneur des ſeigneurs, le Dieu grand, puiſſant & terrible:

Nomb. 33.30.
Nomb. 20.28.
Nomb. 18.20, *ſous* 18. 2.
Sus 9. 18.

Digitized by Google

2.*Chro.* 19.7, *iob* 34. 19, *rom.* 2. 11, *gal.* 2.6. *Sus* 6. 13, *matth.* 4.10, *luc* 4.8. *Geneſe* 46.27.

* lequel n'accepte point la perſonne, & ne prend nuls dons. 18 Lequel fait droit à l'orphelin, & à la vefue, & aime l'eſtranger, pour luy donner pain & veſtement. 19 Aime donc l'eſtranger: car vous auez eſté eſtrangers en la terre d'Egypte. 20 *Tu craindras le Seigneur ton Dieu, & luy ſeruiras, & adhereras à luy, & iureras par ſon nom. 21 Iceluy eſt ta louange, iceluy eſt ton Dieu, lequel a fait auec toy ces grandes & terribles choſes que tes yeux ont veuës. 22 *Tes peres ſont deſcẽdus en Egypte, en nombre de ſoixante & dix ames: & maintenant le Seigneur ton Dieu t'a mis en multitude comme les eſtoilles du ciel.

CHAP. XI.

¶ Exhortation à aimer Dieu, & garder ſes commandemens. De ne decliner apres les dieux eſtranges. De mediter continuellement la parole de Dieu. D'enſeigner les enfans.

TV aimeras donc le Seigneur ton Dieu, & garderas ſes obſeruations, ſes ordonnances, ſes droits, & ſes commandemens à touſiours. 2 Et vous, ſachez auiourd'huy que vous n'eſtes pas *comme* vos enfans leſquels n'ont ſeu ne veu l'inſtruction du Seigneur voſtre Dieu, ſa grandeur, ſa main forte, & ſon bras eſtendu, 3 Et ſes ſignes & ſes œuures qu'il a faites au milieu d'Egypte, à Pharao roy d'Egypte, & à toute ſa terre: 4 Et ce qu'il a fait à l'armee des Egyptiens, à leurs cheuaux & chariots, quand le Seigneur eſpandit les eaux de la mer rouge ſur leurs faces, lors qu'ils vous pourſuiuoyent, & les perdit iuſqu'auiourd'huy. 5 Et ce qu'il vous a fait au deſert, iuſqu'à ce qu'eſtes venus en ce lieu: 6 Et ce qu'il a fait à *Dathan & Abiron, *Nomb.* 16.31, *pſeau.* 106.17. enfans d'Eliab fils de Ruben, cõment la terre ouurit ſa gueule, & les engloutit, auec leurs familles & leurs tentes, & auec toute la ſubſtance qui eſtoit deſſous leurs pieds, au milieu de tout Iſrael. 7 Car vos yeux ont veu toutes les grandes œuures du Seigneur, leſquelles il a faites. 8 Gardez donc tous les commandemens que ie vous commande auiourd'huy: afin que ſoyez fortifiez, & qu'entrans vous poſſediez la terre, à laquelle vous paſſez pour la poſſeder.

Digitized by Google

la poſſeder. 9 Auſsi afin que vos iours ſoyẽt prolongez ſur la terre, laquelle le Seigneur à iuré à vos peres de leur donner, & à leur ſemence: c'eſt aſſauoir, vne terre ayant affluence de laict & miel. 10 Car la terre en laquelle tu vas pour la poſſeder, n'eſt point comme la terre d'Egypte, de laquelle tu es ſorti: là où tu ſemois ta ſemence, & laquelle tu arrouſois de tes pieds, comme vn iardin à porees. 11 Mais la terre en laquelle tu paſſes pour la poſſeder, eſt vne terre où ſont montagnes, & plaines, & eſt abreuuee des eaux de la pluye du ciel. 12 C'eſt vne terre, laquelle le Seigneur ton Dieu regarde: les yeux du Seigneur ton Dieu ſont continuellement ſur elle, depuis le commencement de l'an iuſqu'à la fin. 13 Et ſi vous, en oyant, obeiſſez à mes commandemens, leſquels ie vous commande auiourd'huy, en aimant le Seigneur voſtre Dieu, & le ſeruant de tout voſtre cœur, & de toute voſtre ame, 14 Lors ie donneray ſur voſtre terre la pluye en ſon temps, pluye haſtiue & tardiue: afin que tu puiſſes aſſembler tes grains, ton mouſt, & ton huile. 15 Auſsi ie donneray en ton champ de l'herbe pour ton beſtail. Si mangeras, & ſeras raſſaſié. 16 Donnez-vous garde que voſtre cœur ne ſoit ſeduit, & que ne vous deſtourniez & ſeruiez aux autres dieux, & vous encliniez deuant eux: 17 Afin que l'ire du Seigneur Dieu ne ſoit enflambee contre vous, & qu'il ne ferme le ciel, & n'y ait nulle pluye, & que la terre ne donne point ſon fruict: & que ſoudainement ne periſsiez de la bonne terre que le Seigneur vous donne. 18 *Mettez donc ces paroles en voſtre cœur, & en voſtre ame, & les liez pour ſigne ſur vos mains, & qu'elles ſoyent comme fronteaux eſcrits entre vos yeux. *Sup 6.6*
19 Et les enſeignez à vos enfans, leur en parlant quand tu demeureras en ta maiſon, & chemineras en la voye, & quand tu te coucheras & leueras. 20 Si les eſcriras ſur les entrees de ta maiſon, & en tes portes: 21 Afin que vos iours & les iours de vos enfans ſoyent multipliez ſur la terre, (laquelle le Seigneur a iuré à vos peres leur donner) tandis que les cieux ſeront ſur la terre. 22 Car ſi vous

gardez tous ces commandemens que ie vous commande de faire, & que vous aimiez le Seigneur voſtre Dieu, & que vous cheminiez en toutes ſes voyes & adheriez à luy: 23 Adonc le Seigneur dechaſſera toutes ces gens-là de deuant vous, & vous poſſederez gens plus grãdes & plus fortes que vous.
Ioſué 1.3. 24 *Tout lieu où marchera la plante de voſtre pied ſera à vous. Vos limites ſeront depuis le deſert & le Liban, & depuis le cours du fleuue Euphrates, iuſqu'à la derniere mer. 25 Nul ne reſiſtera contre vous. Le Seigneur voſtre Dieu mettra peur & terreur de vous ſur la face de toute la terre en laquelle vous marcherez, ainſi qu'il vous a dit. 26 Regarde, ie donne auiourd'huy deuant voſtre face benediction & malediction. 27 La benediction, ſi vous obeiſſez aux commandemens du Seigneur voſtre Dieu, leſquels ie vous commande auiourd'huy. 28 Auſsi la malediction, ſi vous n'obeiſſez aux commandemens du Seigneur voſtre Dieu, & ſi vous vous deſtournez de la voye, laquelle ie vous commande auiourd'huy, pour cheminer apres les autres dieux leſquels vous ne cognoiſſez pas. 29 Et quand le Seigneur ton Dieu t'aura introduit en la
Sous 27.12. terre, en laquelle tu vas pour la poſſeder, * lors tu donneras la benediction ſur la montagne de Garizim, & malediction ſur la montagne d'Ebal. 30 Ne ſont-elles pas outre le Iordain, apres la voye du ſoleil couchant en la terre du Chananeen, qui demeure en la plaine contre Galgal, aupres du boſcage de Moré? 31 Car vous paſſerez le Iordain, pour venir poſſeder la terre que le Seigneur voſtre Dieu vous donne: & vous la poſſederez & habiterez en icelle. 32 Vous garderez donc & ferez toutes les ordonnances & les droicts que ie donne auiourd'huy en voſtre preſence.

CHAP. XII.

¶ D'abolir tous moyens d'idolatrie, & de ſeruir Dieu au lieu par luy choiſi. De ne faire ce qui nous ſemble bon: mais ce que Dieu veut. De ne manger ſang.

VOici les ordonnances & droicts que vous garderez, pour les faire en la terre que le Seigneur le Dieu de tes peres t'a donnee pour la poſſeder tous

les

Digitized by Google

ſes iours que tu viuras ſur la terre. 2 Vous deſtruirez tous les lieux eſquels les gens que vous poſſederez auront ſeruy à leurs dieux, ſur les montagnes hautes, & ſur les coſtaux, & ſous tout bois verd. 3 Auſsi vous demolirez leurs autels, & deſromprez leurs ſtatues, & bruſlerez au feu leurs bois. Vous deſpecerez les images de leurs dieux, & perdrez leur nom de ce lieu. 4 Vous ne ferez point ainſi au Seigneur voſtre Dieu. 5 *Mais au lieu que le Seigneur voſtre Dieu eſlira de toutes vos lignees, afin de mettre là ſon nom, & pour y demeurer, là vous le chercherez, & y viendrez. 6 Vous apporterez vos holocauſtes, & vos ſacrifices; & vos diſmes, & l'eſleuation de vos mains, & vos vœus, & vos oblations volontaires, & les premiers-nais de vos vaches & brebis: 7 Et illec vous mangerez deuant le Seigneur voſtre Dieu; & vous eſiouirez, vous & voſtre famille, en tout ce en quoy vous mettrez voſtre main, en quoy le Seigneur voſtre Dieu vous aura benits. 8 Vous ne ferez point ſelõ tout ce que nous faiſons ici auiourd'huy: c'eſt aſſauoir vn chacun tout ce qui ſemble droit à ſon aduis.

2.*Chro.* 7.12.

9 Car iuſques à maintenant vous n'eſtes pas venus au repos & à l'heritage que le Seigneur tõ Dieu te donne. 10 Vous paſſerez le Iordain, & demeurerez en la terre, laquelle le Seigneur voſtre Dieu vous fera poſſeder en heritage. Et vous donnera repos ſur tous vos ennemis qui ſont à l'enuiron, & demeurerez en ſeureté. 11 Et quand le Seigneur voſtre Dieu aura là eſleu vn lieu, * pour y colloquer ſon nom, vous apporterez là tout ce que ie vous commande: c'eſt aſſauoir, vos holocauſtes, vos ſacrifices, vos diſmes, l'eſleuation de voſtre main, & toute election de vos vœus, qu'aurez vouez au Seigneur. 12 Et vous reſiouirez deuant la face du Seigneur voſtre Dieu, tant vous que vos fils & vos filles, & vos ſeruiteurs & vos ſeruantes: auſsi le Leuite, qui eſt dedans vos portes: * car il n'a point part ni heritage auec vous. 13 Donne-toy garde que tu ne ſacrifies tes holocauſtes en tous lieux que tu verras: 14 Mais au lieu que le Seigneur eſlira en l'vne des lignees, là tu ſacrifieras tes holocauſtes, & y feras

1. *Rois* 8.29.

Sup. 10. 9.

tout ce que ie te commande. 15 Toutesfois en tous les desirs de ton ame tu pourras tuer & manger chair en toutes tes portes, selon la benediction du Seigneur ton Dieu, laquelle il t'a donnee : tant le net que celuy qui n'est point net, en pourra manger, comme d'vn daim, ou d'vn cerf. 16 *Neantmoins vous ne mangerez point de sang : mais vous l'espandrez sur la terre comme eau. 17 Tu ne pourras manger en tes portes les dismes de tes grains, & de ton mouſt, & de ton huile, & les premiers nais de tes vaches, de tes brebis, & tous les vœus que tu vouëras, & les oblatiõs volontaires, & l'eſleuation de tes mains: 18 Mais mangeras cela deuant la face du Seigneur ton Dieu, au lieu que le Seigneur ton Dieu eſlira pour ſoy, toy, ton fils, ta fille, ton ſerf, ta ſeruante, & le Leuite qui eſt en tes portes. Et t'eſiouiras deuant ton Seigneur ton Dieu, en tout ce en quoy tu mettras ta main. 19 Garde-toy que tu ne delaiſſes le Leuite, tout le temps que tu ſeras ſur la terre. 20 Quand le Seigneur ton Dieu aura eſlargi tes fins, * comme il t'a dit, & que tu diras, Ie mangeray de la chair : ſi ton ame deſire de manger de la chair, ſelon tout le deſir de ton ame mange de la chair. 21 Si le lieu que le Seigneur ton Dieu eſlira pour mettre ſon nom, eſt loin de toy : lors tu tueras de tes bœufs, & de tes brebis, leſquelles le Seigneur t'a donnees, comme ie t'ay commandé & en mangeras en tes portes, ſelon tous les deſirs de ton ame. 22 Voire comme l'on mange le daim, & le cerf, tu le mangeras. Le net, & celuy qui n'eſt point net, en pourront manger ſemblablement. 23 Seulemẽt contregarde-toy que tu ne manges point de ſang : car le ſang eſt l'ame : & tu ne mangeras point l'ame auec la chair. 24 Pourtant tu ne le mangeras point, mais l'eſpandras ſur la terre comme eau. 25 Tu n'en mangeras point donc, afin qu'il te ſoit bien, & à tes enfans apres toy, quand tu auras fait ce qui eſt droit deuant les yeux du Seigneur. 26 Mais les choſes ſanctifiees qui ſont à toy, & tes vœus, tu les chargeras, & apporteras au lieu que le Seigneur aura eſleu: 27 Et feras tes holocauſtes auec chair & ſang ſur l'autel

Geneſe 9.5.

Gen.28 13. Deut.19. 8.

Digitized by Google

Autel du Seigneur ton Dieu. Et eſpandras le ſang de tes ſacrifices ſur l'autel du Seigneur ton Dieu, & mangeras la chair. 28 Garde & eſcoute toutes ces paroles que ie te commande, afin qu'il te ſoit bien, & à tes enfans apres toy à iamais, quand tu feras ce qui eſt bon & droit deuant les yeux du Seigneur ton Dieu. 29 Quand le Seigneur ton Dieu aura exterminé de deuant ta face les gens auſquelles tu vas pour les poſſeder, & les auras en poſſeſsion, & demeureras en leur terre, 30 *Lors* donne-toy garde que tu ne ſois prins aux laqs apres eux, quand ils auront eſté deſconfits de deuant toy. Et ne t'enquier point de leurs dieux, diſant, Comment ont ces gens ſerui à leurs dieux? & ie feray ainſi. 31 Tu ne feras point ainſi au Seigneur ton Dieu. Car ils ont fait à leurs dieux tout ce qui eſt abomination au Seigneur, & qu'il hait: car ils ont bruſlé au feu leurs fils & leurs filles à leurs dieux. 32 Tout ce donc que ie vous commãde, vous le garderez pour le faire, * & n'y adiouſterez rien, auſsi n'en oſterez rien. *Sup. 4. 2, prou. 30. 6.*

CHAP. XIII.

¶ *Le faux prophete ou le ſongeur doit eſtre mis à mort. Noſtre foy eſt eſprouuee par miracle. La punition de la ville qui aura declíné à idolatrie.*

S'Il ſe leue au milieu de toy vn prophete ou ſongeur de ſonge, lequel te donne ſigne ou miracle, 2 Et que le ſigne ou miracle qu'il t'a dit aduienne, & qu'il te die, Cheminons apres autres dieux, leſquels vous n'auez cognus, & ſeruons à iceux: 3 Tu n'eſcouteras pas les paroles de ce prophete, ou de ce ſongeur de ſonge. Car le Seigneur voſtre Dieu vous tente, pour ſauoir ſi vous aimez le Seigneur voſtre Dieu de tout voſtre cœur, & de toute voſtre ame. 4 Vous cheminerez apres le Seigneur voſtre Dieu, & le craindrez, & garderez ſes cõmandemens, & obeirez à ſa voix: & le ſeruirez, & vous adioindrez à luy: 5 Mais ce prophete ou ce ſongeur de ſonge ſera mis à mort, car il a parlé pour vous deſtourner du Seigneur voſtre Dieu (lequel vous a tirez hors du pays d'Egypte, & t'a racheté de la maiſon de ſeruitude) & t'a voulu pouſſer hors de

la voye, laquelle le Seigneur ton Dieu t'a commandee, pour y cheminer. Et *ainsi* osteras le mal du milieu de toy. 6 Quand ton frere fils de ta mere, ou ton fils, ou ta fille, ou ta femme *qui est en* ton sein, ou ton prochain, lequel t'est comme ton ame, te voudra inciter, disant en secret, Allons, & seruons aux autres dieux, lesquels tu n'as cognus toy ne tes peres. 7 *C'est assauoir*, des dieux des peuples, qui sont à l'enuiron de toy, soyent pres ou loin de toy, depuis vn bout de la terre, iusqu'à l'autre: 8 Ne luy consen point, & si ne l'escoute pas: ausi que ton œil ne luy pardonne point: & ne luy fay misericorde, & ne le cache point, 9 Mais tu l'occiras: *ta main sera sur luy la premiere pour le mettre à mort: & apres, la main de tout le peuple. 10 Et le lapideras de pierres, & ainsi mourra: (car il a cerché de te ietter arriere du Seigneur ton Dieu qui t'a tiré hors du pays d'Egypte, de la maison de seruitude: 11 Afin que tout Israel oye & craigne, & ne face plus vne si meschante chose au milieu de toy. 12 Quand tu orras en l'vne de tes villes, (lesquelles le Seigneur ton Dieu te donne pour y demeurer) qu'on dira, 13 Aucuns hommes peruers sont sortis du milieu de toy, & ont seduit les habitans de leurs villes, disans, Allons, & seruons aux autres dieux, lesquels vous n'auez cognus. 14 Lors tu cercheras, & t'enquesteras, & demanderas à bon escient. Et si c'est chose vraye & certaine, que ceste abomination ait esté faite au milieu de toy: 15 Tu desconfiras les habitans de ceste ville au trenchant de l'espee, & extermineras de ladite ville, & tout ce qui y est, & le bestail d'icelle au trenchant du glaiue. 16 Et assembleras au milieu de la place de la ville toute la despouille: & bruslleras par feu ceste ville au Seigneur ton Dieu, & toute sa despouille entierement, & sera en vn monceau perpetuel, & ne se reedifiera plus. 17 Et rien ne demeurera en ta main de l'execration, afin que le Seigneur Dieu destourne la furçur de son ire, & te donne misericorde, & ait merci de toy, & te multiplie, comme il a iuré à tes peres. 18 Pource que tu auras obei à la voix du Seigneur ton Dieu, en gardant

Sous 27.7.

tous

Google

tous ſes commandemens, leſquels ie te commande auiourd'huy, afin que tu faces ce qui eſt droit deuant les yeux du Seigneur ton Dieu.

CHAP. XIIII.

¶ Iſrael eſt vn peuple ſainct & peculier à Dieu. Les viandes nettes, ou ſouillees. De nourrir l'orphelin & la vefue.

VOus eſtes enfans du Seigneur voſtre Dieu: pourtant ne vous faites nulles inciſions, & ne faites nulle raſure entre vos yeux pour le mort: 2 *Car tu es vn peuple ſainct au Seigneur ton Dieu. Et le Seigneur Dieu t'a eſleu de tous les peuples qui ſont ſur la face de la terre, pour luy eſtre vn peuple peculier. 3 Tu ne mangeras de toute abomination. 4 *Ce ſont-ci les beſtes que vous mangerez, aſſauoir, le bœuf, la brebis, la cheure, 5 Le cerf, le daim, le buffle, le cheureul, la licorne, le bœuf ſauuage, le chameau-pard: 6 Et toute beſte laquelle a l'ongle diuiſee, & l'ongle fendu en deux, & auſsi rumine d'entre les beſtes, vous la mangerez. 7 Mais voici dequoy vous ne mãgerez pas: aſſauoir de celles qui ruminent, ou de celles qui ont leurs ongles departis ſeulement: aſſauoir le chameau, le lieure, & le connil. Car pourtant qu'ils ruminent, & n'ont point leur ongle diuiſé, ils vous ſeront ſouillez. 8 Auſsi le pourceau, pourtãt qu'il a l'ongle fendu, & ne rumine pas, vous ſera ſouillé. Vous ne mangerez point de leur chair, & ne toucherez point à leurs charongnes. 9 Voici que vous mangerez de tout ce qui eſt en l'eau: aſſauoir, tout ce qui a nageoires & eſcailles. 10 Mais vous ne mangerez point de tout ce qui n'a point de nageoires ne d'eſcailles: ains cela vous ſera ſouillé. 11 Vous mangerez tout oiſeau net. 12 Voici ceux deſquels vous ne mangerez point: l'aigle, l'orfray, le faucon. 13 Le tercelet d'autour, l'autour, & le milan, ſelon ſon eſpece: 14 Et tout corbeau ſelon ſon eſpece: 15 L'autruche, la hulote, le cocu, & l'eſperuier, ſelõ ſon eſpece, 16 Et la chuette, le hibou, le cigne, 17 Le cormoran, le pellican, le plongeon, 18 La cigongne, & le heron, ſelon ſon eſpece, & la huppe, & la chauue-ſouris. 19 Et tout oiſeau rampant vous ſera

Sus 7 6, ſous 26.18.

Leuit. 11.2.

Digitized by Google

ſouillé,& ſi n'en mangera-on point. 20 Mais vous mangerez tout oiſeau net. 21 Vous ne mangerez nuls corps morts : mais les donneras à l'eſtranger qui eſt dedans tes portes, afin qu'il le mange, ou le vendras à vn forain.Car tu es vn peuple ſainct au Seigneur ton Dieu.*Tu ne cuiras point le cheureau *au laict de ſa mere. 22 Tu donneras la diſme de tout le reuenu de ta ſemence, qui ſort tous les ans de ton champ. 23 Et mangeras deuant le Seigneur ton Dieu, au lieu lequel il eſlira pour y colloquer ſon nom, la diſme de ton grain, de ton mouſt, de ton huile, les premiers-nais de tes vaches, & de tes brebis: afin que tu apprenes à craindre le Seigneur ton Dieu à touſiours. 24 Mais quand le chemin te ſera ſi grand, que tu ne les pourras porter, pource que le lieu que le Seigneur ton Dieu eſlira pour mettre là ſon nom, ſera trop loin de toy, & que le Seigneur ton Dieu t'aura benit: 25 Lors tu le bailleras en argent:*& empaqueteras ledit argent en ta main, & viendras au lieu lequel le Seigneur ton Dieu aura eſleu pour ſoy. 26 Et donneras l'argent pour tout ce que deſire ton ame, ſoit bœuf ou brebis, ſoit vin ou ceruoiſe, ou toute autre choſe que ton ame appete.Si le mãgeras illec deuãt la face du Seigneur ton Dieu,& t'eſiouiras toy & ta maiſon. 27 Et auſsi tu ne laiſſeras point le Leuite qui eſt dedans tes portes : car il n'a point de part ne d'heritage auec toy. 28 Au bout de trois ans, tu retireras toutes les diſmes de tõ reuenu d'icelle annee,& les poſeras dedãs tes portes. 29 Lors viendra le Leuite, qui n'a part ni heritage auec toy,auſsi l'eſtranger,l'orphelin & la veſue,qui ſont dedans tes portes,& mangeront,& ſerõt raſſaſiez:afin que le Seigneur ton Dieu te beniſſe en toute l'œuure de ta main que tu feras.

Exode 23. 19, & 34. 26.

Matth. 21.12.

a deuãt qu'il ſoit en eſtat d'eſtre mangé.

CHAP. XV.

¶ L'an de remiſsion. De ſubuenir au pouure. De n'offrir oblation qui ait quelque tache.

AV bout de la ſeptieme annee tu feras l'an de remiſsion. 2 Et la façon de remiſsion ſera telle, Tout crediteur quittera le preſt de ſa main qu'il a preſté à ſon prochain, & ne pourra contredire ſon

prochain

Digitized by Google

prochain ne ſon frere: car il eſt appelé *l'an* de la remiſsion du Seigneur. 3 Tu pourras cõtraindre l'eſtranger: mais celuy qui eſt ton frere, quitte-le.
4 Quoy que ce ſoit qu'il n'y ait en toy aucũ poure: car le Seigneur te benira en la terre que le Seigneur ton Dieu te donne en heritage pour la poſſeder.
5 Voire ſi tu obeis à la voix du Seigneur ton Dieu, pour garder & faire tous ſes commandemens que ie te commande auiourd'huy: 6 Car le Seigneur ton Dieu te benira, ainſi qu'il t'a dit. Si preſteras à pluſieurs gens, & n'emprunteras point. Tu domineras ſur pluſieurs gens, & elles ne domineront point ſur toy. 7 Quand vn de tes freres ſera poure en vne de tes portes, en la terre laquelle le Seigneur ton Dieu te donne, tu n'endurciras point ton cœur, & ne clorras ta main à ton frere qui eſt poure:
8 Mais ouuriras ta main, & luy preſteras ſuffiſamment pour ſon indigence, de laquelle il eſt preſſé.
9 Garde-toy qu'en ton cœur ne ſoit ceſte parole peruerſe, de dire, La ſeptieme annee, qui eſt l'annee de remiſsion eſt prochaine: & que ton œil ſoit mauuais contre ton poure frere, pour ne luy donner: & que lors il crie contre toy au Seigneur Dieu, tellement qu'il y ait peché en toy. 10 *Tu luy donneras, & ton cœur ne ſe deſpitera point en luy donnant: car à cauſe de ce, le Seigneur ton Dieu te benira en toute ton œuure, & en tout ce en quoy tu mettras ta main. 11 *Car touſiours il y aura quelque indigent au milieu de la terre. Et pourtant ie te commande, diſant, que tu ouures ta main à ton frere, à ton affligé, & à ton poure en ta terre.
12 *Quand ton frere Hebrieu, ou Hebrieuë ſe ſera vendu à toy, il te ſeruira ſix ans: mais en la ſeptieme annee tu le laiſſeras aller frãc d'auec toy, 13 Et quand tu le laiſſeras aller franc d'auec toy, tu ne le laiſſeras point aller vuide: 14 Mais tu luy chargeras quelque choſe de ta bergerie, de ton aire, & de ton preſſoir: tu luy donneras de ce en quoy le Seigneur t'aura benit. 15 Aye memoire que tu as eſté ſerf en la terre d'Egypte, & que le Seigneur ton Dieu t'a racheté, & pourtant ie te commande ceci auiourd'huy. 16 Et s'il aduient qu'il te die, Ie ne

Matth. 5.41, luc 6. 35.
Matth. 26.11.
Exode 21.2, ierem. 34.14.

Digitized by Google

veux point ſortir d'auec toy, pourtant qu'il t'aime & ta maiſon, pource qu'il ſe trouue bien auec toy: 17 Lors tu prendas vne aleſne, & luy perceras l'oreille contre la porte, & te ſera ſerf à iamais. Et en feras auſsi autant à la ſeruante. 18 Qu'il ne te ſoit point grief de le laiſſer aller franc d'auec toy: car il t'a ſerui ſix ans cõme mercenaire de double loyer. Et le Seigneur ton Dieu te benira en tout ce que tu feras. 19 *Tous les premiers-nais maſles qui naiſtront de ton omail & de ton bercail, tu les ſanctifieras au Seigneur ton Dieu. Tu ne laboureras point auec le premier-nay de ton bœuf: & ne tondras le premier-nay de tes brebis. 20 Tu le mangeras toy & ta maiſon d'an en an deuant la face du Seigneur ton Dieu, au lieu que le Seigneur eſlira. 21 Mais s'il a aucune faute, tellement qu'il ſoit boiteux, ou aueugle, ou ayant aucune mauuaiſe tache, tu ne l'offriras point au Seigneur tõ Dieu. 22 Mais tu le mangeras en tes portes, ſoit ſouillé ou net, c'eſt tout vn, comme le daim & le cerf. 23 Tant ſeulement tu ne mangeras point le ſang d'iceluy, mais l'eſpandras ſur la terre comme eau.

Exode 34.19.

CHAP. XVI.

¶ La ſolennité de Paſques. Pentecoſte. Des tabernacles. D'ordonner magiſtrats. Les preſens aueuglent les ſages.

TV garderas le mois des nouueaux fruicts, afin que tu celebres la Paſque au Seigneur ton Dieu. Car au mois des nouueaux fruits le Seigneur ton Dieu t'a fait ſortir de nuict hors d'Egypte. 2 Et tu ſacrifieras la Paſque au Seigneur ton Dieu, brebis & bœufs, au lieu que le Seigneur ton Dieu eſlira, pour y colloquer ſon nom. 3 *Tu ne mangeras point de leuain en ceſte feſte: ſept iours tu y mangeras pain ſans leuain, pain d'affliction: * car tu en ſorti en haſte hors de la terre d'Egypte, afin que tu ayes memoire du iour de ton partement de la terre d'Egypte tous les iours de ta vie. 4 Et on ne verra chez toy leuain *durant* les ſept iours en toutes tes fins. Auſsi on ne laiſſera demeurer la chair qui a eſté ſacrifiee au ſoir, du premier iour iuſqu'au matin. 5 Tu ne pourras ſacrifier la Paſque en aucune de tes portes, que le Seigneur

Exode 34.18. Exode 12.14, & 37.

ton

on Dieu te donne. 6 Mais au lieu que le Seigneur ton Dieu eſlira, pour y colloquer ſon nom, illec tu ſacrifieras la Paſque au ſoir, au ſoleil couchant, droitement au temps que tu ſortis d'Egypte, 7 Et le cuiras, & mangeras au lieu que le Seigneur ton Dieu aura eſleu pour ſoy. Et au matin t'en retourneras, & t'en iras en tes tentes. 8 Tu mangeras ſix iours pain ſans leuain, & au ſeptieme iour, qui eſt la ſolennité du Seigneur ton Dieu, tu ne feras aucune œuure. 9 *Tu te conteras ſept ſepmaines: depuis que tu auras commencé *à mettre* la faux en la moiſſon, tu commenceras à conter ſept ſepmaines: 10 Et feras la feſte des ſepmaines au Seigneur ton Dieu, oblation volontaire de tes mains, laquelle tu donneras, ainſi que le Seigneur ton Dieu t'aura benit. 11 Et t'eſiouiras deuant la face du Seigneur ton Dieu, toy, ton fils, ta fille, ton ſerf, ta ſeruante, & le Leuite qui eſt en tes portes, & l'eſtranger, l'orphelin, & la vefue qui ſont au milieu de toy, au lieu que le Seigneur ton Dieu eſlira, pour y colloquer ſon nom. 12 Et auras memoire que tu as eſté ſerf en Egypte: & garderas, & feras ces ordonnances. 13 Tu feras la ſolennité des tabernacles par ſept iours, apres que tu auras recueilli de ton aire, & de ton preſſoir. 14 Et t'eſiouiras en ta feſte, toy, ton fils, ta fille, ton ſerf & ſeruante, le Leuite, l'eſtranger, l'orphelin, & la vefue qui ſont en tes portes. 15 Tu feras par ſept iours la feſte au Seigneur ton Dieu, au lieu que le Seigñr aura eſleu. Car le Seigneur tõ Dieu te benira en tous tes reuenus, & en toute l'œuure de tes mains. Et par ainſi tu ſeras ioyeux. 16 *Trois fois en l'an tout maſle d'entre toy apparoiſtra deuant la face du Seigneur ton Dieu, au lieu qu'il eſlira: c'eſt aſſauoir en la feſte des pains ſans leuain, en la feſte des ſepmaines, & en la feſte des tabernacles. *Et nul n'apparoiſtra vuide deuant la face du Seigneur: 17 Mais vn chacun ſelon le don de ſa puiſſance, ſelon la benediction du Seigneur ton Dieu, laquelle il t'aura donnee. 18 Tu conſtitueras iuges & preuoſts en toutes les villes, leſquelles le Seigneur ton Dieu te dõne pour tes lignees: afin

Leuit. 23.15.

Exode 34.23.

Exode 23.15.

Digitized by Google

qu'ils iugent le peuple par iuſte iugement. 19 *Tu
*Sus 1. 17, leu. 29.15. Exode 23.8. ne renuerſeras point le droict, & n'auras reſpect aux perſonnes. * Si ne prendras aucun preſent. Car le preſent aueugle les yeux des ſages, & peruertit les paroles des iuſtes. 20 Tu pourſuiuras en tout & par tout iuſtice: afin que tu viues, & poſſedes la terre que le Seigneur ton Dieu te donne. 21 Tu ne plan teras point de boſcage de quelques arbres aupres l'autel du Seigneur ton Dieu, lequel tu feras. 22 Auſsi ne t'eſleueras image: car le Seigneur ton Dieu hait cela.

CHAP. XVII.

¶ Le teſmoignage d'vn ſeul. D'obeir à l'edit & ordonnance du Sacrificateur & du iuge. Le Roy aura le liure de la Loy, & y lira tous les iours.

TV ne ſacrifieras point au Seigneur tõ Dieu bœuf ou brebis, qui ait en ſoy tache, ou quelque choſe mauuaiſe: car c'eſt abomination au Seigneur ton Dieu. 2 Quand il ſe trouuera au milieu de toy en l'vne de tes portes que le Seigneur ton Dieu te donne, homme, ou femme, qui face mal deuant les yeux du Seigneur ton Dieu, en tranſgreſſant ſon alliãce: 3 Et qu'il aille & ſerue aux autres dieux, & s'encline deuant eux, ſoit au ſoleil, ou à la lune, ou à tout l'exercite du ciel, que ie n'ay point commandé: 4 Et te ſoit annoncé, & l'ayes ouy: lors tu t'enqueſteras bien: & ſi c'eſt choſe vraye & certaine, que ceſte abomination ait eſté faite en Iſrael: 5 Adonc tu feras ſortir hors de tes portes ceſt homme, ou ceſte femme qui auront fait ce meſchant acte, & *les lapideront de pierres & mourrõt.
*Sus 13. 9 Some 19.15, mat. 18 16, 2. corinth. 13.1. 6 *Qu'à la parole de deux ou trois teſmoins, ceſtuy qui doit mourir, meure: mais il ne mourra point à la parole d'vn teſmoin. 7 La mais des teſmoins ſera premierement ſur luy pour le mettre à mort: & apres, la main de tout le peuple. Et ainſi purgeras ce mal du milieu de toy. 8 Quand la choſe te ſera trop difficile, pour iuger entre ſang & ſang, entre cauſe & cauſe, entre playe, & playe, & qu'il y aura paroles de contention en tes portes: lors tu te leueras & monteras au lieu que le Seigneur ton Dieu eſlira. 9 Et viendras aux Sacrifi-

Digitized by Google

Sacrificateurs & Leuites, & au iuge qui ſera en ces iours, & t'enqueſteras, & ils t'annonceront la parole de droict. 10 Et ainſi feras ſelon le contenu de la parole qu'ils t'annonceront de ce lieu que le Seigneur eſlira: & garderas pour faire ſelon tout ce qu'ils t'enſeigneront. 11 Selon l'edict de la Loy, laquelle ils t'enſeigneront, & ſelon le droict qu'ils te diront, tu feras: tu ne te deſtourneras point de la parole laquelle ils t'annonceront, n'à dextre n'à ſeneſtre. 12 L'homme qui par arrogance ne voudra obeir au Sacrificateur, eſtant là pour miniſtrer au Seigneur ton Dieu, ou iuge, ceſt homme mourra, & purgeras le mal d'Iſrael: 13 Afin que tout le peuple oye & craigne, & ne ſoit doreſenauant orgueilleux. 14 Quand tu viendras en la terre que le Seigneur ton Dieu te donne, & que tu la poſſederas, & y demeureras, & diras, ie mettray vn roy ſur moy, comme toutes les gens qui ſont à l'entour de moy: 15 Lors tu conſtitueras ſur toy le roy que le Seigneur ton Dieu t'eſlira du milieu de tes freres: tu conſtitueras iceluy ſur toy, & ne pourras mettre ſur toy homme eſtranger, lequel ne ſera point ton frere. 16 Toutesfois iceluy ne ſe fera amas de cheuaux, afin qu'en multitude de cheuaux il ne remene le peuple en Egypte: veu que le Seigneur vous a dit, Vous ne retournerez iamais plus par ceſte voye. 17 Et ſi ne prendra point beaucoup de femmes, & [a] ſon cœur ne ſe deſtournera point. Auſsi il ne s'amaſſera point beaucoup d'or ne d'argent. 18 Quād ainſi ſera qu'il ſera aſsis ſur le throne de ſon royaume, lors il eſcrira pour ſoy ceſte Loy en vn liure, de par les ſacrificateurs Leuitiques. 19 Laquelle il aura auec ſoy, & la lira tous les iours de ſa vie: afin qu'il apprene à craindre le Seigneur ſon Dieu, & qu'il garde toutes les paroles de ceſte Loy & ſes ordonnāces pour les faire. 20 Afin qu'il n'eſleue point ſon cœur ſur ſes freres, & qu'il ne ſe deſtourne de ce commādement à dextre n'à ſeneſtre, afin qu'il dure longuement en ſon royaume, luy & ſes fils, au milieu d'Iſrael.

[a] ou afin que ſon cœur ne ſe deſtourne à idolatrie, eſtant de ceu par icelles.

CHAP. XVIII.

¶ Le droit des Sacrificateurs. Le Seigneur promet aux

Digitized by Google

Iuifs qu'ils ne ſerõt point ſans Prophetes. La marque du vray Prophete.

LEs ſacrificateurs Leuites, & toute la lignee de Leui n'auront point de part ne d'heritage auec Iſ-
Sus 10. rael. * Mais ils mangerõt les ſacrifices du Seigneur
9.nom. faits par feu, & l'heritage d'iceluy. 2 Pourtant ils
18.20, n'auront point d'heritage au milieu de leurs freres,
1.cor.9. * car le Seigneur eſt leur heritage, comme il leur a
15. dit. 3 Ce ſera ci le droict des ſacrificateurs ſur le
Nomb. peuple: *c'eſt que* ceux qui ſacrifient ou bœuf, ou bre-
18.20. bis, leur donnent l'eſpaule, les machoires, & la freſ-
ſure. 4 Les premiers fruicts de ton grain, de ton mouſt, de tes huiles. Et auſsi tu luy donneras les premiers fruicts de la toiſon de tes brebis. 5 Car le Seigneur ton Dieu l'a eſleu de toutes les lignees, afin qu'il aſsiſtaſt & adminiſtraſt au nõ du Seigneur luy & ſes fils à touſiours. 6 Quand vn Leuite vien dra d'vne de tes villes de tout Iſrael, là où il eſt eſtranger, & vienne ſelon tout le deſir de ſon ame, au lieu que le Seigneur eſlira: 7 Et qu'il miniſtre au nom du Seigneur ſon Dieu (comme tous ſes freres Leuites, qui aſsiſtent là deuant la face du Seigneur.) 8 Ils mangeront chacun par egales portions, outre ce *qu'ils ont* de la vendition de leurs peres. 9 Quand tu entreras en la terre que le Seigneur ton Dieu te donne, tu n'apprendras de faire ſelon les abominations de ces gens. 10 Nul en toy ne ſera trouué qui face paſſer ſon fils ou ſa fille par le feu, ne magicien vſant d'art magique, ni homme ayant regard au temps, & aux oiſeaux, ne
Leuit. ſorciers, 11 *N'enchanteur qui enchante, n'hom-
20.27. me demandant conſeil aux eſprits familiers, ne deuins, ne demandant *auis* aux morts. 12 Car tous ceux qui ſont telles choſes, ſont abomination au Seigneur, & à cauſe de telles abominations, le Seigneur ton Dieu les exterminera de deuant ta face. 13 Sois parfait auec le Seigneur ton Dieu, 14 Car
Actes ces gens-ci, leſquelles tu poſſederas, elles oyẽt ceux
3.22.& qui ont regard au temps, & les magiciens: mais
7.37. toy, le Seigneur ton Dieu ne t'a pas ainſi enſeigné.
ieam 1. 15 *Le Seigneur ton Dieu te ſuſcitera vn Prophete
45. cõme moy, du milieu de tes freres vo⁹ luy obeirez,

16 Selon

Digitized by Google

16 Selon tout ce que tu as demandé au Seigneur ton Dieu en Horeb, au iour de l'assemblee, disant, * D'oresenauãt ie n'orray plus la voix du Seigneur mon Dieu, & ne verray plus ce grand feu, de peur que ie ne meure. 17 Et le Seigneur me dit, Ils ont bien fait d'ainsi dire. 18 * Ie leur susciteray vn Prophete comme toy du milieu de leurs freres: & mettray mes paroles en sa bouche, & il leur dira tout ce que ie leur commanderay. 19 Et aduiendra que quiconque n'obeira à mes paroles, lesquelles il dira en mon nom, ie demanderay *conte* de luy. 20 Mais le prophete qui presumera d'annoncer paroles en mon nom, lesquelles ie ne luy auray point commandees de dire, ou qui parlera au nom des autres dieux: iceluy prophete mourra. 21 Et si tu dis en ton cœur, Comment cognoistrons-nous la parole laquelle le Seigneur ne luy aura point dite? 22 Quand le Prophete parlera au nom du Seigneur, & que la parole n'aduiendra point, c'est la parole que le Seigneur ne luy a point dite: mais le Prophete a parlé par presomption. Et pourtant tu n'auras crainte de luy.

Exode 20.19.

Ieã 8. 45.

CHAP. XIX.

¶ Les villes de refuge. De ne transporter les bornes. La punition du faux tesmoin.

QVand le Seigneur ton Dieu aura exterminé les gens, desquels le Seigneur ton Dieu te donne la terre, & que tu la possederas, & demeureras en leurs villes, & en leurs maisons: 2 * Lors tu separeras pour toy trois villes au milieu de ta terre que le Seigneur ton Dieu te donne pour la posseder. 3 Tu ordonneras le chemin, & diuiseras en trois limites de la terre, laquelle le Seigneur ton Dieu te donnera en heritage: afin que tout homicide puisse là fuir. 4 Voici le cas de l'homicide, lequel s'enfuira là, afin qu'il viue, Celuy qui frappera son prochain par ignorance, & ne l'ayant point hay au passé: 5 Celuy qui ira auec son prochain à la foreſt pour couper du bois, & qu'ayant ietté sa main sur la coignee en couppant le bois, le fer luy eschappe hors du manche, & atteigne son prochain, tellement qu'il meure, iceluy s'enfuira en vne de

Exode 21.13. Iosue 20.2.

Digitized by Google

ces villes,& viura. 6 Afin que le prochain du ſang ne pourſuyue apres l'homicide,cependant que ſon cœur eſt eſchauffé, & l'acconſuiue (pourtant que la voye ſera grande) & le mette à mort: combiẽ que il ne ſoit coulpable de mort, veu qu'il ne l'a point hay dés le paſſé. 7 Pourtant ie te commande, & di,que tu te ſepares trois villes. 8 Et quãd le Seigneur aura eſlargi tes limites,ainſi qu'il a iuré à tes peres: & qu'il t'aura donné toute la terre * qu'il a promis de dõner à tes peres: 9 (Mais que tu gardes tous ſes commandemens en les faiſant,leſquels ie te commande auiourd'huy,& que tu aimes le Seigneur ton Dieu, & que tu chemines en ſa voye à touſiours:) * lors tu t'adiouſteras encore trois villes à ces trois: 10 Afin qu'il ne ſoit eſpandu ſang innocent au milieu de la terre, laquelle le Seigneur ton Dieu te donne en heritage,& que le ſang ne ſoit ſur toy. 11 *Mais quand vn homme aura hay ſon prochain,& l'aura eſpié, & ſe ſera eſpié contre luy, & l'aura frappé, tellement qu'il meure, & il s'en ſoit fuy en l'vne de ces villes, 12 Lors les anciẽs de ceſte ville-la,enuoyeront, & le prendront delà, & le donneront en la main du prochain du ſang, & mourra. 13 Ton œil ne luy pardõnera point:mais oſteras le ſang innocẽt d'Iſrael,afin qu'il te ſoit biẽ. 14 Tu ne tranſporteras point les limites de ton prochain, leſquelles auront limité tes predeceſſeurs en ton heritage, laquelle tu poſſederas en la terre laquelle le Seigneur ton Dieu te donne pour la poſſeder. 15 *Qu'vn ſeul teſmoin ne s'eſleue contre perſonne, quelque iniquité & peché que ce ſoit, contre quelque peché qu'õ face. * Mais à la parole de deux ou trois teſmoins,la choſe ſera arreſtee. 16 Quãd vn faux teſmoin s'eſleuera contre aucun pour porter teſmoignage de trãſgreſsion contre luy: 17 Adonc ces deux hommes qui ont debat entre eux aſsiſteront deuant le Seigneur, en la preſence des Sacrificateurs & iuges, qui ſeront en ces iours-la. 18 Lors les iuges s'enquerrõt bien: & s'il eſt cognu que ce faux teſmoin ait rẽdu faux teſmoignage contre ſon frere, 19 *Lors tu luy feras ainſi qu'il penſoit faire à ſon frere. Et ainſi oſteras le mal du milieu

Geneſe 28.13, ſus 12. 20.

Ioſué 20.7.

Nomb. 35.20.

Sus 17. 6.mat. 18.16. iean 8. 17, 2.Cor. 13,1, heb.10. 28. Prou. 19.5, daniel 13.62.

Digitized by Google

lieu de toy. 20 Et les autres oyans cela, craindrõt. Et doresenauant ne feront plus selon ce meschant acte au milieu de toy. 21 Ton œil ne luy pardõnera point: mais ame pour ame, * œil pour œil, dent pour dent, main pour main, pied pour pied. *Matth. 5.38.*

CHAP. XX.

¶Ce qui estoit à obseruer en guerre. *Exode 21.24.*

QVand tu sortiras en guerre contre tes ennemis, & que tu verras cheuaux & chariots, vn peuple plus grand que toy, n'aye point peur d'eux. Car le Seigneur ton Dieu, qui t'a fait monter de la terre d'Egypte, est auec toy. 2 Et quand vous approcherez pour batailler, lors le Sacrificateur s'approchera, & parlera au peuple, 3 Et luy dira, Escoute Israel, puis que vous-vous approchez auiourd'huy pour batailler contre vos ennemis, que vostre cœur ne soit point affadi: & ne craignez point, & ne soyez estonnez ni espouuantez deuant eux. 4 Car le Seigneur vostre Dieu chemine auec vous, pour batailler pour vous contre vos ennemis, pour vous preseruer. 5 Et les commissaires parleront au peuple, en disant, Y a-il homme qui ait edifié nouuelle maison, & ne l'a pas dediee? qu'il s'en aille, & demeure en sa maison, de peur qu'il ne meure en la bataille, & qu'vn autre la dedie. 6 Qui est l'homme qui a planté vne vigne, * & ne l'a point despouillee? qu'il s'en voise & demeure en sa maison, de peur qu'il ne meure en la bataille, & qu'vn autre homme la despouille. *Leuit. 9.9.* 7 Qui est l'homme qui a espousé vne femme, & ne l'a point prise? que il s'en voise & demeure en sa maison: de peur qu'il ne meure en la bataille, & vn autre homme la prenne. 8 Dauantage, les commissaires parleront au peuple, & diront, * Qui est l'homme qui craint, & a le cœur lasche? qu'il s'en aille, & demeure en sa maison; afin qu'il ne face faillir le cœur de ses freres, comme le sien. *Iuges 7.3.* 9 Quand les commissaires auront paracheué de parler au peuple, ils constitueront les capitaines de l'armee par dessus le peuple. 10 Quand vous approcherez de la ville pour la combatre, tu luy presenteras la paix. 11 Lors si elle te respond en paix, & te fait ouuerture, tout le

Google

peuple qui ſera trouué en elle te ſera tributaire, & te ſeruira: 12 Mais ſi elle ne veut faire paix auec toy, ains face la guerre cõtre toy: tu mettras le ſiege contre elle: 13 Et le Seigneur tõ Dieu te la dõnera en tes mains. Tu occiras tout maſle eſtant en icelle au trenchant du glaiue. 14 Mais les femmes, les enfans, le beſtail, & tout ce qui ſera en la ville, toute la deſpouille, tu la pilleras pour toy & mangeras la deſpouille de tes ennemis, laquelle le Seigneur ton Dieu te dõne. 15 Tu en feras ainſi à toutes les villes qui ſont fort loin de toy, leſquelles ne ſont pas des villes de ces gens-ci, 16 Mais des villes de ces peuples, leſquelles le Seigneur ton Dieu te dõne en heritage, tu n'en laiſſeras ame viure, 17 Ains les extermineras: aſſauoir, Hethiens, Amorrheens, Chananeens, Phereſiens, Heuiens, Iebuſiens, comme le Seigneur ton Dieu t'a commandé: 18 Afin qu'ils ne vous apprenent de faire ſelõ toutes leurs abominations qu'ils ont faites à leurs dieux, & que vous ne pechiez cõtre le Seigneur voſtre Dieu. 19 Quãd tu auras par pluſieurs iours aſsiegé vne ville en bataillant contre icelle pour la prendre, tu ne gaſteras pas les arbres d'icelle, mettant la coignee deſſus: car tu pourras manger d'iceux, & pourtant ne les couperas: comme ſi l'arbre des champs fuſt vn homme pour venir contre toy au ſiege, 20 Mais tant ſeulement tu gaſteras & couperas les arbres que tu ſais n'eſtre arbres pour manger: & en edifieras baſtillõs contre la ville, laquelle fait guerre cõtre toy, iuſqu'à tant que tu l'auras ſubiuguee.

CHAP. XXI.

¶ *La loy de l'homicide duquel l'autheur eſt incognu. L'enfant deſobeiſſant à pere & à mere. De ne laiſſer les corps au gibet iuſqu'au lendemain.*

QVand en la terre que le Seigneur ton Dieu te donne pour la poſſeder, il ſe trouuera vn corps occis, giſant au champ, & on ne ſçaura qui l'aura tué, 2 Lors ſortiront tes anciens, & tes iuges, & meſureront les villes qui ſont à l'entour de l'occis: 3 Et quand on aura cognu laquelle ville ſera la plus prochaine de l'occis, lors les anciens d'icelle ville prendront vne genice du bercail, laquelle

Digitized by Google

n'a point labouré, & qui n'a point tiré au ioug: 4 Et les anciens de ceſte ville feront deſcendre la genice ſur vne dure vallee, en laquelle on ne labou-re ne ſeme, & decolleront illec en la vallee la geni-ce. 5 Auſsi les Sacrificateurs, enfans de Leui ſe approcheront: car le Seigneur ton Dieu les a eſleus pour luy miniſtrer, & benir au nom du Seigneur. Et à leur parole ſera toute cauſe & toute playe diffinie. 6 Et tous les anciens de ceſte ville s'ap-procheront de ceſt occis, laueront leurs mains ſur la genice decollee en la vallee, 7 Et reſpon-dront, & diront, Nos mains n'ont point eſpandu ce ſang-ci, auſsi nos yeux ne l'ont point veu. 8 O Sei-gneur, ſois propice à ton peuple Iſrael, que tu as ra-cheté: & ne mets point le ſang innocent au milieu de ton peuple Iſrael. Et l'homicide leur ſera par-donné. 9 Et auſsi tu oſteras le ſang innocent du milieu de toy: car tu feras ce qui plaiſt aux yeux du Seigneur. 10 Quand tu ſortiras en bataille contre tes ennemis, & que le Seigneur ton Dieu les aura donnez en ta main, & les auras menez en captiuité: 11 Lors ſi tu vois en ceſte captiuité vne femme bel-le à regarder, & que tu l'aimes, & la vueilles prẽdre à femme pour toy: 12 Alors tu la meneras dedans ta maiſon, & elle raira ſa teſte, & rõgnera ſes ongles, 13 Et oſtera de deſſus ſoy les veſtemens leſquels el-le auoit quand elle fut prinſe, & s'aſſerra en ta mai-ſon, & pleurera ſon pere & ſa mere vn mois durant. Et apres ce tu entreras à elle, & auſsi tu luy ſeras mari, & elle te ſera pour femme. 14 Et s'il aduient qu'elle ne te plaiſe plus, tu la pourras enuoyer à ſon vouloir. Mais tu ne la pourras vendre pour ar-gent, ne marchander d'elle, pourtant que tu l'as hu-miliee. 15 Quand vn homme aura deux femmes, l'vne aimee, & l'autre haye, & qu'elles luy auront enfanté enfans, tant l'aimee que la haye, & que le premier enfant ſoit à la haye: 16 Et que le iour ſoit venu qu'il vueille partir à ſes enfans en heritage ce qu'il a, alors il ne pourra faire l'aiſné du fils de l'ai-mee deuant le fils de la haye, qui eſt premier-nay. 17 Mais il recognoiſtra le fils de la haye pour ſon aiſné, * luy donnant la portion de deux, de tout ce 1. Chro. 5. 1.

Google

qui ſe trouuera chez luy : car iceluy luy eſt commencement de ſa force, auquel appartient le droict de primogeniture. 18 Quand vn homme aura vn enfant deſdaigneux & rebelle, lequel n'obeira point à la voix de ſon pere, ni à la voix de ſa mere, & ils l'inſtruiſent, & ne les vueille ouir: 19 Lors le pere & la mere le prendront, & le meneront aux anciens de la ville, & à la porte de ce lieu. 20 Et diront aux anciens de la ville, Noſtre fils ici eſt peruers & rebelle, & ne veut obeir à noſtre voix, il eſt gourmand & yurongne. 21 Et tous les hommes de la ville le lapideront de pierres, & mourra. Et ainſi oſteras le mal du milieu de toy, afin que tout Iſrael oyant cela, craigne. 22 Quand l'homme aura fait vn peché digne de mort, & qu'il ſera mis à mort, & que tu l'auras pendu en vn bois, 23 Son corps mort ne demeurera point la nuict ſur le bois, mais en ce meſme iour tu l'enſeueliras:* car celuy qui pend, eſt malediction de Dieu. Et ainſi ne contamineras point la terre, laquelle le Seigneur ton Dieu te donne en heritage.

Galat. 3.13.

CHAP. XXII.

¶ De recueillir la choſe du prochain eſgaree. La femme n'aura point l'habit d'hõme. La peine de celle qui n'aura eſté trouuee vierge. La peine de l'adultere.

Exode 23.4. TV ne verras point le bœuf ou la brebis de ton frere eſgarez, & te cacheras d'eux: mais tu les rameneras à ton frere. 2 Et ſi ton frere n'eſt point ton voiſin, & ne le cognois point: lors tu les recueilliras dedans ta maiſon, & ſeront auec toy iuſques à ce que ton frere les demande: & adonc tu les luy rendras, 3 Tu en feras ainſi à ſon aſne, & ainſi à ſon veſtement, & ainſi à toutes les choſes perdues de ton frere leſquelles il aura perdues, & que tu les trouueras: tu ne les pourras cacher. 4 Tu ne verras point l'aſne de ton frere, ou ſon bœuf tombez en la voye, & te cacheras d'iceux: mais les leueras auec luy. 5 La femme n'aura point les habits de l'homme, & l'homme ne veſtira point les veſtemens de la femme. Car quicõque le fait, il eſt abomination au Seigneur ton Dieu. 6 Quãd en la voye tu rencontreras en aucun arbre, ou ſur la terre, vn nid de oiſeau

Digitized by Google

oiſeau auec les petits, ou les œufs, & que la mere couue ſur les petits, ou ſur les œufs, tu ne prendras point la mere auec les petits. 7 Mais tu laiſſeras aller la mere, & prendras les petits pour toy, afin qu'il te ſoit bien, & que tu prolonges tes iours. 8 Quād tu edifieras vne maiſon nouuelle, tu feras à l'entour de tō toict des appuis: afin que tu ne mettes point de ſang ſur ta maiſon, quand aucun tōberoit d'icelle en bas. 9 Tu ne ſemeras point en ta vigne diuerſes eſpeces meſlees, afin que tu ne pollues la plenitude de la ſemence que tu as ſemee auec le reuenu de ta vigne. 10 Tu ne laboureras point auec vn aſne & vn bœuf enſemble. 11 Tu ne veſtiras point le drap tiſſu de laine & de lin enſemble. 12 * Tu te feras des franges aux quatre coins de tō māteau, duquel tu te couures. *Nomb.* 15.38. 13 Quād aucun aura prins vne fēme, & qu'il ſera entré à elle, & la haira, 14 Et luy mettra ſus paroles de blaſme, & luy donnera vn mauuais nom, & dira, I'ay prins ceſte fēme, & quād ie ſuis approché d'elle, ie n'ay trouué en elle ſon pucelage. 15 Lors le pere & la mere de la ieune fille prēdront les ſignes de ſa virginité, & les produiront deuant les anciens de la ville à la porte. 16 Et dira le pere de la ieune fille aux anciēs, I'ay donné ma fille à ceſt hōme-ci pour femme, & il la hait. 17 Et voici il luy a mis ſus paroles diffamatoires, diſant, Ie n'ay point trouué en ta fille de pucelage. Toutesfois voici le ſigne du pucelage de ma fille. Et eſtendront les veſtemens deuant les anciens de la ville. 18 Lors les anciens de ceſte ville-la prendront l'homme, & le chaſtierōt. 19 Et le condamneront à cent *pieces* d'argent, & les donneront au pere de la ieune fille: pourtant qu'il a mis ſus vn mauuais nom à la pucelle d'Iſrael: & luy ſera pour femme, & ne la pourra renuoyer tant qu'il viura. 20 Mais ſi ceſte parole eſt veritable, & que le pucelage ne ſoit trouué en la ieune fille: 21 Lors feront ſortir la ieune fille à la porte de la maiſon de ſon pere, & les hommes de la ville l'aſſommeront de pierres, & mourra: car elle a fait laſcheté en Iſrael, en commettant paillardiſe en la maiſon de ſon pere. Et ainſi oſteras le mal du milieu de toy.

Leuit. 20.10. 22 * Quand vn homme ſera trouué couché auec vne femme mariee à vn homme, ils mourront auſsi tous deux, *c'eſt aſſauoir*, l'homme qui a couché auec la femme, & icelle femme. Ainſi oſteras le mal d'Iſrael. 23 Quād vne ieune pucelle ſera fiancee à vn homme, & qu'aucun l'aura trouuee en la ville, & couché auec elle: 24 Lors vo⁹ les ferez ſortir tous deux à la porte d'icelle ville, & les lapiderez de pierres, & mourront: la ieune fille, à cauſe qu'elle n'a point crié, veu qu'elle eſtoit en la ville: & l'homme, à cauſe qu'il a humilié la femme de ſon prochain. Et tu oſteras ce mal du milieu de toy. 25 Si vn hōme trouue és champs vne ieune fille fiancee, & que il luy face force, & qu'il dorme auec elle: lors l'hōme qui a dormi auec elle, mourra luy ſeul: 26 Mais tu ne feras rien à la ieune fille. Car en la ieune fille il n'y a point de peché de mort: ſi cōme l'hōme quād il ſe leue contre ſon prochain, & tue ſon ame, ainſi eſt-ce en ce cas. 27 Car il l'a trouuee és champs. La ieune fille fiancee a crié, & nul ne l'a deliuree. 28 Quād aucun trouuera vne ieune pucelle qui ne eſt point fiācee, & la prēdra, & couchera auec elle, & ſeront trouuez: 29 *Lors l'homme qui a couché auec elle, donnera au pere de la ieune fille cinquāte *pieces* d'argēt, & luy ſera pour femme, pource qu'il l'a humiliee: & ne la pourra delaiſſer tāt qu'il viura. 30 Nul ne prendra la femme de ſon pere, & ne deſcouurira le pan *de la robbe* de ſon pere.

Exode 22.16.

CHAP. XXIII.

¶ Ceux auſquels il n'eſtoit permis entrer en l'Egliſe du Seigneur. De fuir toute paillardiſe. De ne preſter à vſure. De rendre ſon vœu.

CEluy qui eſt deſrompu par greueure, & le chaſtré, n'entreront point en l'Egliſe du Seigneur. 2 Le baſtard n'ētrera point en l'Egliſe du Seigneur, ni auſsi leur dixieme generation. 3 L'Ammonite & le Moabite n'entreront point en l'Egliſe du Seigneur, ni auſsi leur dixieme generation à iamais: 4 Pource qu'ils ne ſont venus au deuant de vous auec le pain & l'eau en la voye, quand vous fuſtes ſortis d'Egypte: *& pource auſsi qu'ils ont loé Balaam contre vous, fils de Beor, de Pethor en Meſopo-

Nomb. 24.5.

Digitized by Google

ſopotamie, pour vous maudire. 5 Et le Seigneur tõ Dieu ne voulut ouir Balaã, mais le Seigneur ton Dieu te conuertit la malediction en benedictiõ : car le Seigneur ton Dieu t'aimoit. 6 Tu ne cercheras ne leur paix, ne leur bien tous tes iours eternellement. 7 Tu n'auras point en abominatiõ l'Idumeen: car il eſt ton frere. Tu n'auras point en abominatiõ l'Egyptien: car tu as eſté eſtranger en ſa terre. 8 Les enfans qui leur ſeront nais en la tierce generatiõ, entreront en la cõgregation du Seigneur. 9 Quand tu ſortiras en cãp cõtre tes ennemis, lors tu te garderas de toute choſe mauuaiſe. 10 Quand entre vo⁹ il y aura quelqu'vn qui ne ſera point net, pource que quelque choſe luy ſera aduenue de nuict: lors il ſortira hors de l'oſt, & ne rẽtrera point dedans le camp. 11 Et ſur le ſoir ſe lauera en eau, & quand le ſoleil ſera couché, il rentrera dedans le camp. 12 Tu auras vn lieu dehors de l'oſt, auquel tu iras dehors. 13 Et auras vn⁹ clou entre tes vtẽſiles. Et quand tu ſeras aſsis dehors, tu fouyras auec. Et apres que tu auras eſté aſsis, tu couuriras ce qui eſt ſorti de toy. 14 Car le Seigneur tõ Dieu chemine au milieu de tõ cãp pour te deliurer, & te dõner tes ennemis deuãt toy. Ainſi dõc, que tõ cãp ſoit ſainct, afin qu'il ne voye en toy choſe vilaine, & qu'il ne ſe deſtourne de toy. 15 Tu ne liureras point le ſerf à ſon ſeigneur, lequel ſe ſera ſauué chez toy d'auec ſon ſeigneur: 16 Mais il demeurera auec toy au milieu de toy, au lieu qu'il eſlira en l'vne de tes portes, là où bõ luy ſemblera: tu ne le cõtriſteras point. 17 Entre les filles d'Iſrael qu'il n'y ait aucune paillarde, ni entre les fils d'Iſrael aucun paillard. 18 Tu n'apporteras point en la maiſon du Seigneur ton Dieu pour aucun vœu le loyer de la paillarde, ne le prix d'vn chien : car ces deux choſes ſont pareillement abomination deuant le Seigneur ton Dieu. 19 Tu ne rongeras point ton frere d'vſure, ſoit vſure d'argẽt, ou vſure de viures, ſoit vſure de quelque choſe en laquelle on cõmet vſure. 20 Tu pourras donner à vſure à l'eſtranger : mais tu ne donneras point à vſure à tõ frere: afin q̃ le Seigneur tõ Dieu te beniſſe en tout ce en quoy tu mettras ta main

ou, ſerremẽt. Rab. Sal. Pyc, ou houyau

ſur la terre en laquelle tu vas pour la poſſeder.
21 Quād tu vouëras vœu au Seigneur ton Dieu, tu ne tarderas point de l'accōplir : car le Seigneur ton Dieu requerra iceluy de toy, & ainſi il y aura peché en toy. 22 Mais quand tu t'abſtiēdras de vouër, il n'y aura point de peché en toy. 23 Tu garderas & feras ce qui eſt ſorti de tes leures, ainſi que tu l'auras volontairement voué au Seigneur ton Dieu, & cōme tu l'auras dit de ta bouche. 24 Quand tu entreras en la vigne de ton prochain, tu pourras manger des raiſins ſelon ta volonté, tāt que ſeras ſoulé: mais tu n'ē mettras point en tō vaiſſeau. 25 *Quād tu entreras en la moiſſon de ton prochain, tu pourras arracher des eſpics en ta main: mais tu ne mettras la faux en la moiſſon de ton prochain.

Matth. 12.1.

CHAP. XXIIII.

¶ Du libelle de refus. Les nouueaux mariez exempts d'aller à la guerre. De ne retenir le gage du poure inſques au lendemain. Le loyer du mercenaire.

QVand quelqu'vn prēdra vne femme, & ſe mariera à elle, s'il aduient qu'elle ne trouue grace deuant les yeux d'iceluy, pourtant qu'il a trouué quelque laide tache en elle, * il luy eſcrira vne lettre de diuorce, & luy donnera en la main, & l'enuoyera de ſa maiſon. 2 Et quand elle ſera ſortie de ſa maiſon, & qu'elle s'en eſtant allee, ſera à vn autre mari, 3 Si ceſt autre mari la hait, & luy eſcrit vne lettre de diuorce, & luy baille en ſa main, & l'enuoye de ſa maiſon : ou que ceſt autre mari qui l'auoit prinſe pour femme meure: 4 Lors ſon premier mari qui l'auoit renuoyee, ne la pourra derechef prendre pour ſa femme, apres qu'elle eſt ſouillee : car c'eſt abomination deuant le Seigneur : & ne feras point pecher la terre, laquelle le Seigneur ton Dieu te donne en heritage. 5 Quand l'homme prendra nouuelle femme, il n'ira point à la guerre : auſsi ne luy ſera impoſé aucune charge : mais vn an durant ſera exempt en ſa maiſon, & s'eſiouira auec ſa femme laquelle il aura prinſe. 6 On ne prendra point pour gagé la meule d'embas, ne la meule d'enhaut: car ce gage eſt la vie. 7 Quand vn homme ſera trouué qui

Matth. 5.31, & 16.7, marc 10.4.

Digitized by Google

qui aura desrobé quelqu'vn de ses freres des fils d'Israel, & en aura abusé, & l'aura vendu: ce larron mourra, & osteras le mal du milieu de toy: 8 Garde-toy de la playe de lepre, en gardant songneusement, & faisant selon tout ce que les Sacrificateurs Leuites vous enseigneront: * ainsi que ie leur ay commandé, vous y prendrez garde pour le faire. 9 *Aye souuenance de ce que le Seigneur ton Dieu a fait à Marie en la voye, quand vous sortites d'Egypte. 10 Quand tu presteras à ton prochain vn prest de quelque chose, tu n'entreras pas en sa maison pour prendre vn gage: 11 Mais tu demeureras dehors, & l'hõme auquel tu prestes, t'apportera le gage dehors. 12 Et si l'homme est poure, tu ne te coucheras point en ayant encore son gage: 13 Mais tu luy rendras le gage à soleil couchant: afin qu'il couche en son vestement, & te beniſſe, & cela te sera iustice deuant le Seigneur ton Dieu. 14 *Tu ne feras fraude au loyer du poure mercenaire & souffreteux d'entre tes freres, ou de ton estranger, qui est en ta terre, en tes portes. 15 A son iour tu luy dõneras son loyer auant le soleil couché: car il est poure, & c'est ce dont il soustient son ame. Afin qu'il ne crie point contre toy au Seigneur, & qu'il y ait peché en toy. 16 *Les peres ne serõt mis à mort pour les fils, & les fils ne mourrõt point pour leurs peres: mais vn chacun sera mis à mort pour son peché. 17 Tu ne pertiras le droit de l'estranger, ne de l'orphelin: & ne prendras pour gage le vestement de la vefue: 18 Ains auras souuenance que tu as esté serf en Egypte, & que le Seigneur ton Dieu t'a deliuré de là. Pourtant ie te commande de faire ceste chose. 19 Quand tu moissonneras la moisson de ton chãp, & oublieras vne poignee d'espics au champ, tu ne retourneras pour la prendre, mais cela sera pour l'estranger, pour l'orphelin, & pour la vefue: afin que le Seigneur ton Dieu te benie en toute l'œuure de ta main. 20 Quand tu recueilliras tes olliues, tu ne recourras point derriere: mais cela sera pour l'estranger, l'orphelin & la vefue. 21 Quand tu vendengeras ta vigne, tu ne grapperas point les

Leuit. 23.2.

Nomb. 12.10.

Leuit. 19.13, *tobie* 4. 15.

2. *Chro.* 25.4.

Digitized by Google

raisins demeurez apres toy: mais ils seront à l'estrãger, l'orphelin & la vefue. 22 Tu auras souuenance que tu as esté serf en la terre d'Egypte: pourtant ie te commande de faire ceste chose.

CHAP. XXV.

¶ L'office des iuges touchant les delinquans. De ne retenir le loyer du mercenaire. De susciter semence à son frere. La maison du pied deschaux. La femme prenant vn homme par les parties honteuses. De n'auoir diuers poids, & diuerses mesures. D'auoir memoire d'Amalec.

QVãd il y aura contention entre quelques hommes, ils conuiendront en iugement, où on les iugera, en iustifiant le iuste, & condamnant le meschant. 2 Et si le meschant est trouué digne d'estre batu, le iuge le fera ietter *à terre*, & batre deuant soy
2.Cor. 11.24. selõ son mesfait, par nombre *de coups*. 3 *Il le fera batre de quarante *coups*, & non plus, de peur qu'en adiouſtant bature sur ceste multitude de playes, tõ
1.Cor. 9.9, 1. Timot. 5.18. frere ne soit deuant tes yeux vilené. 4 *Tu ne fermeras point *la bouche* au bœuf qui foule *le grain*.
5 *Quand il y aura des freres demeurans ensemble, & aduiendra que l'vn d'entre eux mourra sans enfans: lors la femme du defunct ne s'alliera dehors à
Matth. 22.24, Marc 12.19, Luc 20. 28. vn estranger, mais son beau-frere viendra à elle, & la prẽdra à soy pour femme, & se mariera auec elle. 6 Et le premier-nay qu'elle enfantera, succedera au nom de son feu frere: afin que le nom d'iceluy ne soit effacé d'Israel. 7 Et s'il ne plaist point à l'hõme de prẽdre sa belle-sœur, lors sa belle-sœur
Ruth 4.7. mõtera à la porte aux Anciens, & dira, *Le frere de mon mari refuse de susciter à son frere nom en Israel, & ne me veut auoir en mariage. 8 Lors les Anciens de sa ville l'appelleront, & parleront à luy. Et s'il perseuere & dit, Il ne me plaist point de la prendre: 9 Lors sa belle-sœur s'approchera de luy deuant les Anciens, & luy deschaussera le soulier de son pied, & crachera en sa face, & respondra disant, Ainsi sera fait à l'homme qui n'edifiera la maison de son frere. 10 Et sera son nom appelé en Israel, La maison du pied deschaux. 11 Quãd quelques hommes auront debat ensemble l'vn

contre

Digitized by Google

contre l'autre, si la femme de l'vn s'approche pour deliurer son mari de la main de celuy qui le bat, & qu'auançant sa main le prenne par ses parties honteuses: 12 Lors tu luy couperas la main, & ton œil ne luy pardonnera point. 13 Tu n'auras point en ton sachet deux manieres de poids: c'est assauoir, grand & petit. 14 Aussi en ta maison n'y aura deux manieres d'Epha: c'est assauoir, grand & petit. 15 Mais tu auras poids entier & juste: aussi Epha entier & juste: afin que tes iours soyent prolongez sur la terre, que le Seigneur ton Dieu te donne. 16 Car quiconque fait cela, est en abomination deuãt le Seigneur tõ Dieu: aussi tout homme qui fait iniquité. 17 *Aye memoire de ce que t'a fait Amalec en la voye, quand vous sortiez l'Egypte: 18 Cõment il vint à l'encontre de toy au chemin, & tua en la queuë tous les debiles qui te suyuoyent, quand tu estois las & trauaillé, & n'eut crainte de Dieu. 19 Quand donc le Seigneur ton Dieu t'aura donné repos de tous tes ennemis qui sont à l'entour, en la terre laquelle le Seigneur ton Dieu te donne en heritage pour la posseder, lors tu effaceras la memoire d'Amalec de dessous le ciel. Ne l'oublie point.

*Exode 17.8.

CHAP. XXVI.

¶ L'oblation des premiers fruits. Protestation des enfans d'Israel en offrant leurs premiers fruits, & de la dixisme du tiers an.

QVand tu seras entré en la terre laquelle le Seigneur ton Dieu te donne en heritage, & la possederas, & y demeureras 2 Lors tu prendras les premiers fruits de tous les fruits de la terre en laquelle tu entreras: c'est assauoir, de la terre laquelle le Seigneur ton Dieu te donne, & les metras en vne corbeille: si iras au lieu lequel le Seigneur ton Dieu eslira pour y colloquer son nom:

Et viendras au Sacrificateur qui sera en ces iours, & luy diras, Ie proteste auiourd'huy au Seigneur ton Dieu, que ie suis venu en la terre laquelle le Seigneur auoit iuré à nos peres de la nous donner. 4 Lors le Sacrificateur prendra la corbeille de tes mains, & la posera deuant l'autel du Sei-

Digitized by Google

gneur ton Dieu: 5 Et respondras, & diras deuãt la face du Seigneur ton Dieu, Mon pere estoit Syrié, poure homme, *& descendit en Egypte, & fut là estranger en petit nombre de gens, & là deuint en grande gent, forte & peupleuse: 6 Et les Egyptiens nous affligerent, & humilierent, & nous mirent sus vne dure seruitude. 7 Et quand nous criasmes au Seigneur, Dieu de nos peres, *le Seigneur ouit nostre voix, & vid nostre affliction, & nostre labeur, & nostre oppression. 8 Et le Seigneur nous tira hors d'Egypte en main forte, & en bras estendu, auec grande crainte, & en signes & miracles: 9 Et nous fit venir en ce lieu-ci, & nous donna ceste terre, terre distillante laict & miel. 10 Et maintenãt voici, i'ay apporté les premiers fruits de la terre, laquelle, toy Seigneur, tu m'as donnee. Et les poseras deuant le Seigneur ton Dieu, & t'enclineras deuant le Seigneur ton Dieu. 11 Et t'esiouiras en tous ces biens que le Seigneur ton Dieu t'a donnez, & à ta maison, toy & le Leuite, & l'estranger qui est au milieu de toy. 12 Quand tu auras parfait de disme toute la disme de tõ reuenu au tiers an, qui est l'an de disme, lors tu la donneras au Leuite, à l'estranger, à l'orphelin, & à la vefue, & mangeront en tes portes, & seront rassasiez. 13 Lors tu diras deuant la face du Seigneur ton Dieu, I'ay separé ce qui estoit sanctifié de la maison, & aussi ie l'ay dõné au Leuite, & à l'estranger, & à l'orphelin, & à la vefue, *& selon tout ton commandement que tu m'as commandé. Ie n'ay rien transgressé de tes commandemens, & ne les ay pas oubliez. 14 Ie n'en ay point mangé en mon dueil, & n'en ay point retiré en souilleure, & n'en ay point donné pour le mort. Mais i'ay obei à la voix du Seigneur mon Dieu: i'ay fait selon tout ce que tu m'as cõmandé. 15 Regarde de ta saincte habitation du ciel, & beni ton peuple Israel, & la terre laquelle tu nous as donnee, ainsi que tu as iuré à nos peres: la terre ayant affluence de laict & de miel. 16 Aujourd'huy le Seigneur ton Dieu te commande de faire ces ordonnances & droits, & que tu les gardes, & les faces de tout ton cœur & de toute ton ame.

Genese 46.1.

Exode 3.7.

Sus 14. 27.

Digitized by Google

me. 17* Tu as magnifié auiourd'huy le Seigneur, *Sus 7.*
fin qu'il ſoit ton Dieu, & que tu chemines en ſes *6, &*
oyes, & gardes ſes ordonnances & cõmandemẽs, *14.2.*
t ſes droits, & obeiſſes à ſa voix. 18 Et le Seigneur
a magnifié auiourd'huy, pour luy eſtre peuple ſin-
ulier, ainſi qu'il t'a dit, afin que tu gardes tous ſes
õmandemens: 19 *Et qu'il te mette treshaut, en *Sus 4.*
ouange, & en nom, & en gloire ſur toutes gẽs qu'il *7.*
faites: & que tu ſois vn peuple ſainct au Seigneur
on Dieu, ainſi qu'il a dit.

CHAP. XXVII.

¶ De deſcrire la Loy en certaines pierres, pour en auoir ſouuenance. Benedictions, & maledictions.

Ors Moyſe & les anciens d'Iſrael commande-
rent au peuple, en diſant, Gardez tous les com-
mandemens que ie vous commande auiourd'huy.
Et au iour qu'auras paſſé le Iordain en la terre
ue le Seigneur ton Dieu te dõne, tu t'eſleueras de
randes pierres, & les plaſtreras de chaux. 3 Et e-
criras ſur icelles toutes les paroles de ceſte Loy,
uãd tu auras paſſé: afin que tu viennes en la terre
ué le Seigneur ton Dieu te donne, la terre diſtillã-
: laict & miel, ainſi que le Seigneur, le Dieu de tes
eres t'a dit. 4 *Quãd vous aurez paſſé le Iordain, *Exode*
ous dreſſerez les pierres que ie vous commande *20.25,*
uiourd'huy en la montagne d'Hebal, & les plaſtre- *ioſué*
is de chaux. 5 Puis edifieras vn autel au Sei- *8.31.*
neur ton Dieu: aſſauoir vn autel de pierres, ſur
ſquelles le fer ne ſera point leué. 6 Tu edifie-
is l'autel du Seigneur ton Dieu de pierres entie-
es, & ſacrifieras ſur iceluy holocauſte au Seigneur
on Dieu: 7 Et ſacrifieras les pacifiques, & man-
eras là, & t'eſiouiras deuant la face du Seigneur
on Dieu. 8 Et eſcriras ſur les pierres toutes les
aroles de ceſte Loy, les diſtinguant bien. 9 Et
loyſe parla, & les ſacrificateurs Leuitiques à tout
rael, en diſant, Iſrael, enten, & eſcoute. Auiour-
huy tu es fait vn peuple au Seigneur ton Dieu.
Obei donc à la voix du Seigneur ton Dieu, &
y tous ces commandemens, & ces ordonnances
ue ie te commãde auiourd'huy. 11 En ce iour-la
loyſe commanda au peuple, diſant, 12 Ceux-ci ſe

Digitized by Google

tiendront ſur la montagne de Garizim, pour benir le peuple quand vous aurez paſſé le Iordain : aſſauoir, Simeon, Leui, Iuda, Iſſachar, Ioſeph, & Beniamin. 13 Et ceux-ci ſe tiendront pour maudire ſur la montagne d'Hebal: aſſauoir, Rubé, Gad, Aſer, Zabulon, Dan, & Nephthali. 14 Et les Leuites reſpõdront, & diront à haute voix à tous les hõmes d'Iſrael, 15 Maudit ſoit l'hõme qui fera image de taille ou de fonte, qui eſt abominatiõ au Seigneur, l'œuure des mains d'vn ouurier, & le mettra au lieu ſecret. Et tout le peuple reſpõdra, & dira, Ainſi ſoit-il. 16 Maudit ſoit l'homme qui maudit ſon pere & ſa mere. Et tout le peuple dira, Ainſi ſoit-il. 17 Maudit ſoit celuy qui tranſporte les bornes de ſon prochain. Et tout le peuple dira, Ainſi ſoit-il. 18 Maudit ſoit celuy qui fait deſuoyer l'aueugle en la voye. Et tout le peuple dira, Ainſi ſoit-il. 19 Maudit ſoit celuy qui peruertit le droit de l'eſtrãger, de l'orphelin, & de la vefue. Et tout le peuple dira, Ainſi ſoit-il. 20 Maudit ſoit celuy qui couche auec la femme de ſon pere: car il deſcouure le pã *de la robbe* de ſõ pere. Et tout le peuple dira, Ainſi ſoit-il. 21 Maudit ſoit celuy qui couche auec aucune beſte. Et tout le peuple dira, Ainſi ſoit-il. 22 Maudit ſoit celuy qui couche auec ſa ſœur, fille de ſon pere, ou fille de ſa mere. Et tout le peuple dira, Ainſi ſoit-il. 23 Maudit ſoit celuy qui couche auec ſa belle-mere. Et tout le peuple dira, Ainſi ſoit-il. 24 Maudit ſoit celuy qui frappe ſon prochain occultemẽt. Et tout le peuple dira, Ainſi ſoit-il. 25 Maudit ſoit celuy qui prẽd dons pour frapper l'ame du ſang innocent. Et tout le peuple dira, Ainſi, ſoit-il. 26 *Maudit ſoit celuy qui ne ratifie point les paroles de ceſte Loy pour les faire. Et tout le peuple dira, Ainſi ſoit-il.

Galat. 3.10.

CHAP. XXVIII.

¶ *Promeſſe aux enfans d'Iſrael, s'ils gardent les commandemens du Seigneur. Menaces s'ils les trãſgreſſent.*

Leuit. 26.3. SI *tu obeis à la voix du Seigneur ton Dieu en gardant & faiſant tous ſes commandemens leſquels ie te commande auiourd'huy, lors le Seigneur ton Dieu te conſtituera le ſouuerain ſur toutes les gens de la

Digitized by Google

de la terre. 2 Et ſur toy vlendront toutes ces benedictions,& t'enuirõneront,quand tu obeiras à la voix du Seigneur ton Dieu: 3 Tu ſeras benit en la ville, & pareillement benit és champs. 4 Le fruict de ton ventre ſera benit, & le fruict de ta terre,& le fruict de ton beſtail,le fruict de tes vaches,& des troupeaux de tes brebis. 5 Ta corbeille ſera benite,& tes reliefs. 6 Tu ſeras benit en ton entree,& pareillemẽt benit en ton iſſue. 7 Le Seigneur fera tõber deuant toy tes ennemis qui s'eſleueront contre toy. Si par vne voye ils ſortent contre toy,ils s'enfuiront deuant toy par ſept voyes. 8 Le Seigneur cõmandera que la benediction ſoit auec toy en tes celiers, & en tout ce en quoy tu mettras ta main:& te benira en la terre laquelle le Seigneur tõ Dieu te donne. 9 Le Seigneur tõ Dieu t'eſtablira pour ſoy en vn peuple ſainct, ainſi qu'il t'a iuré,quãd tu garderas les cõmandemens du Seigneur ton Dieu,& cheminеras par ſes voyes. 10 Et tous les peuples de la terre verront que le nom du Seigneur eſt reclamé ſur toy, & auront crainte de toy. 11 Et le Seigneur ton Dieu te fera abonder en bien,en fruict de ton ventre,& en fruict de ton beſtail,& en fruict de ton territoire, ſur la terre laquelle le Seigneur Dieu a iuré à tes peres te dõner. 12 Le Seigneur t'ouurira ſon bon threſor,c'eſt aſſauoir le ciel: afin qu'il donne pluye ſur la terre en ſon temps, & qu'il beniſſe toute l'œuure de tes mains. Et tu preſteras à beaucoup de gens, & ſi n'emprunteras point. 13 Le Seigneur Dieu te mettra pour chef,& non pas pour queuë,& ſeras ſeulement en haut,& non point en bas, quãd tu obeiras aux cõmandemẽs du Seigneur ton Dieu,leſquels ie te commande auiourd'huy pour les garder & faire: 14 Et que de toutes les paroles leſquelles ie vous cõmande auiourd'huy,ne vous deſuoyerez n'a dextre n'a ſeneſtre,en cheminãt apres les autres dieux, & les ſeruant. 15 *Que ſi tu n'obeis à la voix du Seigneur ton Dieu en gardant & faiſant tous ſes commandemens & ſes ordonnances, leſquelles ie te commande auiourd'huy : lors viendront ſur toy toutes ces maledictions,& te ſaiſiront. 16 Tu ſe-

Leuit. 26.14. Deutero. 28.15. malae. 1.1

Digitized by Google

ras maudit en la cité, & pareillement maudit au champ. 17 Ta corbeille ſera maudite & tes reliefs. 18 Maudit ſera le fruict de ton ventre, & le fruict de ta terre, les fruicts de tes vaches, & des troupeaux de tes brebis. 19 Tu ſeras maudit en ton entree, & ſeras maudit en ton iſſue. 20 Le Seigneur t'enuoyera malediction, trouble & diſſipation en tout ce à quoy tu mettras ta main, & que tu feras, iuſques à ce qu'il t'aura deſtruit, & biẽ toſt perdu à cauſe de tes mauuaiſes inuentions, par leſquelles tu m'auras delaiſſé. 21 Le Seigneur attachera la peſte en toy, iuſqu'à ce qu'il t'aura conſumé de deſſus la terre en laquelle tu vas pour la poſſeder. 22 Le Seigneur te frappera d'enfleure, & de fieure & de chaut-mal, & de maladie bruſlante, & de ſechereſſe, & de glaiue, & de vent ardent, & de iauniſſe, & te perſecutera iuſques à ce qu'il te face perir. 23 *Et ton ciel qui ſera ſur ta teſte ſera d'airain, & la terre qui eſt deſſous toy, ſera de fer. 24 Le Seigneur te donnera pour la pluye de la terre, poudre & cendre: & deſcendra ſur toy du ciel iuſqu'à ce que tu ſois deſtruit. 25 Et le Seigneur te fera trebuſcher deuant tes ennemis. Si tu ſors par vne voye contr'eux, tu t'enfuiras deuant eux par ſept voyes, & ſeras tranſmué en tous les royaumes de la terre. 26 Et ſera ta charongne en viande à tous les oiſeaux du ciel, & aux beſtes de la terre, & n'y aura perſonne qui les effarouche. 27 Et le Seigneur te frapera *d'apoſtume d'Egypte, & d'hémorrhoides, de la gratelle, & de la rogne, tellemẽt que tu n'en pourras eſtre gueri. 28 Auſſi le Seigneur te frappera de forcenerie, & d'aueuglement, & d'eſpouantement de cœur. 29 Et ſeras taſtant en plein midi, ainſi comme vn aueugle taſte en tenebres: & ta voye ne proſperera point. Auſſi ſeras touſiours frant iniures & pilleries à touſiours, & n'auras qui te ſauue. 30 Tu eſpouſeras femme, mais vn autre la violera. Tu edifieras maiſon, mais tu ne demeureras point en icelle. Tu plãteras ta vigne, mais tu ne la vendẽgeras point. 31 Ton bœuf ſera tué deuant tes yeux, mais tu n'en mangeras point. Ton aſne ſera rauy deuãt tes yeux, & ne ſera point rẽdu.

Leuit. 26.19.

Exode 9.9.

Digitized by Google

Tes brebis ſeront donnees à tes ennemis, & n'y aura perſonne qui les ſauue. 32 Tes fils & tes filles ſeront donnez à vn autre peuple, & tes yeux les verront, & defaudront ſur eux touſiours: & n'y aura aucune force en ta main. 33 Et le peuple que tu n'as point cognu, mãgera le fruict de ta terre, & tout ton labeur. Et ſeras auſsi ſouffrant calomnies & oppreſsions à touſiours. 34 Et ſeras forcené pour la viſion q̃ verront tes yeux. 35 Le Seigneur te frappera d'apoſtume mauuaiſe ſur tes genoux, & ſur tes iãbes, dequoy tu ne pourras eſtre gueri, depuis la plante du pied iuſqu'au ſommet de la teſte. 36 Le Seigneur menera toy & ton Roy que tu auras cõſtitué ſur toy, aux gens que tu n'as cogneues, toy ne tes peres, & là tu ſeruiras aux autres dieux de bois & de pierre: 37 Et là tu ſeras en eſtonnemẽt, en dictõ, & en farcerie à tous peuples eſquels le Seigñr te menera. 38 *Tu ietteras beaucoup de ſemence au chãp, & en recueilleras peu: car les ſauterelles la gaſteront. 39 Tu plãteras la vigne & la cultiueras, & n'ẽ beuras point du vin, & n'ẽ recueilleras riẽ: car les vers la mãgeront. 40 Tu auras des oliuiers en toutes tes fins, & ne t'oindras point de l'huile: car tes oliues ſeront eſcouſſes. 41 Tu engẽdreras fils & filles: mais ils ne ſeront point vers toy: car ils iront en captiuité. 42 La vermine degaſtera tous tes arbres, & le fruict de ta terre. 43 L'eſtranger qui eſt au milieu de toy, montera ſur toy bien haut, & tu deſcendras bien bas. 44 Il te preſtera, & tu ne luy preſteras pas: il ſera en chef, & tu ſeras en la queuë. 45 Et viendront ſur toy toutes ces maledictions, & te pourſuyuront, & te ſaiſiront iuſques à ce que tu ſois exterminé, pourtant que tu n'auras pas obei à la voix du Seigneur ton Dieu, en gardant ſes commandemens & ſes ordõnances que ie t'ay commandees. 46 Et ces choſes te ſeront pour ſignes & miracles, à toy & à ta ſemence à iamais. 47 Pourtant que tu n'as pas ſerui au Seigneur ton Dieu en ioye & de bon cœur, pour l'abondance de toutes choſes. 48 Tu ſeruiras à ton ennemi que le Seigneur Dieu enuoyera, en faim, en ſoif, en nudité, & en toute indigẽce: & mettra vn ioug de fer ſur ton col, iuſqu'à ce

*Michee 6.15, aggee 1.6.

Digitized by Google

qu'il t'aura exterminé. 49 Le Seigneur esleuera sur toy vne gent de loin & du bout de la terre, laquelle aiolera cõme l'aigle: vne gent de laquelle tu n'entendras point la langue: 50 Gent impudente de face, laquelle n'honorera point la face de l'ancien, & n'aura point merci de l'enfant. 51 Icelle mangera les fruits de ton bestail, & les fruits de ta terre, iusqu'à-ce qu'elle t'aura exterminé: laquelle ne te laissera rien de residu du grain, du vin, & de l'huile ne des fruits de tes bœufs, ne des troupeaux de tes brebis, iusqu'à ce qu'elle t'aura perdu. 52 Et t'assaillira en toutes tes villes, iusques à ce qu'elle aura mis bas tes murailles hautes & fortes, esquelles tu auras mis ta fiance en toute ta terre: & t'assiegera en toutes tes villes, par toute la terre que le Seigneur ton Dieu t'a donnee. 53 Tu mangeras le fruict de ton ventre, la chair de tes fils & de tes filles que le Seigneur ton Dieu t'a donnez, au siege & en la destresse dont ton ennemi t'angoissera, 54 Tellement que l'homme qui est en toy tendre & delicat grandement, regardera d'vn mauuais œil sur son frere, & sur la femme de son sein, & sur le reste de ses fils qu'il aura reseruez. 55 Et ne donnera point à l'vn d'iceux de la chair de ses enfans, laquelle il mangera, à cause qu'il ne luy sera rien demeuré du tout, pour le siege de l'angoisse dont ton ennemi t'angoissera en toutes tes villes. 56 Celle qui est en toy tendre & delicate, qui n'a point essayé de mettre la plante de son pied sur la terre, à cause de ses delices & tendreté, regardera d'vn mauuais œil sur le mari de son sein, & sur son fils, & sur sa fille, 57 Et sur la taye de son petit enfant qui sortira d'entre ses pieds, & sur les enfans q̃ elle enfantera, car elle les mangera secrettemẽt par faute de toutes choses, au siege & en l'angoisse par lesquels ton ennemi te molestera en tes villes, 58 Si tu ne gardes & fais toutes les paroles de ceste Loy, lesquelles sont escrites en ce liure, & que tu ne craignes ce nom-ci glorieux & terrible, c'est assauoir le Seigneur ton Dieu: 59 Lors le Seigneur fera tes playes merueilleuses, & les playes de ta semẽce, playes grandes & certaines, langueurs mauuaises &

Digitized by Google

ſes & certaines. 60 Et cõuertira ſur toy toutes les maladies d'Egypte, deſquelles tu as craint la preſence, & s'attacheront à toy. 61 Auſsi toute langueur & toute bature, qui ne ſont point eſcrites au liure de ceſte Loy, le Seigneur les fera monter ſur toy, iuſques à ce qu'il t'aura deſtruit. 62 Et demeurerez en petit nombre, au lieu qu'eſtiez en multitude comme les eſtoilles du ciel, pource que tu n'as obei à la voix du Seigneur ton Dieu. 63 Et aduiendra qu'ainſi comme le Seigneur s'eſt eſiouy ſur toy en vous bien-faiſant, & en vous multipliant, ſemblablement le Seigneur Dieu s'eſiouira ſur vous, en vous perdant & deſtruiſant. Et ſerez desfaits de deſſus la terre en laquelle tu vas pour la poſſeder. 64 Et le Seigneur t'eſpardra entre tous les peuples, depuis vn bout de la terre iuſques à l'autre. Et là tu ſeruiras aux autres dieux, que toy ne tes peres n'auez cognus: au bois & à la pierre. 65 Auſsi entre ces gens tu n'auras nul repos, & n'y aura aucun repos à la plante de tõ pied. Et le Seigneur te donnera là vn cœur tremblant, & des yeux defaillans, & vne ame triſte. 66 Et ta vie ſera pendãte deuant toy: tu craindras nuict & iour, & ſeras incertain de ta vie. 67 Tu diras au matin Qui me donnera le ſoir? Et au ſoir tu diras, Qui eſt-ce qui me donnera le matin? à cauſe de la crainte de ton cœur, de laquelle tu craindras: & à cauſe de la viſion de tes yeux, laquelle tu verras. 68 Et le Seigneur te fera retourner en Egypte par nauires, par la voye dont ie t'auoye dit que tu ne pretendiſſes de la reuoir: & là ſeras vendu à tes ennemis en ſerfs & en ſeruantes, & n'y aura nul acheteur.

CHAP. XXIX.

¶ *Exhortation à garder la Loy, de ne prouoquer l'ire de Dieu. Les ſecrets de Dieu reuelez à ſon peuple.*

CE ſont les paroles de l'alliance, laquelle le Seigñr Dieu commanda à Moyſe de faire auec les enfans d'Iſrael en la terre de Moab, outre l'alliance qu'il auoit faite auec eux en Horeb. 2 Et Moyſe appela tout Iſrael, & leur dit, * Vous auez veu tout ce que le Seigneur a fait deuant vos

yeux en la terre d'Egypte à Pharao, & à tous ses seruiteurs, & à tout son pays: 3 Les tentations grandes lesquelles tes yeux ont veuës, & les grãs signes & miracles: 4 Et le Seigneur ne vous a point donné cœur pour cognoistre, & yeux pour voir, & oreilles pour ouir iusqu'au iour present. 5 *Combien que ie vous ay menez quarãte ans par le desert, sans que vos vestemens soyent enuieillis sur vous, ne que ton soulier se soit vsé dessous ton pied. 6 Vous n'auez point mangé de pain, & aussi n'auez point beu de vin ne de biere: afin que vous cognoissiez que ie suis le Seigneur vostre Dieu. 7 *Apres vous vinstes en ce lieu: & lors Sehon roy d'Hesebon, & Og roy de Basan, sortirent à l'encontre de nous pour batailler, & nous les batismes. 8 Et prinsmes la terre d'iceux, & la donnasmes aux Rubenites, & Gadites, & à la moitié de la lignee de Manasse. 9 Vous garderez donc les paroles de ceste alliance, & les ferez, afin que soyez prudens en tout ce que vous ferez. 10 Vous estes auiourd'hy assistans deuant la face du Seigneur vostre Dieu, vos chefs de vos lignees, vos anciens, vos preuosts, & tout homme d'Israel: 11 *Aussi* vos enfans, vos femmes, & l'estranger qui est au milieu de ton ost, depuis le bocheron de ton bois, iusques au puiseur de ton eau, 12 Afin que tu passes en l'alliance du Seigneur ton Dieu, & en son iurement, lequel le Seigneur ton Dieu fait auec toy auiourd'huy. 13 Afin qu'il t'establisse auiourd'huy en peuple à soy, & qu'il te soit pour Dieu, ainsi que il t'a dit, & ainsi qu'il a iuré à tes petes, Abraham, Isaac, & Iacob. 14 Et ie ne traitte point ce pact & ce serment auec vous seulement: 15 Mais tãt auec celuy qui est auec nous, se tenant auiourd'huy deuant le Seigneur nostre Dieu, qu'aussi auec celuy qui n'est point ici auec nous auiourd'huy. 16 Car vous sauez que nous auõs demeuré en la terre d'Egypte, & que nous auõs passé au milieu des gẽs par lesquelles auez passé, 17 Et auez veu leurs abominations & leurs images bois & pierre, argent & or, qui estoyent entr'eux. 18 Afin qu'il n'y ait entre vous homme ou femme, ou famile, ou lignee qui destourne auiour-

Sus 8. 4.

Nomb. 21, 33.

Digitized by Google

auiourd'huy ſon cœur du Seigñr noſtre Dieu, pour aller & ſeruir aux dieux de ces gens, & qu'il n'y ait entre vous racine germãt fiel & aluyne: 19 Et aduiẽne que quelqu'vn oyãt les paroles de ce ſermẽt ſe beniſſe en ſon cœur diſant, I'auray paix, encore que ie chemine ſelon l'entrepriſe de mon cœur: afin d'adiouſter l'yurongnerie auec la ſoif. 20 Le Seigneur ne condeſcendra à luy pardonner: mais alors l'ire du Seigneur & ſon zele fumera contre ceſt hõme, & ſera couchee ſur luy toute malediction qui eſt eſt eſcrite en ce liure. Et le Seigneur effacera le nom d'iceluy de deſſous le ciel. 21 Et le Seigneur le ſeparera de toutes les lignees d'Iſrael en malheureté, ſelon toutes les maledictions de l'alliance qui eſt eſcrite au liure de ceſte Loy. 22 Voici que dira la generation à venir: *aſſauoir*, vos enfans, leſquels ſuccederont apres vous, & le forain qui viendra de terre lointaine, quand ils verront les playes de ceſte terre, & les langueurs d'icelle, deſquelles le Seigneur Dieu la fera languir. 23 Le ſoulfre, & le ſel bruſlãt toute ceſte terre, tellemẽt qu'elle ne ſera point ſemee, & né germera point, & nulle herbe ne prouiendra ſur elle, *ainſi cõme en la ſubuerſiõ de Sodome & Gomorrhe, Adama & Seboim, que le Seigñr Dieu deſtruit par ſon ire, & par ſa fureur. 24 *Dont diront toutes gens, Pourquoy a fait ainſi le Seigneur à ceſte terre? quelle eſt l'ardeur de ceſte grande ire? 25 Et on reſpondra, Pourtant qu'ils ont laiſſé l'alliance du Seigneur le Dieu de leurs peres: laquelle il auoit faite auec eux, quand il les fit ſortir de la terre d'Egypte. 26 Car ils ſont allez, & ont ſerui aux autres dieux, & ſe ſont enclinez deuant iceux dieux, leſquels ils n'ont point cognus, & qui ne leur ont fait nul bien. 27 Ainſi l'ire du Seigneur a eſté enflammee contre ceſte terre, pour faire venir ſur icelle toutes les maledictions eſcrites en ce liure. 28 Et le Seigneur les a deſtruits de leur terre en ire, en fureur, & en indignation grande, & les a deiettez en vne autre terre, comme *il appert* en ce iour. 29 Les ſecrets du Seigneur noſtre Dieu nous ſont reuelez, & à nos enfans à iamais pour faire toutes les paroles de ceſte Loy.

Geneſe 19.25.

1. Rois 9.8, ier. 22.8.

Digitized by Google

CHAP XXX.

¶ Promesses aux repentans. Le Seigneur circoncit les cœurs, ses commandemens faciles, la vie & la mort.

QVand toutes ces choſes ſeront venues ſur toy, ſoit benediction ou malediction, que i'ay miſes deuant ta face, & qu'en retournant à ton cœur entre toutes les gens, eſquelles le Seigneur tõ Dieu t'aura deietté, 2 Tu retourneras au Seigneur ton Dieu, & obeiras à ſa voix, ſelon tout ce que ie te commãde auiourdhuy, toy, & tes fils, de tout ton cœur, & de toute ton ame. 3 *Lors le Seigneur ton Dieu ramenera tes captifs, & aura merci de toy, & ſe retournera pour te raſſembler de tous les peuples, eſquels le Seigneur tõ Dieu t'auoit eſpars, 4 Quand tu auras eſté ietté au bout du ciel, de là le Seigneur ton Dieu te raſſemblera, & delà te prẽdra. 5 Le Seigneur ton Dieu donc te ramenera en la terre laquelle tes peres auront poſſedee, & tu la poſſederas, & il te fera du bien, & t'augmentera en plus grand nombre que n'ont eſté tes peres. 6 Et le Seigneur ton Dieu circoncira ton cœur, & le cœur de tes ſucceſſeurs pour aimer le Seigneur ton Dieu, de tout ton cœur, & de toute ton ame, afin q̃ tu viues, 7 Et le Seigneur ton Dieu mettra toutes ces maledictions-ci ſur tes ennemis, & ſur ceux qui te hayẽt, & qui te perſecutent. 8 Ainſi tu te retourneras, & obeiras à la voix du Seigneur, & feras tous ſes commandemens, leſquels ie t'ay commãdez auiourd'huy. 9 Et le Seigneur ton Dieu te fera abonder, en toute l'œuure de ta main, au fruict de ton ventre, au fruict de ton beſtail, & au fruict de ta terre en bien. Car le Seigneur Dieu ſe retournera pour s'eſiouir ſur toy en bien, ainſi qu'il s'eſt eſiouy ſur tes peres. 10 Quãd tu obeiras à la voix du Seigneur ton Dieu, en gardant ſes cõmandemẽs, & ſes ordonnances eſcrites au liure de ceſte Loy: quãd tu retourneras au Seigneur tõ Dieu de tout ton cœur, & de toute ton ame. 11 Car ce commandemẽt que ie te commande auiourd'huy, n'eſt point caché de toy, & n'en eſt point loin. 12 Il n'eſt point au ciel, dont tu puiſſes dire, *Qui eſt-ce qui nous montera au ciel, & le nous prendra, pour le nous fai-*

Pſeau. 106.45.

Rom. 10.6

re

re ouir,afin que nous le facions? 13 Auſsi n'eſt-il pas outre mer, dont tu puiſſes dire, Qui eſt-ce de nous qui paſſera delà la mer,& nous l'apportera, afin que nous l'oyons,& le facions? 14 Car ceſte parole eſt fort pres de toy, en ta bouche, & en ton cœur pour la faire. 15 Regarde, i'ay auiourd'huy mis deuant toy la vie & le bien, la mort & le mal. 16 Car ie te commande auiourd'huy d'aimer le Seigneur ton Dieu, & de cheminer en ſes voyes: & de garder ſes commandemens, & ſes ordonnances, & ſes droits: àfin que tu viues, & que tu ſois multiplié, & que le Seigneur ton Dieu te beniſſe en la terre en laquelle tu vas pour la poſſeder. 17 Mais ſi ton cœur ſe deſtourne, & que tu n'obeiſſes, tu ſeras debouté, & t'enclineras aux autres dieux, & leur ſeruiras: 18 Ie vous anſnonce auiourd'huy que vous perirez, & ne prolongerez vos iours en la terre, en laquelle paſſant le Iordain tu vas pour la poſſeder. 19 Ie pren auiourd'huy en teſmoin ciel & terre contre vous, que i'ay mis deuant toy la vie & la mort: la benediction, & la malediciõ. Eſli donc la vie,afin que tu viues, toy & ta ſemence. 20 En aimant le Seigneur ton Dieu,en obeiſſant à ſa voix, & en adherant à luy. Car iceluy eſt ta vie,& la longueur de tes iours,afin que tu demeures ſur la terre laquelle le Seigneur a iuré à tes peres, Abraham, Iſaac,&Iacob, de leur donner.

CHAP. XXXI.

¶ Moyſe ſe prepare à la mort. Il ordonne Ioſué conducteur du peuple. Il eſcrit vn Cantique.

LOrs Moyſe s'en alla, & dit ces paroles à tout Iſrael, 2 Leur diſant,Ie ſuis auiourd'huy aagé de ſix vingts ans,ie ne puis plus aller ne venir: auſsi le Seigneur m'a dit,*Tu ne paſſeras point ce Iordain. *Sus 3.* 3 Le Seigneur ton Dieu paſſe deuant toy, & luy- *26,* meſme deſtruira ces gens de deuant ta face, & tu *nomb.* les poſſederas. Ioſué ſera celuy qui paſſera de- *27.38.* uant ta face,ainſi comme le Seigneur à dit. 4 Et *Nomb.* le Seigneur leur fera * ainſi qu'il a fait à Sehon, & *21.24.* à Og rois des Amorrheens, & à leurs pays leſquels *33.* il a deſtruits. 5 Et le Seigneur les liurera deuant *Sus 7.* vous, afin que vous leur faciez *ſelon tout le com- *2.*

Digitized by Google

mandement que ie vous ay commandé. 6 Soyez cõfortez, & fortifiez: ne craignez, & n'ayez peur deuant leurs faces: car le Seigneur ton Dieu chemine auec toy: il ne t'abandonnera point, & ne te delaiſſera point. 7 Et Moyſe appela Ioſué, & luy dit en la preſence de tout Iſrael, Sois cõforté & te fortifie: car tu viendras auec ce peuple en la terre laquelle le Seigneur a iuré à leurs peres de leur donner. Et tu la leur departiras en heritage. 8 Et le Seigneur chemine deuant toy, & luymeſme ſera auec toy, Il ne t'abandonnera point, & ne te delaiſſera: n'aye donc point de crainte ne de frayeur. 9 Et Moyſe eſcriuit ceſte Loy, & la donna aux Sacrificateurs fils de Leui, qui portoyent l'arche de l'alliance du Seigneur, & à tous les anciens d'Iſrael. 10 Et Moyſe leur commanda, diſant, Au bout de ſept ans, au temps de l'an de remiſsion en la feſte des tabernacles, 11 Quand tout Iſrael ſera venu pour apparoiſtre deuant la face du Seigneur ton Dieu, au lieu qu'il eſlira: lors tu annonceras ceſte Loy deuant tout Iſrael, eux oyans. 12 Tu feras aſſembler le peuple, hõmes & femmes, & enfans, & ton eſtranger qui eſt en tes portes, afin qu'ils oyent, & afin qu'ils apprennent, & craignent le Seigneur voſtre Dieu, & qu'ils gardent toutes les paroles de ceſte loy pour les faire: 13 Auſsi que les enfans qui ne l'ont cognue, l'oyent & l'apprennent, afin qu'ils craignent le Seigneur voſtre Dieu tous les iours que ſerez viuans ſur la terre, pour laquelle poſſeder vous paſſez le Iordain. 14 Lors le Seigneur dit à Moyſe, Voici, les iours de ta mort ſont prochains: appelle Ioſué, & aſsiſtez au tabernacle de conuenance, afin que ie luy donne commandement. Si allerent donc Moyſe & Ioſué, & ſe tindrent au tabernacle de conuenance. 15 Adonc s'apparut le Seigneur au tabernacle, en la colomne de nuee, & la colomne de nuee s'arreſta ſur la porte du tabernacle. 16 Et le Seigneur dit à Moyſe, Voici, tu vas dormir auec tes peres, & ce peuple ſe leuera, & commettra fornication apres les dieux eſtranges de la terre en laquelle il va: & ſi laiſſera & rompra mon alliance que i'ay traittee auec luy. 17 En

en ce

Digitized by Google

en ce iour-la mon ire ſera enflãmee cõtre luy, & le delaiſſeray, & cacheray ma face de luy, afin qu'il ſoit en proye: maints maux & tribulatiõs le trouuerõt: dont dira en ce iour-la, N'eſt-ce point pource que Dieu n'eſt pas dedãs moy, que ces maux m'ont trouué? 18 Mais en ce iour-la ie cacheray ma face, pour le mal qu'il aura fait: c'eſt qu'il ſe ſera viré aux autres dieux. 19 Maintenant donc eſcriuez pour vous ce Cãtique, & l'enſeignez aux enfans d'Iſrael, le mettant en leurs bouches, afin que ce Cantique me ſoit en teſmoignage entre les enfans d'Iſrael. 20 Car ie les introduiray en la terre laquelle i'ay iuree à leurs peres, ayant affluence de laict & de miel. Et ils mangeront, ſeront raſſaſiez, & engraiſſez, & lors ſe tourneront aux autres dieux, & leur ſeruiront, & me blaſphemeront, & rompront mon alliance. 21 Et quand mout de maux & de tribulations les auront trouuez, lors ce Cantique-ci reſpondra à leur face pour teſmoignage: car il ne ſera point oublié de la bouche de leurs ſucceſſeurs. Car ie ſay leurs penſees, & ce qu'ils ſont deſia auiourd'huy auant que ie les aye introduits en la terre pour laquelle i'ay iuré. 22 Ainſi Moyſe eſcriuit ce Cantique en ce iour-la, & l'enſeigna aux enfans d'Iſrael. 23 Et Dieu commanda à Ioſué fils de Nun, & dit, Sois fort, & de bon courage, car tu introduiras les fils d'Iſrael en la terre de laquelle ie leur ay iuré, & ſeray auec toy. 24 Et aduint que Moyſe acheua d'eſcrire les paroles de ceſte Loy au liure, & fit tant qu'il les acheua. 25 Puis Moyſe cõmanda aux Leuites portans l'arche de l'alliance du Seigneur, diſant, 26 Prenez le liure de ceſte Loy, & le mettez au coſté de l'arche de l'alliãce du Seigñr voſtre Dieu, afin qu'il ſoit là en teſmoignage cõtre toy: 27 Car ie ſay ta rebellion & ton dur col. Voici, moy eſtant encore auiourd'huy viuant auec vous, vous auez eſté rebelles contre le Seigneur: cõbien donc le ſerez-vous apres ma mõrt? 28 Faites aſſembler à moy tous les anciens de vos lignees, & vos preuoſts, afin que ie profere ces paroles eux oyans, & que i'appelle en teſmoignage contr'eux le ciel & la terre. 29 Car ie cognoy qu'apres ma mort vous

Digitized by Google

vous corromprez,& declinerez de la voye laquelle ie vous ay commandee.Et finalement mal vous aduiendra, pource qu'aurez fait ce mal deuant les yeux du Seigneur, en le prouoquant à ire par l'œuure de vos mains. 30 Ainſi Moyſe prononça aux oreilles de toute l'Egliſe d'Iſrael,les paroles de ce Cantique,iuſques à les acheuer.

CHAP. XXXII.

¶ Moyſe recite ſon excellent Cantique.

OCieux, eſcoutez, & ie parleray: & que la terre oye les paroles de ma bouche. 2 Ma doctrine degouttera cõmme pluye: ma parole diſtillera comme roſee:comme la pluye deliee ſur l'herbe,& comme la forte pluye ſur la verdure. 3 Car i'inuoqueray le nom du Seigneur Dieu:donnez magnificence à noſtre Dieu. 4 Les œuures du Dieu puiſsãt ſont parfaites:car toutes ſes voyes ſont iugement. Dieu eſt veritable, & ſans iniquité, il eſt iuſte & droit. 5 Ils ſe ſont corrompus enuers luy en leurs macules: ceux, di-ie, qui ne ſont point ſes enfans, mais vne generation peruerſe & deprauee. 6 Eſt-ce ainſi que tu recompẽſes le Seigneur,peuple fol,& mal-auiſé? N'eſt-il pas ton pere,& ton poſſeſſeur? ne t'a-il pas fait & formé? 7 Aye memoire du temps iadis, enten aux ans de tant de generatiõs. Demãde à ton pere,& il le t'annoncera:& à tes anciens,& ils le te diront. 8 Quand le Souuerain diuiſoit les gens cõme heritage,& quand il ſeparoit les fils des hommes, lors il conſtitua les fins des peuples ſelon le nombre des enfans d'Iſrael. 9 Car la portion du Seigneur eſt ſon peuple, & Iacob eſt le cordeau de ſon heritage 10 Il l'a trouué en la terre du deſert, & en la ſolitude, en hurlement du lieu ſauuage. Il l'a conduit çà & là, & luy a donné entendement, & l'a gardé comme la prunelle de ſon œil. 11 Comme l'aigle eſmeut ſa nichee voltigeant ſur ſes petis, & eſtendant ſes ailes, les prend & les porte ſur ſes ailes: 12 Le Seigneur ſeul l'a mené,& auec luy n'eſtoit point de dieu eſtrange. 13 Il l'a fait monter ſur les hauts lieux de la terre: & luy a fait manger les fruits des champs: & luy a fait ſuccer le miel du rocher, & l'huile de la dure pierre. 14 Le beurre

des

Digitized by Google

des vaches, & le laict des brebis, auec la graisse des agneaux & des moutons gras, & des boucs, auec la graisse du fromẽt, & t'a fait boire le ius du raisin tres bon, 15 Et *celuy qui deuoit estre* droit, s'est engraissé, & a regimbé. Tu t'es fait gras, gros, & espez: & ainsi il a delaissé Dieu qui l'a fait, & n'a tenu cõte du fort Dieu de son salut. 16 Ils l'ont prouoqué par les *dieux* estranges: & l'ont incité à indignation par abominations. 17 Ils ont sacrifié aux diables: & non pas à Dieu, aux dieux lesquels ils n'ont point cognus, *dieux* nouueaux, qui prochainement sont venus, lesquels vos peres n'ont point eu en crainte. 18 Tu as oublié le fort Dieu qui t'a engendré, & as mis en oubli le Dieu qui t'a formé. 19 Et le Seigneur l'a veu, & a esté exasperé, pour l'irritation de ses fils & de ses filles. 20 Si a dit, Ie cacheray ma face d'iceux: & verray qu'il leur aduiendra: car c'est vne generation peruerse, enfans esquels n'y a nulle foy. 21 *Ils m'ont esmeu à ialousie en *celuy qui* n'est point dieu, & m'ont incité à indignation par leurs vanitez: mais ie les esmoueray à ialousie par celuy qui n'est point peuple, & les conciteray à indignation par la gent folle. 22 * Car le feu est allumé en mon ire, & bruslera iusqu'au fond d'enfer, & deuorera la terre & le fruict d'icelle, & embrasera les fondemens des montagnes. 23 I'assembleray sur eux des maux, & employeray toutes mes flesches sur eux. 24 Ils seront bruslez de famine, & consumez d'ardeur, & d'exterminatiõ amere. Si leur enuoyeray les dents des bestes auec le venin des serpens qui se trainẽt en la pousiere. 25 Le glaiue les desfera par dehors, & en leurs chãbres la terreur, ensẽble le ieune fils & la vierge, l'enfant allaitãt, auec l'hõme chenu. 26 I'ay dit, Ie les "aculeray, & feray cesser leur memoire d'entre les hõmes. 27 Si ie ne craignoye l'indignatiõ de l'ennemi, qu'il aduinst q̃ parauenture leurs aduersaires ne s'estrãgeassent, & qu'ils dissent, Nos mains sont hautaines, & le Seigñr n'a poĩt fait tout ceci. 28 Car c'est vne gẽt desnuee de cõseil, & n'y a en eux intelligence. 29 Or s'ils eussent esté sages, ils scroyẽt prudẽs en ceci: & eussẽt entẽdu les ce

Rom. 10.19.

Ieremi. 15.14.

"c. ietteray en tous ans glets, comme vne chose dont on ne tient

Digitized by Google

choſes à venir. 30 Comment vn en pourſuyuroit il mille, & deux en mettroyent en fuite dix mille, ſi leur Dieu fort ne les auoit vẽdus, & le Seigneur ne les auoit enſerrez? 31 Car noſtre Dieu n'eſt pas cõme leurs dieux: & nos ennemis en ſont les iuges. 32 Car leur vigne eſt la vigne de Sodome, & du terroir de Gomorrhe: & leurs grappes ſont grappes de fiel, & leurs raiſins amers. 33 Leur vin eſt venin de dragon, & cruel fiel d'aſpid. 34 Cela n'eſt-il pas caché ches moy, & ſeelé en mes threſors?

Rom. 12.9, *hebr.* 10.30. 35 *La vengeance m'appartient, & la retribution. Quand il ſera temps, leur pied gliſſera: car le iour de leur perdition eſt pres: & le temps qui leur doit aduenir ſe haſte. 36 Car le Seigneur iugera ſon peuple, & ſe repentira ſur ſes ſeruiteurs: pourtant qu'il verra que la force s'en ſera allee, & qu'il ſera cõme reduit à rien, tant l'enfermé que l'abandõné. 37 Et l'on dira, Où ſont leurs dieux, le dieu auquel ils ſe fioyent, 38 Deſquels ils mangeoyent la graiſſe des ſacrifices, & beuuoyent le vin de leurs aſperſions? qu'ils ſe leuent, & qu'ils vous aident, & qu'ils vous ſoyent vne retraite. 39 Regardez maintenant que ce ſuis-ie, moy qui ſuis Dieu, & n'y a point de Dieu auec moy. * Ie fay mourir, ie fay viure: ie naure & gueri, & n'y a nul qui puiſſe deliurer de ma main. 40 Car ie leueray ma main au ciel, & diray, Moy, ie vi eternellement. 41 Si i'aiguiſe le taillant de mon glaiue, & que ma main apprehende iugement, ie feray vengeance ſur mes aduerſaires, & rendray le loyer à ceux qui me hayſſent. 42 Ie enyureray mes fleches en ſang, & mon glaiue deuorera la chair, & ce pour le ſang des occis, & de la captiuité au commencement de la vengeance des ennemis. 43 Gens, louez le peuple d'iceluy: car il vengera le ſang de ſes ſeruiteurs, & rendra la vengeãce à ſes aduerſaires, & ſera propice à la terre & à ſon peuple. 44 Lors Moyſe vint & recita toutes les paroles de ce Cãtique aux oreilles du peuple, Iuy & Hoſea fils de Nun. 45 Et quãd Moyſe eut acheué de reciter toutes ces paroles, 46 Il leur dit, Mettez vos cœurs à toutes ces paroles, leſquelles ie vous proteſte auiourd'huy: leſquelles vous commande-

1. Sam. 2.6, *Iob* 13.2, *ſap.* 16. 13.

Digitized by Google

rez à vos enfans de garder & faire: c'eſt aſſauoir, toutes les paroles de ceſte Loy. 47 Et la parole ne vous ſera point en vain, car c'eſt voſtre vie: & en ceſte parole vous prolongerez vos iours ſur la terre, en laquelle vous paſſez outre le Iordain pour la poſſeder. 48 *En ce meſme iour le Seigneur parla à Moyſe, diſant, 49 Monte ſur ceſte montagne d'Abarim, mõtagne de Nebo, qui eſt en la terre de Moab, contre la face de Iericho: puis regarde la terre de Chanaan, laquelle ie donne aux enfans d'Iſrael en poſſeſsion. 50 Et meur ſur la montagne à laquelle tu montes, & ſois aſſemblé auec tes peuples, *ainſi qu'eſt mort Aaron ton frere en la montagne de Hor, & a eſté aſſemblé auec ſon peuple: 51 *Pourautãt que vous auez eſté tranſgreſſeurs cõtre moy au milieu des enfans d'Iſrael pres les eaux de contradiction en Cades au deſert de Sin: car vous ne m'auez point ſanctifié au milieu des enfans d'Iſrael. 52 Pourtant tu verras deuant toy la terre: mais tu n'y entreras pas: aſſauoir en la terre laquelle ie donne aux enfans d'Iſrael.

Nomb. 27.12.

Nomb. 27.13. & 33. 38.

Nomb. 20.12.

CHAP. XXXIII.

¶ Moyſe deuant ſa mort benit toutes les lignees d'Iſrael. Tous les ſainctz ſont en la main de Dieu. Il n'y a nul Dieu ſemblable à celuy d'Iſrael.

C'Enſuit la benediction dont l'homme de Dieu Moyſe benit les enfans d'Iſrael deuant ſa mort, & dit, 2 Le Seigneur eſt venu de Sinai, & de Seir leur eſt leué: il s'eſt apparu clairement de la montagne de Pharan, & eſt venu auec dix milliers de ſainctz, ayant à ſa dextre le feu de ſa Loy pour eux. 3 Encore aime-il les peuples, & tous ſes ſainctz ſont en tes mains: ils s'abaiſſent à tes pieds, afin qu'ils prenent de tes paroles. 4 Moyſe nous a commandé la Loy en heritage de la congregation de Iacob: 5 Et a eſté roy entre les droits en aſſemblant les chefs du peuple, & enſemble les lignees d'Iſrael. 6 Viue Rubẽ, & ne meure pas, & que ſes hõmes ſoyẽt en quãtité. 7 Quãt à Iuda, il dit, O Seigneur Dieu, eſcoute la voix de Iuda, & l'introduy à ſon peuple: ſes mains luy ſuffiſent, ſi tu luy es en aide cõtre ſes ennemis. 8 Il dit auſsi à Leui, Tes Tumim, & Vrim

' c'eſtoit vne partie de l'accouſtrenẽt du ſouuerain Sacrifi-

Digitized by Google

ont eſté à ton debonnaire, lequel tu as eſſayé en Maſſa, là où vous euſtes debat par les eaux de contradiction. 9 Qui a dit à ſon pere & à ſa mere: Ie ne l'ay point veu: & n'a point cognu ſes freres, & auſsi n'a point cognu ſes enfans. Car iceux garderont tes paroles, & obſerueront ton pact. 10 Ils enſeigneront tes iugemens à Iacob, & ta Loy à Iſrael: ils mettront du perfum en tes narines, & l'holocauſte ſur ton autel. 11 O Seigneur, beni ſa faculté, & fay que l'œuure de ſa main te ſoit plaiſante. Froiſſe les reins de ceux qui s'eſleuent contre luy, & de ceux qui le haiſſent: afin qu'ils ne ſe leuent. 12 Item, il dit à Ben-iamin, L'aimé du Seigneur habitera ſeurement ſur luy. Il fera ombre ſur luy tout le iour, & habitera entre ſes eſpaules. 13 Item, il dit à Ioſeph, Sa terre eſt benite du Seigneur, pour la douceur celeſte de la rouſee, & de l'abyſme giſant en bas: 14 Et pour la douceur des fruicts du Soleil, & la douceur de l'influence de la lune: 15 Et pour le coupeau des montagnes anciennes & pour la douceur des montagnes eternelles, 16 Et pour la douceur de la terre, & de la plenitude d'icelle: & le bon plaiſir de celuy [a] qui habitoit au buiſſon, viendra ſur le chef de Ioſeph, & ſur le ſommet du chef du [b] Nazarien d'entre ſes freres. 17 Son honneur eſt comme le premier-nay d'vn taureau, & [c] ſes cornes comme les cornes d'vne licorne. D'icelles il heurtera les peuples enſemble, iuſques és fins de la terre. Ce ſont les miliers d'Ephraim, & les miliers de Manaſſé. 18 Item, il dit à Zabulon, Eſiouy-toy, Zabulon, en ta ſortie: & toy Iſſachar, en tes tabernacles. 19 Ils appelleront les peuples en la montagne, où ils ſacrifieront ſacrifice de iuſtice: car ils ſucceront l'abondance de la mer, & les threſors cachez au ſablon. 20 Item, il dit à Gad, Benit ſoit celuy qui fait eſlargir Gad, il habite comme vn lion, & rauit les bras auec la teſte. 21 Il a regardé au commencement pour ſoy, pource qu'illec eſtoit la portion pour cacher le Legiſlateur: toutesfois il viendra auec les princes du peuple, & fera la iuſtice du Seigneur, & ſon iugement auec Iſrael. 22 Item, il dit à Dan, Dan cõme vn faon de lion,

Exode 3.2.

[a] *c. ſeparé. Aſſauoir, cõme le plus honorable.*

[b] *c. Saforce.*

Digitized by Google

lion, sautera de Basan. 23 Item, il dit à Nephthali, Nephthali rassasié du bon plaisir, & rempli de la benediction du Seigneur aura possession à Occident & Midi. 24 Item, il dit à Aser, Aser sera benit en enfans, & sera plaisant à ses freres, & trempera son pied en huile. 25 Tes closture seront fer & airain, & *ta vie sera selon tes iours. 26 Il n'y a point qui soit comme le Dieu d'Israel, lequel est mõté sur les cieux pour tõ aide, & sa magnificẽce és nues. 27 Ta demeure est le Dieu eternel, & seras tousiours sous ses bras. Il chassera de deuãt toy tes ennemis, & dira, Destruy-les. 28 *Israel habitera seul en asseurance. L'œil de Iacob sera sur la terre de froment & de vin. Aussi son ciel distillera rousee, 29 Tu es bienheureux Israel: qui est comme toy, ô peuple, qui es sauué par le Seigneur, bouclier de ton aide, & glaiue de ta magnificence? Tes ennemis seront affoiblis vers toy, & marcheras sur leurs hautesses.

*c. tant que tu viuras tu seras en vigueur.

*Ier. 23. 6, & 33. 14.

CHAP. XXXIIII.

¶ La mort de Moyse. L'aage de Moyse quand il mourut. L'excellence de Moyse.

LOrs Moyse monta de la plaine de Moab, en la montagne de Nebo au sommet de Phasga, qui est contre Iericho. *Et le Seigneur luy fit voir toute la terre de Galaad iusques à Dan. 2 Et toute la terre de Nephthali, & toute la terre d'Ephraim, & de Manassé, & toute la terre de Iuda, iusqu'à la derniere mer: 3 Et le Midi, & la plaine des prairies de Iericho, ville des palmes, iusqu'à Soar. 4 Et le Seigneur luy dit, *C'est la terre de laquelle i'ay iuré à Abraham, à Isaac, & à Iacob, en disant, Ie la donneray à ta semence: ie te l'ay fait voir de tes yeux, mais tu n'y passeras point. 5 Et Moyse seruiteur du Seigneur mourut là, en la terre de Moab, selon la parole du Seigneur. 6 *Et fut enseueli en la vallee en la terre de Moab, contre Beth-phegor: & nul n'a cognu son sepulchre iusques auiourd'huy. 7 Moyse estoit aagé de six vingts ans quand il mourut: sa veuë n'estoit point obscurcie, & sa vigueur n'estoit point passee. 8 Et les enfans d'Israel pleurerent Moyse trente iours en la plaine de Moab. Et ainsi furent accomplis les iours du pleur & dueil

*2. Mac. 2. 4, & 3. 27.

*Geneſe 12. 7, & 13. 15, & 15. 18, & 26. 4.

*Iude 9.

Digitized by Google

de Moyſe. 9 Lors Ioſué fils de Nun fut rempli de l'Eſprit de ſapience. car Moyſe auoit mis ſa main ſur luy. Et les enfans d'Iſrael luy obeirent, & firent ainſi que le Seigneur auoit commandé à Moyſe.
10 Et depuis ne s'eſt leué Prophete en Iſrael comme Moyſe, lequel ait cognu le Seigneur face à face.
11 En tous ſignes & miracles, pour leſquels le Seigneur l'auoit enuoyé, afin qu'il les fiſt en la terre d'Egypte, deuant Pharao, & tous ſes ſeruiteurs, & toute ſa terre: 12 En toute ceſte main forte, & toute viſion grande, leſquelles Moyſe a faites deuant les yeux de tout Iſrael.

LE

Digitized by Google

LE LIVRE DE IOSVE.

ARGVMENT.

¶ *Ce liure eſt intitulé du nom de l'autheur, Prophete de Dieu excellent, & par luy ordonné cõducteur & gouuerneur du peuple d'Iſrael au lieu de Moyſe. Il contient l'entree dudit peuple en la terre de Chanaan, auec la conqueſte & desfaite des habitans d'icelle: & finalement comment ladite terre a eſté diuiſee aux lignees d'Iſrael par Ioſué. Or eſt-il à noter en l'ombre & figure de ceſte hiſtoire, que comme Ioſué a fait entrer le peuple de Dieu en la terre promiſe, ainſi Ieſus nous fait entrer en la felicité eternelle qui nous eſt repreſentee par celle terre.*

CHAP. I.

¶ *Le Seigneur ordonne Ioſué cõducteur du peuple. Le Seigneur promet ſon aſſiſtance à Ioſué. Il luy defend de decliner de ſa Loy, ni à dextre ni à ſeneſtre.*

APRES la mort de Moyſe ſeruiteur du Seigneur, le Seigneur parla à Ioſué fils de Nun, miniſtre de Moyſe, diſant, 2 Moyſe mon ſeruiteur eſt mort. Or maintenãt leue-toy, & paſſe outre ce Iordain, toy & tout ce peuple, à la terre laquelle ie leur donne: aſſauoir aux enfans d'Iſrael. Ie vous ay baillé, comme i'ay dit à moyſe, 3 *Tout lieu où la plante de voſtre pied marchera. 4 *Vos fins ſeront depuis le deſert & le Liban, d'ici iuſques au grand fleuue Euphrates: toute la terre des Hethiẽs iuſques à la grand' mer contre le ſoleil couchant. 5 Nul ne pourra reſiſter deuãt toy, tãt que tu viuras. Car comme i'ay eſté auec Moyſe, ainſi ſeray-ie auec toy: *ie ne te laiſſeray point & ne t'abandonneray. 6 Sois fõc fort & robuſte: car tu diuiſeras à ce peuple-ci en heritage la terre laquelle i'ay iuré à leurs peres de

Sous 14.9. Deut. 11.24.

Hebr. 13.5.

leur donner. 7 Seulement cõforte-toy, & sois vaillant *à bon escient: afin que tu gardes & faces selon toute la Loy que Moyse mon seruiteur t'a commandee: tu ne declineras point d'icelle, ni à dextre ni à seneſtre, afin que tu te gouuernes prudemment par tout ou tu iras. 8 Que le volume de ceste Loy ne bouge de ta bouche: ains mediteras en iceluy iour & nuict, afin que tu gardes, & faces selõ tout ce qui est escrit en iceluy. Car lors tu feras prosperer ta voye, & lors te gouuerneras prudemment. 9 Et t'ay-ie point cõmandé que tu fusses fort & vaillant, & que tu ne t'espouuãtasses ne craignisses? Car le Seigneur ton Dieu est auec toy par tout où tu chemines. 10 Iosué donc commanda aux preuosts du peuple, disant, 11 Passez par le milieu du camp, si commandez au peuple, disant, Preparez-vous de la prouision: car apres trois iours vous passerez le Iordain afin que vous entriez & possediez la terre, laquelle le Seigneur vostre Dieu vous donne pour la posseder. 12 Iosué aussi parla aux Rubenites & Gadites, & à la moitié de la lignee de Manassé, disant, 13 *Ayez souuenance de la parole que vous commanda Moye seruiteur du Seigneur, disant, Le Seigneur vostre Dieu vous a mis en repos, & vous a donné ceste terre. 14 Vos femmes, vos enfans, & vos bestes, demeureront en la terre laquelle vous a donnee Moyse outre le Iordain: mais vous passerez equippez deuãt vos freres, tous gens de guerre d'entre vous, & leur serez en aide: 15 Iusqu'à ce que le Seigneur aura dõné repos à vos freres cõme à vous, & qu'iceux aussi possederõt la terre que le Seigneur vostre Dieu leur donne. Puis vous retournerez à la terre de vostre heritage, & la possederez: assauoir, celle que Moyse seruiteur du Seigneur vous a donnee par dela le Iordain vers Soleil leuant. 16 Lors ils respondirent à Iosué, en disant, Nous ferõs tout ce que tu nous as commandé, & irons par tout où tu nous enuoyeras. 17 Comme nous auons obei en toutes choses à Moyse, ainsi t'obeirons-nous: que seulemẽt le Seigneur ton Dieu soit auec toy, cõme il a esté auec Moyse. 18 Tout homme qui rebellera à ton mandement, & n'obeira à tes paroles en tout ce que

*ou, de plus en plus.

*Nomb. 32.29.

Digitized by Google

ce que tu commmanderas, mourra : tant seulement fortifie-toy, & te porte vaillamment.

CHAP. II.

¶ Iosué enuoye deux hommes espier Iericho. Rahab cache les espies en sa maison. Les espies luy promettent de la sauuer.

IOsué donc, fils de Nun, enuoya de Setim deux hommes, qui secretement espiassent, disant, Allez, & considerez la terre de Iericho: lesquels se mirent à cheminer, *& vindrent en la maison d'vne femme paillarde, laquelle auoit nom Rahab, & logerent là. 2 Lors fut rapporté au Roy de Iericho, disant, Voici des hommes qui sont ici venus ceste nuict de la part des enfans d'Israel, pour espier toute la terre. 3 Adonc le Roy de Iericho enuoya vers Rahab, disant, Fay venir les personnages qui sont venus à toy, & sont entrez en ta maison: car ils sont venus pour espier toute la terre. 4 Et la femme prenant ces deux personnages, les cacha : puis dit, Vray est que des hommes sont venus, mais ie ne sauoye pas d'où ils estoyent. 5 Et comme on fermoit la porte, qu'il faisoit desia noir, lesdits personnages sont sortis, & ne say où ils sont allez: poursuyuez-les hastiuement, car vous les atteindrez. 6 Mais elle les auoit fait monter au toict, & les auoit cachez de cheneuotes de lin, qui estoyent estendues sur le toict. 7 Et aucunes gens les poursuyuirent par la voye du Iordain iusques au passage, & fermerent la porte, apres qu'ils furent sortis, afin qu'ils les poursuyuissent. 8 Or deuant qu'ils fussent encores endormis, elle monta vers eux sur le toict, & leur dit, 9 Ie cognoy que le Seigneur vous a donné la terre: car la frayeur de vous est tombee sur nous, & tous les habitans de la terre sont esperdus pour l'amour de vous: 10 Pour autant qu'auõs entẽdu que le Seigneur a fait dessecher les eaux de la mer rouge deuant vous, quand vous sortites du pays d'Egypte, *& ce que vous auez fait aux deux rois des Amorrheens, qui estoyent delà le Iordain: *assauoir*, Sehon, & Og, lesquels auez exterminez. 11 Lesquelles choses ouyes, nostre cœur est defailli: & depuis ne se lena esprit en aucun*

Iaques 2.25. hebr. 11.31.

Nomb. 21.24.

Digitized by Google

homme, à cauſe de vous. Car le Seigneur voſtre Dieu eſt le Dieu du ciel en haut, & de la terre en bas. 12 Maintenant donc ie vous prie, iurez-moy par le Seigneur, que comme ie vous ay fait miſericorde, qu'auſsi ferez miſericorde à la maiſon de mon pere, & que vous me donniez vn ſigne certain. 13 Et que vous laiſsiez viure mon pere & ma mere, mes freres & mes ſœurs, & tout ce qui eſt à eux, & deliuriez nos ames de mort. 14 Et les perſonnages luy reſpondirent, Noſtre ame *reſpondra* pour vous iuſqu'à la mort, moyennãt que ne reueliez point ici noſtre cas: & quand le Seigneur nous aura baillé la terre, nous te traitterõs en miſericorde & loyauté. 15 Icelle donc les fit deſcendre auec vne corde par la feneſtre: car ſa maiſon eſtoit pres de la muraille, & habitoit pres des murailles. Si leur dit, 16 Allez à la montagne, de peur que les pourſuyuans ne vous rencontrent: & vous cachez illec trois iours, tant que les pourſuyuans ſeront de retour: puis apres vous irez voſtre chemin. 17 Et ces perſonnages luy dirent, Voici comment nous ſerons acquitez de ton iurement que tu nous as fait iurer. 18 Quand nous entrerons en la terre, tu lieras ce cordõ de fil rouge à la feneſtre, par laquelle tu nous as deſcendus, & aſſembleras en ta maiſon ton pere, & ta mere, tes freres & toute la famille de ton pere. 19 Quicõque ſortira hors de la porte de ta maiſon, ſon ſang ſera ſur ſa teſte, & nous en ſerons innocẽs: mais quiconque ſera auec toy en la maiſon, ſon ſang ſera ſur noſtre teſte, ſi aucune main l'attouche. 20 Que ſi tu deceles noſtre cas, nous ſerons quittes de ton iurement, que tu nous as fait iurer. 21 Laquelle reſpondit, Ainſi ſoit-il comme vous l'auez dit. Ainſi elle les enuoya, afin qu'ils s'en allaſſent, & lia le cordon de fil rouge à la feneſtre. 22 Et eux cheminans paruindrent à la mõtagne, où ils demeurerent trois iours, tant que les pourſuyuans furent retournez, & les pourſuyuans cercherent par tout le chemin, & ne les trouuerent point. 23 Ainſi ces deux perſonnages s'en retournerent & deſcendirent de la montagne: ſi paſſerent & vindrent à Ioſué fils de Nun, & luy raconterẽt toutes les choſes qui leur eſtoyent

Digitized by Google

eſtoyent ſuruenues. 24 Ils dirent donc à Ioſué. Or a le Seigneur mis toute la terre en noſtre main. Et de fait, tous les habitans de la terre ſont eſperdus deuant nõus.

CHAP. III.

¶ Ioſué fait commandement au peuple de ſe tenir preſt pour partir. Les eaux du fleuue Iordain s'arreſtent, & le peuple paſſe.

LOrs Ioſué ſe leua de matin, & partirent de Setim, & paruindrent iuſqu'au Iordain, & tous les enfans d'Iſrael, & logerẽt là deuãt qu'ils paſſaſſent. 2 Et aduint au bout de trois iours, que les preuoſts paſſerent par le milieu du camp, 3 Et commanderent au peuple, en diſant, Quand vous verrez l'arche de l'alliance du Seigneur voſtre Dieu, & les Leuites Sacrificateurs la portans, vous departirez de voſtre lieu, & cheminerez apres elle. 4 Toutesfois il y aura diſtance entre vous & elle, de la meſure de deux mille coudees, & n'approcherez point d'elle, afin que vous cognoiſsiez la voye par laquelle vous cheminerez: car vous n'auez point ci deuant paſſé par telle voye. 5 Puis Ioſué dit au peuple, Faites que ſoyez ſanctifiez: car le Seigneur fera demain entre vous choſes merueilleuſes. 6 Pareillement Ioſué parla aux Sacrificateurs, diſant, Portez l'arche de l'alliance, & paſſez deuant le peuple. Leſquels prenans l'arche de l'alliance, allerent deuant le peuple. 7 Lors le Seigneur dit à Ioſué, Ce iour-ci commenceray-ie à te magnifier deuant les yeux de tout Iſrael, afin qu'ils cognoiſſent que comme i'ay eſté auec Moyſe, ainſi ſeray-ie auec toy. 8 Si commanderas aux Sacrificateurs portans l'arche de l'alliance, diſant, Quand vous paruiendrez au bout de l'eau du Iordain, vous-vous arreſterez au Iordain. 9 Ioſué donc dit aux enfans d'Iſrael, Approchez-vous en ça, & eſcoutez les paroles du Seigneur voſtre Dieu. 10 Derechef Ioſué dit, En ce vous ſçaurez que le Dieu viuãt eſt entre vous, & qu'il dechaſſera de deuãt vous le Chananeen, l'Heuien, le Phereſien, le Gergeſien, l'Amorrheen, & le Iebuſien. 11 Voici l'arche de l'alliance du Dominateur de toute la terre paſſant deuãt vous le Iordain.

Digitized by Google

12 Maintenant doncques prenez douze hommes des lignees d'Iſrael, vn homme de chacune lignee. 13 Et quād les plantes des pieds des Sacrificateurs (qui portent l'arche du Seigneur dominateur de la terre vniuerſelle) ſeront poſees dedans les eaux du Iordain, les eaux du Iordain ſe decouperont: *aſſauoir*, les eaux qui ſont au deſſus redeſcendront * & ſe tiendront debout comme vn monceau. 14 *Le peuple donc partit de ſes pauillons pour paſſer le Iordain, & les Sacrificateurs portans l'arche de l'alliance deuant le peuple. 15 Et quand ceux qui portoyent l'arche paruindrent iuſqu'au Iordain, & que les pieds des ſacrificateurs portans l'arche, furent mouillez au bord de l'eau: (or le Iordain eſt plein par deſſus toutes ſes riues tout le temps de moiſſon) 16 Adonc les eaux qui deſcendoyent d'enhaut, eſtans arreſtees, s'eſleuerent en vn monceau fort loin des hommes de la ville qui eſt à coſté de Sarthan: mais celles qui eſtoyent en bas vers la mer du deſert, qui eſt la mer ſalee, defaillirent, & s'eſcoulerent. Adonc le peuple paſſa vers Iericho. 17 Mais les ſacrificateurs (qui portoyent l'arche de l'alliance du Seigneur) s'arreſterent au ſec dedans le Iordain, diſpoſez: & tout Iſrael paſſa, tant que tout le peuple euſt acheué de paſſer le Iordain.

Pſeau. 114. 3.

Actes 7. 45.

CHAP. IIII.

¶ Ioſué dreſſe douze pierres au milieu du Iordain. Les eaux du Iordain retournent en leur lieu. Ioſué cōmande au peuple d'enſeigner à leurs enfans ce miracle.

ET quand tout le peuple eut acheué de paſſer le Iordain, le Seigneur parla à Ioſué, diſant, 2 Prenez du peuple douze perſonnages, vn homme de chacune lignee, 3 Si leur commandez, en diſant, Prenez d'ici dedans le Iordain (du lieu où s'arreſtent les pieds des Sacrificateurs diſpoſez) douze pierres, leſquelles porterez auec vous, & les poſerez au logis, où vous logerez ceſte nuict. 4 Ioſué donc appela douze hōmes, leſquels il ordonna d'entre les enfans d'Iſrael, vn hōme de chacune lignee, 5 Auſquels il dit, Paſſez deuant l'arche du Seigneur voſtre Dieu parmi le Iordain, & qu'vn chacun de

vous

Digitized by Google

vous leue vne pierre sur son espaule, selon le nombre des lignees des enfans d'Israel. 6 A celle fin que ce soit vn signe entre vous, que quand vos enfans interrogueront demain ou apres demain leurs peres, en disant, Que vous *signifient* ces pierres? 7 Vous leur respondiez, Comment les eaux du Iordain ont esté entre-coupees de deuant l'arche de l'alliance du Seigneur: car quand elle passa ledit Iordain, les eaux du Iordain furent entre-coupees: & lors ces pierres furent mises en memorial aux enfans d'Israel à tousiours-mais. 8 Les enfans donc d'Israel firent comme Iosué auoit commandé, & prindrent douze pierres du milieu du Iordain, comme le Seigneur auoit commandé à Iosué, selon le nombre des lignees des enfans d'Israel, & les apporterent auec eux au logis, si les poserent là. 9 Iosué aussi dressa douze pierres au milieu du Iordain, au lieu où s'estoyent arrestez les pieds des Sacrificateurs portans l'arche de l'alliãce. Et ont esté illec iusqu'au iour present. 10 Les Sacrificateurs donc qui portoyent l'arche s'arresterent au milieu du Iordain, tant que tout ce que le Seigneur auoit commandé à Iosué fust accompli, pour parler au peuple, selon toutes les choses que Moyse auoit commandé à Iosué: mais le peuple s'auança incontinent, & passa. 11 Et quand tout le peuple eut acheué de passer, lors l'arche du Seigneur passa, & les Sacrificateurs deuant le peuple, *Nomb.* 12 *Aussi les enfans de Rubẽ, & les enfans de Gad, 32.29. & la moitié de la lignee de Manassé passerẽt equippez deuant les enfans d'Israel, comme leur auoit dit Moyse. 13 Ils passerent par la campagne de Ieri cho enuiron quarante mille hommes en equippage de guerre, deuant le Seigneur, prests à batailler. 14 En ce iour-la le Seigneur magnifia Iosué en la presence de tout Israel, & le craignirent comme ils auoyent craint Moyse tous les iours de sa vie. 15 Puis le Seigneur parla à Iosué, disant, 16 Commande aux Sacrificateurs, qui portent l'arche du tesmoignage, qu'ils montent du Iordain. 17 Iosué donc commãda aux Sacrificateurs, disant, Montez du Iordain. 18 Et quand lesdits Sacrifi-

Digitized by Google

cateurs furent montez portans l'arche de l'alliance du Seigneur du milieu du Iordain, & que les plantes des pieds des Sacrificateurs furent retirees en terre seche, les eaux du Iordain retournerent en leur lieu, en decoulant comme parauant par toutes ses riues. 19 Adonc le peuple monta du Iordain le dixieme iour du premier mois, & asirent leur ost en Galgal, au bout Oriétal de Iericho. 20 Aussi Iosué dressa en Galgal ces douze pierres qu'ils auoyét apportees du Iordain. 21 Et parla aux enfans d'Israel, disant, Quand vos enfans interrogueront demain ou apres demain leurs peres, & diront, Que *signifient* ces pierres? 22 Vous le donnerez à cognoistre à vos enfans, en disant, Israel est passé par le Iordain à sec. 23 Car le Seigneur vostre Dieu a deseché les eaux du Iordain de deuant vous, tant que
Exode 14.22. fussiez passez, comme le Seigneur vostre Dieu * auoit fait à la mer rouge, laquelle il dessecha deuant nous, iusqu'à-ce que fusmes passez: 24 Afin que tous les peuples de la terre cognoissent la main du Seigneur, commét elle est forte: à ce que vous craigniez le Seigneur vostre Dieu à toutiours.

CHAP. V.

¶ La crainte des Amorrheens & Chananeens, à cause des enfans d'Israel. Le Seigneur commande à Iosué de circoncir le peuple. Le Man cesse.

ET quād tous les rois des Amorrheens, qui estoyét outre le Iordain vers Occident, & tous les rois des Chananeens qui estoyent aupres de la mer, ouirent que le Seigneur auoit seché les eaux du Iordain deuant les enfans d'Israel, iusques à-ce qu'ils fussent passez, le cœur leur defaillit, & n'y auoit plus esprit en eux, à cause des enfans d'Israel.

2 En ce temps-la le Seigneur dit à Iosué, Fay-toy des cousteaux trenchans, & estant retourné, circonci pour la seconde fois les fils d'Israel. 3 Iosué donc se fit des cousteaux trenchans, & circoncit les fils d'Israel en la montagne des prepuces. 4 Et la cause pourquoy Iosué circoncit tout le peuple qui estoit sorti d'Egypte, *assauoir* les masles, fut pourtāt que tous les gens de guerre estoyent morts au desert en chemin, quand ils sortirét d'Egypte. 5 Car

tout

Digitized by Google

tout le peuple qui estoit sorti, auoit esté circoncis: mais tout le peuple qui fut nay au désert, au chemin quand ils sortirent d'Egypte, n'auoit point esté circoncis. 6 Car les enfans d'Israel cheminerẽt par le desert quarante ans, tãt que toute la gent des hommes de guerre qui estoyent sortis d'Egypte, fut defaite, pourtant qu'ils n'obeirẽt point à la voix du Seigneur: dont le Seigneur leur iura, qu'il ne leur monstreroit point la terre que le Seigneur auoit iuré à leurs peres, pour la nous donner, terre affluente de laict & de miel. 7 Or leurs fils qu'il auoit suscitez pour eux, Iosué les circoncit. Car eux ayans encores le prepuce, n'auoyent point esté circoncis au chemin. 8 Et quand ils eurent acheué de circoncir toute ceste gent, Ils demeurerent chez eux au camp tant qu'ils fussent gueris. 9 Puis le Seigneur dit à Iosué, I'ay auiourd'huy osté de vous l'opprobre d'Egypte: dont le nom de ce lieu fut appelé Galgal, iusqu'auiourd'huy. 10 Et les enfans d'Israel, se poserent en Galgal, & celebrerent la Pasque le quatorzieme iour du mois, au vespre, en la cãpagne de Iericho. 11 Et le lendemain de la Pasque mangerent du froment de la terre, & des pains sans leuain, & des espics rostis en ce mesme iour. 12 Or le Man cessa le lendemain, quand ils cõmencerent à mãger du froment de la terre: & les enfans d'Israel n'eurent plus de Man, mais mangerent des fruicts de la terre de Chanaan ceste annee-là. 13 Et comme Iosué estoit pres de Iericho, il esleua ses yeux: * & vid lors quelqu'vn qui se tint cõtre luy, *Exode 23.23.* ayant en sa main vne espee desgainee. Et Iosué s'en allant vers luy, luy dit, Es-tu des nostres, ou de nos aduersaires? 14 Lequel respondit, Non, mais ie suis le Prince de l'exercite du Seigneur: vien maintenant. Adonc Iosué se prosternant sur sa face en terre, l'adora, & luy dit, Qu'est-ce que mõ Seigneur dit à son seruiteur? 15 Et le Prince de l'armee du Seigneur dit à Iosué, Deslie ton soulier de tes pieds: car le lieu sur lequel tu te tiens, est sainct: & Iosué le fit ainsi.

CHAP. VI.

¶ La prinse & destruction de Iericho. La maison de

Digitized by Google

Rahab sauuee. Iosué maudit celuy qui reedifiera Iericho

OR Iericho estoit fermee & serree pour les enfans d'Israel, tellement que nul ne pouuoit sortir ni entrer. 2 Et le Seigneur dit à Iosué, Voici, i'ay donné en ta main Iericho, & son roy, & ses hommes de guerre. 3 Vous tous donc hommes de guerre, enuironnerez la ville, tournant vne fois à l'entour de la ville, & ainsi ferez par six iours. 4 Pareillement sept Sacrificateurs porteront sept cors de belier deuant l'arche, & au septieme iour enuironnerez la ville par sept fois, & les Sacrificateurs sonneront les cors. 5 Et quād ce viendra qu'on prolongera le son auec le cornet de belier, & orrez la voix du cor, tout le peuple criera par grand triomphe, & la muraille de la ville tombera sous soy, & le peuple montera vn chacun à l'endroit de soy. 6 Iosué donc le fils de Nun, appela les Sacrificateurs, & leur dit, Portez l'arche de l'alliance, & que sept Sacrificateurs prennent sept cors de beliers, deuant l'arche du Seigneur. 7 Mais au peuple il dit, Passez, enuironnez la ville: & qui est armé, passe deuant l'arche du Seigneur. 8 Et quand Iosué eut parlé au peuple, les sept Sacrificateurs porterēt sept cors de belier, & passans deuant l'arche du Seigneur sonnerent auec les cors, & l'arche du Seigneur les suiuoit. 9 Et les gendarmes alloyent deuant les Sacrificateurs sonnans les cors, & la flotte de gens suiuoit l'arche: ils alloyent donc ainsi, & sonnoyent les cors. 10 Lors Iosué cōmāda au peuple, disant, Vous ne menerez nul bruit, & ne ferez ouir vostre voix, si que de vostre bouche ne sortira vn mot, iusques au iour que ie vous diray, Criez: lors vous crierez. 11 Donc l'arche du Seigneur circuit vne fois la ville à l'entour, & reuindrent au camp, & y passerent la nuict. 12 Puis Iosué se leua de matin, & les Sacrificateurs porterent l'arche du Seigneur. 13 Aussi les sept Sacrificateurs portans les sept cors de belier, marcherent deuant l'arche du Seigneur, en cheminant tousiours, & sonnoyent des cors, & les gendarmes les precedoyent: puis la flotte du peuple suiuoit l'arche du Seigneur, & ceux qui alloyent sonnans des cors.

14 Ainsi

Digitized by Google

14 Ainsi ils circuirent vne fois la ville au second iour, & retournerent au camp : si firent ainsi par six iours. 15 Et aduint au septieme iour, que s'estans leuez matin au poinct du iour, ils enuironnerent la ville en ceste maniere par sept fois: tant seulement ce iour-là ils enuironnerent la ville par sept fois. 16 Et quand les Sacrificateurs eurent sonné des cors pour la septieme fois, Iosué dit au peuple, Criez: car le Seigneur vous à donné la ville. 17 Et elle sera mise à sac, & tout ce qui est en icelle au Seigneur: seulemẽt Rahab la paillarde viura, & tous ceux qui sont auec elle en la maison : *Car elle a caché les messagers que nous auons enuoyez. *Sus 2.4*
18 Toutesfois donnez vous garde de ce qui est destiné à estre mis à sac, que ne soyez excommuniez, & preniez du pillage interdit, dont vous mettiez le camp d'Israel en interdit, & le troubliez. 19 Mais tout l'or & l'argent, les vaisseaux d'airain & de fer seront sanctifiez au Seigneur, & paruiendront au thresor du Seigneur. 20 Le peuple donc s'escria, & sonnerent des cors : & quand le peuple ouit le son des cors, il cria par grand triomphe: * & la muraille trebuscha sous soy, tellemẽt que le peuple monta en la ville, vn chacun à l'endroit de soy : * & prindrent la ville. 21 Et desconfirent tout ce qui estoit en la ville au trenchant de l'espee, tant l'homme que la femme, tant le ieune que le vieil, iusques au bœuf, à l'ouaille & à l'asne. 22 Mais Iosué dit aux deux personnages * qui auoyent espié la terre, Entrez en la maison de la femme paillarde, & delà faites sortir la femme, & tout ce qui est à elle, comme vous luy auez iuré. 23 * Les compagnons donc qui auoyent espié, entrerent, & firent sortir Rahab, son pere, sa mere, ses freres, & tout ce qui estoit à elle, aussi sa famille, & les mirent hors du camp d'Israel. 24 Puis brusterent par feu la ville, & tout ce qui estoit en icelle: seulemẽt mirent l'or & l'argẽt, les vaisseaux d'airain & de fer au thresor de la maison du Seigneur. 25 Mais Iosué laissa viure Rahab la paillarde, & la maison de son pere, & tout ce qu'elle auoit, & icelle habita entre Israel iusqu'au temps present, pource qu'elle auoit

Heb. 11. 30. 1. Mac. 12, 15.

Sus 2, 14, heb. 11. 31.

Heb. 11. 31.

Digitized by Google

caché les messagers que Iosué auoit enuoyez pour espier Iericho. 16 Et en ce temps-là Iosué iura, disant, * Maudit soit l'homme deuant le Seigneur qui restaurera & reedifiera ceste ville de Iericho. Il mettra les fondemens d'icelle sur son premier-nay, & colloquera les portes d'icelle sur son fils puisnay. 27 Ainsi le Seigneur fut auec Iosué : & la renommee d'iceluy estoit par toute la terre.

1. Rois 16.34.

CHAP. VII.

¶ Pour le larrecin d'Achan, le Seigneur est courroucé : les enfans d'Israel desfaits par ceux de Hai. Iosué prie le Seigneur. Achan lapidé.

Sous 22 20. 1. chro. 2.7.

MAis les enfans d'Israel preuariquerẽt en la chose interdite. Car Achan le fils de Charmi, fils de Zaddi, fils de Zaré, de la lignee de Iuda, print du pillage interdit, dont s'enflamma la fureur du Seigneur contre les enfans d'Israel. 2 Et Iosué enuoya des hommes de Iericho en Hai, qui estoit pres de Beth-auen vers l'Oriẽt de Beth-el, & parla à eux, disant, Montez, & espiez la terre. Ces personnages donc monterent, & espierent Hai. 3 Et estans retournez à Iosué, ils luy dirent, Que tout le peuple ne monte point, mais enuiron deux mille ou trois mille hommes, & qu'ils liurent la bataille à Hai. Ne fay point trauailler iusques là tout le peuple : car ils sont peu illec. 4 Alors monterent là du peuple enuiron trois mille hommes, lesquels s'enfuyrent deuant les hommes de Hai. 5 Et les hommes de Hai ferirent d'iceux enuiron trentesix hommes : si les poursuiuirent depuis la porte iusqu'à Sabarim, & les frapperent en vne descente, dont le cœur du peuple decoula comme eau. 6 Adonc Iosué deschira ses vestemens, & cheut sur sa face en terre deuant l'arche du Seigneur, iusques au vespre, luy & les anciens d'Israel, mettans de la poudre sur leurs chefs. 7 Et Iosué dit, Helas, Seigneur Dieu, pourquoy as-tu fait passer ce peuple-ci outre le Iordain, pour nous bailler en la main des Amorrheens, & pour nous perdre? O si nous eussions voulu demeurer au delà du Iordain! 8 Helas, Seigneur, que diray-ie, puis qu'Israel a tourné le dos deuant ses ennemis? 9 Car les Chananeens, & tous les habi-

tans

tans de la terre oyans ceci, nous assailliront à l'entour, & exterminerõt nostre nom de la terre, & que feras-tu à ton grand nom? 10 Et le Seigneur dit à Iosué, Leue-toy, pourquoy te prosternes-tu ainsi sur ta face? 11 Israel a peché, & ont transgressé mon pact, que ie leur auoye commandé. Car ils ont emporté du pillage interdit, & l'ont desrobbé, & ont menti, le mettant en leurs vaisseaux. 12 Par ce les enfans d'Israel n'ont peu consister deuant leurs ennemis, mais ont viré le dos deuant leurs ennemis, car ils ont esté en interdit. Ie ne seray plus auec vous, si vous n'exterminez l'interdit du milieu de vous. 13 Leue-toy donc & sanctifie le peuple, & di, Sanctifiez-vous demain: car le Seigneur le Dieu d'Israel a dit ainsi, Il y a interdit entre Israel, & pourtant ne pourrez consister deuant vos ennemis, iusqu'à-ce que vous aurez osté l'interdit du milieu de vous. 14 Approchez-vous donc demain selon vos lignees: & la lignee que Dieu aura saisie, s'approchera selon les familles: & la famille que le Seigneur aura saisie, approchera selon les maisons: & la maison que le Seigneur aura saisie, approchera selon les hommes. 15 Lors celuy qui sera saisi en l'interdit, on le bruslera au feu, & tout ce qui appartiẽt à luy, pourtant qu'il a trãsgressé le pact du Seigneur & qu'il a fait vne lascheté en Israel. 16 Iosué dõc se leuant de matin, fit approcher Israel selon leurs lignees, & fut saisie la lignee de Iuda. 17 Puis ayant fait approcher la famille de Iuda, saisit la famille des Zareiens. Et ayant fait approcher la famille des Zareiens, selon les hommes, Zabdi fut saisi. 18 Et quand il eut fait approcher sa maison selõ les hommes, Achan le fils de Charmi, fils de Zabdi, fils de Zaré, de la lignee de Iuda, fut saisi. 19 Adonc Iosué dit à Achan, Mon fils, donne, ie te prie, gloire au Seigneur Dieu d'Israel, & luy donne confession: si me declare que tu as fait, ne me le cele pas. 20 Et Achan respondit à Iosué, disant, Veritablement i'ay peché contre le Seigneur Dieu d'Israel, & ay fait ainsi telle chose & telle. 21 C'est que ie vei entre les despouilles vne manteline Babylonienne, precieuse, & deux cens sicles d'argent, & vne langue

Digitized by Google

d'or du poids de cinquante ſicles:adonc les conuoitay, & les prins, & les voici mucees en la terre, au milieu de mon pauillon, & l'argent au deſſous. 22 Ioſué donc enuoya des meſſagers, leſquels coururent au pauillõ d'iceluy:& voici ils eſtoyent mucez en ſon pauillon, & l'argent deſſous. 23 Et les ayant prins du milieu du pauillon, les apporterent à Ioſué & à tous les enfans d'Iſrael,les mettans deuant le Seigneur. 24 Adonc Ioſué print Achan le fils de Zaré,& l'argent,la manteline, & la langue d'or,ſes fils & ſes filles,ſes bœufs, ſes aſnes, & ſes brebis:ſon tabernacle & tout ce qu'il auoit: & tout Iſrael auec luy les amenerent en la vallee d'Achor. 25 Si dit Ioſué, pourtant que tu nous as troublez,le Seigneur te troublera auiourd'huy. Et tous les Iſraelites ayans lapidé iceluy de pierres, les bruſlerent, & les aſſommerent de pierres. 26 Puis dreſſerent ſur iceluy vne monioye de pierres iuſqu'à ce iour-ci. Et le Seigneur ſe retira de l'ire de ſa fureur. Au moyen dequoy le nom de ce lieu-la fut appelé,La vallee d'Achor, iuſques au iour preſent.

CHAP. VIII.

¶ La ville de Hai eſt ſaccagee. Le Roy de Hai eſt pendu. Ioſué edifie vn autel au Seigneur. Il lit toute la Loy au peuple.

PVis le Seigneur dit à Ioſué, Ne crain point,& ne t'effraye de rien:pren auec toy tout le peuple fait à la guerre, & te leuant monte en Hai. Regarde, i'ay donné en ta main le roy de Hai, & ſon peuple, & ſa ville,& ſa terre. 2 *Si feras à Hai & à ſon roy comme tu as fait à Iericho & à ſon roy: ſinon que vous pillerez pour vous les deſpouilles d'icelles, & ſes beſtes.Auſsi mettras des embuſches à la ville au derriere. 3 Ioſué dõc ſe leua,& tout le pouple duit à la guerre, pour monter contre Hai: & Ioſué eſleut trente mille hommes forts & vaillans,& les laiſſa aller de nuict. 4 Mais il leur commanda,diſant Voyez que vous mettiez des embuſches a la ville derriere icelle: ſi ne vous eſlongnerez point beaucoup de la ville,& ſerez tous preſts. 5 Touchant moy,& tout le peuple qui eſt auec moy, nous ap-

*Sus 6. 21.

pro-

Digitized by Google

procherons de la ville,& quand ils sortiront à l'encontre de nous, comme ils ont ia fait au commencemnt,nous-nous enfuirons de deuant eux. 6 Ainsi ils sortiront apres nous', tant que les attirerons hors de la ville : car ils diront, Ils fuyent deuant nous comme la premiere fois:& fuirons deuãt eux: 7 Mais vous-vous leuerez des embusches, & conquesterez la ville,& le Seigneur vostre Dieu la baillera en vos mains. 8 Et quand vous l'aurez prinse, vous y bouterez le feu : selon la parole du Seigneur vous ferez. Voyez, ie vous l'ay commandé. 9 Iosué donc les enuoya: lesquels allerent en embusche,& demeurerent entre Bethel & Hai, à l'Occident de Hai. Mais Iosué logea ceste nuict-la entre le peuple. 10 Puis Iosué se leuant de matin,denõbra le peuple,& iceluy & les anciens d'Israel monterent deuant le peuple contre Hai: 11 Aussi tout le peuple duit à la guerre, qui estoit auec luy,monta,& approcha,& vint contre la ville, mettant l'ost deuers le Septẽtrion de Hai:& la vallee estoit entre luy & Hai. 12 Et print enuiron cinq mille hommes, & les mit en embusches entre Bethel & Hai,à l'Occident de la ville. 13 Et le peuple mit tout le camp qui estoit en Aquilon, contre la ville, & son aguet d'Occident contre la ville : & ceste nuict-la Iosué se pourmena parmi la vallee. 14 Ce que voyant le roy de Hai,se leua hastiuement de matin, & sortit auec les hommes de la ville à l'encontre de Israel, pour batailler : tant luy que tout son peuple, au temps ordonné, par la campagne, ne sachant qu'on luy eust mis des embusches derriere la ville. 15 Lors Iosué & tout Israel, *comme* batus deuant eux, s'enfuyrent par la voye du desert. 16 Et tout le peuple qui estoit en la ville, cria pour poursuiure apres eux,& poursuiuirent Iosué,& furent attirez hors la ville. 17 Tellement qu'il ne resta point vn hõme en Hai,ni en Bethel,qui ne sortit apres Israel:& laisserẽt la ville ouuerte,& poursuiuirẽt Israel, 18 Adonc le Seigneur dit à Iosué, Estẽn la lãce qui est en ta main, cõtre Hai:car ie bailleray icelle en ta main : & Iosué estendit la lance qu'il auoit en sa main contre la ville. 19 Et incon-

Digitized by Google

tinent les embuſches ſe leuerẽt de leur lieu,& commencerent à courir quand il eſtendit ſa main: & vindrent en la ville,& la prindrent,& incontinent y mirent le feu. 20 Et les hommes de la ville ſe retournans derriere eux, virẽt que la fumee de la ville montoit iuſques au ciel:& n'auoyent point eſpace de fuir çà oulà:& le peuple qui fuyoit vers le deſert ſe reuira contre les pourſuiuans. 21 Et Ioſué & tout Iſrael voyant que les embuſches auoyent prins la ville,& que la fumee de la ville montoit,retournerent & ferirent les hõmes de la ville. 22 Pareillement les autres ſortirent de la ville à l'encontre d'eux,ainſi furent enclos au milieu d'Iſrael: car les vns eſtoyent en çà,& les autres en là,& les frapperent, tellement qu'ils n'en laiſſerent nul qui demeuraſt en vie,ou eſchappaſt. 23 Quant eſt du roy de Hai,ils l'apprehenderent vif,& l'amenerent à Ioſué. 24 Et quand les Iſraelites eurent fait fin de tuer tous les habitans de Hai, au champ du deſert où ils les auoyent pourſuiuis, & que tous eſtoyent tombez par le trenchant de l'eſpee, iuſques à eſtre desfaits:tous les Iſraelites retournerent en Hai,ſi la deſconfirent au trenchant de l'eſpee. 25 Et le nombre de ceux qui furent mis bas en ce iour-la, tant des hommes que des femmes; fut de douze mille, toutes les perſonnes de Hai. 26 Et Ioſué ne retira point ſa main qu'il auoit eſtendue auec la lance, iuſques à ce qu'il eut mis à ſac tous les habitans de Hai. 27 Toutesfois les Iſraelites pillerent pour eux le beſtail, & la deſponille de ceſte ville-la, ſelon la parole que le Seigneur auoit commandee à Ioſué. 28 Ainſi Ioſué bruſla Hai, & la mit en vn monceau perpetuel,& en deſert iuſques au iour preſent. 29 Apres on pendit le roy de Hai à vn arbre iuſqu'au temps du veſpre: & comme le ſoleil ſe couchoit, Ioſué commanda qu'on deſpendiſt la charongne d'iceluy, & qu'on la iettaſt à l'entree de la porte de la ville,& qu'on dreſſaſt deſſus vne grande monioye de pierres, qui y eſt iuſques au iour preſent. 30 Alors Ioſué edifia vn autel au Seigneur Dieu d'Iſrael en la montagne d'Ebal.

Exode 20.25, deut.27 5.

31 * Comme Moyſe ſeruiteur du Seigneur auoit commandé

Digitized by Google

commandé aux enfans d'Israel, & comme il est escrit au liure de la Loy de Moyse, vn autel de pierres entieres, sur lesquelles nul n'auoit leué fer: ils offrirent sur iceluy holocaustes au Seigneur, & sacrifierent des pacifiques. 32 Aussi il escriuit illec sur des pierres la repetition de la Loy de Moyse laquelle il mit par escrit, presens les enfans d'Israel. 33 Et tout Israel & ses anciens, preuosts, & iuges, assistoyent deçà & delà de l'arche, à l'endroit des Sacrificateurs Leuites, portans l'arche de l'alliance du Seigneur: pareillement tant l'estranger que celuy du peuple: vne moitié d'iceux estoit contre la montagne de Garizim, & l'autre moitié contre la montagne d'Ebal, ainsi qu'au parauant Moyse seruiteur du Seigneur auoit commandé de benir le peuple d'Israel. 34 Apres ce, il leut toutes les paroles de la Loy: les benedictions & maledictions, selon tout ce qui est escrit au liure de la Loy. 35 Tellement qu'il n'y eut point vn mot de tout ce que Moyse auoit commandé, que Iosué ne leust deuant toute la congregation d'Israel, tant les femmes & les petits enfans, que les estrangers conuersans au milieu d'eux.

CHAP. IX.

¶ *Assemblee de plusieurs rois contre Iosué. Les Gabaonites obtiennent paix & alliance auec Iosué par finesse, laquelle est descouuerte & punie.*

ET quand tous les rois qui estoyent delà le Iordain, és montagnes, en la plaine, & en tout le riuage de la grand' mer, contre le Liban, ouirent cela, assauoir l'Hethien, l'Amorrheen, le Chananeen, le Pherezien, l'Heuien, & le Iebusien: 2 Ils s'amasserent ensemble d'vn mesme consentemẽt, pour batailler contre Iosué, & contre tout Israel. 3 Mais les habitans de Gabaon ayans entendu ce que Iosué auoit fait à Iericho & à Hai: 4 Eux aussi vserent de finesse, & s'en allerent, & contrefirẽt les ambassadeurs, prenans des vieux sacs pour leurs asnes, & des vieux barils de vin, deschirez & reliez. 5 Les souliers vsez & ratacõnez, & leurs vestemẽs vieux: & tout le pain qu'ils auoyent pour la prouision estoit sec & moisi. 6 Si cheminerent vers Iosué au

Digitized by Google

camp de Galgal,& luy dirent,& à tous les hommes d'Iſrael, Nous ſommes venus d'vne terre lointaine, & maintenant traittez auec nous alliance. 7 Lors les hommes d'Iſrael reſpondirent à l'Heuien, A l'auenture que tu demeures au milieu de moy:& comment pourroy-ie faire alliãce auec toy? 8 Et ils dirẽt à Ioſué, Nous ſommes tes ſeruiteurs. Auſquels derechef dit Ioſué, Qui eſtes-vous, & d'où venez vous? Ils luy reſpõdirent, 9 Tes ſeruiteurs viẽnent d'vne terre fort lointaine, pour le nom du Seigneur tõ Dieu. Pourautant que nous auõs entendu ſa renommee, & toutes les choſes qu'il a faites en Egypte. 10 Et tout cela qu'il a fait aux rois des Amorrheẽs qui eſtoyẽt delà le Iordain: *aſſauoir*, à *Sehon roy d'Heſebon, & à Og roy de Baſan, qui eſtoit en Aſtaroth. 11 Dõt nous ont dit nos anciẽs, & tous les habitãs de noſtre terre, Prenez en vos mains prouiſion pour le chemin, & allez au deuãt d'eux, & leur dites, Nous ſommes vos ſeruiteurs: 12 Et maintenant faites alliãce auec nous. Le pain que nous auõs ici eſtoit chaut, duquel nous auõs repeu depuis noſtre maiſon, dés le iour qu'en ſommes ſortis pour venir à vous: or maintenant voici, il eſt ſec & moiſi. 13 Auſsi ces barils de vin qu'auions rẽplis eſtoyent neufs: or voici, ils ſont decheus, & nos veſtemens, & nos ſouliers ſont vſez pour le fort long chemin. 14 Les hõmes donc receurẽt *ce qu'ils diſoyent* de leur prouoyance, & n'interrogueret point la bouche du Seigneur. 15 *Ainſi Ioſué fit paix auec eux: & traitta alliãce, pour leur permettre de viure: & les princes de l'aſſemblee leur firent le ſermẽt. 16 Mais en la fin de trois iours, apres qu'ils eurent traitté l'alliance auec eux, ils entendirent qu'ils eſtoyẽt leurs voiſins, & qu'ils habitoyent au milieu d'eux. 17 Et les enfans d'Iſrael ſe partirent, & vindrẽt le troiſieme iour aux villes d'iceux: & leurs villes eſtoyent Gabaõ, Caphira, Beroth, & Cariath-iarim. 18 Et les fils d'Iſrael ne les fraperent point, pourtant que les princes de l'aſſemblee leur auoyent iuré par le Seigneur Dieu d'Iſrael: mais toute l'aſſemblee en murmura contre les princes. 19 Lors tous les princes reſpõdirent à toute l'aſſemblee, Nous leur auõs iuré par

Nomb. 21.24.

2. Sam. 21.2.

Digitized by Google

par le Seigneur le Dieu d'Israel: dont maintenãt ne les pourrons pas toucher. 20 Mais voici que nous leur ferõs, nous les laisserõs viure, afin q̃ l'indignation ne vienne sur nous, pour le iurement que nous leur auõs iuré. 21 Derechef les princes leur dirẽt, Qu'ils viuẽt, mais qu'ils coupẽt du bois, & puisent de l'eau pour toute la cõgregatiõ, cõme leur auoyẽt dit les princes. 22 Puis Iosué les appela, & parla à eux, disant, Pourquoy nous auez-vous abusez, en disant, Nous sommes fort loin de vous: attendu que vous habitez au milieu de nous? 23 Or maintenãt estes-vous maudits: & n'y aura nul d'entre vous qui ne demeure seruiteur à couper bois, & à puiser de l'eau pour la maison de Dieu. 24 Lesquels respondans à Iosué, dirent, Pourautãt qu'il a esté signifié à tes seruiteurs que le Seigneur ton Dieu auoit commandé à Moyse son seruiteur, de vous donner toute la terre, & abolir tous les habitans de la terre deuãt vous, nous auons eu grãdement peur de vous pour nos personnes, & auons fait ceste chose-ci. 25 Or voici, maintenant nous sommes en ta main: cõme il te semblera bon & droit de nous faire, fay. 26 Et ainsi leur fit, & les deliura de la main des enfans d'Israel, & ne les tuerẽt point. 27 Et en ce iour la Iosué les ordonna coupeurs de bois, & puiseurs d'eau pour la congregation, & pour l'autel du Seigneur, iusqu'auiourd'huy, au lieu qu'il esliroit.

CHAP. X.

¶ Iosué desconfit les rois: grosse greste les accable: le soleil arresté: les cinq rois tirez d'vne cauerne, sont pẽdus, le Seigneur bataille pour Israel.

ET quand Adoni-sedec roy de Ierusalem ouit que Iosué auoit prins Hai, & l'auoit mis à sac: & comme il auoit fait à Iericho, & au roy d'icelle, ainsi auoit fait à Hai & au roy d'icelle: & que les habitans de Gabaon auoyent traitté paix auec les Israelites, & qu'ils estoyent au milieu d'eux, 2 Ils craignirent mout, car Gabaon estoit vne grande cité, comme vne d'entre les villes royales, & estoit plus grande que Hai, & tous les hommes d'icelle tresforts. 3 Adoni-sedec donc roy de Ierusalem, enuoya à Oham roy d'Hebron, & à Phar-

Digitized by Google

ran roy de Ierimoth, & à Iaphia roy de Lachis, & à Dabir roy d'Eglon, disant, 4 Montez vers moy, & me secourez, afin que nous combations contre Gabaon: car elle a fait paix auec Iosué, & auec les enfans d'Israel. 5 Lors s'assemblerent, & monterent cinq rois des Amorrheens, le roy de Ierusalem, le roy d'Hebron, le roy de Ierimoth, le roy de Lachis, & le roy d'Eglon, iceux & tous leurs osts: si asirent leur camp contre Gabaon, & batillerent contre icelle. 6 Et les gés de Gabaon enuoyerent à Iosué au camp de Galgal, en disant, Ne retire tes mains de tes seruiteurs: monte hastiuement vers nous, afin que tu nous sauues, & nous donne aide. Car tous les rois des Amorrheens, qui habitent és montagnes, se sont assemblez contre nous. 7 Iosué donc monta de Galgal, luy & tout son peuple cõbatant auec luy, & tous les vaillãs personnages. 8 Et le Seigneur dit à Iosué, N'aye point crainte d'eux, car ie les ay dõnez en ta main: nul ne resistera à l'encontre de toy. 9 Iosué donc vint subitement à eux, & toute la nuict mõta de Galgal. 10 Et le Seigneur les estonna deuant Israel, & les ferit par grande occision en Gabaon, & les poursuiuit par la voye qui monte en Beth-horon, si les combatit iusques en Azeca & Maceda. 11 Et comme iceux prenoyent la fuite de deuant Israel en la descente de Beth-horon, le Seigneur ennoya sur eux de grandes pierres du ciel iusqu'en Azeca: & moururent beaucoup plus grand nombre par les pierres de gresle, que ceux que les enfans d'Israel auoyent occis par glaiue. 12 Adonc parla Iosué au Seigneur, au iour que le Seigneur liura l'Amorrheen deuant les enfans d'Israel: si dit en la presence d'Israel, *Soleil, arreste-toy en Gabaon, & toy lune, en la vallee d'Aialon. 13 Et le soleil s'arresta, aussi s'arresta la lune, iusqu'à ce que le peuple se fust vengé de ses ennemis. Ceci n'est-il pas escrit au liure *du droict? Le Soleil dõc s'arresta au milieu du ciel, & ne s'auança point de se coucher par l'espace d'vn iour entier. 14 Tel iour n'a point esté deuant iceluy, ni apres iceluy, que le Seigneur eust exaucé la voix de l'hõme: car le Seigneur guerroya pour

Isaie 28 21.

**selõ, aucuns, de Moyse, ou de droict nature: Chald. de la*

Digitized by Google

pour Iſrael. 15 Puis Ioſué s'en retourna, & tout le peuple auec luy au camp, en Galgal. 16 Et ces cinq rois s'enfuyrent, & ſe cacherẽt en vne cauerne qui eſtoit en Maceda. 17 Et fut ſignifié à Ioſué, diſant, Les cinq rois ont eſté trouuez mucez en vne cauerne, qui eſt en Maceda. 18 Lors Ioſué dit, Roulez de grandes pierres ſur la gueule de la cauerne, & commettez ſur icelle aucuns perſonnages pour les garder. 19 Mais ne vous y arreſtez point, ains pourſuiuez vos ennemis, & frappez ſur la queuë, & ne les permettez point venir en leurs villes, car le Seigneur voſtre Dieu les a baillez en voſtre main. 20 Et quand Ioſué & les enfans d'Iſrael eurent acheué de les combatre par mout grande occiſion, iuſqu'à ce qu'ils fuſſent desfaits, les demeurans qui reſterent d'iceux, entrerent és villes munies. 21 Et tout le peuple retourna en paix au camp, à Ioſué, en Maceda: ſi que nul ne remua ſa lãgue contre les enfans d'Iſrael. 22 Apres, Ioſué dit, Ouurez la gueule de la cauerne, & m'amenez hors ces cinq rois. 23 Et ainſi firent-ils, luy amenans hors de la cauerne ces cinq rois: aſſauoir, le roy de Ieruſalem, le roy d'Hebron, le roy de Ierimoth, le roy de Lachis, & le roy d'Eglon. 24 Et quãd ils eurẽt amené hors ces rois à Ioſué, il appela à ſoy tous les hõmes d'Iſrael, & dit aux principaux perſonnages de guerre, qui eſtoyent allez auec luy, Approchez-vous ſi mettez vos pieds ſur le col de ces rois. Leſquels approchans mirent leurs pieds ſur les cols d'iceux. 25 Puis Ioſué leur dit, Vous ne craindrez point, & ne vous eſponuanterez, ains portez-vous forts & vaillans: car le Seigneur fera ainſi à tous vos ennemis, contre leſquels vous guerroyez. 26 Et apres ce Ioſué les frappa, & les tua, puis les pendit à cinq arbres iuſqu'au ſoir. 27 Et au tẽps que le ſoleil ſe couchoit, Ioſué commanda que on les oſtaſt des arbres, & qu'on les iettaſt dedans la cauerne en laquelle ils s'eſtoyent cachez, mettans des grandes pierres ſur la gueule de ladite cauerne, leſquelles y ſont iuſqu'auiourd'huy. 28 Auſsi en ce iour-la Ioſué print Maceda, & la frappa au trenchant de l'eſpee, & ſon roy auec elle

Digitized by Google

Il extermina iceux, & toute ame qui estoit en icelle, tellement qu'il n'en laissa aucun de reste. Et fit
Gen 6. 21. au roy de Maceda * comme il auoit fait au roy de Iericho. 29 Depuis, Iosué passa, & tout Israel auec luy, de Maceda en Lebna, & batailla contre icelle. 30 Et le Seigneur bailla icelle en la main d'Israel, & le roy d'icelle: & la frapperent au trenchant de l'espee, & toute ame qui estoit en elle: tellement qu'il n'en laissa point de reste: mais il fit au roy d'icelle comme il auoit fait au roy de Iericho. 31 Apres, Iosué passa, & tout Israel auec luy, de Lebna en Lachis, & assit l'ost cõtre icelle, & la combatit. 32 Et le Seigneur bailla Lachis en la main d'Israel, & la print en la seconde iournee, & la frappa au taillant de l'espee, & toute ame qui estoit en elle, faisant totalement comme à Lebna. 33 Adonc Horam roy de Gazer, monta pour donner secours à Lachis: mais Iosué le desconfit & son peuple, si qu'il ne luy en resta rien. 34 Dauantage Iosué passa, & tout Israel auec luy, de Lachis en Eglon, & mirent l'ost contre icelle, & luy liurerent la bataille. 35 Et l'ayans prinse en ce iour mesme, la frapperent au trenchant de l'espee, & extermina toute ame qui estoit dedans, ce iour-la faisant totalement comme à Lachis. 36 En apres, Iosué montant, & tout Israel auec luy, d'Eglon en Hebron, luy dõnerent l'assaut. 37 Et la prindrent & la frapperent au trenchant de l'espee, & son roy, & toutes les villes d'icelle, & toute ame qui estoit en elle, tellement qu'il n'en laissa aucun de reste, faisant totalement comme à Eglon: si la mit à sac, & toute ame qui estoit en icelle. 38 Alors Iosué retourna, & tout Israel auec luy, en Dabir, & guerroya contre icelle. 39 Et l'ayant prinse, & son roy, & toutes les villes d'icelle, les frapperent au trenchant de l'espee, & exterminerent toute ame qui estoit dedans, si qu'il n'en laissa point vn de reste: comme il auoit fait à Hebron, ainsi fit il à Dabir & à son roy, & comme il auoit fait à Lebna & à son roy. 40 Iosué donc frappa tout le pays des montagnes & du Midi, de la cãpagne, & des costaux, aussi tous leurs rois, tellement qu'il n'en laissa point de reste: & si

exterminã

extermina tout ce qui auoit respiration, comme le Seigneur le Dieu d'Israel auoit commandé. 41 Ainsi Iosué les frappa depuis Cades-barné iusqu'en Aza, & toute la terre de Gosan iusqu'en Gabaon. 42 Iosué, di-ie, print tous ces rois-la, & leurs pays à vne fois: car le Seigneur le Dieu d'Israel batailloit pour Israel. 43 Puis Iosué & tout Israel retourna au camp qui estoit en Galgal.

CHAP. XI.

¶ Iabin, roy d'Asor, & plusieurs autres rois s'assemblent pour faire la guerre aux enfans d'Israel. Ils sont desfaits par Iosué.

ET quand Iabin roy d'Asor entendit ce, il enuoya à Ioab roy de Madon, & au roy Semeron, & au roy Achsaph, 2 Et aux rois qui estoyent vers Aquilon és montagnes, & en la plaine vers le Midi de Ceneroth, & en la campagne, & en la prouince de Dor du costé d'Occident: 3 Et au Chananeen, qui estoit en Orient & Occident, & à l'Amorrheen, l'Hethien, le Pherezié, & le Iebusien, és mõtagnes, & à l'Heuien qui estoit sous Hermõ, en la terre de Maspha. 4 Et iceux & toutes leurs armees auec eux sortirent vn grand peuple, & en telle abondance, cõme le sablõ qui est sur le riuage de la mer: aussi cheuaux & chariots en mout grand nombre. 5 Ainsi tous ces rois s'amasserent, & vindrent, & assirent l'ost ensemble aux eaux de Meron, pour batailler contre Israel. 6 Mais le Seigneur dit à Iosué, Ne crain point pour eux: car demain enuiron ce temps-ci ie les bailleray tous occis deuant Israel: tu couperas les nerfs de leurs cheuaux, & brusleras par feu leurs chariots. 7 Iosué donc & tout le peuple combatant auec luy, vint subitement contre eux aupres des eaux de Meron: & ruerent sur eux. 8 Et le Seigneur les bailla en la main d'Israel, & les frapperent, & les poursuiuirent iusques à la grande Sidon, & iusqu'à la brusture des eaux, & iusques en la prairie de Maspha, qui est vers Oriẽt: si firent tant qu'ils n'en laisserent nul de reste. 9 Or Iosué leur fit comme le Seigneur luy auoit dit: il coupa les nerfs de leurs cheuaux, & brusla au feu leurs chariots 10 Et Iosué retourna en c

temps-la, & print Aſor, & frappa le roy d'icelle par glaiue. Or Aſor auoit eſté parauant chef de tous ces royaumes. 11 Et frapperent par le trenchant de l'eſpee toute ame qui eſtoit en icelle, mettans tout à ſac, ſans delaiſſer aucune ame, & bruſla Aſor par feu. 12 Auſsi Ioſué print toutes les villes de ces rois, & tous les rois d'icelles: ſi les frappa au trenchant de l'eſpee, & les extermina, comme * Moyſe ſeruiteur du Seigneur auoit commandé. 13 Toutesfois toutes les villes qui eſtoyent demeurees en leurs fortereſſes, Iſrael ne les bruſla point, fors qu'Aſor ſeule: laquelle Ioſué bruſla. 14 Lors les enfans d'Iſrael pillerent pour eux toutes les deſpouilles de ces villes, & le beſtail: ſeulement ils frapperent au trenchant de l'eſpee tous les hommes, tant qu'ils les exterminerent, ſi qu'ils n'en laiſſerent pas vne ame. 15 * Ainſi que le Seigneur auoit commandé à Moyſe ſon ſeruiteur, * ainſi commanda Moyſe à Ioſué: & Ioſué fit ainſi, tellement qu'il n'oſta point vn mot de tout ce que le Seigneur auoit commandé à Moyſe. 16 Ainſi Ioſué gagna toute ceſte terre des montagnes, & tout le Midi, & toute la terre de Goſan, la campagne & la plaine: & la montagne d'Iſrael, & ſa campagne: 17 Depuis la montagne d'Halec, qui monte en Seir, iuſques à Baal-gad, en la vallee du Liban, ſous la mõtagne d'Hermon: & print tous les rois, & les frapa, & tua. 18 Ioſué fit long temps la guerre contre ces rois. 19 Il n'y eut ville qui fiſt paix auec les enfans d'Iſrael, excepté les Heuiens, qui habitoyent en Gabaon. Ainſi ils gagnerent tout en bataille. 20 Car cela venoit du Seigneur, qui endurcit leur cœur pour les faire ſortir en bataille à l'encontre des Iſraelites, afin qu'ils les miſſent à ſac, ſans que grace leur fuſt faite: & qu'ils les exterminaſſent, cõme le Seigneur auoit commandé à Moyſe. 21 Et en ce temps-la vint Ioſué, & extermina le Enacims des montagnes, aſſauoir d'Hebron, de Dabir, d'Anab, & de toutes les montagnes de Iuda, & de toutes les montagnes d'Iſrael. Si les extermina Ioſué auec leurs villes. 22 Nul des Enacims ne fut deſſé en la terre des enfans d'Iſrael, fors qu'en Gaza en

Nomb. 33,52. *deut.* 7. 2.

Exode 34.12. *Deut.* 7 2.

Digitized by Google

n Geth,& en Azot, où il en fut delaiſſé. 23 Ioſué lonc print toute la terre, ſelon tout ce que Dieu aoit dit à Moyſe: & Ioſué la bailla en heritage aux ſraelites:ſelon les portions & lignees d'iceux:& la erre fut à recoy ſans auoir guerre.

CHAP. XII.

¶ *Les rois desfaits par les enfans d'Iſrael outre le ordain.*

'Enſuiuent les rois de la terre, que les enfans d'Iſ rael frapperent, deſquels ils poſſederent la terre utre le Iordain, vers le Soleil leuant, depuis le euue d'Arnon, iuſques à la montagne d'Hermon, t toute la plaine Orientale: 2 *Aſſauoir*, Sehon oy des Amorrheens, qui habitoit en Heſebon, ayant domination depuis Aroer qui eſt aupres du riage du fleuue d'Arnon, & *des parties* de dedans le leuue,& du milieu de Galaad iuſques à Iaboc, qui ſt le terme des enfans d'Ammon: 3 Et depuis a plaine,iuſqu'à la mer de Ceneroth contre Orient, & iuſques à la mer de la plaine, *qui eſt en* la mer alee vers Orient, par la voye de Beth-ſimoth, & le Midi, ſous Aſedoth-Phaſga. 4 Et *conſtituerent* es limites d'Og roy de Baſan, qui eſtoit de la reſte les Geans, lequel habitoit en Aſtaroth & Edral: ; Et auoit domination en la montagne d'Hermon, & en Salecha, & par tout Baſan, iuſques aux frontieres de Geſſuri & Machati, & de la moitié de Galaad, qui eſtoit la frontiere de Sehon roy d'Heſeon. 6 Moyſe ſeruiteur du Seigneur, & les enans d'Iſrael les ferirent: & Moyſe ſeruiteur du Seigneur bailla icelle terre en poſſeſsion aux Rubenites,Gadites, & à la moitié de la lignee de Manaſſé. 7 S'enſuiuent les rois de la terre que Ioſué & les enfans d'Iſrael frapperent deçà le Iordain vers Occident, depuis Baal-gad, qui eſt en la vallee du Libã,inſques à la mõtagne deHalac,qui mõte enSeir, laquelle Ioſué bailla aux lignees des enfans d'Iſrael en poſſeſsion,pour leurs portions: 8 Tant és montagnes qu'és vallees,plaines, & coſtaux,au deſert & à Midi,où eſtoyent l'Hethien, l'Amorrheen, le Chananeen.le Pherezien,l'Heuien,& le Iebuſien. 6 De Iericho, Vn roy: de Hai, qui eſt à coſté de

Digitized by Google

Beth-el, vn roy: 10 De Ieruſalem, vn roy: de Hebron, vn roy: 11 De Ierimoth, vn roy: de Lachis vn roy: 12 D'Egló vn roy: de Gazer vn roy: 13 De Dabir, vn roy, de Gader, vn roy: 14 De Herma, vn roy: de Hered, vn roy: 15 De Lebna, vn roy: d'Adullam, vn roy: 16 De Maceda vn roy: de Beth-el, vn roy: 17 De Taphua, vn roy: d'Opher, vn roy: 18 D'Aphec vn roy: de Saran, vn roy: 19 De Madá, vn roy: d'Aſor, vn roy: 20 De Semeron, Meron, vn roy: d'Achſaph, vn roy: 21 De Tenach, vn roy: de Mageddo, vn roy: 22 De Cedes, vn roy: de Iachanan de Charmel, vn roy: 23 De Dor de la prouince de Dor, vn roy: des gens de Galgal, vn roy: 24 De Therſa, vn roy: ous furent trente & vn rois.

CHAP. XIII.

¶ Les fins & limites de toute la terre de Chanaan. La diuiſion aux neuf lignees & demie. Les ſacrifices pour heritage à la lignee de Leui.

OR Ioſué deuint ancien & plein de iours: & le Seigneur luy dit, Tu es deuenu ancien & de grand aage, & ſi reſte encore mout grande terre à poſſeder. 2 Ceſte eſt la terre qui reſte, aſſauoir toutes les prouinces des Philiſthins, & tout ce qui eſt de Geſſuri: 3 Depuis le Nile, qui eſt parmi Egypte, iuſqu'au terme d'Accaron contre Aquilon, cela eſt reputé de Chanaan: aſſauoir, cinq principautez des Philiſthins, Gazien, Azotien, Aſcalonien, Gethien, Accaronien, & Heuien: 4 Depuis Midi, toute la terre des Chananeens, & la cauerne qui eſt aupres des Sidonſens, iuſques en Apheca, & iuſques és frontieres des Amorrheens: 5 Auſsi la terre des Gabliens, & tout le Liban vers Soleil leuant, depuis Baal-gad, ſous la montagne de Hermon, iuſques à venir en Emath. 6 Tous les habitans des montagnes, depuis le Liban iuſqu'à la bruſlure des eaux: & tous les Sidoniens: moy-meſme les dechaſſeray de deuant les enfans d'Iſrael: ſeulement fay qu'elle eſchee en heritage pour Iſrael, comme ie t'ay commandé. 7 Maintenant donc, diuiſe ceſte terre en heritage aux neuf lignees, & à la moitié de Manaſſé, 8 Outre celle auec laquelle les Rubenites & Gadites ont prins leur heritage, * laquelle

Nomb. 32.33, & 34.15.

Digitized by Google

quelle Moyse leur donna delà le Iordain vers Oriẽt, si comme leur auoit baillé Moyse seruiteur du Seigneur, 9 Depuis Aroer, laquelle est sur le riuage du fleuue d'Arnon, & de la ville qui est entre le fleuue, & toute la plaine de Medaba, iusqu'en Dibon: 10 Et toutes les villes de Sehõ roy des Amorrheens, qui regnoit en Hesebon, iusques és frõtieres des enfans d'Ammon: 11 Et Galaad, & les fins de Gessuri, & de Machati, & toute la mõtagne de Hermon, & toute la terre de Basan iusques à Salecha, 12 Tout le royaume d'Og roy de Basan, lequel regnoit en Astaroth, & en Edrai, qui estoit demeuré de la reste des Geans, lesquels Moyse desconfit & dechassa. 13 Et les enfans d'Israel ne dechasserent point Gessuri & Machati: mais Gessuri & Machati ont habité au milieu d'Israel, iusques au iour presẽt. 14* Toutesfois à la lignee de Leui il ne bailla point d'heritage: mais les sacrifices du Seigneur le Dieu d'Israel furent son heritage, comme il luy auoit dit. 15 Moyse donc donna *heritage* à la lignee des enfans de Ruben selon leurs familles. *Nomb. 18.23.*

16 Et leur terme fut depuis Aroer, qui est aupres du riuage du fleuue d'Arnõ, & de la cité qui est entre le fleuue, & toute la plaine qui est aupres de Medaba: 17 Hesebon, & toutes les villes qui sont en la plaine: Dibon & Bamoth-baal, & la maison de Baalmeõ, 18 Et Iassa, & Cedimoth, & Mephaath, 19 Et Cariathaim, & Sabama, & Sarathasar en la mõtagne d'Emna, 20 Et Beth-phogor, & Asedoth-Phasga, & Beth-iesimoth: 21 Et toutes les villes de la plaine, & tout le royaume de Sehon roy des Amorrheens qui regna en Hesebon, lequel Moyse desconfit auec les princes de Madian, Heui, Recem, Sur, Hur, & Rebe, lesquels furent les ducs de Sehon habitans en la terre. 22 Les enfans d'Israel aussi occirent par l'espee, *Balaam fils de Beor diuinateur, auec les autres qui furent occis. *Nomb. 31.8.*

23 Et le terme des enfans de Ruben fut le Iordain auec ses fins. Ce fut l'heritage des enfans de Ruben, selon leurs familles, leurs villes & villages. 24 Item, Moyse donna *heritage* à la lignee de Gad, assauoir, aux enfans de Gad selon leurs familles. 25 Et leurs limites furent Iazer,

Digitized by Google

& toutes les villes de Galaad, & la moitié de la terre des enfans d'Ammō, iusqu'en Aroer, qui est cōtre Rabba: 26 Et depuis Hesebō iusqu'à Ramoth, Masphe & Betonim: & depuis Manaim iusques aux frōtieres de Dabir. 27 Et en la vallee de Beth-ara, & de Bethnēra, & de Socoth, & de Saphō, le residu du royaume de Sehō roy de Hesebō vers le Iordain, & ses fins, iusqu'au bout de la mer de Cenereth delà le Iordain en Oriēt. 28 C'est l'heritage des enfans de Gad selon leurs familles, leurs villes & leurs villages. 29 Item Moyse donna *heritage* à la moitié de la lignee de Manassé: & l'heritage de la moitié de la lignee des enfans de Manassé, selō leurs familles, fut ceste-ci, 30 Leurs limites furent depuis Manaim, tout Basan, & tout le royaume d'Og roy de Basan, & toutes les bourgades de Iair, qui sont en Basan, soixāte villes: 31 Et la moitié de Galaad, Astaroth & Edrai, les villes du royaume d'Og roy de Basan *furent données* aux enfans de Machir fils de Manassé, assauoir, à la moitié des enfans de Machir, selon leurs familles. 32 Ces pays diuisa Moyse en heritage, en la plaine de Moab delà le Iordain vers Iericho, du costé d'Orient. 33 Mais Moyse ne dōna point d'heritage à Leui: car le Seigneur Dieu d'Israel est leur possession* comme il leur auoit dit.

Nomb. 18.20.

CHAP. XIIII.

¶ Eleazar sacrificateur & Iosué diuisent la terre de Chanaan entre les enfans d'Israel. Hebron est donnee à Caleb.

S'Ensuit ce que les enfans d'Israel eurent en heritage en la terre de Chanaan, qu'Eleazar sacrificateur, & Iosué fils de Nun, & les chefs des peres des lignees des enfans d'Israel leur distribuerent.

Nomb. 31.54. 2 Leur heritage escheut par sort, *comme le Seigneur auoit commandé par la main de Moyse, de la donner aux neuf lignees, & à la moitié d'vne lignee. 3 Car Moyse auoit donné l'heritage à deux lignees, & à la moitié d'vne lignee delà le Iordain: mais aux Leuites il ne donna point d'heritage entre eux: 4 Car ils se firent deux lignees des enfans de Ioseph, assauoir Manassé & Ephraim: ainsi on ne donna point de part aux Leuites en la terre,

Digitized by Google

erre, ſinon les villes pour habiter, auec leurs auxbourgs pour leurs beſtes, & leur ſubſtance.

Comme le Seigneur auoit commandé à Moyſe, ainſi firent les enfans d'Iſrael, diuiſans la terre par heritage. 6 Or les enfans de Iuda s'approcherent de Ioſué en Galgal: & Caleb fils de Iephoné Cenezien, *luy dit, Tu ſais ce que le Seigneur a dit à Moyſe, homme de Dieu, touchant moy & toy en Cades-barné. 7 I'eſtoye aagé de quarante ans, quand Moyſe le ſeruiteur du Seigneur m'enuoya de Cades-barné pour eſpier la terre, & luy referay la choſe comme ie l'auoye en mon cœur. 8 Mais mes freres qui eſtoyent montez auec moy, firent perdre courage au peuple, neantmains ie ſuyui le Seigneur mõ Dieu. 9 Et Moyſe iura en ce iour-la diſant, La terre ſur laquelle ton pied a marché te ſera en heritage, pour toy, & tes enfans à touſiours-mais, pource que tu as enſuiui perſeuerammẽt le Seigneur mõ Dieu. 10 Or voici maintenant le Seigneur m'a conſerué, ainſi qu'il auoit dit, par ces quarante & cinq ans, dés lors que le Seigneur dit ceſte parole à Moyſe, quand Iſrael cheminoit par le deſert. Maintenant donc ay-ie quatre vingts & cinq ans, 11 Et ſi ſuis iuſqu'à preſent auſsi robuſte comme quãd Moyſe m'enuoya: & telle eſt maintenant ma force qu'elle eſtoit lors, tant pour batailler, que pour aller & venir. 12 Donne-moy dõc ceſte mõtagne, de laquelle le Seigneur me parla en ce iour-la (car tu ouis en ce temps-la commẽt les Enacim ſont illec, & les citez grãdes & munies) ſi parauẽture le Seigneur eſt auec moy, & que ie les puiſſe dechaſſer, ſi comme le Seigneur a dit.

*Nomb. 14.24.

13 Adonc Ioſué le benit, & luy bailla Hebron en heritage. 14 Partãt Hebron fut audit Caleb fils de Iephoné Cenezien, en heritage, iuſques au iour preſent, pource qu'il auoit perſeueré en ſuiuãt le Seigneur Dieu d'Iſraël. 15 Le nom de Hebron parauãt eſtoit dit Cariath-arbé, lequel *Arbé* eſtoit grãd hõme entre Enacim, & la terre fut en repos ſans auoir guerre.

CHAP. XV.

¶ Le partage des enfans de Iuda. La portion de Caleb

Digitized by Google

entre les enfans de Iuda.

LE sort des enfans de Iuda fut tel selon leurs familles: *assauoir*, vers la frontiere d'Edom au desert de Sin contre Midi, du dernier bout d'Auster. 2 Et leur terme du costé de Midi fut le bout de la mer salee, & la *langue qui regarde le Midi. 3 Et vuidoit hors de la partie Meridionale, à la montee des scorpions, passant en Sin, & montant de Midi en Cades-barné, & paruenant en Hesron, & montant en Addar, & enuironnant Cariathaa. 4 Puis passoit en Asemona, & sortoit au fleuue d'Egypte. Et furent les issues de ce terme en Occident. Ici est leur terme de Midi. 5 Itẽ le terme d'Orient fut la mer salee iusqu'au bout du Iordain: & le terme du costé d'Aquilon, depuis la lãgue de la mer, & depuis le bout du Iordain. 6 Et monte ce terme en Beth-agla: & passe d'Aquilon en Beth-araba: puis monte à la pierre de Boen fils de Ruben. 7 Item, ce mesme terme monte en Debera, depuis la vallee d'Achor, & vers Aquilon regarde Galgal, laquelle est contre l'ascendant d'Adommin, laquelle est à Midi du fleuue, & passe les eaux d'Ensames, & ses issues sont en la montagne de Rogel. 8 Puis il monte par la vallee des fils d'Ennon à costé du Iebusien vers Midi, laquelle est Ierusalem. Item, ce terme monte au sommet de la montagne qui est deuant la vallee d'Ennon vers Occident, au bout de la vallee des Geans vers Aquilon. 9 Et ce terme circuit depuis le sommet de la montagne, iusqu'à la fontaine des eaux de Nephthoa, & sort aux villes de la montagne d'Ephron. Puis il tourne en Baala, laquelle est Cariath-iarim. 10 Et tournoyant depuis Baala vers Occident iusqu'à la montagne de Seir, passe à costé du mont de Iarin d'Aquilon, qui est Chellon, & descend en Beth-sames, & passe en Thamna. 11 item, ce terme sort à costé d'Accaron vers Aquilon: & s'estend en Sechron, & passe le mont de Baala, & sort en Iebneel, & les issues d'iceluy sont à la mer Occidẽtale. 12 Et le terme d'Occident est la grande mer: ce fut le terme des enfans de Iuda à l'entour selon leurs familles. 13 Mais Iosué donna à Caleb fils de Iephoné*

*Chal. pierre ou coste. Aucũs bras de mer en forme de langue.

Digitized by Google

phonē part entre les enfans de Iuda, selon le mandement du Seigneur: assauoir, Cariath-arbé du pere d'Enac, laquelle est Hebron. 14 *Et Caleb deschassa d'illec trois fils d'Enac, assauoir, Sesai, Ahiman & Tholmai, lesquels furent enfans dudit Enac. 15 Et de la monta aux habitans de Dabir, laquelle Dabir auoit nom parauant Cariathsepher. 16 Et Caleb dit, Qui frappera Cariathsepher, & la prendra, ie luy donneray à femme Axa ma fille. 17 Or Othoniel fils de Cenez, frere de Caleb, la print: dont luy donna pour femme Axa sa fille. 18 Et aduint quand elle entra à luy, elle l'enhorta de demander à son pere vn champ: & elle descendit de l'asne: & Caleb luy dit, Qu'as-tu? 19 Et elle respondit, Donne-moy benediction, pourtant que tu m'as donné la terre de Midi, tu me donneras aussi les fontaines. Et il luy donna les fontaines de dessus, & les fontaines de dessous. 20 C'est là l'heritage de la lignee des enfans de Iuda, selon leurs familles. 21 Et les villes des frontieres de la lignee des enfans de Iuda, vers les termes d'Edom à Midi, furēt Cabseel, Eder, Iagur, 22 Cino, Dimona, Adada, 23 Cedes, Asor, Iethnan, 24 Ziph, Telem, Baloth, 25 Asor, Hadatha, Carioth, Hesron laquelle est Asor, 26 Aman, Sama, Molada, 27 Aser-gadda, Hassemon, Beth-phelet, 28 Haser-sual, Bersabee, Baziothia, 29 Baala, Im, Esem, 30 Eltholad, Cesil, Harma, 31 Siceleg, Medemena, Sensenna, 32 Labaoth, Selim, Aen, Rēmon: toutes en somme vingtneuf villes auec leurs villages. 33 Mais les villes de la cāpagne, furēt Estaol, Sarea, Asena, 34 Zanoe, En-gānim, Taphua, Enaim, 35 Ierimoth, Adullā, Socho, Azecha, 36 Sarim, Adithaim, Gedera, Gederothaim, quatorze villes & leurs villages. 37 Sanan, Hadassa, Magdalgad, 38 Delean, Masepha, Iectel, 39 Lachis, Baschath, Eglon, 40 Chebbon, Leheman, Cethlis, 41 Gideroth, Beth-dagon, Naama, Maceda: seize villes & leurs villages. 42 Lebana, Ether, Asan. 43 Iephtha, Esna, Nesib, 44 Ceilā, Achzib, Maresa: neuf villes & leurs villages. 45 Accarō & ses bourgades & villages, 46 Depuis Accaron & d'Occidēt

*Iuges 11.20.

Digitized by Google

tout ce qui eſt pres le coſté d'Azoth auec ſes villages. 47 Azoth auec ſes bourgades & ſes villages, Gaza auec ſes bourgades & ſes villagss, iuſques au fleuue d'Egypte, & la grande mer eſtoit le terme. 48 Et en la Montagne, Samir, Iether, Sochoth, 49 Danna, Cariath-ſenna, laquelle eſt Dabir, 50 Anab, Iſthemo, Anim, 51 Goſen, Olon, Gillo: onze villes & leurs villages. 52 Arab, Ruma, Eſaen, 53 Ianum, Beth-taphua, & Aphieca, 54 Athmatha, Cariath-arbé, laquelle eſt Hebrō, & Seor: neuf villes & leurs villages. 55 Maō, Carmel, Ziph, Iota, 56 Iezrael, Luccadā, Zanoé, 57 Accaim, Gabaa, & Thānā: dix villes & leurs villages. 58 Halhul, Bethſur, Gedor, 59 Mareth, Beth-anoth, & Elthecon: ſix villes & leurs villages. 60 Cariath-baal, laquelle eſt Cariath-iarim, & Arebba.: deux villes & leurs villages. 61 Au deſert, Beth-araba, Meddin, Sacchacha, 62 Nebſan la ville du ſel, & En-gaddi: ſix villes & leurs villages. 63 Toutesfois, les enfans de Iuda ne peurent ietter hors les Iebuſiēs, habitans de Ieruſalem: mais le Iebuſien eſt demeuré auec les enfans de Iuda en Ieruſalem, iuſques au iour preſent.

CHAP. XVI.

¶ *Le partage des enfans de Ioſeph. Les limites de la poſſeſſion des enfans d'Ephraim.*

ET le ſort des fils de Ioſeph eſcheut depuis le Iordain vers Iericho, iuſqu'auxeaux de Iericho, vers Orient, & le deſert qui monte de Iericho par le mont de Beth-el. 2 Puis ſort de Beth-el en Luz, & paſſe le terme d'Archi en Atharoth. 3 Puis deſcend vers Occident au terme de Ieph-leti, iuſques au terme de Beth-horon la baſſe, & iuſqu'en Gazer: de laquelle l'iſſue eſt la mer d'Occident. 4 Les enfans dōc de Ioſeph, aſſauoir, Manaſſé & Ephraim, prindrent leur heritage. Et fut le terme des enfans d'Ephraim ſelon leurs familles. 5 Et le terme de leur heritage fut, de la partie d'Orient, Ataroth-addar, iuſques à Beth-horō la haute. 6 Et ce terme entre en Occident, & à Machmethah contre Aquilon, & ce terme retourne en Orient à Thanath-ſilo, & de là paſſe d'Orient en Ianoe. 7 Et deſcendant de Ianoe en Atharoth & Naaratha, vient

Digitized by Google

rencontrer Iericho, & sort au Iordain. 8 Et ce terme va de Taphua contre Occident au fleuue de Cana, & l'issue d'iceluy est à la mer Occidentale. Ce fut l'heritage de la lignee des enfans d'Ephraim selon leurs familles. 9 Il y eut aussi les villes séparees pour les enfans d'Ephraim, entre l'heritage des enfans de Manassé, les villes & les villages d'icelle. 10 Et ne dechasserent point le Chananeen habitant en Gazer: mais le Chananeen habita au milieu d'Ephraim, iusques au iour present, & fut tributaire.

CHAP. XVII.

¶ Le partage de la lignee de Manassé. Les filles de Salphaad. Les termes de l'heritage des enfans de Manassé.

S'Ensuit le sort de la lignee de Manassé, qui estoit le premier-nay de Ioseph. Or Machir premier-nay de Manassé, & pere de Galaad, lequel fut homme de guerre, eut Galaad & Basan. 2 *Ainsi fut ce sort pour les autres fils de Manassé, selon leurs familles: *assauoir*, aux fils d'Abiezer, & aux fils de Helec, & aux fils d'Esriel, & aux fils de Sichē, & aux fils d'Hepher, & aux fils de Semida: iceux estoyent les enfās masles de Manassé fils de Ioseph, selō leurs familles. 3 Mais Salphaad fils d'Epher, fils de Galaad, fils de Machir, fils de Manassé, n'auoit nuls fils, ains seulemēt des filles: desquelles les noms sont, Maala, Noa, Hegla, Melcha, & Thersa. 4 Lesquelles se presenterēt à Eleazar sacrificateur, & à Iosué fils de Nun, & aux princes, en disant, *Le Seigneur commanda à Moyse de nous dōner heritage entre nos freres. Il leur donna donc selon le commandement du Seigneur, heritage entre les freres des peres d'icelles. 5 Et dix portiōs escheurent à Manassé, sans la terre de Galaad & Basan: laquelle est outre le Iordain. 6 Car les filles de Manassé possederēt l'heritage entre les enfās d'iceluy: & la terre de Galaad fut aux autres enfans de manassé. 7 Et le terme de Manassé fut depuis Azer en Machmathath, qui est cōtre Sichem: & ce terme va à dextre, aux habitans d'Entaphua. 8 Or la terre de Taphua estoit à Manassé: car Taphua est aupres du terme de Manassé, & aupres du terme des enfans d'Ephraim. 9 Puis le

Nomb. 26.29.

Nomb. 27.1, & 36.2.

terme descẽd au fleuue de Cana, vers le Midi dud. fleuue. Ces villes estoyent d'Ephraim, & *estoyent* entre les villes de Manassé. En apres, le terme de Manassé passe depuis Aquilon iusqu'à ce fleuue, & son issue est à la mer. 10 Le Midi est à Ephraim, & le Septẽtrion à Manassé, & la mer est son terme. Et rẽcontre en Aser deuers Aquilõ, & en Issachar deuers Oriẽt. 11 Dauantage *ce qui s'ensuit* estãt en Issachar & en Aser, appartiẽt à Manassé, assauoir Bethsan & les bourgades d'icelle: Ieblaam & les bourgades d'icelle: les habitans de Dor & les bourgades d'icelle: les habitãs d'Endor, & les bourgades d'icelle: les habitãs de Tenac, & les bourgades d'icelle: les habitãs de Mageddo, & les bourgades d'icelle, trois regiõs. 12 Et ne peurẽt les enfans de Manassé dechasser *les habitans* de ces villes: mais le Chananeen voulut habiter en ceste terre. 13 Et aduint quand les enfans d'Israel furent renforcez, ils rendirent le Chananeẽ tributaire: toutesfois ne l'en dechasserẽt point. 14 Et les enfans de Ioseph parlerẽt à Iosué, en disãt, A raison de quoy m'as-tu dõné en heritage vn seul fort & seule portiõ, veu q̃ ie suis grãd peuple, & que iusqu'ici le Seigneur m'a ainsi benit? 15 Iosué leur respõdit, Si tu es tãt gros peuple, monte à la foreſt, & te dresse *lieu* illec en la terre des Pherezïens & les Raphaims, si la mõtagne d'Ephraim est trop estroite pour toy. 16 Lors les enfans de Ioseph respondirent, Ceste montagne ne nous suffit point, aussi il y a des chars de fer entre tous les Chananeẽs habitãs en pays de vallee, & entre ceux qui sont en Bethsan, & aux bourgades d'icelle, & à ceux qui sont en la vallee de Iezrahel. 17 Puis Iosué parla à la famille, de Ioseph, à Ephraim & Manassé, disant, Tu es vn grand peuple, & as grande force: pourtant n'auras-tu point vn seul sort. 18 Parquoy tu auras ceste montagne-la, aussi la foreſt, laquelle tu coupperas, & auras ses limites, si dechasseras le Chananeen, iaçoit qu'il ait des chars de fer, & qu'il soit fort.

CHAP. XVIII.

¶ Le tabernacle de conuenance est posé en Silo. Iosué choisit trois hommes pour diuiser les restes de la terre

Digitized by Google

et entre les enfans d'Israel. Le partage des enfans de Ben-iamin.

ET toute la congregation des enfans d'Israel s'assembla en Silo, & poserent illec le tabernacle de conuenance : & la terre fut suiette à iceux. 2 Et demeurerent de reste des enfans d'Israel (lesquels n'auoyent point encores prins leur heritage) sept lignees. 3 Et Iosué dit aux enfans d'Israel, Iusques à quand chommerez-vous de venir, & de posseder la terre que le Seigneur le Dieu de vos peres vous a donnee? 4 Baillez d'entre-vous trois personnages pour lignee, afin que ie les enuoye, & se leuent, & cheminent par la terre, & qu'ils la descriuent selon la relation de leur heritage, & qu'ils reuiennent à moy. 5 Et qu'ils la diuisent en sept portions: & Iuda se tiendra à son terme de Midi, & la famille de Ioseph se tiendra à son quartier d'Aquilon. 6 Vous descrirez donc la terre en sept parties, puis reuiendrez ici à moy, & ie vous ietteray ici le sort deuant le Seigneur nostre Dieu. 7 Car il n'y a point de portion pour les Leuites entre vous, pourtant que la Sacrificature du Seigneur est leur heritage. Aussi Gad & Ruben, & la moitié de la lignee de Manassé, ont prins leur heritage delà le Iordain vers Orient, que Moyse seruiteur du Seigneur leur a donnee. 8 Lors les personnages se leuerent, & s'en allerent, & Iosué commanda à ceux qui s'en alloyent, de faire figure de la terre, disant, Allez, & cheminez par la terre, si en faites figure, & retournez à moy, & ie vous ietteray ici le sort en la presence du Seigneur en Silo. 9 Ces personnages donc s'en allerent, & passerent par la terre, & en firent figure en vn liure selõ les villes, en faisant sept parties: puis ils reuindrent vers Iosué au camp en Silo. 10 Adonc Iosué ietta le sort pour eux en Silo deuãt le Seigneur, & diuisa illec la terre pour les enfans d'Israel, par leurs portions. 11 Lors issit le sort de la lignee des enfans de Ben-iamin selõ leurs familles, & escheut le terme de leur sort entre les enfans de Iuda, & entre les enfans de Ioseph. 12 Et fut leur terme à vn coin d'Aquilon du costé du Iordain, lequel monte

d'Aquilon à costé de Iericho, & mõte à la mõtagne cõtre Occident: & ses issues sont au desert de Bethauen. 13 Et ce terme passe de là en Luz, du costé dudit Luz vers Midi, laquelle est Beth-el: puis le terme descend en Atharoth-adar, aupres du mont qui est au Midi de Beth-horon la basse. 14 En apres il tourne & enuirõne le coin de la mer vers le Midi, depuis la montagne qui est contre Beth-horon à Midi. Et ses issues sont iusques à Cariath-Baal, laquelle est Cariath-iarim, ville des enfans de Iuda: c'est là le coin Occidental. 15 Mais le coin de Midi est du bout de Cariath-iarim: & ce terme sort en Occident, & paruient à la fontaine des eaux de Nepthoa. 16 Puis descend au bout de la montagne qui est à l'endroit de la vallee du fils de Ennõ, qui est en la vallee des Raphaims vers Aquilon. En apres, il descend en la vallee d'Ennon à costé du Iebusien, vers le Midi, & descend à la fontaine de Rogel. 17 Et tournãt d'Aquilõ, sort en Ensames, & ressort en Geliloth, q̃ est cõtre l'ascendant d'Adõmin, & descẽd à la pierre de Boen fils de Ruben, 18 Et trauerse à costé cõtre la plaine d'Aquilõ, & descend és lieux chãpestres. 19 Puis ce terme passe à costé de Beth-hagla, vers Aquilon, & ses issues sont dudit terme à la langue de la mer salee contre Aquilon au bout du Iordain vers Midi: cestuy est le terme de Midi. 20 Item le Iordain termine iceluy au coin d'Orient. Ce fut l'heritage des enfãs de Ben-iamin par les termes d'icelle, à l'ẽtour selon leurs familles, 21 Or les villes de la lignee des enfans de Ben-iamin selon leurs familles, furent Iericho, Beth-hagla, la vallee de Casis, 22 Beth-araba, Samaraim, Beth-el, 23 Auim, Aphara, Ophera, 24 Chephar, Hemona, Ophni, & Gabee: douze villes & leurs villages, 25 Gabaon, Rama, Beroth, 26 Mesphe, Caphara, Amosa, 27 Recem, Iarephel, Thatela, 28 Sela, Eleph, Iebus, laquelle est Ierusalẽ, Gabaath & Cariath: quatorze villes & leurs villages. Ce fut dõc l'heritage des enfans de Ben-iamain selon leurs familles.

CHAP. XIX.

¶ *Le partage des enfans de Simeon, de Zabulon, d'Issachar,*

Digitized by Google

sachar, d'Aſer, de Nephthali, de Dan. La poſſeßion de Ioſué.

ET le ſecond ſort iſsit à Simeon, pour la lignee des enfans dudit Simeon, ſelon leurs familles. 2 Et leur heritage fut entre l'heritage des enfãs de Iuda. Or ils eurẽt pour leur heritage Ber-ſabee, Sabee, Molada, 3 Haſer-Sual, Bala, Aſem, 4 El-tholad, Bethul, Harma, 5 Siceleg, Beth-marchaboth, Haſer-ſuſa, 6 Beth-lebaoth, Sarohen: treize villes & leurs villages. 7 Ain, Remmon, Athar, & Aſan: quatre villes & leurs villages. 8 Auſsi tous les villages qui eſtoyẽt à l'enuiron de ces villes, iuſqu'en Baalath, Beer, Ramath, vers le Midi. C'eſt l'heritage de la lignee des enfans de Simeon, ſelon leurs familles. 9 L'heritage des enfans de Simeon fut de la portiõ des enfans de Iuda: car la partie des enfans de Iuda eſtoit trop grande pour eux: parquoy les enfans de Simeon eurent heritage entre l'heritage d'iceux. 10 Item, le troiſieme ſort iſsit pour les enfans de Zabulon, ſelon leurs familles, & le terme de leur heritage fut iuſqu'en Sarid. 11 Et leur terme monte en Occident, & en Merala, & paruient en Debbaſeth: puis il rencontre le fleuue qui eſt à l'endroit de Ieconam: 12 Et retourne de Sarid contre le Soleil leuant, ſur le terme de Ceſeleth-thabor, & ſort vers Dabereth, & monte en Iaphie. 13 Et de là il paſſe à la region Orientale en Geth-hepher, & en Tacaſin, & ſort en Remmon, Amthar, & Noa. 14 Puis ce terme circuit d'Aquilon Hanathon. Et ſes iſſues ſont en la vallee de Tephthael, 15 Cateth, Naalol, Semeron, Iedala, Bethlehem douze villes, & les villages d'icelles. 16 C'eſt l'heritage des enfans de Zabulon ſelon leurs familles: & icelles ſont les villes & leurs villages. 17 Item, le quatrieme ſort vint à Iſſachar pour ſes fils, ſelon leurs familles. 18 Et les frõtieres d'iceux furent Iezrael, Caſaloth, Sunem. 19 Hapharaim, Sehõ, Anaharath, 20 Rabboth, Ceſion, Abes, 21 Rameth, En-gánim, En-hadda, Beth-pheſes: 22 Et leur terme paruient en Thabor, & Seheſima, & Bethſemes: & les iſſues de leur terme furent au Iordain ſeize villes & les villages d'icelles. 23 C'eſt l'heritage de la lignee des en-

Digitized by Google

fans d'Issachar, selon leurs familles, villes & villages d'icelles. 24 Item, le cinquieme sort issit pour la lignee des enfans d'Aser, selon leurs familles. 25 Et furent leurs frontieres Halcath, Chali, Betem, Axaph, 26 Elimelech, Amaad, & Messal, & paruient en Carmel, vers Occident, & en Sihor, & Labanath. 27 Et retournant contre le soleil leuant en Beth-dagon, il paruient en Zabulon, & en la vallee de Ieph-thael, vers Aquilon en Beth-emec & Nehiel, & sort en Cabul à la fenestre, 28 Et à Abran, Rohob, Hamon & Cana iusques en la grande Sidon. 29 Puis ce terme retourne en Horma, & iusqu'à Sor cité munie: aussi ce terme retourne en Hosa, & sont ses issues à la mer, depuis la portion d'Achziba, 30 Amma, Aphec, Rohob, vingt & deux villes & les villages d'icelles. 31 C'est l'heritage de la lignee des enfans d'Aser, selon leurs familles. Ce sont aussi les villes & leurs villages.

32 Item, le sixieme sort issit aux fils de Nephthali, pour les enfans dudit Nephthali, selon leurs familles. 33 Et leurs frontieres furent depuis Heleph & Elon en Saananim, Adami, Neceb, & Iebnael, iusques à Lecum: & les issues sont au Iordain. 34 Et leur terme retourne en Occident à Azanoth-thabor, & de là sort en Hucuca, & rencontre Zabulon à Midi, & en Aser il paruient de Occident, & en Iuda au Iordain du costé de soleil leuant. 35 Et les citez munies sont Assedim, Ser, Emath Reccath, Cenereth, 36 Edema, Arama, Asor, 37 Cedes, Erai, En-hasor, 38 Ieron, Magdalel, Horem, Bethanath, & Beth-sames, dixneuf villes, & les villages d'icelles. 39 C'est l'heritage de la lignee des enfans de Nephthali, selon leurs familles, villes & villages d'icelles. 40 Item, le septieme sort issit à la lignee des enfans de Dan, selon leurs familles. 41 Et fut le terme de leur heritage, Sarea, Estaol, Hirsemes, 42 Selabin, Aialon, Ieth-la, 43 Elon, Themnatha, Acron, 44 Elthece, Gebbethon, Balaath, 45 Iud, Bane, Barac, Geth-remmon, 46 Meiercon & Arecon, auec le terme qui est contre Ioppé. 47 Et d'iceux sortit le terme des enfans de Dan: & les enfans de

Dan

Digitized by Google

Dan monterent pour batailler contre Lesen : & l'ayans prins, la frapperent au trenchant de l'espee, & la conquirent, & habiterent en icelle, si appellerent Lesen, Dan, du nom de Dan leur pere: 48 C'est l'heritage de la lignee des enfans de Dan, selon leur lignee, leurs villes & villages d'icelles. 49 Ainsi ils finirent de diuiser la terre par leurs termes. Et les enfans d'Israel donnerent heritage à Iosué fils de Nun au milieu d'eux. 50 Selon le mandement du Seigneur, ils luy baillerent la ville qu'il auoit demandee, assauoir Thamnathsera, en la montagne d'Ephraim, & edifia la ville, & habita en icelle. 51 Ce sont les heritages que diuiserent Eleazar sacrificateur, & Iosué fils de Nun, & les chefs des peres des lignees des enfans d'Israel en Silo deuant le Seigneur, à l'entree du tabernacle de conuenance, & finirent de diuiser la terre.

CHAP. XX.

¶ Le Seigneur commande à Iosué d'ordonner des villes de refuge. L'vsage des villes de refuge.

EN apres le Seigneur parla à Iosué, disant, 2 Parle aux enfans d'Israel, & di, Ordonnez-vous des villes de refuge, *desquelles ie vous ay parlé par la main de Moyse: 3 Afin que là se retire l'homicide qui frappe la personne par ignorance, & non à son escient: & elles vous seront en retraite contre celuy qui cerche vengeance du sang. 4 Qui fuira à vne de ces villes, s'arrestera à la porte de la ville, referera sa cause, oyans les anciens de ceste ville-la: puis le recueilliront à eux en la ville, & luy donnneront lieu, afin qu'il demeure auec eux. 5 Et si le prochain du sang le poursuit, ils ne doiuẽt point rebailler l'homicide en la main d'iceluy, attendu que ce n'a point esté à son escient qu'il a tué son prochain, & ne l'a point eu en haine auparauant. 6 Il demeurera donc en ceste ville-la, tant qu'il assistera en iugement deuant la congregation, & iusqu'à la mort du grand Sacrificateur, qui sera en ces iours-la. Adonc l'homicide retournera, & viẽdra en sa ville, & en sa maison, & en la ville de laquelle il s'en'estoit fuy. 7 Ils ordonnerent donc Ceden

Nomb. 35.11. deut. 19.2.

en Galilee au mont de Nephthali, & Sichem au mont d'Ephraim, & Cariath-arbé, laquelle est Hebron au mont de Iuda. 8 Et outre le Iordain vers Iericho à Orient *ils constituerent Bosor au desert & en la plaine de la lignee de Ruben: & Ramoth en Galaad, de la lignee de Gad: & Gaulon en Basan de la lignee de Manasse. 9 Ces citez furent establies pour tous les enfans d'Israel: & pour l'estranger conuersant entre eux: afin qu'illec puisse fuir quiconque frappe la personne par ignorance, & qu'il ne meure point par la main du prochain du sang, qui en demande vengeance, tant qu'il assistera en la presence de la congregation.

Deut. 4.43.

CHAP. XXI.

¶ *Les villes donnees aux Leuites pour habiter. Les villes donnees aux enfans d'Aaron, de Caath, de Gerson, de Merari.*

OR les chefs des peres des Leuites vindrent à Eleazar sacrificateur, & à Iosué fils de Nun, & aux chefs des peres des lignees des enfans d'Israel. 2 Et parlerẽt à eux en Silo, en la terre de Chanaan, en disant, *Le Seigneur a commandé par la main de Moyse, de nous donner des villes pour habiter, auec les faux-bourgs d'icelles, pour nostre bestail. 3 Les enfans donc d'Israel donnerẽt aux Leuites de leurs heritages, selon le mãdement du Seigneur, ces villes auec leurs faux-bourgs. 4 Et le sort issit pour la famille des Caathites, & aux enfans d'Aaron sacrificateur qui estoyent des Leuites, aduindrent en sort de la lignee de Iuda, de la lignee de Simeon, de la lignee de Ben-iamin, treize villes. 5 Et aux autres enfans de Caath escheurent par sort des familles de la lignee d'Ephraim, & de la lignee de Dan, & de la moitié de la lignee de Manassé, dix villes. 6 Item, aux enfans de Gerson, escheurent en sort des familles de la lignee d'Issachar, de la lignee d'Aser, & de la lignee de Nephthali, & de la moitié de la lignee de Manassé, treize villes. 7 Item aux enfans de Merari, selon leurs familles, escheurent par sort de la lignee de Ruben, & de la lignee de Gad, & de la lignee de Zabulon, douze villes. 8 Ainsi les enfans d'Israel donnerent aux

Nomb. 35.2.

Leuites

Digitized by Google

Lèuites ces villes auec les faux-bourgs d'icelles, comme le Seigneur auoit commandé par la main de Moyse. 9 Les enfans de la lignee de Iuda, & les enfans de la lignee de Simeon, donnerent ces villes qui sont ici nommees, 10 *Et furent aux enfans d'Aaron, de la famille des Caathites, qui estoyent de la famille de Leui: car le premier sort leur escheut. 11 Ils leur dónerent donc Cariath-arbé du pere d'Enac, laquelle est Hebron, au mont de Iuda, & les faux-bourgs d'icelle à l'enuiron. 12 *Mais ils donnerẽt le champ de la ville & les villages d'icelle à Caleb fils de Iephoné, pour sa possession. 13 Et aux enfans d'Aaron sacrificateurs, ils baillerent la ville pour le refuge de l'homicide: assauoir, Hebron, & ses faux-bourgs. Item Lobna & ses faux-bourgs, 14 Iether, & ses faux-bourgs, Esthemo & ses faux-bourgs, 15 Holon & ses faux-bourgs, Dabir & ses faux-bourgs, 16 Ain & ses faux-bourgs, Iuta & ses faux-bourgs, Beth-sames & ses faux-bourgs: neuf villes de par ces deux lignees. 17 Item de la lignee de Ben-iamin, Gabaon auec ses faux-bourgs, Gabae auec ses faux-bourgs. 18 Anathot auec ses faux-bourgs, Almon auec ses faux-bourgs: quatre villes. 19 Toutes les villes des enfans d'Aaron Sacrificateur furent treize, & leurs faux-bourgs.
20 Et aux familles des enfans de Caath Leuites, qui estoyent le reste des enfans de Caath, pour leur sort furent donnees villes de par la lignee d'Ephraim. 21 Ils leur donnerent donc la ville ordonnee pour le refuge de l'homicide: assauoir, Sichem auec ses faux-bours, en la montagne d'Ephraim, & Gazer auec ses faux-bourgs, 22 Et Cisaim auec ses faux-bourgs, & Beth-horon auec ses faux-bourgs, quatre villes. 23 Ité de la lignee de Dan, Eltheco auec ses faux-bourgs, Gabathon auec ses faux-bourgs, 24 Aialon auec ses faux-bourgs, Gethrémon auec ses faux-bourgs, quatre villes. 25 Item, de la moitié de la lignee de Manassé, Thanac & ses faux-bourgs, & Geth remmon auec ses faux-bourg, deux villes. 26 Toutes les villes furẽt dix, & leurs faux-bourgs, pour les familles de la reste des enfans de Caath. 27 Ité, aux enfans de Gerson qui estoyent

*1. Chro. 6. 54.

*Sus 14. 14.

Digitized by Google

de la famille des Leuites, *fut donnee* de la moitié de la lignee de Manassé, la ville pour le refuge de l'homicide : assauoir, Gaulon en Basan, auec ses faux-bourgs, & Bosra auec ses faux-bourgs, deux villes. 28 Item, de la lignee d'Issachar, Cesion auec ses faux-bourgs, Dabareth, auec ses faux-bourgs, 29 Ieramoth auec ses faux-bourgs, & Engannim auec ses faux-bourgs, quatre villes. 30 Item, de la lignee d'Aser, Messal auec ses faux-bourgs, Abdon auec ses faux-bourgs, 31 Helcath auec ses faux-bourgs, Rohob auec ses faux-bourgs, quatre villes. 32 Item, de la lignee de Nephthali, la ville pour le refuge de l'homicide, Cedes en Galilee auec ses faux-bourgs, Hammothdor auec ses faux-bourgs, & Carthan auec ses faux-bourgs, trois villes. 33 Toutes les villes des Gersonites selon leurs familles, sont treize villes, & les faux-bourgs d'icelles. 34 Item, aux familles des enfans de Merari des Leuites *furent donnees* de la lignee de Zabulon, Iecnam, auec ses faux-bourgs, Cartha auec ses faux-bourgs, 35 Damna auec ses faux-bourgs, Naalol, auec ses faux-bourgs : quatre villes. 36 Item, de la lignee de Ruben, Bosor auec ses faux-bourgs, Iehesa auec ses faux-bourgs, 37 Cedmod auec ses faux-bourgs, Mephaath auec ses faux-bourgs : quatre villes. 38 Item, de la lignee de Gad, la ville pour le refuge de l'homicide, Ramoth en Galaad, auec ses faux-bourgs, & Manaim auec ses faux-bourgs, 39 Hesebon auec ses faux-bourgs, & Iazer auec ses faux-bourgs : quatre villes. 40 Toutes les villes des enfans de Merari selõ leurs familles (qui estoyẽt la reste des familles des Leuites) furent pour leur sort, douze villes. 41 Toutes les villes donc des Leuites entre la possession des enfans d'Israel, furent quarante huit villes auec les faux-bourgs d'icelles. 42 Et toutes ces villes estoyent separees chacune à part, & les faux-bourgs d'icelles à l'entour chacune à son regard : & ainsi de toutes ces villes. 43 Et le Seigneur donna à Israel toute la terre laquelle il auoit iuré de dõner à leurs peres : & la possederent, & habiterent en icelle.

Aussi le Seigneur leur donna repos à l'entour, selon

Digitized by Google

selon tout ce qu'il auoit iuré à leurs peres: & nul de tous leurs ennemis ne leur resista point au deuant: ains le Seigneur bailla tous leurs ennemis en leur main. 45 Ainsi ne cheut point vn mot de toutes les bonnes paroles que le Seigneur auoit dites à la maison d'Israel, que tout n'aduint.

CHAP. XXII.

¶ *Les Rubenites renuoyez en leurs maisons, edifient vn autel pres le Iordain. Dont les enfans d'Israel indignez, enuoyent par deuers eux. Leur response. Les enfans d'Israel l'acceptent.*

ALors Iosué appela les Rubenites, & les Gadites, & la demie lignee de Manassé. 2 Et leur dit, Vous auez gardé tout ce que Moyse seruiteur du Seigneur vous a commandé, & auez obei à ma voix en toutes choses que ie vous ay commandees, 3 Et n'auez point delaissé vos freres par si long temps iusqu'au iour present: ains vous auez gardé l'obseruation du commandement du Seigneur vostre Dieu. 4 Or puis que le Seigneur vostre Dieu a donné repos à vos freres, comme il leur auoit dit, retournez maintenant, & vous retirez aux vostres en vos tabernacles, à la terre de vostre possession, *que Moyse seruiteur du Seigneur vous a donnee delà le Iordain. 5 Seulemẽt prenez garde diligemment de faire le cõmandement & la Loy que Moyse seruiteur du Seigneur vous a cõmãdee: afin que vous aimiez le Seigneur vostre Dieu, & cheminiez selon toutes ses voyes, & gardiez ses commandemens, & adheriez à luy, & seruiez à luy de tout vostre cœur, & de toute vostre ame. 6 Et ainsi Iosué les benit, & les laissa: & s'en allerent en leurs tabernacles.

Nomb. 32.31. Sus 13.8

7 Or Moyse auoit donné *possession* à la demie lignee de Manassé en Basan: & à l'autre moitié d'icelle Iosué en donna entre les freres d'iceux outre le Iordain vers Occident: lesquels aussi il laissa aller en leurs tabernacles, les beniſſant. 8 Si parla à eux, disant, Retournez à vos tabernacles auec grande cheuance & bestail, tresabondant, en argent, & en or, en airain & en fer, & en plusieurs vestemens. Diuisez les despouilles de vos ennemis auec vos freres. 9 Les enfans donc de Ruben, & les enfans

Digitized by Google

de Gad, & la demie lignee de Manassé s'en retournans se partirét des enfans d'Israel de Silo, laquelle est en la terre de Chanaan, pour venir en la terre de Galaad, au pays de leurs possessions de laquelle ils iouyrent selon le mandement du Seigneur par la main de Moyse. 10 Or vindrent-ils en Galiloth vers le Iordain qui est en la terre de Chanaan. Et les enfans de Ruben, & les enfans de Gad, & la demie lignee de Manassé, edifierent illec vn autel, vn autel de grande apparence. 11 Et les enfans d'Israel ouyrent dire que les enfans de Ruben, & les enfans de Gad, & la demie lignee de Manassé, auoyent edifié vn autel, à l'endroit de la terre de Chanaan en Galiloth, pres le Iordain, du costé des enfans d'Israel. 12 Les enfans d'Israel donc ouyrent cela: dont toute la congregation d'iceux s'assembla en Silo, pour monter & batailler contr'eux. 13 Lors les enfans d'Israel enuoyerent en la terre de Galaad vers les enfans de Ruben, & les enfans de Gad, & la demie lignee de Manassé, Phinees fils d'Eleazar sacrificateur, 14 Et dix princes auec luy, vn prince de chacune maison des peres, selon toutes les lignees d'Israel, desquels vn chacun estoit chef de la maison de son pere entre la multitude d'Israel. 15 Iceux donc vindrent par deuers les enfans de Ruben, les enfans de Gad, & la demie lignee de Manassé, en la terre de Galaad: & parlerent auec eux, disans, 16 Voici que dit toute la congregation du Seigneur, Quelle est ceste transgression par laquelle vous auez forfait contre le Dieu d'Israel, vous destournans auiourd'huy arriere du Seigneur, en ce que vous-vous estes edifié vn autel, en rebellant auiourd'huy contre le Seigneur? 17 Vous semble-il petite chose de l'iniquité de *Beel-phegor, de laquelle nous ne sommes pas encores purifiez iusques auiourd'huy, dont la playe fut faite en la congregation du Seigneur? 18 Vous-vous estes aussi destournez auiourd'huy arriere du Seigneur: & pourtant qu'auez esté rebelles auiourd'huy contre le Seigneur, il se courroucera demain contre toute la congregation d'Israel. 19 Que si vous estimez la terre de vostre possession souillee, passez à la terre de la

*Nomb. 25.4.

Digitized by Google

de la possession du Seigneur en laquelle est colloqué le tabernacle du Seigneur, & ayez possession entre nous: mais ne rebellez point contre le Seigneur, & ne rebellez point contre nous, en vous edifiant vn autel, outre l'autel du Seigneur nostre Dieu. 20 *Achan le fils de Zaré ne transgressa-il pas en l'interdit, dont l'ire aduint contre toute la congregatiõ d'Israel? & c'est homme qui estoit seul, ne perit-il point en son iniquité? 21 Lors les enfans de Ruben, & les enfans de Gad, & la demie lignee de Manassé, respondirent, & dirent aux chefs de la multitude d'Israel, 22 Le Seigneur le Dieu des dieux, le Seigneur le Dieu des dieux, celuy le sait: aussi Israel le saura, si c'est par rebellion ou preuarication contre le Seigneur, que tu ne nous sauues point auiourd'huy. 23 *Assauoir*, si nous-nous sommes edifiez vn autel, pour nous destourner arriere du Seigneur, ou si ç'a esté pour offrir sur iceluy holocauste & don, ou pour faire sur iceluy sacrifices pacifiques: que le Seigneur mesmes le requiere: 24 Et si nous ne l'auons plustost fait pour crainte de propos, disans, Demain, ou apres demain, vos enfans diront à nos enfans, Quelle conuenance auez-vous auec le Seigneur le Dieu d'Israel? 25 O vous enfans de Ruben, & enfans de Gad, le Seigneur a mis entre nous & vous vn terme, *assauoir*, le Iordain: pourtant vous n'auez point de part au Seigneur, & vos enfans feront cesser nos enfans, afin qu'ils ne craignent point le Seigneur. 26 Dont nous auons dit, Mettons-nous maintenant à edifier vn autel, non point pour holocauste, ne pour sacrifice: 27 Mais qu'il soit en tesmoignage entre nous & vous, & entre nos generations apres nous, pour exercer le seruice du Seigneur, deuant luy en nos holocaustes, en nos sacrifices pacifiques: & que vos enfans ne disent point demain ou apres demain à nos enfans, Vous n'auez point de part au Seigneur. 28 Nous auons donc dit, que s'ils veulent ainsi dire demain ou apres demain à nous & à nos generations, nous dirons, Voyez la similitude de l'autel du Seigneur, que nos peres, ont fait, non point pour holocauste, ne pour sacrifice, mais en tesmoignage *Sus 7. 1.

Digitized by Google

entre nous & vous. 29 Ia ne nous aduienne de rebeller contre le Seigneur, & destourner auiourd'huy arriere du Seigneur, en edifiant autel pour holocauste, pour don ou sacrifice, excepté l'autel du Seigneur nostre Dieu qui est deuant le tabernacle d'iceluy. 30 Et quand Phinees sacrificateur, & les princes de la congregation, & les chefs de la multitude d'Israel qui estoyent auec luy, ouirent les propos que dirent les enfans de Ruben, & les enfans de Gad, & les enfans de Manassé, ils s'en contenterent. 31 Et Phinees fils d'Eleazar sacrificateur, dit aux enfans de Ruben, aux enfans de Gad, & aux enfans de Manassé, Nous auons cognu auiourd'huy que le Seigneur est entre nous, & que vous n'auez point commis ceste transgression contre le Seigneur: maintenant auez-vous deliuré les enfans d'Israel de la main du Seigneur.
32 Adonc Phinees fils d'Eleazar sacrificateur, & les princes s'en retournerent d'auec les enfans de Ruben, & les enfans de Gad, en la terre de Chanaan aux enfans d'Israel & leur refererent la chose, 33 Laquelle pleut aux enfans d'Israel, & les enfans d'Israel benirent Dieu, & ne parlerent plus de monter contr'eux en guerre, ne de destruire la terre en laquelle les enfans de Ruben & les enfans de Gad habitoyent. 34 Lors les enfans de Ruben, & les enfans de Gad appellerent l'autel [a] Ed: car il est tesmoin entre nous que le Seigneur est le Dieu.

[a] c. tesmoin.

CHAP. XXIII.

¶ Exhortation de Iosué aux enfans d'Israel. De ne decliner des commandemens de Dieu ni à dextre ni à senestre.

OR il aduint apres plusieurs iours que le Seigneur eut donné repos à Israel de tous leurs ennemis à l'enuiron, que Iosué deuint vieil & plein de iours. 2 Lors Iosué appelant tout Israel, ses anciés, ses princes, ses iuges & ses preuosts, leur dit, Ie suis deuenu ancien & plein de iours: 3 Aussi vous voyez tout ce que le Seigneur vostre Dieu a fait à toutes ces gens deuant vous, comment le Seigneur vostre Dieu a bataillé pour vous. 4 Voyez, ie vous ay departi en heritage ces gens qui sont de reste

Digitized by Google

ceste pour vos lignees, depuis le Iordain, auec toutes les gens que i'ay exterminees iusques à la grãd' mer & Soleil couchant. 5 Et le Seigneur vostre Dieu les deboutera de deuãt vous, & les dechassera arriere de vous: & possederez la terre d'iceux, cõme le Seigneur vostre Dieu a parlé à vous. 6 Portez-vous donc vaillamment pour garder & faire tout ce qui est escrit au liure de la Loy de Moyse, sans vous en destourner à dextre ou à seneſtre. 7 Et ainsi quãd vous viendrez à ces gens, assauoir, à celles qui sont demeurees auec vous, ne faites mention, & ne iurez par le nom de leurs dieux, & ne les seruez point, & ne les adorez: 8 Mais adherez au Seigneur vostre Dieu, comme vous auez fait iusques au iour present. 9 Et le Seigneur dechassera arriere de vo⁹ natiõs grãdes & fortes, ainsi que nul n'a subsisté deuãt vostre face iusques au iour present, 10 Vn seul hõme d'entre vous en poursuyura mille: car le Seigneur vostre Dieu bataille pour vous, cõme il vous a dit. 11 Pourtãt vous serez sur vos gardes songneusemẽt pour vos ames, afin que vo⁹ aimiez le Seigneur vostre Dieu. 12 Autremẽt, si vous-vous destournez & adherez à la reste de ces gẽs: assauoir, celles q̃ sont demeurees auec vous, & vous alliez par mariage auec elles, & entriez à elles, & elles à vous: 13 Sachez que le Seigneur vostre Dieu ne poursuyura plus à dechasser toutes ces gẽs arriere de vous: mais elles vous serõt cõme en laqs & ruine, & fleau à vos coſtez & espines en vos yeux, tãt que vous perirez de ceste bõne terre, laquelle le Seigneur vostre Dieu vous a donnee. 14 Et voici, ie marche auiourd'huy par la voye de toute la terre, & vous cognoistrez en tout vostre cœur, & en toute vostre ame, qu'il n'est point cheu vn mot de toutes les bõnes paroles que le Seigneur vostre Dieu a dites de vous: mais toutes les choses vous sont aduenues, tellement qu'il n'en est point cheu vne parole. 15 Aussi, cõme toute bonne parole, laquelle le Seigneur vostre Dieu vous auoit dite, est aduenue sur vous: ainsi le Seigneur amenera sur vous toute mauuaise parole, tãt qu'il vous aura exterminez de ceste bonne terre, laquelle le Seigneur vostre Dieu vous a donnee, 16 Quand vous

Digitized by Google

aurez transgressé le pact du Seigneur vostre Dieu, lequel il vous a commandé, & que serez allez apres autres dieux, & les aurez seruis & adorez, la fureur du Seigneur s'enflammera contre vous, & perirez incontinent de ceste bonne terre qu'il vous a donnee.

CHAP. XXIIII.

¶ Iosué reduit en memoire aux enfans d'Israel tous les benefices qu'ils ont receu du Seigneur. Il les exhorte à craindre le Seigneur, & le seruir. La mort & l'aage de Iosué.

ET Iosué assembla toutes les lignees d'Israel en Sichem, & appela les anciens d'Israel, & ses princes, & ses iuges & preuosts: & assisterent en la presence de Dieu. 2 Et Iosué dit à tout le peuple, Voici que dit le Seigneur le Dieu d'Israel, Vos peres ont habité iadis * delà le fleuue: *assauoir*, Tharé, pere d'Abraham & pere de Nachor: & ont serui aux dieux estranges. 3 Et ie prins vostre pere Abraham delà le fleuue, & le fi aller par toute la terre de Chanaan, & multipliay sa semence, * & luy donnay Isaac. 4 Et à Isaac ie * donnay Iacob & Esau, *& donnay à Esau le mont de Seir pour le posseder. * Mais Iacob & ses enfans descendirent en Egypte, 5 *Puis i'enuoyay Moyse & Aaron, & frappay Eggypte: & apres que i'eu ce fait au milieu d'icelle, ie vous retiray. 6 *Ainsi ie fi sortir vos peres hors d'Egypte, & vindrent * iusques à la mer: & les Egyptiens pourfuiuirent vos peres auec chariots & cheuaucheurs iusques à la mer rouge. 7 Et quand ils crierent au Seigneur, il mit vne obscurité entre vous & les Egyptiens, & amena sur eux la mer, & les couurit: lors vos yeux virent ce que i'ay fait aux Egyptiens, & auez demeuré long temps au desert. 8 En apres ie vous amenay en la terre des Amorrheens, habitans delà le Iordain, *lesquels bataillerent contre vous: mais ie vous les baillay en vos mains, afin que possediez leur pays, & les desconfi de deuãt vous. 9 *Ausi Balac fils de Sephor, roy de Moab, guerroya contre Israel, & enuoya pour appeler Balaam fils de Beor, pour vous maudire: 10 Mais ie ne voulu point exaucer Balaam

Genese 11.26, *& 31.*
Genese 21.2.
Genese 25.26.
Genese 36.8.
Genese 46.6.
Exode 3.10.
Exode 14.9.
Exode 12.37.
Nomb. 21.29.
Nomb. 22.5.

Digitized by Google

laam, ains il vous benit, & vous deliuray de la main d'iceluy. 11 Et vous, ayans passé le Iordain, vinstes en Iericho: *si bataillerét contre vous les hommes de Iericho, les Amorrheens, les Pherestens, les Chananeens, les Hethiens, les Gergestens, les Heuiens, & les Iebustens, lesquels ie liuray en vos mains. 12 *Et enuoyay deuant vous des froillons qui les dechasserent arriere de vous: assauoir, les deux rois des Amorrheens, non point par ton espee, ou ton arc. 13 Ie vous donnay ausi la terre laquelle n'auiez point labouree, & les villes que n'auiez edifiees, esquelles vous habitez: les vignes & oliviers que n'auiez point plantez, desquels vous mangez. 14 Maintenant donc craignez le Seigneur, & le seruez en simplicité, & en verité, & ostez les dieux ausquels vos peres ont seruy delà le fleuue, & en Egypte, & seruez au Seigneur. 15 Et s'il vous desplaist de seruir au Seigneur, essisez auiourd'huy à qui vous voulez seruir: *assauoir*, aux dieux ausquels vos peres ont seruy, lesquels estoyét delà le fleuue, ou aux dieux des Amorrheens, en la terre desquels vous habitez: mais moy & ma famille seruirons au Seigneur. 16 Et le peuple respondit, & dit, Ia ne nous aduienne d'abandonner le Seigneur pour seruir aux autres dieux. 17 Car le Seigneur nostre Dieu nous a fait monter, nous & nos peres de la terre d'Egypte, de la maison de seruitude, & a fait deuant nos yeux ces grans signes, & nous a gardez en toute la voye, par laquelle nous auons cheminé, & en tous les peuples, par le milieu desquels nous auons passé. 18 Et le Seigneur a dechassé arriere de nous tous les peuples, & les Amorrheens qui habitoyent en la terre. Parquoy nous seruirons au Seigneur: car iceluy est nostre Dieu. 19 Et Iosué dit au peuple, Vous ne pouuez seruir au Seigneur: car c'est vn Dieu sainct, & Dieu ialoux, lequel ne pardonnera point à vostre forfait, & à vos pechez. 20 Parquoy si vous delaissez le Seigneur, & seruez aux dieux estranges, il se retournera, & vous traittera mal, & vous dessera apres qu'il vous aura bien-fait. 21 Derechef le peuple dit à Iosué, Non, mais nous seruirons au

Sus 3. 14, & 6. 1, & 11. 1.

Deut. 7. 20, sus 11. 20.

Digitized by Google

Seigneur. 22 Adonc Iosué dit au peuple, Vous estes tesmoins vous-mesmes, que vous auez esleu le Seigneur pour luy seruir. Et ils respondirent, Nous en sommes tesmoins. 23 Or maintenant ostez les dieux estrãges qui sont au milieu de vous, & enclinez vostre cœur au Seigneur Dieu d'Israel. 24 Et le peuple dit à Iosué, Nous seruirons au Seigneur nostre Dieu, & obeirons à sa voix. 25 Iosué donc traitta l'alliance en ce iour-la auec le peuple, & luy mit ordonnance & iugement en Sichem. 26 Si escriuit ces paroles au liure de la Loy du Seigneur, & print vne grãde pierre, & l'esleua illec sous vn chesne, qui estoit au Sanctuaire du Seigneur. 27 Puis il dit à tout le peuple, Voici ceste pierre nous sera en tesmoignage qu'elle a ouy toutes les paroles du Seigneur, qu'il nous a dites: ainsi elle sera pour tesmoignage contre vous, afin que ne desniez voste Dieu. 28 Et laissa aller le peuple, vn chacũ à son heritage. 29 Ces choses faites, mourut Iosué fils de Nun, seruiteur du Seigneur, aagé de cent & dix ans: 30 Et l'ensseuelirẽt entre les limites de son heritage en Tamnath-saré, laquelle est en la montagne d'Ephraim vers l'Aquilon du mont de Gaas. 31 Et Israel seruit au Seigneur tout le temps de Iosué, & tout le temps des anciens qui suruesquirent apres Iosué, & qui auoyent cognu toutes les œuures du Seigneur, qu'il auoit faites pour Israel. 32 Ils ensseuelirent aussi les os de Ioseph, * que les enfans d'Israel auoient apportez d'Egypte, en Sichem, en la partie du champ que Iacob auoit acheté cent pieces d'argent, * des enfans d'Hemor, pere de Sichem, & furent en possession d'heritage aux enfans de Ioseph. 33 Pareillement Eleazar fils d'Aaron mourut, & l'ensseuelirent au mont de Phinees son fils, lequel luy fut donné en la montagne d'Ephraim.

Genese 50.25. exode 13.19.

Genese 33.19.

BIBLIOTHECA PALAT. [illegible]

LE

Digitized by Google

ÖNB
+Z136415608

Digitized by Google

Digitized by Google
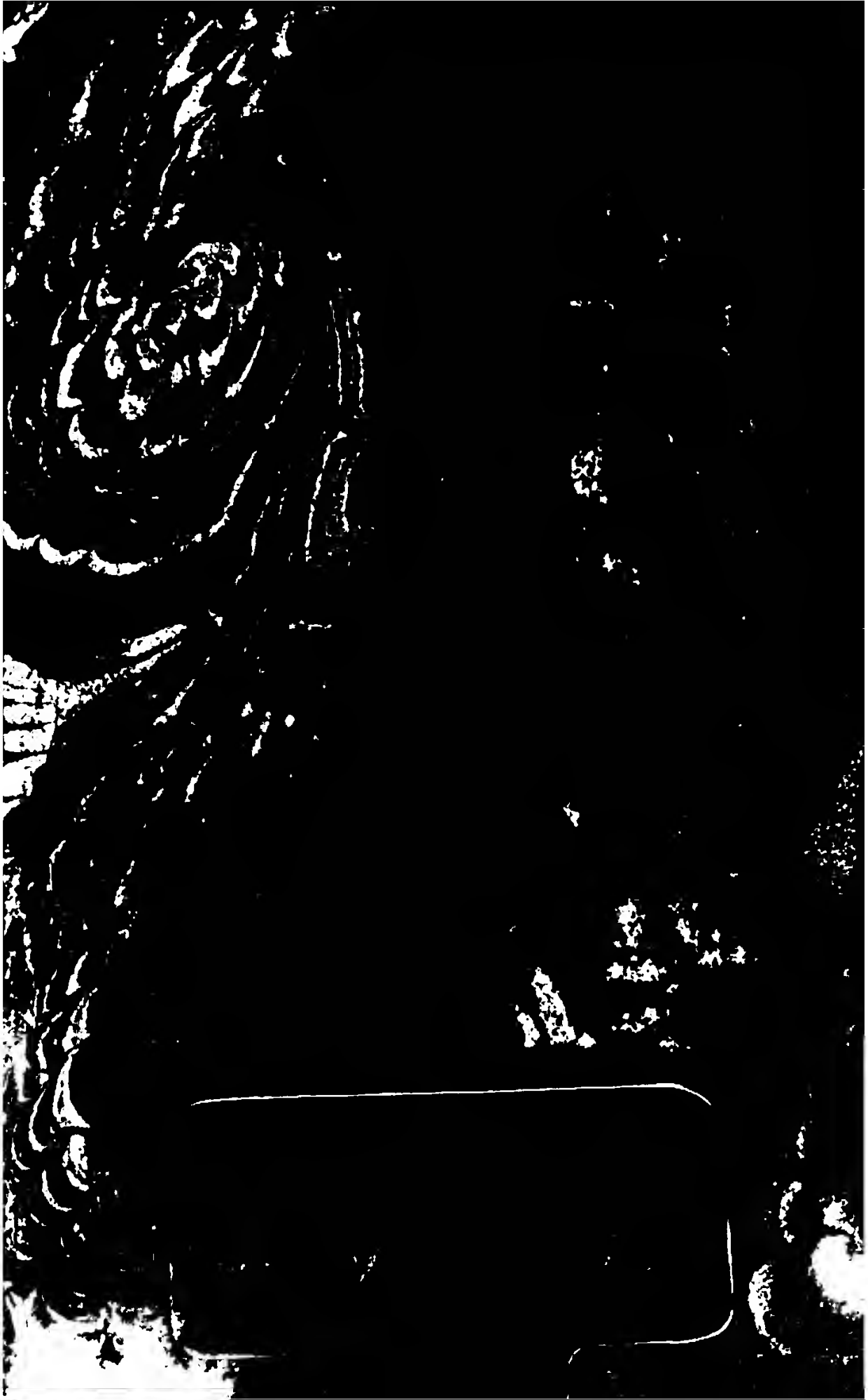
Digitized by Google